



Rapport d'activité et de l'animation 2018 ORQUEs du SIEP du Santerre



Maitre d'ouvrage :
SIEP du Santerre



Territoire :
ORQUE de Caix

ORQUE de Potte et Morchain

Animatrice :
Marine Josse

SOMMAIRE

1	PRESENTATION DU SIEP DU SANTERRE ET DES OPERATIONS DE RECONQUETE DE LA QUALITE DE L'EAU	4
1.1	LE SIEP DU SANTERRE.....	4
1.2	PRESENTATION DE L'ORQUE DE CAIX 1 ET CAIX 3.....	5
1.2.1	<i>Les eaux souterraines.....</i>	5
1.2.2	<i>Les eaux de surfaces.....</i>	5
1.2.3	<i>Organisation du territoire.....</i>	5
1.2.4	<i>Validation de l'étude ORQUE par le Préfet.....</i>	9
1.3	PRESENTATION DE L'ORQUE DE POTTE ET MORCHAIN.....	9
1.3.1	<i>Les captages de Potte et Morchain</i>	9
1.3.2	<i>Détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages de Potte et Morchain.....</i>	10
2	COMMUNES A ENJEU EAU DU SIEP	12
3	ANIMATION DE L'OPERATION.....	12
3.1	CONDUITE DES OPERATIONS EN 2018	12
3.2	FINANCEMENT DE L'ANIMATION EN 2018.....	13
3.2.1	<i>Agence de l'Eau.....</i>	13
3.2.2	<i>Financement de la Région Hauts-de-France dans le cadre du plan Somme.....</i>	13
3.3	LES FINANCEMENTS DE L'AEAP LIES A L'ORQUE	13
3.4	REALISATION DES OBJECTIFS DE L'ANNEE 2018	14
3.5	PILOTAGE DES OPERATIONS ET REUNIONS	14
3.5.1	<i>Comités de pilotage.....</i>	14
3.5.2	<i>Réunions techniques avec le bureau d'études GEONORD et Antea Group</i>	15
3.5.3	<i>Groupes de travail et réunions d'informations.....</i>	15
3.6	RESEAU D'ANIMATEUR.....	17
3.7	FORMATION/INFORMATION DE L'ANIMATEUR	17
3.7.1	<i>Formations</i>	17
3.7.2	<i>Conférences et participation à des réunions liées à l'étude.....</i>	17
4	AVANCEMENT DE L'ORQUE DE POTTE ET MORCHAIN	17
4.1	RECENSEMENT AGRICOLE DU DTMP	17
4.1.1	<i>Réalisation des diagnostics</i>	18
4.1.2	<i>Pollution ponctuelles au corps de ferme</i>	18
4.1.3	<i>Gestion de l'interculture et travail du sol</i>	19
4.1.4	<i>Gestion de l'azote.....</i>	19
4.1.5	<i>Gestion des produits phytosanitaires</i>	20
4.1.6	<i>Diagnostics parcellaires et risques de transferts</i>	21
4.1.7	<i>Bilan.....</i>	21
4.2	RECENSEMENT NON AGRICOLE DU DTMP.....	22
4.2.1	<i>Assainissement</i>	22

4.2.2	Epandage.....	23
4.2.3	Décharges et dépôts sauvages.....	23
4.2.4	Ouvrages souterrains.....	23
4.2.5	Canal Seine Nord Europe.....	24
4.2.6	Activités artisanales et industrielles.....	25
4.2.7	Usages des produits phytosanitaires.....	25
4.2.8	Recensement des scolaires.....	27
4.3	REALISATION DU PROGRAMME D' ACTIONS.....	27
5	AVANCEMENT DE L'ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS DE CAIX	29
5.1	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D' ORIGINES AGRICOLES	29
5.1.1	<i>Suivi des exploitations agricoles.....</i>	29
5.1.2	<i>Mise à jour et résultats du plan d' actions agricole.....</i>	30
5.1.3	<i>Les aides agricoles proposées en 2018.....</i>	30
5.2	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D' ORIGINE NON AGRICOLE	32
5.2.1	Assainissement	32
5.2.2	<i>Lutte contre les pollutions par les produits phytosanitaires d' origine non-agricoles.....</i>	32
5.2.3	<i>Thématique milieu : suivi de la qualité de l' eau autour des décharges.....</i>	33
5.2.4	<i>Thématique industrie/artisans.....</i>	35
5.2.5	<i>Communication/sensibilisation des acteurs.....</i>	35
6	EVOLUTION DE LA QUALITE DE L'EAU	37
6.1	CAIX.....	37
6.1.1	Nitrates.....	37
6.1.2	Produits phytosanitaires	40
6.2	POTTE ET MORCHAIN	41
7	DIFFICULTES/SUCCES RENCONTRES POUR LES DEUX ORQUE	43
7.1	SUCCES ET ATOUT	43
7.1.1	Caix.....	43
7.1.2	Potte et Morchain.....	44
7.2	DIFFICULTES RENCONTREES.....	44
7.3	PERSPECTIVE DES ACTIONS A MENER POUR L' ANNEE 2019.....	45
8	CONCLUSION	46
	ANNEXES	47

LISTE DES CARTES

Carte 1 : périmètres de protection Caix 1 et Caix 3.....	6
Carte 2: Délimitation de l'Aire d'Alimentation et des zones de protection de Caix 1 et Caix 3 à l'échelle cadastrale	8
Carte 3 : périmètres de protection de Potte et Morchain.....	10
Carte 4: Aire d'alimentation des captages de Potte et Morchain.....	11
Carte 5 : Vulnérabilité intrinsèque de l'AAC de Potte et Morchain	11
Carte 6 : Communes à enjeu eau du SIEP EN 2019 (23 communes + Curchy)	12
Carte 7 : parcelles agricoles diagnostiquées dans l'AAC de Potte et Morchain	18
Carte 8 : Carte AQUAPLAINE.....	21
Carte 9: emprise du canal seine nord Europe	24

Carte 10 ; Localisation des MAE depuis 2012 sur le territoire	30
Carte 11: proposition de convention avec la Safer sur les parcelles les plus sensibles autour de Caix 1	32
Carte 12 : évolution du taux des nitrates dans l'eau entre les décharges et les captages	34
Carte 13 : implantation du miscanthus en 2018	44

LISTE DES PHOTOS

Photos 1: Intervention dans les TAP (gauche) et Caix avec le SMITOM (droite).....	37
Photos 2: Intervention sur le site avec la faculté d'Amiens.....	37
Photos 3 : Signature des conventions et plantation du miscanthus.....	43

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Réunion publique du 26 avril 2018	28
Figure 2: Carte des communes signataires de la charte dans le SIEP.....	33
Figure 3 : évolution du taux de nitrates autour de l'ancienne décharge de Caix	35
Figure 4: Plaquette de l'ORQUE de Potte et Morchain.....	36
Figure 5 : Coulée de boues du 29 mai 2018.....	41

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Les techniques alternatives envisagées par commune contre l'utilisation des produits	26
Tableau 2: évolution des nitrates autour de la décharge communale de CAIX	34
Tableau 3 : graphique sur la corrélation entre le niveau de la nappe et les nitrates sur Caix 1	38
Tableau 4 : évolution des nitrates sur les forages de Caix 1	40
Tableau 5: évolution des nitrates sur Potte et Morchain.....	42

1 Présentation du SIEP du Santerre et des Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau

1.1 Le SIEP du Santerre

Le maître d'ouvrage de l'étude est le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) du Santerre, représenté par son Président Philippe CHEVAL.

Le SIEP du Santerre satisfait quotidiennement les besoins en eau potable des 83 communes et de 41 363 habitants (population au 1^{er} janvier 2017) avec un pompage total en 2016 de 3 371 316 m³.

Le siège du SIEP du Santerre est localisé 1 rue d'Assel à Rosières-en-Santerre.

Le SIEP du Santerre a été créé par un arrêté préfectoral en date du 22 mars 2001. Il est né de la fusion de 2 syndicats :

- Le SIAEP de Caix créé par arrêté préfectoral du 14 janvier 1922,
- Le SIAEP de Béthencourt-sur-Somme créé par arrêté préfectoral du 5 juin 1922

Depuis le 16 juillet 2015, le SIEP est passé en régie totale pour les services publics de production et de distribution d'eau potable.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les communes de Démuin et Aubercourt ont intégrées le SIEP du Santerre. Certaines communes sur le territoire ont fusionné, telles que Hypercourt (Hyencourt le Petit, Omiécourt, Pertain) et Marchelepote-Misery (Marchelepote et Misery). Cela amène à l'alimentation de 82 communes sur le territoire.

Le SIEP s'est engagé en 2009, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, dans une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) sur les champs captants de Caix 1 et Caix 3. L'ORQUE vise à **recenser** et **réduire** l'ensemble des pollutions (urbaines, agricoles, industrielles) qui sont susceptibles d'affecter la qualité de l'eau souterraine.

Les champs captants de Caix 1 et Caix 3 représentent une ressource irremplaçable pour le SIEP en fournissant plus de **2,4 millions de m³ d'eau potable en 2017** redistribués sur les différentes branches desservies, soit **72% de la ressource en eau**. Mais cette ressource est fragile compte tenu notamment du contexte agricole du secteur. Les captages de Potte et Morchain distribuent quant à eux plus de **980 000 m³ d'eau**. Depuis 2016, le SIEP mène une démarche ORQUE sur ces deux champs captants.

Le 9^{ème} programme d'interventions (2007-2012) de l'Agence de l'Eau-Artois-Picardie (AEAP) a permis le lancement des Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) sur les captages dont les prélèvements sont supérieurs à 500 000 m³ par an. Leur principal objectif est de réduire toutes les sources de pollution de l'eau au travers une approche globale.

En s'engageant dans des ORQUE, le SIEP a souhaité entrer dans une préservation active de la ressource en eau naturelle en mettant en place des actions concrètes.

1.2 Présentation de l'ORQUE de Caix 1 et Caix 3

1.2.1 Les eaux souterraines

L'aquifère de la Craie est notamment exploité pour l'alimentation en eau potable humaine.

Le territoire se situe sur un plateau hydrogéologique entaillé (fissurations abondantes) permettant l'arrivée d'eau qui est très sollicitée dans ce secteur pour l'alimentation en eau potable des habitants, des industriels et des exploitants agricoles.

La nappe de la craie se caractérise par un sens d'écoulement du Sud-Est au Nord-Ouest pour Caix 1 et du Sud au Nord pour Caix 3. La nappe est une nappe libre qui est drainée par les vallées notamment celle de la Luce. La nappe est donc impactée par les prélèvements au niveau de chaque champ captant.

D'importants cônes de rabattement au droit des forages engendrent un appel des polluants stockés dans les sols (linéaires d'infrastructures, sites historiques pollués...) ou le réseau hydrographique superficiel (pollutions diffuses par les nitrates ou pesticides).

Les argiles et limons protègent par endroit la nappe de la craie des infiltrations directes de pollutions. La zone non-saturée des sols varie entre 0,5 m et 3 m pour le secteur le plus sensible sur Caix et environ 25 m sur les plateaux limoneux.

Suite aux inondations de 2001, le taux de nitrates est passé au-dessus de la norme de consommation humaine (qui est de 50 mg/l) à Caix 1. Des pics pouvant aller jusque **58 mg/l** de nitrates sur certains forages ont été observés en 2018 lors de l'épisode orageux de fin mai. Des mélanges se font entre les eaux issues des forages de Caix 1 et Caix 3 pour diluer les nitrates de Caix 1. Le champ captant de Caix 1 est donc une ressource fragile. Les mélanges ne suffiront plus si la concentration en nitrates de Caix 3 continue à augmenter. De plus si des problèmes de pompe surviennent à Caix 3, l'eau distribuée ne sera pas conforme à l'arrêté préfectoral.

1.2.2 Les eaux de surfaces

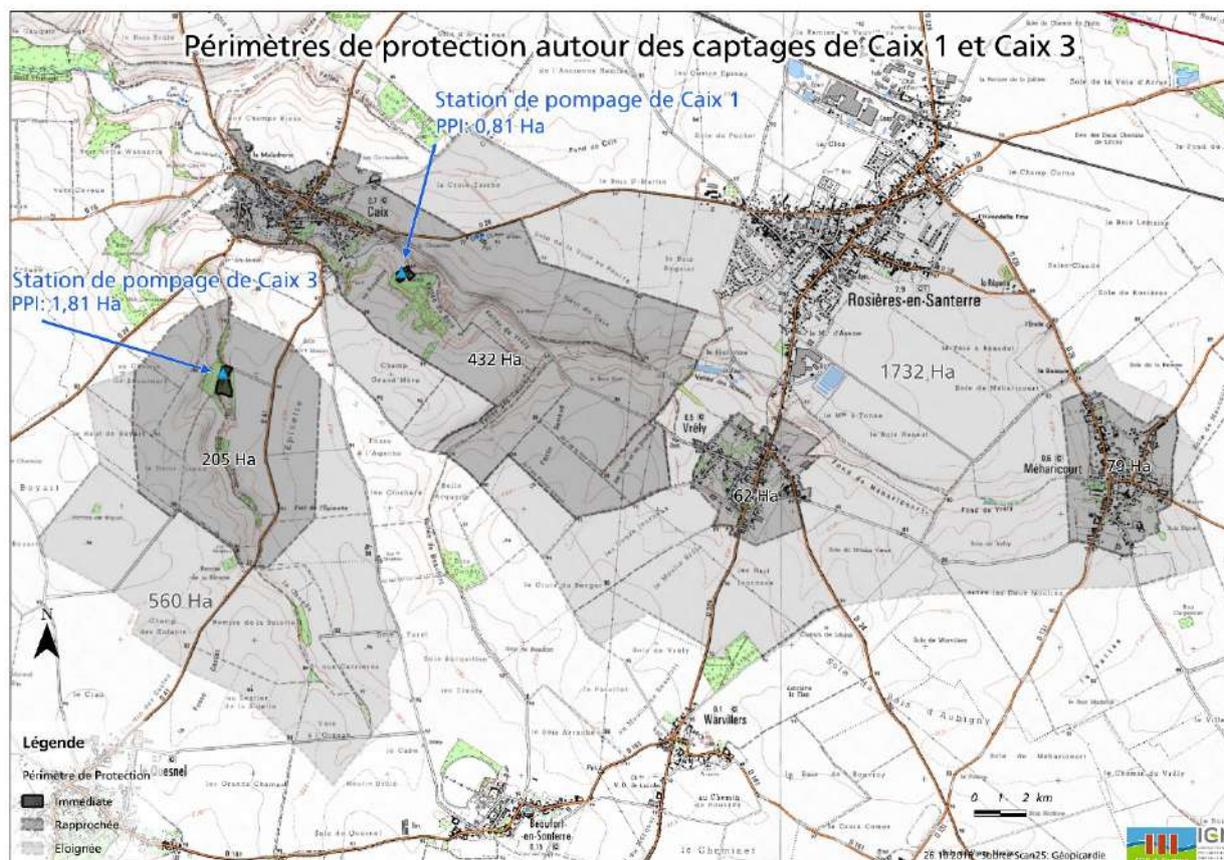
L'ensemble du territoire est intégré dans le bassin versant.

Le secteur d'étude recoupe trois vallées sèches. La principale est la vallée de la Luce, puis la vallée d'Oisement et la **vallée Bois Forest**. Le lit de la Luce est actuellement plus en aval de la vallée, c'est pour cette raison qu'il n'existe que des vallées sèches dans le territoire de l'AAC de Caix.

1.2.3 Organisation du territoire

A. LES CAPTAGES DE CAIX 1 ET CAIX 3

La DUP de 1999 a permis de déterminer des périmètres de protection Immédiats, Rapprochés et Eloignés des deux champs captants. La superficie totale de ces périmètres s'élève à **2 300 hectares**.



Carte 1 : périmètres de protection Caix 1 et Caix 3

B. DETERMINATION DE L'AIRE D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DE CAIX

Le secteur d'étude correspond à l'Aire d'Alimentation des Captages de Caix 1 (32,53 km²) et Caix 3 (20,24 km²), soit une surface d'environ **5 277 hectares**. Cela correspond à 16 limites communales (4 communes n'ont qu'une petite partie de leur commune dans l'AAC).

L'AAC touche 2 Communautés de Communes (avec la fusion au 1^{er} janvier 2017) :

- Communauté de Communes Terre de Picardie (CCTP),
- Communauté de Communes Avre Luce Noye (CCALN).

Les communes comprises dans l'AAC sont :

- Arvillers
- Beaufort en Santerre (commune à enjeu eau potable 9^e programme)
- Bouchoir (commune à enjeu eau potable 10^e programme)
- Caix (commune à enjeu eau potable 9^e programme)
- Folies (commune à enjeu eau potable 10^e programme)
- Fouquescourt (commune à enjeu eau potable 10^e programme)
- Hangest-en-Santerre (commune à enjeu eau potable 10^e programme)

- Harbonnières (commune à enjeu eau potable 10^e programme)
- Le Quesnel (commune à enjeu eau potable 9^e programme)
- Lihons (commune à enjeu eau potable 10^e programme)
- Maucourt (commune à enjeu eau potable 10^e programme)
- Méharicourt (commune à enjeu eau potable 9^e programme)
- Rosières en Santerre (commune à enjeu eau potable 9^e programme)
- Rouvroy (commune à enjeu eau potable 10^e programme)
- Vrely (commune à enjeu eau potable 9^e programme)
- Warvillers (commune à enjeu eau potable 10^e programme)

Afin de pouvoir prioriser les actions à mettre en œuvre dans le cadre de l'ORQUE, une cartographie de vulnérabilité de la nappe a été réalisée par les bureaux d'études ANTEA et GEONORD dans le cadre de la phase 1 de la détermination de l'AAC.

La vulnérabilité de l'AAC a été calculée selon la méthode du BRGM :

$$V = 0,25 S + 0,25 I + (0,15 HZNS + 0,15 KZNS) + 0,20 K$$

S = Nature des sols -Sensibilité au lessivage

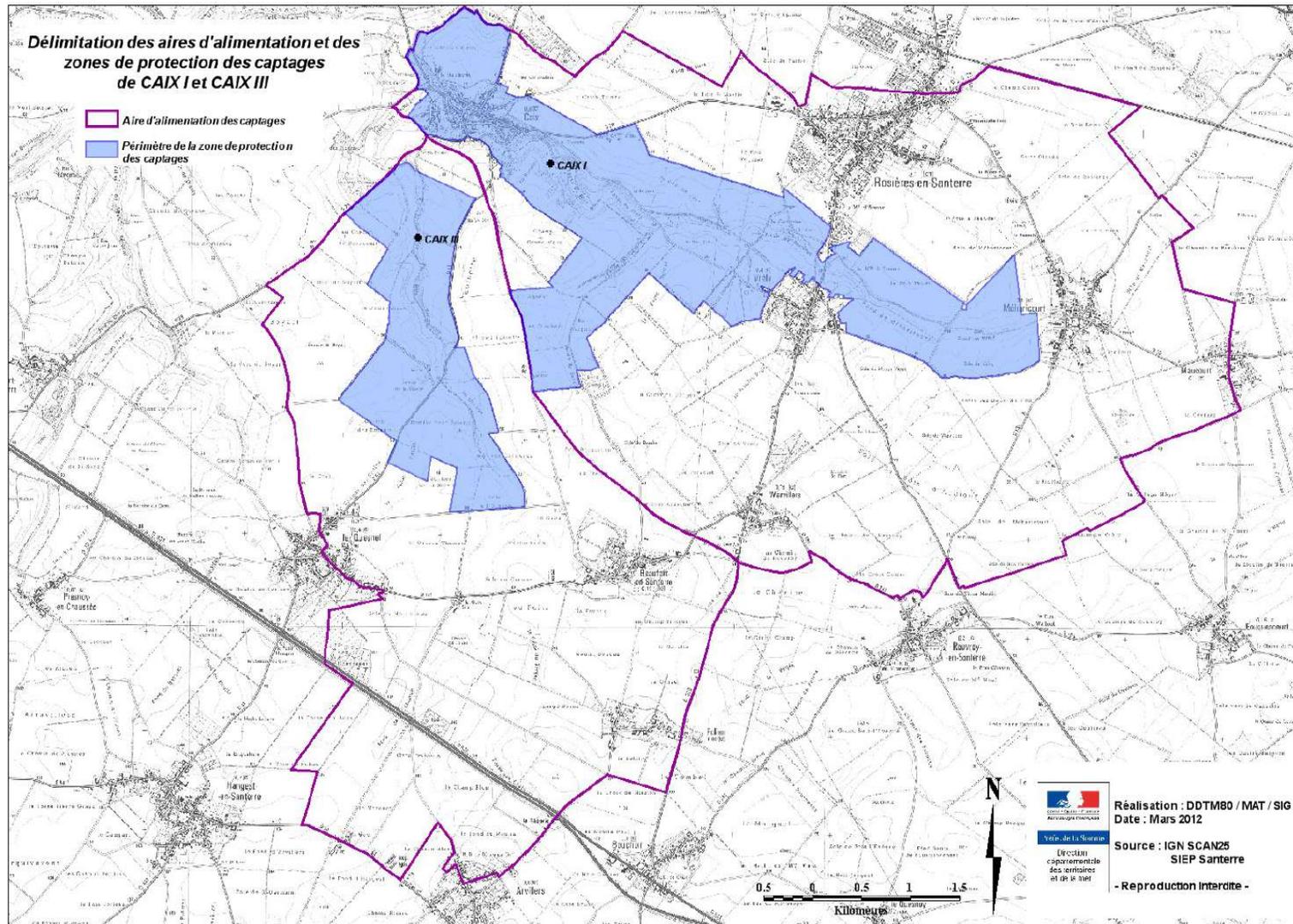
I = Infiltration efficace -Sensibilité au ruissellement

H ZNS = Hauteur de zone non saturée

K ZNS = Perméabilité de zone non saturée

K = Perméabilité de l'aquifère

La vulnérabilité intrinsèque est faible sur la majeure partie des plateaux. La vulnérabilité intrinsèque de l'aquifère est élevée à très élevée au droit des vallées et sur les versants. Ces zones sont les principales zones à enjeux. **Elles sont appelées zones de protection et représente 960 ha.**



Carte 2: Délimitation de l'Aire d'Alimentation et des zones de protection de Caix 1 et Caix 3 à l'échelle cadastrale

1.2.4 Validation de l'étude ORQUE par le Préfet

Au cours de l'année 2012, les objectifs liés au Grenelle ont évolués. En effet, après avoir fait valider le périmètre à l'échelle cadastrale de l'AAC et échangé sur le plan d'actions, le Préfet a décidé de ne pas prendre les deux arrêtés (du périmètre et du plan d'actions) liés au dispositif Zones Soumises à Contraintes Environnementales. Ainsi, le projet se poursuit de façon volontaire.

Un point sur l'avancée des objectifs agricoles a été effectué à l'échéance des 3 ans (en décembre 2015) et un **bilan des 5 ans a été réalisé début 2018**.

Les équipes du SIEP ont rencontré le **Préfet** de Région le **20 juillet 2012**, le plan d'actions lui a été soumis via un dossier envoyé au préalable. L'animatrice a présenté le plan d'actions lors du Comité Syndical du SIEP du Santerre qui l'a approuvé par délibération le **24 octobre 2012**. Le SIEP a organisé une **réunion publique** en partenariat avec la DDTM le **7 novembre 2012**.

Le **25 janvier 2013**, le Préfet a approuvé le plan d'actions par voie de courrier. Il précise qu'un suivi d'étape sera à réaliser annuellement avec un apport de mesures correctrices si besoin et un bilan le 31 décembre 2015.

Le **26 février 2018** le bilan de l'ORQUE a été présenté au Préfet de la Somme.

1.3 Présentation de l'ORQUE de Potte et Morchain

Afin de rendre cohérente la volonté de préservation de la ressource en eau sur le territoire, le SIEP s'est engagé dans une nouvelle démarche ORQUE sur les autres champs captants : **Potte et Morchain**.

Les captages de Potte présentent une dégradation de leur qualité au niveau des nitrates et ceux de Morchain contiennent certaines matières actives. La production sur ces deux champs captants représente environ 30% de l'alimentation en eau potable du territoire du SIEP.

C'est dans ce cadre que le SIEP souhaite mener grâce à la mise en place d'actions préventives sur le long terme, une action globale sur l'Aire d'Alimentation des Captages de Potte et Morchain, avec pour objectif de préserver le bon état qualitatif de la nappe.

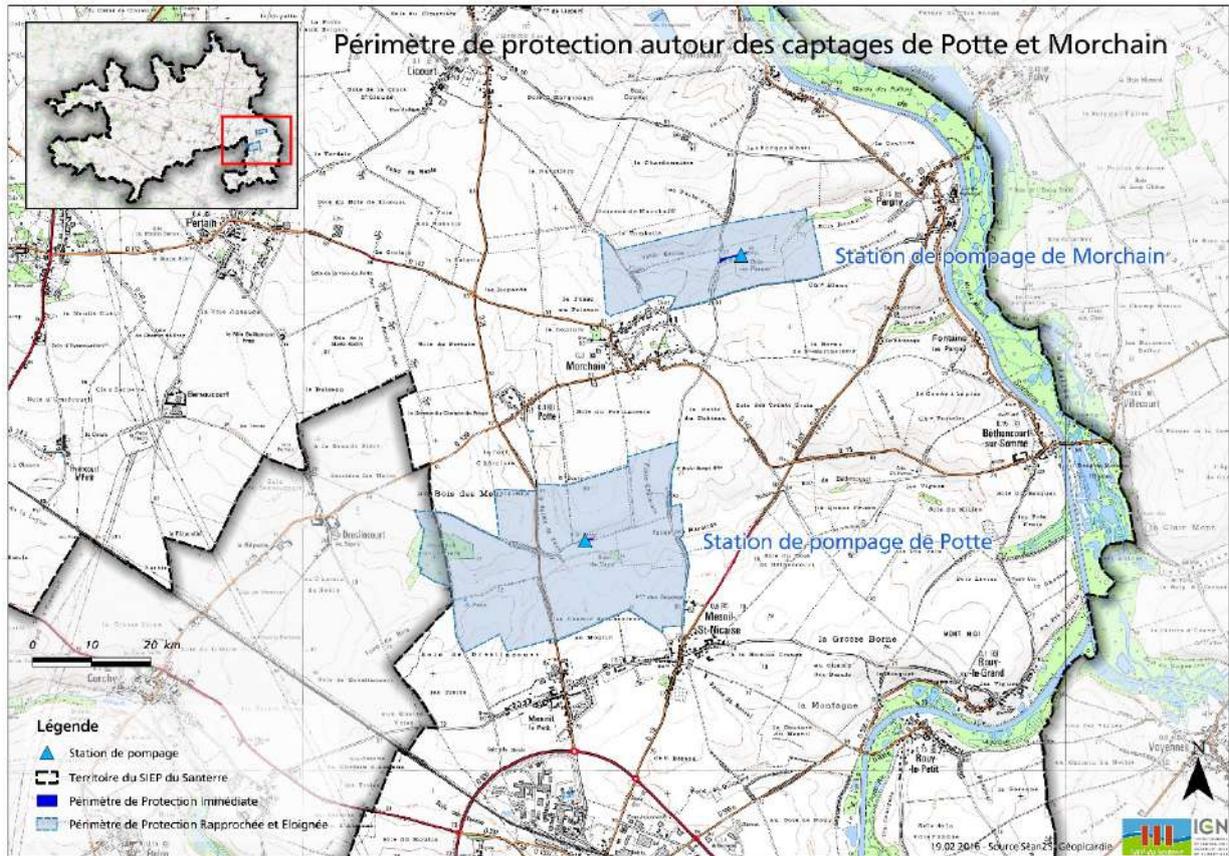
La phase 1 a débuté depuis le 29 août 2016. La validation de la phase 1 et la réunion publique de présentation ont été réalisées le 9 février 2017. La phase du DMPT s'est clôturée le 19 décembre 2017. La concertation autour du programme d'actions est en cours.

1.3.1 Les captages de Potte et Morchain

Le champ captant de Potte est composé de 3 forages, situés dans la **vallée des Marottes** sur la commune de Potte (parcelle cadastrale ZC 97).

Le champ captant de Morchain est composé de 2 forages, situés dans la **vallée Badrée** sur la commune de Morchain (parcelle section ZB n°42).

La DUP de 1995 pour Potte et de 2000 pour Morchain a permis de déterminer des périmètres de protection Immédiats et Rapprochés/Eloignés. La superficie totale de ces périmètres s'élève à **369,6 ha** soit 104,7 ha pour Morchain et 264,9 ha pour Potte.



Carte 3 : périmètres de protection de Potte et Morchain

1.3.2 Détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages de Potte et Morchain

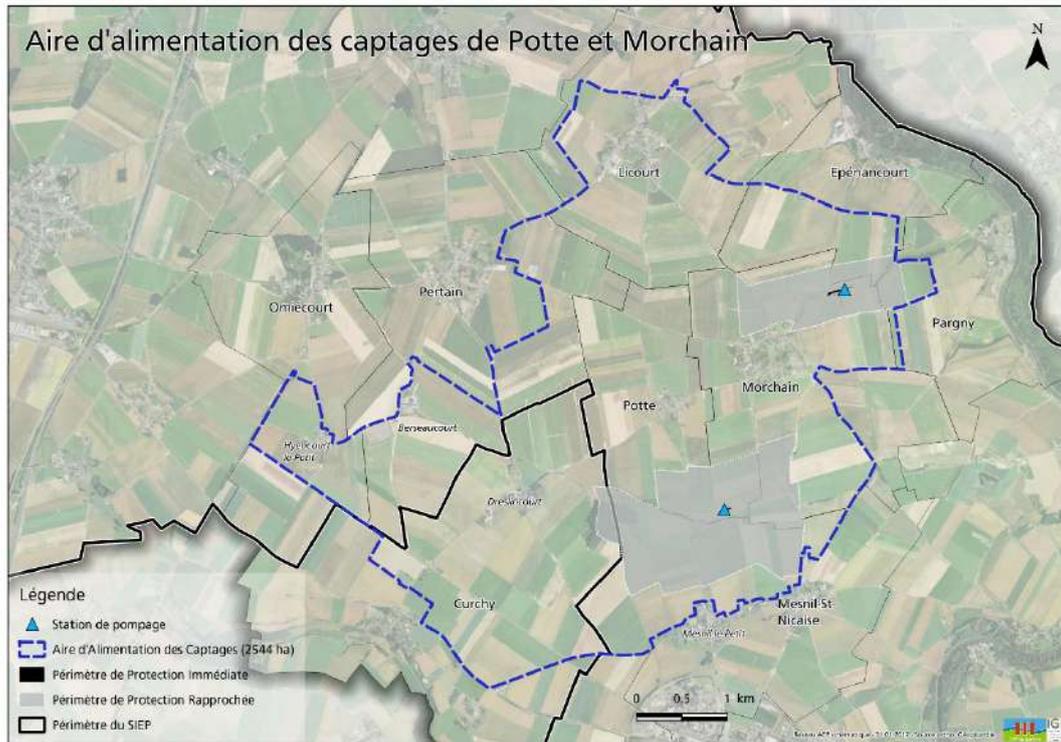
Le secteur d'étude correspond à l'Aire d'Alimentation des Captages de Potte et Morchain, soit une surface d'environ **2 544 hectares**. Cela correspond à 9 limites communales.

L'AAC touche 2 Communautés de Communes (suite à la fusion au 1^{er} janvier 2017) :

- Communauté de Communes Terre de Picardie,
- Communauté de Communes de l'Est de la Somme

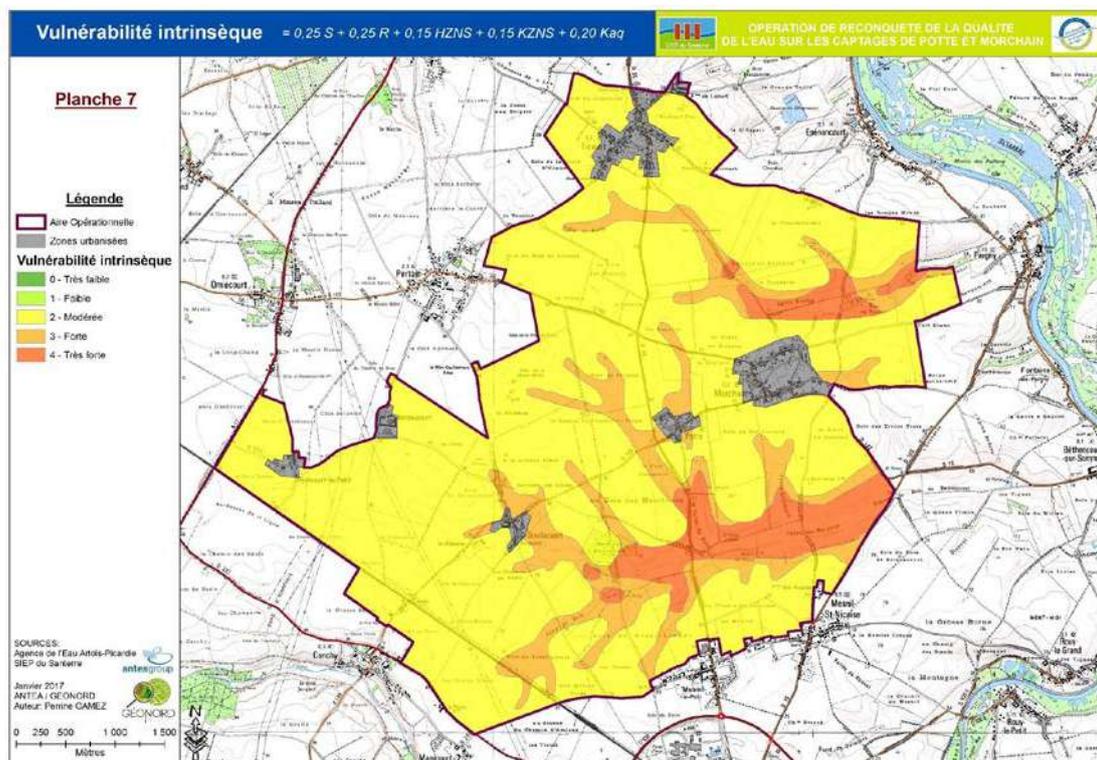
Les communes comprises dans l'AAC sont :

- Curchy (commune à enjeu eau potable 9^e programme)
- Epenancourt (commune à enjeu eau potable 9^e programme)
- Licourt (**commune à enjeu eau potable 11^e programme**)
- Mesnil-St-Nicaise (commune à enjeu eau potable 9^e programme)
- Morchain (commune à enjeu eau potable 9^e programme)
- Hypercourt (Omiécourt, Pargny, Pertain) (**commune à enjeu eau potable 11^e programme**)
- Potte (commune à enjeu eau potable 9^e programme)



Carte 4: Aire d'alimentation des captages de Potte et Morchain

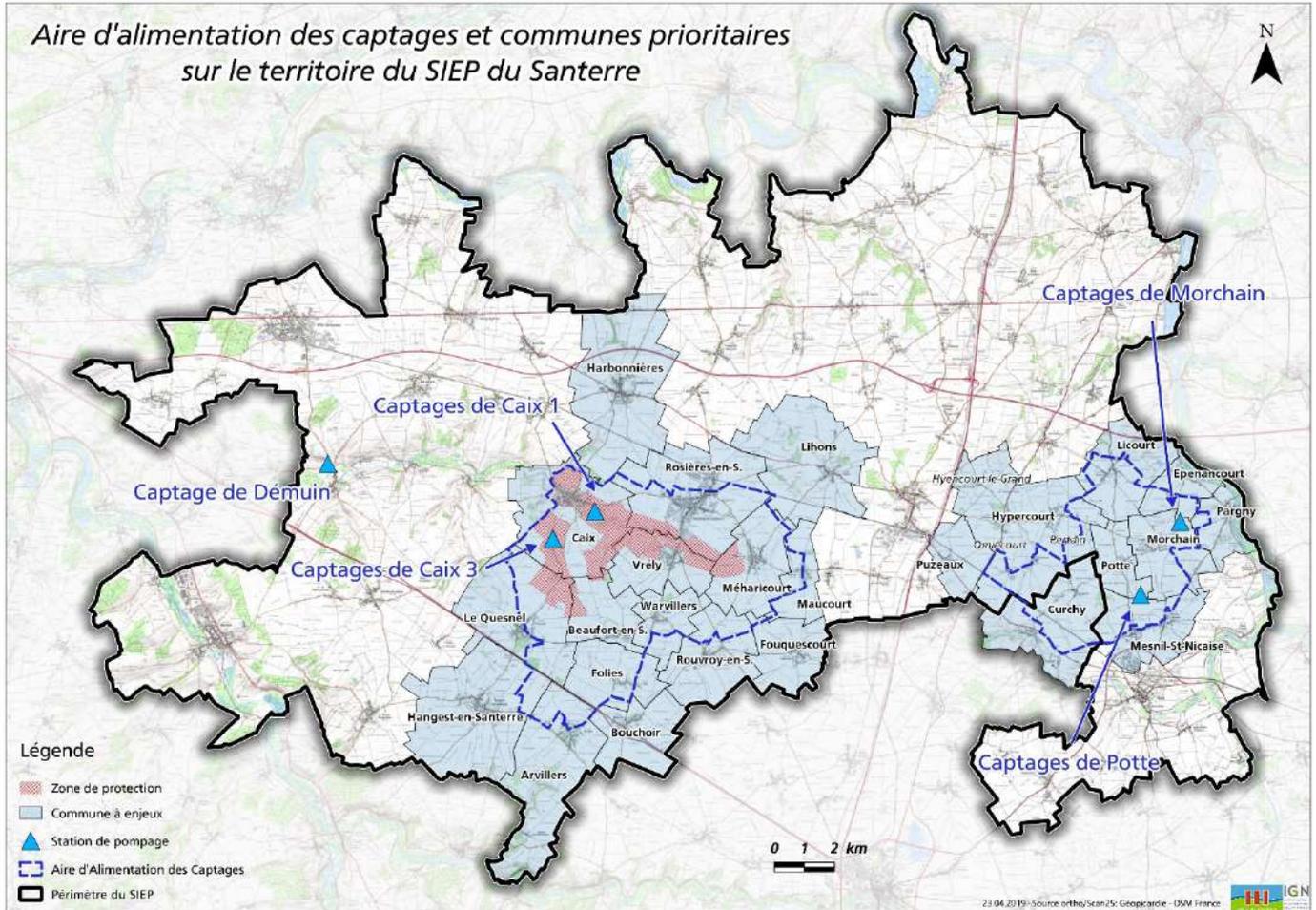
Afin de connaître les zones les plus vulnérables, une cartographie de vulnérabilité de la nappe a été réalisée par les bureaux d'études ANTEA et GEONORD dans le cadre de la phase 1 de la détermination de l'AAC. La méthodologie du BRGM, utilisée pour Caix a été reprise afin d'avoir une cohérence sur les deux territoires. La carte ci-dessous est une version provisoire (non validée par les membres du comité de pilotage en 2016). Le comité de pilotage de validation s'est déroulé le 9 février 2017.



Carte 5 : Vulnérabilité intrinsèque de l'AAC de Potte et Morchain

2 Communes à enjeu eau du SIEP

Il y a 24 communes à enjeu eau sur le territoire dont Curchy qui n'est pas dans le SIEP du Santerre. Il a été demandé à l'AEAP d'inclure les communes d'**Hypercourt** et de **Licourt** en commune à enjeu eau afin de couvrir toute l'AAC de Potte et Morchain. Ces communes ont été ajoutées pour le 11^{ème} programme (la commune de **Puzeaux** a également été ajoutée par l'AEAP).



Carte 6 : Communes à enjeu eau du SIEP EN 2019 (23 communes + Curchy)

3 Animation de l'opération

3.1 Conduite des opérations en 2018

Les Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau sont portées par le SIEP du Santerre.

Une animatrice a été recrutée en date du 07 décembre 2009 pour le lancement de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau de Caix et pour suivre le projet à 5 ans. L'animatrice est en charge de l'ORQUE de Potte et Morchain.

L'animatrice, Marine Josse, est basée au 1 rue d'Assel à ROSIERES-EN-SANTERRE.

Son temps passé pour les projets des ORQUE est de 1 ETP.

Toutes les missions liées à la qualité de l'eau et sa préservation sont comprises dans le calcul de l'ETP : la gestion de l'autosurveillance du SIEP (en lien direct avec la qualité de l'eau), la gestion des espaces verts des sites du SIEP, la participation et l'implication aux autres missions au SIEP liées à la qualité de l'eau/environnement en général, la participation aux réunions/comités/bureaux du SIEP, l'implication dans le Syndicat Mixte du Val d'Avre pour la création d'un nouveau champ captant à Hailles, etc.

Durant l'année 2018, l'animatrice est partie en congés pour maternité du **17 mai 2018 au 7 septembre 2018**. Un congé pathologique a été pris à partir du 14 mai 2019. L'animatrice a posé des congés à l'issue du congé pour maternité et est revenue le 8 octobre 2018. La période d'absence était donc du 14 mai au 8 octobre 2018. L'animatrice a souhaité avoir un temps partiel à partir du **1^{er} novembre 2018 : 0,8 ETP**. Le nombre de jours travaillé est de **118 jours pour l'année 2018**.

Le poste n'a pas été remplacé lors de cette période. L'emploi du temps de l'animatrice de l'année 2018 extrait de Google Agenda ainsi que le courrier du congé maternité est joint en **Annexe 1**.

La part de la mission en prestation pour l'année 2018 concerne le suivi et l'accompagnement des agriculteurs de l'AAC de Caix et des réunions techniques et comité de pilotage. C'est le bureau d'études GEONORD qui est en charge de cette mission. L'autre prestation concernant l'ORQUE de Potte et Morchain est réalisé par Antea Group et GEONORD pour les différentes phases de l'étude ORQUE. Le plan d'actions a été validé en avril 2018.

Les référents de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour cette opération sont Loïg Météron, Vincent Cappelle et Jean Lalanne.

La période couverte par ce rapport s'étend du **1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018**.

3.2 Financement de l'animation en 2018

3.2.1 Agence de l'Eau

La convention n°99035 se termine le 31 décembre 2018. **Une nouvelle demande a été réalisée pour le financement du poste pour un an renouvelable une fois.**

3.2.2 Financement de la Région Hauts-de-France dans le cadre du plan Somme

La Région Hauts-de-France est financeur de l'animation à hauteur de 10%. La nouvelle convention **IPQ- 000013** a une durée de 3 ans dans le cadre du Plan Somme et prend fin le **15 mai 2019**.

3.3 Les financements de l'AEAP liés à l'ORQUE

Demandes pour 2018 :

- Appel à projet développement de l'agriculture biologique 2018/2019
- Accompagnement des agriculteurs en 2018 sur Caix (l'AEAP n'a pas validé la réponse)
- Renouvellement du poste d'animateur pour 2019-2020

Les demandes de subvention en cours :

- Appel à projets en agriculture biologique pour 2016/2017,
- Etude et acquisition foncière,
- Appel à projet ECOPHYTO II : implantation de miscanthus dans les zones les plus vulnérables.

(Temps passé pour les demandes de subvention 6 jours)

3.4 Réalisation des objectifs de l'année 2018

Les objectifs de l'animation ont été identifiés dans la nouvelle convention de financement. L'AEAP a demandé à remplir des objectifs propres à chaque territoire mais également des indicateurs du **guide méthodologique d'élaboration des plans d'actions dans les territoires de captages d'eau potable**.

Les objectifs pour 2018 pour Caix :

- Mise en œuvre du second plan d'action
- Etablissement de l'état 2018 des pressions avec renseignement des indicateurs de suivi correspondants,
- Choix et validation par le COPIL des orientations 2019.

Les objectifs pour 2018 pour Potte et Morchain :

- Elaboration, finalisation et validation du plan d'action,
- Début de mise en œuvre du plan d'actions
- Etablissement de l'état 2018 des pressions avec renseignement des indicateurs de suivi correspondants
- Choix et validation par le COPIL des orientations 2019.

Certains objectifs notamment ceux de l'ORQUE de Caix ne sont pas atteints car le nouveau plan d'actions est toujours en concertation avec les acteurs du territoire.

(Temps passé réalisation du rapport annuel 6 jours)

3.5 Pilotage des opérations et réunions

3.5.1 Comités de pilotage

En 2018, l'animatrice a organisé le cinquième comité de pilotage de suivi de Caix qui s'est déroulé le 19 janvier 2018 à Rosières-en-Santerre. (Temps passé 4 jours + 1 jour réunion publique)

Le comité de pilotage de validation du plan d'actions de l'ORQUE de Potte et Morchain a eu lieu le 26 avril 2018 à Licourt. (Temps passé 5 jours)

L'animatrice a convié les membres du comité par mail en précisant les dates, lieux, horaires et l'ordre du jour plus d'un mois à l'avance. Une présentation a été réalisée par l'animatrice avec l'aide du bureau d'études GEONORD sur le volet agricole. L'animatrice a réalisé un compte rendu du COPIL. Les documents finaux sont envoyés par mail et diffusés sur le site internet du SIEP (les justificatifs seront remis dans le rapport annuel 2018).

Les présentations, les feuilles d'émergence et les comptes rendu sont joints en **Annexe 2**.

3.5.2 Réunions techniques avec le bureau d'études GEONORD et Antea Group

De nombreux échanges de mails et réunions téléphoniques ont été réalisés avec les bureaux d'études durant l'année 2018 tant sur l'avancée des actions sur Caix que sur Potte et Morchain.

- Le 09 janvier 2018 : réunion de travail chez GEONORD
 - Le 31 janvier 2018 : point Claire Jullien concernant le GT non agricole de Potte et Morchain
 - Le 16 mars 2018 : point Claire Jullien sur le volet non agricole
 - Le 17 avril 2018 : réunion avec GEONORD au SIEP pour préparer le GT et le copil de Potte et Morchain + départ en congé maternité
 - Le 26 octobre : réunion avec GEONORD pour préparer la concertation avec les partenaires liés au plan d'actions de Caix
 - Le 4 décembre 2018 : réunion chez GEONORD afin de travailler sur les actions de Caix et sur la mise en œuvre du plan d'actions de l'ORQUE de Potte et Morchain.
- (Temps passé réunions + suivi du BE lors des études 12 jours)

3.5.3 Groupes de travail et réunions d'informations

A. CAIX

Agriculture :

- Réunion chez l'avocat pour la réalisation des conventions miscanthus, le 4 janvier 2018,
- Réunion de bilan MAEc à la DDTM, le 11 janvier 2018,
- Réunion de travail pour préparer le copil de bilan de Caix, le 15 janvier 2018,
- Réunion avocat et futurs exploitants du miscanthus pour présentation de la convention, le 30 janvier 2018,
- Réunion avec Bio-Hauts-de-France, le 2 février 2018 et le 7 décembre 2018,
- Réunion de travail avec la Safer, le 13 mars 2018,
- Réunion d'information agricole le 22 mars 2018,
- Signature de la convention miscanthus avec les exploitants le 17 avril 2018,
- Réunion à la SITPA pour le miscanthus, le 19 avril 2018,
- Réunion partenaires sur le plan d'actions de Caix le 26 octobre 2018,
- Réunion avec TFT le 30 octobre 2018 et le 27 novembre 2018,
- Travail sur les filières miscanthus avec le PETR (19 avril, 8 novembre 2018, 20 décembre 2018),
- Journée groupe de travail sur l'ORQUE de Caix, le 13 décembre 2018,
- Réunion SITPA miscanthus, le 18 décembre 2018.

Assainissement :

- Réunion groupe de travail assainissement ORQUE Caix le 20 mars 2018,

Scolaires :

- Intervention école publique de Rosières-en-Santerre, le 14 mars 2018,
- TAP Chaulnes CM1 et CM2, le 15 mars 2018,
- TAP Proyart CM1 et CM2, le 19 mars 2018,
- TAP Dompierre-Becquincourt CP et CE1, le 23 mars 2018
- Visite de l'ISAL de la station de Caix, le 8 octobre 2018.
- Visite du parcours pédagogique à la communauté de communes du Liancourtois - la Vallée Dorée, le 6 novembre 2018,
- Visite du lycée Louis Thuiller, prépa deuxième année de BCPST à Amiens de la station de Caix 1, le 20 novembre 2018,
- Cours en salle + visite de Caix 1 du master 2 d'Amiens

(Temps passé réunion + préparation + CR + développement du projet miscanthus et foncier : 50 jours. Les autres tâches qui concernent le SMVA, le volet foncier, la participation aux réunions du SIEP et autre : 16 jours.)

B. RENCONTRE AVEC LE PREFET DE LA SOMME

Une rencontre entre M. le Préfet de la Somme : Philippe De Mester, M. Misiak, M. Cheval, Mme Petit, Mme Josse, a eu lieu le 26 février 2018. La présentation et le CR sont en **annexe 3**. L'ordre du jour était la présentation du plan d'actions à 5 ans de l'ORQUE et les points divers. (Temps passé 3 jours)

C. POTTE ET MORCHAIN

- Copil et réunion publique le 26 avril 2018

Agriculture :

- GT agricole pour réfléchir sur les actions à mettre en œuvre, le 29 janvier 2018
- GT agricole pour réfléchir sur les actions à mettre en œuvre, le 20 février 2018

Non Agricole :

- GT non agricole, le 1 février 2018

(Temps passé 5 jours)

D. POINTS D'INFORMATION AUPRES DES PARTENAIRES

Les rencontres, appels téléphoniques, mails ont été réguliers avec les agents de l'AEAP tout au long de l'année 2018.

- Participation au groupe de travail à Guerbigny,
- Comité Départemental de la rareté de l'eau,
- Syndicat de Doullens le 29 novembre 2018,
- Envoi de mails, appels téléphoniques durant l'année concernant les points importants des études, les moments de blocage et également relance sur les différentes conventions de demande de participation financière entre l'AEAP et le SIEP.

Les documents se trouvent en **annexe 3**.

(Temps passé 5 jours)

3.6 Réseau d'animateur

Echanges réguliers avec Olivier Crépin dans la Somme.

Une réunion durant l'année, le 29 novembre 2018 a eu lieu à Amiens avec les animatrices SAGE et les animateurs ORQUE (Amiens, SIEP et Doullens). (Temps passé 1 jour)

3.7 Formation/Information de l'animateur

3.7.1 Formations

- AIPR Concepteur le 18 janvier 2018,
 - Initiation manipulation extincteur incendie le 7 février 2018
- (Temps passé 2 jours)

3.7.2 Conférences et participation à des réunions liées à l'étude

- Carrefour de l'Eau le 24 et 25 janvier 2018 à Rennes
- (Temps passé 2 jours)

4 Avancement de l'ORQUE de Potte et Morchain

Pour rappel, le marché a été notifié le 18 août 2016.

Les prestations ont débuté le 29 août 2016 avec le lot 1 pour une durée de 6 mois.

La phase 1 s'est déroulée durant les 6 mois prévus. Il n'y a pas eu de difficultés particulières. L'AAC et la vulnérabilité intrinsèque ont été validées lors du comité de pilotage le 9 février 2017.

La phase 2 de la réalisation du DTMP se réalise sur une durée de 9 mois. Cette phase devrait être clôturée mais la réunion publique prévue en fin de ce lot a été décalée en fin du lot 3. Le solde du lot a été repoussé en mai 2018.

Le lot 3 a commencé en janvier 2018 pour une durée de 4 mois. Les deux lots se sont clôturés fin avril 2018.

4.1 Recensement agricole du DTMP

La phase de terrain a permis de recenser 53 exploitants qui cultivent au moins une parcelle dans l'AAC contre les 62 exploitations recensées à partir du RPG 2014. Depuis 2014, il y a eu des reprises de fermes ou des regroupements d'exploitations.

Sur ces 53 exploitations, 50 exploitations ont été identifiées, ce qui représente une SAU de 99,8 %.

Pour assurer le bon déroulement des diagnostics, le SIEP du Santerre a communiqué auprès de la profession agricole pour informer sur la démarche.

Plusieurs réunions et supports ont été mis en place :

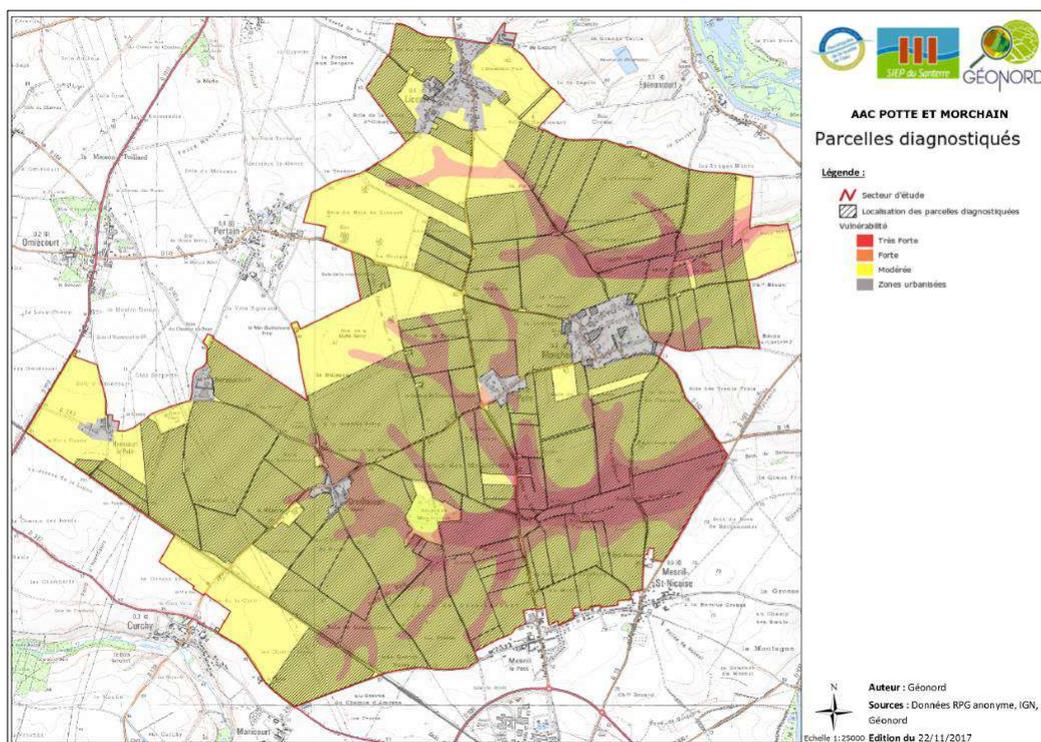
- Présentation lors du comité de pilotage du 09 février 2017 où des acteurs du secteur agricole étaient présents,
- Rencontre avec les exploitants référents par commune,
- Courrier d'information sur l'opération et invitation à la réunion publique d'information,
- Réunion publique d'information le 09 février 2017,
- Prise de contact par téléphone avec les agriculteurs sélectionnés pour proposer le diagnostic et obtenir un rendez-vous.

4.1.1 Réalisation des diagnostics

Il y a au **26 diagnostics dont 2 éleveurs**. Ces diagnostics concernant une surface de **1 844 ha soit 79% SAU du territoire et 94 % des surfaces les plus vulnérables**.

Les exploitations diagnostiquées ont une SAU dans l'AAC comprise entre 5 et 191 ha (Figure 31), avec un taux de concernement compris entre 6 % et 100 %. Parmi ces 26 exploitations, 13 sont concernées pour plus de 46 ha (soit 2% de l'AAC) et 21 pour plus de 23 ha. 10 exploitations diagnostiquées sont concernées pour plus de la moitié de leur surface agricole. Notons que 3 exploitations sont concernées pour la totalité de leur SAU.

Ces chiffres témoignent d'une bonne implication des agriculteurs dans la démarche.



Carte 7 : parcelles agricoles diagnostiquées dans l'AAC de Potte et Morchain

Sur l'ensemble des 26 exploitations diagnostiquées, le blé tendre, la pomme de terre de consommation et la betterave sucrière sont les cultures les plus représentées.

- 24 des 26 exploitations visitées sont orientées « grandes cultures ». Les exploitations du secteur ont en moyenne 6 cultures différentes dans leur assolement.
- 9 exploitations se sont engagées dans une démarche qualité GLOBALGAP dont 1 certifié également ISO 14 001.
- 3 exploitants ont réalisé un diagnostic de faisabilité de conversion à l'agriculture biologique mais aucun exploitant n'a le projet de se convertir prochainement.
- 5 exploitants sont intéressés pour réaliser un diagnostic PPE.

4.1.2 Pollution ponctuelles au corps de ferme

Parmi les 11 corps de ferme identifiés dans l'AAC, 9 ont été diagnostiqués.

A. REMPLISSAGE DU PULVERISATEUR

- 100 % des sources d'approvisionnement en eau sont protégées

- 5 corps de ferme situés dans l'AAC ont un système anti débordement ou une aire étanche avec rétention spécifiquement dédiées au remplissage ou lavage des pulvérisateurs

B. FONDS DE CUVES PHYTOSANITAIRES

- Les fonds de cuves des pulvérisateurs sont gérés à la ferme chez 3 exploitants dont 1 qui se trouvent dans l'AAC et ne dispose pas de système de traitement.
- Chez les 23 exploitants restants, ils les gèrent au champ mais 2 exploitants ne respectent pas la dilution au 1/6ème et 13 la dilution au 1/100^{ème}.

C. STOCKAGES

- 9 exploitations stockent du GNR dans l'AAC mais 3 ne sont pas équipées d'une cuve double paroi
- 4 exploitations stockent de l'azote liquide dans l'AAC tous équipés d'une cuve double paroi
- 9 exploitations stockent de l'huile dans l'AAC et 2 possèdent une rétention

4.1.3 Gestion de l'interculture et travail du sol

A. INTERCULTURE

- 24 exploitants sur 26 implantent des CIPAN sur la totalité de ses surfaces avant culture de printemps ou potentiellement après pois. 2 exploitants ont bénéficié d'une dérogation en 2016, l'un sur une partie de ses surfaces, l'autre sur la totalité.
- Principalement composées de moutarde (32 % SAU en CIPAN) et d'un mélange de 2 espèces moutarde + trèfle, avoine ou radis (29 % SAU en CIPAN).
- Tous les agriculteurs détruisent leurs CIPAN mécaniquement en majorité la deuxième quinzaine de novembre (allant de début novembre à fin décembre).

B. TRAVAIL DU SOL

- Type de travail du sol : Pas de 100 % non labour, non labour occasionnelle (n=9), suivant les conditions hydriques et l'état du sol et non labour fréquent (n=15), labour systématique (n=2).
- Lutte contre le tassement du sol : décompactage partiel est le levier principal (n=18).
- En moyenne, 2 leviers utilisés (adaptation du matériel avec la modification de la pression des pneus, pneus basses pressions, roues jumelées)
- Leviers pour le maintien du taux de matière organique dans le sol :
- 10 exploitants sur les 26 mettent en œuvre au moins 3 leviers
- Lutte contre le ruissellement : en moyenne, 3 leviers avec comme principaux leviers l'implantation de cultures intermédiaires, chaulage, apport de matière organiques et le non labour

C. IRRIGATION

- Pratique : 21 exploitations, principalement sur les pommes de terre et les haricots. 36 % de la surface irrigable des 21 exploitations
- Equipement : 19 aspersion et 2 utilisent des rampes
- Pilotage : 12 agriculteurs diagnostiqués réalisent un bilan hydrique et 30% n'utilisent pas de méthodes de pilotage
- Contrôle : 5 agriculteurs réalisent un contrôle de leurs enrouleurs eux-mêmes, 4 le font faire par un concessionnaire agréé et 12 n'en font pas du tout.

4.1.4 Gestion de l'azote

A. MATIERES ORGANIQUES

- 20 exploitations fertilisent avec des matières organiques. 19 d'entre eux disposent d'analyses de leurs effluents (18 sur la totalité et 1 pour une partie) et 19 font des pesées d'épandeur.

- Pas de pression d'azote organique importante. La prise en compte pour les épandages, des sols et périodes sensibles est nécessaire pour limiter les risques de transfert. Un risque fort est observé sur un épandage de boues de STEP avant blé. Des risques potentiels portent sur des matières organiques à minéralisation rapide (vinasse, fientes de volailles, ...) avant ou sur CIPAN.

B. FERTILISATION MINERALE ET EQUILIBRE AZOTE

- 25 exploitants réalisent des reliquats en sortie d'hiver.
- 19 exploitants analysent plus de 75 % de la surface emblavée sur au moins une culture.
- BGA homogène sur le territoire. La moitié des exploitations présentent une BGA élevée allant de 57 à 85 kg N / ha, ce qui s'explique par l'année particulière (2016).
- 101 ha diagnostiqués ont reçu une dose d'azote efficace en 2016 supérieure à 20 % à celle de la médiane locale. Ces surfaces représentent 4% de la SAU de l'AAC.
- Les OAD azote suscitent de l'intérêt, 17 exploitants sur les 26 en utilisent. Cela représentait 61 % de la sole diagnostiquée et pilotable de l'AAC.

C. AUTRES FERTILISANTS MAJEURS

- 71 % de la surface de l'AAC diagnostiquée a été analysée en analyses de sols, au moins une fois ces 6 dernières années.
- 13 agriculteurs réalisent un plan de fumure P et K.

4.1.5 Gestion des produits phytosanitaires

A. MOLECULES ACTIVES

- Certaines molécules utilisées présentent un risque pour la ressource en eau : 9 selon l'indice GUS et 11 autres selon les essais d'ARVALIS. 4 sont jugées à risque par les deux indicateurs (le clopyralid, la Clomazone, la Bentazone, l'Imazamox)
- Molécules retrouvées dans l'eau des captages et utilisées en 2016 : bentazone, lenacile, chloridazone
- Variabilité faible à modérée pour les IFT Herbicides et élevée pour les IFT Hors Herbicide. Ceci peut s'expliquer par une année climatique très particulière.
- Le désherbage automnal est une stratégie très utilisée sur blé (n=14). En 2016, à l'échelle de l'AAC, 492 ha ont été désherbés à l'automne soit 53 % de la sole en blé en 2016.

B. SOURCES DE CONSEIL ET RAISONNEMENT

- Les techniciens des coopératives et négoce, de CETA et le BSV sont les principales sources d'informations sur le territoire. 1 exploitant affirme décider de l'application d'un traitement à partir des conseils de son technicien. 22 s'informent auprès de leurs techniciens et décident après observations à la parcelle. 3 exploitants les réalisent uniquement après observation. 4 exploitants utilisent également des systèmes de piégeage. 1 exploitant réalise son traitement par habitude, sans aide extérieure.
- Les outils d'aide à la décision peu valorisés (n=6 soit 10 % de la surface diagnostiquée en Pommes de terre et blé et 8 % des haricots).
- Les techniques alternatives très peu utilisées : 12 exploitants réalisent des faux semis régulièrement, 16 réalisent un binage. Cela représentait seulement 17 % de la SAU totale diagnostiquée en 2016.
- Des leviers agronomiques mis en place à l'échelle de l'exploitation bien valorisés : 3/4 des exploitants mettent en œuvre plus de 4 leviers sur 7 ce qui représente 63% de la SAU de l'AAC.
- Leviers blé également bien valorisés avec 2/3 des exploitants qui mettent en œuvre 3 leviers ou plus sur 80 % de la SAU diagnostiquée dans l'AAC.

C. MATERIEL

- Equipement en GPS avec coupure de tronçons automatiques assez développé (n=14/26).

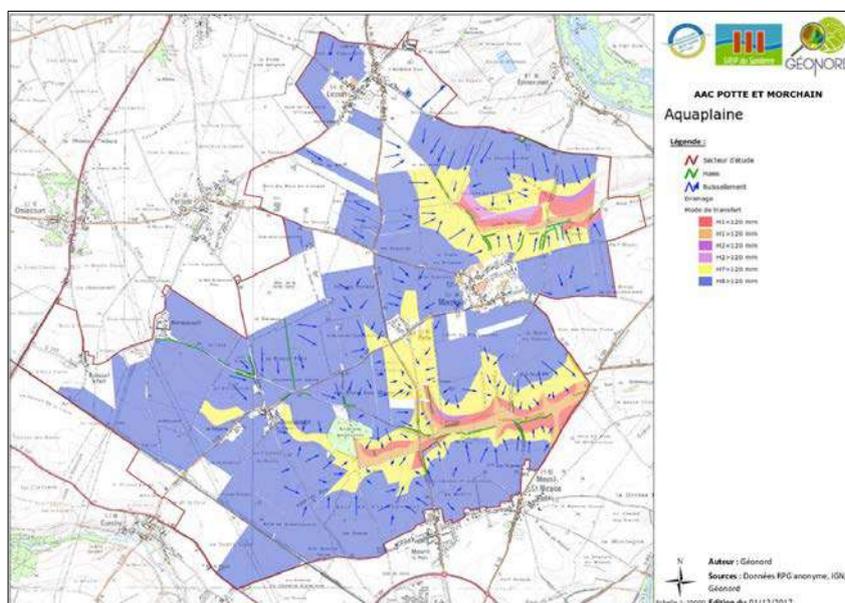
4.1.6 Diagnostics parcellaires et risques de transferts

Pour chaque type de transfert identifié lors du diagnostic parcellaire, des préconisations ont été formulées. Il est demandé à l'agriculteur de tenir compte de la sensibilité de chaque parcelle dans ses pratiques culturales. En premier lieu, adapter ses pratiques agronomiques : travail du sol, choix des effluents organiques épandus, fertilisation...

L'objectif général est de minimiser le risque à chaque apport d'intrant, en intégrant ses caractéristiques et en optimisant l'action du sol : résistance à la battance, activité biologique pour retenir et dégrader les intrants...

Un ensemble de préconisations, individuelles, propres à chaque exploitation et à chaque risque de transfert rencontré est ensuite réalisé et validé avec l'exploitant dans le cadre du rendu individuel.

En complément, un conseil en termes de molécules phytosanitaires a été fourni à l'exploitant, selon l'état des connaissances actuelles. C'est un élément de plus à intégrer dans sa prise de décision lorsqu'il bâtit son programme de traitement.



Carte 8 : Carte AQUAPLAINE

4.1.7 Bilan

L'étude des activités agricoles qui représentent une part importante au sein de l'AAC de Potte et Morchain a permis d'approfondir les connaissances de l'activité mais aussi d'apporter un conseil personnalisé aux agriculteurs.

Du point de vue des risques de pollutions ponctuelles, certains sièges d'exploitations méritent d'être aménagés. Les critères qui apparaissent comme prioritaires sont : la sécurisation du remplissage et du lavage du pulvérisateur et la sécurisation des stockages (GNR, azote liquide, ...)

Du point de vue des risques de pollutions diffuses, les parcelles prioritaires sont situées dans les vallées sèches principales avec des problématiques de lutte contre le ruissellement en haut de pente et de lutte contre l'infiltration en fond de talweg.

Les principaux enseignements portent sur le manque de matière organique pour l'entretien des sols, des programmes de traitement qui pourraient être allégés en valorisant mieux les leviers agronomiques et les techniques alternatives.

Les diagnostics parcellaires ont permis de mettre en évidence les parcelles sur lesquelles les pratiques doivent être adaptées.

Au travers des divers rencontres, les agriculteurs se sont montrés pour la grande majorité intéressés et volontaires pour mettre en œuvre des solutions afin de protéger la ressource.

4.2 Recensement non agricole du DTMP

4.2.1 Assainissement

A. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Sur le secteur d'étude, les communes de **Potte**, **Morchain**, **Licourt** et **Curchy**, en zonage d'ANC, ont délégué le service assainissement à la Communauté de Communes du Pays Neslois qui a mis en place un service public d'assainissement non collectif.

Le SPANC a délégué à la Nantaise des eaux, la réalisation des prestations techniques.

La compétence assainissement non collectif, pour le lieu-dit **Hyencourt-le-Petit** situé sur la commune d'Omiécourt (Hypercourt), est assurée en régie directe par la Communauté de Communes Terre de Picardie.

Potte : les 47 habitations situées sur la commune de Potte disposent d'un assainissement de type non collectif. Récemment, un contrôle du bon fonctionnement réalisé sur chaque système d'assainissement a permis d'établir les remarques suivantes :

- 25 habitations sont conformes (avis favorable)
- 16 habitations sont non conformes (avis défavorable)
- 6 habitations n'ont pas pu être contrôlées

Morchain : 143 habitations sont concernées par un système d'assainissement de type non collectif. Le contrôle du bon fonctionnement réalisé récemment sur chaque habitation a permis d'établir les remarques suivantes :

- 66 habitations sont conformes (avis favorable)
- 62 habitations sont non conformes (avis défavorable)
- 15 habitations n'ont pas pu être contrôlées

Licourt : 168 habitations sont en assainissement non collectif. Suite au récent contrôle pour le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement, les remarques dégagées sont les suivantes :

- 72 habitations sont conformes (avis favorable)
- 88 habitations sont non conformes (avis défavorable)
- 8 habitations n'ont pas pu être contrôlées

Dreslincourt, la gare et la râperie (commune de Curchy) : des informations ont été fournies par la Nantaise des eaux pour les habitations situées dans l'AAC, c'est-à-dire au niveau de Dreslincourt, la gare de Curchy et la râperie. Certaines d'entre-elles n'ont pu être contrôlées mais une nouvelle campagne est prévue fin août début septembre 2017.

Les 36 habitations situées au niveau du lieu-dit de Dreslincourt, de la gare et de la râperie disposent d'un assainissement de type non collectif. Les avis dégagés à la suite du contrôle sont les suivants :

- 3 avis favorables
- 7 avis favorables sous réserve (problème de norme, d'étanchéité, d'entretien)
- 14 avis défavorables de Priorité 2 (Réhabilitation différée)
- 8 avis défavorables de Priorité 1 (Réhabilitation d'urgence)
- 4 habitations non contrôlées

Hyencourt-le-Petit (commune d'Omiécourt devenue Hypercourt) : 21 habitations du lieu-dit disposent d'un système d'assainissement non collectif. Le contrôle du bon fonctionnement du système réalisé en 2013 a permis d'établir les remarques suivantes :

- 8 installations sont conformes dont 1 sous réserve (en travaux)
- 9 installations sont non conformes
- 4 installations n'ont pas pu être contrôlées

B. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune de Mesnil-Saint-Nicaise est rattachée à la STEP de Nesle, mais aucune habitation n'est concernée par l'AAC sur cette commune. Le lieu-dit de Berseaucourt est rattaché à la STEP de Pertain (Hypercourt) (située en dehors de l'AAC). La SAUR réalise le suivi technique de la STEP pour la commune dans le cadre d'une prestation de service.

C. EAUX PLUVIALES

A plus petite échelle, la rencontre avec les maires des communes de Potte, Morchain, Curchy, Licourt, Pertain (Hypercourt) et Omiécourt (Hypercourt) le 28 avril 2017, a permis d'obtenir des informations concernant l'évacuation des eaux pluviales de ces différentes communes. Les différents bassins de stockage des eaux pluviales ainsi que les mares ont pu être localisés.

4.2.2 Epandage

La chambre d'agriculture de la Somme a mis à notre disposition quelques informations sur les surfaces épandables sur la zone d'étude.

Aucun plan d'épandage urbain n'est recensé sur la zone d'étude. Deux plans d'épandage industriel sont recensés (cendres des industries du bois et boues des industries agroalimentaires). Cela représente environ 1 235 ha de plans d'épandage industriel.

Selon les informations issues de la chambre d'agriculture, les cendres épandues sont riches en potasse et calcium et ne contiennent pas d'azote ou de matières organiques.

Concernant les plans d'épandage d'élevage, une soixantaine d'hectares a pu être recensée.

4.2.3 Décharges et dépôts sauvages

Lors des enquêtes communales, un point spécifique a été réalisé sur les décharges et les dépôts sauvages. Un reportage photo a été réalisé.

4.2.4 Ouvrages souterrains

A proximité de l'aire d'alimentation des captages de Potte et Morchain, une carrière de sable est implantée sur la commune de Licourt, au lieu-dit « La sablière du chemin de Saint-Christ ».

L'arrêté du 14 avril 2015 (cf. Annexe 5), autorise la société « Les sablières du Santerre » à exploiter cette carrière de sable à ciel ouvert pour une durée de 25 années à compter de la date du présent arrêté.

La consultation de la base de données du sous-sol (BSS) a permis de compléter le recensement pour les ouvrages suivants :

- Puits individuel : 2 puits recensés
- Piézomètre : 3 piézomètres recensés
- Pompe à chaleur : 2 ouvrages
- Usage non défini : 29 ouvrages dont 4 ouvrages rebouchés
- Eau industrielle : 1 ouvrage

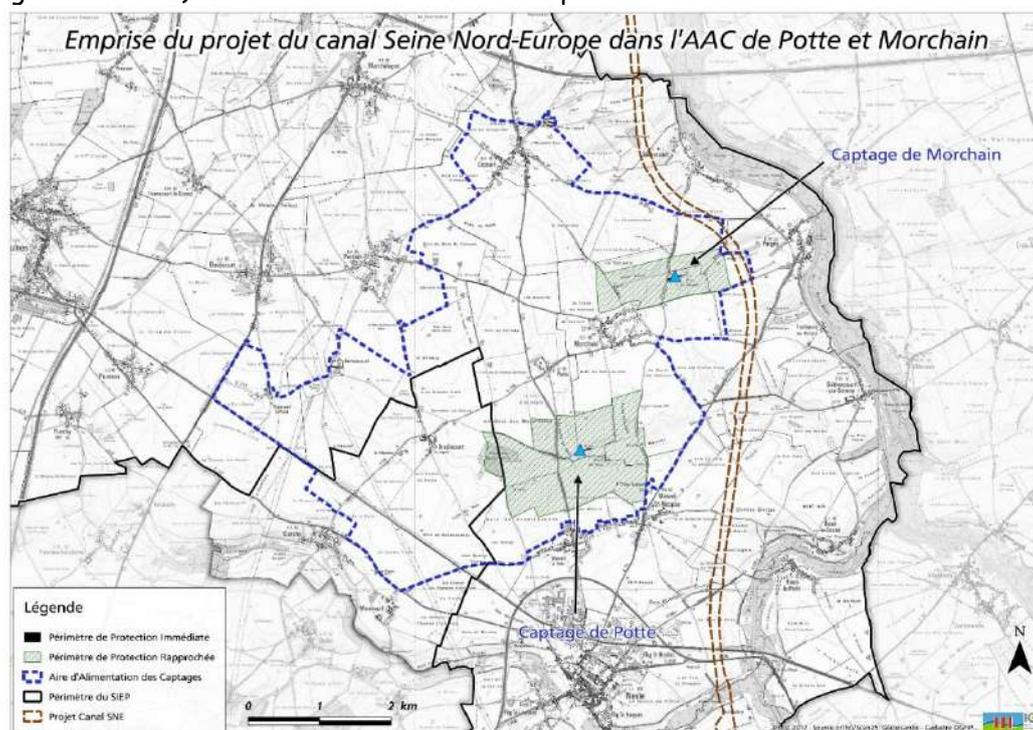
4.2.5 Canal Seine Nord Europe

Une réunion organisée le 22 février 2017 au SIEP du Santerre a permis de présenter l'impact du projet du CSNE sur les captages d'alimentation en eau potable de Potte et Morchain.

Le compte rendu de la réunion est repris en Annexe 6 de ce rapport.

Le projet du Canal Seine-Nord Europe traverse l'AAC mais ne présente à priori aucun impact sur les captages d'eau pour les raisons suivantes :

- Le CSNE est déconnecté de la nappe de la craie du fait :
- Du niveau du plafond du CSNE (72,50 m NGF) situé à une quinzaine de mètres au-dessus de la nappe de la craie (environ 54 m NGF)
- De l'étanchéité (épaisseur de 40 cm d'Argile de perméabilité 10-8 m/s)
- Selon des études menées par le bureau d'étude SB2O en 2013, les captages d'eau de Potte et Morchain sont situés en amont hydraulique du canal, et celui-ci ne forme pas de barrière hydraulique entre les captages d'eau et la nappe de la craie
- VNF prescrira des mesures de vigilance auprès des entreprises en phase de chantier (ex : pas de stockage dans l'AAC). La certification ISO 14 001 permettra d'encadrer le suivi de ces mesures.



Carte 9: emprise du canal seine nord Europe

4.2.6 Activités artisanales et industrielles

A. SITES BASIAS ET BASOL

Il n'y a pas de sites BASOL sur le territoire. 14 sites BASIAS ont été répertoriés.

B. ICPE

D'après les informations issues de l'inspection des installations classées, ainsi que les informations récoltées lors de la rencontre avec les maires des communes de l'AAC, cinq ICPE ont été référencées sur le secteur d'étude. Les sites ne sont pas classés SEVESO.

C. ARTISANS : CMA ET CCI

14 activités recensées par la CCI et CMA au sein de l'aire d'alimentation des captages de Potte et Morchain. La majorité de celles-ci concerne des entreprises du bâtiment. Un industriel est recensé dans l'AAC.

4.2.7 Usages des produits phytosanitaires

A. USAGES DES COMMUNES DE L'AAC

6 communes ont été rencontrées le 28 avril 2017, les 3 autres communes n'ayant pas leur centre bourg intégré dans l'AAC :

- Potte
- Morchain
- Curchy
- Licourt
- Pertain (Hypercourt) pour Berseaucout
- Omiécourt (Hypercourt) pour Hyencourt-Le-Petit

Ces rencontres ont permis d'aborder précisément l'objet de l'étude, de connaître les pratiques concernant l'utilisation des produits phytosanitaires sur leur territoire respectif et de démarrer un travail de sensibilisation de ces acteurs.

Il est ressorti les techniques alternatives envisagées contre les produits phytosanitaires :

Communes	Techniques alternatives envisagées
Potte et Morchain	<ul style="list-style-type: none"> - Désherbant à l'huile de colza - Huile perlargonium
Licourt	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté de faire du paillage mais pas de matériel pour broyer - Tolérance à la flore adventice - Désherbage mécanique - Désherbage manuel - Fauchage
Hyencourt-Le-Petit	<ul style="list-style-type: none"> - Désherbage mécanique - Désherbage manuel, thermique, thermique mousse (en attente de progrès de fonctionnement) - Fauchage des talus, accotements - Prairies fleuries et paillage au pied des arbres - Mise en place de géranium
Curchy	<ul style="list-style-type: none"> - Le Paillage - Le Binage - Fauchage - Mulching - Pas convaincu par le désherbage thermique (essai par brûlage) - Volonté d'achat d'un désherbeur eau chaude avec la Communauté de Communes du Pays Neslois - Intéressé également par une machine de brossage à poil dur pour les caniveaux
Berseaucourt	<ul style="list-style-type: none"> - Désherbage manuel - En réflexion sur le désherbage thermique - Fauchage (seulement au stade) - Paillage (parfois) - Mulching

Tableau 1 : Les techniques alternatives envisagées par commune contre l'utilisation des produits

B. USAGES DES PARTICULIERS

Aucun jardin ouvrier n'est répertorié au sein de l'aire d'alimentation des captages de Potte et Morchain. En revanche, des potagers ont été observés chez les particuliers au sein de l'AAC. Certains particuliers utilisent les produits phytosanitaires pour traiter leur potager. Cependant il est difficile de contrôler et de quantifier les doses utilisées. Pour rappel, la vente de produits phytosanitaires aux particuliers sera interdite à partir du 1er janvier 2019.

C. USAGES DES GESTIONNAIRES DE RESEAU

Les produits phytosanitaires ne sont plus utilisés par le Département de la Somme depuis le plan de gestion des dépendances de 2012 interdisant l'utilisation de ces produits. Au sein de l'AAC, 3 fauchages sont réalisés dans l'année. Le débroussaillage mécanique s'effectue normalement une fois par an.

D. SNCF

Au niveau du réseau ferroviaire, la ligne n°261 000 reliant Amiens à Laon traverse la commune de Curchy et donc l'AAC sur un peu plus de 4 km.

Lors de la rencontre avec le maire de Curchy, ce dernier a évoqué des teneurs élevées en Atrazine retrouvées au niveau du captage d'eau (indice BSS n° 00634X0005/P) de la commune située à environ 350 m de la voie de chemin de fer.

La SNCF nous a transmis des informations concernant l'entretien des voies ferrées à l'échelle nationale.

La campagne de traitement annuel se déroule de début mars à mi-juillet. Cette campagne est divisée en trois périodes auxquelles sont adaptées les modes d'action des herbicides :

- Jusqu'au 15 avril : traitement mixte à action dominante préventive, résiduaire de pré ou de post-lévée, complété d'une action foliaire systémique
- Du 16 avril au 31 mai : traitement à action mixte préventive résiduaire et curative foliaire systémique
- A partir du 1er juin : traitement curatif foliaire systémique seul

Selon la base de données ADES et les données de l'autosurveillance du SIEP, les concentrations des différentes matières actives utilisés pour le traitement des voies ferrées et retrouvés au sein des captages de Potte et Morchain sont toujours inférieures à la limite de détection et/ou quantification du laboratoire depuis le début de la surveillance sur les deux champs captant.

4.2.8 Recensement des scolaires

Afin de préparer dès à présent la phase du programme d'action, pour la partie sensibilisation du public, un inventaire des scolaires a été réalisé sur les 9 communes concernées par l'Aire d'Alimentation des Captages de Potte et Morchain.

9 écoles sont recensées et pourront bénéficier d'intervention de sensibilisation sur l'eau.

4.3 Réalisation du programme d'actions

La phase 3 de l'élaboration du programme d'actions a débuté le 1^{er} janvier 2018. Deux groupes de travail agricoles ont eu lieu et un groupe de travail non agricole.

Un copil de validation des actions a eu lieu le [26 avril 2018](#) suivi d'une réunion publique.

Thématique Agricole

5 actions et 15 sous-actions pour la thématique agricole :

AGRI 1.1: Lutter contre les pollutions ponctuelles avec 2 sous actions.

AGRI 1.2 : Actions prioritaires pour lutter contre les pollutions diffuses azotées avec 3 sous actions

AGRI 1.3: Actions secondaires pour lutter contre les pollutions diffuses azotées avec 2 sous actions

AGRI 1.4: Actions prioritaires pour lutter contre les pollutions diffuses phytosanitaires avec 3 sous actions.

AGRI 1.5: Actions secondaires pour lutter contre les pollutions diffuses phytosanitaires avec 5 sous actions initialement.

Thématique 2 : Assainissement

3 actions pour la thématique assainissement :

ASS2.1 : Améliorer la connaissance du parc d'installation des assainissements non collectif

ASS2.2 : Sensibiliser à la mise aux normes des assainissements non collectifs auprès des particuliers et des notaires.

ASS2.3 : Accompagner les services de l'Etat dans leurs actions et à leur demande

Thématique 3 : Activités Industrielles et Artisanales

1 action pour la thématique « activités artisanales » :

ART3.1 : Encourager les artisans à une meilleure maîtrise de leurs rejets et leurs déchets

Thématique 4 : Autres Activités Urbaines

3 actions pour la thématique « autres activités urbaines » :

AAU4.1 : Optimiser la connaissance des points d'accès à la nappe sur l'AAC.

AAU4.2 : Sensibiliser les particuliers au bon entretien de leurs ouvrages et à l'impact des dépôts/décharges sauvages.

AAU4.3 : Travailler sur les préconisations à apporter à la Société du Canal lors des travaux futurs du CSNE.

Thématique 5 : Phytosanitaires Non Agricoles

4 actions pour la thématique phytosanitaires non agricole :

PNA5.1 : Sensibiliser les entreprises du paysage sur le territoire de l'AAC.

PNA5.2 : Accompagner les communes à tendre vers le 0 phyto → pas de remarques.

PNA5.3 : Sensibiliser les particuliers et les jardiniers amateurs aux méthodes alternatives sans produits phytosanitaires.

PNA5.4 : Poursuivre les actions de communication auprès de la SNCF.

Thématique 6 : Communication

1 action pour la thématique communication :

COM6.1 : Intéresser les scolaires au cycle de l'eau.

Le détail du Plan d'action est en **Annexe 4** du rapport.

La réunion publique de présentation du programme d'actions a eu **26 avril 2018** lieu à **Licourt** à 17h afin de présenter le programme d'actions sur les 5 années.

5 agriculteurs étaient présents pour la réunion publique. Un retour a eu lieu concernant la réglementation des stockages d'effluents organiques en bout de champ. La réponse étant que les dépôts de fumier de bovins ne peuvent pas excéder 9 mois. Ils doivent être faits sur des matières absorbantes comme un couvert végétal développé ou un fond de paille. Cette réglementation est liée à la Directive Nitrates.

La réglementation est plus restrictive dans les périmètres de protection des captages de Potte et Morchain ou le stockage ne peut excéder quelques jours.



Figure 1: Réunion publique du 26 avril 2018

5 Avancement de l'élaboration du plan d'actions de Caix

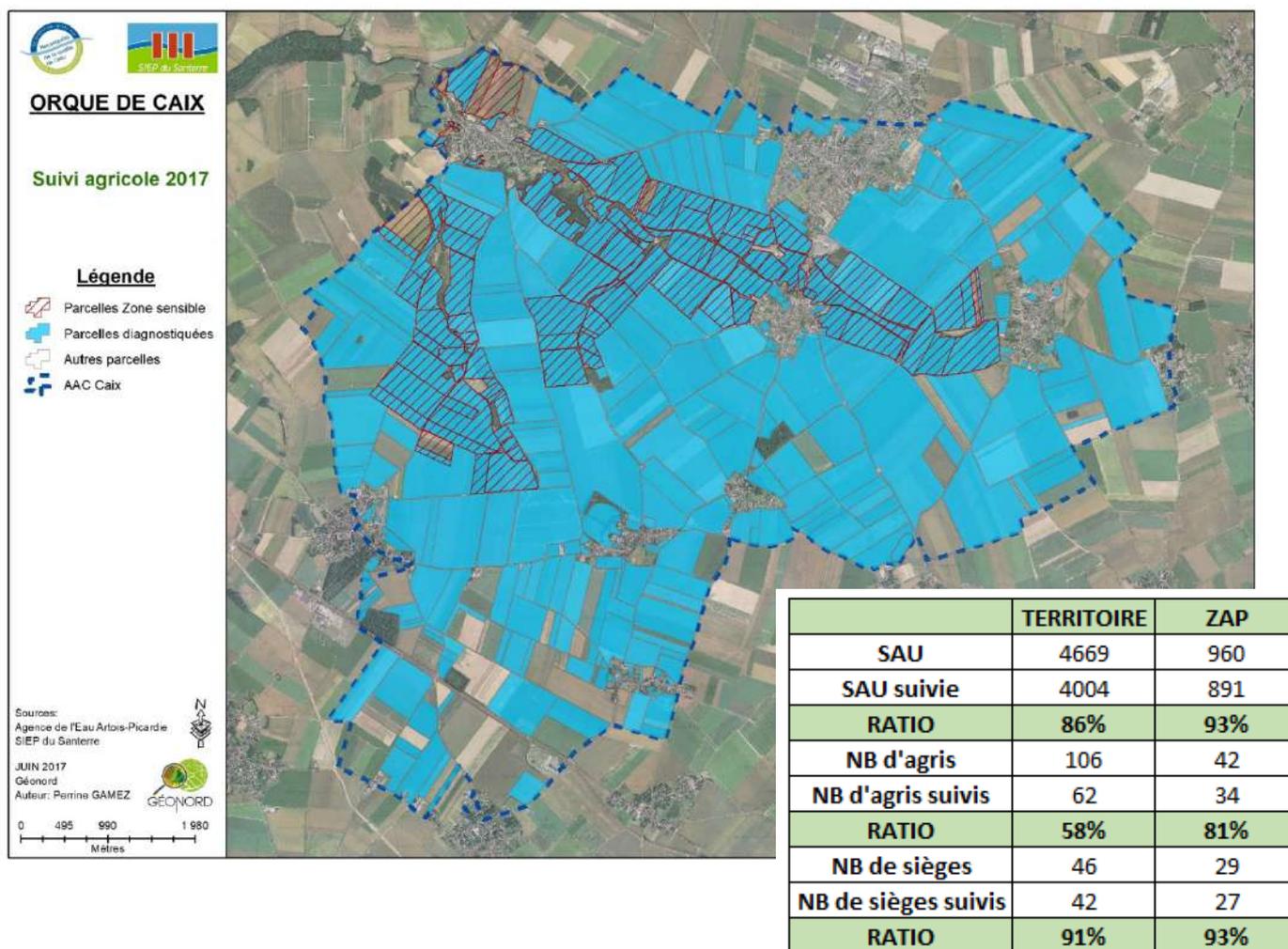
5.1 Lutte contre les pollutions d'origines agricoles

5.1.1 Suivi des exploitations agricoles

Depuis 2011, **62 diagnostics ont été réalisés sur le territoire**. Cela représente 4 680 ha soit 86 % de la SAU de l'AAC et 95% de la SAU dans les zones de protection. Il y a 46 sièges d'exploitation qui se situent dans l'AAC et 29 dans les communes des zones les plus vulnérables (Rosières-en-Santerre, Caix, Méharicourt).

GEONORD a réalisé 4 enquêtes téléphoniques au niveau des sièges d'exploitation manquant, comme convenu lors du groupe de travail technique qui a eu lieu en octobre 2015 avec les exploitants. Cette démarche permet d'avoir les résultats exhaustifs au niveau des indicateurs concernant les sièges.

La **première campagne de 62 suivis a eu lieu en 2013**. Grâce au marché négocié à bons de commande passé en mai 2015 avec le bureau d'études GEONORD, le SIEP a pu réaliser la **seconde campagne de 61 suivis en 2015**. Le marché a une durée de 1 an renouvelable 2 fois. Le marché a été renouvelé en 2016. Il n'y a pas eu de campagne de suivi des agriculteurs en 2016. La **troisième campagne de 58 suivis s'est réalisée en 2017** (un agriculteur est parti en retraite, un est décédé, un a refusé de réaliser le suivi et enfin un n'a pas donné de réponse).



5.1.2 Mise à jour et résultats du plan d'actions agricole

Le plan d'actions agricole a été mis à jour avec les résultats du suivi en 2017 ou **52% des objectifs atteints sur l'échéance à 5 ans**.

L'année 2018 était une « année blanche » de réflexion et de concertation sur la mise en place d'un nouveau programme d'actions.

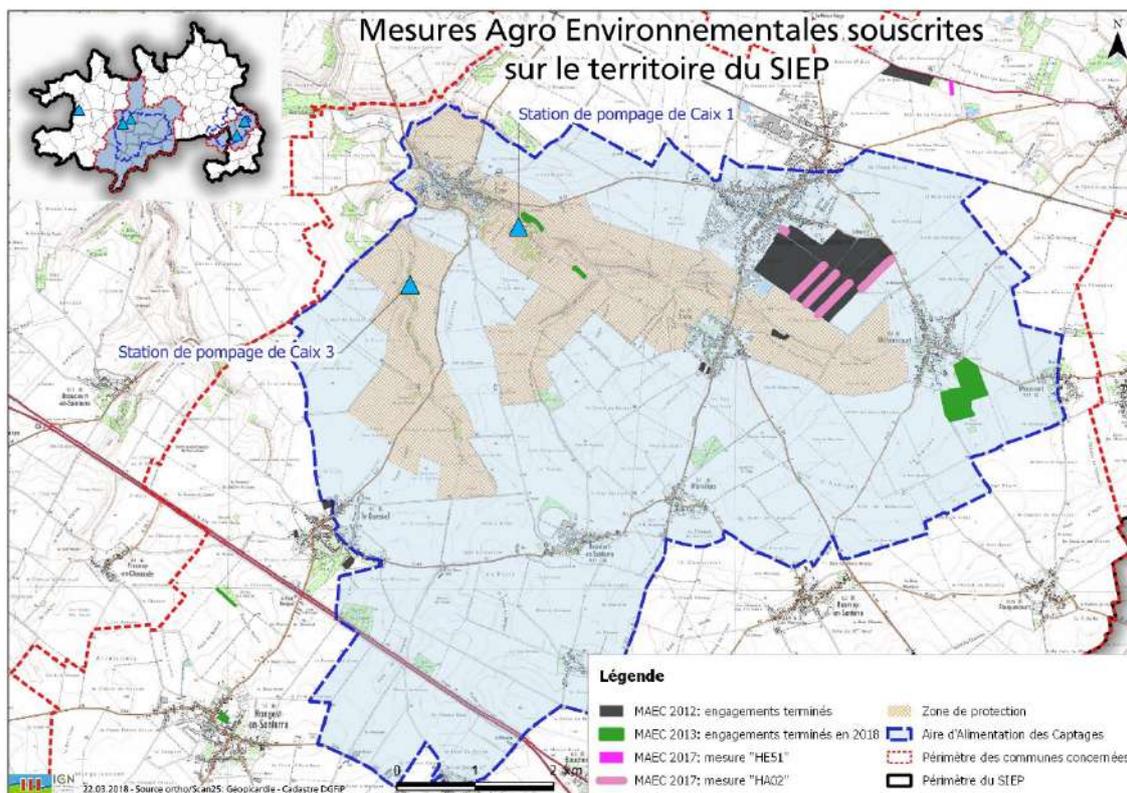
5.1.3 Les aides agricoles proposées en 2018

Le SIEP du Santerre s'est porté opérateur **MAEc** en 2018, pour la septième année consécutive. Les aides ont été ouvertes en 2012 sur le territoire de l'AAC de Caix. Il y a donc **22 communes éligibles aux aides MAE** sur le territoire du SIEP (avec Curchy qui est en dehors du SIEP).

L'animatrice a organisé, le **22 mars 2018**, une réunion d'information sur les aides disponibles en 2018 à destination de tous les agriculteurs cultivant au moins une parcelle dans les 22 communes.

Un courrier d'invitation récapitulatif des aides MAEc avec la date limite a été envoyé aux agriculteurs le 9 mars 2018. Une plaquette sur les MAE a été jointe à l'envoi ainsi qu'une plaquette générale sur l'ensemble des mesures de la Somme. Tous les agriculteurs ont été prévenus des aides disponibles. Le courrier, la plaquette, le CR et la présentation sont en **Annexe 4**. L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Propos introductifs et rappels sur l'ORQUE
- 2) Présentation des résultats des suivis réalisés en 2017
- 3) Présentation des dispositifs d'aides 2018



Carte 10 ; Localisation des MAE depuis 2012 sur le territoire

L'animatrice a eu des échanges avec les agriculteurs sur le territoire. Ces échanges se sont souvent déroulés avec les exploitants qui sont impliqués dans les réunions ou autres manifestations. Certains ont contacté la chambre d'agriculture directement.

Pour les autres mesures phyto, les agriculteurs évoquent le fait que les mesures sont trop contraignantes pour eux. Ceux qui cultivent les pommes de terre ne souhaitent pas prendre le risque et certains ont peur des pénalités (suite au PEA) et de l'administratif.

Un appel à projet pour le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitants agricoles (PCEA) a été proposé en 2018. Le SIEP en a informé les agriculteurs par mail et diffusé un article sur le site internet. Le PCEA a été expliqué en réunion d'information agricole.

1) Appel à projet en AB

Le SIEP est opérateur pour l'appel à projet avec les partenaires ABP et CA pour l'année 2018 et 2019. L'appel à projet a été envoyé en février 2018. Il se compose en 4 axes principaux :

Axe 1 : Sensibiliser, prospecter, faire émerger

Visites de fermes bios, démonstrations, formations, animations techniques

Axe 2 : Accompagner et sécuriser les conversions bios

Diagnostics de conversion, études technico-économiques, accompagnement individuel post-conversion

Axe 3 : Favoriser la convergence des acteurs du territoire vers la bio

Sensibilisation des élus, synthèse des besoins des opérateurs économiques, sensibilisation des prescripteurs de l'agriculture sur le territoire

Axe 4 : Pilotage et suivi administratif du programme

Une rencontre s'est réalisée en fin d'année 2018 avec les partenaires Bio en Haut-de-France et la Chambre d'Agriculture. Mathilde Joseph référente territoire chez Bio en Hauts-de-France est le contact préférentiel du SIEP. Pierre Menu de la Chambre d'Agriculture de la Somme vient de partir en retraite et sera par la suite remplacé. Le volet administratif prend du temps afin de faire les soldes des précédents appels à projet.

Concrètement un agriculteur se convertit sur des surfaces importantes sur le territoire. Cela est très positif pour la suite.

2) Foncier

Suite à de nombreux échanges : rencontres, mails et échanges téléphoniques, le SIEP et la Safer Hauts-de-France ont élaboré, validé et signé une convention d'intervention foncière pour une durée de 5 ans. Elle a été signée le 8 janvier 2018. Documents en **Annexe 6**.

La première phase de la convention est une **étude foncière** qui a débuté en mars 2018 sur le périmètre des zones les plus vulnérables (voir carte ci-dessous).

- Le 13 mars 2018 : réunion de cadrage sur les attentes du SIEP concernant l'étude foncière et sur les échanges avec les exploitants intéressés par le Miscanthus.

- Courrier le 16 mars 2018 pour informer les agriculteurs du démarrage de l'étude foncière.
- 30 novembre 2018 : réception de l'étude foncière.

Le retour de l'étude foncière fût décevant pour le SIEP. Un courrier a été adressé au Préfet afin de se rencontrer et faire le point sur le sujet du foncier qui peine à avancer.



Carte 11: proposition de convention avec la Safer sur les parcelles les plus sensibles autour de Caix 1

5.2 Lutte contre les pollutions d'origine non agricole

5.2.1 Assainissement

La fusion des communautés de communes et le départ et recrutement du nouveau chef de service assainissement ET technicien SPANC n'ont pas permis de se voir en 2018.

La communauté de communes n'envisage pas de prendre la compétence réhabilitation. Trop peu de dossiers ont été réalisés dans la zone de majoration en 2017/2018.

5.2.2 Lutte contre les pollutions par les produits phytosanitaires d'origine non-agricoles

En 2010 le SIEP a signé la charte d'entretien des espaces publics. En 2012, 2 communes ont signé : Méharicourt et Le Quesnel. 5 communes en 2013 (dont une en dehors de l'AAC), 3 communes en 2014 (dont 2 en dehors de l'AAC) et 2 communes en 2015 en dehors de l'AAC qui se sont engagées dans la charte d'entretien des espaces

publics. cf. tableau ci-dessous. Ce qui représente 12 communes signataires dont 5 communes qui se situent en dehors des communes à enjeu eau.

Il n'y a plus d'engagement sur le territoire. 7 communes sur 16 engagées dans l'AAC et 13 collectivités au total avec le SIEP.

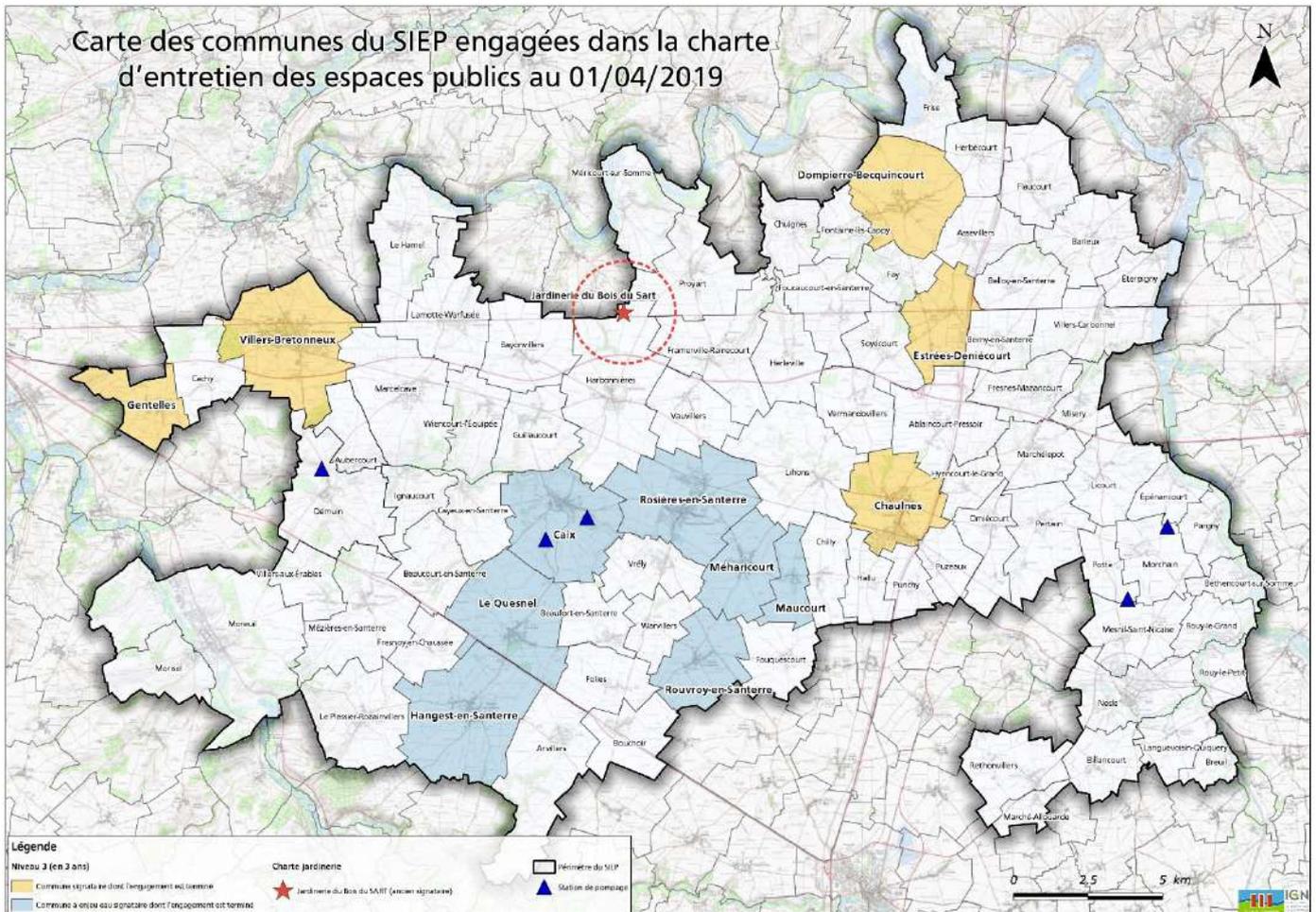


Figure 2: Carte des communes signataires de la charte dans le SIEP

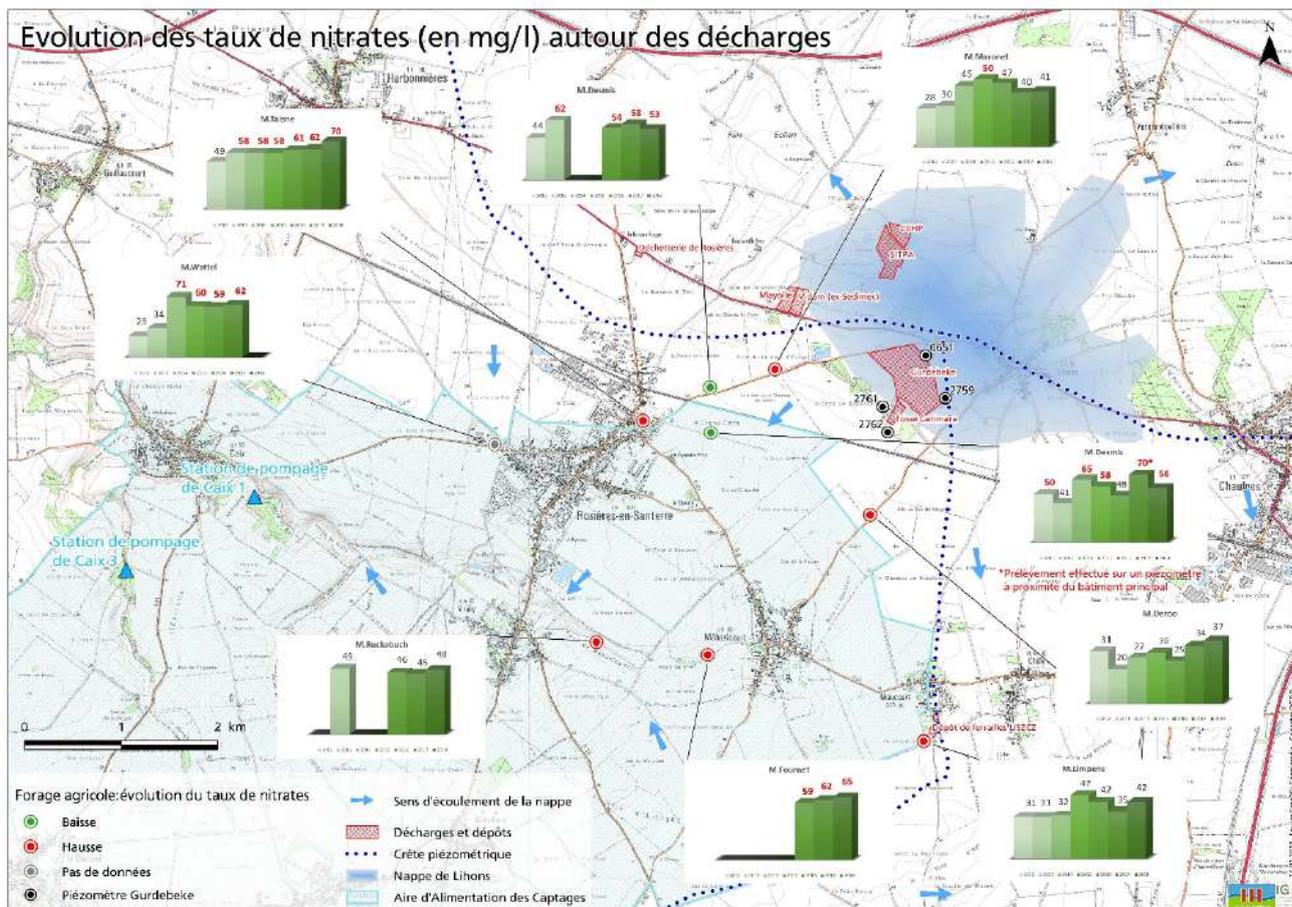
L'AEAP finance les dossiers dont le montant est supérieur à 2000 euros. Ensuite à partir de 2019 plus de demande en dessous de 10 000€. Ce qui ne sera pas simple pour les petites communes qui sont obligées de concentrer la demande (étude et matériel alternatif) alors qu'elles ne savent peut-être pas d'avance quel matériel acquérir pour une stratégie optimum au sein de la commune.

5.2.3 Thématique milieu : suivi de la qualité de l'eau autour des décharges

La thématique Milieu a permis de mettre en place des analyses de suivi annuel autour des décharges de Lihons et de l'ancienne décharge communale sauvage de Caix, suspectées par les agriculteurs d'amener des problèmes de qualité de l'eau.

Pour la septième année, les agents sont allés faire des prélèvements dans les forages agricoles en septembre 2018 (l'animatrice étant en congé maternité). Cette année, 8 forages ont pu être prélevés.

Il a fallu recontacter chaque agriculteur de l'année précédente pour obtenir leur accord. Ils connaissaient la démarche ce qui a permis de faciliter la prise de contact.



Carte 12 : évolution du taux des nitrates dans l'eau entre les décharges et les captages

Le suivi autour de la décharge de Caix a continué en amont et en aval de l'ancienne décharge sauvage communale avec 3 analyses en mars et 3 analyses en septembre 2018. Le flux a tendance à baisser.

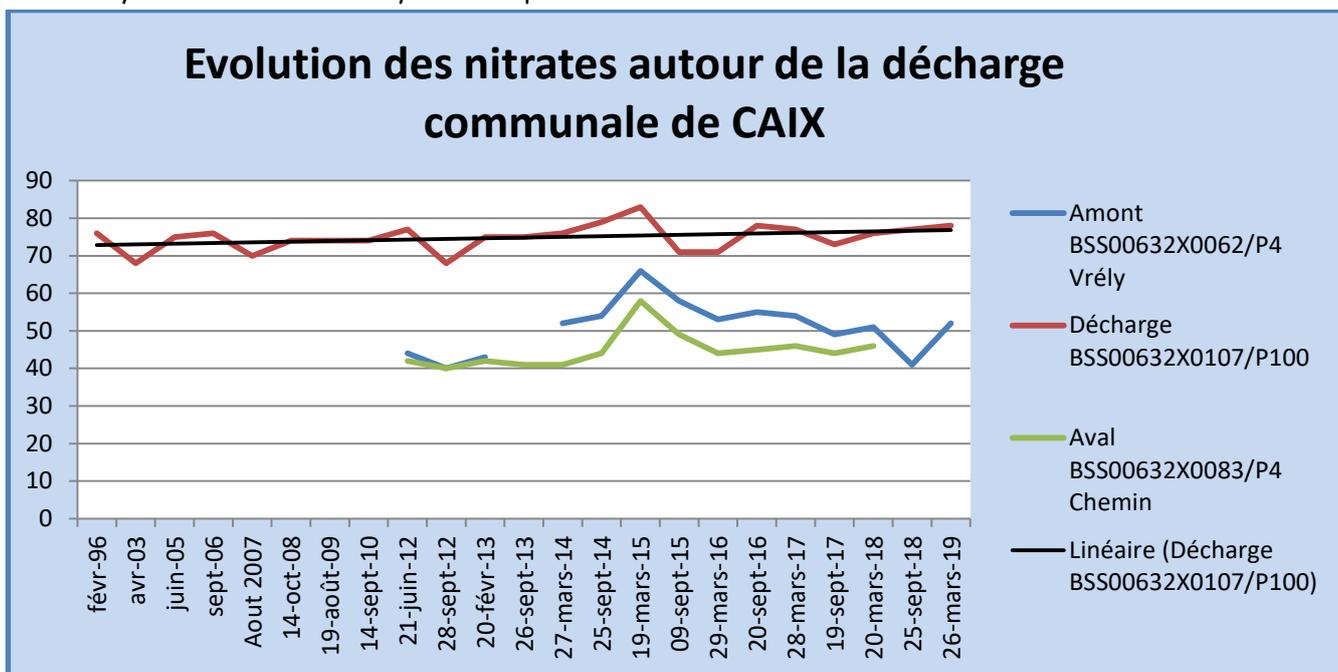


Tableau 2 : évolution des nitrates autour de la décharge communale de CAIX

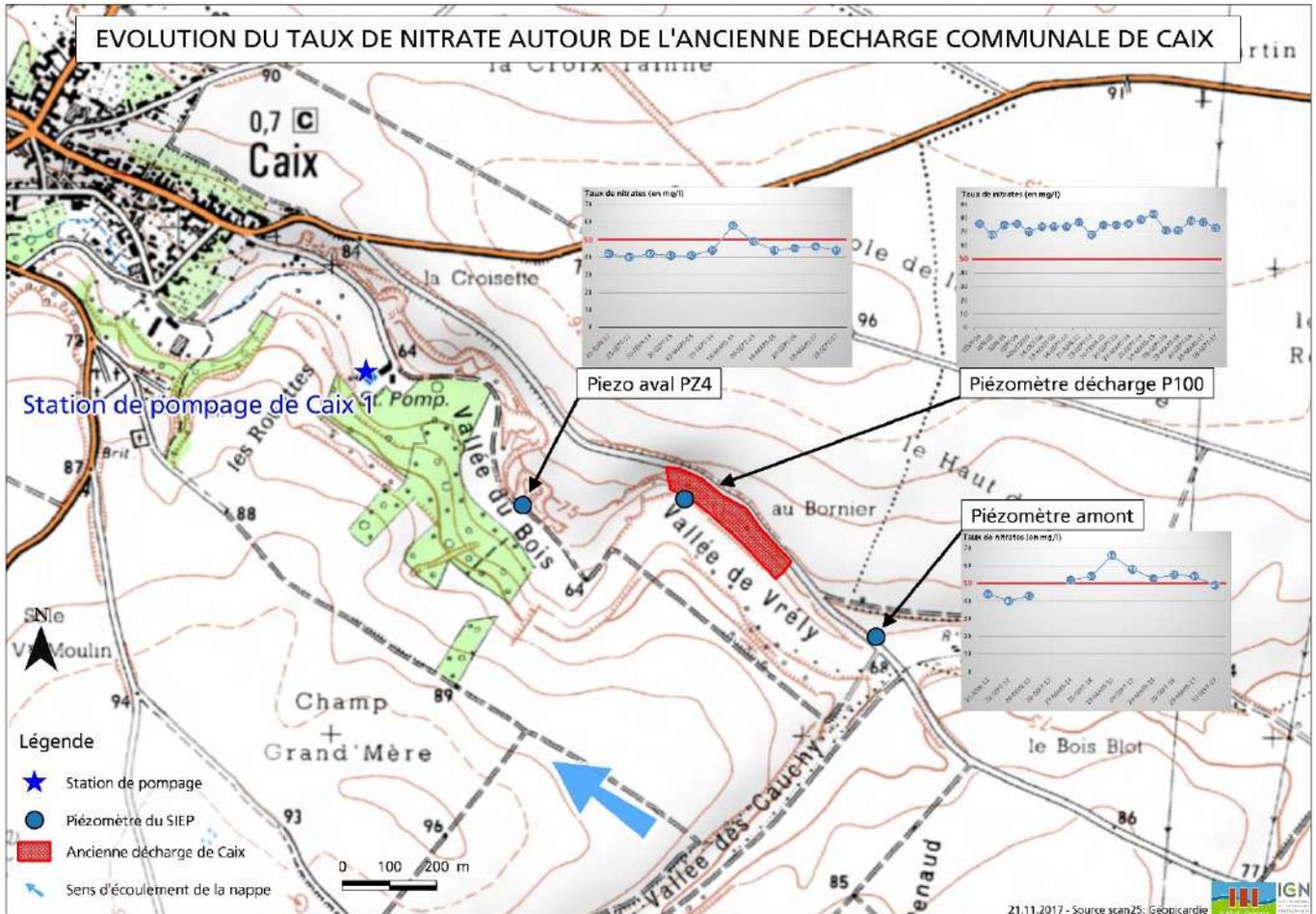


Figure 3 : évolution du taux de nitrates autour de l'ancienne décharge de Caix

5.2.4 Thématique industrie/artisans

E. ARTISANS

Pas d'avancée, aucun contact possible pour le moment au niveau de la CMA.

F. INDUSTRIES

Pas d'avancée, aucune rencontre possible pour le moment au niveau de la DREAL.

5.2.5 Communication/sensibilisation des acteurs

A. REALISATION DE PLAQUETTES DE COMMUNICATION

Des plaquettes ont été réalisées pour l'ORQUE de Potte et Morchain.



Figure 4: Plaquette de l'ORQUE de Potte et Morchain

B. MOYEN DE COMMUNICATION DU SIEP

Le site internet est en ligne sur www.siep-du-santerre.fr depuis 2012. Il permet au SIEP de diffuser les informations plus rapidement et le plus largement possible. Les membres du comité syndical et du bureau du SIEP ont un accès particulier avec la possibilité de télécharger les documents et comptes rendus des réunions spécifiques.

Le site est constitué d'un onglet consacré à la qualité de l'eau avec l'avancée des études ORQUE, les documents et cartes téléchargeables sous format PDF. Un encart AGENDA permet de diffuser les réunions du SIEP ainsi que les colloques et formations liées à l'ORQUE. Un autre encart sur l'actualité permet de diffuser les événements les plus récents et marquants pour le projet.

Une mise à jour du site internet a eu lieu.

Un écran d'accueil a été installé mais le SIEP a eu quelques difficultés en 2018/2019 pour diffuser les informations.

Un porte document se trouve également à l'accueil du SIEP à disposition des abonnés.

C. SENSIBILISATION DANS LES ECOLES

Ce volet permet de sensibiliser les scolaires au cycle de l'eau, la gestion de l'eau, la pollution et le gaspillage.

Une maquette a été réalisée en 2014. Elle permet de développer un atelier spécifique avec les 2 cycles de l'eau mais aussi la migration de l'eau dans la craie et également la notion de pollutions diffuses agricoles.

De nombreuses interventions ont déjà eu lieu.

La nouveauté est le jeu sur le cycle de l'eau qui regroupe beaucoup de thématiques et permet de varier les activités.

Une nouvelle expérience était les interventions dans les TAP.

L'animatrice a réalisé 2 TAP le 3 avril 2017 et les 5 mai 2017.



Photos 1: Intervention dans les TAP (gauche) et Caix avec le SMITOM (droite)

La faculté des Sciences d'Amiens a sollicité, comme chaque année, le SIEP pour une visite de la station de pompage de Caix 1. L'animatrice a également été sollicitée pour une intervention de 4h à l'université d'Amiens avec les élèves. Pour la troisième année, l'ISA de Lille a souhaité visiter la station de Caix 1 et en même temps échanger sur la réalisation de l'ORQUE. Des élèves d'un lycée à Amiens, Louis Thuillier sont venus visiter la station de Caix pour la réalisation d'un projet.



Photos 2: Intervention sur le site avec la faculté d'Amiens

6 Evolution de la qualité de l'eau

6.1 Caix

6.1.1 Nitrates

D'après les analyses de 2018, les nitrates converge autour de la norme sanitaire de 50mg/l. Ce phénomène est corrélé à la baisse du niveau de la nappe souterraine.

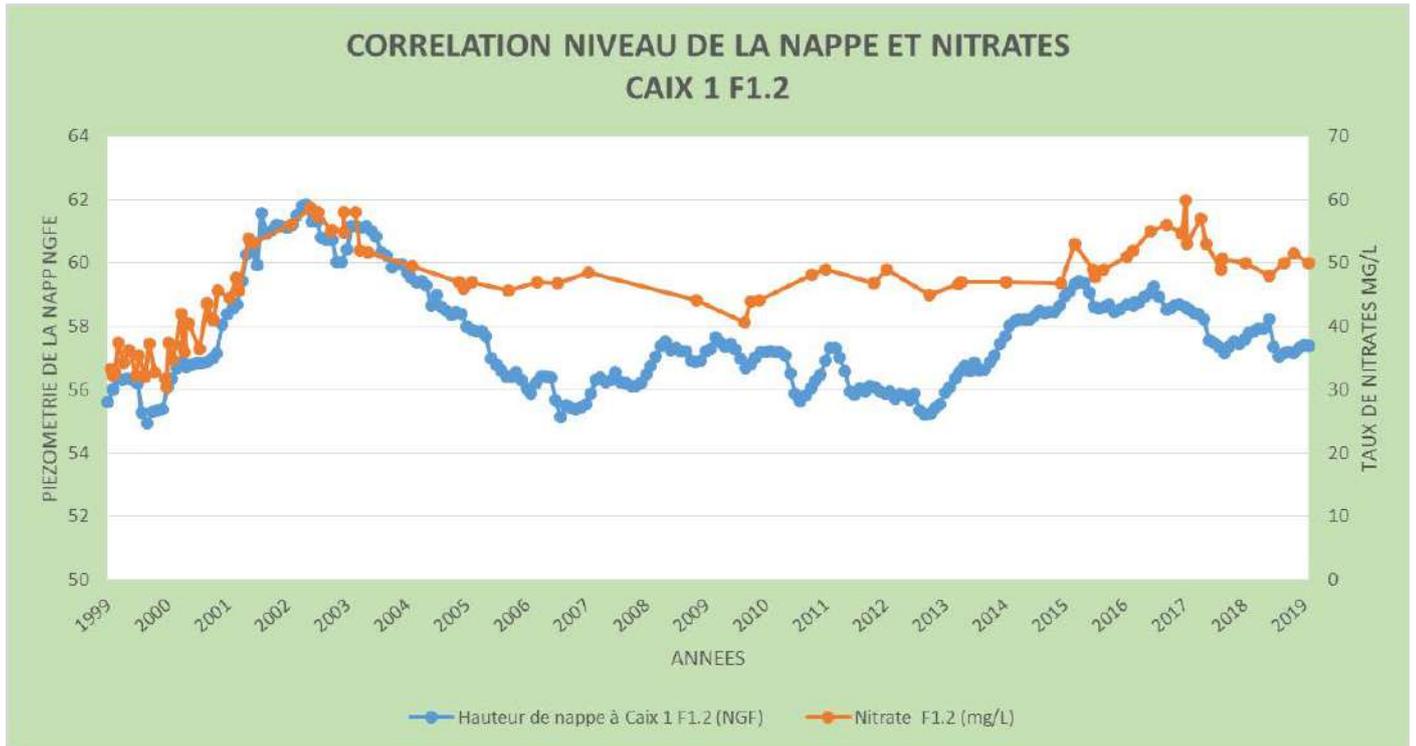
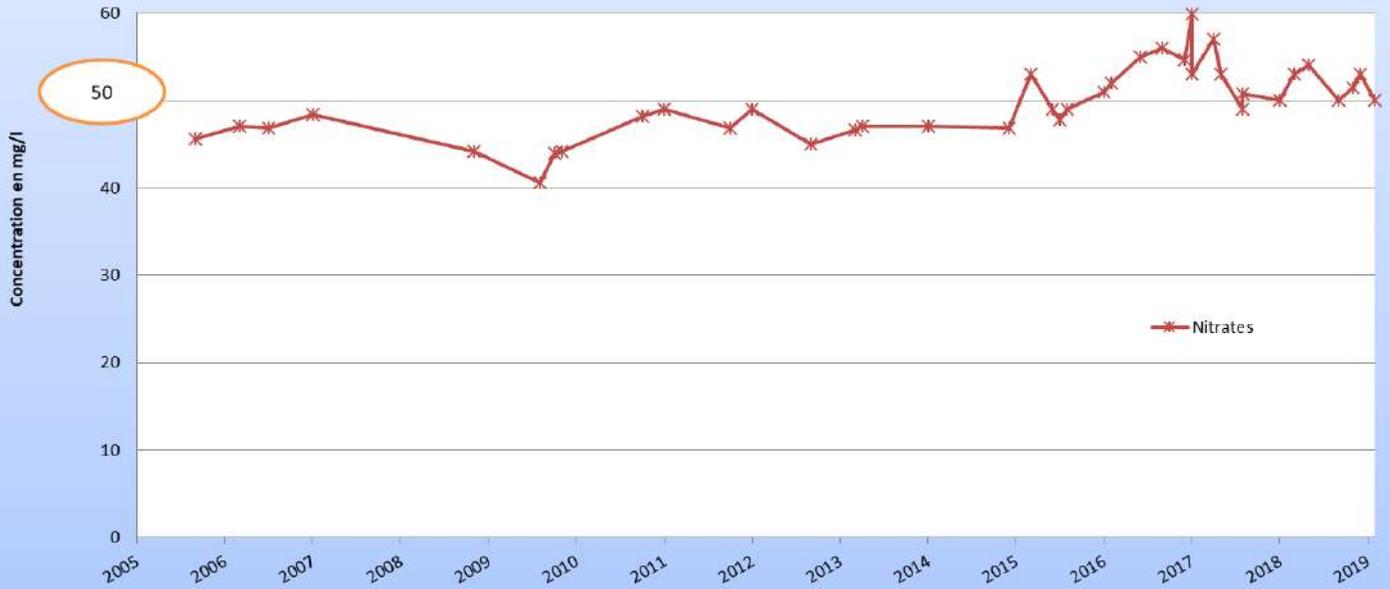


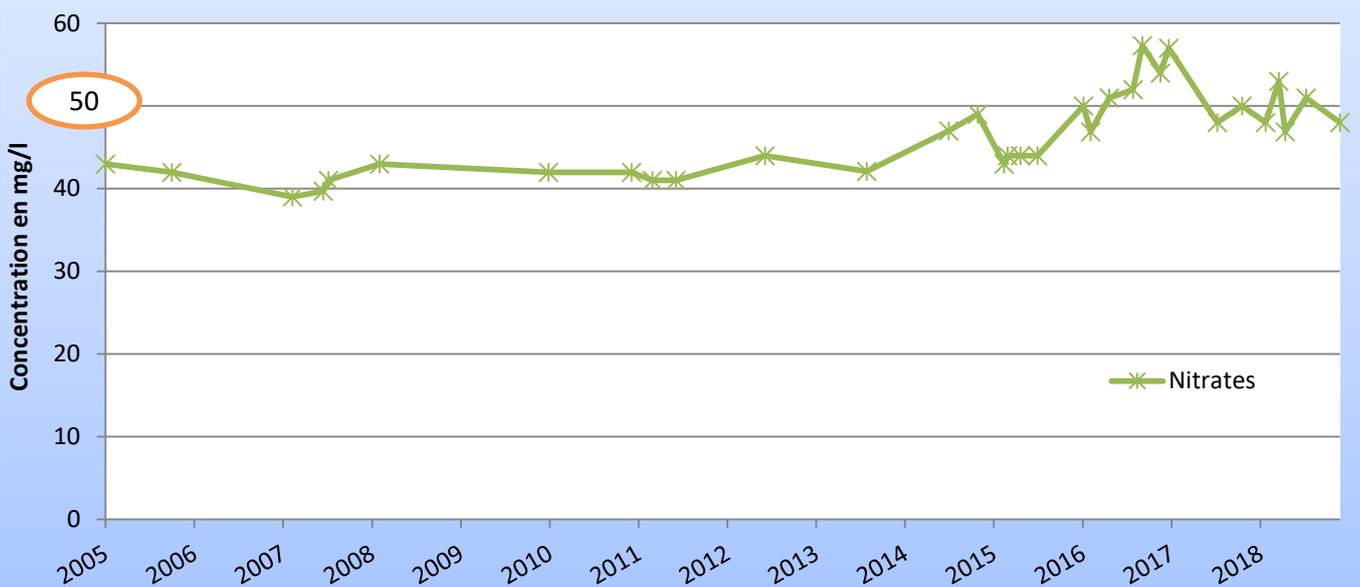
Tableau 3 : graphique sur la corrélation entre le niveau de la nappe et les nitrates sur Caix 1



Evolution de la concentration en nitrates à Caix 1 (F1.2)



Evolution de la concentration en nitrates à Caix 1 (F1.3)



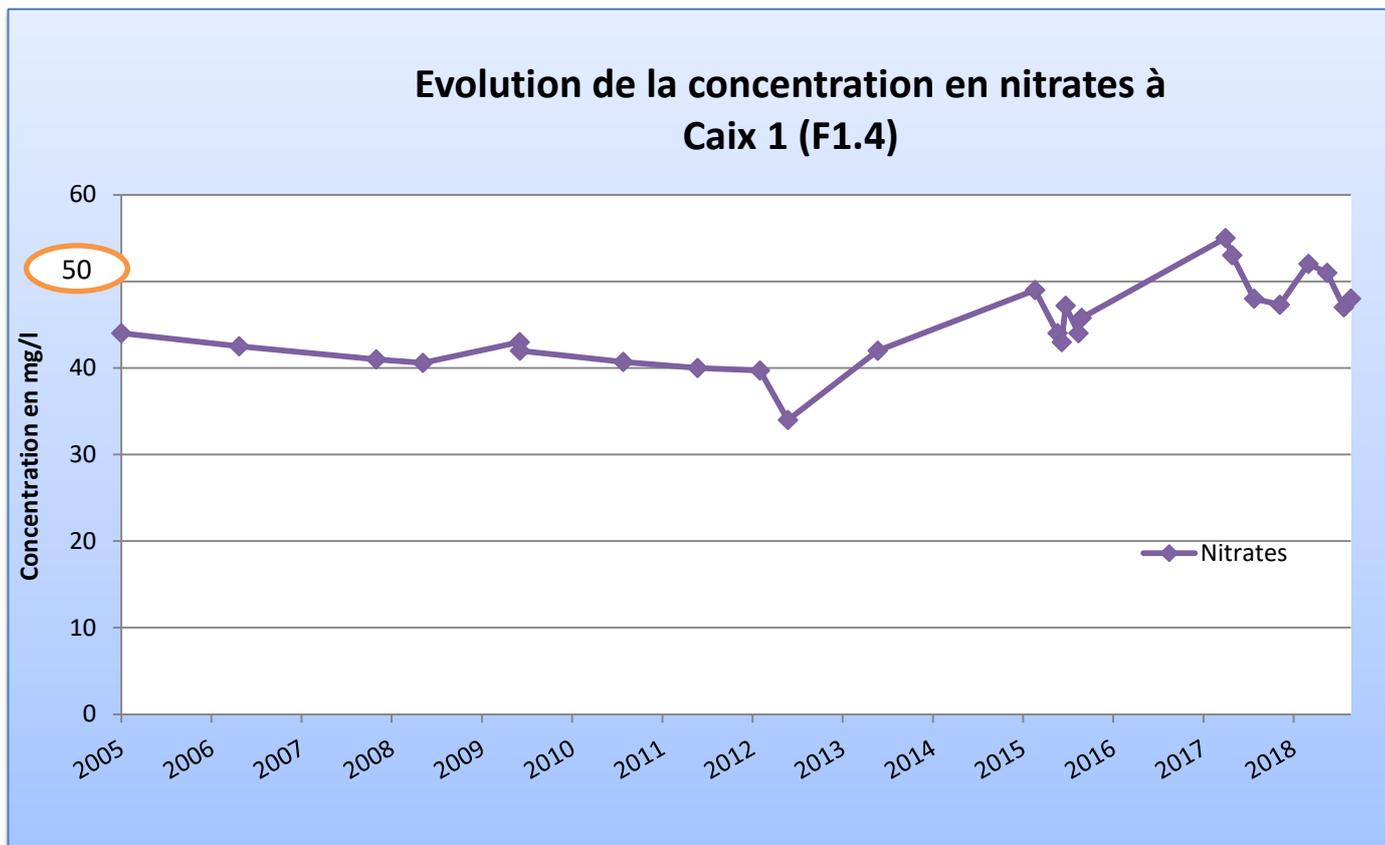


Tableau 4 : évolution des nitrates sur les forages de Caix 1

6.1.2 Produits phytosanitaires

Concernant les produits phytosanitaires, le cumul des produits phytosanitaires augmente. Une coulée boue suite à des gros orages fin mai 2018 a fait monter la quantité de matières actives.

En 2018, il y a eu une cumulation des produits phytosanitaires qui ont augmenté dans l'eau, combiné aux phénomènes orageux de 2018 le taux maximum atteint est de **0,431 μ /l** sur le F1.3 en novembre 2018 alors que le maximum atteints était en 2016 avec 0,26 μ /l.

Pour rappel, l'ensemble des produits ne doivent pas dépasser une norme de 0,5 μ /L.

Nous avons également atteint un taux cumulé de 0,4 μ /l pour le F1-4, 0,36 μ /l pour le F1-2 et 0,19 μ /l pour le F1-1.

Au niveau des matières actives, les forages de Caix contiennent des traces de Lénacile (herbicide utilisé pour les betteraves), bentazone (herbicide utilisés pour les haricots et pois de conserve), Chloridazone, Dinoseb (interdit), oxadixyl (interdit), anthraquinone (corvifuge interdit), atrazine et dérivés (interdit), diuron (interdit), Atrazine et dérivées **Déséthylatrazine** et **Déisopropyl atrazine**(herbicide, interdit depuis 2003), Simazine (herbicide, interdit depuis 2003), **Métolachlore** (herbicide-mais, interdit depuis 2003), **Ethofumesate** (herbicide pois, haricot), **Metribuzine** (herbicide pomme de terre), **Métobromuron** (herbicide pomme de terre), **Metamitrone** (herbicide betterave), **Terbutylazine** (herbicide maïs), **Metalaxyle** (fongicide maïs, interdit sur pois)

Des traces de solvants sont retrouvées sur les forages de Caix 1 (Trichloroéthylène et Tétrachloroéthylène).



Figure 5 : Coulée de boues du 29 mai 2018

6.2 Potte et Morchain

Les nitrates ont depuis quelques années augmentés sur les forages de Potte (environ 40 mg/l) mais en 2017/2018, les taux de nitrates ont baissé.

Très peu de traces de produits phytosanitaires sont retrouvées dans l'eau. Seules les molécules d'atrazine et ses dérivés sont détectées.

Pour les captages de Morchain, nous retrouvons des traces de Simazine en plus. Les nitrates sont restés dans un taux entre 30 et 35 mg/l. Plus proche des 30 mg/l ces dernières années. Le taux est plus faible que Potte (environ 30 à 35 mg/l).

Evolution de la concentration en nitrates à Morchain



Evolution de la concentration en nitrates à Potte

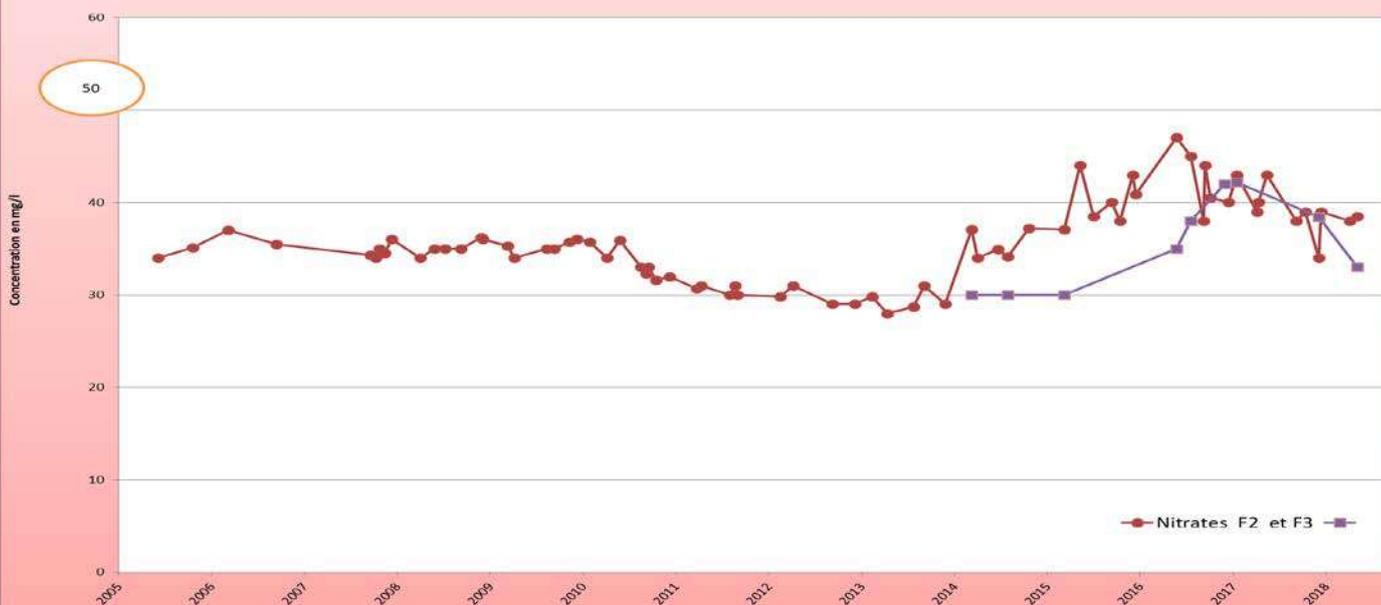


Tableau 5: évolution des nitrates sur Potte et Morchain

7 Difficultés/succès rencontrés pour les deux ORQUE

7.1 Succès et atout

7.1.1 Caix

Pour rappel, suite à un groupe de travail de novembre 2016, l'idée de planter du miscanthus a été proposée par les agriculteurs. Deux groupes de travail spécifiques sur le miscanthus ont été réalisés

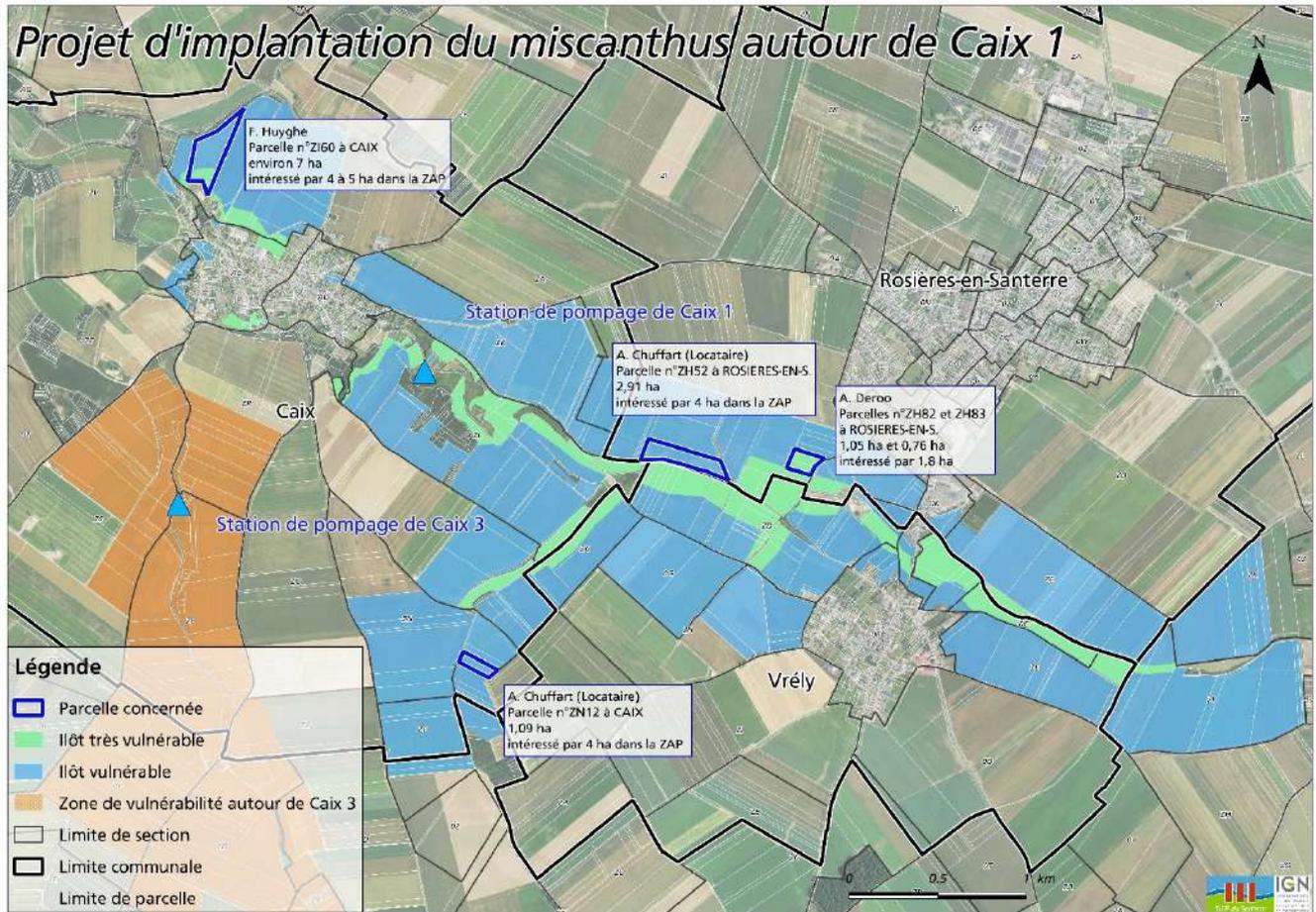
Le SIEP a répondu à l'appel à projet pour le financement du miscanthus à 50% dans la zone la plus sensible. Convention n° 53740.

En 2018, 3 exploitants de la zone de vulnérabilité ont implanté 10,39 ha de miscanthus.

L'animatrice a travaillé avec un avocat afin de réaliser des conventions de partenariat entre chaque exploitant et le SIEP. Elle a coordonné la signature officielle des conventions, contacté la presse et coordonné la plantation



Photos 3 : Signature des conventions et plantation du miscanthus



Carte 13 : implantation du miscanthus en 2018

La SITPA a alors pris le parti de proposer la valorisation du miscanthus sur le territoire avec sa chaudière à plaquette de bois. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec la Sitpa (29 mars, 19 avril 2018, essais sur la chaudière du 25 mai au 1^{er} juin 2018 -> voir annexe 3). Le projet a cependant du mal à voir le jour.

7.1.2 Potte et Morchain

Concernant l'ORQUE de Potte et Morchain, la démarche est bien avancée.

Le projet se déroule sans remarques ni objections fortes de la part des agriculteurs. Les actions vont débuter en 2019 avec un groupe de travail agricole pour lancer les actions de l'année.

Les réflexions sont différentes qu'autour de Caix, plus collective. A ce propos, un collectif d'agriculteur existe non loin de Potte et Morchain afin de travailler sur l'introduction de la luzerne dans la rotation et obtenir un déboucher avec du séchage à basse température.

7.2 Difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées concernent :

- Le développement de la filière miscanthus (et des filières de cultures économes en intrant en général permettant une meilleure qualité de l'eau),

- L'implication des opérateurs agricoles dans l'AAC,
- L'absence d'implication de certains agriculteurs qui ne rentrent pas dans la démarche,
- Les actions autour du foncier qui n'apportent pas de concrétisation.

La difficulté rencontrée aujourd'hui concernant la mise en place du miscanthus est le manque de débouché que nous pouvons proposer aux exploitants. L'animatrice travaille sur plusieurs pistes. Ce qui est en attente aujourd'hui : réunion d'information avec les éleveurs et les exploitants concernant le paillage. Le développement de chaudière biomasse.

Le volet foncier reste un volet compliqué sur le territoire. En 2018 la Safer est allée enquêter 8 agriculteurs autour des captages. Les conclusions ne sont pas satisfaisantes du point de vue du retour de la Safer qui ne semble pas pouvoir creuser toutes les pistes d'actions mais aussi des retours des agriculteurs.

La validation du nouveau plan d'actions de l'ORQUE prend du temps à être validé : en 2018 il n'y a pas de « second » programme d'actions autour de Caix. Le SIEP a constaté, comme pour la mise en place du précédent plan d'actions, un positionnement des acteurs agricoles allant vers de la prestation de service. Ce qui n'est pas le fondement des chambres consulaires d'agriculture.

7.3 Perspective des actions à mener pour l'année 2019

Toutes les perspectives citées dans le rapport annuel de 2017 ont été réalisées en 2018 hormis la VALIDATION du nouveau programme d'actions de Caix.

Voici ci-dessous les actions qui seront menées en priorité en 2019. D'autres actions non citées et réfléchies au cours de l'année pourront être mises en œuvre en parallèle :

Pour Caix :

- Copil de proposition du plan d'actions,
- Validation du PA et travaille avec les services de la DDTM pour la mise en place du ZSCE,
- Second COPIL pour valider les propositions liées à la prise de la ZSCE,
- Prise de l'arrêté ZSCE,
- Ecriture et lancement d'un marché public pour la mise en œuvre des actions,
- Actions sur l'AB dans le cadre de l'appel à projet bio,
- Travailler sur le volet foncier,
- Travailler sur le volet de la DUP en lien avec les services de l'Etat,
- Faire la première étude érosion/ruissellement (problématique identifiée en lien avec les épisodes orageux),
- Démonstration de matériel alternatif et zéro phyto pour les communes,

Pour Potte et Morchain :

- Débuter et mettre en œuvre les actions agricole (réalisation d'un groupe de travail, faire les suivis des diagnostics, etc.),
- Groupe de travail assainissement : réunions publics dans les communes concernées et courriers d'information
- Réaliser un marché pour la mise en œuvre des actions agricole.

Pour les deux ORQUE :

- Interventions scolaires,
- Signature de la nouvelle charte par le SIEP,
- Diffusion des documents de communication et sur le site internet, l'écran d'accueil du SIEP, etc...,
- Continuation du suivi de la qualité de la nappe grâce à l'autosurveillance mais également aux suivis des décharges,
- Poursuivre l'ensemble des démarches engagées en 2018 non cités dans ce rapport,
- Suivre les demandes de subvention auprès de l'AEAP.

8 Conclusion

L'année 2018 marque la fin du premier plan d'actions de l'ORQUE et la réflexion de la suite à donner à ce projet. Une étape très importante dans la démarche.

M. Cheval et l'équipe du SIEP ont une nouvelle fois rencontré le Préfet afin de lui présenter le bilan des 5 ans de l'ORQUE de Caix et demander la prise d'un arrêté du dispositif Zone Soumise à Contrainte Environnementale (ZSCE).

L'implantation de miscanthus a permis de préserver 10,4 ha (il reste encore l'année 2019 et 2020 pour voir si de nouvelles souscriptions auront lieu) dans les zones les plus sensibles. Le SIEP a une volonté forte pour que les choses évoluent sur les parcelles les plus concernées par les pollutions diffuses et ponctuelles. Les perspectives pour l'année 2019 sont reprises dans la partie 7.3 de ce rapport.

L'ORQUE de Potte et Morchain est une bonne initiative sur le territoire depuis 2016. L'opération avance bien. Les actions se mettront en route en 2019.



ANNEXES



ANNEXE 1 :

Emploi du temps



Rosières, le 28 février 2018

**Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau
Artois Picardie**

A l'attention de Loïg Météron

200 rue Marceline

BP 818

59508 DOUAI Cedex

Objet : solde animation 2017 convention n°99035

N/Réf : MJ/2018-031 / SP- PC

P.J. : Etats récapitulatifs, factures et rapport annuel 2017.

Monsieur le Directeur,

Depuis 2010, le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) du Santerre réalise une Opération de Reconquête de la QUALITÉ de l'Eau (ORQUE) autour des captages situés à Caix, nommés prioritaires dans le cadre du Grenelle. Depuis 2016 une ORQUE est en cours sur les captages de Potte et Morchain.

Ainsi, vous trouverez joint à ce courrier les pièces permettant de justifier de l'animation en 2017 ainsi que les pièces justificatives pour le versement de la participation financière liée à la convention n°99035 pour l'année 2017.

Je profite de cet envoi pour vous informer que l'animatrice Marine JOSSE sera en congés pour maternité du 17 mai 2018 au 7 septembre 2018 (inclus). Je vous informe également qu'il n'y aura pas de recrutement d'un animateur durant cette période.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du SIEP,

Philippe CHEVAL

1	2	3	4	5
lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.
<p>1</p> <p>Jour de l'an</p>			<p>4</p> <p>09:30 - RDV Maître Janocka</p>	<p>5</p> <p>09:00 - DDM à Potte</p>
<p>8</p>	<p>9</p> <p>09:00 - GEONORD - Anzin Saint</p>	<p>10</p>	<p>11</p> <p>14:30 - Réunion bilan MAEc à</p>	<p>12</p>
<p>15</p> <p>10:00 - Réunion des services 14:30 - Réunion travail à la</p>	<p>16</p> <p>15:15 - rdv</p>	<p>17</p>	<p>18</p> <p>08:00 - Formation</p>	<p>19</p> <p>14:30 - COFIL Caix- Salle de</p>
<p>22</p> <p>14:00 - Point TEL AM Olivier</p>	<p>23</p> <p>08:30 - Congé 15:45 - Mail invitation GTA</p>	<p>24</p> <p>Carrefour de l'eau</p>	<p>25</p> <p>Congé</p>	<p>26</p> <p>Congé</p>
<p>29</p> <p>10:00 - Réunion des services 14:30 - GT agricole Potte et</p>	<p>30</p> <p>11:00 - Réunion Avocat et 13:45 - stephane 17:00 - Synthèse AEAP</p>	<p>31</p> <p>10:00 - Point Claire 13:30 - Prepa gt non agri, 16:00 - M. Damay</p>	<p>1</p> <p>09:30 - GT non agricole - Salle 14:00 - SMVA - SALLE DE</p>	<p>2</p> <p>14:00 - Réunion ABP Amiens</p>

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.
<p>29</p> <p>10:00 - Réunion des services</p> <p>14:30 - GT agricole Potte et</p>	<p>30</p> <p>11:00 - Réunion Avocat et</p> <p>13:45 - stephane</p> <p>17:00 - Synthèse AEAP</p>	<p>31</p> <p>10:00 - Point Claire</p> <p>13:30 - Prepa gt non agri,</p> <p>16:00 - M. Damay</p>	<p>1</p> <p>09:30 - GT non agricole - Salle</p> <p>14:00 - SMVA - SALLE DE</p>	<p>2</p> <p>14:00 - Réunion ABP Amiens</p>
<p>5</p> <p>16:00 - Entretien avec Envilys</p>	<p>6</p> <p>11:30 - 11h45 Docteur Sotteau</p>	<p>7</p> <p>14:00 - Formation DI</p>	<p>8</p> <p>16:00 - RDV Nadège Gauteur</p>	<p>9</p> <p>10:00 - Parcelle bornes</p>
<p>12</p> <p>10:00 - Réunion des services</p> <p>15:30 - Rendu parcelle Deroo</p>	<p>13</p> <p>11:00 - RDV M. SOILLEUX ici</p>	<p>14</p> <p>09:00 - Réunion Guerbigny</p>	<p>15</p> <p>08:00 - rdv</p> <p>15:00 - Rendu Chuffart</p>	<p>16</p> <p>09:30 - GT Caix - Salle de</p> <p>15:00 - Date réunion agri mail</p>
<p>19</p>	<p>20</p> <p>14:00 - JB BIO HAUTS DE</p> <p>14:30 - GT agricole Potte et</p>	<p>21</p>	<p>22</p> <p>congé</p>	<p>23</p>
<p>26</p> <p>10:00 - Réunion des services</p> <p>17:00 - Préfet</p>	<p>27</p> <p>14:00 - Amiens - Haillies</p>	<p>28</p>	<p>1</p>	<p>2</p>

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.
26 10:00 - Réunion des services 17:00 - Préfet	27 14:00 - Amiens - Haillies	28	1	2
5	6	7	8	9 08:00 - Courriers
12 10:00 - Réunion des services 14:00 - Bureau 15:00 - RDV	13 09:00 - Congé 14:00 - RDV SAFER ici	14 09:15 - Intervention Ecole	15 09:30 - RDV M. Cheval et M. 14:45 - TAP Chauaines	16 09:00 - Miscanthus parcelle 15:00 - Actions non agricole 16:00 - Point Claire Jullien
19 15:00 - TAP Proyart Mme 18:00 - Comité	20 10:00 - Réunion GT	21 09:00 - mail rappel réunion 14:30 - Comité SMVA 14:30 - smva	22 13:30 - prépa + retro 14:30 - Réunion agricole à	23 10:00 - RDV Sameth 80 14:50 - TAP Dompierre Mme
26 Congé 10:00 - Réunion des services	27 09:00 - Rdv Villers b avec 17:00 - RDV	28 09:00 - RDV	29 10:00 - EAE 11:00 - conf tel SITPA 13:30 - EAE 16:30 - Rappeler Myriam	30 10:00 - Comité départemental

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.
26 Congé 10:00 - Réunion des services	27 09:00 - Rdv Villers b avec 17:00 - RDV	28 09:00 - RDV	29 10:00 - EAE 11:00 - conf tel SITPA 13:30 - EAE 16:30 - Rappel Myriam	30 10:00 - Comité départemental
2 Le lundi de Pâques	3	4	5	6 08:30 - Congé 13:00 - rdv
9 congé 10:00 - Réunion des services	10	11	12	13
16 15:15 - Valider plan action +	17 11:00 - Miscanthus 14:45 - Réunion GEONORD	18 15:00 - Point Vincent	19 09:30 - Réunion SITPA 14:00 - Mme Louvel PETR	20 09:00 - point tel ddtm 10:30 - Moutons ? 12:30 - congé
23 10:00 - Réunion des services	24 09:45 - Travailler sur mail 12:30 - Plaquette +	25 15:00 - Serge Artcom	26 14:00 - COPIL Potte et 17:00 - Réunion publique à	27
30 Congé	1 La fête du Travail	2 13:30 - Eco logic suivi	3	4 08:00 - rdv 13:00 - Congé

Marine, salle de réunion, Jours fériés en France

mai 2018 (Heure d'Europe centrale - Paris)

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.
30 Congé	1 La fête du Travail	2 13:30 - Eco logic suivi	3	4 08:00 - rdv 13:00 - Congé
7 10:00 - Réunion des services	8 Fête de la Victoire 1945	9	10 L'Ascension	11 14:00 - rdv
14	15	16	17	18
21 Le lundi de Pentecôte 10:00 - Réunion des services	22	23	24	25
28	29	30	31	1

Marine, salle de réunion, Jours fériés en France

juin 2018 (Heure d'Europe centrale - Paris)

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.
28	29	30	31	1
4 10:00 - Réunion des services	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18 10:00 - Réunion des services	19	20	21	22
25	26	27	28	29

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.
25	26	27	28	29
2	3	4	5	6
10:00 - Réunion des services				
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
10:00 - Réunion des services				
23	24	25	26	27
30	31	1	2	3
10:00 - Réunion des services				

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.
30 10:00 - Réunion des services	31	1	2	3
6	7	8	9	10
13 10:00 - Réunion des services	14	15 L'Assomption	16	17
20	21	22	23	24
27 10:00 - Réunion des services	28	29	30	31

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.
27 10:00 - Réunion des services	28	29	30	31
3	4	5	6	7
10 10:00 - Réunion des services	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24 10:00 - Réunion des services	25	26	27	28

Marine, salle de réunion, Jours fériés en France

oct. 2018 (Heure d'Europe centrale - Paris)

1	2	3	4	5
lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.
8 01:00 - Visite Institut 10:00 - Réunion des services	9 14:30 - RDV CA	10 15:00 - M. Porquet macherey	11 09:00 - Institut Pasteur	12 RTT
15	16	17 RTT	18	19
22 10:00 - Réunion des services 14:00 - Eric Proot Ruches	23 11:15 - RDV M. Simon Villers	24 RTT	25	26 10:00 - Réunion GEONORD 14:00 - Réunion partenaires
29 09:30 - RDV	30 14:00 - TFT	31 RTT	1 La Toussaint	2

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.
29 09:30 - RDV	30 14:00 - TFT	31 RTT	1 La Toussaint	2
5 10:00 - Réunion des services	6 08:00 - visite site parcours	7 ABS	8 10:00 - RDV filière miscanthus	9
12	13 13:30 - Caix 1 et Villers B	14 ABS	15	16 09:30 - ENTRETIEN AVEC
19 10:00 - Réunion des services	20 14:00 - Visite Caix 1 prépa	21 ABS	22 DDTM plan d'actions non	23
26 14:00 - Validation Villers B	27 10:00 - Réunion TFT ici	28 ABS	29 09:00 - Syndicat de Doullens 14:00 - Réunion animateurs	30 congé

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.
26 14:00 - Validation Villers B	27 10:00 - Réunion TFT ici	28 ABS	29 09:00 - Syndicat de Doullens 14:00 - Réunion animateurs	30 congé
3 10:00 - Réunion des services	4 08:30 - Geonord (voiture)	5 ABS	6	7 10:15 - Envoi doc partenaires 14:00 - Réunion Bio Haut de
10 10:00 - SMVA	11 10:00 - CERECO	12 ABS	13 10:00 - Réunion plan d'actions 14:30 - Groupe travail	14 13:00 - RTT
17 10:00 - Réunion des services	18 09:30 - Réunion SITPA	19 ABS	20 09:00 - olivier 11:30 - Caix 3 14:30 - PETR suite réunion	21 13:30 - Cours fac RTT
24 La veille de Noël	25 Noël	26 ABS	27 congés	28



ANNEXE 2 :

Documents du comité de pilotage Caix et Potte et Morchain

Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau des Captages de Potte et Morchain

Réunion du Comité de Pilotage (4)
26 avril 2018 – 14h00 – Licourt
Compte-rendu

Présents

SIEP du Santerre	
M. Philippe Cheval	Président
Mme Sandrine Petit	Directrice
Mme Liliane Rubin	Membre du bureau du SIEP
M. Gérard FRANCOIS	Vice-Président du SIEP
Mme Marine Josse	Animatrice de l'ORQUE
GEONORD	
Mme Perrine Gamez	Chargée de projet
Antea Group	
Mme Claire Jullien	Chargée de projet
Agence de l'Eau Artois Picardie	
M. Loïg Meteron	En charge des ORQUE
Maire	
M. Michel Merel	Maire de Potte
M. Roland GRAIN	Adjoint à la Mairie de Licourt
Adjoint au Maire	Mairie de Curchy
Syndicat d'assainissement du Pays Hamois	
M. Gabriel LEFEVRE	
DDTM	
Mme Marion HECQUET	
DREAL	
M. Loïc Barthélémy	Service eau et nature

Coopératives	
M. Guy ROUSSEAU	CETA HAM Vermandois
AMEVA	
Mme Mélanie Leclair	Animatrice SAGE Haute Somme
Industriel	
M. Christophe LESAUVAGE	TEREOS NESLE
Agriculteur	
M. Arnaud DEGENNE	Agriculteur à Licourt

Excusés

Conseil Régional	
Mme Marie-Olivia ALLARD	
Représentant des Consommateurs	
M. Didier CRAMPON	
Agriculteurs	
M. Laurent Degenne	Exploitant à Licourt
Mme. Cyrille FORMENTAIN	Exploitant à Morchain

Documents transmis à l'ensemble des participants :

Cette réunion des membres du comité de pilotage de l'ORQUE des captages de Potte et Morchain a permis d'aborder les points suivants :

1. Propos introductifs
2. Rappels de l'étude et caractéristiques du territoire
3. Rappels des résultats du diagnostic territorial multi-pressions
4. Présentation du programme d'actions

Le document présenté en réunion et le compte-rendu sont consultables sur le site internet du SIEP :

<http://siep-du-santerre.fr> : Onglet "Qualité de l'eau" ➡ "Opération de Reconquête de la QUALITÉ de l'Eau de Potte et Morchain"



1. Propos introductifs

Philippe CHEVAL, Président du SIEP du Santerre, remercie les participants pour leur présence. Il souhaite faire un tour de table afin que l'ensemble des membres se présentent.

Philippe CHEVAL explique le contexte lié à l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) de Potte et Morchain.

Philippe CHEVAL explique que pour l'ORQUE de Caix la démarche est plutôt curative car les taux de nitrates sont déjà élevés. En revanche, il se félicite d'avoir lancé avec l'accord des membres du comité syndical du SIEP du Santerre, **une ORQUE volontaire sur les captages de Potte et Morchain, qui est une action préventive car les taux de nitrates ne dépassent pas à ce jour le seuil de 50 mg/l.** Il s'agit de suivre une démarche cohérente sur le territoire et de préserver l'intégralité des ressources en eau du SIEP du Santerre.

2. Rappels- Contexte de l'étude et caractéristique du territoire

Marine JOSSE, rappelle quelques éléments de contexte de l'étude, déjà présentés lors des précédentes réunions et commentes en quelques mots la manière dont le programme d'actions a été construit.

Claire JULLIEN fait quelques rappels sur le territoire d'étude :

- L'aire opérationnelle s'étend sur une surface de 26 km² et concerne 9 communes
- la méthode utilisée pour définir la vulnérabilité intrinsèque. La définition de cette vulnérabilité a été réalisée sur la base d'une approche multicritère, définie par le BRGM.

La résultante du croisement multicritère est une carte de vulnérabilité de l'AAC opérationnelle caractérisée par une vulnérabilité modérée pour 75%, localisée sur les plateaux, une vulnérabilité élevée pour 13% située dans les vallées secondaires et une vulnérabilité très élevée dans les deux vallées principales où siègent les deux champs captants représentant 8% de la surface de l'AAC opérationnelle.

A noter que la cartographie de la vulnérabilité intrinsèque n'est pas reprise dans les zones artificialisées, étant donné qu'aucun sondage pédologique n'a été réalisé.

3. Rappels des résultats du diagnostic territorial multi-pressions

Perrine GAMEZ présente les principaux résultats des diagnostics agricoles.

Les diagnostics agricoles se déroulent en 3 grandes phases :

- ✓ Le diagnostic d'exploitation : rendez-vous sur le corps de ferme avec l'exploitant pour échanger sur ses pratiques et collecter les données pour calculer les indicateurs.
- ✓ Le diagnostic des parcelles, selon la méthode AQUAPLAINE® qui permet d'identifier les modes de circulation de l'eau excédentaire, pouvant provoquer un transfert vers les ressources en eau
- ✓ Le rendu individuel : remise des résultats avec la proposition d'actions adaptées et validées par l'exploitant.

26 agriculteurs ont pris part à la démarche et réalisés le diagnostic. La surface diagnostiquée est de 1 844 ha, soit 79% de la SAU du territoire, et 94 % des surfaces les plus sensibles.

Perrine GAMEZ présente les résultats du diagnostic parcellaire. La méthode utilisée est l'AQUAPLAINE, méthode développée par ARVALIS. Elle permet d'identifier les modes de circulation de l'eau excédentaire, pouvant provoquer un transfert vers les eaux souterraines. Ainsi dans l'AAC, **6 modes de transfert ont été mis en évidence.**

76% des sols ont un risque de transfert des molécules phytosanitaires, soit par ruissellement (73%), soit par infiltration rapide (3%).

Perrine GAMEZ résume les principaux résultats du diagnostic agricole et rappelle la bonne adhésion des agriculteurs dans la démarche.

Claire JULLIEN présente la partie non agricole, où les thématiques suivantes seront abordées dans le cadre du diagnostic :

- ✓ Assainissement (pour les communes dont les centres bourgs sont comprises dans l'AAC)
- ✓ Epandages
- ✓ Activités artisanales et industrielles
- ✓ Autres activités urbaines : dépôts, décharges, carrières ouvrages souterrains,
- ✓ Canal Seine Nord Europe
- ✓ Produits phytosanitaires non agricole
- ✓ Recensement des scolaires



Le diagnostic non agricole a été réalisé sur la base de campagne terrain, de rencontres avec les acteurs du terrain et sur en consultant les bases de données existantes.

Un groupe de travail a été réalisé sur les thématiques non agricoles le 1^{er} février dernier.

4. Présentation du programme d'actions

La structure des fiches actions est brièvement présentée. Il s'agit de fiche outil qui permettront de mettre en œuvre le programme d'actions sur le territoire d'étude. Chaque fiche rappelle le constat du diagnostic, présente un ou des indicateurs de suivi et un ou des objectifs. Pour chaque fiche actions une estimation du coût prévisionnel a été établi dans la mesure du possible ainsi que l'ETP dédié.

Thématique Agricole

5 actions pour la thématique agricole :

- **AGRI 1.1:** Lutter contre les pollutions ponctuelles avec 2 sous actions → pas de remarques.
- **AGRI 1.2 :** Actions prioritaires pour lutter contre les pollutions diffuses azotées avec 3 sous actions → pas de remarques.
- **AGRI 1.3:** Actions secondaires pour lutter contre les pollutions diffuses azotées avec 2 sous actions → pas de remarques.
- **AGRI 1.4:** Actions prioritaires pour lutter contre les pollutions diffuses phytosanitaires avec 3 sous actions. Pour la deuxième sous action, rajout de l'indicateur « Etude réalisée » (par exemple via SOMEA et le CSNE) avec un objectif de 2.
- **AGRI 1.5:** Actions secondaires pour lutter contre les pollutions diffuses phytosanitaires avec 6 sous actions initialement. Après échanges :
 - la sous action sur l'utilisation des techniques alternatives est supprimée
 - un objectif de réalisation de 4 diagnostics à la sous action sur la sensibilisation sur l'agriculture biologique est ajouté.

Initialement, il y avait 16 sous actions. Après échanges et validation par les membres du COPIL, le programme d'actions agricoles est validé avec 15 sous actions.

Thématique 2 : Assainissement

3 actions pour la thématique assainissement :

- **ASS2.1 :** Améliorer la connaissance du parc d'installation des assainissements non collectif → pas de remarques.
- **ASS2.2 :** Sensibiliser à la mise aux normes des assainissements non collectif auprès des particuliers et des notaires → ajouter les agents immobiliers.



- **ASS2.3** : Mener des actions de sensibilisations et de contrôle des vidangeurs → action déjà réalisée par la DDTM. Le SIEP accompagnera les services de l'Etat dans leurs actions et à leur demande.

Thématique 3 : Activités Industrielles et Artisanales

1 action pour la thématique « activités artisanales » :

- **ART3.1** : Encourager les artisans à une meilleure maîtrise de leurs rejets et leurs déchets → La réalisation des 16 diagnostics financés par le SIEP du Santerre sera réalisé sous condition des possibilités d'accompagnement financier de l'AEAP (subventions du XIème programme non connue à ce jour). Les Communautés de Communes et la DDTM seront partenaires pour la mise en œuvre de cette action.

Thématique 4 : Autres Activités Urbaines

3 actions pour la thématique « autres activités urbaines » :

- **AAU4.1** : Optimiser la connaissance des points d'accès à la nappe sur l'AAC → actions à évoquer dans le plan d'action agricole concernant le contrôle des forages d'irrigation. Action réglementairement portée par la DDTM qui permettra un renforcement des interactions entre la DDTM et le SIEP du Santerre.
- **AAU4.2** : Sensibiliser les particuliers au bon entretien de leurs ouvrages et à l'impact des dépôts/décharges sauvages → pas de remarques.
- **AAU4.3** : Travailler sur les préconisations à apporter à la Société du Canal lors des travaux futurs du CSNE → pas de remarques.

Thématique 5 : Phytosanitaires Non Agricoles

4 actions pour la thématique phytosanitaires non agricole :

- **PNA5.1** : Sensibiliser les entreprises du paysage sur le territoire de l'AAC → pas de remarques.
- **PNA5.2** : Accompagner les communes à tendre vers le 0 phyto → pas de remarques.
- **PNA5.3** : Sensibiliser les particuliers et les jardiniers amateurs aux méthodes alternatives sans produits phytosanitaires → pas de remarques.
- **PNA5.4** : Poursuivre les actions de communication auprès de la SNCF → pas de remarques.

Thématique 6 : Communication

1 action pour la thématique communication :

- **COM6.1** : Intéresser les scolaires au cycle de l'eau → RAS



5. Conclusions

Le programme présenté comprend donc 17 actions au total.

Un demi-ETP a été budgété en coût prévisionnel pour la mise en place de ce programme d'actions.

Philippe CHEVAL remercie les membres du COPIL. Le programme d'actions est donc validé par les membres du comité de pilotage en fin de séance après la prise en compte des modifications énoncées.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur CHEVAL lève la séance à 16h30.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Melle Marine JOSSE

S.I.E.P du Santerre

1, rue d'Assel

B.P. 20022

80170 ROSIERES EN SANTERRE

☎ : 03 22 88 45 20

☎ : 03 22 88 93 15

✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr

Opération de Reconquête de la QUALITÉ de l'Eau des Captages de CAIX

Réunion du Comité de Pilotage de bilan des 5 ans

19 JANVIER 2018 – 14h30 – ROSIERES-EN-SANTERRE

Compte-rendu

Présents

SIEP du Santerre	
M. Philippe Cheval	Président
M. Gérard François	Vice-Président
Mme Liliane Rubin	Membre du bureau
M. Jean Louis Ramecki	Membre du bureau
M. Jean-Claude Walbrou	Membre du bureau
Mme Sandrine Petit	Directrice
Mme Marine Josse	Animatrice de l'ORQUE
GEONORD	
Mme Perrine Gamez	Chargée de projet
Agence de l'Eau Artois Picardie	
M. Loïg Meteron	En charge des ORQUE
DDTM	
Emilie Goriau	Chef de service Environnement Mer Littoral
Marion Hecquet	Service Environnement Mer Littoral
DREAL	
Frédéric Florent Giard	Responsable du Pôle Planification et gestion de l'eau
ARS	
Mickael Nguyen	ARS responsable eau
Chambre d'Agriculture de la Somme	
Philippe Touchais	Chef de service
Aurélie Albaut	Référente AAC de Caix
ABP	

Mme Delphine Beun	Coordinatrice de la mission Eau et Agriculture Biologique
Coopératives	
M. Jérôme Broquet	SANA TERRA
AMEVA	
Caroline Rohart	SAGE Somme Aval
Agro-Industries	
M. Jean-Pierre MOGAVERO	SITPA
Mme Aurélie Lize	Bonduelle
Safer	
Mme Amélie Lecocq	
M. Philippe Gautier	
Agriculteurs	
M. Alexandre Deroo	
M. Philippe Bourse	
M. Jean Baptiste Sailly	

Excusés

Conseil régional	
Mme Marie Olivia Allard	
Agence de l'Eau Artois Picardie	
M. Serge Perdrix	Ingénieur expert Industrie
M. Jean Lalanne	Chargé d'Intervention Spécialisé
DREAL	
Mme Severine Denis	Inspecteur des installations classées
Coopératives	
Mme Estelle Cleuet	Noriap
M. Michael Winkelsass	Noriap

Documents transmis à l'ensemble des participants :

- Cartographie du territoire
- Version papier de la présentation



Documents transmis dans le compte rendu :

- Plan d'actions agricoles
- SWOT agricole et non agricole

Cette réunion des membres du comité de pilotage de l'ORQUE des captages de CAIX a permis d'aborder les points suivants :

1. Propos introductifs de M. Cheval
2. Bilan de la démarche de l'ORQUE
3. Bilan du plan d'actions agricoles
4. Bilan du plan d'actions non agricoles
5. Qualité de l'eau
6. Conclusion et perspectives à venir
7. Temps d'échanges

Le document présenté en réunion et le compte-rendu sont consultables sur le site internet du SIEP :

<http://siep-du-santerre.fr> : Onglet "Qualité de l'eau" ➡ "Opération de Reconquête de la QUalité de l'Eau de Caix"

1. Propos introductifs

Philippe CHEVAL, Président du SIEP du Santerre, remercie les participants pour leur présence. Il explique le contexte lié à l'Opération de Reconquête de la QUalité de l'Eau (ORQUE) de CAIX. Il précise que cette réunion de bilan présentera les résultats obtenus après 5 années de mise en place du programme d'actions. Elle permettra de mesurer l'avancement des actions et l'atteinte des objectifs fixés à 5 ans.

Philippe CHEVAL explique que pour l'ORQUE de Caix la démarche est plutôt curative car les taux de nitrates sont déjà élevés. Cette démarche initiée depuis plusieurs années a été imposée par l'Etat pour protéger cette ressource stratégique.

Il explique que le SIEP a décidé de mener la même démarche de manière volontaire sur les captages de Potte et Morchain depuis 2016. Le plan d'actions est en cours d'élaboration.

Enfin, il remercie tous les partenaires pour leur implication et leur investissement dans la démarche depuis de nombreuses années et rappelle que la qualité de l'eau est un enjeu primordial.

Il souhaite faire un tour de table afin que l'ensemble des membres se présentent.



2. Bilan de la démarche ORQUE

Marine JOSSE profite de ce bilan des 5 ans pour remercier les élus du SIEP pour leur confiance, le Président M. Cheval, pour son implication, sa détermination. La directrice générale des services, Mme Petit, pour son implication et sa disponibilité. Le bureau d'études GEONORD, Laurence Denis, Perrine Gamez et le reste de l'équipe ayant travaillé pour le SIEP, pour la qualité du travail effectué depuis le début du projet en 2010. L'AEAP, le principal financeur et partenaire technique. La Région, qui est financeur dans le cadre du plan Somme. Les services de la DDTM, qui se sont investis au côté du SIEP. L'ensemble des partenaires techniques impliqués sur le territoire ainsi que les principaux acteurs concernés : les agriculteurs et les collectivités pour leurs prises de conscience et les efforts réalisés.

Marine JOSSE, rappelle les éléments de contexte de l'étude, déjà présentés lors des précédentes réunions :

- Le territoire du SIEP du Santerre
- La démarche ORQUE
- Le financement de la démarche
- La présentation de l'AAC, la vulnérabilité intrinsèque et les communes concernées.

Marine JOSSE rappelle que l'animation de l'ORQUE est financée par l'AEAP à 70 % et par la Région (dans le cadre du plan Somme) à 10%. Les études ORQUE sont financées par l'AEAP à hauteur de 70 %. Certaines études et actions liées à l'ORQUE sont financées par l'AEAP à hauteur de 50% à 70%. Le coût total de l'opération ORQUE (études, mise en œuvre du plan d'actions et salaires) est de 709 150 € et le coût pour le SIEP est de 178 336 € soit 25% du coût total.

3. Bilan du plan d'actions agricole

Perrine GAMEZ énumère quelques chiffres importants suite à la mise à jour du parcellaire dans l'AAC en 2017 :

- Surface agricole dans l'AAC : 4669 ha dont 4004 ha suivis (86%)
- Surface dans les zones sensibles : 960 ha dont 891 ha suivis (93%)
- Nombre d'exploitations qui cultivent au moins une parcelle dans l'AAC : 106
- Nombre d'exploitations diagnostiquées : 62 (58%)
- Nombre de sièges dans l'AAC : 46 dont 42 diagnostiqués.



Toutes les données individuelles ont été synthétisées pour produire des données globales à l'échelle de l'AAC.

En 2017, 58 suivis ont été réalisés. Depuis la réalisation des diagnostics, 1 exploitant a cédé son exploitation, 1 exploitant est décédé. Pour la campagne 2017, un agriculteur a souhaité arrêter la démarche et un autre n'a pas répondu aux diverses sollicitations.

Perrine GAMEZ précise la structure du programme d'actions agricoles :

7 actions et 39 sous-actions (48 indicateurs)

- Limiter les risques de pollution ponctuelle
- Améliorer les pratiques de fertilisation
- Limiter les pertes par ruissellement et infiltration
- Améliorer les pratiques de traitement
- Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles
- Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles
- Mettre en place une veille foncière

Pour rappel, 52% des objectifs étaient atteints en 2015.

Perrine GAMEZ présente les principaux résultats par grande action.

Pour présenter les résultats, une analyse SWOT de l'anglais Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunities (opportunités), Threats (menaces) a été réalisée.

L'analyse SWOT fait partie des outils qui contribuent à l'étude de la pertinence et de la cohérence d'une action. Le résultat attendu se présente sous la forme d'un tableau comportant une grille composée de quatre grandes cases.

Dans le cadre d'une évaluation, l'analyse SWOT sert généralement à l'évaluation de programmes d'actions, en aidant à formaliser les points positifs et négatifs et à identifier les facteurs de son environnement pouvant influencer favorablement ou défavorablement sur le déroulement du programme d'actions.

Ainsi en 2017, les objectifs sont atteints dans les cas suivants :

- 6 / 12 actions pour limiter les pollutions ponctuelles
- 4 / 7 actions pour améliorer les pratiques de fertilisation 3 / 4 actions pour limiter les pertes par infiltration ou ruissellement
- 5 / 10 actions pour améliorer les pratiques phytosanitaires
- 5 / 13 actions de communication, sensibilisation et formation
- 2 / 2 actions de veille foncière

ACTION 1 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PONCTUELLES

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 6/12

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Bonne implication des agriculteurs et bonne représentativité – 100% des agriculteurs qui ont le siège dans l'AAC ont été contactés 91% des sources en eau protégées : +21% Stockages de GNR sécurisés : + 19% Aires étanches : +19% dans la ZAP et +19% dans l'AAC Systèmes de traitement des effluents : +10% dans la ZAP et +6% dans l'AAC Stockages d'azote liquide sécurisés : 100% dans la ZAP et 89% dans l'AAC Tous les locaux phytosanitaires étanches Stockages des huiles sécurisés : +46% 	<ul style="list-style-type: none"> Quelques actions bien que réglementaires n'ont pas atteint les objectifs Choix de l'indicateur pour la gestion des fonds de cuves 7 agriculteurs ne gèrent pas correctement les fonds de cuves
	OPPORTUNITES	MENACES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement financier : PVE, PCAE, ... Formations et visites par les partenaires (Chambre d'Agriculture, Coopératives, Négociants, Groupe de développement, ...) Certifications des exploitations (ISO 14001, GLOBALGAP, CKC, ...) Appuis financiers de l'AEAP 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôles sur les actions réglementaires ciblés dans l'AAC

ACTION 2 : AMELIORER LES PRATIQUES DE FERTILISATION AZOTEE

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 4/7

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Respect de la Directive Nitrates Utilisation d'OAD : +20% dans la ZAP et +27% dans l'AAC Engagement MAEC OU PEA blé niveau 3 : 15 % de la ZAP Report du 1^{er} apport d'azote sur tous les sols sensibles Réalisation de reliquats azotés Analyser les amendements organiques des élevages : +37% Sensibilisations et informations annuelles SIEP opérateur MAEC depuis 2012 	<ul style="list-style-type: none"> Choix et pertinence de l'indicateur (nombre d'agriculteurs) Gestion de la fertilisation azotée optimisable Faible mobilisation pour les aides environnementales Faible taux de matière organique dans les sols
	OPPORTUNITES	MENACES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement et sensibilisation des partenaires (Chambre d'Agriculture, coopératives, négociants, ...) Formations par les partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> Climat et pluviométrie Arrêt des dispositifs d'aides (PEA et MAEC fertilisation) Exigences des filières Quantité importante d'azote dans la ZNS sur cranette

ACTION 3 : Limiter les pertes par infiltration et ruissellement

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 3/4

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Maintien d'une couverture végétale permanente (CIPAN, cultures pérennes) Création ou maintien de cultures à bas niveau d'intrants : stabilisation à 2% de la ZAP Création ou maintien d'éléments du paysage : 39250 ml Pilotage de l'irrigation : +16% Cartographie des éléments paysagers en 2016 Accompagnement et financement du SIEP pour implanter du miscanthus SIEP opérateur MAEC depuis 2012 	<ul style="list-style-type: none"> Retournement de luzerne après 3 années de valorisation (risque lessivage azoté) Difficultés pilotage irrigation (organisation, matériel) Mise en œuvre des leviers pour limiter le ruissellement
	OPPORTUNITES	MENACES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement financier : PVE, PCAE, MAEC, ... Bonne mobilisation des partenaires pour le projet du miscanthus (INRA, AGRO-TRANSFERT, NOVABIOM, ...) Essais mis en place pour les CIPAN Réglementation sur les CIPAN 	<ul style="list-style-type: none"> Filière de valorisation du miscanthus Climat et pluviométrie 95 % des sols sensibles à la battance Peu d'opportunités de valorisation des fourrages par l'élevage

ACTION 4 : Améliorer les pratiques phytosanitaires

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 5/10

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Dynamique agricole et agriculteurs moteurs Contractualisation des engagements environnementaux : +5% Bonne diversité des assolements Raisonnement la protection sur la rotation : 97% Destruction mécanique des CIPAN : 100% dans la ZAP et 100% dans l'AAC Utiliser les leviers agronomiques : 92% Utilisation d'OAD + BSV : +68% AQUAPLAINE : +2% dans la ZAP et 6% dans l'AAC Diagnostic Agriculture Biologique : +43% dans la ZAP et +27% dans l'AAC 	<ul style="list-style-type: none"> Choix et pertinence de l'indicateur (nombre d'agriculteurs) Faible conversion en AB Forte variabilité des pratiques OAD phyto peu valorisés
	OPPORTUNITES	MENACES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement financier : MAEC, PCAE, ... Formations et visites par les partenaires (Chambre d'Agriculture, Coopératives, Négociants, Groupe de développement, ...) Accompagnement et sensibilisation par l'ABP GIEE binage betteraves et haricots Achats de matériels de lutte alternative 	<ul style="list-style-type: none"> Arrêt du PEA Climat et pluviométrie Problèmes de résistances des herbicides Exigences des filières Peu d'alternatives à l'utilisation de bentazone MAEC : cahier des charges complexe et exigeant Arrêt du GIEE

ACTION 5 : Communication, sensibilisation et formation des acteurs agricoles

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 5/13

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Bonne implication du SIEP : réunions d'informations, sensibilisations, études BRGM, ... Bonne implication des agriculteurs dans la démarche – bonne représentativité Tous les agriculteurs ont le CERTIPHYTO Adapter les molécules aux risques de transfert : + 89% Réunions (56% présence), formations, sensibilisations et visites proposées localement sur le territoire Valorisation des déchets Management environnemental : +38% 	<ul style="list-style-type: none"> Choix et pertinence de l'indicateur Leviers pour maintenir la fertilité organique des sols Mauvaise valorisation des événements sur le territoire
	OPPORTUNITES	MENACES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Formations et visites par les partenaires (Chambre d'Agriculture, Coopératives, Négociants, Groupe de développement, ...) Accompagnement et sensibilisation par l'ABP Filières ADIVALOR valorisées Appuis financiers de l'AEAP 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de substitution aux molécules Pas d'implication dans le développement des filières Récupération des données par les partenaires Manque d'implication de certains opérateurs

ACTION 6 : Veille foncière

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 2/2

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Conventions signées avec la SAFER Nouvelle convention SAFER pour 5 ans Echanges réguliers avec les acteurs du foncier 	<ul style="list-style-type: none"> Manque d'implication de certains agriculteurs
	OPPORTUNITES	MENACES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Fusion de la SAFER Hauts de France Rencontres et écoutes des acteurs politiques (Sous-Préfet) Appuis de l'AEAP et DDTM 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'engagement des partenaires Difficulté de mise en œuvre Pas d'information complémentaire avec l'outil VIGIFONCIER

Les aides agricoles ont été abordées. Les indicateurs liés à certaines aides MAE sur la fertilisation ont baissé car les aides n'existent plus. Le Programme Eau et Agriculture (PEA) n'est plus proposé par l'AEAP depuis 2013 ce qui fait diminuer le nombre d'engagements sur le territoire.

Le SIEP est opérateur MAEc depuis 2012 sur les 22 communes à enjeu eau concernées par les ORQUE de Caix, Potte et Morchain. Les aides ne sont pas incitatives et les agriculteurs ont des difficultés à percevoir les indemnités. L'agence de l'eau milite pour l'obtention des mesures plus incitatives économiquement.



Concernant les matières actives utilisées actuellement retrouvées dans l'eau, la Bentazone est retrouvée à des taux devenant inquiétants sur le territoire (forages agricoles, piezo) depuis cette année. Bonduelle exprime le fait qu'aucune solution chimique n'existe pour remplacer certaines molécules. Bonduelle recherche des produits issus de l'Agriculture biologique.

Alexandre Deroo explique que la fertilité des sols est un élément à prendre en compte dans la conversion en agriculture biologique.

Delphine BEUN répond sur la fertilité des sols qui est une problématique liée à des pratiques culturales. L'usage de plusieurs leviers agronomiques en agriculture biologique reste le principal levier. Cependant, l'adaptation d'une longue rotation peut pallier la perte de fertilité. La perception de l'agriculture biologique sur le territoire a beaucoup évolué ces dernières années.

Perrine GAMEZ résume les principaux résultats du suivi agricole et rappelle la bonne adhésion des agriculteurs dans la démarche.

52 %, soit 25 /48 des objectifs fixés à 5 ans sont atteints en 2017. Entre 2015 et 2017, 25 indicateurs ont progressé, 15 indicateurs se sont stabilisés et 8 indicateurs ont diminué, tous liés à l'effectif global dans l'AAC qui a augmenté.

Une réunion d'information agricole aura lieu en mars afin de présenter le plan d'actions et les aides disponibles sur le territoire.

4. Bilan du plan d'actions non agricoles

Marine JOSSE présente le bilan non agricole.

Ainsi en 2017 :

- 2 / 2 actions *Milieu* ont atteint les objectifs
- 4 / 5 actions *Assainissement collectif* ont atteint les objectifs
- 5 / 14 actions *Assainissement non collectif* ont atteint les objectifs
- 7 / 9 actions *Phytosanitaire non agricole* ont atteint les objectifs
- 4 / 4 actions *Limiter et surveiller l'impact des rejets des PME et artisans* ont atteint les objectifs
- 6 / 6 actions *Communication et sensibilisation* ont atteint les objectifs

Thématique 1 : MILIEU		
Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 2/2		
	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Bonne implication des agriculteurs pour réaliser les analyses (9/9 en 2017) Réseau de suivi réalisé avec l'avis d'un expert hydrogéologue Analyses réalisées chaque année : bon suivi 	<ul style="list-style-type: none"> Menace d'une matière active
	OPPORTUNITES	MENACES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Données des analyses de la décharge de Gurdebecke chaque année Rencontre et échanges possibles (prélèvement avec le BRGM) Participations aux Commissions de Suivi de Site 	<ul style="list-style-type: none"> « Décharges/stockages sauvages » Interprétation difficile

Thématique 3 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 4/5		
	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Recensement des points de stockage réalisé Connaissance importante du réseau : ciblage et diagnostic et travaux réalisés Sensibilisation et échanges avec le service assainissement de la communauté de communes Terre de Picardie 	<ul style="list-style-type: none"> Choix et pertinence de l'indicateur sur les eaux pluviales (manque d'intérêt pour les analyses des eaux pluviales ?) Pas la compétence assainissement
	OPPORTUNITES	MENACES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Etude diagnostic permettra de prioriser les actions à mener dans la communauté de communes Terre de Picardie 	<ul style="list-style-type: none"> Perte de la dynamique autour des communes les plus proches des captages Pas d'intérêt pour analyser les eaux stockées

Thématique 4 : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		
Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 5/14		
	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation et échanges avec le service assainissement de la communauté de communes Terre de Picardie Agences immobilières et les notaires informés Vidangeurs et les installateurs informés Groupes de travail assainissement Courriers et informations aux particuliers : actions de communication Participation aux journées du SATANC 	<ul style="list-style-type: none"> Pas la compétence assainissement Cartographie à développer Plus de retours de la CCALN (Le Quesnel – phase avant-projet AC- et Arvillers)
	OPPORTUNITES	MENACES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Financement de l'AEAP : 50% plafonné Zone à enjeu sanitaire : financement majoré par l'AEAP (60%) Taxe incitative de la CCTP (100 € par an) Grille d'évaluation bientôt uniformisée par le SATANC 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de possibilités de co-financement du SIEP pour mener une étude à la parcelle Application de la réglementation 64 % de non conformités Défauts d'informations des notaires lors des ventes Augmentation des filières agréées : augmentation des coûts

Thématique 5 : PHYTOSANITAIRE NON AGRICOLE

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 7/9

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Enquêtes et visites des communes Réunions avec les communautés de communes Réunions d'informations et sensibilisations (URCPIE, etc.) Journées de démonstrations Suivi des molécules utilisées par la SNCF Retours d'expérience et mise en avant des pratiques exemplaires Sensibilisations et signature d'une jardinerie Achats de matériels alternatifs par les communes 	<ul style="list-style-type: none"> Réunion publique Modification du cahier des charges des entreprises d'espaces verts (mais sensibilisation) Manque d'adhésion des communes à enjeux eau Manque de mutualisation des communautés de communes et communes Désengagement de la jardinerie signataire
	OPPORTUNITES	MENACES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Financement de l'AEAP avec la charte d'entretien des espaces publics (50% du matériel et 30% plan de gestion différencié) Réglementation : loi LABBE Arrêt des produits phytosanitaires depuis 2012 par le conseil départemental 	<ul style="list-style-type: none"> Désengagement de la Région (plus de politique de l'eau) Trouver des relais pour toucher les particuliers : jardineries, jardins familiaux, réunions publiques ? Difficultés de travailler avec la SNCF

Thématique 6 : LIMITER ET SURVEILLER L'IMPACT DES REJETS DES PME ET ARTISANS

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 4/4

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Réunions d'information, sensibilisation et groupe de travail sur la thématique « artisans » Diagnostics et rencontre auprès de 35 artisans et 28 pour la CCT Deux artisans régularisés avec le financement de l'AEAP Echanges réguliers avec la DREAL 	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence des indicateurs Manque de mobilisation des artisans sur le volet environnemental
	OPPORTUNITES	MENACES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Financement de l'AEAP (animateur à la CMA, opération collective) 	<ul style="list-style-type: none"> Désengagement de la CMA (plus d'animateurs) Inspection peu réalisée sur le territoire

Thématique 7 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

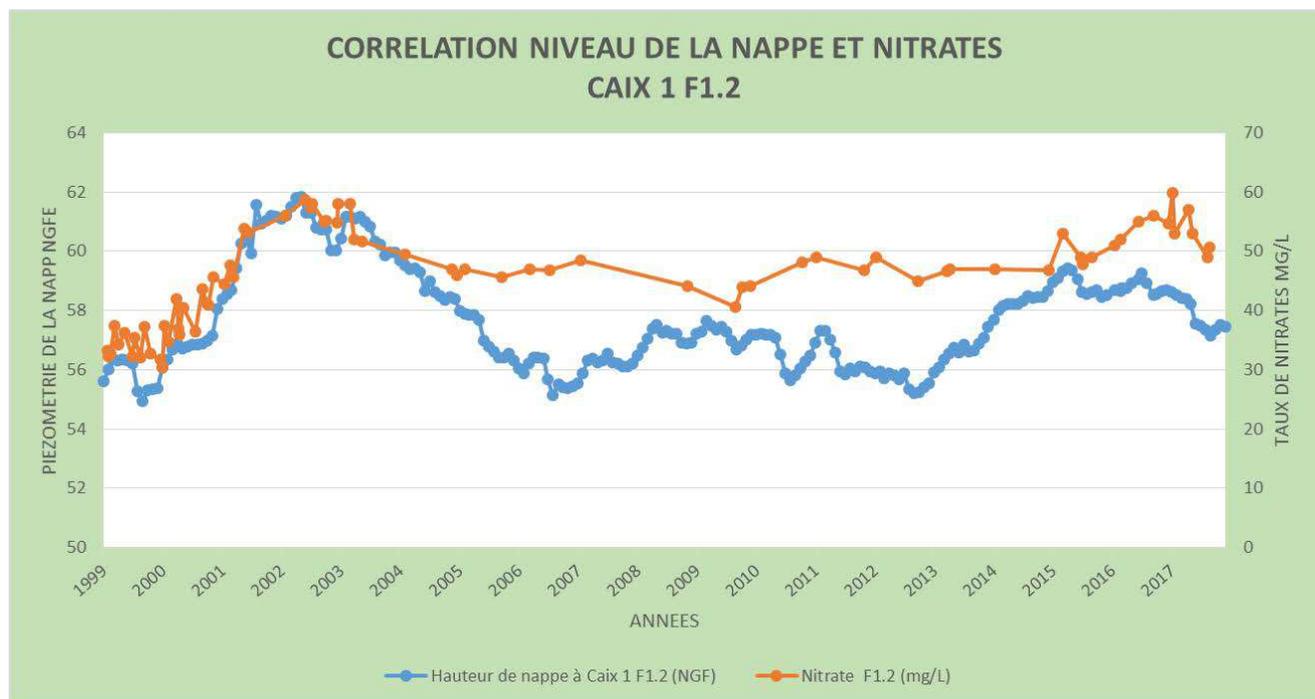
Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 6/6

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Implication d'une manière générale SIEP dans les outils de communication, vulgarisation et sensibilisation Réunion publiques et échanges avec tous les acteurs du territoire Mise à jour du site internet et différents outils de communication (plaquettes, panneaux, etc.) Interventions scolaires et outils de vulgarisation Partenariat avec le SMITOM (visites et interventions scolaires) 	<ul style="list-style-type: none"> Développer le réseau d'animateur au niveau départemental Mutualisation des moyens (interventions scolaires, ex avec Charlotte Defoly)
	OPPORTUNITES	MENACES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Financement de l'AEAP (animateur à la CMA, opération collective) 	<ul style="list-style-type: none"> Partenaires qui ne relaient pas les informations

5. Qualité de l'eau

Marine JOSSE présente un point sur l'évolution de la qualité de l'eau depuis le début de l'ORQUE de Caix.

Le taux de nitrates a augmenté surtout depuis 2015 mais tend à baisser depuis quelques mois. Une corrélation a été établie avec le niveau de nappe. Suite à l'étude du BRGM, il a été établi que l'eau mettait de quelques mois à quelques années pour arriver dans les forages. Le temps de réponse peut être très long. Il est donc difficile d'appréhender l'avenir.



Marine JOSSE ajoute que le cumul des teneurs en pesticides augmente dans l'eau. En effet le maximum atteint est de 0,266 μ /l sur le F1.2 en août 2017 pour l'ensemble des produits (norme 0,5 μ /L). En 2016 le maximum atteint était de 0,215 μ /l.

6 et 7. Conclusion et perspectives à venir

Philippe CHEVAL résume l'atteinte des actions avec **25 / 48 (52%) objectifs atteints en 2017 pour le volet agricole et 28/40 (70%) objectifs atteints en 2017 pour le volet non agricole.**

Soit 53/88 objectifs atteints ce qui représente 60% des objectifs atteints sur 5 ans.

Philippe CHEVAL va demander une audience auprès du Préfet pour présenter les résultats obtenus après 5 ans de mise en place du programme d'actions sur les captages de CAIX.

L'augmentation des produits phytosanitaires dans l'eau est inquiétante. Il souhaite que tous les partenaires continuent de travailler ensemble afin d'apporter des solutions sur le territoire avec le soutien des services de l'Etat.



Les résultats sont bons, les acteurs s'impliquent mais la menace de devoir implanter une usine pour potabiliser l'eau est toujours présente.

Pour la partie agricole, des groupes de travail sont prévus. Le premier se tiendra le 16 février pour définir un nouveau programme d'actions. Un comité de pilotage validera et présentera les résultats de la démarche.

Philippe CHEVAL remercie les membres du COPIL pour leur investissement dans la démarche et rappelle que la préservation de l'eau est un enjeu majeur et collectif.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CHEVAL lève la séance à 17h00.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Melle Marine JOSSE

S.I.E.P du Santerre

1, rue d'Assel

B.P. 20022

80170 ROSIERES EN SANTERRE

☎ : 03 22 88 45 20

☎ : 03 22 88 93 15

✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr



Comité de Pilotage (4) ORQUE de Potte et Morchain

26 avril 2018 à 14h00 - Salle polyvalente de Licourt

	Prénom - Nom	Structure	Mail / Téléphone	Signature
42	Alain Picard	Membre du Bureau		
43	Alain Savoie	Membre du Bureau		
44	Jean Louis Ramecki	Membre du Bureau		
45	Liliane Rubin	Membre du Bureau	<i>L Rubin</i>	0616953941
46	Pascal Blondelle	Maire d'Epénancourt		
47	Christian LEBRUN	Maire Hypercourt		
48	Christian Méresse <i>Christian Méresse</i>	Maire Licourt <i>Licourt</i>		<i>Christian Méresse</i>
49	Dominique Pecquet	Maire Curchy	<i>DPecquet</i>	
50	Jacques Merlier	Maire Mesnil-St- Nicaise		
51	Graziella GIGLIO	SNCF		
52	<i>Christophe LESAUVAGE</i>	<i>TERRECS NÉSLE</i>	07 62 85 94 67 <i>christophe.lesauvage@terrecs.com</i>	<i>Christophe Lesauvage</i>
53	<i>DEGENNE ARNAUD</i>			<i>Arnaud Degenne</i>
54	<i>Stéphane Chedevy</i>		<i>ced@chdevy.com</i> <i>ced@chdevy.com</i>	<i>Stéphane Chedevy</i>
55				



Comité de Pilotage (4) ORQUE de Potte et Morchain

26 avril 2018 à 14h00 - Salle polyvalente de Licourt

	Prénom - Nom	Structure	Mail / Téléphone	Signature
1	Philippe Cheval	Président SIEP		
2	Daniel Mannens	Vice-Président du SIEP		
3	Gérard François	Vice-Président du SIEP		
4	Sandrine Petit	Directrice SIEP		
5	Marine Josse	Animatrice SIEP		
6	Jean-Paul Bourgy	Maire de Morchain		
7	Michel Merel	Maire de Potte		
8	Claire Jullien	Antea Group		
9	Perrine Gamez	GEONORD		
10	Loïg Météron	AEAP		
11	Marie-Olivia Allard	Conseil Régional	Excusée	
12	Aurélie Albaut	CA Somme		
13	Mathieu CATONNET	CA Somme	Excusé (?)	



Comité de Pilotage (4) ORQUE de Potte et Morchain

26 avril 2018 à 14h00 - Salle polyvalente de Licourt

	Prénom - Nom	Structure	Mail / Téléphone	Signature
28	Estelle Cleuet	Coopérative Noriap		
29	Jean-François Florin	Sana Terra		
30	Guy Rousseau	CETA Ham VERMANDOIS	06 80 07 93 03	
31	Julien Baccaro	Ternovéo		
32	Ludovic Leleu	ASEL		
33	Laurent POTIER	Groupe CARRE		
34	Solène GARSON	GITEP		
35	Thierry Lineatte	Membre du Bureau		
36	Michel Macaclin	Membre du Bureau		
37	Gérard Martineau	Membre du Bureau		
38	Fabrice Massias	Membre du Bureau		
39	Nicole Gillon	Membre du Bureau		
40	Pierre Graux	Membre du Bureau		
41	Jean Claude Walbrou	Membre du Bureau		

Comité de Pilotage (4) ORQUE de Potte et Morchain

26 avril 2018 à 14h00 - Salle polyvalente de Licourt

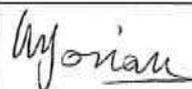
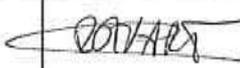
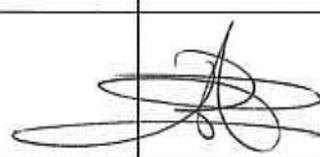
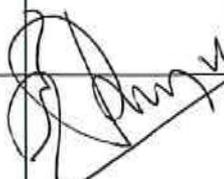
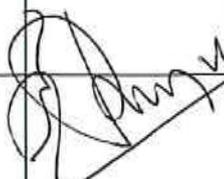
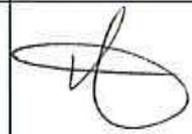
	Prénom - Nom	Structure	Mail / Téléphone	Signature
14	Mélanie Leclaire	AMEVA SAGE Haute Somme		
15	Loïc Barthélémy	DREAL Picardie		
16	Marion Hecquet	DDTM Somme		
17	Stéphane Duminil	ARS		
18	Marie ou Marc Delefortrie	Exploitant(e) à Mesnil		
19	Charlotte Wissocq	Exploitante à Morchain	(?)	
20	Laurent Degenne	Exploitant à Potte	Excusé	
21	Cyrille FORMENTIN	Exploitant à Morchain	Excusé	
22	Xavier Demurger	Communauté de communes de l'Est de la Somme		
23	Cyrille Capron ou Gabriel Lefevre	Syndicat d'Assainissement du Pays Hamois		<i>gabriel.lefevre. scaph@free.fr</i>
24	Crampon Didier	Représentant des consommateurs	Excusé	
25	Stéphanie PASQUET	VNF		
26	Jean-Pierre Velche	VNF		
27	Jean-Baptiste Pertriaux	Bio en Hauts-de- France		

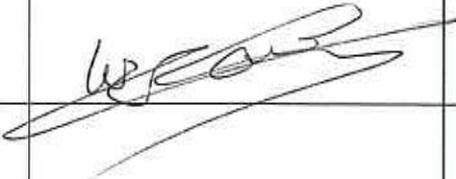


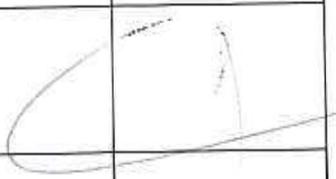
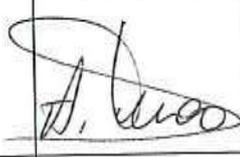
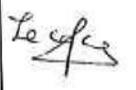
Réunion Comité de Pilotage de bilan (5)

19 janvier 2018 à 14h30 - Rosières-en-Santerre

	Prénom - Nom	Structure	Mail / Téléphone	Signature
1	Philippe Cheval	Président SIEP		
2	Daniel Mannens	Vice-Président du SIEP		
3	Gérard François	Vice-Président du SIEP		
4	Sandrine Petit	Directrice SIEP		
5	Marine Josse	Animatrice SIEP	-	
6	Laurence Denis	GEONORD		
7	Perrine Gamez	GEONORD		
8	Jean Lalanne	AEAP	Excusé	
9	Loïg Météron	AEAP		
10	Serge Perdrix	AEAP	Excusé	
11	Daniel Roguet	Président CA Somme		
12	Philippe Touchais	CA Somme		
13	Aurélie Albaut	CA Somme		
14	Pierre Menu	CA Somme		
15	Frédéric Florent-Giard	DREAL Picardie		

	Prénom - Nom	Structure	Mail / Téléphone	Signature
16	Emilie Goriau	DDTM Somme		
17	Marion Hecquet	DDTM Somme		
18	Michael NGUYEN	ARS Responsable cellule eau		
19	Severine Denis	DREAL Picardie (Industrie)	Excusée	
20	Marie-Olivia Allard	Conseil Régional de Picardie	Excusée	
21	Caroline Rohart	AMEVA, SAGE Somme Aval	e.rohart@ameva.org	
22	Delphine Beun	Agriculture Biologique de Picardie		
23	Bruno Jean Jean François Florin	Directeur Sana Terra		
24	Sébastien Pirart	Sana Terra		
25	Laurent Potier	Groupe Carré		
26	Estelle Cleuet	Coopérative NORIAP	Excusée	
27	Michael Winkelsass	Coopérative NORIAP	Excusé	
28	Jean Yves Matton	SITPA	Excusé	
29	Jean Pierre Mogavero	SITPA	jean-pierre.mogavero@fr.nestle.com	
30	Arélie LIZE Gery Capelle	Bonduelle	arélie.lize@bonduelle.com	

	Prénom - Nom	Structure	Mail / Téléphone	Signature
31	Muriel Leuba	DRAAF		
32	Philippe Gautier	Safer Hauts-de-France	p.gautier@saferhdf.fr	
33	Philippe Hincelin	Agrosphère		
34	Jean Genau De Lamariere	Membre du Bureau		
35	Liliane Rubin	Membre du Bureau		
36	Thierry Lineatte	Membre du Bureau		
37	Michel Macaclin	Membre du Bureau		
38	Gérard Martineau	Membre du Bureau		
39	Fabrice Massias	Membre du Bureau		
40	Nicole Gillon	Membre du Bureau		
41	Pierre Graux	Membre du Bureau		
42	Jean Claude Walbrou	Membre du Bureau		
43	Alain Picard	Membre du Bureau		
44	Alain Savoie	Membre du Bureau		

	Prénom - Nom	Structure	Mail / Téléphone	Signature
45	Jean Louis Ramecki	Membre du Bureau		
46	Caroline Mansart	CMA		
47	Maryse Brancourt	INRA		
48	Nicolas Gobenceaux	CCTP		
49	Sarah Bouchez ou Anne Frison	CCALN		
50	Jean Michel Saily <i>Jean-Baptiste</i>	Représentant des agriculteurs	Excusé	
51	Alexandre Deroo	Représentant agriculteur		
52	Philippe Bourse	Représentant Agriculteur et membres du comité du SIEP		
53	Amélie Lecocq	Safer Hauts-de-France	06 84 51 40 87 a.lecocq@saferhdf.fr	
54				
55				



Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau CAIX 1 ET CAIX 3



COPIL de bilan
19 janvier 2018



PRÉFET
DE LA SOMME



Introduction
Philippe CHEVAL
Président du SIEP du Santerre



- Bilan de la démarche de l'ORQUE
- Bilan du plan d'actions agricole
- Bilan du plan d'actions non agricole
- Qualité de l'eau
- Conclusion et perspectives à venir
- Temps d'échanges



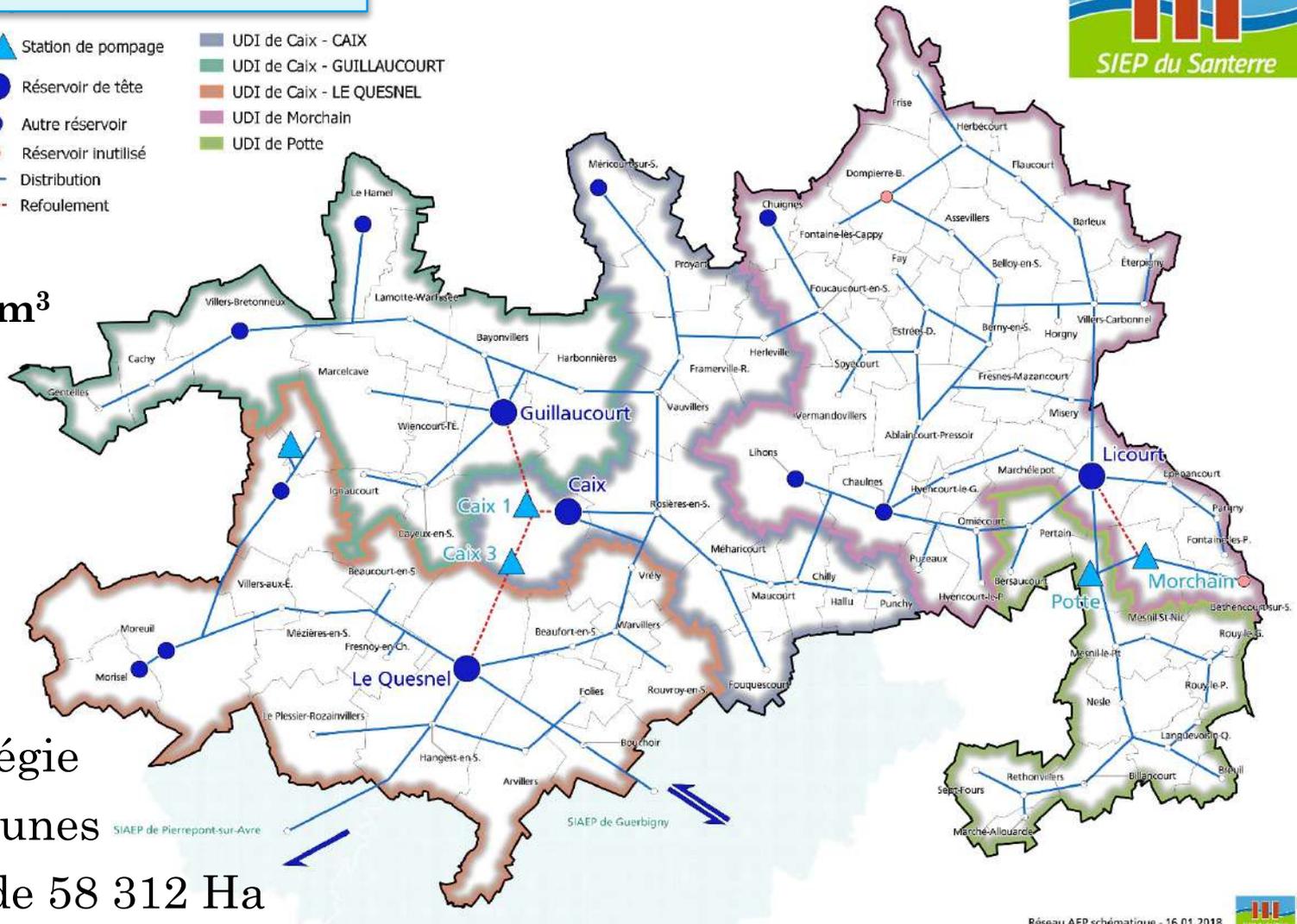
- Bilan de la démarche de l'ORQUE
- Bilan du plan d'actions agricole
- Bilan du plan d'actions non agricole
- Qualité de l'eau
- Conclusion et perspectives à venir
- Temps d'échanges



Territoire du SIEP



3 399 355 m³



Réseau AEP schématique - 16.01.2018

- SIEP : Régie
- 83 communes
- Surface de 58 312 Ha
- Caix 1 : 1 465 540 m³ en 2016 et 1 651 370 m³ en 2017
- Caix 3 : 950 673 m³ en 2016 et 773 903 m³ en 2017
- Représente 72 % de la ressource du SIEP (Caix 1 : 49 % et Caix 3 : 23 %)

Directive Cadre sur l'Eau (DCE) 2000/60/CE : Objectif : le bon état des eaux en 2015.

Droit Français

- **Article 21 de la Loi sur l'eau de 2006** : application du dispositif ZSCE : décret n°2007-882 du 14 mai 2007 et sa circulaire d'application du 30 mai 2008
- Code de l'environnement article L211-3
- Code de la santé publique article 1321-2
- Code rural L 114-1- et R 114-1 à R 114-10.

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des l'Eaux (SDAGE) du Bassin Artois Picardie 2016/2021

(plan de gestion afin de mettre en œuvre les grands principes de la loi sur l'eau et à évolué suite à la DCE).

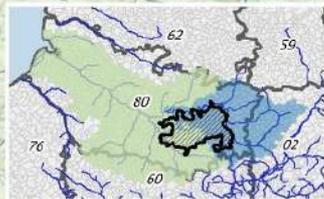
Nouveau captages prioritaires SDAGE 2016/2021 (environ 500)

SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers : phase d'élaboration

Grenelle de l'environnement

- **France : 520 captages** déclarés prioritaires par le Grenelle en 2008
- Article 27 du 3 aout 2009 de la loi dite « Grenelle 1 » : mise en œuvre du programme d'actions
- **Somme** : 6 captages « Grenelle » et 4 prioritaires.

Localisation des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) dans le territoire du SIEP du Santerre



Phase de mise en œuvre

SAGE Haute-Somme

Phase d'élaboration

SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

Légende

- Station de pompage
- Aire d'Alimentation des Captages
- Périmètre du SIEP du Santerre
- Réseau hydrographique

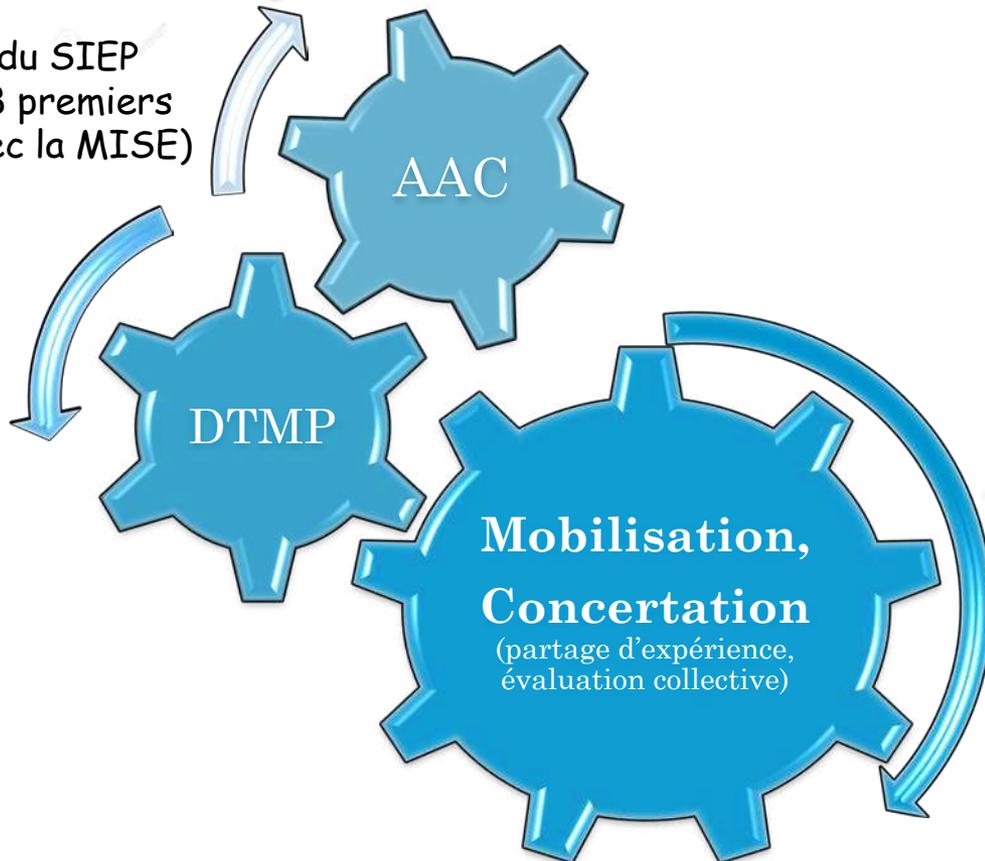
0 2.5 5 km

7

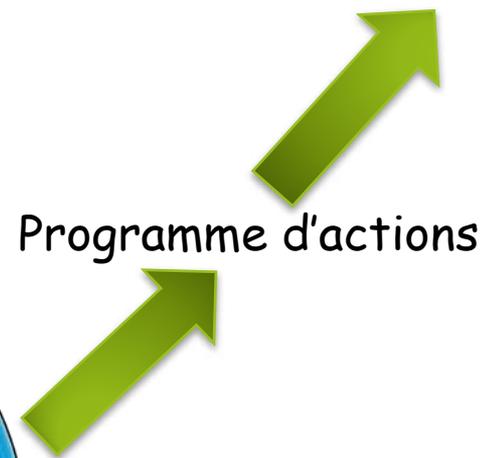
Ressource en eau vulnérable - Inondation 2001



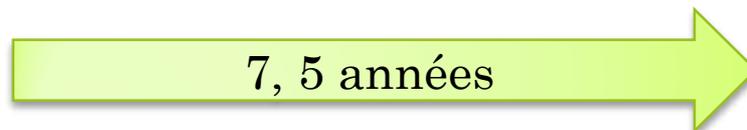
Engagement du SIEP
(Juillet 2008 premiers
échanges avec la MISE)



Pratiques respectueuses
de la qualité de l'eau



Juin 2010



Décembre
2017



Démarche ORQUE

1^{er} COFIL validation AAC

18 avril 2011

2^{eme} COFIL

Réalisation DDTM

6 mai 2011

3^{eme} COFIL

validation DDTM

13 janvier 2012

4^{eme} COFIL

Validation du plan
d'actions (1)

23 mars 2012

1^{er} copil

10 décembre
2013

2nd copil

12 décembre
2014

4^{ème} copil

12 décembre
2016

3^{ème} copil

7 décembre
2015

Phase 1

Détermination
de l'AAC

10 mois

Juin
2010

Phase 2

Réalisation
DTMP

8 mois

2012

Phase 3

Définition
du plan d'actions

11 mois

2013

Mise en œuvre

du plan
d'actions

5 ans

COFIL

Bilan 19

janvier 2018

Réunion d'informations

Agricole

26 mai 2011

Réunion d'informations

Collectivités

08 juin 2011

5^{eme} COFIL

11 juin 2012

Validation du plan
d'actions (2)

Réunion publique
07 novembre 2012

+ 5 groupes
de travail
agricole +
réunions

9

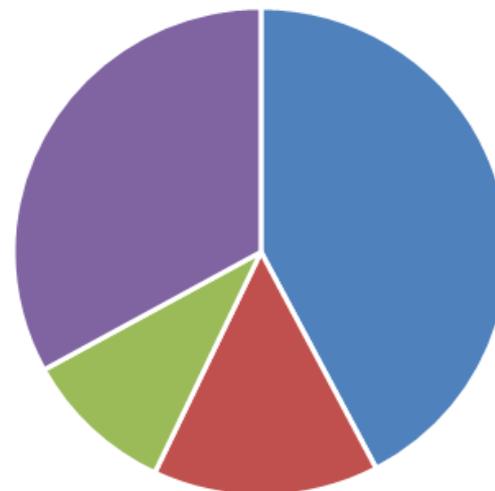
FINANCEMENT

Financeurs	Taux de participation	
	Etude	Fonctionnement
Agence de l'Eau Artois-Picardie	70%	70%
Conseil Général de la Somme	10%	
Conseil Régional de Picardie		10%
SIEP du Santerre	20%	20%

Coût total de l'opération (études, mise en œuvre du plan d'actions et salaires) : **709 150 €**

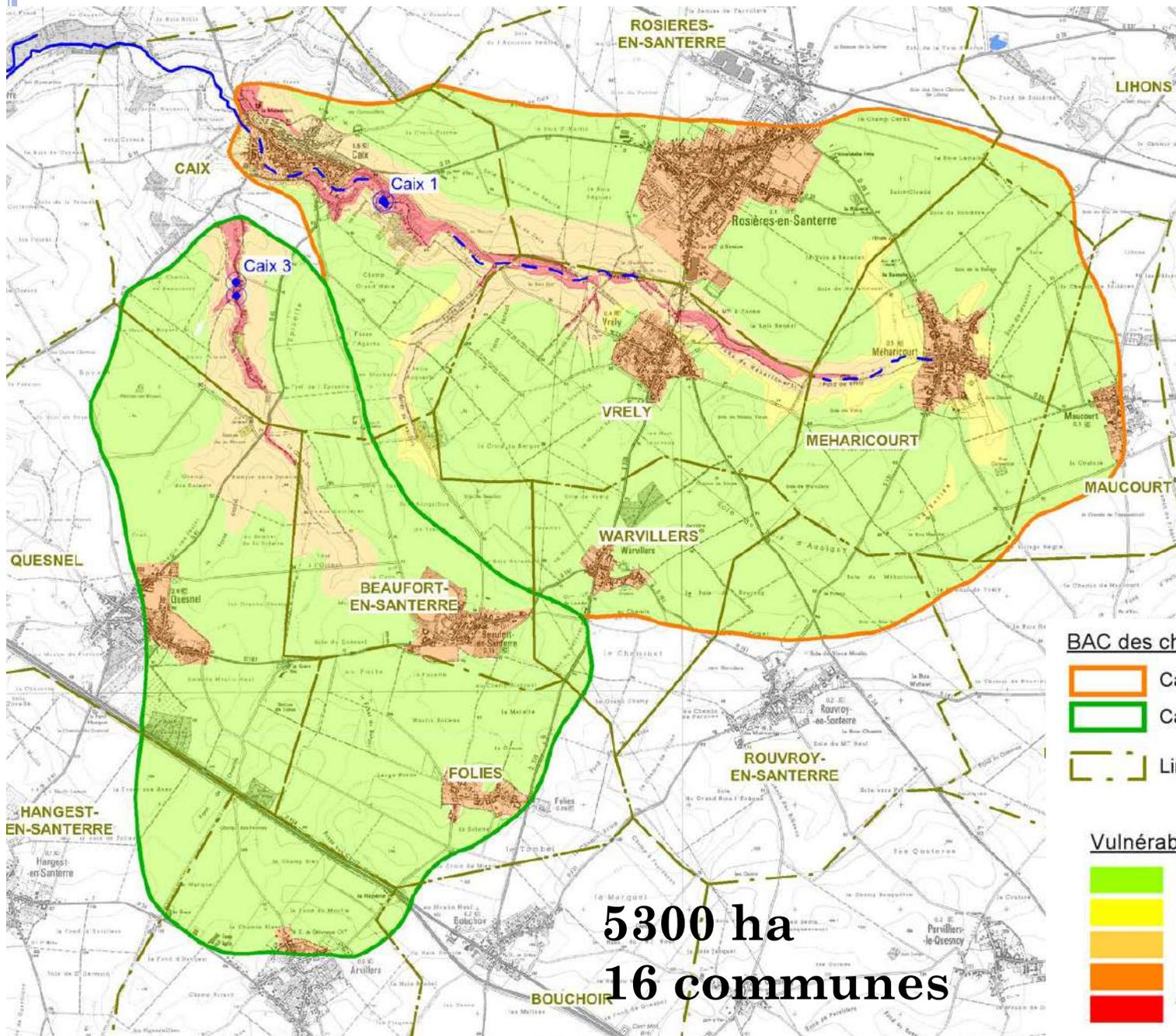
Coût pour le SIEP : **178 336 €** soit **25%** du coût total

Coûts

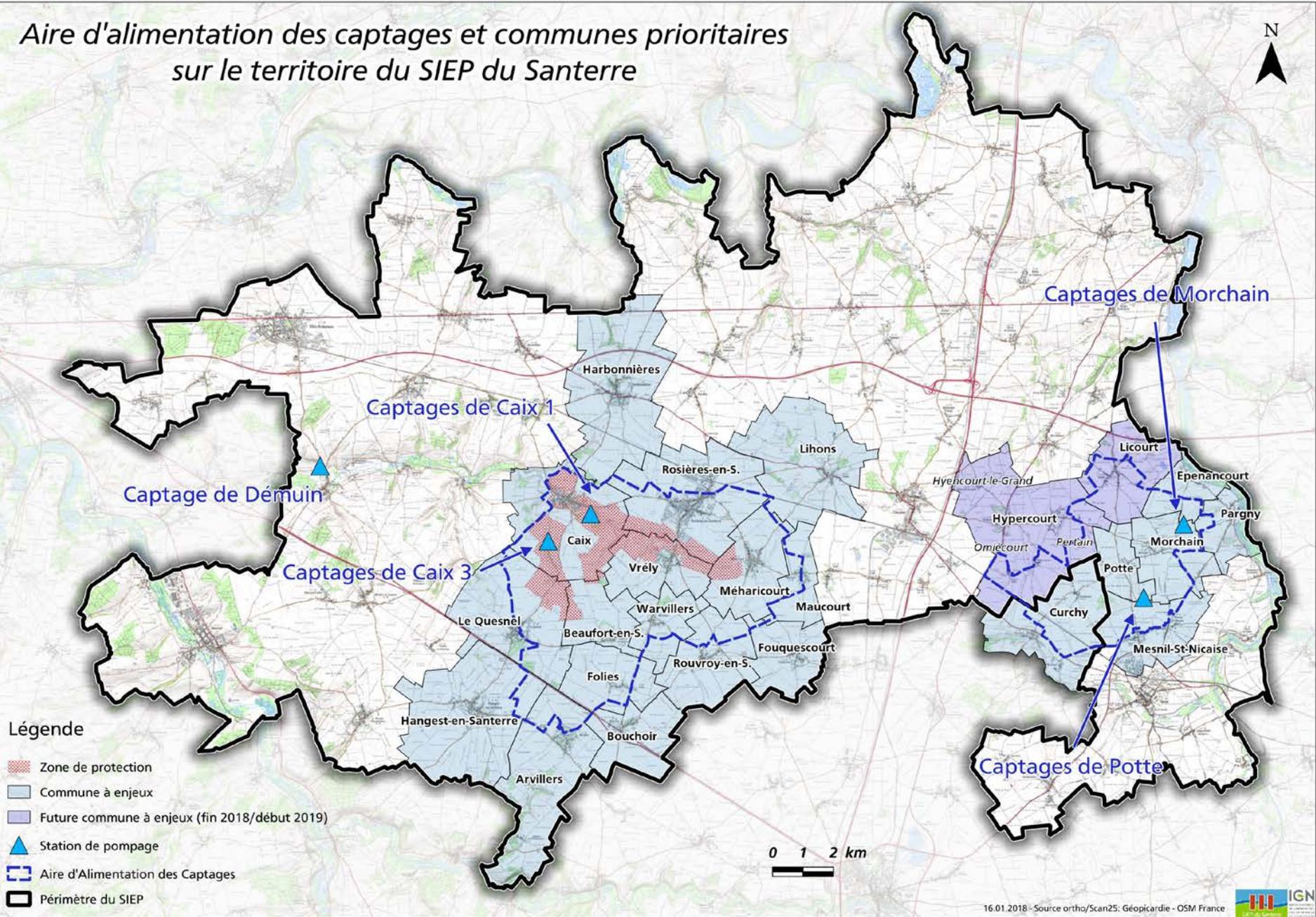


■ Salaires et charges ■ Etude ORQUE ■ Etude Isonitrate ■ Autres actions

VULNÉRABILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

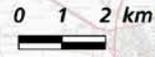


Aire d'alimentation des captages et communes prioritaires sur le territoire du SIEP du Santerre



Légende

- Zone de protection
- Commune à enjeux
- Future commune à enjeux (fin 2018/début 2019)
- Station de pompage
- Aire d'Alimentation des Captages
- Périmètre du SIEP



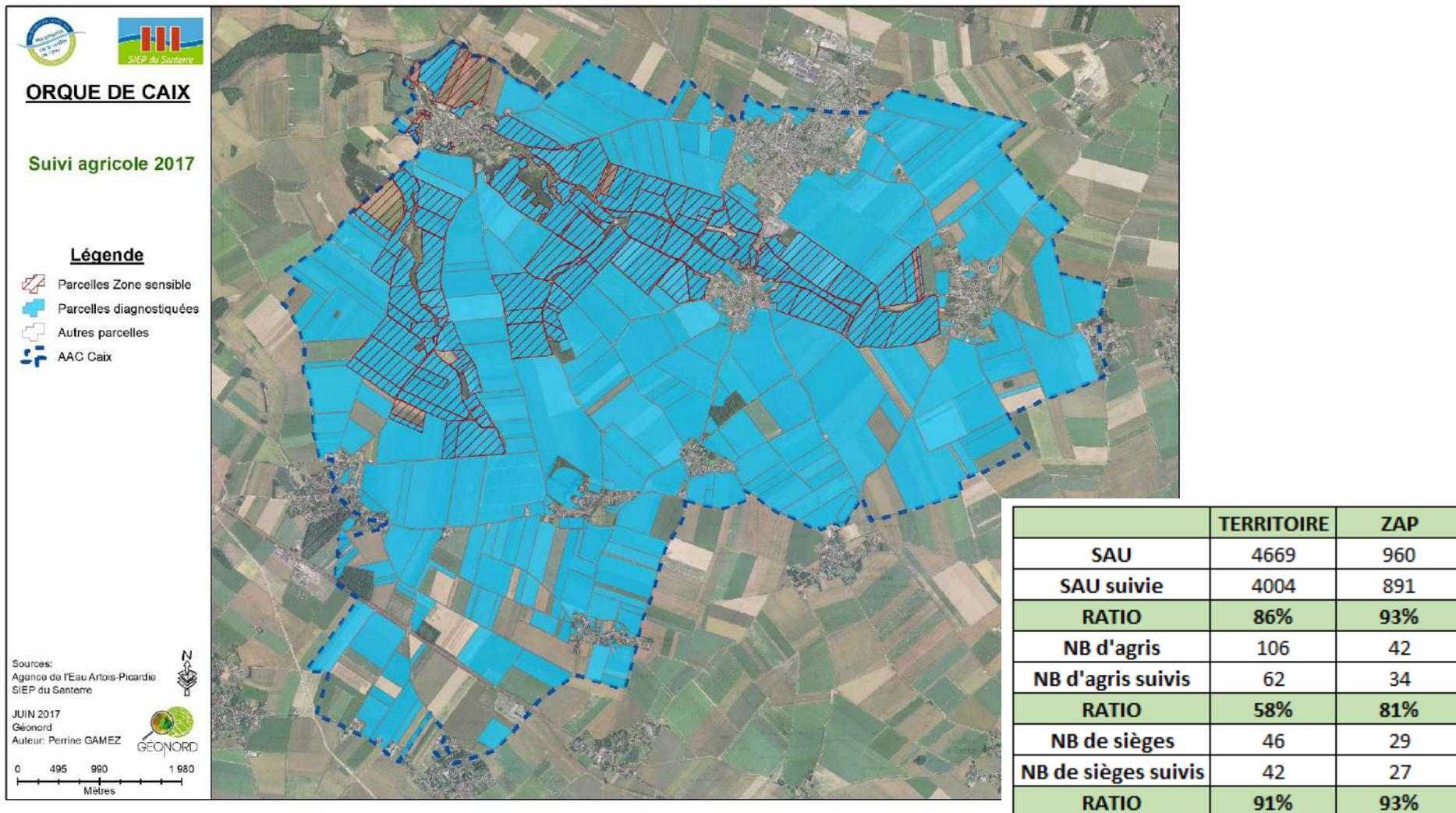
- Bilan de la démarche de l'ORQUE
- Bilan du plan d'actions agricole
- Bilan du plan d'actions non agricole
- Qualité de l'eau
- Conclusion et perspectives à venir
- Temps d'échanges



Ordre du jour

- Présentation du territoire
- Présentation du programme d'actions agricoles
- Bilan des 5 ans des actions agricoles
- Suites à donner

Quelques chiffres



Quelques chiffres

Diagnostiques individuels

- 53 en 2011
- 9 en 2013 et 2014

Suivis individuels

- 53 en 2013
- 61 en 2015
- 58 en 2017
 - 1 retraite
 - 1 décès
 - 1 refus
 - 1 sans réponse

58 suivis réalisés en 2017:

- ✓ Évolution des pratiques sur les exploitations
- ✓ Cartographie des indicateurs
- ✓ Prise en compte des actions mises en place dans l'AAC
- ✓ Sensibilisation, information

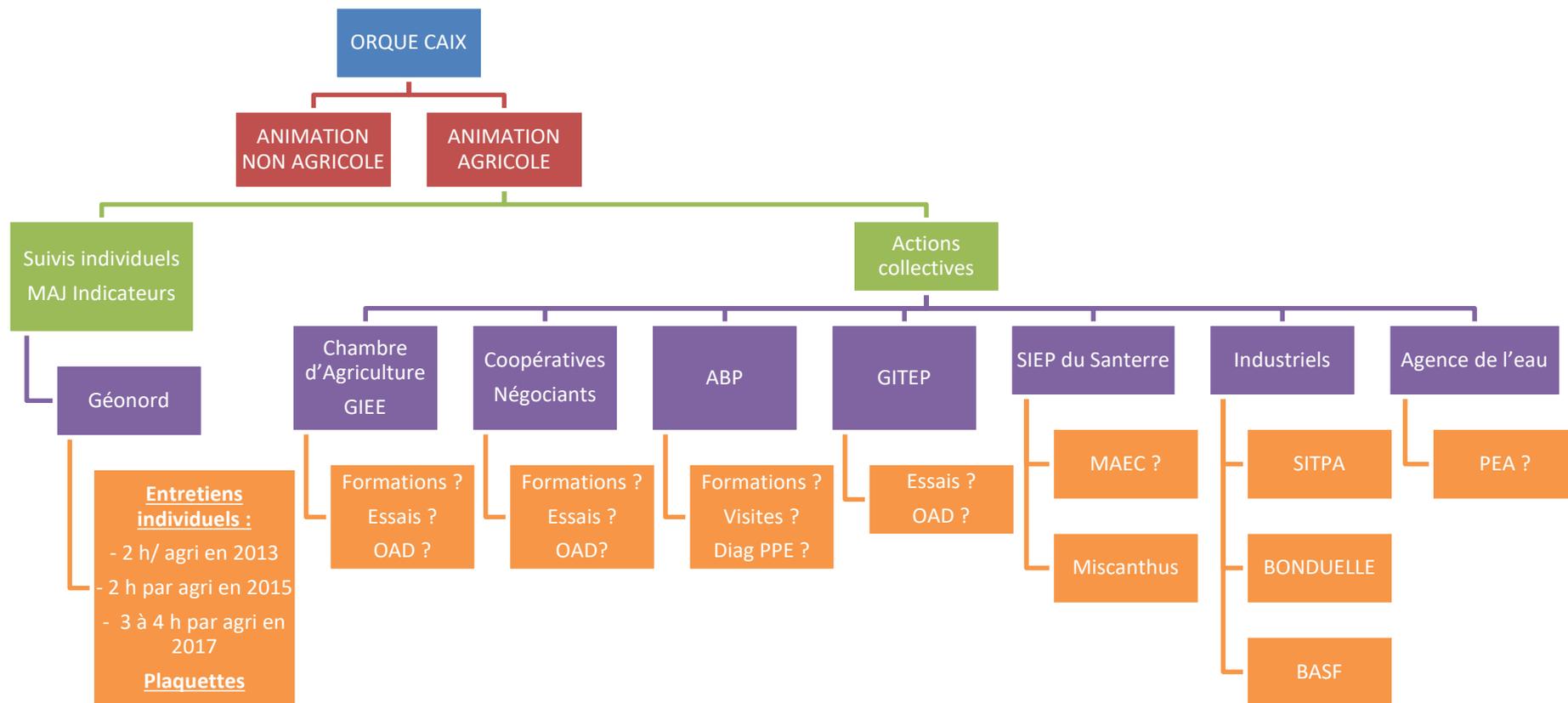
Actions agricoles

7 actions et 39 sous-actions (48 indicateurs)

- Limiter les risques de pollution ponctuelle
- Améliorer les pratiques de fertilisation
- Limiter les pertes par ruissellement et infiltration
- Améliorer les pratiques de traitement
- Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles x2
- Veille foncière

25 /48 (52%) objectifs atteints en 2015

Contenu du bilan des 5 ans



ACTION 1 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PONCTUELLES

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 6/12

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none">• Bonne implication des agriculteurs et bonne représentativité – 100% des agriculteurs qui ont le siège dans l'AAC ont été contactés• 91% des sources en eau protégées : +21%• Stockages de GNR sécurisés : + 19%• Aire étanche : +19% dans la ZAP et +19% dans l'AAC• Système de traitement des effluents : +10% dans la ZAP et +6% dans l'AAC• Stockages d'azote liquide sécurisés : 100% dans la ZAP et 89% dans l'AAC• Tous les locaux phytosanitaires étanches• Stockages des huiles sécurisés : +46%	<ul style="list-style-type: none">• Quelques actions bien que réglementaires n'ont pas atteint les objectifs• Choix de l'indicateur pour la gestion des fonds de cuve• 7 agriculteurs ne gèrent pas correctement les fonds de cuve
EXTERNE	OPPORTUNITES <ul style="list-style-type: none">• Accompagnement financier : PVE, PCAE, ...• Formations et visites par les partenaires (Chambre d'Agriculture, Coopératives, Négociants, Groupe de développement, ...)• Certifications des exploitations (ISO 14001, GLOBALGAP, CKC, ...)• Appuis financiers de l'AEAP	MENACES <ul style="list-style-type: none">• Contrôles sur les actions réglementaires ciblés dans l'AAC

ACTION 2 : AMELIORER LES PRATIQUES DE FERTILISATION AZOTEE

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 4/7

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none">• Respect de la Directive Nitrates• Utilisation d'OAD : +20% dans la ZAP et +27% dans l'AAC• Engagement MAEC OU PEA blé niveau 3 : 15 % de la ZAP• Report du 1^{er} apport d'azote sur tous les sols sensibles• Réalisation de reliquats azotés• Analyser les amendements organiques des élevages : +37%• Sensibilisations et informations annuelles• SIEP opérateur MAEC depuis 2012	<ul style="list-style-type: none">• Choix et pertinence de l'indicateur (nombre d'agriculteurs)• Gestion de la fertilisation azotée optimisable• Faible mobilisation pour les aides environnementales• Faible taux de matière organique dans les sols
EXTERNE	OPPORTUNITES	MENACES
	<ul style="list-style-type: none">• Accompagnement et sensibilisation des partenaires (Chambre d'Agriculture, coopératives, négociants, ...)• Formations par les partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Climat et pluviométrie• Arrêt des dispositifs d'aides (PEA et MAEC fertilisation)• Exigences des filières• Quantité importante d'azote dans la ZNS sur cranette

ACTION 3 : Limiter les pertes par infiltration et ruissellement

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 3/4

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none">• Maintien d'une couverture végétales permanente (CIPAN, cultures pérennes)• Création ou maintien de cultures à bas niveau d'intrants : stabilisation à 2% de la ZAP• Création ou maintien d'éléments du paysage : 39250 ml• Pilotage de l'irrigation : +16%• Cartographie des éléments paysagers en 2016• Accompagnement et financement du SIEP pour implanter du miscanthus• SIEP opérateur MAEC depuis 2012	<ul style="list-style-type: none">• Retournement de luzerne après 3 années de valorisation (risque lessivage azoté)• Difficultés pilotage irrigation (organisation, matériel)• Mise en œuvre des leviers pour limiter le ruissellement
EXTERNE	OPPORTUNITES	MENACES
	<ul style="list-style-type: none">• Accompagnement financier : PVE, PCAE, MAEC, ...• Bonne mobilisation des partenaires pour le projet du miscanthus (INRA, AGRO-TRANSFERT, NOVABIOM, ...)• Essais mis en place pour les CIPAN• Réglementation sur les CIPAN	<ul style="list-style-type: none">• Filière de valorisation du miscanthus• Climat et pluviométrie• 95 % des sols sensibles à la battance• Peu d'opportunités de valorisation des fourrages par l'élevage

Projet miscanthus

Objectifs
non
atteints

Surface concernée:

84 ha

Agriculteurs

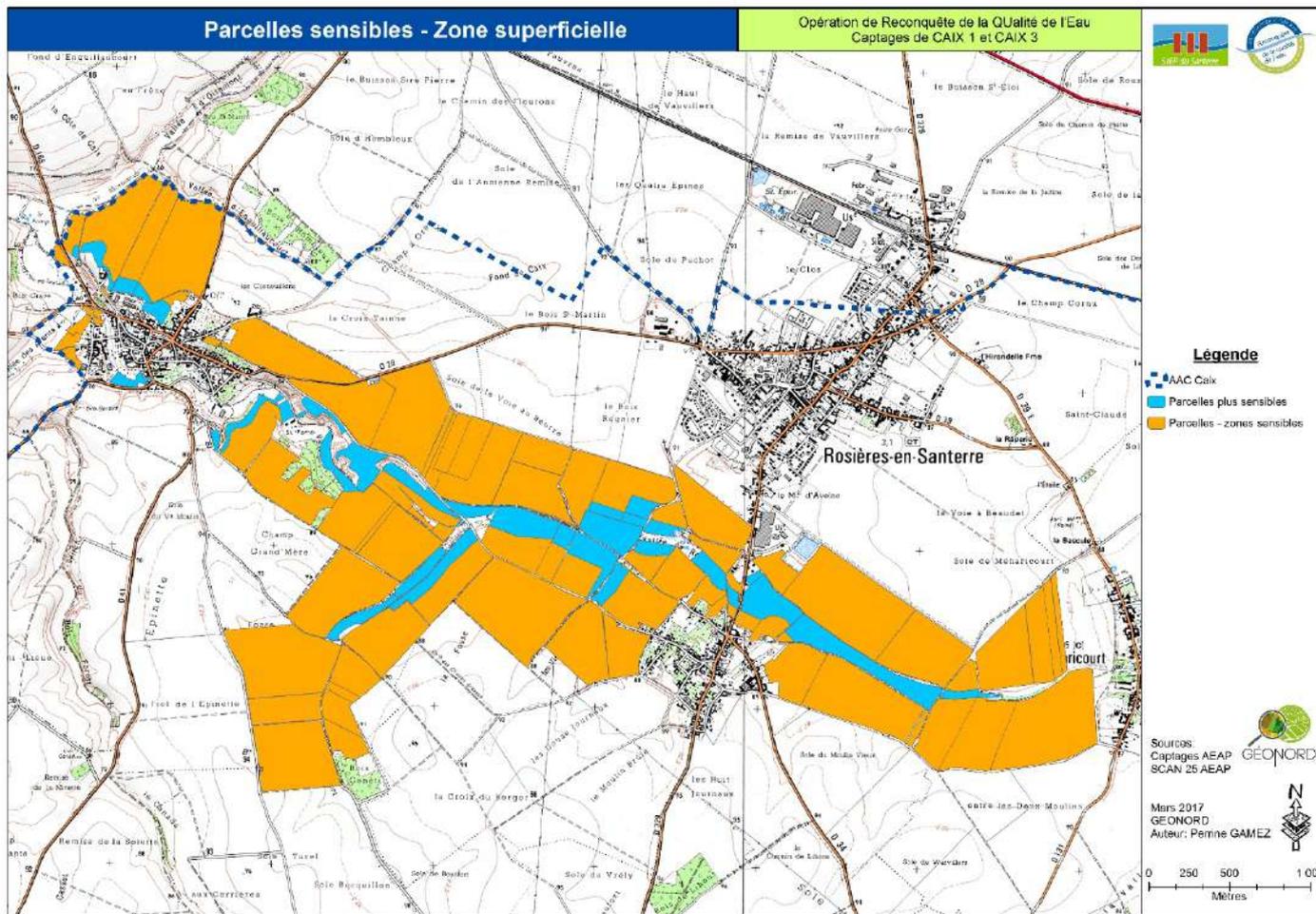
identifiés:

16

2018 :

3 agriculteurs pour
environs 11 ha dans
la zone

**+ ETUDE SUR LES
FILIERES ?**



ACTION 4 : Améliorer les pratiques phytosanitaires

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 5/10

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none">• Dynamique agricole et agriculteurs moteurs• Contractualisation des engagements environnementaux : +5%• Bonne diversité des assolements• Raisonner la protection sur la rotation : 97%• Destruction mécanique des CIPAN : 100% dans la ZAP et 100% dans l'AAC• Utiliser les leviers agronomiques : 92%• Utilisation d'OAD + BSV : +68%• AQUAPLAINE : +2% dans la ZAP et 6% dans l'AAC• Diagnostic Agriculture Biologique : +43% dans la ZAP et +27% dans l'AAC	<ul style="list-style-type: none">• Choix et pertinence de l'indicateur (nombre d'agriculteurs)• Faible conversion en AB• Forte variabilité des pratiques• OAD phyto peu valorisés
EXTERNE	OPPORTUNITES	MENACES
	<ul style="list-style-type: none">• Accompagnement financier : MAEC, PCAE, ...• Formations et visites par les partenaires (Chambre d'Agriculture, Coopératives, Négociants, Groupe de développement, ...)• Accompagnement et sensibilisation par l'ABP• GIEE binage betteraves et haricots• Achats de matériels de lutte alternative	<ul style="list-style-type: none">• Arrêt du PEA• Climat et pluviométrie• Problèmes de résistances des herbicides• Exigences des filières• Peu d'alternatives à l'utilisation de bentazone• MAEC : cahier des charges complexe et exigeant• Arrêt du GIEE

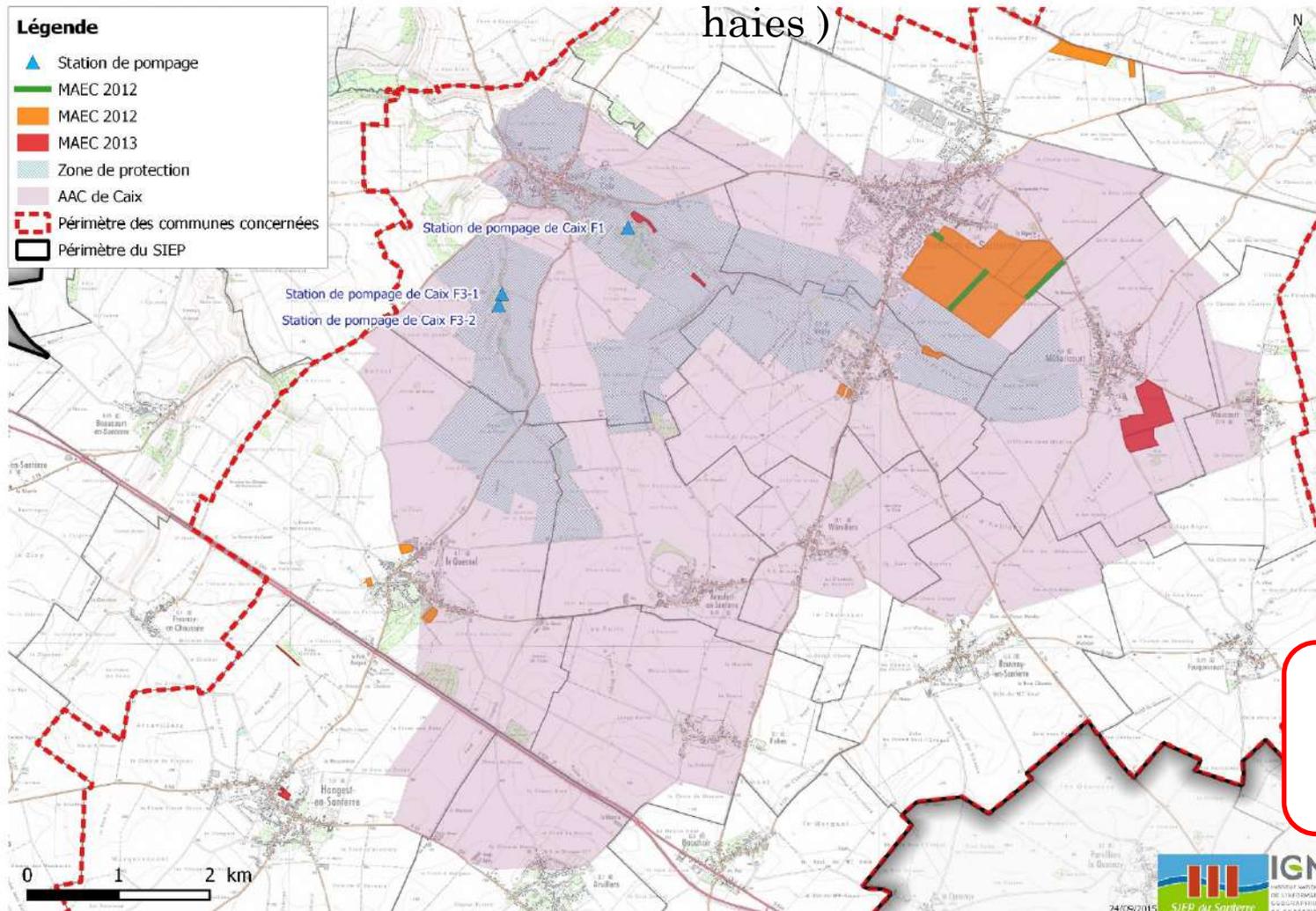
BILAN MESURES MAE

Dépenses depuis 2012
100 675 €

6 agriculteurs

10 mesures différentes + 2 mesures en 2017
161 ha + 1,05 ha en 2017 (création et
entretien d'un couvert d'intérêt floristique et
faunistique à Lihons)

1140 ML + 2447 ml en 2017 (entretien de
haies)



Objectifs
atteints
ferti, et
Haies
et
Non
atteints
couverts
herbacés
et phyto

+ MAE AB
16,1 ha

ACTION 5 : Communication, sensibilisation et formation des acteurs agricoles

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 5/13

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none">• Bonne implication du SIEP : réunions d'informations, sensibilisations, études BRGM, ...• Bonne implication des agriculteurs dans la démarche – bonne représentativité• Tous les agriculteurs ont le CERTIPHYTO• Adapter les molécules aux risques de transfert : + 89%• Réunions (56% présence), formations, sensibilisations et visites proposées localement sur le territoire• Valorisation des déchets• Management environnemental : +38%	<ul style="list-style-type: none">• Choix et pertinence de l'indicateur• Leviers pour maintenir la fertilité organique des sols• Mauvaise valorisation des évènements sur le territoire
EXTERNE	OPPORTUNITES	MENACES
	<ul style="list-style-type: none">• Formations et visites par les partenaires (Chambre d'Agriculture, Coopératives, Négociants, Groupe de développement, ...)• Accompagnement et sensibilisation par l'ABP• Filières ADIVALOR valorisées• Appuis financiers de l'AEAP	<ul style="list-style-type: none">• Pas de substitution aux molécules• Pas d'implication dans le développement des filières• Récupération des données par les partenaires• Manque d'implication de certains opérateurs

APPEL À PROJET EN AGRICULTURE BIO



SIEP porteur du projet : 9 actions

- Diagnostics + accompagnement (30 dont 18 dans la ZAP)
- Démonstrations
- Groupe de travail thématique (foncier ?)
- Forum des opérateurs (30 novembre à Compiègne - courriers)
- Evènements rassemblant des ORQUE
- Relais de la presse AB : LABienvenue
- Appui à la communication de la collectivité
- Réunions du territoire (copil, groupes de travail)





ACTION 6 : Veille foncière

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 2/2

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none">• Conventions signées avec la SAFER• Nouvelle convention SAFER pour 5 ans• Echanges réguliers avec les acteurs du foncier	<ul style="list-style-type: none">• Manque d'implication de certains agriculteurs
EXTERNE	OPPORTUNITES	MENACES
	<ul style="list-style-type: none">• Fusion de la SAFER Hauts de France• Rencontres et écoutes des acteurs politiques (Sous-Préfet)• Appuis de l'AEAP et DDTM	<ul style="list-style-type: none">• Pas d'engagement des partenaires• Difficulté de mise en œuvre• Pas d'information complémentaire avec l'outil VIGIFONCIER

Synthèse

- ✓ 25 / 48 (52%) objectifs atteints en 2015 (objectifs à 3 ans)
- ✓ 25 / 48 (52%) objectifs atteints en 2017 (objectifs à 5 ans)

Progression entre 2015 et 2017:

- 25 indicateurs progressent
- ➔ 15 indicateurs se stabilisent
- 8 indicateurs diminuent (principalement liés à l'effectif global dans l'AAC qui a augmenté)

Les suites à donner

- ✓ Groupe de travail agricole (16/02/2018) pour construire un nouveau programme d'actions + **Réunion d'informations agricole ?**
- ✓ COPIIL de validation au printemps

ETUDES MENÉES SUR LE TERRITOIRE

- Projet de recherche AEAP et BRGM : transfert et évolution des teneurs en nitrates dans la zone non saturée d'aquifères crayeux sur **CAIX 3**
NITRAEAP



- Etude isotopique afin de connaître l'origine des nitrates et sa datation au niveau des captages de **CAIX 1**. Etude à 88 041€ (BRGM de 20%, du SIEP de 24% (21 130€) et de l'AEAP de 56%). **ISOCAIX**



Datation de l'eau et origine



- Bilan de la démarche de l'ORQUE
- Bilan du plan d'actions agricole
- Bilan du plan d'actions non agricole
- Qualité de l'eau
- Conclusion et perspectives à venir
- Temps d'échanges

Suivi des indicateurs avec échéance à 5 ans

Milieux



Assainissement collectif et non collectif



Artisans / Industrie



Collectivités et Particuliers



Communication / Sensibilisation



13 actions et 40 sous actions

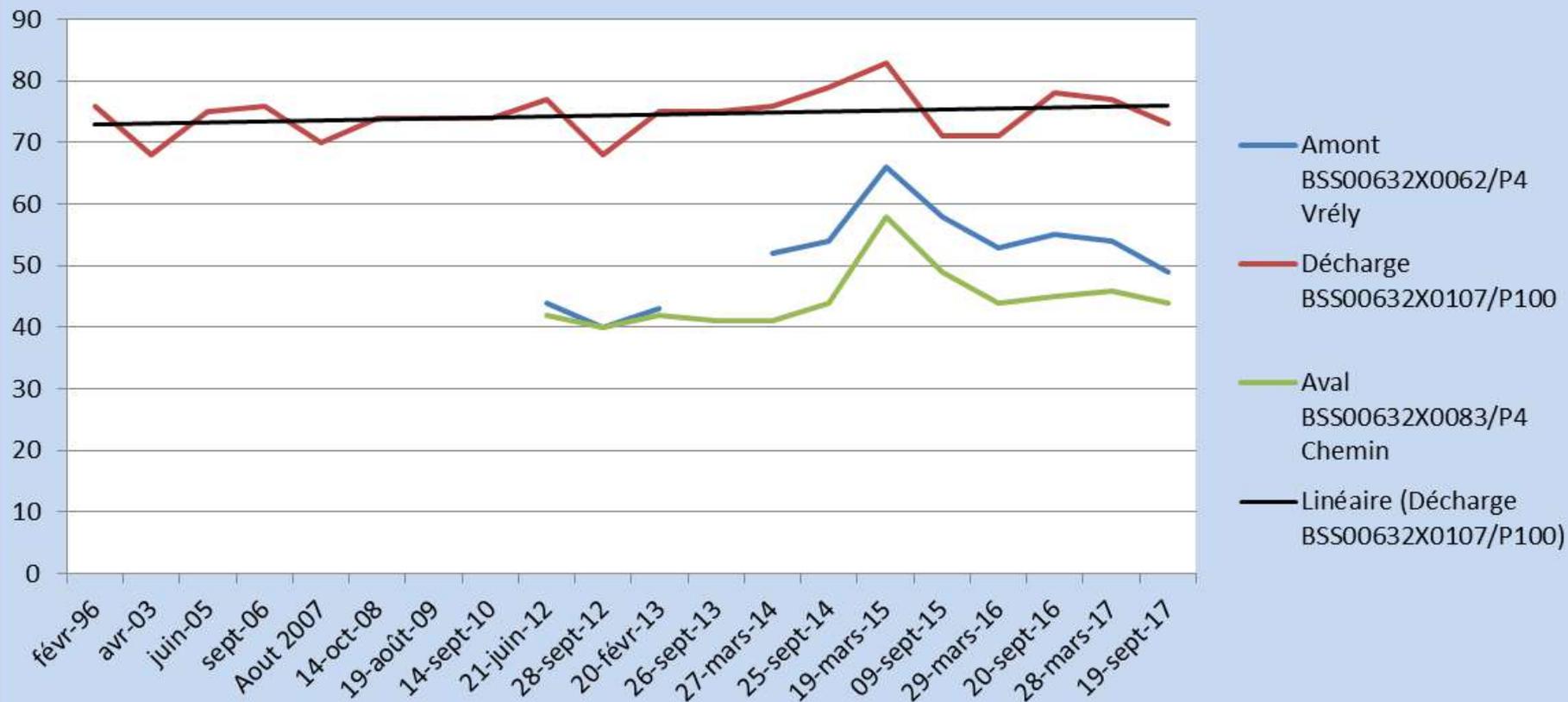


Thématique 1 : MILIEU

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 2/2

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Bonne implication des agriculteurs pour réaliser les analyses (9/9 en 2017) Réseau de suivi réalisé avec l'avis d'un expert hydrogéologue Analyses réalisées chaque année : bon suivi 	<ul style="list-style-type: none"> Interprétation difficile
	OPPORTUNITES	MENACES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Données des analyses la décharge de Gurdebeck chaque année Rencontre et échanges possibles (prélèvement avec le BRGM) Participations aux Commissions de Suivi de Site 	<ul style="list-style-type: none"> « Décharges/stockages sauvages » Menace d'une matière active

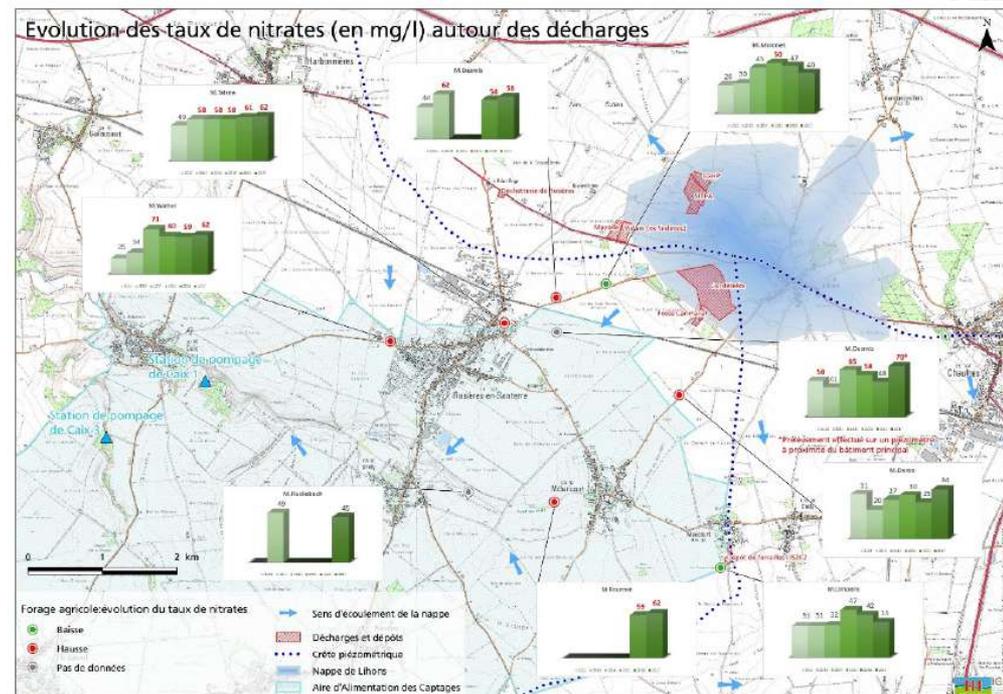
Evolution des nitrates autour de la décharge communale de CAIX



DÉCHARGES DE LIHONS

- Suivi de 9 forages agricoles pendant 6 années sur avis d'un expert hydrogéologue
- Suivi des piezos du site Gurdebeke

Aucun impact de la
décharge

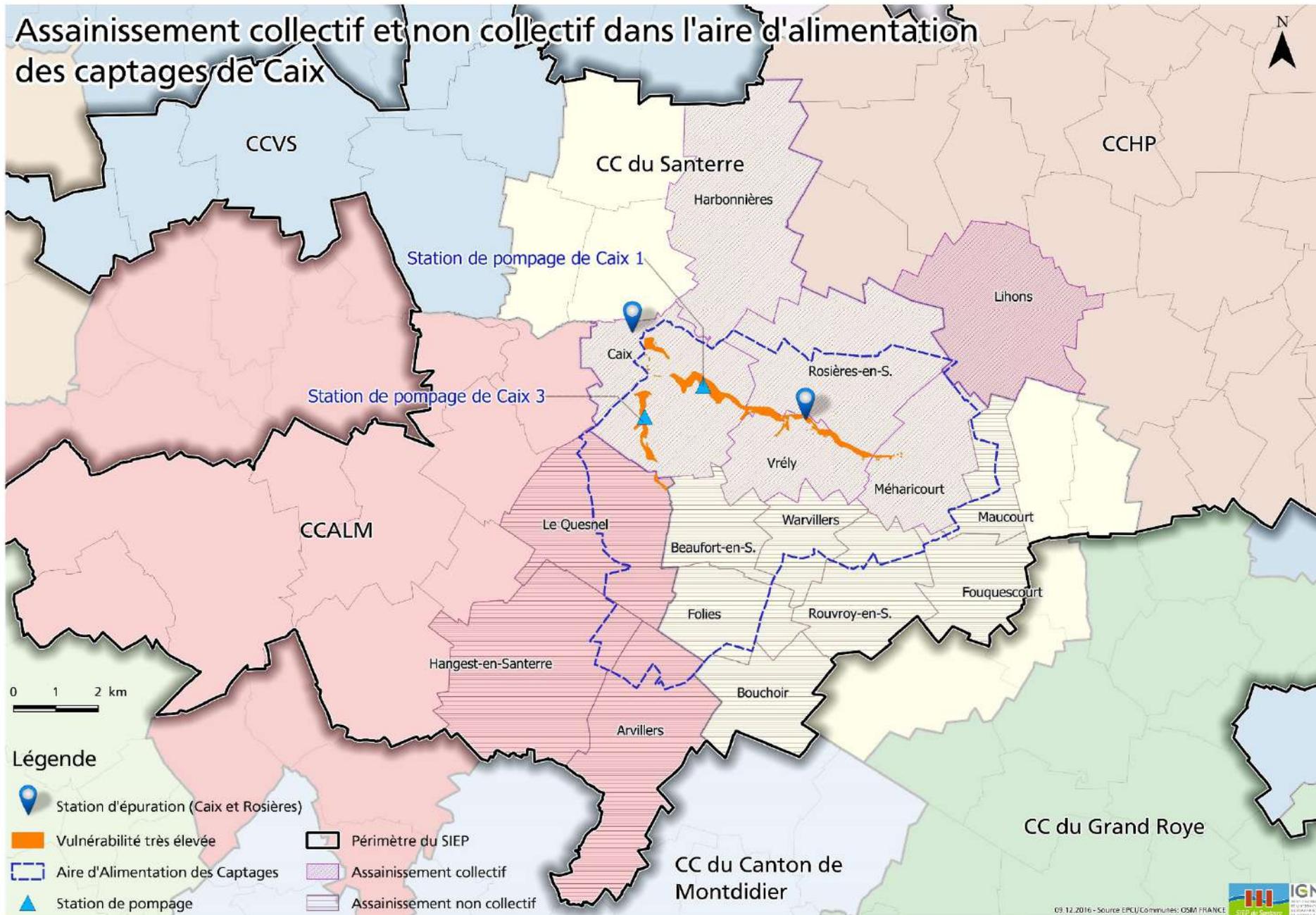


Thématique 3 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 4/5

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Recensement des points de stockage réalisé Connaissance importante du réseau : ciblage et diagnostic et travaux réalisés Sensibilisation et échanges avec le service assainissement de la communauté de communes Terre de Picardie 	<ul style="list-style-type: none"> Choix et pertinence de l'indicateur sur les eaux pluviale (manque d'intérêt pour les analyses de l'eau pluviale ?) Pas la compétence assainissement
	OPPORTUNITES	MENACES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Etude diagnostic permettra de prioriser les actions à mener dans la communauté de communes Terre de Picardie 	<ul style="list-style-type: none"> Perte de la dynamique autour des communes les plus proches des captages Pas d'intérêt pour analyser les eaux stockées

Assainissement collectif et non collectif dans l'aire d'alimentation des captages de Caix



Thématique 4 : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 5/14

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et échanges avec le service assainissement de la communauté de communes Terre de Picardie • Agences immobilières et les notaires informés • Vidangeurs et les installateurs informés • Groupes de travail assainissement • Courriers et informations aux particuliers : action de communication • Participation aux journées du SATANC 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas la compétence assainissement • Cartographie à développer • Plus de retours de la CCALN (Le Quesnel – phase avant - projet AC- et Arvillers)
	OPPORTUNITES	MENACES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Financement de l'AEAP : 50% plafonné • Zone à enjeu sanitaire : financement majoré par l'AEAP (60%) • Taxe incitative de la CCTP (100 € par an) • Grille d'évaluation bientôt uniformisée par le SATANC 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de possibilités de co-financement du SIEP pour mener une étude à la parcelle • Application de la réglementation • 36 % de conformité pour la CCTP • Défauts d'informations des notaires lors des ventes • Augmentation des filières agréées : augmentation coûts

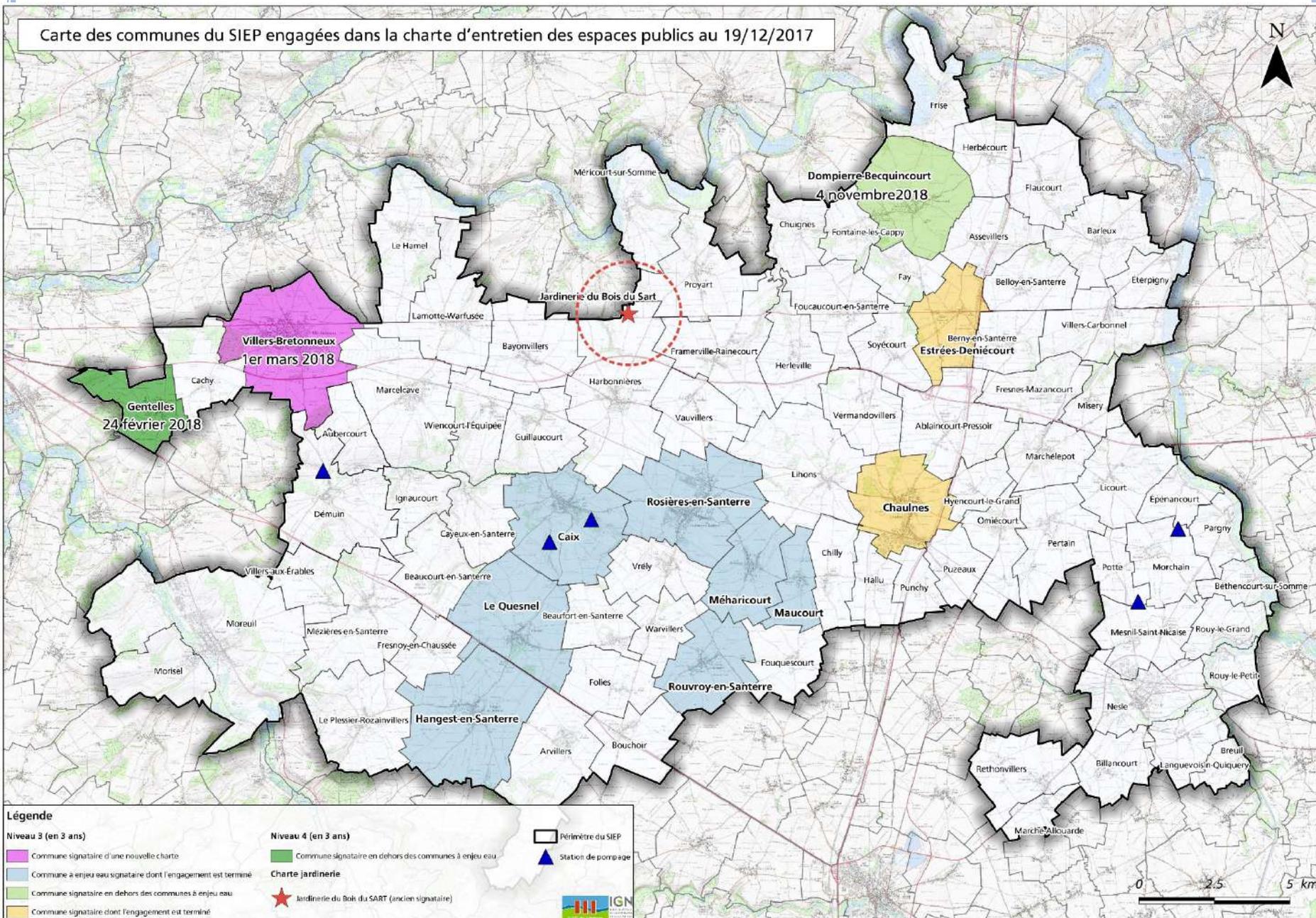


Thématique 5 : PHYTOSANITAIRE NON AGRICOLE

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 7/9

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes et visites des communes • Réunions avec les communautés de communes • Réunions d'informations et sensibilisations (URCPIE, etc.) • Journées de démonstration • Suivi des molécules utilisées par la SNCF • Retours d'expérience et mise en avant des pratiques exemplaires • Sensibilisations et signature d'une jardinerie • Achats de matériels alternatifs par les communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion publique • Modification du cahier des charges des entreprises d'espaces verts (mais sensibilisation) • Manque d'adhésion des communes à enjeux eau • Manque de mutualisation des communautés de communes et communes • Désengagement de la jardinerie signataire
	OPPORTUNITES	MENACES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Financement de l'AEAP avec la charte d'entretien des espaces publics (50% du matériel et 30% plan de gestion différencié) • Réglementation : loi LABBE • Arrêt des produits phytosanitaire depuis 2012 par le conseil départemental 	<ul style="list-style-type: none"> • Désengagement de la Région (plus de politique de l'eau) • Trouver des relais pour toucher les particuliers : jardineries, jardins familiaux, réunions publiques ? • Difficultés de travailler avec la SNCF

Carte des communes du SIEP engagées dans la charte d'entretien des espaces publics au 19/12/2017



Légende

Niveau 3 (en 3 ans)

- Commune signataire d'une nouvelle charte
- Commune à enjeu eau signataire dont l'engagement est terminé
- Commune signataire en dehors des communes à enjeu eau
- Commune signataire dont l'engagement est terminé

Niveau 4 (en 3 ans)

- Commune signataire en dehors des communes à enjeu eau

Charte jardinerie

- Jardinerie du Bois du SART (ancien signataire)

Stations de pompage

- Station de pompage

Périmètre du SIEP

- Périmètre du SIEP

IGN

Thématique 6 : LIMITER ET SURVEILLER L'IMPACT DES REJETS DES PME ET ARTISANS

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 4/4

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions d'information, sensibilisation et groupe de travail sur la thématique artisans • Diagnostics et rencontre auprès de 35 artisans et 28 pour la CCT • Deux artisans régularisés avec le financement de l'AEAP • Echanges réguliers avec la DREAL 	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence des indicateurs • Manque de mobilisation des artisans sur le volet environnemental
	OPPORTUNITES	MENACES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Financement de l'AEAP (animateur à la CMA, opération collective) 	<ul style="list-style-type: none"> • Désengagement de la CMA (plus d'animateurs) • Inspection peu réalisé sur le territoire

Thématique 7 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 6/6

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Implication d'une manière générale SIEP dans les outils de communication, vulgarisation et sensibilisation • Réunion publiques et échanges avec tous les acteurs du territoire • Mise à jour du site internet et différents outils de communication (plaquettes, panneaux, etc.) • Intervention scolaire et outils de vulgarisation • Partenariat avec le SMITOM (visites et interventions scolaires) 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le réseau d'animateur au niveau départemental • Mutualisation des moyens (interventions scolaires, ex avec Charlotte Defoly)
	OPPORTUNITES	MENACES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Financement de l'AEAP (animateur à la CMA, opération collective) 	<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires qui ne relaient pas les informations

SITE INTERNET, PLAQUETTES, PANNEAUX, PRESSE

Le paillage

Le paillage consiste à couvrir le sol nu de déchets végétaux afin de le protéger et de nourrir les plantes. En effet, en se décomposant, ce paillis se change en humus et en sels minéraux qui enrichissent le terre. De plus, cela évite la pousse des herbes non désirées dans vos parterres et vous permettez d'utiliser vos déchets végétaux au jardin.



Le saviez-vous ?

Pour éliminer les mauvaises herbes, il n'est pas nécessaire d'avoir recours à des produits chimiques. En effet, le sel, le bicarbonate de soude, le vinaigre et l'eau bouillante (des pommes de terre par exemple) sont d'excellents désherbants naturels.

Désherbage au vinaigre :

- L'eau
- 1 litre de vinaigre blanc
- 100g de bicarbonate de soude
- 1 litre d'eau
- 100g de bicarbonate

Pour entretenir la pelouse

Évitez de tondre à ras. Vous favoriserez la pelouse et étoufferez les mauvaises et les truffes : pour cela, le hauteur idéale de tonte est ? cm. Les scarifiateurs et aérosoirs sont aussi de bons moyens de lutte.

La commune de CAIX s'est engagée à réduire de 50% l'usage des produits phytosanitaires dans les zones les plus vulnérables grâce à la charte d'entretien des espèces publiques.

L'abus de pesticides est dangereux pour tous les habitants de votre jardin.

Votre façon d'agir avec la commune :

- 1) Soutenir vos élus dans la démarche de réduction des produits phytosanitaires
- 2) Désherber manuellement votre devanture et votre jardin

Rappel : La loi de transition énergétique interdit dès le 1^{er} janvier 2017 l'application de produit phyto dans les espaces verts et la voirie et dès le 1^{er} janvier 2019 la vente pour les particuliers.

18 SANTERRE

CAIX

Sensibiliser pour préserver l'eau

Après les artisans, c'est au tour des agriculteurs d'être sensibilisés à la préservation de l'eau. Des mesures ont été indiquées aux agriculteurs présents à Caix.

Depuis 2012, le Syndicat Intercommunal d'eau potable de Santerre (SIEP) continue ses actions de sensibilisation des citoyens de Caix. Afin de faire des citoyens plus responsables et conscients de l'importance de l'eau, le SIEP a organisé une série de rencontres publiques qui visent à sensibiliser les citoyens sur les enjeux de la préservation de l'eau. Après les artisans, c'est au tour des agriculteurs d'être sensibilisés à la préservation de l'eau. Des mesures ont été indiquées aux agriculteurs présents à Caix.



Qu'est-ce que le SIEP ?

Le SIEP a organisé une série de rencontres publiques qui visent à sensibiliser les citoyens sur les enjeux de la préservation de l'eau. Après les artisans, c'est au tour des agriculteurs d'être sensibilisés à la préservation de l'eau. Des mesures ont été indiquées aux agriculteurs présents à Caix.

Après les artisans, c'est au tour des agriculteurs d'être sensibilisés à la préservation de l'eau. Des mesures ont été indiquées aux agriculteurs présents à Caix.

Une recherche sur l'origine de la pollution a été menée par le SIEP. Les résultats ont été présentés lors d'une réunion publique à Caix.



Après les artisans, c'est au tour des agriculteurs d'être sensibilisés à la préservation de l'eau. Des mesures ont été indiquées aux agriculteurs présents à Caix.

Après les artisans, c'est au tour des agriculteurs d'être sensibilisés à la préservation de l'eau. Des mesures ont été indiquées aux agriculteurs présents à Caix.

Les 4 bonnes raisons d'adhérer

- 1) Respecter les réglementations
- 2) Bénéficier de conseils et d'aide
- 3) Bénéficier de subventions allant jusqu'à 60% du montant
- 4) Valoriser l'image de votre entreprise

Exemples de

- Restaurants
- Traiteurs
- Etablissements disposant d'une restauration collective
- Boucheries
- Charcuteries
- Boulangeries
- Pâtisseries

Les visites

Suite à la démarche engagée par les partenaires, une priorisation des activités a été établie, considérant les impacts potentiels de leurs rejets. Aussi, les établissements professionnels sensibles forment l'objet de visites de diagnostic afin de :

- Caractériser les activités associées ainsi que les effluents générés et raccordés au réseau collectif ou traités en assainissement individuel ;
- Prévenir les pratiques à risque, définir les prescriptions spécifiques avant rejet des eaux usées ;
- Solliciter les financements en cas d'investissement.

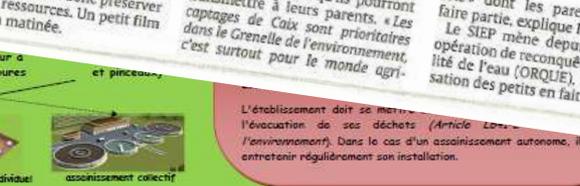
Vous pourrez être contacté par la CMA ou le gestionnaire d'assainissement (CCS et/ou CCALM).



LIHONS Petits messagers de l'eau

Les enfants des villages autour des captages de Caix, dans les cantons de Chaumes et Rosières, ont de la chance. Ils bénéficient d'interventions sur l'eau potable dans leurs écoles, comme à Lihons, jeudi 6 octobre.

Marine Josse, du Syndicat Intercommunal d'eau potable (SIEP) de Santerre, a conçu une maquette de l'eau telle qu'ils la reçoivent chez eux, quand ils ouvrent le robinet. Avec une particularité, puisqu'ils abordent le sujet des traitements agricoles souvent nocifs désherbants pour les particuliers. Les sont tout aussi visés. En deuxième partie, les enfants apprennent que l'eau sur la terre est surtout non potable et qu'il faut donc préserver toutes les ressources. Un petit film a conclu la matinée.



Le SIEP effectue plusieurs prélèvements sur le réseau de Caix, pour établir l'état de l'eau.

En proie à des concentrations anormales de nitrates et de pesticides, l'eau d'alimentation des captages de Caix est contrôlée et traitée. L'objectif est une meilleure qualité de l'eau.

Le SIEP a organisé une série de rencontres publiques qui visent à sensibiliser les citoyens sur les enjeux de la préservation de l'eau. Après les artisans, c'est au tour des agriculteurs d'être sensibilisés à la préservation de l'eau. Des mesures ont été indiquées aux agriculteurs présents à Caix.

Les enfants ont découvert que le sable ne filtre pas tout.

Les enfants sont désormais porteurs du message, qu'ils pourront transmettre à leurs parents. « Les captages de Caix sont prioritaires dans le Grenelle de l'environnement, c'est surtout pour le monde agricole » dont les parents peuvent faire partie, explique Marine Josse. Le SIEP mène depuis 2009 une opération de reconquête de la qualité de l'eau (ORQUE), la sensibilisation des petits en fait partie.

L'établissement doit se mettre à l'évacuation de ses déchets (Article L222-1 de l'environnement). Dans le cas d'un assainissement autonome, il doit entretenir régulièrement son installation.

INTERVENTIONS DANS LES ÉCOLES

Les captages d'eau potable de Caix ont été déclarés « prioritaires » par le Grenelle de l'Environnement. Dans ce contexte, le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) du Santerre a engagé sur ce territoire avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie et le Conseil général de la Somme, une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE). Cette opération a pour objectif de limiter les pollutions diffuses sur l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC).

Toutes les communes du SIEP peuvent bénéficier d'interventions. Les communes de l'AAC sont prioritaires selon la demande :

Arvillers • Beaufort-en-Santerre • Bouchoir • Caix • Hangest-en-Santerre • Harbonnières • Folles-Fouquecourt • Le Quesnel • Lihons • Maucourt • Méharicourt • Rouvray-en-Santerre • Rosières-en-Santerre • Vrély • Warvillers.



Des activités de la maternelle au primaire...

Le cycle de l'eau naturel et anthropique
Animation autour d'une maquette. Les enfants peuvent faire tomber la pluie et observer les « chemins » de l'eau.



Ils peuvent également mettre des « produits » dans les champs et observer ce qui se passe.



La craie magique
L'eau disparaît quand on la fait couler sur la craie. On observe la capacité de rétention du sol.

Où y a-t-il de l'eau ?
Les enfants collent une goutte d'eau là où ils pensent qu'il y a de l'eau.



Le gaspillage
Comparaison par image des actions qui économisent ou gaspillent l'eau.

L'eau dans le monde
Représentation des volumes d'eaux salées, douces et potables sur terre. Les enfants peuvent goûter pour comprendre ce qu'est une eau potable.

Le rôle épurateur du sol
De l'eau sale s'écoule dans le sol...

Film ou histoire d'une goutte d'eau.

D'autres activités peuvent être proposées.



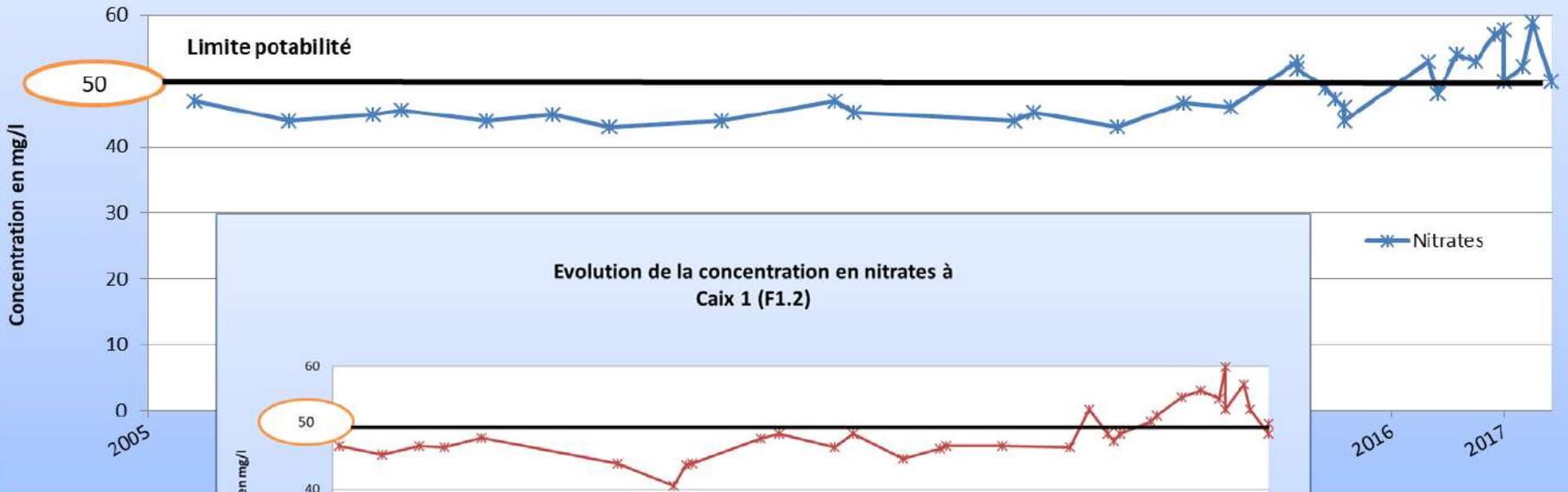


- Bilan de la démarche de l'ORQUE
- Bilan du plan d'actions agricole
- Bilan du plan d'actions non agricole
- **Qualité de l'eau**
- Conclusion et perspectives à venir
- Temps d'échanges

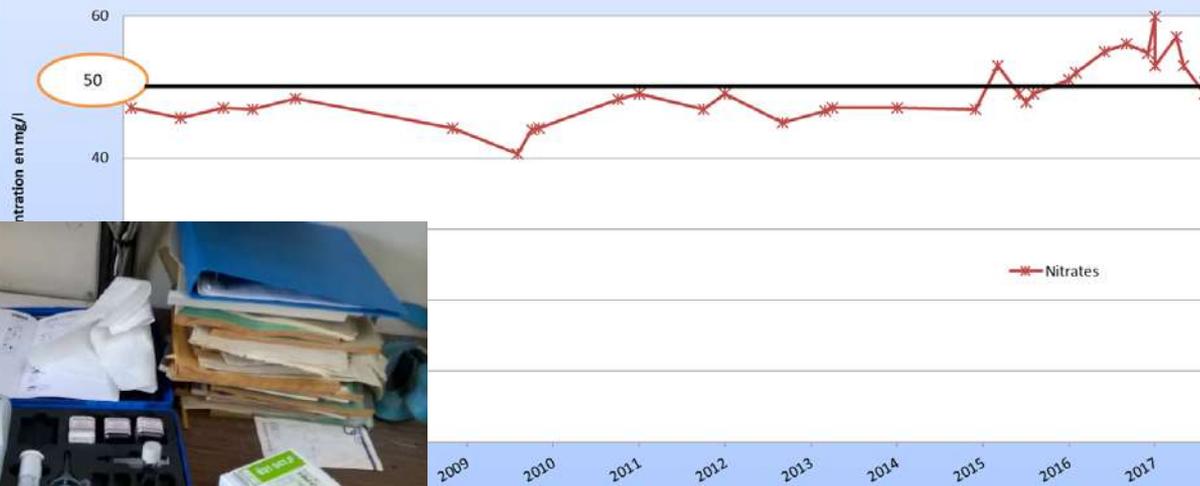
EVOLUTION DES NITRATES

Identique pour F1.3 et F1.4

Evolution de la concentration en nitrates à Caix 1 (F1.1)



Evolution de la concentration en nitrates à Caix 1 (F1.2)

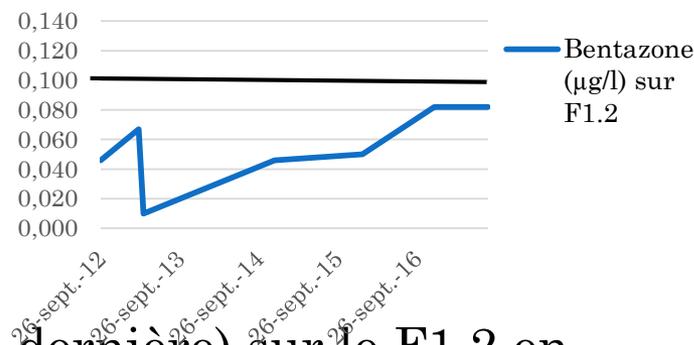


TRACES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES :



- ❖ Atrazine et dérivées **Déséthylatrazine** et **Déisopropyl atrazine** (herbicide, interdit depuis 2003),
- ❖ Simazine (herbicide, interdit depuis 2003),
- ❖ Diuron (désherbant total interdit en 2003),
- ❖ Oxadixyl (fongicide systémique, interdit depuis 2003),
- ❖ Anthraquinone (corvifuge dans les graines de semence, interdit en 2010),
- ❖ Dinoseb (herbicide-insecticide sur blé, interdit en 1992),
- ❖ **Bentazone** (herbicide de contact sélectif),
- ❖ **Lenacile** (herbicide betteraves, épinards),
- ❖ **Chloridazone** (herbicide betteraves).

Bentazone ($\mu\text{g/l}$) dans le F1.2



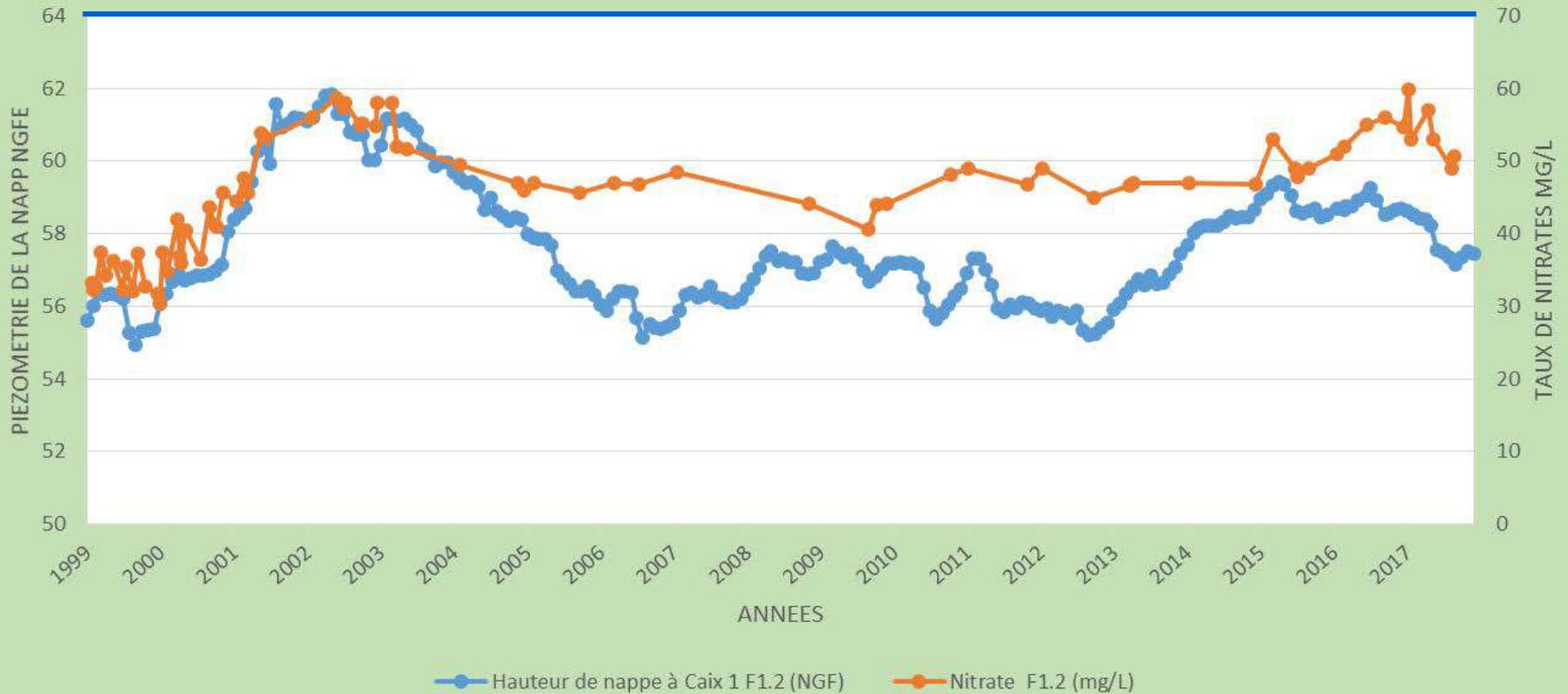
Maximum atteint : 0,266 μl (0,215 μl l'année dernière) sur le F1.2 en août 2017 pour l'ensemble des produits (norme 0,5 μl).

PERCHLORATES : autour de 6 $\mu\text{g/l}$

CORRELATION NIVEAU DE LA NAPPE ET NITRATES

Niveau du sol 64 NGF

CAIX 1 F1.2



CORRELATION NIVEAU DE LA NAPPE ET NITRATES CAIX 3 F3.1

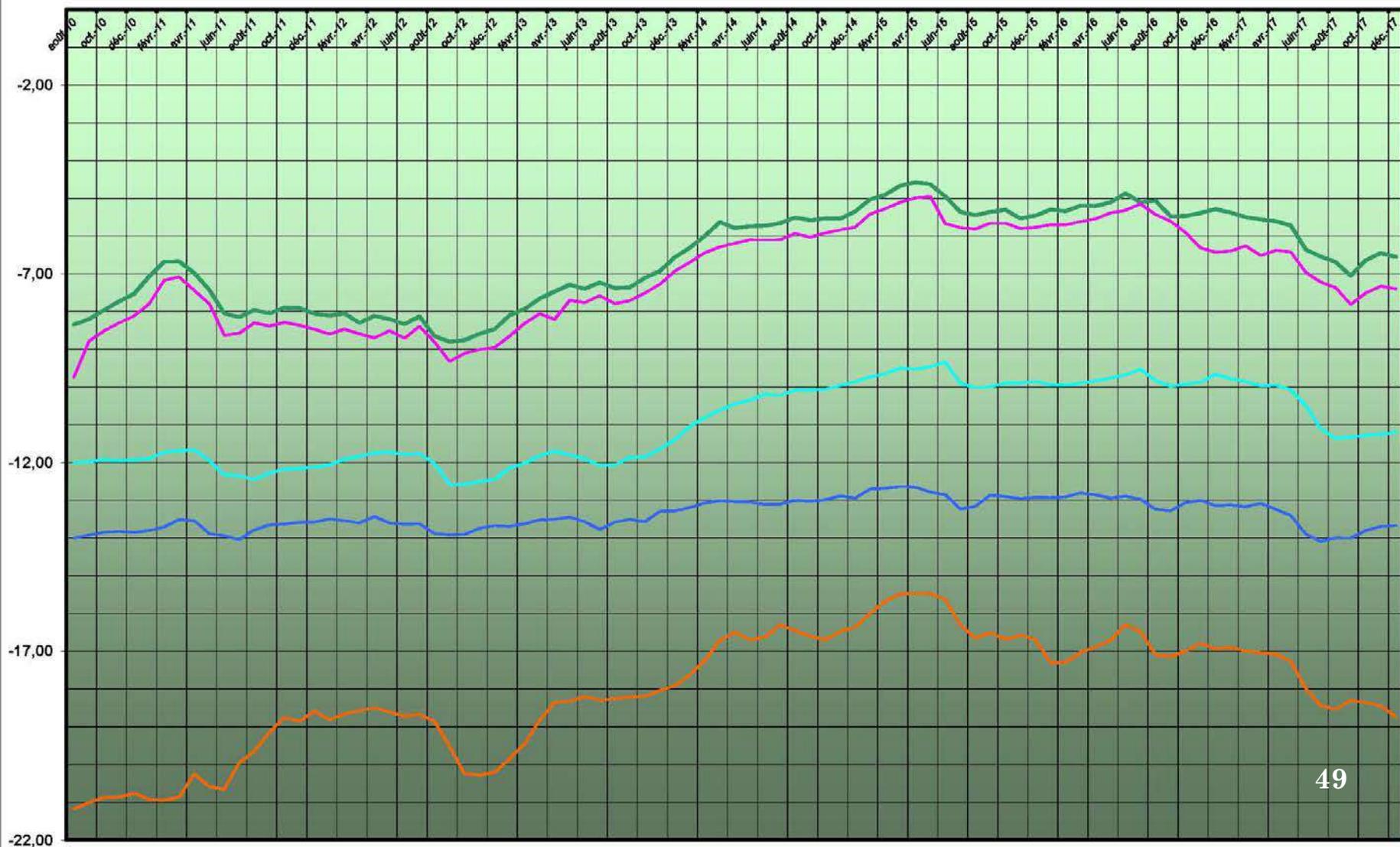
Niveau du sol 75 NGF

Hauteur de nappe à Caix 3 F3.1 (NGF) Nitrates F3.1 (mg/L)



Niveau de nappe au station de pompage du SIEP du SANTERRE de Août 2010 à Décembre 2017

- CAIX F1 2
- CAIX F1 4
- CAIX F3 1
- MORCHAIN
- POTTE





- Bilan de la démarche de l'ORQUE
- Bilan du plan d'actions agricole
- Bilan du plan d'actions non agricole
- Qualité de l'eau
- Conclusion et perspectives à venir
- Temps d'échanges

CONCLUSION PLAN D' ACTIONS ORQUE CAIX À 5 ANS

Agricole : 25 / 48 (52%) objectifs atteints en
2017

Non Agricole: 28/40 (70%) objectifs atteints en
2017

53/88 : 60% d'objectifs atteints en 2017

PERSPECTIVES 2018

- Demande d'audience auprès du Préfet
- Groupes de travail
- COPIL de validation d'un nouveau plan d'actions
- Continuer les actions en cours pour la préservation de la qualité de l'eau (projet du miscanthus, suivi de la qualité de l'eau, etc.)

Conclusions

MERCI DE VOTRE ATTENTION



« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. »



Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau Captages de POTTE et MORCHAIN

Comité de Pilotage

Présentation du programme d'actions



Comité de Pilotage
26 avril 2018



Introduction

Philippe CHEVAL
Président du SIEP du Santerre

Présentation de l'étude

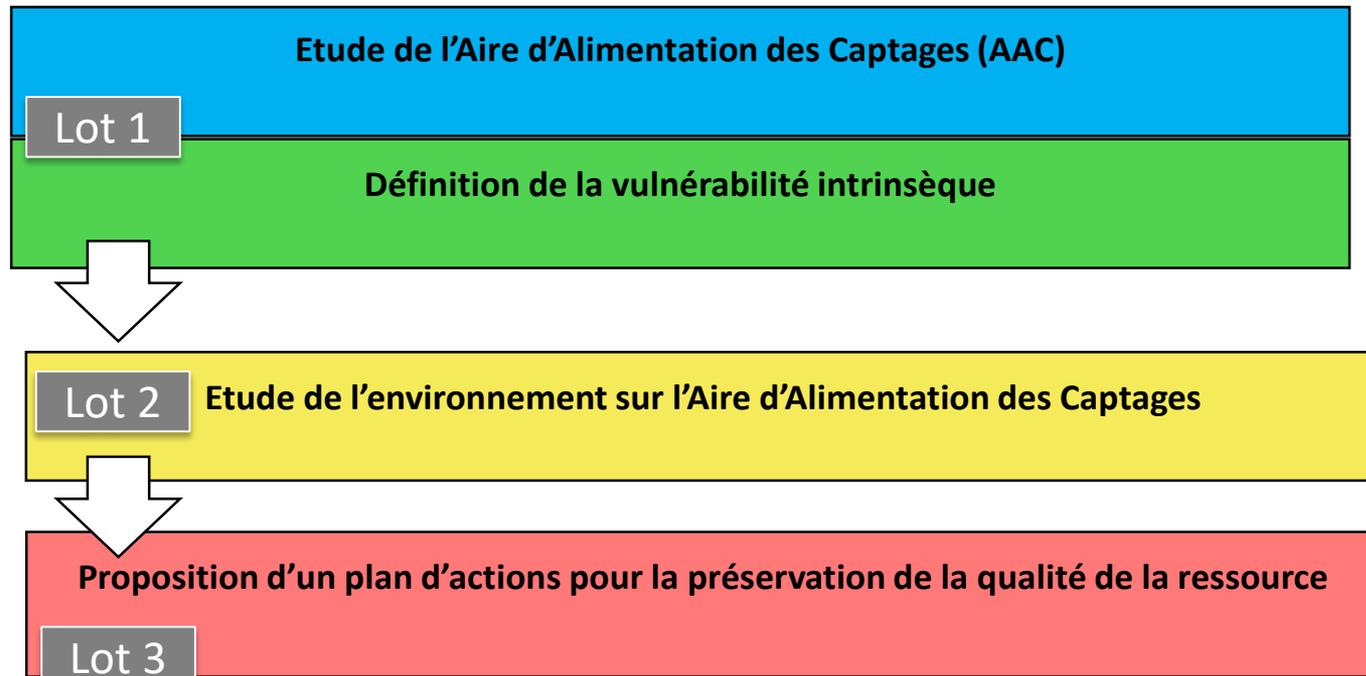


Contexte de l'étude

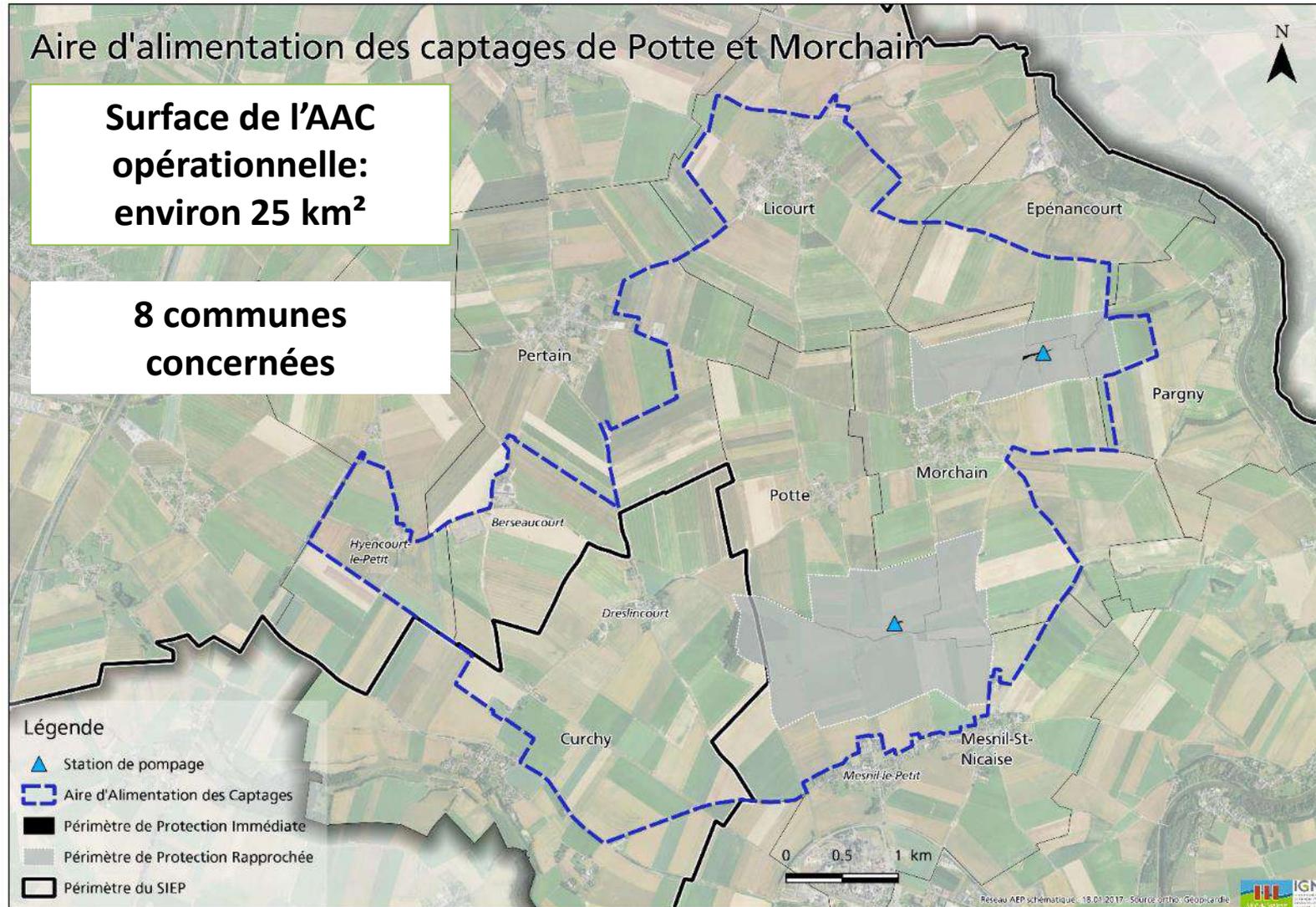
Pour préserver la qualité de leur ressource en eau, le SIEP du Santerre s'engage dans une démarche de protection de la qualité de la ressource contre les risques de pollution diffuse.

- > Initiative soutenue par l'Agence de l'Eau Artois Picardie
- > Démarche complémentaire aux périmètres de protection.

ETUDE DÉCOMPOSÉE EN 3 PHASES



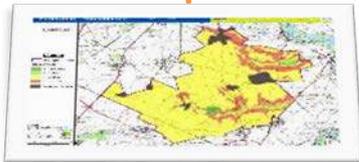
Aire d'alimentation des captages



Cartographie de la vulnérabilité



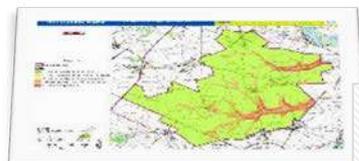
+



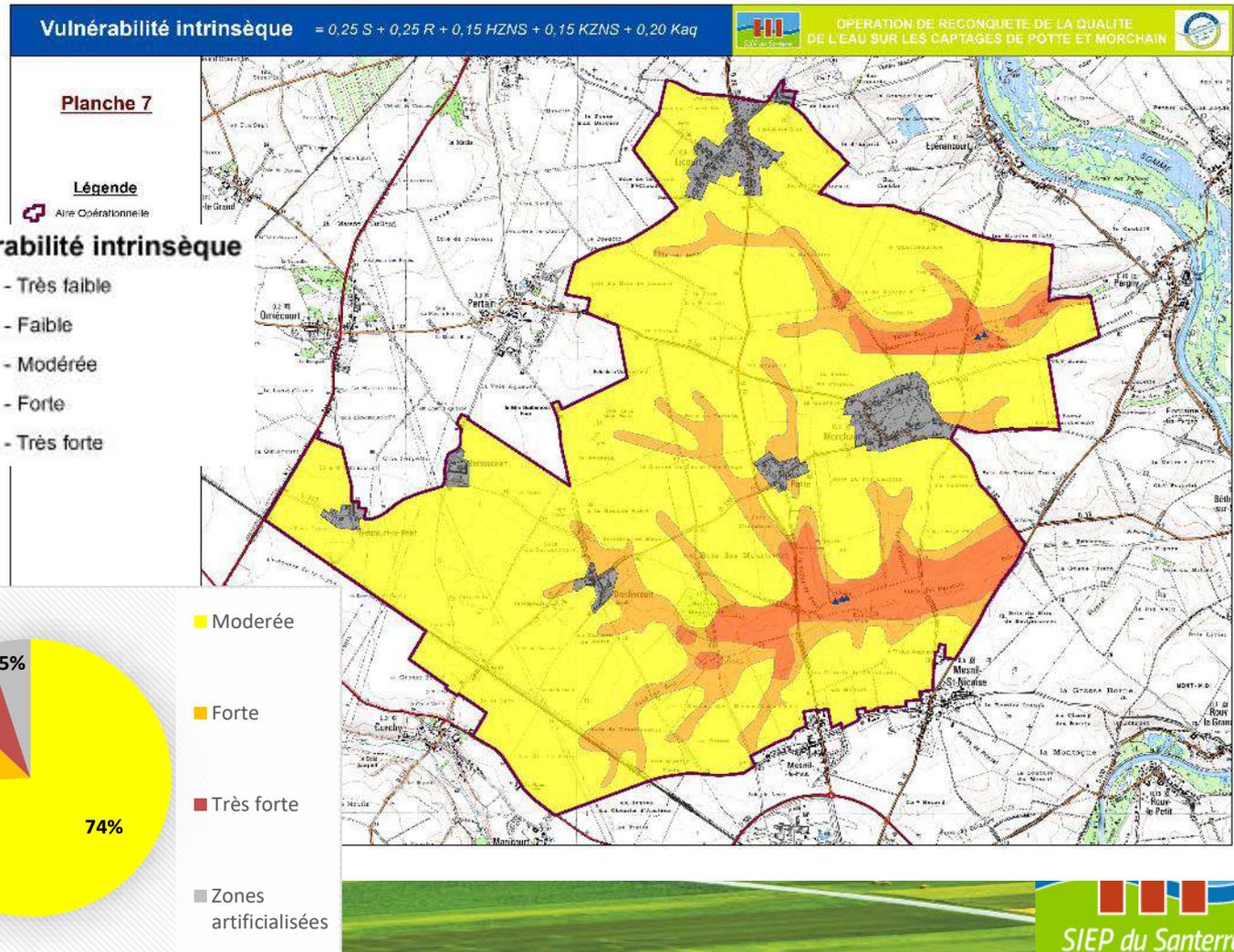
+



+



+



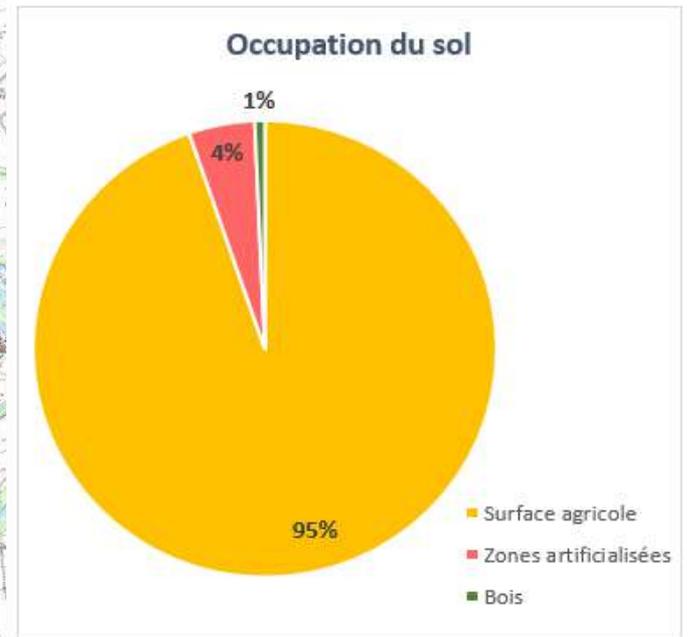
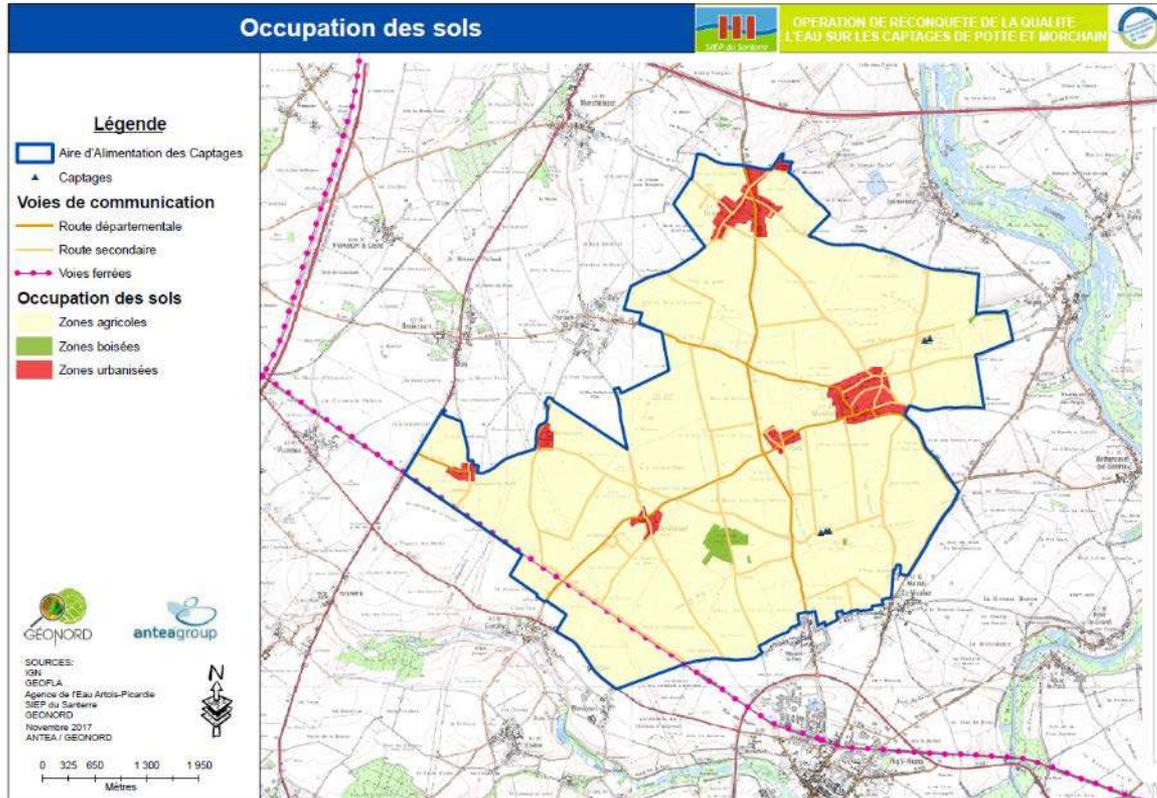
Présentation du Diagnostic Territorial Multi-Pressions



Objectifs

- Identifier les activités sur l'AAC
- Recenser l'ensemble des sources potentielles de pollution ponctuelle et diffuse
- Analyser les risques
- Proposer des actions d'amélioration

Occupation du sol



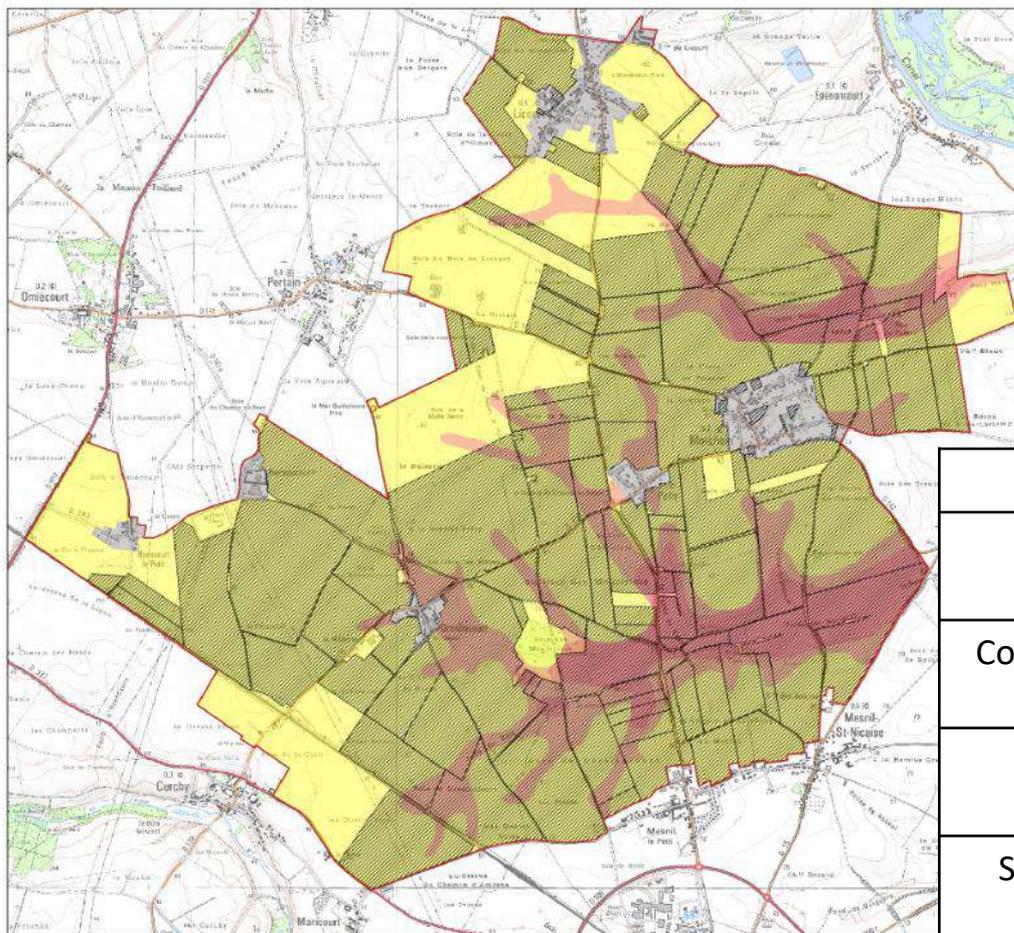
Méthodologie pour les diagnostics agricoles

Le déroulement du diagnostic

Pour un diagnostic complet et une validation des résultats,
3 grandes étapes :

- **Diagnostic d'exploitation** par une enquête de terrain
- **Caractérisation de la circulation de l'eau au sein de l'AAC**
- *Traitement d'informations, calcul d'indicateurs (BGA, IFT, ...), cartographie*
- **Rendu des résultats, de cartes, de préconisations**

Résultats du diagnostic agricole



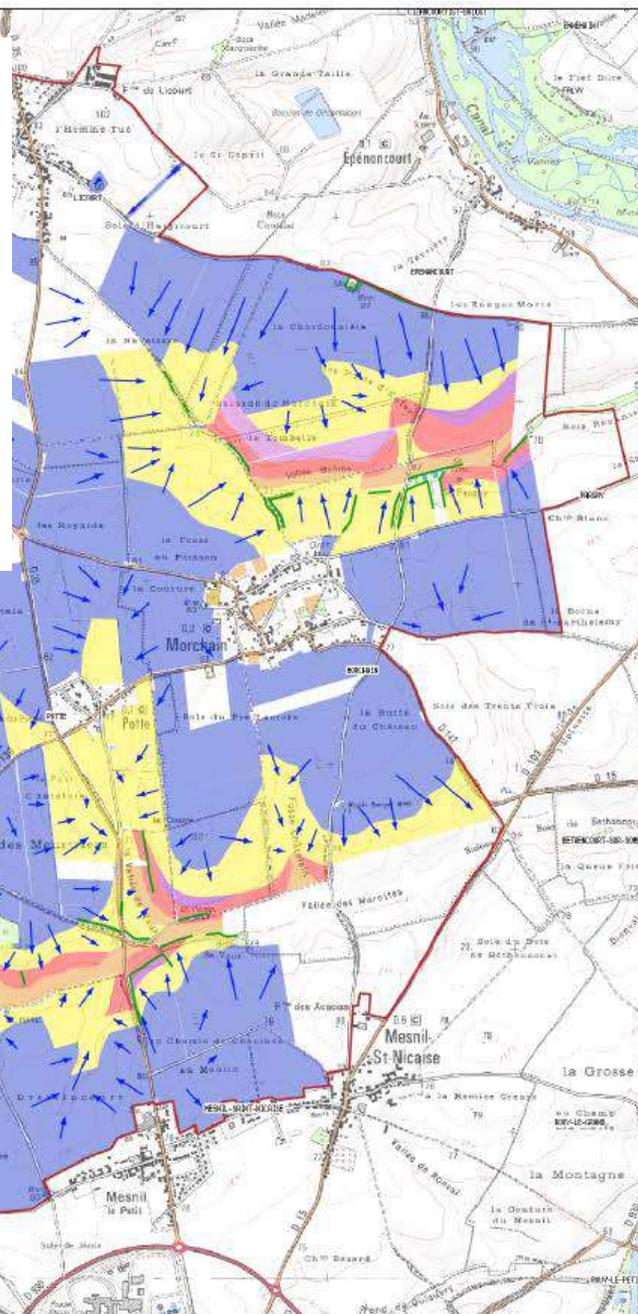
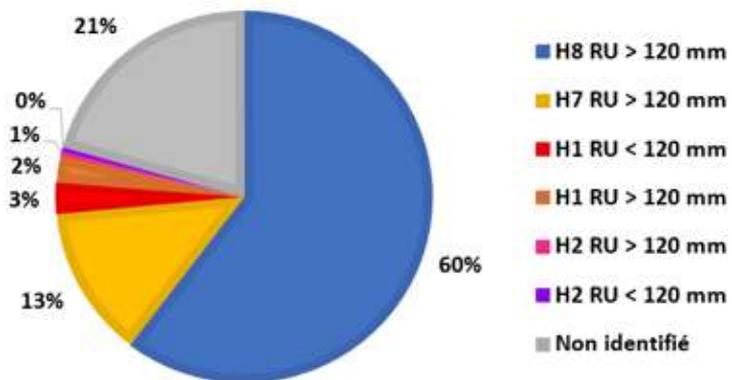
AAC POTTE ET MORCHAIN
Parcelles diagnostiqués

Légende :

- Secteur d'étude
- Localisation des parcelles diagnostiquées
- Vulnérabilité**
- Très Forte
- Forte
- Modérée
- Zones urbanisées

Enquête agricole	Taux de réponse
Exploitations diagnostiquées	26/52
Corps de ferme dans l'AAC diagnostiqués	9/11
Surfaces agricoles diagnostiqués	1 844 ha/ 2 324 ha 79%
Surfaces dans les zones sensibles	46 ha / 491 ha 94 %

RÉPARTITION DE LA SAU DE L'AAC SELON LE MODE DE TRANSFERT

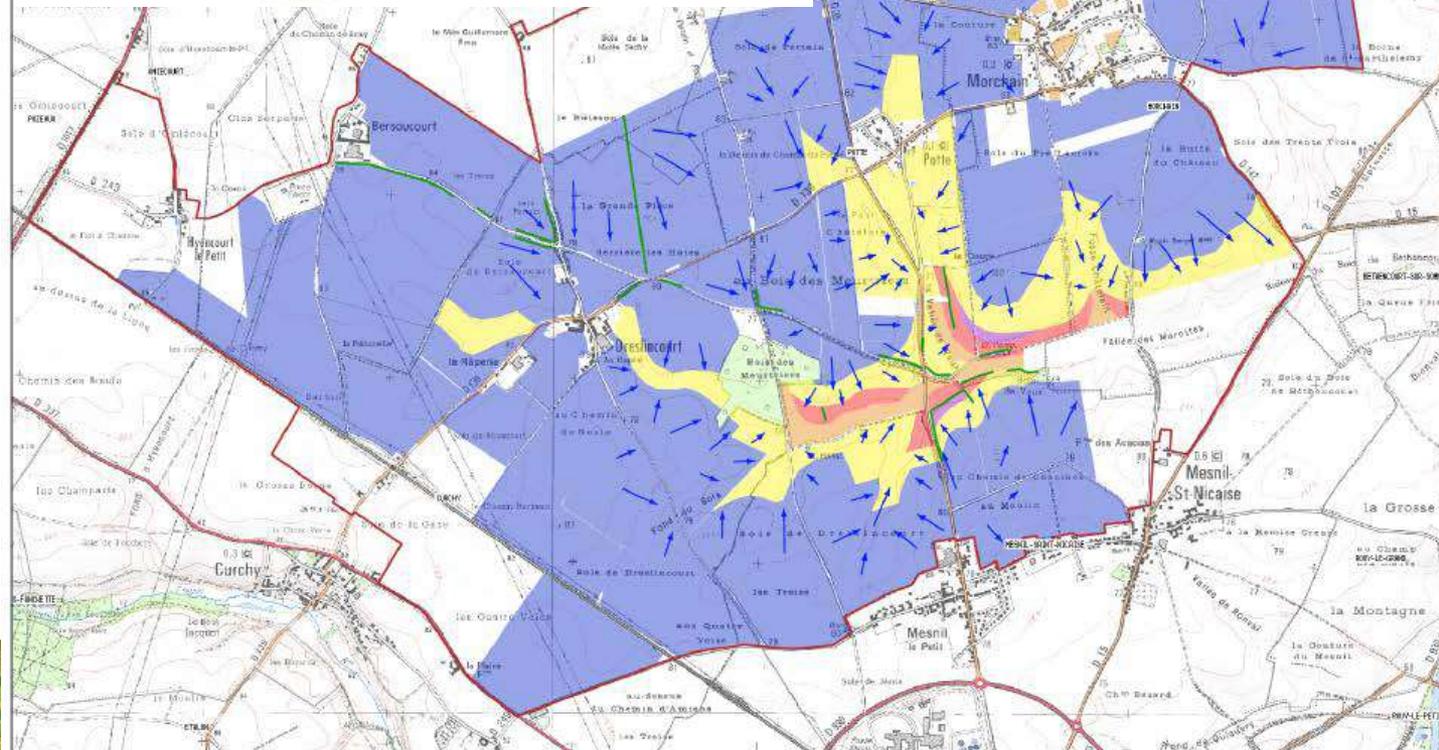


AAC POTTE ET MORCHAIN

Aquaplaïne

Légende :

- Secteur d'étude
- Haies
- Ruissellement
- Drainage
- Mode de transfert
 - H1 < 120 mm
 - H1 > 120 mm
 - H2 < 120 mm
 - H2 > 120 mm
 - H7 > 120 mm
 - H8 > 120 mm
- Contours des communes



Ce qu'il faut retenir

- 17 productions recensées - Le blé tendre (43%), la pomme de terre de consommation (19%) et la betterave sucrière (16%) sont les cultures les plus représentées (78% de la surface)
- Perte d'azote à l'automne limitée grâce aux CIPAN
- Optimisation de la fertilisation
 - RSH: 25 exploitants font des analyses – 2 040 ha analysés (76% de la SAU)
 - OAD: 17 agriculteurs - 964 ha pilotés dans l'AAC
 - BGA élevées, dû à l'année exceptionnelle
- 76% des sols à risque de transfert des molécules phytosanitaires
 - Sol peu profond (3%), sols sensibles au ruissellement (73%)
- Marge de progrès dans le raisonnement de la protection des cultures, notamment Hors Herbicide
 - IFT Herbicides et Hors Herbicides élevés dû à l'année exceptionnelle
 - OAD phyto peu valorisés (6 agris)

Présentation du diagnostic non agricole

Thématiques abordées:

- Assainissement → rencontres avec les SPANC
- Epandage → échange avec la CA
- Activités artisanales et industrielles → Base de données+ rencontre avec Tereos Syral
- Autres Activités Urbaines: décharges, dépôts sauvages, ouvrages souterrains → visite terrain + rencontre communes
- CSNE → rencontre avec VNF
- Utilisation de produits phytosanitaires → questionnaires communes + rencontre communes
- Recensement des scolaires

Présentation du diagnostic non agricole

Groupe de travail:

- Un groupe de travail réalisé le 01 février 2018
- Participants: ARS, SAGE Haute-Somme, TEREOS Starch Sweeteners Europe, Communauté de Communes de l'Est de la Somme
- Echanges sur les différentes thématiques en vu de la construction du programme d'actions

Présentation du programme d'actions



Construction du programme d'actions agricoles

Objectif : co-construire un plan d'actions fédérateur et adapté au territoire pour une diminution des pressions agricoles sur la ressource en eau



Groupe de travail de JANVIER :
Définition des **axes de travail**

Groupe de travail de Février :
Définition des **actions à mener**

Programme d'actions agricoles

- **3 axes:**
 - Lutte contre les pollutions ponctuelles sur les exploitations
 - Lutte contre les pollutions diffuses azotées
 - Lutte contre les pollutions diffuses phytosanitaires
- **5 actions**
- **16 sous-actions**

Fiches actions agricoles

Fiche AGRI 1.1: Lutter contre les pollutions ponctuelles

Fiche AGRI 1.2: Actions prioritaires pour lutter contre les pollutions diffuses azotées

Fiche AGRI 1.3: Actions secondaires pour lutter contre les pollutions diffuses azotées

Fiche AGRI 1.4: Actions prioritaires pour lutter contre les pollutions diffuses phytosanitaires

Fiche AGRI 1.5: Actions secondaires pour lutter contre les pollutions diffuses phytosanitaires

AGRI 1.1

Lutter contre les pollutions ponctuelles		AGRI1.1	P Env : 2	P MeO : 2	Version : 1
Nombre et type de cibles	11 exploitations agricoles dont le siège est dans l'AAC de POTTE et MORCHAIN				
Description de l'action	Actions visant à mettre en place des équipements ou des pratiques qui permettent de réduire ces risques				
Objectif de l'action	Réduire les risques de pollution le corps de ferme				
Constat	<p>11 corps de ferme au sein de l'AAC de POTTE et MORCHAIN dont 9 diagnostiqués. Les risques identifiés portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de débordement lors du remplissage sans aire dédiée (4/9) - Stockage de GNR sans rétention en cas de fuite (3/9) - Stockage des huiles sans rétention (7/9) 				

	Intitulé	Indicateur(s) associé(s)	Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
Sous actions	Connaître l'ensemble des installations des corps de ferme de l'AAC	Nombre de diagnostic de corps de ferme de l'AAC	9	11 (soit 100%)	5 ans	A engager
	Prévenir tout accident des stockages dans l'AAC	Nombre de corps de ferme situés dans l'AAC équipés pour limiter tout type de risque de pollutions ponctuelles	2	11 (soit 100%)	5 ans	A engager

AGRI 1.2

Actions prioritaires pour lutter contre les pollutions diffuses azotées		AGRI1.2	P Env : 1	P MeO : 1	Version : 1
Nombre et type de cibles	Ensemble des exploitations agricoles qui ont des terres arables dans l'AAC				
Description de l'action	Actions visant à inciter les exploitants à affiner le raisonnement de leur fertilisation et limiter le lessivage de l'azote				
Objectif de l'action	Réduire les risques de lessivage des nitrates et optimisation des apports d'intrants				
Constat	<p>26 exploitations sont concernées par cette action. Aujourd'hui, le levier principal pour limiter le lessivage de l'azote vers les eaux souterraines est la gestion de l'interculture et l'optimisation du piégeage de l'azote à l'automne pour limiter le reliquat azoté à l'entrée de l'hiver. 24 agriculteurs ont implanté des CIPAN en 2016.</p> <p>Pour que cette action soit un succès, le groupe de travail a identifié 2 besoins essentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mutualiser les connaissances par un suivi de parcelle avec des modalités différentes (composition, date implantation, date et moyen de destruction, ...) - Faire un retour d'expérience (Visites en bout de champs, communiquer largement sur les CIPAN et leurs conduites, suivi d'indicateurs techniques, économiques et l'efficacité sur « l'enjeu eau »). <p>Une autre priorité a été mise sur le pilotage et l'optimisation de la fertilisation par l'ajustement de la dose totale en réalisant des reliquats azotés en sortie d'hiver et en diffusant les moyennes locales, le fractionnement et la promotion de OAD pour le pilotage en cours de végétation.</p> <p>La dernière priorité a été mise sur l'amélioration de la fertilité organique des sols, pour limiter les transferts des éléments vers la ressource souterraine. A travers cette action, des simulations avec l'outil SIMEOS-AMG pourront être proposées pour apporter des solutions concrètes et adaptées aux exploitants.</p>				

AGRI 1.2

Actions prioritaires pour lutter contre les pollutions diffuses azotées		AGRI1.2	P Env : 1	P MeO : 1	Version : 1
Nombre et type de cibles	Ensemble des exploitations agricoles qui ont des terres arables dans l'AAC				
Description de l'action	Actions visant à inciter les exploitants à affiner le raisonnement de leur fertilisation et limiter le lessivage de l'azote				

	Intitulé	Indicateur(s) associé(s)	Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
Sous actions	Etudier les meilleures options pour optimiser les couverts d'interculture pour un meilleur piégeage (ex: semer au plus tôt, choix des espèces, favoriser les mélanges)	Nombre d'agriculteurs engagés dans les essais dans l'AAC	24 (sur 26 ont implanté des couverts en 2016)	26 (100%)	3 ans	A engager
	Adapter et optimiser la fertilisation azotée des cultures: * Adapter la dose d'azote en réalisant des reliquats azotés * Diffuser les moyennes locales des reliquats azotés * Réajuster la dose en utilisant les outils de pilotage en cours de végétation	Nombre d'agriculteurs qui optimisent la fertilisation azotée (reliquats sortie hiver par culture et précédent et OAD)	25 (sur 26 ont fait des reliquats) 17 (sur 26 utilisent un OAD)	26 (100%) pour les reliquats 21 (80%) pour les OAD	3 ans	A engager
	Améliorer ou maintenir la fertilité organique des sols en optimisant le choix des produits organiques et mesurer l'impact d'un changement de pratiques avec l'outil SIMEOS-AMG	Nombre d'agriculteurs qui mettent en place des pratiques pour améliorer la fertilité organique des sols	20	26 (100%)	3 ans	A engager

AGRI 1.3

Actions secondaires pour lutter contre les pollutions diffuses azotées	AGRI1.3	P Env : 2	P MeO : 2	Version : 1
Nombre et type de cibles	Ensemble des exploitations agricoles qui ont des terres arables dans l'AAC			

Description de l'action	Actions visant à inciter les exploitants à affiner le raisonnement de leur fertilisation et limiter le lessivage de l'azote
--------------------------------	---

	Intitulé	Indicateur(s) associé(s)	Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
Sous actions	Améliorer les équipements des épandeurs d'azote pour une meilleure précision (modulation intra-parcellaire)	Nombre d'actions de communication sur les aides disponibles pour l'acquisition de matériel pour l'optimisation des épandages	0	2	5 ans	A engager
	Maintenir une veille pour mettre en place des cultures à bas niveaux d'intrants (type miscanthus)	Nombre d'actions de communication sur les opportunités Etude de faisabilité technico-économique	0	1	5 ans	A engager

AGRI 1.4

Actions prioritaires pour lutter contre les pollutions diffuses phytosanitaires		AGRI1.4	P Env : 1	P MeO : 1	Version : 1
Nombre et type de cibles	Ensemble des exploitations agricoles qui ont des terres arables dans l'AAC				
Description de l'action	Actions visant à inciter les exploitants à utiliser les leviers leur permettant de réduire le recours aux traitements phytosanitaires et de limiter les risques de transferts				
Objectif de l'action	Réduire les transferts de phytosanitaires vers la ressource en eau				
Constat	<p>Un point soulevé lors des groupes de travail pour diminuer les intrants porte sur le choix variétal et le décalage des dates de semis (céréales d'hiver). Des variétés résistantes sont généralement choisies plutôt que des variétés plus sensibles aux maladies. Pour autant, certaines sont encore implantées. Le travail de sensibilisation en amont des semis doit continuer et être renforcé au sein de l'AAC pour favoriser les variétés les plus résistances/tolérantes. Aussi, il est important de sensibiliser les agriculteurs sur les conditions optimales de pulvérisation (T°C, hygrométrie, adjuvants) afin d'optimiser les doses appliquées.</p> <p>Aussi, la lutte contre le ruissellement a été jugée comme être une action prioritaire. En effet, le diagnostic AQUAPLAINE® a mis en évidence que plus de 73% de la surface agricole de l'AAC présente un risque de ruissellement en surface par la sensibilité à la battance liée à la nature limoneuse. Il est important de mettre en place soit des aménagements ou des pratiques cultures qui minimisent les risques. En effet, les eaux de plateaux peuvent alimenter par ruissellement les vallées sèches où se trouvent les captages.</p> <p>Enfin, le rinçage du pulvérisateur et la bonne gestion du fond de cuve au champ est la dernière action prioritaire identifiée sur le territoire. 10 agriculteurs gèrent correctement les fonds de cuve au champ après une dilution au 1/100^{ème}.</p>				

AGRI 1.4

Actions prioritaires pour lutter contre les pollutions diffuses phytosanitaires		AGRI1.4	P Env : 1	P MeO : 1	Version : 1
Nombre et type de cibles	Ensemble des exploitations agricoles qui ont des terres arables dans l'AAC				
Description de l'action	Actions visant à inciter les exploitants à utiliser les leviers leur permettant de réduire le recours aux traitements phytosanitaires et de limiter les risques de transferts				

	Intitulé	Indicateur(s) associé(s)	Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
Sous actions	Optimiser et réduire l'usage des produits phytosanitaires : * Sensibiliser sur les conditions optimales de pulvérisation (adjuvants, hygrométrie, T°C) * Optimiser les choix variétaux * Adapter les dates et densité de semis	Nombre d'actions de sensibilisation dans l'AAC	0	3	3 ans	A engager
	Lutter contre le ruissellement : * mise en place des bandes enherbées, zones tampons, ... * création de micro barrages entre les buttes de pommes de terre * aménagement du territoire	Nombre d'actions de sensibilisation dans l'AAC	0	3	3 ans	A engager
	Informer et sensibiliser sur le rinçage du pulvérisateur et la gestion du fond de cuve au champ	Nombre d'actions de communication sur la gestion de fond de cuve	10 (38%)	100%	3 ans	A engager

AGRI 1.5

Actions secondaires pour lutter contre les pollutions diffuses phytosanitaires	AGRI1.5	P Env : 2	P MeO : 2	Version : 1
Nombre et type de cibles	Ensemble des exploitations agricoles qui ont des terres arables dans l'AAC			

Description de l'action	Actions visant à inciter les exploitants à utiliser les leviers leur permettant de réduire le recours aux traitements phytosanitaires et de limiter les risques de transferts
--------------------------------	--

	Intitulé	Indicateur(s) associé(s)	Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
Sous actions	Promouvoir l'utilisation des OAD couplée avec un réseau de stations météo dans l'AAC	Nombre d'agriculteurs qui mettent en œuvre des OAD "phytosanitaire" Nombre d'investissements réalisés en stations météo locales	6 0	13 (50%) 2	5 ans	A engager
	Utiliser les techniques alternatives (faux-semis, désherbage mécanique) pour limiter et/ ou optimiser les désherbages chimiques	Nombre d'agriculteurs qui utilisent les techniques alternatives Surface désherbée mécaniquement	Faux-semis : 16/26 Binage : 12/26 Surface : Faux-semis : 466 ha Binage : 298 ha	Sans objectif	5 ans	A engager
	Inciter au pilotage de l'irrigation	Nombre d'agriculteurs qui pilotent l'irrigation	12	15	5 ans	A engager
	Limiter le retour des pommes de terre à 4 ans et des légumes à 6 ans dans la rotation	Nombre d'agriculteurs qui diversifient la rotation	?	20	5 ans	A engager
	Diversifier et allonger les rotations en limitant les blés sur blés	Nombre d'agriculteurs qui diversifient la rotation	16	20	5 ans	A engager
	Sensibiliser sur l'agriculture biologique	Nombre d'agriculteurs qui participent à des évènements Nombre de diagnostics technico-économique en AB réalisés	0	Sans objectif	5 ans	A engager

Programme d'actions non agricole

- **5 axes:**
 - Assainissement
 - Activités Artisanales et Industrielles
 - Autres Activités Urbaines
 - Phytosanitaire Non Agricole
 - Communication
- **12 actions**
- **25 sous-actions**

Fiches actions non agricole

Fiche ASS 2.1: Améliorer la connaissance du parc d'installation des ANC

Fiche ASS 2.2: Sensibiliser à la mise aux normes des ANC auprès des particuliers et des notaires

Fiche ASS 2.3: Mener des actions de sensibilisation et de contrôle des vidangeurs

Fiche ART 3.1: Encourager les artisans à une meilleure maîtrise de leurs rejets et leurs déchets

Fiche AAU 4.1: Optimiser la connaissance des points d'accès à la nappe sur l'AAC

Fiche AAU 4.2: Sensibiliser les particuliers au bon entretien de leur ouvrage et à l'impact des dépôts/décharges sauvages

Fiche AAU 4.3: Travailler sur les préconisations à apporter à la Société du Canal lors des travaux futurs du CSNE

Fiches actions non agricole

Fiche PNA 5.1: Sensibiliser les entreprises du paysage sur le territoire de l'AAC

Fiche PNA 5.2: Accompagner les communes à tendre vers le 0 phyto

Fiche PNA 5.3: Sensibiliser les particuliers et les jardiniers amateurs aux méthodes alternatives sans produits phytosanitaires

Fiche PNA 5.4: Poursuivre les actions de communication auprès de la SNCF

Fiche COM 6.1: Intéresser les scolaires au cycle de l'eau

ASS 2.1

Améliorer la connaissance du parc d'installation des ANC	ASS2.1	P Env¹ : 1	P MeO² : 3	Version : 1
Nombre et type de cibles	204 installations non conformes sur les 415 recensées			

Description de l'action	Assurer la réhabilitation des installations en non collectif pouvant présenter une pollution environnementale avec une priorité pour les installations avec puits d'infiltration et avec rejet direct au milieu.
--------------------------------	---

Sous actions	Intitulé	Indicateurs associés	
	Actualiser les diagnostics ANC dans le cadre de reprise de compétence	Nombre d'étude diagnostic réalisée	
	Recenser les puits d'infiltration	Nombre de puits d'infiltration recensé	
	Réhabiliter les ANC non conformes situés sur l'AAC (en priorité installation avec puits d'infiltration et les rejets en domaines public)	Nombre de réhabilitation réalisé	

	Indicateur(s) associé(s)	Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
1	Nombre d'étude diagnostic réalisée	A mettre à jour	22 ³	5 ans	En cours
2	Nombre de puits d'infiltration recensé	NC	-	5 ans	En cours
3	Nombre de réhabilitation réalisé	174	415	5 ans	En cours

ASS 2.2

Sensibiliser à la mise aux normes des ANC auprès des particuliers et des notaires	ASS2.2	P Env : 1	P MeO : 2	Version : 1
--	---------------	------------------	------------------	--------------------

Nombre et type de cibles	Les 3 communes de Potte, Morchain et Licourt Les 3 lieux-dits de Hyencourt-le-Petit (Hypercourt), Dreslincourt et gare (Curchy)
---------------------------------	--

Description de l'action	Sensibiliser les particuliers et les notaires à la fragilité du territoire et aux impacts environnementaux que peut présenter une installation d'assainissement non conforme
--------------------------------	--

Sous actions	Intitulé	Indicateurs associés	
	Sensibiliser des particuliers au bon entretien de leur ANC	Nombre de journée de sensibilisation réalisée	
	Communiquer auprès des notaires pour fluidifier l'information auprès des SPANC	Nombre de réunion réalisée	

Indicateur(s) associé(s)		Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
1	Nombre de journée de sensibilisation réalisée	0	1	5 ans	A lancer
2	Nombre de réunion réalisée	0	2	5 ans	A lancer

ASS 2.3

Mener des actions de sensibilisation et de contrôle des vidangeurs	ASS2.3	P Env : 1	P MeO : 2	Version : 1
Nombre et type de cibles	Les vidangeurs qui travaillent sur le territoire de l'AAC			

Description de l'action	Sensibiliser les vidangeurs à la fragilité du territoire et aux impacts environnementaux que peuvent présenter une mauvaise prise en charge et orientation des matières extraites des installations d'assainissement non collectif
--------------------------------	---

Sous actions	Intitulé	Indicateurs associés	
	Sensibiliser les vidangeurs aux bonnes pratiques de traitement des effluents pompés	Nombre de journée de sensibilisation réalisée	
	Renforcer le contrôle des vidangeurs en complément du travail de la DDTM	Nombre de réunion réalisée	

	Indicateur(s) associé(s)	Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
1	Nombre de journée de sensibilisation réalisée	0	1	5 ans	A lancer
2	Nombre de réunion réalisée	0	1	5 ans	A lancer

ART3.1

Encourager les artisans à une meilleure maîtrise de leur rejet et leur déchet		ART3.1	P Env : 2	P MeO : 2	Version : 1
Nombre et type de cibles	14 activités recensées dans la base de données de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) (+2 autres entreprises non listées indiquées par les maires)				

Description de l'action	Poursuivre le travail réalisé sur l'AAC de Caix par la CMA en réalisant une action de sensibilisation des artisans par la réalisation de diagnostic et la transmission de plaquette de communication.
--------------------------------	---

Sous actions	Intitulé	Indicateurs associés	
	Réaliser des diagnostics personnalisés pour les 16 artisans recensés sur l'AAC	Nombre de diagnostic réalisé	
	Réaliser des réunions d'information (ou plaquettes de communication) auprès des artisans	Nombre de réunion ou de plaquette réalisées	

	Indicateur(s) associé(s)	Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
1	Nombre de diagnostic réalisé	0	16	5 ans	A lancer
2	Nombre de plaquette réalisée	0	1	5 ans	A lancer

AAU4.1

Optimiser la connaissance des points d'accès à la nappe sur l'AAC	AAU4.1	P Env : 1	P MeO : 1	Version : 1
Nombre et type de cibles	25 ouvrages à usage non défini et 18 forages d'irrigation			

Description de l'action	Vérifier l'usage et l'état des ouvrages dont l'usage n'est pas défini dans les bases de données – Réaliser des campagnes de contrôle des 18 forages d'irrigation
-------------------------	--

Sous actions	Intitulé	Indicateurs associés	<p>Schémas de pollution des eaux souterraines par les forages (source : Charte de qualité de puits et forages d'eau, Syndicat national des entrepreneurs de puits et forages d'eau)</p>
	Investiguer les 25 ouvrages dont l'usage n'est pas connu	Nombre d'ouvrage investigué	
	Valoriser ou combler les ouvrages abandonnés, dans la mesure du possible	Nombre d'ouvrage rebouché contrôlé	
	Réaliser des campagnes de contrôle des 18 forages à usage irrigation	Nombre de forage agricole contrôlé	

	Indicateur(s) associé(s)	Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
1	Nombre d'ouvrage investigué	0	25	5 ans	A lancer
2	Nombre d'ouvrage rebouché contrôlé	0	A définir selon état et usage	5 ans	A lancer
3	Nombre de forage agricole contrôlé	0	18	5 ans	A lancer

AAU4.2

Sensibiliser les particuliers au bon entretien de leur ouvrage et à l'impact des dépôts/décharges sauvages		AAU4.2	P Env : 1	P MeO : 3	Version : 1
Nombre et type de cibles	Tout le territoire de l'AAC				

Description de l'action	Réaliser des communiqués tous publics sur l'importance du recensement des puits et sur l'impact des dépôts sauvages sur le territoire de l'AAC.
--------------------------------	--

Sous actions	Intitulé	Indicateurs associés	
	Informer les particuliers sur leur obligation à déclarer leur forage d'eau existant ou projeté	Nombre d'article réalisé	
	Informer les particuliers sur l'impact des dépôts sauvages sur les eaux souterraines	Nombre d'article réalisé	

	Indicateur(s) associé(s)	Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
1	Nombre d'article réalisé sur l'obligation de déclaration des ouvrages de particuliers	0	1	5 ans	A lancer
2	Nombre d'article réalisé sur l'impact des dépôts sauvages	0	1	5 ans	A lancer

AAU4.3

Travailler sur les préconisations à apporter à la Société du Canal lors des travaux futurs du CSNE	AAU4.3	P Env : 3	P MeO : 1	Version : 1
--	--------	-----------	-----------	-------------

Nombre et type de cibles	Zone de travaux de l'AAC concerné par le tracé du canal
--------------------------	---

Description de l'action	Réaliser une note avec des mesures de vigilance à suivre lors des travaux du CSNE sur l'AAC
-------------------------	---

Sous actions	Intitulé	Indicateurs associés	
	Travailler sur les préconisations au stade avant travaux (gestion des déchets, du trafic, etc.)	Prise en compte des préconisations	
	Reporting de la société de projet au stade travaux à partir de 2021	Application des préconisations	
		Nombre de retour	

	Indicateur(s) associé(s)	Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
1	Prise en compte des préconisations au stade avant travaux	0	1	5 ans	A lancer
2	Application des préconisations au stade travaux	0	2	5 ans	A lancer
3	Nombre de retour de la société de projet	0	A définir avec la société de projet	5 ans	A lancer

PNA5.1

Sensibiliser les entreprises du paysage sur le territoire de l'AAC		PNA5.1	P Env : 1	P MeO : 3	Version : 1
Nombre et type de cibles	Entreprises du paysage travaillant sur le territoire de l'AAC				

Description de l'action	Sensibiliser les entreprises du paysage travaillant sur le territoire de l'AAC aux méthodes alternatives et à la réglementation de la Loi Labbé
--------------------------------	--

Sous actions	Intitulé	Indicateurs associés	
	Accueil d'une réunion d'ouverture avec les entreprises du paysage sur le territoire du SIEP avec l'UNEP	Nombre de réunion réalisée	
	Reprise de contact via courriel avec les entreprises du paysage sur le territoire du SIEP pour communiquer sur les actions en cours sur l'AAC et sur l'évolution de la qualité de l'eau	Nombre de réunion réalisée	

	Indicateur(s) associé(s)	Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
1	Nombre de réunion réalisée avec les entreprises du paysage	0	1	5 ans	A lancer
2	Nombre de communication réalisée	0	1	5 ans	A lancer

PNA5.2

Accompagner les communes à tendre vers le 0 phyto		PNA5.2	P Env : 1	P MeO : 1	Version : 1
Nombre et type de cibles	Les communes de l'AAC				

Description de l'action	Permettre à chaque commune d'évoluer dans ces pratiques d'usages pour le traitement des espaces verts soit en passant par la signature de la charte ou en engageant un accompagnement spécifique pour chaque commune.
--------------------------------	--

Sous actions	Intitulé	Indicateurs associés	
	Organiser une réunion d'information et de sensibilisation sur la Loi Labbé	Nombre de réunion réalisée	
	Organiser une démonstration de matériel alternatif	Nombre de réunion réalisée	

Indicateur(s) associé(s)		Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
1	Nombre de réunion réalisée sur la thématique de la Loi Labbé	0	1	5 ans	A lancer
2	Nombre de réunion réalisée sur la démonstration de matériel alternatif	0	5	5 ans	A lancer

PNA5.3

Sensibiliser les particuliers et les jardiniers amateurs aux méthodes alternatives sans produits phytosanitaires	PNA5.3	P Env : 2	P MeO : 1	Version : 1
--	--------	-----------	-----------	-------------

Nombre et type de cibles	Le territoire de l'AAC
--------------------------	------------------------

Description de l'action	Sensibiliser et former le grand public et les jardiniers amateurs aux techniques alternatives aux produits phytosanitaires
-------------------------	--

Sous actions	Intitulé	Indicateurs associés	
	Organiser une réunion d'information et de sensibilisation sur la Loi Labbé	Nombre de réunion réalisée	
	Recenser et communiquer sur les déchetteries ECODDS	Nombre de plaquette réalisée	

	Indicateur(s) associé(s)	Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
1	Nombre de réunion réalisée	0	1	5 ans	A lancer
2	Nombre de plaquette réalisée	0	1	5 ans	A lancer

PNA5.4

Poursuivre les actions de communication auprès de la SNCF		PNA5.4	P Env : 1	P MeO : 3	Version : 1
Nombre et type de cibles	Voie ferrée reliant Amiens à Laon traverse la commune de Curchy				

Description de l'action	Maintenir le contact avec la SNCF qui est concernée par l'AAC pour connaître l'évolution de ces pratiques sur le tronçon de voie ferrée concernée par l'AAC et communiquer vers eux sur la vulnérabilité du territoire de l'AAC et les actions de préservation menées.
-------------------------	--

Sous actions	Intitulé	Indicateurs associés	
	Informier des actions en cours sur le territoire de l'AAC	Nombre de communication réalisée	
	Suivi de l'évolution de la politique des traitements phytosanitaires sur la ligne Amiens/ Laon traversant l'AAC	Nombre de retour de la SNCF	

	Indicateur(s) associé(s)	Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
1	Nombre de communication réalisée	0	2	5 ans	A lancer
2	Nombre de retour de la SNCF	0	5	5 ans	En cours

COM6.1

Intéresser les scolaires au cycle de l'eau	COM6.1	P Env : 3	P MeO : 1	Version : 1
--	--------	-----------	-----------	-------------

Nombre et type de cibles	Ecoles des 9 communes de l'AAC
--------------------------	--------------------------------

Description de l'action	Vulgariser les connaissances acquises dans le cadre de cette étude dans le but de les exploiter par les enseignants et les acteurs de l'éducation à l'environnement. Poursuivre le travail de sensibilisation déjà réalisé sur l'AAC de Caix.
-------------------------	--

Sous actions	Intitulé	Indicateurs associés	
	Participer aux projets scolaires de sensibilisation existant pour intégrer la problématique de l'eau sur le territoire	Nombre d'intervention réalisée auprès des scolaires	

	Indicateur(s) associé(s)	Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
1	Nombre d'intervention réalisée auprès des scolaires	0	10	5 ans	En cours



Merci de votre attention



Comité de Pilotage
26 avril 2018



Actions	Intitulé	Indicateur	Proportion état 0	OBJECTIF à 3 ANS	RESULTATS 2015			OBJECTIF à 5 ANS	RESULTATS 2017			
					RESULTATS 2015	PROPORTION ETAT 2015	ANNEE 2015 ATTEINTE DE L'OBJECTIF A 3 ANS		RESULTATS 2017	PROPORTION ETAT 2017	ANNEE 2017 ATTEINTE DE L'OBJECTIF A 5 ANS	
Limitier les risques de pollution ponctuelle sur les corps de ferme	2.1.1	Sécurisation de la source d'approvisionnement lors du remplissage du pulvérisateur (Réglementaire)	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	70%	100%	42	91%	NON	100%	42	→ 91%	NON
	2.1.2	Mises aux normes des cuves à fioul (Réglementaire)	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	47%	100%	33	72%	NON	100%	35	↑ 76%	NON
	2.1.3	Aires de remplissage étanche de pulvérisateur mises en place	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans les zones de protection	47%	60%	17	59%	NON	75%	19	↑ 66%	NON
			Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	40%	40%	24	52%	OUI	50%	27	↑ 59%	OUI
	2.1.4	Traitement des effluents phytosanitaires agréé sur le corps de ferme	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans les zones de protection	7%	40%	5	17%	NON	66%	5	→ 17%	NON
			Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	11%	30%	8	17%	NON	50%	8	→ 17%	NON
	2.1.5	Stockages de fertilisant liquide équipés de système de rétention	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans les zones de protection	83%	80%	13	100%	OUI	80%	13	→ 100%	OUI
			Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	79%	50%	17	89%	OUI	50%	17	→ 89%	OUI
	2.1.6	Locaux de stockage des produits phytosanitaires sécurisés (étanches)	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	81%	90%	44	96%	OUI	90%	46	↑ 100%	OUI
	2.1.7	Réaliser un diagnostic corps de ferme "type SOLEO"	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans les zones de protection	87%	100%	27	93%	NON	100%	27	→ 93%	NON
			Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	83%	75%	42	91%	OUI	75%	42	→ 91%	OUI
	2.1.8	Sécurisation du stockage des huiles	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	4%	20%	21	46%	OUI	30%	23	↑ 50%	OUI
Améliorer les pratiques de fertilisation azotée	2.2.1	Respecter les dispositions réglementaires de la Directive nitrate (respect strict du calendrier des périodes d'interdiction de l'épandage de fertilisant) (réglementaire)	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	Nc	100%	62	100%	OUI	100%	58	→ 100%	OUI
	2.2.2	Utilisation d'un outil de pilotage de la fertilisation azotée en cours de végétation ou d'un conseil dans l'AAC	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages	21%	50%	6	21%	NON	60%	14	↑ 41%	NON
			Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	17%	40%	22	35%	NON	50%	26	↑ 44%	NON
	2.2.3	Engager des surfaces dans des mesures pour limiter la fertilisation azotée (MAET, type "PEA niveau 3")	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages	5%	12%	6	18%	OUI	14%	5	↓ 15%	OUI
	2.2.4	Reporter le premier apport d'azote sur blé pour les sols filtrants ; si apport avant le 1er mars, limiter à 50 U maximum.	Surface en sols filtrants (H1 avec RU<120 mm)	Nc	100%	60	100%	OUI	100%	60	→ 100%	OUI
	2.2.5	Réalisation de reliquats sortie hiver dans l'AAC : - par précédent cultural (réglementaire), - selon qu'il y ait épandage ou non de matière organique	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	44%	100%	50	81%	NON	100%	58	↑ 100%	OUI
	2.2.6	Analyser les amendements organiques produits par l'exploitation	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	51%	80%	7	78%	NON	100%	7	↑ 88%	NON
Favoriser les pratiques limitant les pertes par ruissellement et infiltration	2.3.1	Maintien d'une couverture végétale permanente (cultures perennes) ou périodiquement pendant les périodes présentant des risques de ruissellement ou lessivage (réglementaire)	Surface dans l'AAC	79%	respect de la réglementation	4024	100%	OUI	respect de la réglementation	4004	→ 100%	OUI
	2.3.2	Création, maintien ou restauration de couverts herbacés, surfaces en agroforesterie, cultures non alimentaires ou TTRC dans les zones les plus vulnérables par le biais des dispositifs environnementaux (MAET, appel à projet PEA, autre appel à projet)	Surface dans les zones de protection des captages	2%	3%	26	3%	OUI	3%	19	↓ 2%	NON
	2.3.3	Maintien ou création de haies, talus, fascines, fossé d'infiltration et aménagements ralentissant ou déviant l'écoulement des eaux par le biais des dispositifs environnementaux (MAET, PVE, mesure 216 "collective")	ml nouveaux sur l'ensemble de l'AAC	Nc	5000	3400	68%	NON	7500	39250	↑	OUI
	2.3.4	Pilotage de l'irrigation	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC et pratiquant de l'irrigation	35%	40%	19	42%	OUI	50%	22	↑ 51%	OUI

Actions	Intitulé	Indicateur	Proportion état 0	OBJECTIF à 3 ANS	RESULTATS 2015			OBJECTIF à 5 ANS	RESULTATS 2017			
					RESULTATS 2015	PROPORTION ETAT 2015	ANNEE 2015 ATTEINTE DE L'OBJECTIF A 3 ANS		RESULTATS 2017	PROPORTION ETAT 2017	ANNEE 2017 ATTEINTE DE L'OBJECTIF A 5 ANS	
Améliorer les pratiques de traitement par les produits phytosanitaires	2.4.1	Souscription à des mesures en faveur de la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires (PEA, MAET)	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	10%	22%	19	31%	OUI	25%	9	↓ 15%	NON
	2.4.2	Raisonner la protection à l'échelle de la rotation	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	Nc	30%	56	90%	OUI	40%	57	↑ 97%	OUI
	2.4.3	Destruction mécanique des CIPAN	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages	76%	100%	34	100%	OUI	100%	34	→ 100%	OUI
			Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	51%	80%	62	100%	OUI	80%	58	→ 100%	OUI
	2.4.4	Réduction d'intrants phytosanitaires par différents moyens agronomiques tels que : - modification des dates et densités de semis - réalisation de déchaumage faux semis, alternances cultures d'hiver / cultures de printemps, labour / non labour qui permettent de réduire le stock semencier du sol, - retard de la date de semis, - mise en place de cultures étouffantes, gestion de la période d'intercultures limitant le salissement des parcelles, - techniques alternatives (désherbeuses, désherbage mécanique), etc...	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	Nc	40%	44	71%	OUI	50%	54	↑ 92%	OUI
	2.4.5	Utilisation des outils d'aide à la décision, seuils d'intervention, consultation du BSV	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	25%	50%	50	81%	OUI	50%	55	↑ 93%	OUI
	2.4.6	Réaliser un diagnostic de parcelle "type Aquaplaine"	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages	79%	80%	34	83%	OUI	100%	34	↓ 81%	NON
			Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	52%	66%	62	59%	NON	80%	62	↓ 58%	NON
	2.4.7	Développement de l'agriculture biologique : réalisation du diagnostic technico-économique "Agriculture biologique"	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages	0%	40%	18	44%	OUI	66%	18	↓ 43%	NON
			Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	1%	25%	29	28%	OUI	33%	30	→ 28%	NON
Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles	2.5.1	Formation Certiphyto (réglementaire)	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	37%	100%	65	98%	NON	100%	62	↑ 100%	OUI
	2.5.2	Adapter les produits aux risques identifiés par le diagnostic Aquaplaine, sensibilisation sur le choix des matières actives, sur les périodes d'applications et sur les risques de transferts	Ensemble des acteurs de la filière agricole, exploitants cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages	0%	80%	53	79%	NON	80%	57	↑ 89%	OUI
	2.5.3	Sensibilisation afin de mettre en œuvre des pratiques améliorant le taux de matière organique des sols, en plus de la réglementation : - techniques culturales - apport d'amendements organiques (C/N>8) - gestion des résidus -CIPAN -outils d'aides type "SIMEOS-AMG"...	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	Nc	100%	45	73%	NON	100%	51	↑ 86%	NON
	2.5.4	Sensibilisation pour mettre en œuvre un travail du sol limitant le ruissellement pour les sols battants	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	Nc	100%	46	74%	NON	100%	51	↑ 86%	NON
	2.5.5	Formation sur le raisonnement de la fertilisation	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	Nc	80%	12	11%	NON	100%	13	↑ 12%	NON
	2.5.6	Formation sur le raisonnement des produits phytosanitaires	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	Nc	60%	32	30%	NON	60%	32	→ 30%	NON
	2.5.7	Participation à des actions de sensibilisation sur l'agriculture biologique	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	Nc	20%	5	5%	NON	20%	6	↑ 6%	NON
Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles	2.6.1	Sensibilisation des acteurs agricoles	Ensemble des acteurs de la filière agricole, participation aux réunions	Nc	80%	67	61%	NON	80%	71	↑ 62%	NON
	2.6.2	Participation aux réunions sur le territoire	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	Nc	50%	45	43%	NON	50%	62	↑ 58%	OUI
	2.6.3	Promotion des filières existantes pour le traitement et/ou la revalorisation des déchets présents sur les exploitations	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC Présentation des différentes filières	34%	80%	44	71%	NON	80%	59	↑ 100%	OUI
	2.6.4	Diagnostic global de l'exploitation	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages	79%	80%	34	83%	OUI	100%	34	↓ 81%	NON
			Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	52%	60%	62	59%	NON	80%	62	↓ 58%	NON
	2.6.5	Autres actions de management environnementale (type "ISO 14001, GLOBALGAP")	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	11%	17%	18	29%	OUI	20%	29	↑ 49%	OUI
Veille foncière	2.7.1	Sensibilisation et échanges avec les acteurs de la thématique du foncier	Echange et concertation avec les acteurs du foncier	0%	3	5		OUI	5	7	↑	OUI
	2.7.2	Création d'une cellule de veille foncière	Convention signée	0%	1	1	100%	OUI	1	1	→ 100%	OUI



ANNEXE 3 :

Documents réunions et groupes de travail

Conférence téléphonique SIEP, SITPA/Nestlé, Novabiom le 29/03/2018

Marine Josse, Sandrine Petit (SIEP)

Jean-Pierre Mogavero, Minh-Hiep Nguyen (Nestlé)

Caroline Wathy, Manoël Couprie (Novabiom)

Les 3 exploitants (M. Huyghe, M. Chuffart et M. Deroo) vont implanter au total 10,5 ha. Ils sont **tous les 3 en contrat avec la Sitpa**.

Logistique :

- Stockage et livraison par les producteurs
 - o Les 3 exploitants possèdent soit une dalle béton soit un bâtiment couvert soit les deux.
 - o Entre janvier et fin mars, suivant les conditions climatiques et en lien avec Dalkia, livraison de miscanthus direct récolte par ensileuse. Humidité 40% (janvier) à 20% (mars), par lot d'au moins 40 tonnes / 3 ha (équivalent 15% humidité).
 - o Entre avril et juillet : livraison de miscanthus stocké par les agriculteurs sur dalle, humidité 15% (couvert) ou 15% à 40% (non couvert)
 - o Vérifier possibilité livraison par remorques agricoles

Contractualisation :

- Parties au contrat : il faudrait que ce soit Dalkia avec les producteurs. En effet :
 - o C'est Dalkia qui fournit l'ensemble des combustibles, qui fera la gestion opérationnelle. Il y aura un nombre très limité de producteurs
 - o Les autres parties ne le peuvent pas : pas la vocation du Siep et très compliqué juridiquement, Sitpa ne souhaite pas et limiterait aux producteurs Sitpa
 - o Point à négocier avec Dalkia qui a annoncé vouloir un seul interlocuteur
- Durée du contrat : Le contrat de Dalkia avec Sitpa ne porte que jusqu'à 2023. *Il faut trouver un moyen pour prolonger (au moins 10 ans en tout) l'engagement de reprise aux agriculteurs.*
NB Le Siep établit avec les agriculteurs des contrats d'implantation et de maintien du miscanthus sur 15 ans
- Humidité du produit livré à la chaufferie : Proposition de livrer du miscanthus de janvier à avril entre 40% et 20% puis entre avril et juillet. A discuter avec Dalkia
- Rythme des livraisons :
 - o Fréquence et volumes des appels de livraison : à voir avec Dalkia
 - o Dates : entre janvier et juillet
- Lieu de mesure des tonnages et humidités :
 - o Tonnages : passage à la coopérative Sana Terra ?
 - o Humidité : prélèvements Dalkia à la livraison ?
- Volume du contrat : 11 ha à 10 à 15 tonnes plantés en 2018, potentiel total de 20 à 30 ha, soit un maximum à maturité (4 à 5 ans après plantation) d'environ 300 t à 15% d'humidité.
NB ces 300 t représentent 3% en moyenne sur 4 mois (calcul à confirmer)
- Possibilité pour les producteurs de vendre par ailleurs
- Prix et indexation : [non discuté en réunion, à débattre : 23,8 €/MWh rendu chaufferie + indexation] (100 € la tonne).

Essais techniques

- SIEP attend le retour Dalkia des premiers tests : documents tels quels ou synthèse Adhoc
- SIEP et Nestlé souhaitent une définition précise et complète du protocole du prochain test demandé par Dalkia, pour mise en œuvre rapide

Prochaines étapes :

- Réunion téléphonique avec Dalkia le 11/04, pour cadrer le nouvel essai
- Réunion Dalkia / SIEP / Nestlé / Novabiom / P Colin le 19/04 pour revue du projet : essais, conditions logistiques et contractuelles ...

NESTLE SITPA

MISCANTHUS

SOMMAIRE :

I.	Essai de manutention du miscanthus (14 décembre 2017)	2
II.	Caractérisation du miscanthus	3
2-1	Tableau des rapports d'analyse	4
2-2	Lecture du tableau :	4
2-3	Commentaires : la caractérisation du miscanthus au regard de la combustion	5

Annexes :

- Rapports d'analyse CARSO : 4 rapports miscanthus
- Rapport société SERA
- Photos comparatives foyer plaquettes / miscanthus

I. Essai de manutention du miscanthus (14 décembre 2017)

Pour consolider une analyse préliminaire de la fonction « manutention » un camion contenant 10 tonnes de miscanthus a été livré sur le site de Nestlé Sitpa.

A cette occasion Dalkia a demandé à la société SERA prestataire expert en manutention de la biomasse d'être présent et d'émettre son propre constat (voir pièce jointe)

De l'ensemble des constats Dalkia – Sera, il en ressort :

1. Le miscanthus livré se présentait sous la forme de morceaux pouvant aller jusqu'à 40/50 mm de long pour ce critère le miscanthus est à considérer comme un produit de qualité.
2. Le camion de livraison n'était pas adapté à de bonnes conditions de déchargement mais sans conséquence pour l'essai.
3. Toute la chaîne de manutention a assuré le transport sans difficulté et sans incident technique détecté tant
 - En amont du silo de déstocker au chariot déverseur dans le silo
 - Qu'en aval du silo de la vis tubée à la trémie horaire de la chaudière

4. Mélange miscanthus – plaquettes

Comme imaginé le miscanthus a formé une couche supérieure répartie sur le stock de plaquette en V inversée dans le silo jusqu'à ne plus apercevoir les plaquettes.

En sortie du silo sur la bande transporteuse longitudinale il n'a pas été constaté de masse de plaquettes et de masse de miscanthus mais un éparpillement du miscanthus dans les plaquettes.

Une bonne alternance des livraisons des deux produits dans une proportion à déterminer avec une proportion (très) minoritaire devrait donner un produit suffisamment homogène.

Sans avoir été conçu pour du miscanthus, le système de manutention et le stockage présentent une fonctionnalité satisfaisante.

5. Etanchéité des installations de manutention et du stockage

L'installation de manutention

- A été conçu pour de la plaquette aux caractéristiques physiques éloignées du miscanthus
- Est partiellement indoor, partiellement outdoor

Le stockage est chargé par le dessus, décharger pour le dessous avec une chute altimétrique de matière importante.

Le hall de stockage mis hors d'eau est volontairement ouvert au renouvellement d'air et aux effets du vent.

D'une façon générale les différents équipements hors le convoyeur à barreaux ne sont pas étanches.

6. Propreté et impacts

La manutention de miscanthus

- A induit un empoussièrément significatif du silo de stockage (ambiance et décantation des poussières sur les installations)
- Une chute tout au long des équipements de manutention de morceaux de miscanthus.

Il apparait qu'une multiplication des livraisons va induire rapidement des problèmes de propreté avec des conséquences multiples

- Travail important supplémentaire de nettoyage (moyens à mettre en œuvre)
- Augmentation du risque incendie en occurrence en vitesse de propagation et en gravité
- Impact santé sur les personnels. Pour mémoire les poussières bois sont la deuxième cause principale de maladies professionnelles après l'amiante.
- Compatibilité de la teneur en poussières dans le silo au regard de la réglementation ATEX et du risque d'explosion
- Mesure d'empoussièrement à faire

7. Principaux travaux d'adaptation

Les travaux suivants devront être réalisés :

- Le poste de déchargement est à adapter
 - Pour assurer un interfaçage satisfaisant entre le camion et le déstocker
 - Améliorer l'étanchéité du déstocker
- Améliorer l'étanchéité de toutes les chutes et de certains matériels (cribles,...)

Par contre le silo et les transporteurs par bande resteront des émetteurs importants et permanents de poussières.

NB : le risque premier d'explosion se situe au niveau de la trémie de la chaudière (point chaud venant du foyer)

8. Synthèse

Points positifs

- Mélange plaquettes-miscanthus favorable
- La chaîne de manutention a assuré le transport

Point négatif

- Envol de poussière et chutes de morceaux de miscanthus / problème de nettoyage
- Empoussièrement et risque santé
- Empoussièrement et perte de propreté augmentant le risque incendie
- Investissement d'adaptation des installations à réaliser mais ne permettant pas de résoudre les principales sources d'émission énumérées avant

II. Caractérisation du miscanthus

La caractérisation du miscanthus a été réalisée sur 4 échantillons différents afin d'émettre les premières observations sur les émissions, les conséquences en chaudières (encrassement, corrosion,...)

Le résultat des analyses est présenté dans le tableau ci-après. Nous y avons adjoint une analyse de plaquette pour faciliter la comparaison.

2-1 Tableau des rapports d'analyse

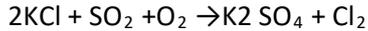
Paramètre	échantillon 1	échantillon 2	échantillon 3	échantillon 4	Miscanthus	Plaquettes	Bibliographie
	N°165512	N°165613	N°165614	N°165615	Falaise	95902-3	Plaquettes forestières
humidité totale % brut	12	13,8	11,6	13,4	15,5	23,6	
PCI sur brut (Kwh /T)	4390	4304	4437	4357	3905	4075	
Cendre à 815°C sur sec %	1,4	2	2,3	1,6	2	0,9	0,82
C % sur sec	49,3	48,9	48,9	48,8	48,6	49,5	49,6
H %	5,73	5,82	5,75	5,86	6,1	5,94	6,24
O %	43,1	43	42,3	43	43,1	43	
N %	0,25	0,19	0,29	0,26		<0,25	0,17
S %	0,026	0,036	0,044	0,038	0,028	0,016	0,012
Cl %	0,08	0,079	0,063	0,082	0,12	0,029	0,0049
Σ métium mg/kg sur sec Cd + Cr+ Ca+ Ni+Pb +Zn +Ar +Hg	14,3	13,35	15,35	14,35	<75		
K mg/kg sec	2769,24	2871	3707,21	4567,5	5000 (1)	1383	812
Na mg/kg sec	62,57	68,07	67,49	97,13		72,25	25
Fusibilité des cendres							
T° contraction °C	1009	1016		911		1419	1140
T° déformation °C	1022	1075		972	704	>1500	1260
T° d'Hémisphère °C	1226	1207		1023	1114	>1500	1310
T° d'écoulement °C	1250	1272		1085	1188	>1500	1340

(1) K + Ca + Na + Mg

2-2 Lecture du tableau :

- Il n'y a pas de différence significative pour les constituants organiques majoritaire, C, H, O avec toutes autres biomasses.
La teneur en N est à regarder de près (production de NOx)
- La relation PCI sur brut-humidité est conforme aux valeurs habituelles compte tenu de la teneur en humidité
- Le taux de cendre réalisé à 815°C semble plus élevé que la plaquette.
- Les analyses granulométriques montrent une composition fines mais non représentative de ce qui a été livrée lors des essais de manutention.
- La somme (K +Na) >> 2000mg/Kg de matière sèche. Ces éléments alcalins sont volatils sous forme de vapeur (KCl, K₂SO₄, NaCl...). Ces vapeurs vont se condenser sur les particules en suspension dans les fumées ou directement sur les surfaces d'échange de la chaudière. Les particules sur lesquelles se sont condensées ces vapeurs dans les fumées deviennent collantes et adhèrent plus facilement aux surfaces d'échanges. Cela favorise la formation des dépôts et donc l'encrassement de la chaudière d'où l'impact négatif sur le rendement. Cet encrassement augmente avec le taux de fines dans le combustible.

Ces dépôts sont également corrosifs. En réaction avec le chlore il y aura formation de chlorure.



Conduisant à des risques de corrosions sévères des tubes de fumées et de toutes les surfaces métalliques en contact avec les fumées.

En résumé il y a un risque simultané d'encrassement accéléré et de corrosion de la chaudière

- La plage de température de déformation des cendres à des valeurs nettement plus basses que la plaquette et avec une dispersion importante suivant l'échantillon.

La présence en abondance de composés alcalins abaisse considérablement le point de fusibilité des cendres (il en est de même de la silice non caractérisé), il y a une différence nette avec les plaquettes.

Cet abaissement des points de fusibilité est d'une part un facteur important de dépôts sur les surfaces d'échange et d'autre part de formation de mâchefers en masse ainsi qu'un risque mécanique au niveau du bon fonctionnement de la grille suite à une vitrification des cendres.

NB : la teneur en silice Si n'a pas été mesuré, un taux élevé abaisserait de la même façon les points de fusibilité.

- Les teneurs en métaux sont faibles

2-3 Commentaires sur la caractérisation du miscanthus au regard de la combustion

- Le miscanthus a une densité deux fois inférieure à la densité des plaquettes, une granulométrie plus petite et un rapport densité surface plus bas. Tous ces facteurs avec le faible taux d'humidité et l'augmentation du PCI consentent le feu vers de la grille vers l'aérien et en entrée du foyer
- Le point ci-avant devrait amplifier la problématique du point de fusibilité : envol de particules fusibles et risque de vitrification sur grille par une augmentation de la température.
Deux photos jointes montrent une différenciation nette du foyer confirmant les dires ci-dessus.
- Même avec un faible pourcentage de miscanthus l'impact sur la combustion devrait être significatif avec la nécessité de limiter les températures du foyer (nouvelle répartition des airs sous grille et entre les différents étages d'air, augmentation du recyclage des fumées,...) avec ses corollaires : baisse du rendement, baisse de la puissance nominale de la chaudière, capacité des équipements à produire des débits supplémentaires,...
- La sauvegarde de la chaudière est une problématique majeure (corrosion, abrasion (teneur en Si notamment)), rayonnement sur la grille
- Respect des valeurs limites d'émissions des fumées, respect des concentrations dans les centres : des campagnes de mesures seraient à faire (Co, NOx en particulier pour les fumées)
- Vérification d'absence d'incandescents en sortie de chaudière

Synthèse :

Points positifs :

Teneur en métaux

Taux de cendre

Stabilité relative des paramètres généraux physiques et chimiques du miscanthus (à conforter)

Points négatifs :

Composition en alcalins

Teneur en chlore

Température de fusibilité

Corrosion et fusibilité

Points à vérifier

Taux limité de miscanthus dans le mix combustible

Teneur en silice

Impact sur la combustion et capacité technique à compenser

Rejets des fumées et cendres



Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau des Captages de CAIX

Groupe de travail agricole

16 février 2018 – ROSIERES EN SANTERRE

Compte-rendu

Présents

SIEP du Santerre	
M. Philippe Cheval	Président
M. Gérard François	Vice-Président
Mme Sandrine Petit	Directrice
Mme Marine Josse	Animatrice de l'ORQUE
GEONORD	
Mme Laurence Denis	Gérante
Mme Perrine Gamez	Chargée de projet
M. Thomas Percheron	
Agence de l'Eau Artois Picardie	
M. Loïg Meteron	En charge des ORQUE
Chambre d'Agriculture	
Mme Aurélie Albaut	
Coopérative	
Mme Estelle Cleuet	Noriap
M. Jérôme Broquet	Sana Terra
Agriculteurs	
M. Philippe Bourse	
M. Jean-Baptiste Sailly	

Excusés

Bio en Hauts de France	
M. Jean Baptiste Pertriaux	
Agriculteurs	
M. Alain De Garsignies	
M. Alexandre Deroo	
SITPA	
M. Jean Pierre Mogavero	



Cette réunion des membres du comité de pilotage de l'ORQUE des captages de CAIX a permis d'aborder les points suivants :

1. Propos introductifs
2. Témoignage de M. LEFEBVRE membre de l'APAD 62
3. Rappels de la démarche de l'ORQUE
4. Pistes de réflexion pour le nouveau programme d'actions

1. Propos introductifs

Philippe CHEVAL, Président du SIEP du Santerre, remercie les participants pour leur présence. Il souhaite faire un tour de table afin que l'ensemble des membres se présentent.

Philippe CHEVAL explique le contexte lié à l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) de CAIX.

Philippe CHEVAL explique que pour l'ORQUE de Caix la démarche est plutôt curative car les taux de nitrates sont déjà élevés. Cette démarche initiée depuis plusieurs années est voulue par l'Etat pour protéger cette ressource stratégique.

Enfin, il remercie tous les partenaires pour leur implication et leur investissement dans la démarche.

2. Intervention de M. LEFEBVRE

M. Marc LEFEBVRE est agriculteur sur le secteur de calais et membre de l'association APAD 62 : association pour promouvoir le semis direct sous couvert végétal.

Présentation de l'exploitation :

- Semis direct sur 198 ha.
- Types de sols : calcaire, argilo calcaire et limon.
- Précipitations : 900 mm par an.
- Types de cultures : pommes de terre, blé, escourgeon, lin, colza, féveroles, orge de printemps.
- Rotations sur sol calcaires : pommes de terre, blé, escourgeon, lin, colza.
- Rotations sur sol argilo calcaire : lin, blé, colza, escourgeon, féverole.
- Rotation sur limon : colza, blé, escourgeon, féverole, orge de printemps.

Il a démarré le semis couvert en 2003 pour améliorer l'équilibre de son sol.

Il présente l'historique de son exploitation et les différentes pratiques mises en place.

3. Rappels- Contexte de l'étude

Marine JOSSE, rappelle quelques éléments de contexte de l'étude, déjà présentés lors des précédentes réunions :

- Le périmètre du SIEP du Santerre
- Contexte de l'étude
- Rappel du planning et du financement de l'étude

4. Bilan du plan d'actions agricole

Perrine GAMEZ donne quelques chiffres importants suite à la mise à jour du parcellaire dans l'AAC :

- Surface agricole dans l'AAC : 4 669 ha dont 4 004 ha suivis (86%)
- Surface dans les zones sensibles : 960 ha dont 891 ha suivis (93%)
- Nombre d'exploitations qui cultivent au moins une parcelle dans l'AAC : 106
- Nombre d'exploitations diagnostiquées : 62 (58%)
- Nombre de sièges dans l'AAC : 46 dont 42 diagnostiqués.

Toutes les données individuelles ont été synthétisées pour produire des données globales à l'échelle de l'AAC.

En 2017, 58 suivis ont été réalisés. Depuis la réalisation des diagnostics, 1 exploitant a cédé son exploitation, 1 exploitant est décédé. Pour la campagne 2017, un agriculteur a souhaité arrêter la démarche et un autre n'a pas répondu aux diverses sollicitations.

Perrine GAMEZ précise la structure du programme d'actions agricoles :

7 actions et 39 sous-actions (48 indicateurs)

- Limiter les risques de pollution ponctuelle
- Améliorer les pratiques de fertilisation
- Limiter les pertes par ruissellement et infiltration
- Améliorer les pratiques de traitement
- Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles x2
- Veille foncière

Pour rappel, en 2015, 52% des objectifs ont été atteints.

Perrine GAMEZ résume les principaux résultats du suivi agricole et rappelle la bonne adhésion des agriculteurs dans la démarche.



52 %, soit 25 /48 des objectifs fixés à 5 sont atteints en 2017. Entre 2015 et 2017, 25 indicateurs ont progressé, 15 indicateurs se sont stabilisés et 8 indicateurs ont diminués (suite à une augmentation de l'effectif global dans l'AAC).

Perrine GAMEZ précise les objectifs pour construire le nouveau programme d'actions agricoles. Celui-ci se veut fédérateur et adapté aux enjeux du territoire pour une diminution des pressions agricoles sur la ressource en eau.

Perrine GAMEZ sollicite l'ensemble des membres présents pour faire émerger les nouvelles actions. Une approche par milieu sera abordée avec des actions spécifiques dans les zones les plus sensibles dans les vallées et des actions sur les plateaux.

Les premières pistes de réflexion sont :

- **Etudier les meilleures options pour optimiser les couverts d'interculture pour un meilleur piégeage (ex : semer au plus tôt, choix des espèces, favoriser les mélanges),**
- **Améliorer ou maintenir la fertilité organique des sols,**
- **Lutter contre le ruissellement sur les sols sensibles à la battance (ex : mise en place de zones tampons, création de micro-barrages sur pommes de terre, aménagement du territoire, ...),**
- **Planter des cultures bas intrants dans les zones les plus sensibles type miscanthus,**
- **Favoriser l'utilisation de techniques alternatives comme le binage.**

5. Prochaines étapes

Philippe CHEVAL va rencontrer le Préfet pour présenter les résultats obtenus après 5 ans de mise en place du programme d'actions sur les captages de CAIX.

Philippe CHEVAL remercie les membres du groupe de travail pour leur investissement dans la démarche et rappelle que la préservation de l'eau est un enjeu majeur et collectif.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur CHEVAL lève la séance à 12h00.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Melle Marine JOSSE

S.I.E.P du Santerre

1, rue d'Assel

B.P. 20022

80170 ROSIERES EN SANTERRE

☎ : 03 22 88 45 20

☎ : 03 22 88 93 15

✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr



Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau des Captages de Potte et Morchain

Groupe de travail agricole (2)

20 Février 2018 – 14h30 – Rosières en Santerre

Compte-rendu

Présents

SIEP du Santerre	
M. Philippe Cheval	Président
Mme Sandrine Petit	Directrice
Mme Marine Josse	Animatrice de l'ORQUE
GEONORD	
Mme Laurence Denis	Directrice
Mme Perrine Gamez	Chargée de projet
M. Adrien Valentin	Chargé d'études
Agriculteurs	
M. Delefortrie	Exploitant à Mesnil-St-Nicaise
Mme Charlotte Wissocq	Exploitante à Morchain
M. Cyril Formentin	Exploitant à Morchain
M. Marc Philippe	Exploitant à Morchain
M. Jacques Carpentier	Exploitant à Morchain
M. Hervé Nuttens	Exploitant à Bersaucourt
M. Armand Frassaint	Exploitant à Curchy
Coopératives / Négociants	
M. Ludovic Leleu	Négociant A.S.E.L
Partenaires agricoles	
M. Guy Rousseau	CETA Ham et Vermandois
Mme Aurélie Albaut	Chambre d'Agriculture
M. Jean Baptiste Pertriaux	Bio en Hauts de France
Mme Marie Augagneur	Bio en Hauts de France



Ce groupe de travail agricole de l'ORQUE des captages de Potte et Morchain a permis d'aborder les points suivants :

1. Propos introductifs
2. Présentation de Mme LUCQ de TEREOS Starch Sweeteners Europe
3. Présentation des axes d'amélioration et élaboration du programme d'actions agricoles

1. Propos introductifs

Philippe CHEVAL, Président du SIEP du Santerre, remercie les participants pour leur présence. Il souhaite faire un tour de table afin que l'ensemble des membres se présentent.

Philippe CHEVAL explique le contexte lié à l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) de Potte et Morchain.

Philippe CHEVAL explique que pour l'ORQUE de POTTE et MORCHAIN, la démarche est **volontaire** afin de suivre une démarche cohérente sur le territoire et de préserver l'intégralité des ressources en eau du SIEP du Santerre.

2. Intervention de Mme LUCQ – TEREOS Starch Sweeteners Europe

Mme LUCQ présente M. Christophe Lesauvage, responsable HSE chez Tereos. Elle présente ensuite les trois activités du groupe TEREOS : sucre, alcool et amidon, et les différentes implantations internationales. L'objectif est d'alimenter la population humaine et animale et produire des protéines de blé. 3,9 millions de tonnes de céréales ont été amenés sur le site en 2017. 300 salariés sont présents sur le site.

Le site de Nesle transforme les céréales pour produire des dérivés d'amidon depuis plus de 20 ans. Les prélèvements d'eau et les rejets de la station d'épuration proviennent de l'activité des sites de TEREOS et d'AJINOMOTO, son voisin (fabrication d'acides aminés).

Depuis 20 ans, les prélèvements d'eau sont optimisés puisqu'il existe une synergie entre les usines sur le parc d'activités. En 2017, 7 152 844 m³ ont été prélevés dont 1 567 160 m³ (F4) dans la vallée des Marottes, vallée qui alimente les captages de POTTE. Les forages n'alimentent pas les mêmes parties



de l'usine mais sont équipés de régulateurs afin de prélever les volumes nécessaires. F4 alimente en eau fraîche le process industriel et ne peut pas être remplacé par les autres.

Les volumes d'eau prélevés varient aussi en fonction de la qualité du blé.

TEREOS réalise des analyses d'eau mensuelles et ne retrouve pas de traces de produits phytosanitaires. Les teneurs en nitrates sont situées autour de 37 mg/L. Marine JOSSE précise que les captages de Potte suivent la même orientation avec un taux de 35 mg/l.

Les rejets sont traités directement dans la station d'épuration de l'usine. Le procédé utilisé est un traitement biologique et une ozonation. Les rendements d'abattement moyen sont de 99.1 %. Les volumes traités par an sont comparables à ceux de la ville d'Amiens.

Un plan d'épandage est mis en place sur 4000 ha dans un rayon de 20 kms autour de l'usine pour épandre les boues. Aujourd'hui, plus de 50 % sont valorisées dans l'unité de méthanisation du CBVER. Tereos a la volonté de continuer à diminuer les épandages au profit de la méthanisation. Actuellement, il n'y a pas d'épandage dans l'AAC (il y a des vinasses en majorité dans l'AAC).

3. Présentation du programme d'actions agricoles

Perrine GAMEZ résume les axes d'amélioration définis dans le précédent groupe de travail.

Les axes pour optimiser la fertilisation sont :

- Optimiser les couverts végétaux (CIPAN) : association d'espèces, dates de semis.
- Piloter l'azote en cours de végétation : inciter les agriculteurs à utiliser les OAD, aider à l'investissement pour la modulation intra-parcellaire.
- Valoriser les résultats des reliquats azotés : communiquer sur les moyennes locales.
- Travailler sur les leviers pour maintenir et / ou améliorer la fertilité organique des sols : sensibiliser aux choix des produits organiques, simulations SIMEOS-AMG.
- Veiller et communiquer sur les cultures à bas intrants : opportunités.

Les axes pour optimiser l'usage des produits phytosanitaires sont :

- Limiter les retours des cultures : 4 ans pour les pommes de terre, 6 ans pour les légumes.
- Inciter à utiliser des variétés résistantes et tolérantes aux maladies et décaler les dates de semis.

- Réduire les blés sur blés.
- Utiliser les outils d'aide à la décision.
- Développer les stations météo locales.
- Développer les techniques alternatives.
- Optimiser la pulvérisation : sensibilisation et formation sur les conditions de traitement, les stades optimales, l'utilisation de mouillants, d'adjuvants, ...
- Améliorer la gestion du fond de cuve : rinçage au champ, aménagement sur le corps de ferme.
- Sensibiliser sur l'agriculture biologique.

Les axes transversaux pour limiter le ruissellement sont :

- Sensibiliser sur les zones tampons.
- Utiliser des techniques comme le barbutte sur pommes de terre.
- Aménagement du territoire : implantation de haies, bandes enherbées, ...

Les axes menés en parallèle sont :

- Lutte contre les pollutions ponctuelles.
- Veille foncière dans le cadre du projet d'aménagement du Canal Seine Nord Europe.

L'ensemble des membres du groupe de travail décide de prioriser les actions à mettre en place sur le territoire. Ainsi 3 actions azote et 3 actions phytosanitaires seront mis en place pour maximiser l'adhésion des agriculteurs et leurs partenaires dans la démarche.

Suite aux échanges, les axes prioritaires sont :

AXES AZOTE

AXES AZOTE			
Thème	N°	Quels sont les axes d'amélioration ?	PRIORISATION
A l'échelle de la culture	1a	- Adapter et optimiser la fertilisation azotée des cultures : * Adapter la dose d'azote en réalisant des reliquats azotés * Diffuser les moyennes locales des reliquats azotés * Réajuster la dose en utilisant les outils de pilotage en cours de végétation	1

	2a	- Améliorer les équipements des épandeurs d'azote pour une meilleure précision (modulation intra-parcellaire)	2
Pendant l'interculture	3a	- Etudier les meilleures options pour optimiser les couverts d'interculture pour un meilleur piégeage (ex: semer au plus tôt, choix des espèces, favoriser les mélanges)	1
A l'échelle de la rotation	4a	- Améliorer ou maintenir la fertilité organique des sols en optimisant le choix des produits organiques et mesurer l'impact d'un changement de pratiques avec l'outil SIMEOS-AMG	1
	5a	- Maintenir une veille pour mettre en place des cultures à bas niveaux d'intrants (type miscanthus)	2

AXES PHYTO

AXES PHYTOS			
Thème	N°	Quels sont les axes d'amélioration ?	PRIORISATION
A l'échelle de la culture	1p	- Promouvoir l'utilisation des OAD couplée avec un réseau de stations météo dans l'AAC	2
	2p	- Optimiser et réduire l'usage des produits phytosanitaires : * Sensibiliser sur les conditions optimales de pulvérisation (adjuvants, hygrométrie, T°C) * Optimiser les choix variétaux * Adapter les dates et densité de semis	1
	3p	- Utiliser les techniques alternatives (faux-semis, désherbage mécanique) pour limiter et/ ou optimiser les désherbages chimiques	2
	4p	- Inciter au pilotage de l'irrigation	2
A l'échelle de la rotation	5p	- Lutter contre le ruissellement : * mise en place des bandes enherbées, zones tampons, ... * création de micro barrages entre les buttes de pommes de terre * aménagement du territoire,	1
	6p	- Limiter le retour des pommes de terre à 4 ans et des légumes à 6 ans dans la rotation	2
	7p	- Diversifier et allonger les rotations en limitant les blés sur blés	2
	8p	- Informer et sensibiliser sur le rinçage du pulvérisateur et la gestion du fond de cuve au champ	1
	9p	- Sensibiliser sur l'agriculture biologique	2



4. Prochaines étapes

Perrine GAMEZ transmettra à l'ensemble des agriculteurs diagnostiqués et leurs partenaires les axes d'amélioration et les actions envisagées. Ils auront jusqu'au **30 mars** pour faire un retour et identifier les besoins sur le territoire.

Un comité de pilotage suivi d'une réunion publique validera et présentera les résultats de la démarche.

Philippe CHEVAL remercie les membres du groupe de travail pour leur investissement et leur collaboration dans la démarche et rappelle que la préservation de l'eau est un enjeu majeur et collectif.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CHEVAL lève la séance à 17h00.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Melle Marine JOSSE

S.I.E.P du Santerre

1, rue d'Assel

B.P. 20022

80170 ROSIERES EN SANTERRE

☎ : 03 22 88 45 20 ou 06.61.88.29.11

☎ : 03 22 88 93 15

✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr



Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau des Captages de Potte et Morchain

Groupe de travail Non Agricole (1)

01 février 2018 – 09h30 – Rosières-en-Santerre

Compte-rendu

Présents

SIEP du Santerre	
M. Philippe CHEVAL	Président
Mme Sandrine PETIT	Directrice
Mme Marine JOSSE	Animatrice de l'ORQUE
ARS	
M. Michael NGUYEN	
Antea Group	
Mme Claire JULLIEN	Chargée de projet
SAGE Haute Somme	
Mme Mélanie LECLAIRE	
Industriel	
Mme Chantal LUCQ	Responsable Environnement chez TEREOS Starch Sweeteners Europe
Collectivités	
M. Gabriel LEFEVRE	Spanqueur Communauté de Communes de l'Est de la Somme

Excusés

SATEGE	Conseil régional
Mme Christelle DEHAINE	Mme Maria Olivia ALLARD
Commune de Licourt	Communauté de Communes Terre de Picardie
M. Christian MERESSE	M. Nicolas GOBENCEAUX
VNF	Maires
Mme Stéphanie PASQUET	M. Meresse maire de Licourt



Ordre du jour :

Ce Groupe de travail non agricole pour l'ORQUE des captages de Potte et Morchain a permis d'aborder les points suivants :

1. Rappels introductifs par le Président du SIEP du Santerre
2. Rappels des différentes thématiques abordées dans le DTMP non agricole
3. Réflexion sur des pistes d'actions pour chacune des thématiques
4. Conclusions

Le document présenté en réunion et le compte-rendu sont consultables sur le site internet du SIEP :

<http://siep-du-santerre.fr> : Onglet "Qualité de l'eau" ➡ "Opération de Reconquête de la QUALITÉ de l'Eau de Potte et Morchain".

1. Propos introductifs

Philippe CHEVAL, Président du SIEP du Santerre, remercie les participants pour leur présence. Il souhaite faire un tour de table afin que l'ensemble des membres se présentent.

Philippe CHEVAL explique le contexte lié à l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) de Potte et Morchain.

Philippe CHEVAL explique que l'ORQUE de Caix est une démarche curative car les taux de nitrates sont déjà élevés. Aujourd'hui l'opération menée sur Caix est importante puisque l'année 2017 a permis de mesurer l'avancement des actions et l'atteinte des objectifs fixés à 5 ans. En revanche, il se félicite d'avoir lancé avec l'accord des membres du comité **une ORQUE volontaire sur les captages de Potte et Morchain**, en tant qu'action préventive, les taux de nitrates ne dépassant pas à aujourd'hui les 50 mg/l. Il s'agit de suivre une démarche cohérente sur le territoire et de préserver l'intégralité des ressources en eau du SIEP du Santerre.

2. Rappels des différentes thématiques abordées dans le DTMP non agricole

Marine JOSSE, rappelle quelques éléments de contexte de l'étude, déjà présentés lors des précédentes réunions (voir présentation) :

- Le périmètre du SIEP du Santerre
- Contexte qualitatif des deux champs captant
- Présentation des communes à enjeux Eau

Claire JULLIEN fait un rappel sur :

- La décomposition de l'étude
- La localisation des deux champs captants et la délimitation de l'AAC
- La définition de la vulnérabilité
- La composition du comité de pilotage et des groupes de travail

M. Michael NGUYEN de l'ARS explique que les seuils sanitaires des molécules phytosanitaires sont à utiliser avec précaution. Ainsi, (« la valeur réglementaire de 0,1 µg/L, applicable à chaque substance et fixée par la directive 98/83/CE, n'est pas suffisante pour évaluer et gérer une situation de non-conformité des eaux distribuées vis-à-vis des pesticides, sur le plan sanitaire. C'est pourquoi, la notion de « valeur sanitaire maximale » V_{max} a été introduite »). Il ajoute qu'il y'a une méconnaissance de l'effet cocktail des molécules.

Mme LUCQ précise qu'aucune trace de molécules phytosanitaires, ni de molécules médicamenteuses n'est retrouvée dans les eaux que le groupe Tereos prélèvent dans la vallée des Marottes (la même vallée que les captages de Potte).

Marine JOSSE confirme également que sur Potte il n'existe pas de traces de substances citées précédemment. Les substances actives sont retrouvées à l'état de traces dans les forages de Morchain.

3. Echanges sur la base du DTMP non agricole pour une réflexion sur des pistes d'actions

Au vu du faible nombre de participants, la réunion est organisée sous la forme d'échanges en abordant les différentes thématiques les unes après les autres.

Thématique Assainissement

Rappels des points clés du DTMP sur cette thématique.



Pour la **gestion des eaux pluviales** :

M. CHEVAL rappelle qu'il s'agit d'une compétence des Communautés de Communes.

Marine JOSSE fait référence aux analyses des mares proposées dans le programme d'actions de Caix, qui est une action compliquée à mettre en œuvre.

Pour les **épandages** :

Mme LUCQ précise que les épandages industriels sont largement contrôlés sur le territoire et sont soumis à l'avis de l'ARS.

M. LEVEFRE précise que très peu de vidangeurs remplissent les bords de livraison. L'agrément des vidangeurs est donné par la DDTM, qui est en mesure de le retirer en cas de mauvaises pratiques. Il y a un manque de communication entre tous les acteurs. Un travail en interne serait intéressant pour faire un suivi plus poussé.

M. CHEVAL propose d'associer les exploitants de Caix, Potte et Morchain pour échanger sur la thématique des épandages lors d'un prochain groupe de travail agricole.

Pour les **assainissements non collectifs** :

M. LEFEVRE confirme que les puits d'infiltration sont bien recensés lors des contrôles. Il fait également mention du non-respect de la réglementation concernant l'obligation de réhabilitation d'un ANC lors d'une vente. En effet les contrôles d'ANC sont valables 3 ans mais le SPANC n'a aucune information par les notaires lorsque les ventes sont réalisées. Il s'agit d'un problème d'ordre national et non une problématique locale.

A la demande de Mme PETIT, les puits d'infiltration direct à la nappe doivent être recensés de manière plus fine afin de prioriser les actions.

Marine JOSSE a eu un entretien téléphonique avec la Communauté de Communes Terre de Picardie pour la commune d'Hypercourt : 22 installations ANC sont concernées. Dans le cadre de la reprise des compétences, il serait intéressant de refaire une visite diagnostic des 22 installations et d'avoir les éléments mis à jour : 1 installation dans l'ex Pertain et 22 dans l'ex Omiecourt (= Hyencourt-le-Petit) dont 6 puits non répertoriés et 3 non connus (à confirmer lors des nouvelles visites).

Pistes d'actions :

- Travailler sur la sensibilisation des vidangeurs à la bonne orientation des effluents pompés.
- Travailler avec la DDTM pour renforcer les contrôles des vidangeurs.
- Travailler sur la sensibilisation des particuliers au bon entretien de leur ANC.
- Travailler sur une communication auprès des notaires pour fluidifier l'information auprès des SPANC.



- Recenser les ANC non conformes qui seraient en zone de vulnérabilité forte à très forte et prioriser la réhabilitation des ANC avec un puit d'infiltration direct à la nappe.
- Refaire le contrôle sur les 22 installations de la commune d'Hypercourt pour affiner les informations et prioriser les réhabilitations.
- Demande de financement majorée de l'AEAP.

Thématique Industries/ Artisans

Rappels des points clés du DTMP sur cette thématique.

Marine JOSSE rappelle que le travail réalisé pour cette thématique sur le territoire de Caix avec l'aide de l'animateur de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de la Somme a très bien fonctionné. Malheureusement, il n'y a plus d'animateur à la CMA et le siège a été délocalisé à Lille. Il est pour l'instant difficile d'avoir une vision du travail qui peut être réalisé sur le territoire.

L'AAC de Potte et Morchain compte 16 artisans selon le recensement réalisé dans le DTMP sur la base des données de la CMA et de la CCI.

Piste d'actions :

- Lancer les 16 diagnostics artisans sous la maîtrise d'ouvrage du SIEP du Santerre et avec le soutien de l'AEAP.

Thématique Autres Activités Urbaines

Rappels des points clés du DTMP sur cette thématique.

Pistes d'actions :

- Investiguer les ouvrages dont l'usage n'est pas connu.
- Faire des campagnes de contrôle des forages d'irrigation (par les services de l'Etat).
- Travail de sensibilisation des particuliers sur le bon entretien de leur ouvrage et sur l'impact que peuvent avoir les dépôts/ décharges sauvages.
- Travail sur les préconisations à apporter à VNF lors des travaux de construction du Canal Seine Nord Europe (travaux, déchets, trafics).

Thématique Phytosanitaires Non Agricole

Rappels des points clés du DTMP sur cette thématique.



Mme LUCQ précise que TEREOS fait appel à une société extérieure pour l'entretien du site de Mesnil-St-Nicaise. Le contrat passé avec cette société est un engagement zéro phytosanitaire. Le site de TEREOS est un site exemplaire sur le point de vue environnemental.

Mme LUCQ fait remarquer la mauvaise orthographe du *Bois des Meurdriers*.

Pistes d'actions :

- Accueil d'une réunion d'ouverture avec les entreprises du paysage sur le territoire du SIEP et organisation d'une journée de sensibilisation sur le territoire avec les entreprises en lien avec l'UNEP.
- Communes : organiser une réunion d'information et de sensibilisation sur la loi LABBE et organiser une démonstration de matériels alternatifs auprès des communes du territoire.
- Particuliers : réunion pour les jardins familiaux sur le territoire (étudier si intéressant sur le territoire). Recenser et communiquer sur les déchèteries ECODDS afin de jeter les produits phyto qui seront des PPNU à partir du 1er janvier 2019 (loi LABBE).
- SNCF : avoir le plus d'interactions possibles (informations sur les actions en cours, envoi des cartes, connaître l'évolution de la politique des traitements phyto dans les AAC, etc.).

5. Suites à venir et conclusions

Il n'est pas prévu la réalisation d'un deuxième groupe de travail sur la thématique non agricole.

Des propositions d'actions seront transmises par courriel au groupe de travail, pour recueillir l'avis des différents participants.

A la demande du SIEP du Santerre et suite aux retours du groupe de travail agricole, une réunion sera organisée avec les exploitants agricoles et les représentants de la Société TEREOS Starch Sweeteners Europe. Mme LUCQ sera présente avec si possible le Directeur du site afin de présenter le fonctionnement de la société aux exploitants agricoles et de détailler les modalités des prélèvements en eau souterraines réalisés par TEREOS sur le territoire.

Philippe CHEVAL remercie les participants au Groupe de travail pour leur investissement dans la démarche et l'engagement que nous tenons pour nos enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CHEVAL lève la séance à 11h30.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Melle Marine JOSSE

S.I.E.P du Santerre

1, rue d'Assel

B.P. 20022

80170 ROSIERES EN SANTERRE

☎ : 03 22 88 45 20

☎ : 03 22 88 93 15

✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr



Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau des Captages de Potte et Morchain

Groupe de travail agricole (1)
29 janvier 2018 – 14h30 – MORCHAIN

Compte-rendu

Présents

SIEP du Santerre	
M. Philippe Cheval	Président
Mme Sandrine Petit	Directrice Générale des Services
Mme Marine Josse	Animatrice de l'ORQUE
GEONORD	
Mme Laurence Denis	Directrice
Mme Perrine Gamez	Chargée de projet
Agriculteurs	
MM. Delefortrie	Exploitants à Mesnil-St-Nicaise
Mme Charlotte Wissocq	Exploitante à Morchain
M. Laurent Degenne	Exploitant à Licourt
M. Benoit D'Herouel	Exploitant à Curchy
M. Cyril Formentin	Exploitant à Morchain
M. Regis De Becquincourt	Exploitant à Dreslincourt
M. Marc Philippe	Exploitant à Morchain
M. Jacques Carpentier	Exploitant à Morchain
M. Hervé Nuttens	Exploitant à Bersaucourt
M. Emmanuel Rigot	Exploitant à Morchain
Coopératives / Négociants	
M. Michael Winkelass	Coopérative NORIAP
M. Ludovic Leleu	Négociant A.S.E.L
Partenaires agricoles	
M. Guy Rousseau	CETA Ham et Vermandois

Excusés

Chambre d'Agriculture	
Mme Aurélie Albaut	
Bio des Hauts de France	
M. Jean Baptiste Pertriaux	
Agriculteurs	
M. Armant Frassaint	

Ce groupe de travail agricole de l'ORQUE des captages de Potte et Morchain a permis d'aborder les points suivants :

1. Propos introductifs
2. Présentation de l'étude et caractéristiques du territoire
3. Présentation des résultats du diagnostic agricole
4. Ateliers de travail pour faire émerger les actions de préservation sur le territoire

Le document présenté en réunion et le compte-rendu sont consultables sur le site internet du SIEP :

<http://siep-du-santerre.fr> : Onglet "Qualité de l'eau" ➡ "Opération de Reconquête de la QUALITÉ de l'Eau de Potte et Morchain".

1. Propos introductifs

Philippe CHEVAL, Président du SIEP du Santerre, remercie les participants pour leur présence. Il souhaite faire un tour de table afin que l'ensemble des membres se présentent.

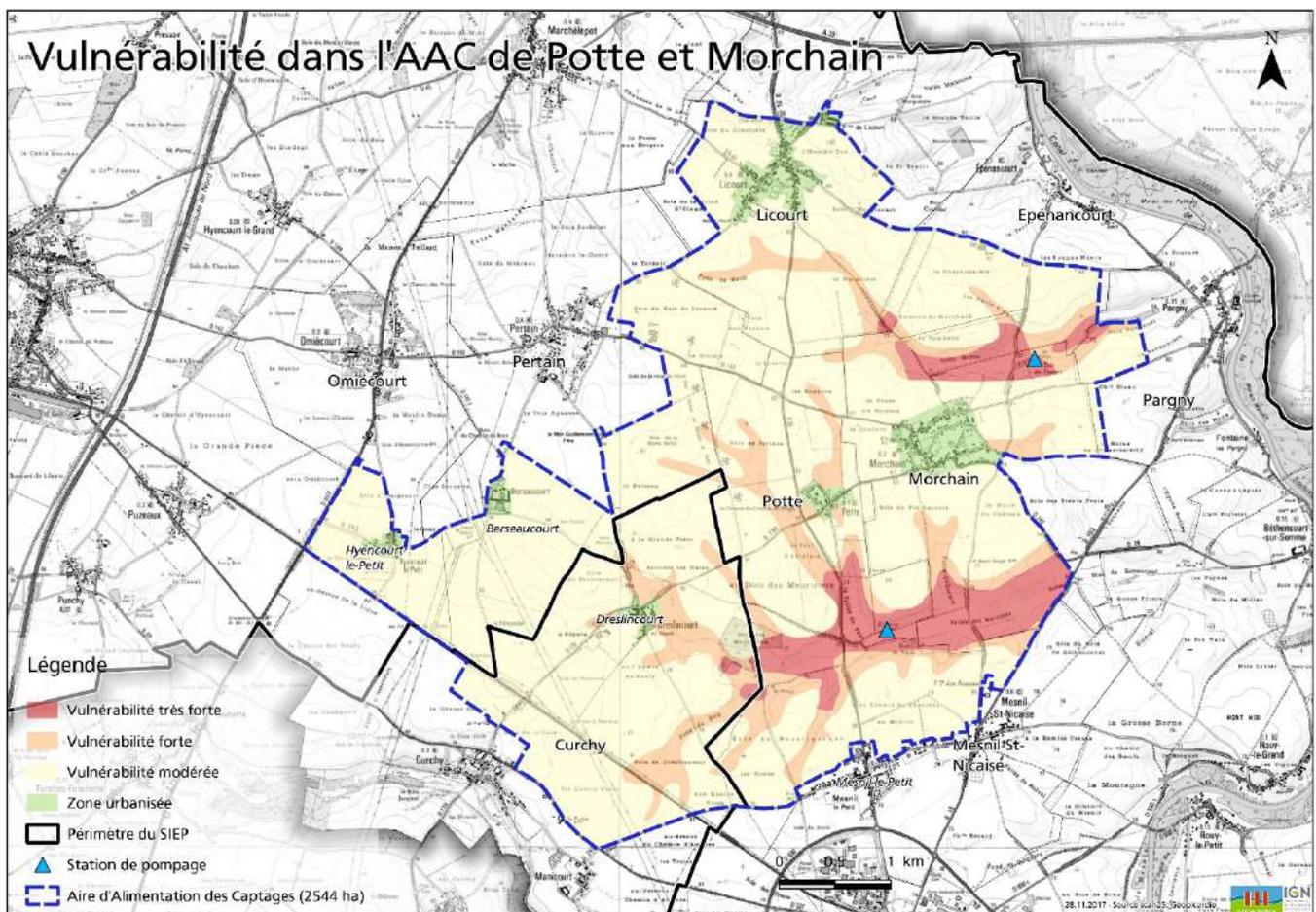
Philippe CHEVAL explique le contexte lié à l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) de Potte et Morchain.

Philippe CHEVAL explique que pour l'ORQUE de Caix la démarche est plutôt curative car les taux de nitrates sont déjà élevés. Aujourd'hui l'opération menée sur Caix a permis de mesurer l'avancement des actions et l'atteinte des objectifs fixés à 5 ans. En revanche, il se félicite d'avoir lancé avec l'accord des membres du comité une **ORQUE volontaire sur les captages de Potte et Morchain** afin de suivre une démarche cohérente sur le territoire et de préserver l'intégralité des ressources en eau du SIEP du Santerre.

2. Rappels- Contexte de l'étude

Marine JOSSE, rappelle quelques éléments de contexte de l'étude, déjà présentés lors des précédentes réunions :

- Le périmètre du SIEP du Santerre
- Environnement du champ captant. Cette aire opérationnelle s'étend sur une surface de 26 km² et concerne 9 communes.
- La vulnérabilité
- Contexte qualitatif des deux champs captant



Perrine GAMEZ rappelle les objectifs du Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP) ainsi que les différents acteurs mobilisés dans le cadre de la démarche.

Perrine GAMEZ explique la méthodologie pour construire le programme d'actions agricole. Celui-ci est coconstruit avec tous les partenaires du territoire. Il se veut fédérateur et adapté au territoire pour permettre une diminution des pressions agricoles sur la ressource en eau. Les membres du groupe de



travail vont faire émerger les actions à mener pour les présenter et les faire valider par les membres du comité de pilotage.

3. Présentation du diagnostic agricole

Avant de lancer les diagnostics, une première phase d'identification a permis de recenser tous les agriculteurs qui cultivent au moins une parcelle dans l'AAC.

Les diagnostics agricoles se déroulent en 3 grandes phases :

- ✓ **Le diagnostic d'exploitation** : rendez-vous sur le corps de ferme avec l'exploitant pour échanger sur ses pratiques et collecter les données pour calculer les indicateurs. Les membres du COPIL ont validé l'année 2016 comme année de référence pour les calculs d'indicateurs.
- ✓ **Le diagnostic des parcelles**, selon la méthode AQUAPLAINE® qui permet d'identifier les modes de circulation de l'eau excédentaire, pouvant provoquer un transfert vers les ressources en eau.
- ✓ **Le rendu individuel** : remise des résultats avec la proposition d'actions adaptées et validées par l'exploitant.

Toutes les données individuelles seront synthétisées pour produire des données globales à l'échelle de l'AAC.

26 agriculteurs ont pris part à la démarche et réalisés le diagnostic. La surface diagnostiquée est de **1844 ha, soit 79% de la SAU du territoire, et 94 % des surfaces les plus sensibles.**

Les pollutions ponctuelles surviennent essentiellement sur le corps de ferme. Ainsi :

- **Tous les agriculteurs** diagnostiqués **ont mis en place une protection** vis-à-vis de la ressource en eau lors du remplissage du pulvérisateur.
- **14 agriculteurs, dont 5 dans l'AAC**, disposent d'un moyen pour prévenir du débordement (*volucompteur à arrêt automatique, cuve intermédiaire, ...*).
- **6 dont 2 dans l'AAC** sont équipés d'un **système de traitement des effluents type Phytobac**.
- **10 agriculteurs gèrent correctement les fonds de cuve au champ après une dilution au 1/100^{ème}.**

Perrine GAMEZ présente les résultats des leviers mis en place pour optimiser la fertilisation et l'usage des produits phytosanitaires en 2016 :

- 17 productions ont été recensées en 2016 dans l'AAC.



- Les trois cultures principales sont le blé, la pomme de terre et la betterave (78% de la surface).
- 25/26 agriculteurs ont une diversité des assolements, avec au moins 4 cultures implantées.
- 25/26 réalisent des reliquats azotés en sortie d'hiver dont 15 sur plus de 50% de la surface de leur exploitation.
- 17 agriculteurs ont recours à des outils d'aide à la décision pour ajuster la fertilisation, couvrant plus de 63% de la surface pilotable.
- Les indicateurs mesurés comme la BGA et les IFT sont élevées dû au contexte de l'année exceptionnelle.
- 6 agriculteurs utilisent des OAD pour le raisonnement des interventions phytosanitaires
- Les agriculteurs travaillent avec plusieurs partenaires comme les coopératives, négociants, Chambre d'Agriculture ou le CETA.
- Sur 17% de la surface diagnostiquée dans l'AAC des techniques alternatives comme le faux-semis ou le binage ont été employées en 2016.

Perrine GAMEZ présente les résultats du diagnostic parcellaire. La méthode utilisée est l'AQUAPLAINE, méthode développée par ARVALIS. Elle permet d'identifier les modes de circulation de l'eau excédentaire, pouvant provoquer un transfert vers les eaux souterraines. Ainsi dans l'AAC, **6 modes de transfert ont été mis en évidence. 76% des sols ont un risque de transfert des molécules phytosanitaires, soit par ruissellement (73%), soit par infiltration rapide (3%).**

Perrine GAMEZ présente les périodes à risque pour le lessivage. En fonction des types de sols et du niveau de réserve utile (RU), la période de lessivage est plus ou moins importante. Localement, sur des sols superficiels avec une faible RU, la période de lessivage peut commencer en novembre pour se prolonger jusqu'en mars.

Perrine GAMEZ précise les risques d'émissions en fonctions des applications d'engrais azotés ou de produits phytosanitaires sur les périodes de lessivage ou de ruissellement.

Perrine GAMEZ résume les principaux résultats du diagnostic agricole et rappelle la bonne adhésion des agriculteurs dans la démarche.

4. Ateliers de travail

Perrine GAMEZ rappelle l'objectif du groupe de travail. Celui-ci est de faire émerger des axes d'amélioration pour les 5 ans à venir.

Deux thématiques seront abordées : les pratiques pour améliorer la fertilisation azotée et les pratiques pour optimiser l'usage des produits phytosanitaires.

Perrine GAMEZ demande à l'ensemble des membres présents si une distinction doit être faite en fonction du milieu sur les zones de plateaux et dans les vallées sèches. Les agriculteurs concernés informent qu'ils n'ont pas de différence de pratiques quelque soit le milieu.

L'ensemble des membres du groupe de travail décide de travailler à l'échelle de l'aire d'alimentation des captages sans distinction particulière des milieux.

Les axes pour optimiser la fertilisation sont :

- Optimiser les couverts végétaux (CIPAN) : association d'espèces, dates de semis.
- Piloter l'azote en cours de végétation : inciter les agriculteurs à utiliser les OAD, aider à l'investissement pour la modulation intra-parcellaire.
- Valoriser les résultats des reliquats azotés : communiquer sur les moyennes locales.
- Travailler sur les leviers pour maintenir et / ou améliorer la fertilité organique des sols : sensibiliser aux choix des produits organiques, simulations SIMEOS-AMG.
- Veiller et communiquer sur les cultures à bas intrants : opportunités.

Les axes pour optimiser l'usage des produits phytosanitaires sont :

- Limiter les retours des cultures : minimum 4 ans pour les pommes de terre, 6 ans pour les légumes.
- Inciter à utiliser des variétés résistantes et tolérantes aux maladies et décaler les dates de semis.
- Réduire les blés sur blés.
- Utiliser les outils d'aide à la décision.
- Développer les stations météo locales.
- Développer les techniques alternatives.
- Optimiser la pulvérisation : sensibilisation et formation sur les conditions de traitement, les stades optimales, l'utilisation de mouillants, d'adjuvants, ...

- Améliorer la gestion du fond de cuve : rinçage au champ, aménagement sur le corps de ferme.
- Sensibiliser sur l'agriculture biologique.
- Intégrer des cultures Bas niveau d'intrants

Les axes transversaux pour limiter le ruissellement sont :

- Sensibiliser sur les zones tampons.
- Utiliser des techniques comme le barbutte sur pommes de terre.
- Aménagement du territoire : implantation de haies, bandes enherbées, fascines, ...



5. Prochaines étapes

Un prochain groupe de travail permettra de valider les axes d'amélioration (actions) et définir les objectifs et priorités à 5 ans.

Un comité de pilotage suivi d'une réunion publique validera et présentera les résultats de la démarche. Philippe CHEVAL remercie les membres du groupe de travail pour leur investissement et leur collaboration dans la démarche et rappelle que la préservation de l'eau est un enjeu majeur et collectif.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CHEVAL lève la séance à 17h00.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Melle Marine JOSSE

S.I.E.P du Santerre

1, rue d'Assel

B.P. 20022

80170 ROSIERES EN SANTERRE

☎ : 03 22 88 45 20

☎ : 03 22 88 93 15

✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr

Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau des Captages de CAIX

Rencontre SIEP – DDTM – AEAP – GEONORD – CA 80 –TFT – DREAL

13 décembre 2018 – ROSIERES-EN-SANTERRE

Compte-rendu

Présents

Participant	Organisme	Fonction
Philippe CHEVAL	SIEP du Santerre	Président
François VIALET		Vice-Président
Sandrine PETIT		Directrice
Marine JOSSE		Animatrice ORQUE
Laurence DENIS	Géonord	Directrice
Adrien VALENTIN		Chargé d'affaires
Loig METERON	AEAP	Chargé intervention ORQUE
Marion HECQUET	DDTM Somme	Chargée de mission
Emilie GORIAU		Responsable du bureau des politiques de l'eau et des territoires
Loïc BARTHELEMY	DREAL	Chargé de mission
Philippe TOUCHAIS	CA 80	Chef de service Productions végétales
Guillaume LECUYER	TFT	Animateur TFT

Objet de la réunion :

1. Discussions et échanges entre partenaires
2. Présentation des axes du futur plan d'actions

1. Echanges lors de la matinée

M. CHEVAL rappelle que le SIEP a pour objectif de produire et distribuer une eau potable aux abonnés. Suite au classement des captages de Caix 1 puis Caix 3 comme prioritaires Grenelle et à la demande des services de l'Etat, le SIEP s'est engagé dans la démarche ORQUE. A ce jour, il y'a urgence à intervenir sur les problématiques des captages pour éviter des solutions curatives.



A ce titre, les partenaires ont leur rôle à jouer car le SIEP n'a pas l'autorité légitime pour intervenir notamment auprès des exploitations agricoles. Le Président du SIEP rappelle aussi le rôle de la Chambre d'Agriculture (CA 80) notamment en termes de mobilisation et médiation avec les agriculteurs et sur le développement des filières (y compris bas intrants). Les élus de la CA 80 en tant qu'agriculteurs ont cette légitimité.

M. TOUCHAIS indique que des changements conséquents sont opérés en agriculture et qu'il faut travailler sur toutes les catégories d'agriculteurs:

- Les échappés (accompagnement fort)
- Les poursuivants
- Le reste du peloton

Il précise que la CA80 fait en sorte que tout le monde suive en impliquant les acteurs et en valorisant les efforts déjà fournis.

M. CHEVAL précise que le SIEP a investi plus de 700 000 € depuis 7 ans pour la préservation de sa ressource en eau. Il demande à présent plus d'actions concrètes et un allègement des indicateurs. Il souhaite que tous les acteurs se mobilisent et prennent part à la démarche.

M. TOUCHAIS précise que la CA80 intervient dans différentes thématiques : protection intégrée avec OAD phyto, essais avec NORIAP sur l'analyse des flux continus en nitrates dans le sol, travail sur la baisse des IFT avec un objectif à atteindre de -70% sans perte de qualité ni de production avec un assolement composé de betteraves sucrières et de légumes de plein champ, étude départementale sur le changement climatique, démarche zéro résidus sur le territoire de l'AAC de Caix (entre autres). La CA80 va proposer des actions au SIEP dont certaines ne demandent pas de financements puisqu'elles sont déjà financées. M. TOUCHAIS expose quelques-unes des propositions : étude érosion/ruissellement avec SOMEA, travail sur le programme zéro résidus (techniques de substitution), étude sur la filière miscanthus, etc.

Il ajoute que le GIEE du Santerre pôle légumes (Développer les pratiques de conduite intégrée en système légumier) est à bout et que la création d'un autre GIEE doit venir des exploitants.

Mme JOSSE exprime une attente auprès des partenaires et l'Agence de l'eau. Elle souhaiterait avoir un retour sur les études ou actions menées pour la préservation de la qualité de l'eau notamment celles financées par des fonds publics. En effet, les coopératives, négoce, industriels ou chambre d'agriculture réalisent des actions pour répondre à des problématiques nitrates et phytosanitaires sur d'autres territoires. Est-il possible d'avoir accès aux résultats de ces études par l'intermédiaire de la CA80 ?



Mme Petit précise que la situation concernant la qualité de l'eau devient au fil des mois de plus en plus tendue.

Mme GORIAU indique qu'il faut travailler sur 3 échelles :

- 1) l'AAC : avec des actions à localiser sur les thématiques sol et agronomie.
- 2) Erosion- ruissellement : en lien avec la CA80 et l'Etat afin de mettre en place une Déclaration d'Intérêt Générale.
- 3) Foncier : avec les parcelles immédiates et les 80 ha sensibles. Faire appel à M. BOCQUET commissaire au gouvernement à la DRAAF pour lancer une dynamique avec la SAFER. Elle propose de travailler au niveau technique pour aboutir à un aménagement stratégique.

M. TOUCHAIS indique que la CA80 travaille avec les agriculteurs volontaires. Il ajoute que c'est à l'Etat d'agir si certains ne souhaitent pas entrer dans la démarche. Si besoin d'un rôle de médiation, Yannick DECOSTER peut aider le SIEP sur la maîtrise foncière.

M. LECUYER explique qu'il anime un groupe de 13 agriculteurs volontaires sur l'agriculture de conservation pour TFT (The Trust Forest, ONG qui travaille sur le territoire à la demande de Nestlé). 3-4 agriculteurs adhèrent à la démarche et seraient présents sur le territoire de l'ORQUE. Il insiste sur le fait que les agriculteurs sont encore frileux sur la démarche et que l'aspect économique est primordial pour inciter les exploitants.

Il est demandé à TFT quels indicateurs peuvent être pris en compte sur la matière organique des sols. Aucun indicateur n'a été mentionné. M. LECUYER va se renseigner afin de savoir si la donnée peut être partagée ? A ce jour, TFT forme les agriculteurs et débute l'acquisition de références locales (T0) pour apprécier l'évolution des pratiques.

Mme DENIS indique que Géonord est missionné par le SIEP sur le suivi d'indicateurs auprès des exploitants chaque année. Elle rappelle l'historique de l'ORQUE et du premier plan d'actions.

Lors du premier plan d'actions, un groupe volontaire de 15 exploitants ont proposé des actions et un GIEE porté par Santerre Pôle Légumes était en cours sur le territoire.

La dynamique collective s'est épuisée même si le SIEP a toujours essayé de répondre aux attentes des exploitants. Le miscanthus était une demande des exploitants. Les agriculteurs suivis individuellement pour la mise à jour des indicateurs sont toujours volontaires alors qu'ils n'ont pas forcément de plus-values en passant du temps à faire les suivis.



Mme DENIS est optimiste et propose donc de profiter de ce moment privilégié d'échanges pour mieux accompagner et conseiller l'agriculteur plutôt que de simplement se limiter à actualiser des indicateurs. Il faut plus de concret dans les actions et apporter un plus à l'exploitant.

M. METERON indique que l'agence de l'eau maintient les indicateurs. Cependant, certains d'entre eux pourraient être allégés si une justification et un argumentaire suffisant sont apportés. Il ajoute que ce sera le prestataire du SIEP qui pourra être en charge du conseil.

Mme GORIAU ajoute qu'il faut s'appuyer sur des relais et notamment les coopératives/négoces. Le but étant d'infuser les enjeux sur la préservation de la ressource en eau dans les groupes qui existent déjà. Marine JOSSE précise qu'ils sont dans les comités de pilotage et les groupes de travail mais qu'il n'y a pas toujours les relais espérés.

Mme DENIS précise que la CA80 et TFT ont leur réseau d'influence et leur cercle de travail mais que cela ne représente pas une majorité des agriculteurs de l'ORQUE.

Un point sur la SITPA est réalisé. Il est dommage qu'il n'y ait pas de vision globale et une cohérence au sein de Nestlé entre l'usine de la SITPA et la démarche TFT. L'usine sera la première impactée si la qualité de l'eau se dégrade. En effet, elle consomme plus de 600 000 m³ d'eau provenant des captages de Caix.

Les possibilités d'intervention de la SITPA sont réelles : valorisation du miscanthus par une chaudière biomasse et développement des filières de production bas intrants ou bio (pommes de terre).

Mme HECQUET explique que si des mesures du plan d'actions sont rendues obligatoires, il est nécessaire que l'action soit :

- Acceptable par les agriculteurs
- Economiquement viable
- Mise en œuvre par un grand nombre d'agriculteur
- Efficace sur le milieu

2. Echanges lors de l'après-midi

L'après-midi Messieurs CHEVAL, BARTHELEMY, TOUCHAIS et LECUYER n'ont pu être présents pour continuer les échanges du matin.



Maitrise foncière :

L'étude foncière de la SAFER est incomplète et n'établit pas de propositions/préconisations sur des actions foncières envisageables pour préserver la qualité de l'eau. Pour la DDTM, il faut rencontrer la SAFER et inscrire cette action dans le plan d'actions.

Une réunion est envisagée entre les différents services afin de demander des compléments à l'étude.

ZSCE :

Nécessité de spatialiser les actions en zonage.

Actions agricoles :

Réflexion sur l'intégration du volet économique.

Nécessité d'un état des lieux des teneurs en matières organiques des sols.

Communication :

Promouvoir les bonnes pratiques, intégrer les actions hors agricoles et l'évolution de la qualité de l'eau, témoignages d'agriculteurs.

3. Prochaines étapes

Avant le 15 janvier 2019 : retour des propositions de TFT et la Chambre d'Agriculture sur le futur plan d'actions (description de l'action / implication / financement au regard de la trame présentée lors de la réunion, si action supplémentaire le préciser).

Janvier 2019 : travail sur les zonages des actions.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame PETIT lève la séance à 17h00.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Melle Marine JOSSE

S.I.E.P du Santerre

1, rue d'Assel

B.P. 20022

80170 ROSIERES EN SANTERRE

☎ : 03 22 88 45 20

☎ : 03 22 88 93 15

✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr

Réunion du 26 février 2018 à la Préfecture de la Somme Bilan des 5 années de l'ORQUE des captages de Caix

Réunion entre Monsieur le Préfet de la Somme, Monsieur le Secrétaire général de la sous-préfecture de Péronne, Monsieur le Directeur de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme, Monsieur le Président du SIEP du Santerre et son équipe.

26 février 2018 - 17h00 - Amiens

Compte-rendu

Présents

Préfecture de la Somme	M. le Préfet de la Somme : Philippe DE MESTER
Sous-Préfecture de Péronne	M. le Secrétaire Général : Yann MISIAK
DDTM de la Somme	M. le Directeur : Jacques BANDERIER
SIEP du Santerre	M. le Président : Philippe CHEVAL
	Mme la Directrice Générale des services : Sandrine PETIT
	Mme la responsable qualité de l'eau et espaces verts : Marine JOSSE

Document remis à l'ensemble des participants :

- Dossier avec une présentation.

Cette réunion a permis d'aborder avec Monsieur le Préfet les points suivants :

1. Propos introductifs
2. Présentation du bilan des 5 ans de l'ORQUE de Caix
3. Points de blocage et relevés de décisions
4. Points divers (loi NOTRe, ..)

1. Propos introductifs

M. Philippe CHEVAL, Président du SIEP du Santerre, remercie Monsieur le Préfet pour son accueil, Monsieur le Secrétaire Général ainsi que le directeur de la DDTM d'être rassemblés sur des sujets importants concernant le SIEP du Santerre.

Il rappelle que le SIEP alimente en eau potable 83 communes avec 19 098 abonnés et qu'il est équipé de nombreux ouvrages : 11 réservoirs de tête et 13 autres ouvrages de distribution. Il précise que le comité syndical a validé la reprise des communes de Démuin et Aubercourt. Néanmoins il se pose des questions sur le devenir des gestionnaires d'eau limitrophes au SIEP notamment les SIAEP de Berteaucourt, Curchy, Gruny ou la commune de Morcourt. L'entretien de

ces ouvrages et des 660 kms de réseaux de canalisation se réalise grâce à l'aide précieuse de la DETR et des financements de l'Agence de l'Eau. Il explique que le SIEP est né de la fusion de deux syndicats d'eau de Caix et de Béthencourt dans les 1920 après la grande guerre qui a dévasté le territoire du Santerre.

M. Philippe CHEVAL rappelle l'étude de l'ORQUE de Caix. Il précise que l'article 21 de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, dans le cadre d'une politique globale de reconquête de la qualité de la ressource, est un outil réglementaire permettant de lutter contre les pollutions diffuses. L'État a sollicité le SIEP afin de réaliser une étude des pressions agricoles autour des captages. Cette étude est financée en grande partie par l'Agence de l'Eau Artois Picardie qui a demandé la réalisation d'une démarche visant l'ensemble des acteurs du territoire.

M. Philippe CHEVAL informe que malgré cette démarche les taux de nitrates continuent à augmenter depuis 2014, dépassant les normes de 50 mg/l sur les forages de Caix 1. Le taux de nitrates dans les forages de Caix 3 se situe entre 35 et 40 mg/l. Un mélange d'eau s'effectue permettant de distribuer une eau dans la limite des normes de qualité. Cependant, un défaut de la pompe F3.1 sur Caix 3 n'a pas permis le mélange ces derniers mois et a entraîné des dépassements notamment sur la commune de Bayonvillers.

M. Philippe CHEVAL met en avant le fait que le SIEP a fait des études très poussées avec le BRGM sur la migration des nitrates (Nitraeap financé par l'agence de l'eau et le BRGM) et sur l'origine et la datation des nitrates dans l'eau des forages (Isocaix financé par le SIEP, l'agence de l'eau et le BRGM) d'une portée nationale et internationale.

M. Philippe CHEVAL évoque de manière plus inquiétante l'augmentation des pesticides retrouvés dans l'eau et des conséquences sur la santé publique.

M. Philippe CHEVAL précise que de plus en plus de molécules sont recherchées et que certaines sont retrouvées de manière récurrente dans les forages du SIEP.

M. Philippe CHEVAL explique les différentes étapes qui se sont déroulées jusqu'au terme des 5 ans du plan d'actions. Il expose les coûts d'un tel projet qui s'élève à 709 000 € depuis l'arrivée de l'animatrice Marine Josse en décembre 2009.

M. Philippe CHEVAL informe que depuis 2016 une même démarche mais cette fois de préservation de la ressource se déroule sur les autres champs captants du SIEP à Potte et à Morchain. La démarche est en bonne progression et un plan d'actions sera bientôt déterminé.

2. Présentation du bilan des 5 ans de l'ORQUE de Caix

M. Philippe CHEVAL présente le périmètre de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) et la vulnérabilité intrinsèque. Il précise que le périmètre a déjà été travaillé en 2012 avec les services de la DDTM afin d'être prêt pour la prise d'un arrêté préfectoral. On y voit le périmètre de l'AAC qui représente 4669 ha de surface agricole utile et la zone de protection (zones les plus vulnérables) qui représente 960 ha de surface agricole utile.

Mme Marine JOSSE expose que 62 diagnostics agricoles ont été réalisés depuis 2011. Cela couvre 86% du territoire de l'AAC et 93% dans la zone de protection. De ces diagnostics initiaux, ont découlé des suivis tous les 2 ans afin de renseigner l'avancée du plan d'actions au plus juste. Ce qui a permis d'avoir une bonne représentativité du territoire.

M. Philippe CHEVAL présente les résultats des actions agricoles et non agricoles.

Bilan des actions agricoles : 25 indicateurs sur 48 ont atteint leurs objectifs soit 52%.

ACTIONS	Intitulé	Nombre d'indicateurs	Objectifs atteints	Pourcentage	Exemple d'objectif atteint	Exemple d'objectif non atteint ou partiellement
1	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PONCTUELLES (limiter les risques de pollution ponctuelle sur les corps de ferme)	12	6	50%	Tous les locaux phytosanitaires étanches	Mise aux normes des cuves à fuel
2	AMELIORER LES PRATIQUES DE FERTILISATION AZOTEE	7	4	57%	Reporter le premier apport d'azote sur blé pour les sols filtrants	Utilisation d'un outil de pilotage de la fertilisation azotée en cours de végétation ou d'un conseil dans l'AAC
3	FAVORISER LES PRATIQUES LIMITANT LES PERTES PAR INFILTRATION ET RUISSELLEMENT	4	3	75%	Maintien d'une couverture végétale permanente (cultures pérennes) ou périodique	Création, maintien ou restauration de couverts herbacés, surfaces en agroforesterie, cultures non alimentaires ou TTCR
4	AMELIORER LES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES	10	5	50%	Destruction mécanique des CIPAN	Développement de l'agriculture biologique : réalisation du diagnostic technico-économique
5-6	COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET FORMATION DES ACTEURS AGRICOLES	13	5	38%	Formation Certiphyto (réglementaire)	Formation sur le raisonnement de la fertilisation
7	VEILLE FONCIERE	2	2	100%	Création d'une cellule de veille foncière	
TOTAUX		48	25	52%		

Les actions réglementaires non atteintes ou partiellement sur le territoire sont :

- Sécurisation de la source d'approvisionnement lors du remplissage du pulvérisateur : 91% (au lieu de 100%)
- Mise aux normes des cuves à fuel : 76 % (au lieu de 100%)

M. Philippe CHEVAL expose le projet d'implantation du miscanthus. Afin d'inciter les exploitants dans ce projet ambitieux de protection de la ressource, les membres du comité syndical ont délibéré à l'unanimité pour le financement de l'implantation du miscanthus (rhizomes et implantation) estimé à 3 000 € /ha. Ce soutien permettra à l'agriculteur de garder une marge brute correspondante aux cultures réalisées dans les zones de « cranettes ». La marge pourra varier en fonction de la valorisation du miscanthus (chaudière, paillage, litière, industries du bâtiment ou automobile, etc.). Il reste néanmoins à trouver un accord avec des entreprises intéressées par l'achat de la matière première sur les 15 à 20 ans d'implantation.

M. Philippe CHEVAL a conscience des efforts réalisés par le monde agricole et estime que la plupart d'entre eux sont dans une démarche positive tandis qu'une très petite minorité ne joue pas le jeu.

Bilan des actions non agricoles : 28 indicateurs sur 40 ont atteint leurs objectifs soit 70 %.

Thématique	Intitulé	Nombre d'actions	Nombre d'indicateurs	Objectifs atteints	Pourcentage	Exemple d'objectif atteint	Exemple d'objectif non atteint ou partiellement
1	MILIEU	1	2	2	100%	Assurer le suivi de la qualité des eaux souterraines sur le territoire	
3	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	2	5	4	80%	Cibler les linéaires des réseaux jamais inspectés par les gestionnaires d'assainissement	Réaliser une analyse des eaux stockées en chaque point de collecte des eaux pluviales (en priorité pour la commune de Méharicourt)
4	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	4	14	5	36%	Homogénéiser l'action des SPANC sur le territoire d'étude	Interdire les puits d'infiltration dans l'aire d'alimentation des captages par un arrêté ou mener des études à la parcelle
5	PHYTOSANITAIRE NON AGRICOLE	3	9	7	78%	Réaliser des journées de démonstration de matériels alternatifs et sensibiliser les communes à un achat groupé.	Organiser des réunions publiques envers les particuliers en insistant sur la nocivité des produits utilisés et appuyer les pratiques exemplaires sur le territoire
6	LIMITER ET SURVEILLER L'IMPACT DES REJETS DES PME ET ARTISANS	1	4	4	100%	Etablir des rencontres personnalisées des artisans volontaires pour établir un diagnostic de leurs rejets et déchets dangereux pour l'eau.	
7	COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	2	6	6	100%	Participer aux projets scolaires de sensibilisation existants pour intégrer la problématique de l'eau sur le territoire	
TOTAUX		13	40	28	70%		

Bilan global de l'ORQUE (actions agricoles et non agricoles : 58 indicateurs sur 88 ont atteint leurs objectifs soit 60%).

3. Points de blocage et relevés de décisions

M. Philippe CHEVAL et Mme Marine JOSSE exposent certains points de blocage comme les aides agricoles des Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEc) qui ne sont pas assez incitatives sur le territoire. Un autre point est la fédération de l'ensemble des partenaires opérateurs agricoles (coopératives, chambre d'agriculture, négociants, association de



développement de l'agriculture biologique, etc.) qui peut manquer sur certaines thématiques. Cette union est très importante pour que les actions se mettent en place avec les agriculteurs.

M. Jacques BANDERIER répond sur le problème du paiement des MAEC (retard important du paiement des aides de 3 ans) qui n'est pas très incitatif et annonce que l'amélioration va prendre encore du temps. Concernant l'autre point, il fait part du projet de la ferme 3.0 qui permet de faire des expérimentations de manière localisée. Il faut pouvoir l'étendre sur d'autre territoire petit à petit. Les enjeux les plus étudiés sont liés à la culture des légumes, céréales et pomme de terre. L'avancée est moins forte sur les cultures dites intermédiaires.

M. Philippe CHEVAL expose les points de blocage sur le volet non agricole comme la difficulté des mises aux normes des installations d'assainissement non collectives. Le coût des mises aux normes est élevé et les pénalités qui peuvent être appliquées sur le territoire de la communauté de communes Terre de Picardie ne sont pas assez efficaces.

M. Philippe CHEVAL met en avant certains sujets complexes notamment concernant la révision de la DUP. Etant donné qu'il n'y a pas de changement majeur comme une modification du volume d'eau prélevé, l'ARS n'est pas favorable à une modification de DUP risquant d'engendrer des recours au tribunal administratif. De plus, un contentieux est déjà en cours avec SMO. Il a donc été conseillé aux services du SIEP d'aller vers d'autres pistes pour aboutir à une préservation efficace de la ressource en eau.

M. Yann MISIAK informe de sa visite mi-février sur le site de SMO avec France Domaine afin de faire une évaluation financière de la parcelle. Il informe que depuis 2013, SMO n'est plus en activité. Il ne peut donc pas avoir le déplacement d'une activité si celle-ci n'existe plus. M. Morlet demande une compensation financière de son activité, un bilan comptable lui sera demandé.

Monsieur Le Préfet demande à ce que soit appliqué la procédure des sites et sols pollués (des analyses devront être effectuées) et que SMO soit en mesure de dépolluer le sol au droit du site.

***M. Jacques BANDERIER* propose que le dispositif « Zone Soumise à Contraintes Environnementales » soit applicable sur le territoire. Monsieur le Préfet valide cette décision.**

Dans ce cadre, un arrêté préfectoral pourra donc être pris pour délimiter les zones de protection. Un second arrêté préfectoral pourra être pris pour arrêter le plan d'actions avec la possibilité de rendre certaines actions obligatoires par un troisième arrêté dans un délai de 3 années. Le SIEP du Santerre sollicite un accompagnement de l'état pour la mise en place de ce dispositif et la communication autour de celui-ci.

***M. Jacques BANDERIER* évoque le classement de Caix 1 en Zone d'Action Renforcée (ZAR) en annonçant la volonté de ne pas l'appliquer sur le territoire.** Il rappelle qu'une note a été réalisée à cette occasion par les services de la DDTM à destination de la DREAL Hauts de France afin d'étudier la pertinence d'une Zone d'Action Renforcée nitrates sur un territoire où préexiste une démarche Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau active. De plus, la Zone d'Action Renforcée proposée concerne uniquement l'aire d'alimentation du captage de Caix I alors que les actions sont menées actuellement uniformément et conjointement sur les deux aires d'alimentation des captages Caix I et Caix III. Enfin, en plein renouvellement du plan d'actions, le dispositif de « Zone Soumise à Contraintes Environnementales » ne saurait s'ajouter au mille-feuille réglementaire déjà existant et complété par une Zone d'Action Renforcée.

Mme Marine JOSSE évoque le fait que le SIEP a d'ores et déjà reçu un projet d'arrêté préfectoral pour le classement de Caix 1.

M. Jacques BANDERIER informe qu'une décision sera transmise rapidement par les services de l'état au SIEP du Santerre concernant l'application de la ZAR sur le territoire.

4. Points divers

M. Philippe CHEVAL souhaite aborder d'autres points. Il met en avant les coûts et les contraintes engendrés par le changement du numéro de SIRET du SIEP suite à la prise de la compétence eau de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot. Le SIEP est devenu un syndicat mixte.

M. Philippe CHEVAL et Mme Sandrine PETIT se posent des questions au sujet de la loi NOTRe et des transferts de compétences.

M. Philippe CHEVAL demande un éclaircissement permettant d'avoir une vision à long terme de la structuration des syndicats dans la Somme. Il évoque pour exemple le projet du Canal Seine Nord Europe en précisant que le tracé se situe à l'Est du SIEP non loin des captages de Morchain. Les canalisations seront rétablies au niveau des ponts ou des routes. Néanmoins, il se questionne sur l'alimentation en eau des syndicats et communes voisines car le dimensionnement des canalisations en dépend.

Une zone de flou réside concernant la gouvernance du SIEP avec la nomination soit d'un conseiller communautaire ou d'un conseiller municipal pour être le délégué à l'eau. Les communautés de communes qui ont seulement quelques communes adhérentes au SIEP s'impliqueront moins et il y aura beaucoup moins de personnes siégeant au comité syndical.

M. Yann MISIAK informe que le SIEP peut décider de sa propre gouvernance.

M. Jacques BANDERIER précise que les services de la DDTM referont une visite au sein des communautés de communes.

Monsieur le Préfet annonce que ses services feront une proposition de la nouvelle structuration du territoire.

M. Philippe CHEVAL rappelle que les châteaux d'eau du SIEP sont la propriété de l'Etat depuis 1922 et pour une durée de 99 ans. Il souhaite connaître la volonté de l'Etat à échéance.

Monsieur le Préfet remercie l'ensemble des personnes présentes et lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Préfet lève la séance à 19h15.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Mme Marine JOSSE

S.I.E.P du Santerre

1, rue d'Assel

B.P. 20022

80170 ROSIERES EN SANTERRE

Validé le 21/03/18

Le Président du SIEP du Santerre

SIEP DU SANTERRE
1, rue d'Assel - BP 20022
80170 Rosières en Santerre
Téléphone 03 22 88 45 27
secretariat@siepdusanterre.fr
www.siep-du-santerre.fr
N° SIRET : 200 078 178 00015

☎ : 03 22 88 45 20

☎ : 03 22 88 93 15

✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr

Validé le

Le Directeur de la Direction départementale
des territoires et de la mer de la Somme



Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau des Captages de CAIX

Groupe de travail agricole
19 JUN 2018 – ROSIERES EN SANTERRE
Compte-rendu

Rédactrice : Perrine GAMEZ – Géonord

Présents

SIEP du Santerre	
M. Philippe CHEVAL	Président
Mme Sandrine PETIT	Directrice
M. Gérard FRANCOIS	Vice-Président
GEONORD	
Mme Perrine GAMEZ	Chargée de projet
Mme Laurence DENIS	Directrice
M. Adrien VALENTIN	Chargé d'affaires
AGRICULTEURS	
M. Jean-Baptiste SAILLY	Agriculteur à CAIX
M. Alexandre DEROO	Agriculteur à MEHARICOURT
M. Philippe RUCKEBUSCH	Agriculteur à VRELY
M. Philippe BOURSE	Agriculteur à VRELY
M. Jean-Louis VIEILLE	Agriculteur à VRELY

Objet de la réunion :

1. Propos introductifs
2. Rappels de la démarche de l'ORQUE
3. Pistes de réflexion pour le nouveau programme d'actions

1. Propos introductifs

Philippe CHEVAL, Président du SIEP du Santerre, remercie les participants pour leur présence. Il souhaite faire un tour de table afin que chaque participant se présente.

Philippe CHEVAL explique le contexte lié à l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) de CAIX.

Il précise que la démarche sur l'ORQUE de Caix est plutôt curative car les taux de nitrates sont déjà élevés. Cette démarche de préservation de la ressource stratégique des captages de Caix initiée depuis plusieurs années est fortement encouragée par les services de l'Etat.

En 2017, un premier bilan des actions menées depuis 5 ans a été dressé. Pour la partie agricole, 52% des actions ont atteint les objectifs fixés à 5 ans. Les actions d'amélioration doivent se maintenir sur le territoire.

Phillipe CHEVAL précise alors l'ordre du jour de ce groupe de travail agricole. L'objectif est bien l'élaboration d'un nouveau programme d'actions avec de nouveaux objectifs à 5 ans. Les agriculteurs sont partie prenante pour trouver des nouveaux axes d'amélioration à mettre en place. Il souhaite que le nombre d'actions inscrites dans le programme d'actions soit plus restreint mais que les mesures soient plus pertinentes afin de garantir des résultats sur la qualité de l'eau. Il désire également que les actions relevant du cadre réglementaire soient enlevées du programme d'actions. Ce futur programme d'actions sera soumis et validé par le Préfet.

2. Rappels de la démarche de l'ORQUE

Perrine GAMEZ rappelle quelques éléments de contexte de l'étude, déjà présentés lors des précédentes réunions :

- Le périmètre du SIEP du Santerre
- Contexte de l'étude
- Focus sur la qualité de l'eau – évolution des concentrations en nitrates et en pesticides

Perrine GAMEZ indique quelques chiffres essentiels suite à la mise à jour du parcellaire dans l'AAC :

- Surface agricole dans l'AAC : 4669 ha dont 4004 ha suivis (86%)
- Surface dans les zones sensibles : 960 ha dont 891 ha suivis (93%)
- Nombre d'exploitations qui cultivent au moins une parcelle dans l'AAC : 106
- Nombre d'exploitations diagnostiquées : 62 (58%)
- Nombre de sièges dans l'AAC : 46 dont 42 diagnostiqués.

Perrine GAMEZ décrit la structure du 1^{er} programme d'actions agricoles : **7 actions et 39 sous-actions (48 indicateurs)**

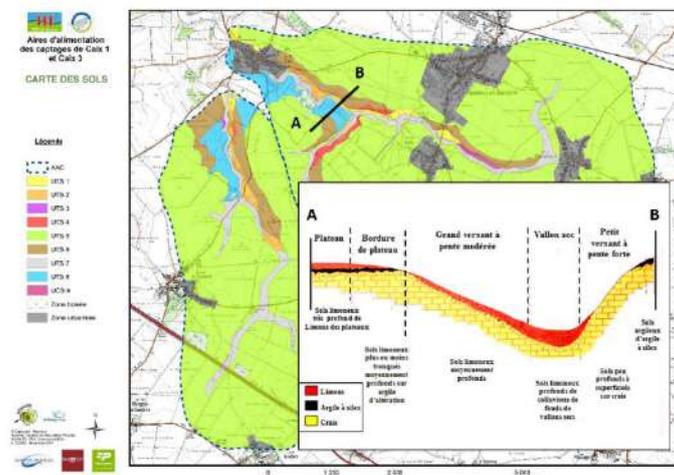
- Limiter les risques de pollution ponctuelle
- Améliorer les pratiques de fertilisation
- Limiter les pertes par ruissellement et infiltration
- Améliorer les pratiques de traitement
- Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles x2
- Veille foncière

Perrine GAMEZ résume les principaux résultats du suivi agricole et rappelle l'adhésion forte des agriculteurs dans cette démarche. Cependant, les efforts réalisés doivent être maintenus. Quelques actions bien que réglementaires n'ont pas atteints les objectifs fixés. Qui plus est, les concentrations en phytosanitaires dans les eaux des captages augmentent et principalement la bentazone. 52 % (25 /48) des objectifs fixés à 5 sont atteints en 2017.

3. Premières pistes pour les axes d'amélioration

Perrine GAMEZ précise les objectifs pour construire le nouveau programme d'actions agricoles. Celui-ci se veut fédérateur et adapté aux enjeux du territoire pour une diminution des pressions agricoles sur la ressource en eau.

Perrine GAMEZ sollicite l'ensemble des membres présents pour faire émerger les nouvelles actions. Une approche par milieu pourrait être privilégiée avec des actions spécifiques dans les zones les plus sensibles dans les vallées et des actions sur les plateaux.



Carte des sols du territoire de CAIX avec une coupe toposéquence



Jean-Baptiste SAILLY informe qu'une action sur la gestion de l'interculture et l'optimisation des couverts pour améliorer la fertilité organique des sols est actuellement portée par Nestlé (SITPA) à travers l'ONG The Trust Forest (TFT). Des agriculteurs se sont regroupés notamment pour acheter des mélanges de couverts.

Alexandre DEROO précise que la coopérative locale San Terra a peut-être un rôle à jouer sur les couverts végétaux.

Laurence DENIS demande si le GIEE impulsé par la Chambre d'agriculture sur le territoire porte toujours des actions. Les agriculteurs répondent que la structure existe toujours mais que la bineuse a été vendue. Aujourd'hui, le GIEE ne porte plus d'actions sur le désherbage mécanique.

Alexandre DEROO fait part qu'on pourrait améliorer le travail du sol de la culture à la suite des épisodes de fortes pluies créant des phénomènes de ruissellement.

Les discussions du groupe amènent à penser que le fonctionnement du sol soit au cœur du prochain programme : un sol qui fonctionne correctement résiste au ruissellement, limite l'infiltration, dégrade les molécules phytosanitaires...

Les premières pistes de réflexion sont donc :

- *Etudier les meilleures options pour optimiser les couverts d'interculture pour un meilleur piégeage (ex : semer au plus tôt, choix des espèces, favoriser les mélanges)*
- *Améliorer ou maintenir la fertilité organique des sols*
- *Lutter contre le ruissellement sur les sols sensibles à la battance (ex : mise en place de zones tampons, création de micro-barrages sur pommes de terre, aménagement du territoire, ...)*
- *Planter des cultures bas intrants dans les zones les plus sensibles type miscanthus*
- *Inciter le recours aux outils d'aide à la décision pour l'optimisation des pratiques phytosanitaires.*



4. Prochaines étapes

Un mail sera transmis à l'ensemble des agriculteurs diagnostiqués du territoire pour faire émerger des besoins ou des nouvelles pistes d'amélioration.

Un **nouveau groupe de travail agricole se tiendra à l'automne** pour définir **les actions et objectifs du nouveau programme d'actions**. La mobilisation et participation des agriculteurs sont vivement conseillées.

Ce nouveau programme sera présenté à l'ensemble des membres du comité de pilotage à l'hiver prochain.

Philippe CHEVAL remercie les membres du groupe de travail pour leur investissement dans la démarche et ajoute que la préservation de l'eau est un enjeu majeur et collectif.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CHEVAL lève la séance à 17h00.



Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau des Captages de Potte et Morchain

Réunion Publique (2)
26 avril 2018 – 17h00 – Licourt
Compte-rendu

Présents

SIEP du Santerre	
M. Philippe Cheval	Président
Mme Sandrine Petit	Directrice
Mme Marine Josse	Animatrice de l'ORQUE
GEONORD	
Mme Perrine Gamez	Chargée de projet
Antea Group	
Mme Claire Jullien	Chargée de projet
Agriculteurs	
M. Thierry MAILLE	
M. Didier POTTEL	
M. François LELEU	
Mme Laurence COCKENPOT	
M. Jacques CARPENTIER	Commune de Morchain
Industriel	
M. Christophe LESAUVAGE	TEREOS NESLE

Excusés

Conseil Régional	
Mme Marie-Olivia ALLARD	
AEAP	
M. Jean LALANNE	
Agriculteurs	
Mme Charlotte WISSOCQ	

M. Hervé NUTTENS	
M. Laurent DEGENNE	
M. Cyrille FORMENTIN	

Échange :

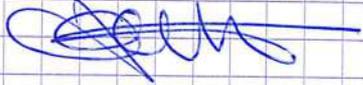
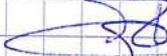
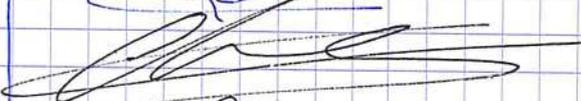
Un agriculteur s'interroge sur la réglementation des stockages d'effluents organiques en bout de champ.

Réponse apportée : Les dépôts de fumier de bovins ne peuvent pas excéder 9 mois. Ils doivent être faits sur des matières absorbantes comme un couvert végétal développé ou un fond de paille. Cette réglementation est liée à la Directive Nitrates.

La réglementation est plus restrictive dans les périmètres de protection des captages de Potte et Morchain ou le stockage ne peut excéder quelques jours.



Feuille de presence

Date	Structure maie	Signature
13/12/18	SIEP Marie Josse	
	Adrien VALENTIN	
	Laurence Denis Directrice GEORED	
	TOUCHAIS Philippe	
	FRANCOIS G. VIAUD SIEP	
	Philippe CHEVAL	
	Sandrine Pehl	
	HECQUET Tristan	
	Emilie GORIAU	
	Loic BARTHELEMY DREAL	
	Loig METEYON HEAP	
	LECOYER Guillaume TFT	



Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau Captages de CAIX

Co-construction du futur plan d'actions agricoles

Document de travail



Les enjeux

Pour le SIEP du Santerre

- Préserver la ressource en eau de façon durable face aux 2 problématiques
- Eviter des solutions curatives coûteuses (usine de dépollution)

Nitrates



Dépassement régulier du taux de nitrates

Phytosanitaires



Dépassements occasionnels des normes par substance et total phytosanitaire

Interdits

Atrazine et dérivées
Simazine
Diuron
Oxadixyl
Anthraquinone
Dinoseb

Autorisés et utilisés

Bentazone (haricot, pois)
Lenacile (betteraves, épinards)
Chloridazone (betteraves)
Métribuzine (pomme de terre)
Métobromuron (pomme de terre)

SWOT 1^{er} bilan du plan d'actions

Forces	Faiblesses
Utilisation OAD Réalisation RSH Analyse des PRO Respect Directives Nitrates Accompagnement du SIEP (miscanthus) Diversité des assolements Usage des leviers agronomiques	Faible taux de matières organiques Difficultés pilotage irrigation Mise en œuvre des leviers pour limiter le ruissellement Faible conversion en AB Forte variabilité des pratiques phytos OAD phyto peu valorisés
Opportunités	Menaces
Accompagnement et sensibilisation des partenaires MAEC, PCAE,..	Climat et pluviométrie Exigences des filières Quantité importante d'azote dans la ZNS sur Cranette Filière de valorisation miscanthus 95% sols sensibles à la battance Arrêt GIEE Faible implication de certains opérateurs

Les attentes du SIEP pour le nouveau plan d'actions

- Implication des acteurs dans le plan d'actions, chacun a son rôle à jouer!



- Levier filières pour proposer des solutions économiquement durables
- Prise en compte de l'AAC dans un arrêté préfectoral ZSCE



PRÉFET
DE LA SOMME

- Retour d'information de l'AEAP sur des actions portées et financées auprès des partenaires sur les ORQUE pouvant répondre aux problématiques
- Mobilisation des agriculteurs

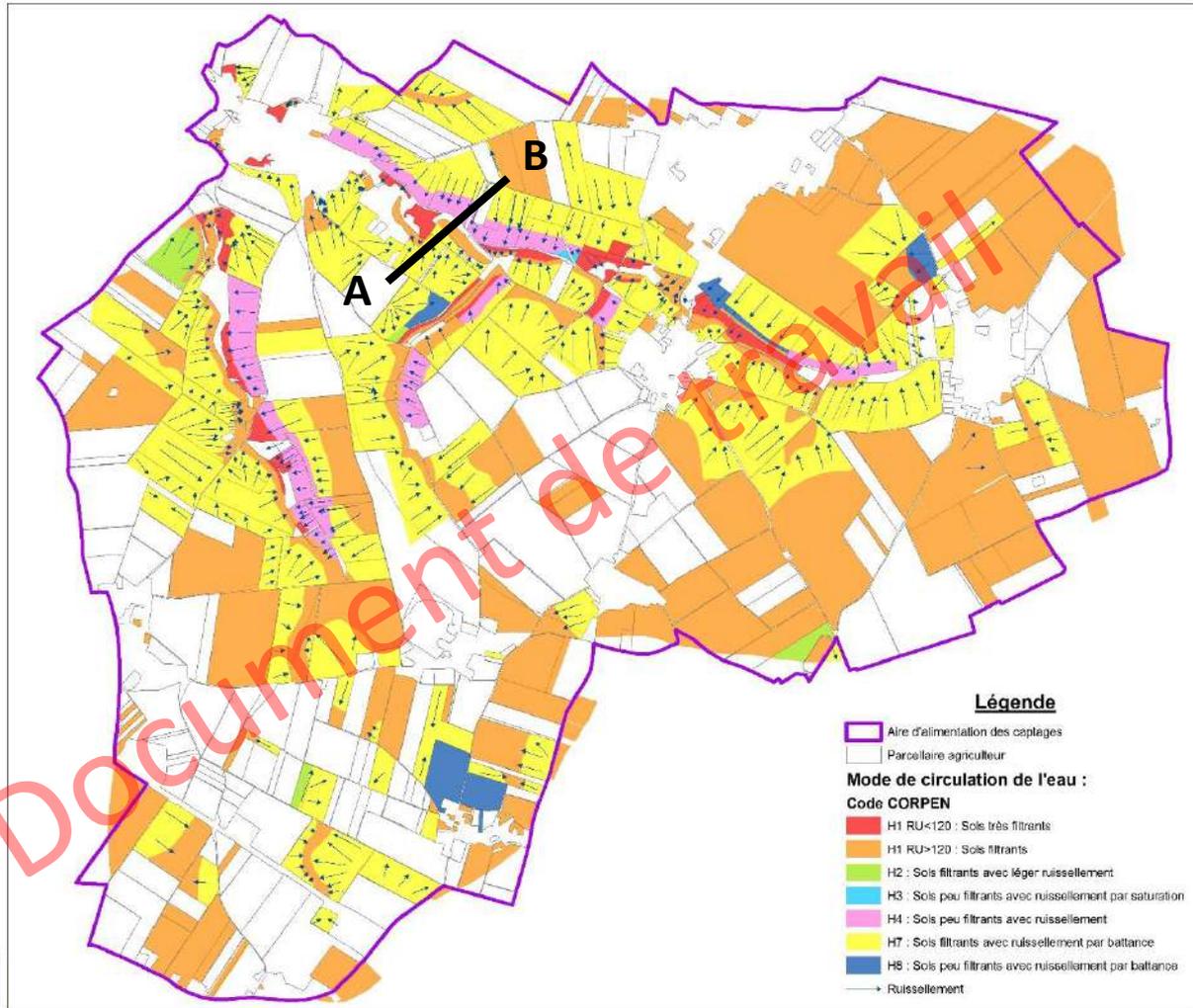


Une approche milieu pour définir les axes



Aires d'alimentation
des captages de Caix 1
et Caix 3

Diagnostic des parcelles
AQUAPLAINE®



AQUAPLAINE®

0 250 500 1 000 1 500
Mètres



© Copyright - Géonord
Sources : Agence de l'Eau Artois Picardie,
SCAN 25 - IGN - Convention 10705
P. GAMEZ - JANVIER 2015



Document de travail



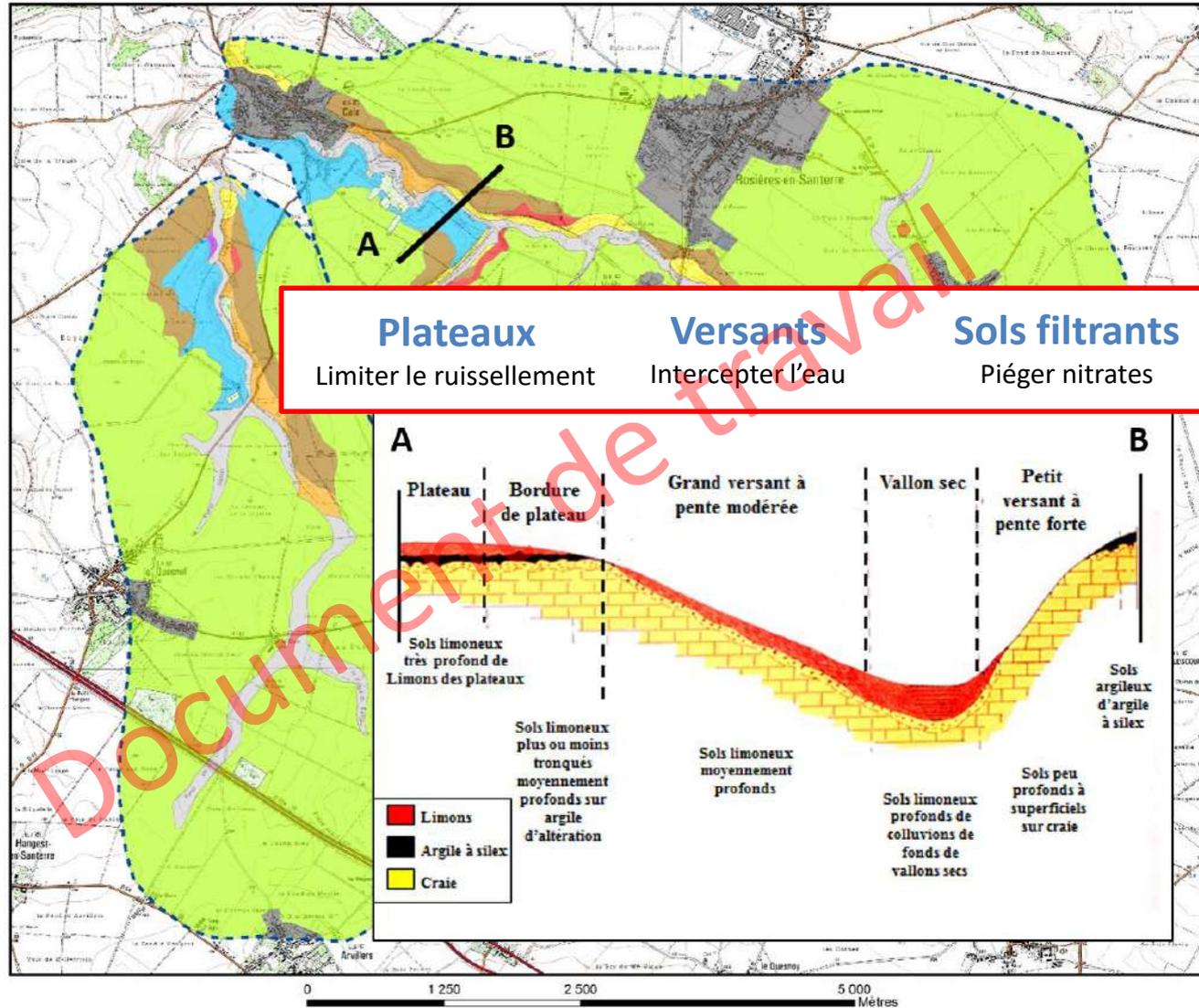
Une approche milieu pour définir les axes


Aires d'alimentation
des captages de Caix 1
et Caix 3

CARTE DES SOLS

Légende

-  AAC
-  UTS 1
-  UTS 2
-  UTS 3
-  UTS 4
-  UTS 5
-  UTS 6
-  UTS 7
-  UTS 8
-  UCS 9
-  Zone boisée
-  Zone urbanisée



Action 1: Réduire le phénomène de ruissellement et lutter contre la battance des sols

Sur les plateaux et versants

- Améliorer la fertilité organique des sols et maintenir un taux de MO dans les sols
Affiner les connaissances sur l'AAC et accompagnement des exploitations pour améliorer la taux de matières organiques
- Promouvoir les leviers agronomiques (sens de travail du sol, rotation, travail du sol)
- Concertation des assolements (parcelles sensibles en pente)
- Aménager des éléments paysagers pour réduire les transferts d'eau
- Constater les pratiques culturales à risque (à éviter)

Action 2: Limiter l'infiltration automnale et immobilisation de l'azote

Sur les sols filtrants
(versant à pente forte)

- Optimiser l'efficacité d'absorption de l'azote du sol par les couverts végétaux
- Accompagner les exploitations sur l'implantation des couverts végétaux sur les parcelles sensibles
- Maintenir la pratique de destruction mécanique des couverts

Document de travail

Action 3 : Développer les filières « bas intrants »

Sur les sols filtrants

- Promouvoir et développer la filière miscanthus: recherche de débouchés pour la valorisation, lever les appréhensions et accompagner les agriculteurs
- Etudier la faisabilité des filières de productions économes en intrants (azote et phytosanitaire) sur les parcelles sensibles et les développer
- Sensibiliser et promouvoir l'agriculture biologique sur l'AAC (appel à projet Bio)
- Être à l'écoute des opportunités foncières sur le territoire
Réserve foncière en vue de proposer des échanges parcellaires et mise en place de baux ruraux environnementaux

Action 4 : Informer et communiquer auprès de la profession agricole

- Informer de manière régulière l'ensemble des agriculteurs de l'ORQUE sur :
 - l'évolution de la qualité de l'eau brute
 - les actions (non agricoles et agricoles) mises en œuvre au sein de l'AAC
- Communiquer sur les actions et événements des acteurs agricoles en lien avec la préservation de la ressource en eau

Document de travail

- Choix des indicateurs
- Définition des objectifs
- Cartographie des zones prioritaires

Document de travail



Opération de reconquête de la qualité de l'eau des captages de Potte et Morchain

Groupe de travail Non Agricole

Travail sur le programme d'actions

Jeudi 01 février 2018



PLAN DE TRAVAIL PROPOSE

1- Rappels sur le territoire d'étude

2- Rappels sur le DTMP

3- Objectifs du Groupe de Travail

4- Restitution du Groupe de Travail

5- Conclusions et suites à donner

1- Rappels sur le territoire d'étude

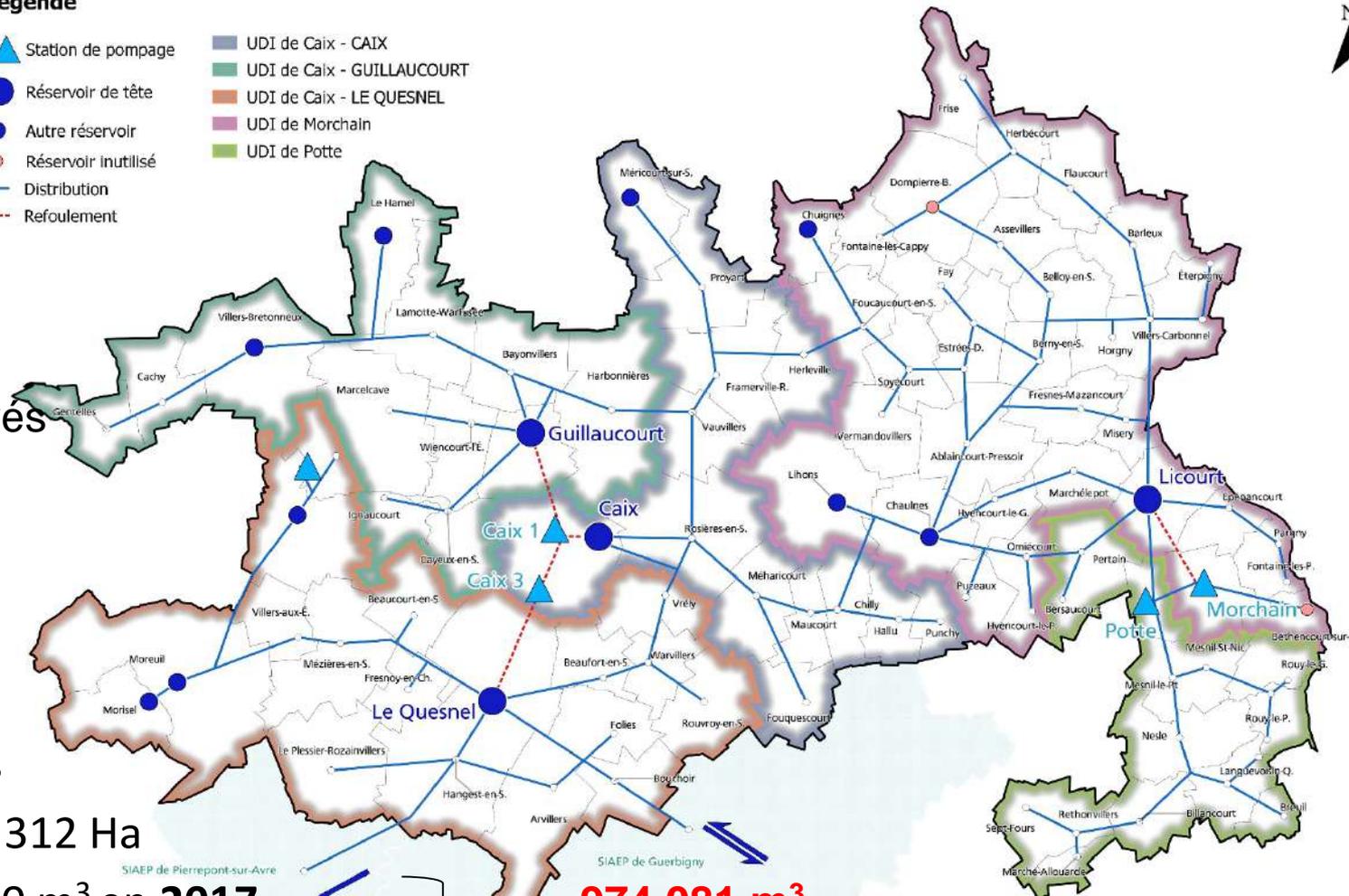


Présentation du territoire du SIEP



Légende

- Station de pompage
- Réservoir de tête
- Autre réservoir
- Réservoir inutilisé
- Distribution
- Refoulement
- UDI de Caix - CAIX
- UDI de Caix - GUILLAUCOURT
- UDI de Caix - LE QUESNEL
- UDI de Morchain
- UDI de Potte



Volume prélevés
en 2017 :
3 399 355 m³

SIEP : Régie
83 communes

Surface de 58 312 Ha

Potte : 372 530 m³ en **2017**

Morchain : 601 551 m³ en **2017**

974 081 m³

Soit 28 % du volume total prélevé

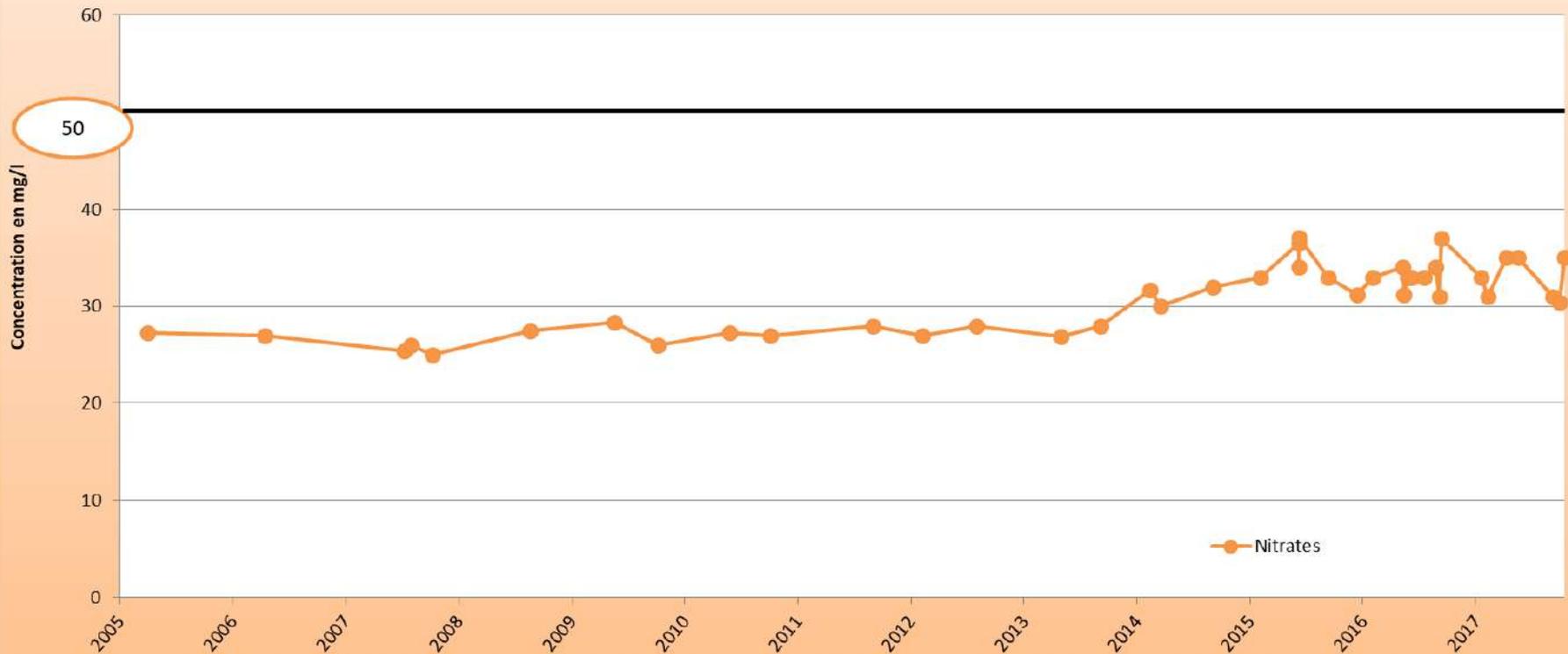
Régie Ass. Santerre 16.01.2018



anteagroup

Rappel sur la qualité de l'eau

Evolution de la concentration en nitrates à Morchain



Rappel sur la qualité de l'eau

- ❖ Atrazine et **dérivées** : **deisopropyl Atrazine, desethyl atrazine** (herbicide, interdit depuis 2003),
- ❖ Simazine (herbicide, interdit depuis 2003),
- ❖ Diuron (désherbant total interdit en 2003),
- ❖ Oxadixyl (fongicide systémique, interdit depuis 2003),
- ❖ Chloridazone (herbicide betterave uniquement),
- ❖ 2,6 dichlorobenzamide (dégradation du dichlobenil, herbicide utilisé sur blé interdit en 2009).
- ❖ **Bentazone (herbicide de contact sélectif haricot, pois, mais),**
- ❖ **Lenacile (herbicide betteraves),**

Maximum atteint : 0,123 µg/l pour l'ensemble des produits en mai 2016 (norme 0,5µg/L)

PERCHLORATES : 4 µg/l

Préconisation : ne pas distribuer l'eau aux nourrissons de moins de 6 mois lorsque la teneur est supérieure à 4µg/l, et aux femmes enceintes lorsqu'elle dépasse 15 µg/l.

Point qualité de l'eau

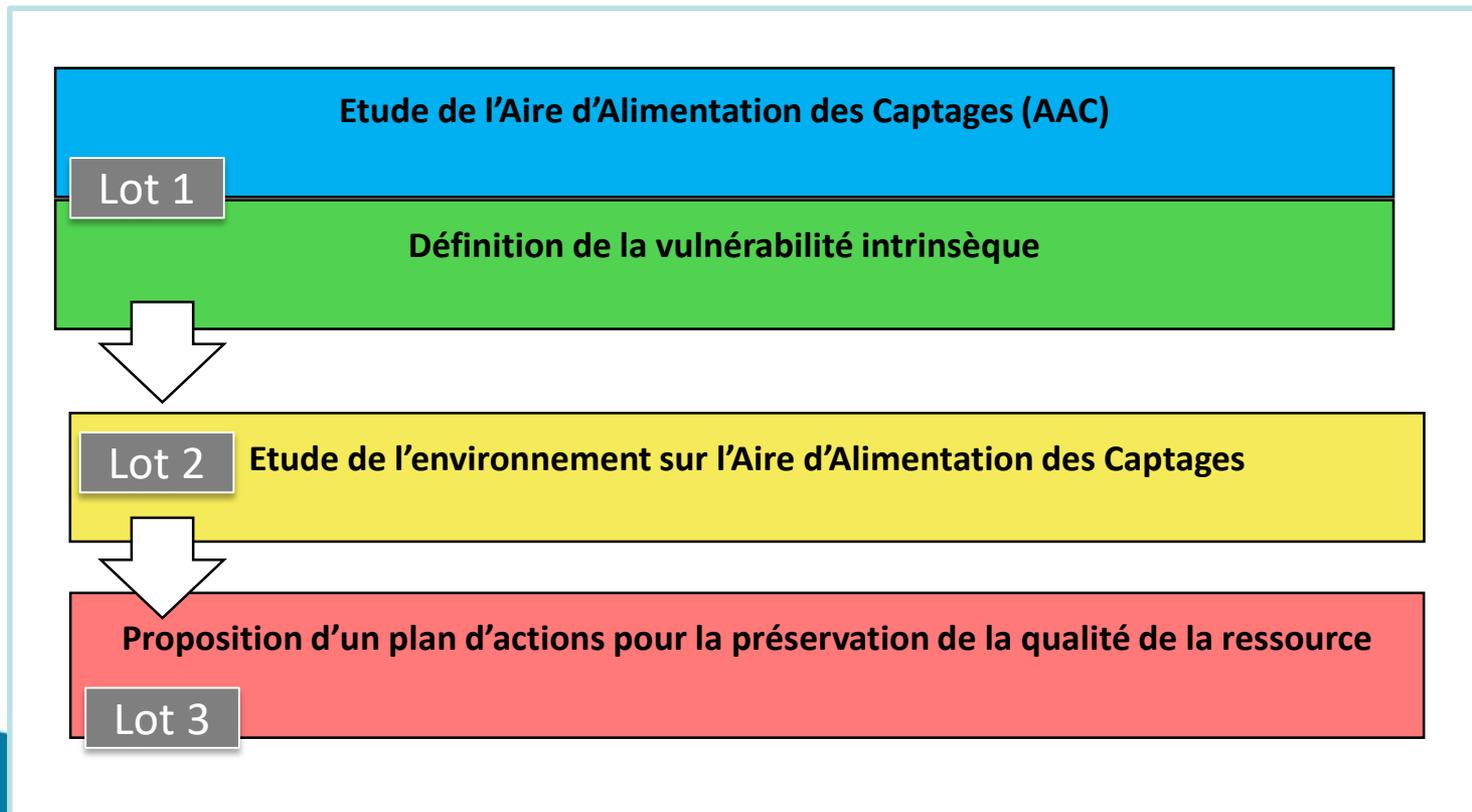
Evolution de la concentration en nitrates à Potte



Pour préserver la qualité de leur ressource en eau, le SIEP du Santerre s'engage dans une démarche de protection de la qualité de la ressource contre les risques de pollution diffuse.

- > Initiative soutenue par l'Agence de l'Eau Artois Picardie
- > Démarche complémentaire aux périmètres de protection.

ETUDE DÉCOMPOSÉE EN 3 PHASES

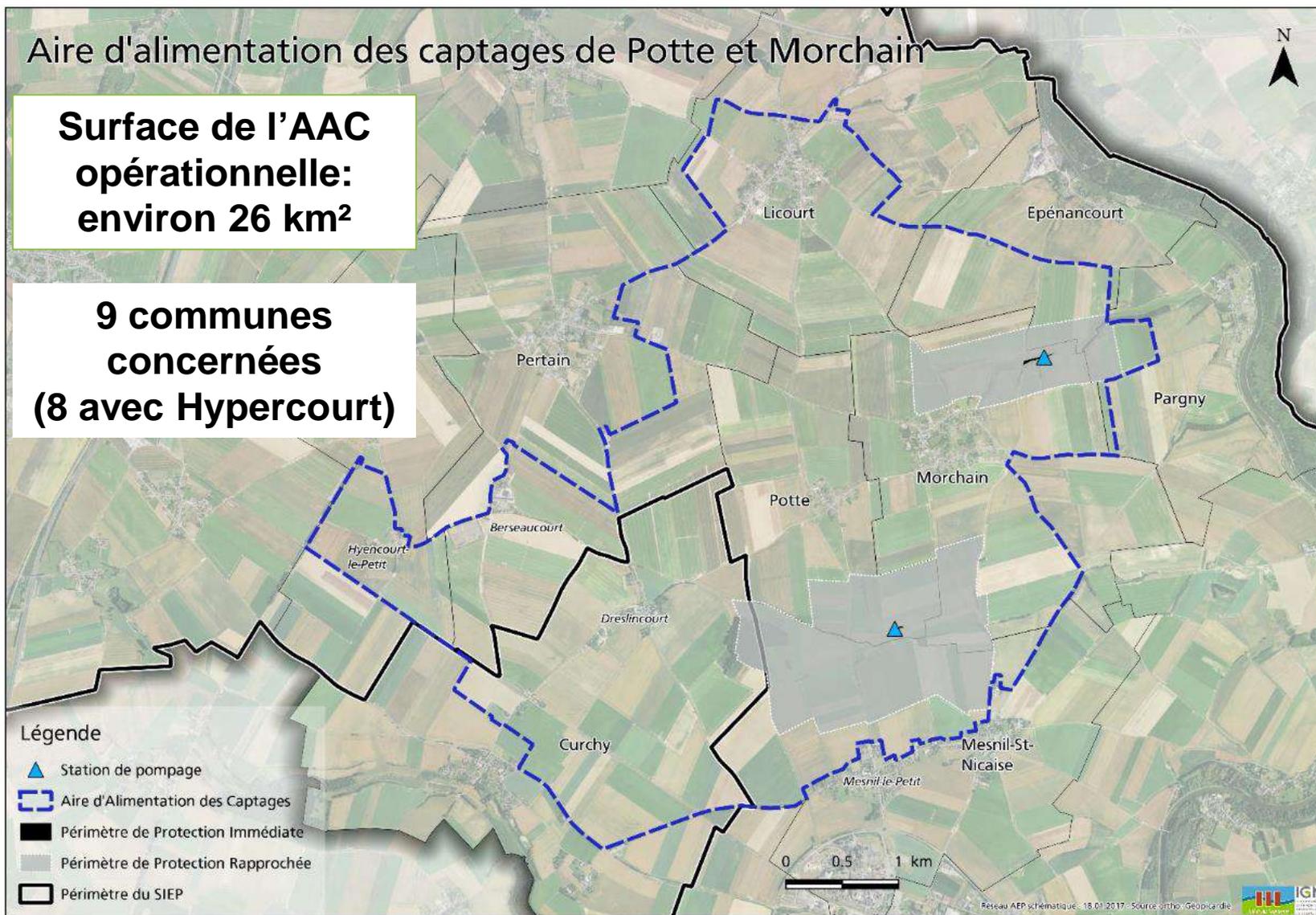


Rappels: Localisation des 2 champs captant et de l'Aire d'Alimentation des Captages

Aire d'alimentation des captages de Potte et Morchain

**Surface de l'AAC
opérationnelle:
environ 26 km²**

**9 communes
concernées
(8 avec Hypercourt)**



Rappels: Aire d'Alimentation des Captages

Vulnérabilité intrinsèque = $0,25 S + 0,25 R + 0,15 HZNS + 0,15 KZNS + 0,20 Kaq$



OPERATION DE RECONQUETE DE LA QUALITE DE L'EAU SUR LES CAPTAGES DE POTTE ET MORCHAIN



Planche 7

Légende

Aire Opérationnelle

Captages

Vulnérabilité intrinsèque

0 - Très faible

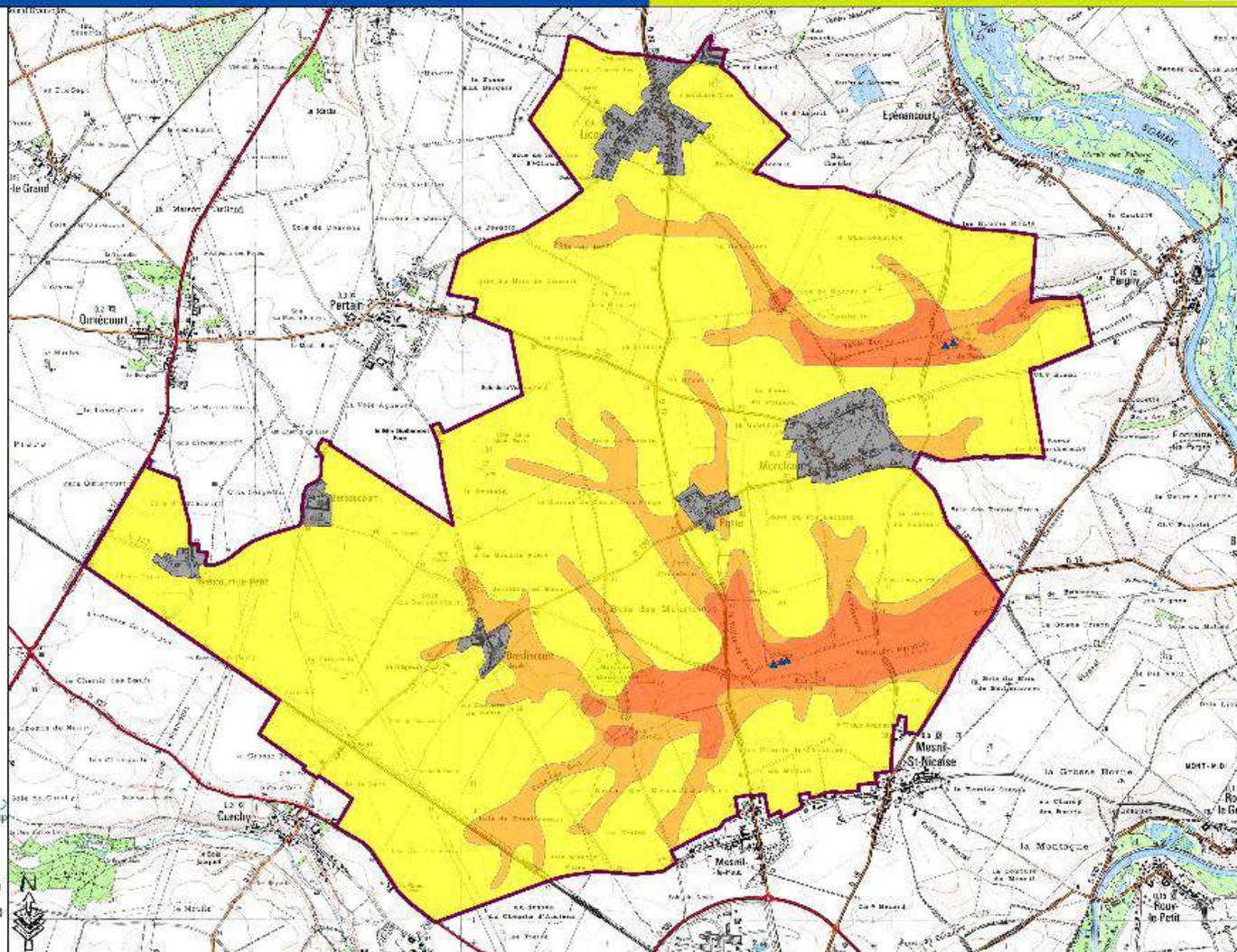
1 - Faible

2 - Modérée

3 - Forte

4 - Très forte

Zones urbanisées



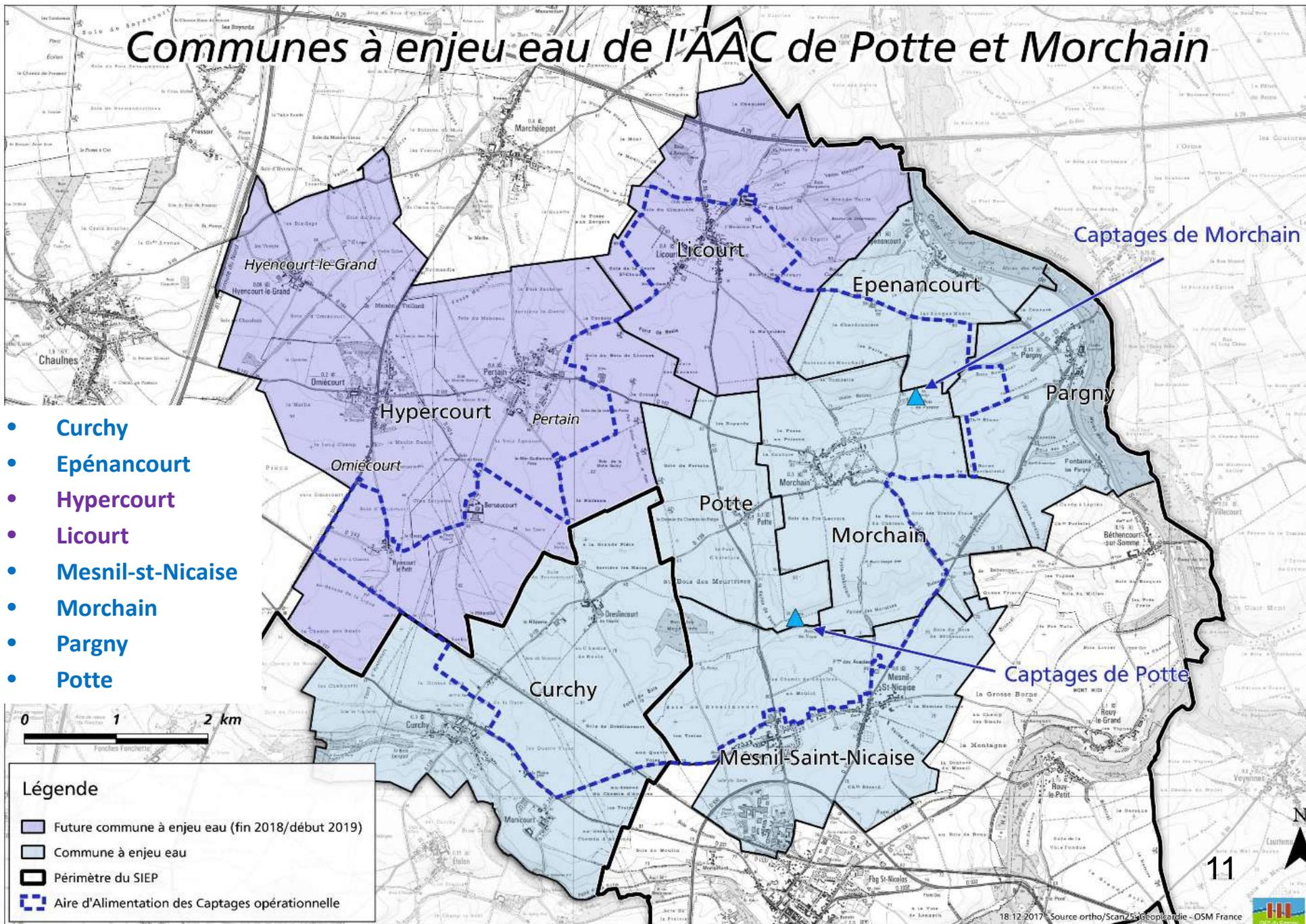
SOURCES:
Agence de l'Eau Artois-Picardie
RIFF du Sartorois

Janvier 2017
ANTIA / GEOMOR
Auteur: Perrine GAMEZ



0 250 500 1000 1500
Mètres

Communes à enjeu eau de l'AAC de Potte et Morchain



- Curchy
- Epénancourt
- Hypercourt
- Licourt
- Mesnil-st-Nicaise
- Morchain
- Pargny
- Potte

Légende

- Future commune à enjeu eau (fin 2018/début 2019)
- Commune à enjeu eau
- Périimètre du SIEP
- Aire d'Alimentation des Captages opérationnelle



Les membres du comité de pilotage



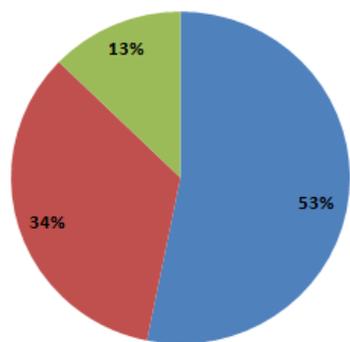
Les membres du groupe de travail



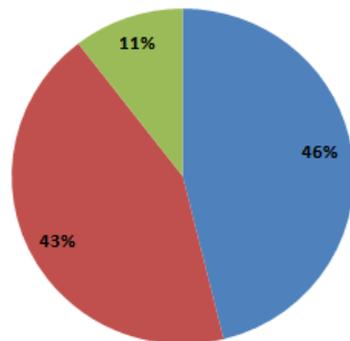
2-Rappels sur le DTMP



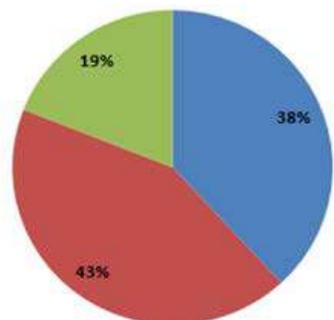
Assainissement: Installations d'Assainissement Non Collectif



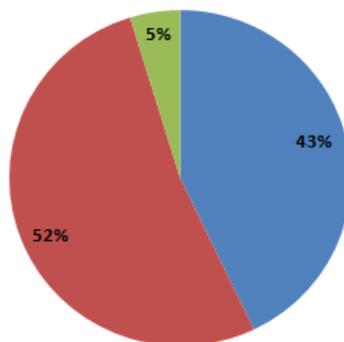
Potte



Morchain



Hyencourt-le-Petit

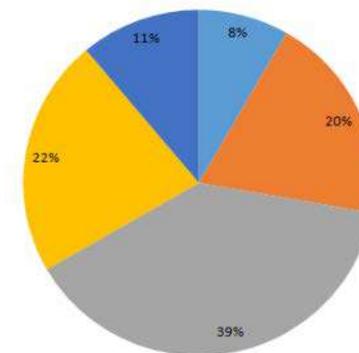


Licourt

■ habitations conformes:

■ habitations non conformes

■ habitations non contrôlées



Dreslincourt

■ Avis favorable

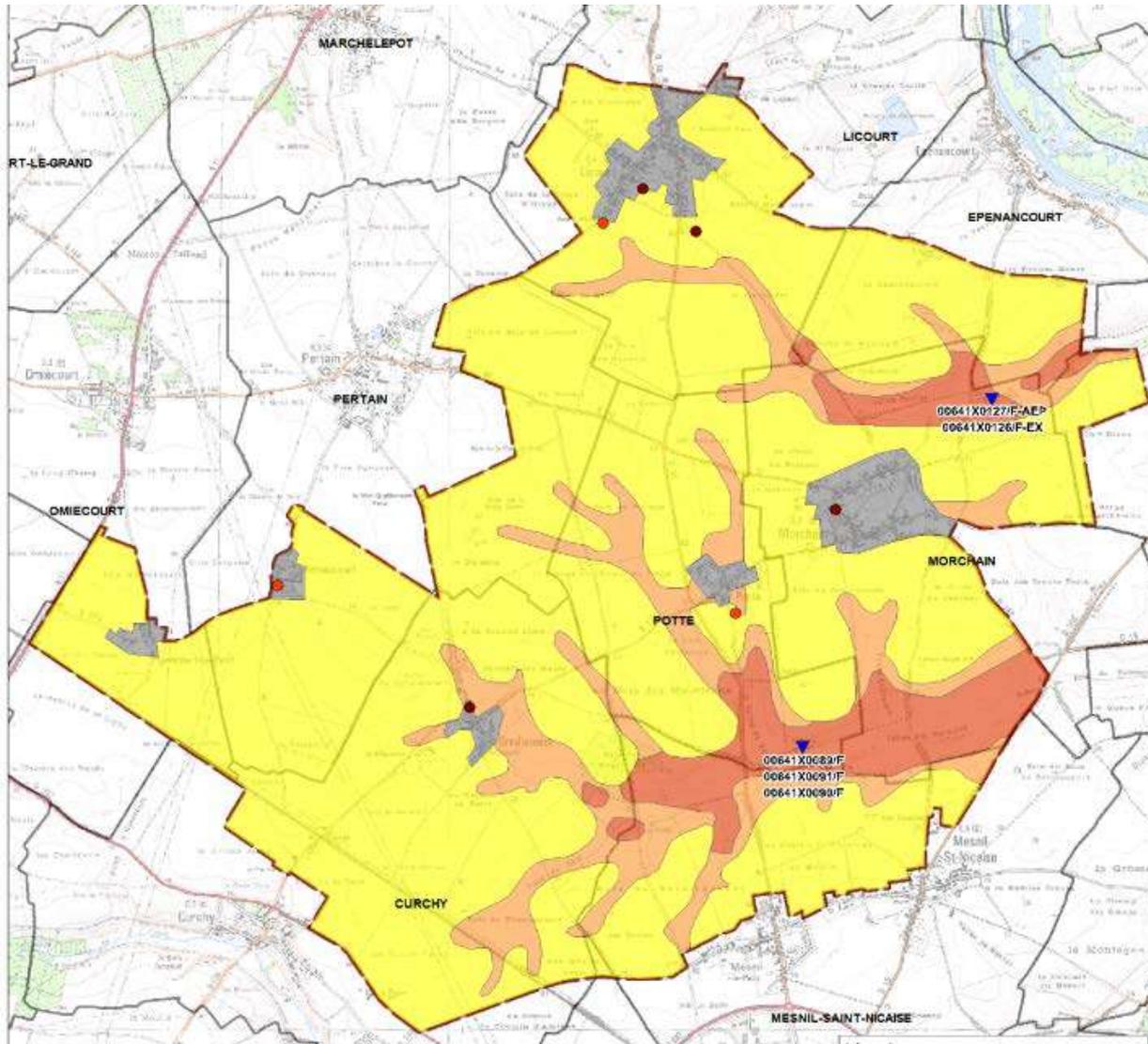
■ Avis favorable sous réserve

■ Avis défavorable Priorité 2 (Réhabilitation différée)

■ Avis défavorable Priorité 1 (Réhabilitation d'urgence)

■ Non contrôlé

Assainissement: bassins de stockages des eaux pluviales



Légende

AAC

Captages d'eau de Potte et Morchain

Recupération des eaux pluviales

Bassin
 Mare

Vulnérabilité intrinsèque

Forte
 Modérée
 Très forte
 Zone urbanisée

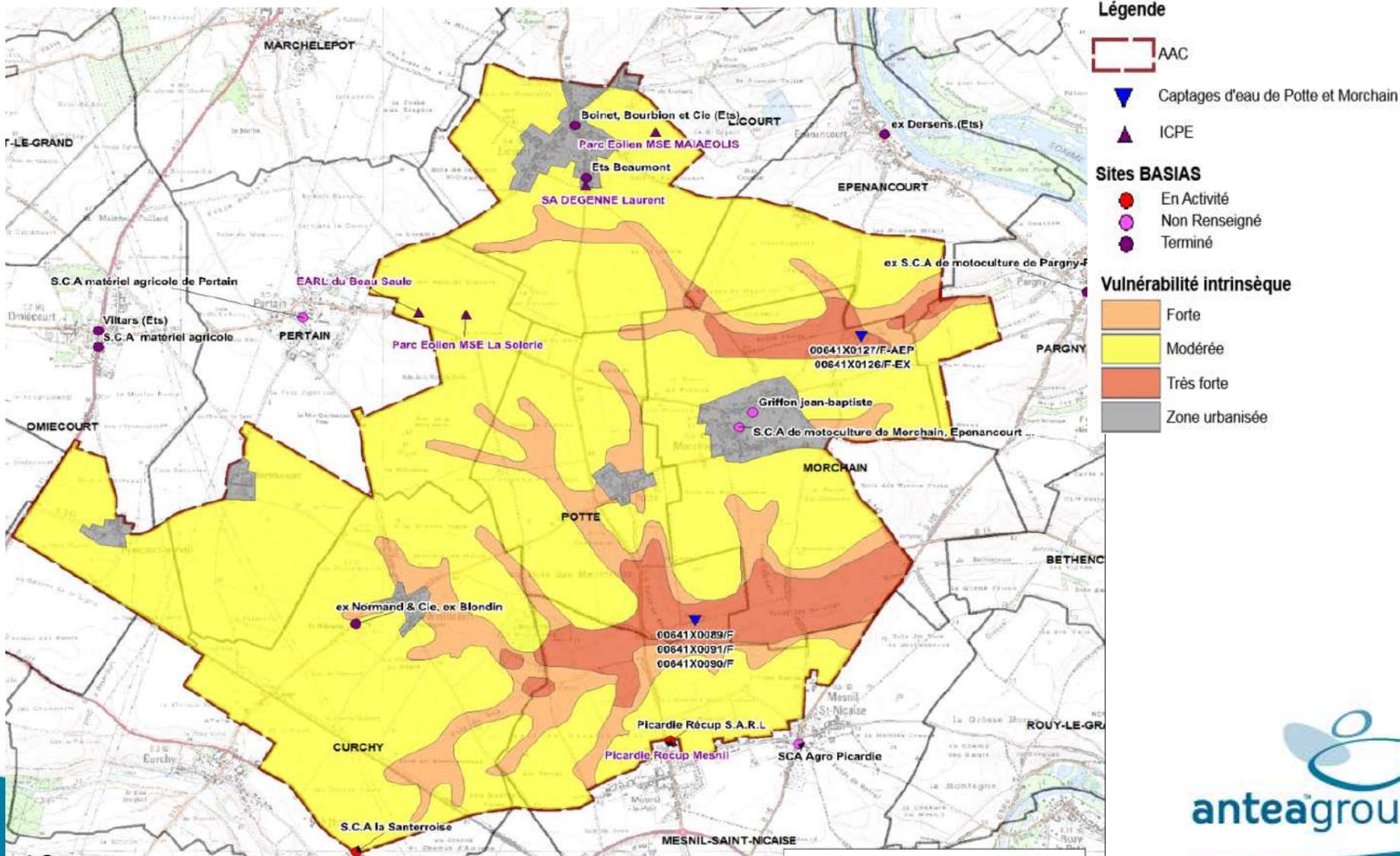
Assainissement: Epannage

- 2 plans d'épandages industriels (cendres des industries du bois et boues des industries agroalimentaires) → 1 235 ha.
- Plan d'épandage d'élevage → 60 ha

Axes de réflexion sur la thématique ASSAINISSEMENT

- Mise aux normes des installations d'ANC et communication auprès des particuliers
- Suivi et sécurisation de l'infiltration des eaux pluviales
- Gestion des matières de vidanges des assainissement non collectif
- Suivi des produits normalisés soumis à épandage

Activités industrielles et artisanales: BASIAS/ICPE

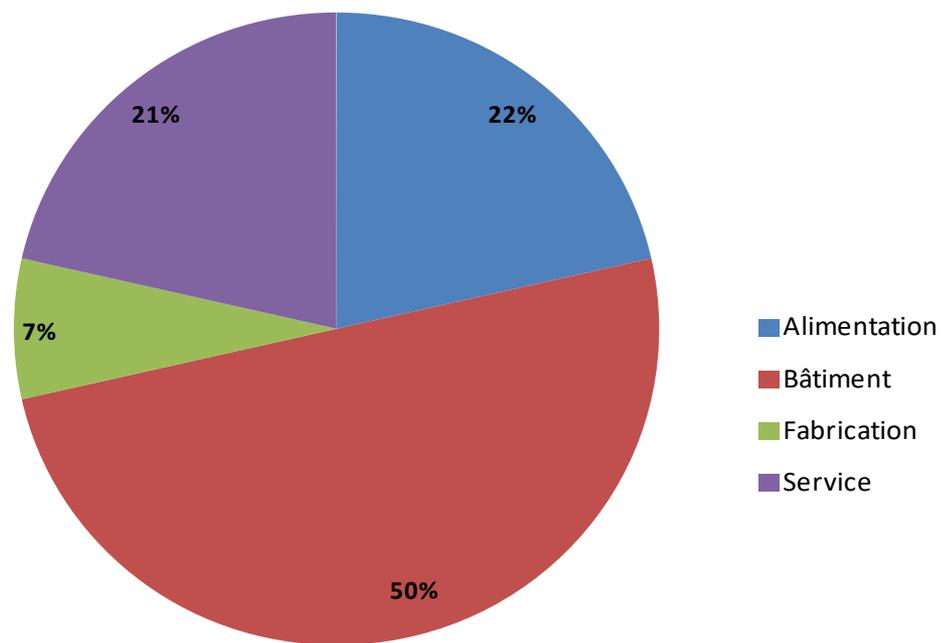


Activités industrielles et artisanales: CCI et CMA

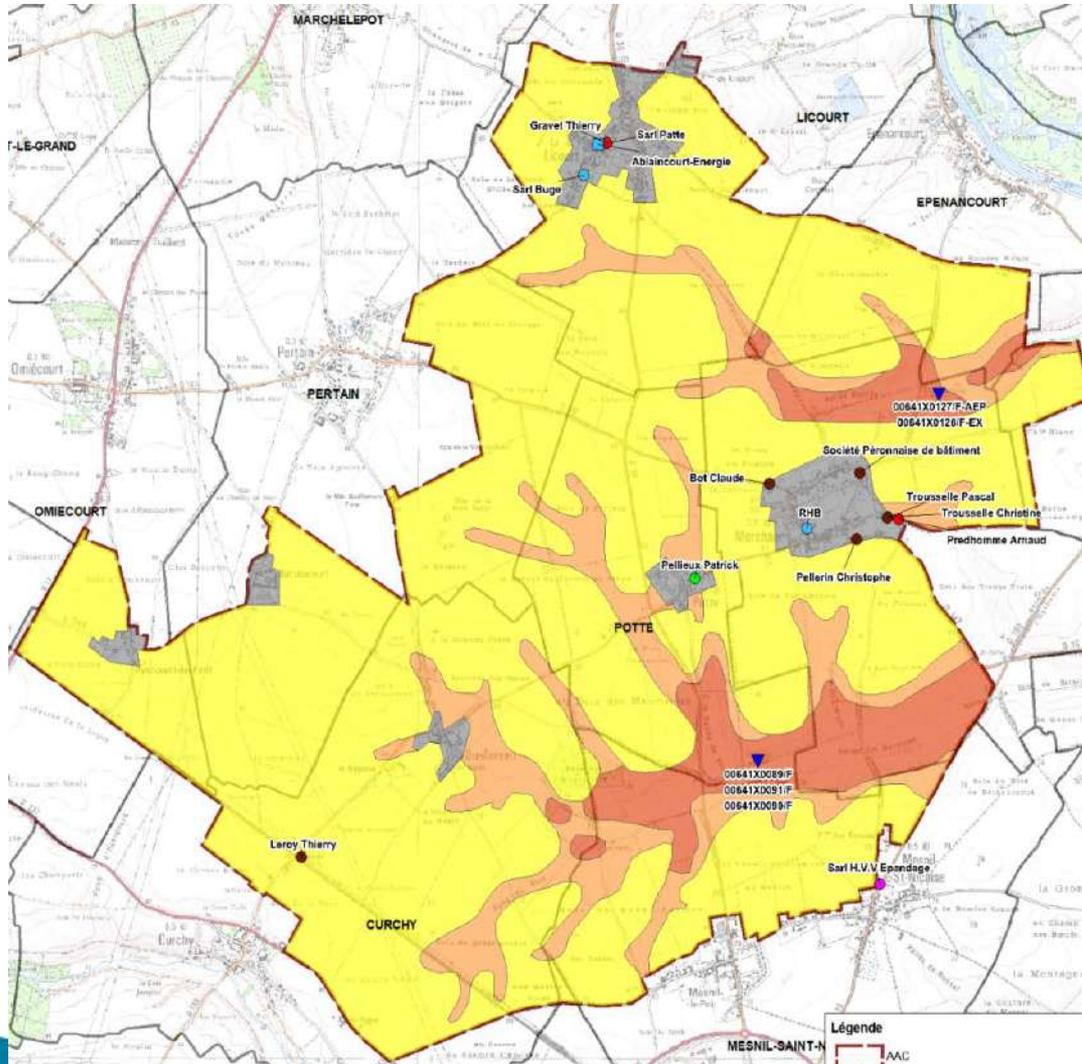
- 14 activités recensées par les bases de données de la CCI et la CMA

- 2 autres entreprises non recensées dans les listings:

- ✓ Cottard à Curchy
- ✓ L'entreprise de maçonnerie (Labas Denis) à Pertain



Activités industrielles et artisanales: CCI et CMA



Légende



▲ Captages d'eau de Potte et Morchain

Sites recensés par la CMA

- Alimentation
- Artisan
- Bâtiment
- Fabrication
- Service

Sites recensés par la CCI

- Service

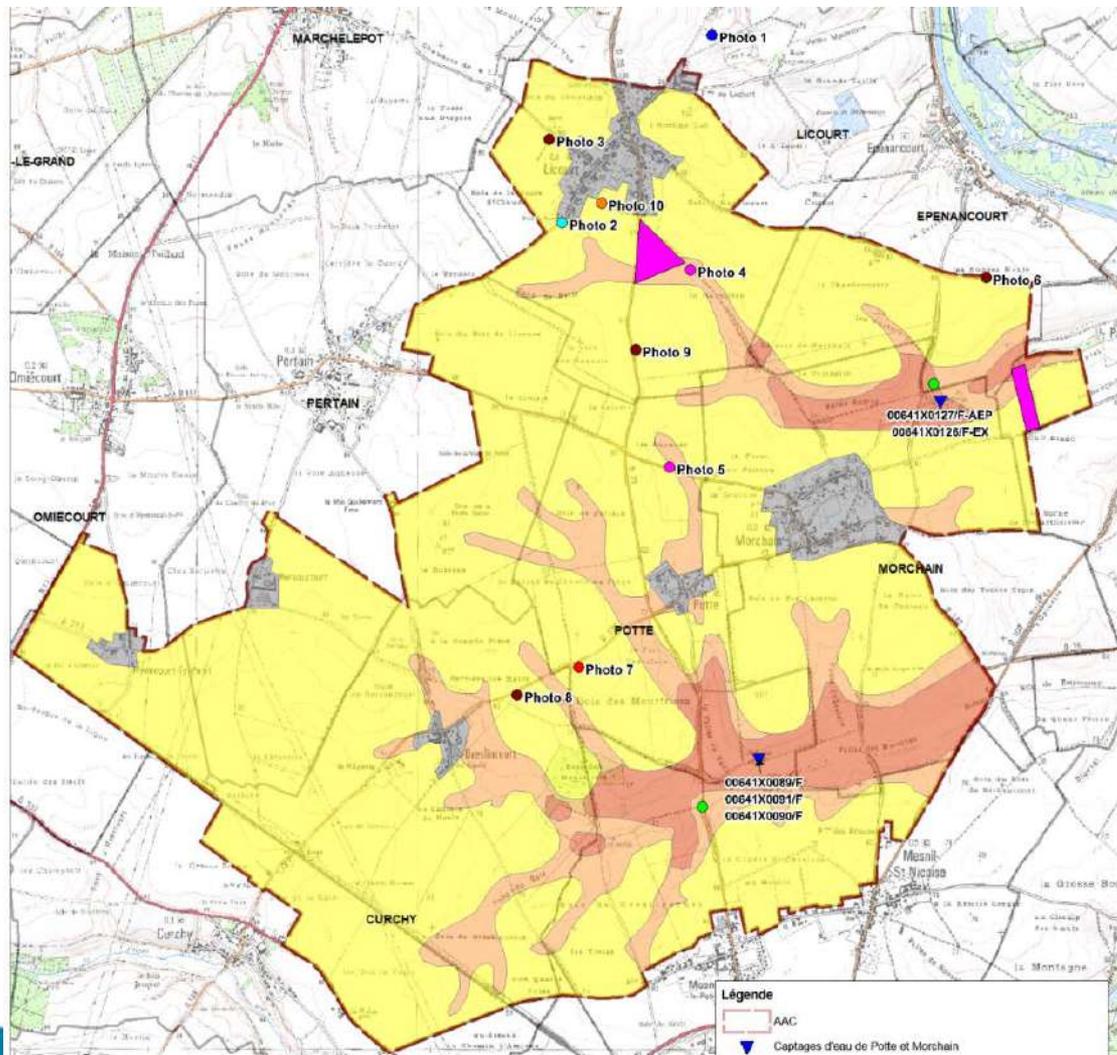
Vulnérabilité intrinsèque

- Forte
- Modérée
- Très forte
- Zone urbanisée

Axes de réflexion sur la thématique ACTIVITES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES

- Sensibiliser les industriels et les artisans sur la gestion de leur déchets et rejets
- Communication auprès des entreprises qui s'installent sur l'AAC

Autres Activités Urbaines: dépôts/décharges



Légende

AAC

Captages d'eau de Potte et Morchain

Décharges et dépôts

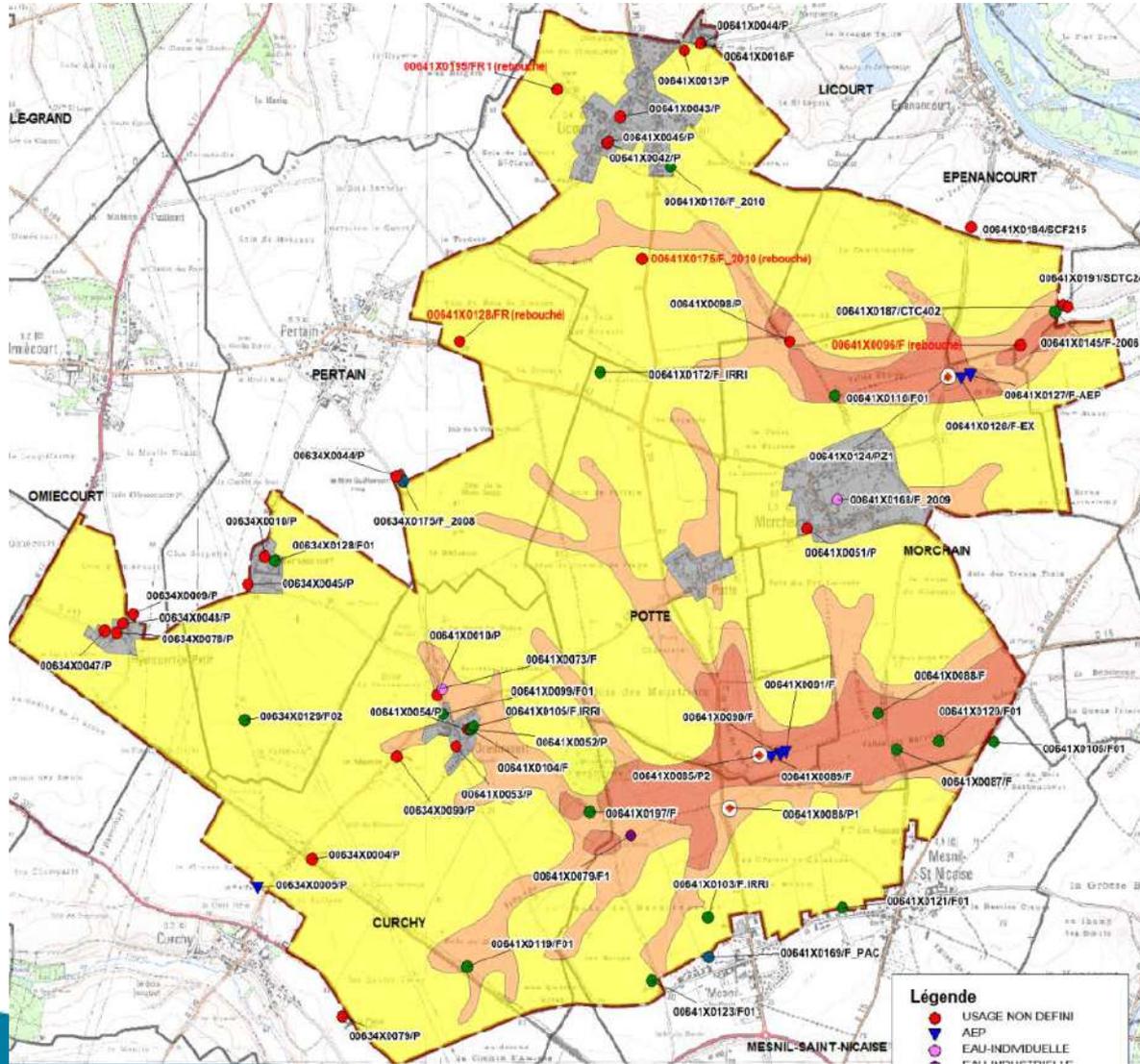
- Ancien parc à endives
- Ancienne décharge
- Ancienne décharge reconvertie en carrière de sable/centre de tir
- Dépôt agricole
- Dépôt de ferrailles
- Dépôt de gravats
- Dépôt sauvage

Déchets enfouis

Vulnérabilité intrinsèque

- Forte
- Modérée
- Très forte
- Zone urbanisée

Autres Activités Urbaines: ouvrages souterrains



Légende

- USAGE NON DEFINI
- ▼ AEP
- EAU-INDIVIDUELLE
- EAU-INDUSTRIELLE
- EAU-IRRIGATION
- PIEZOMETRE
- POMPE-A-CHALEUR



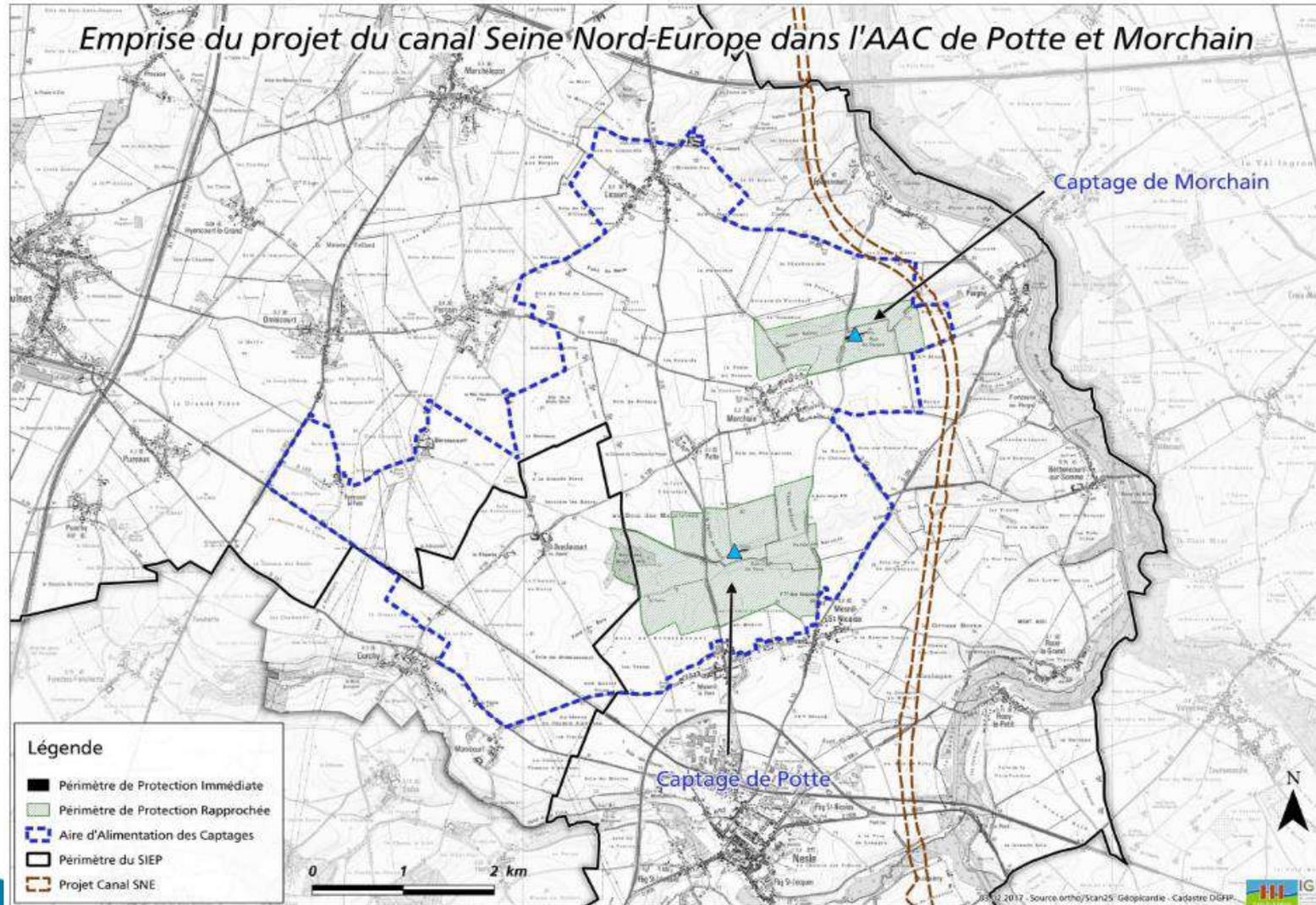
Vulnérabilité intrinsèque

- Forte
- Modérée
- Très forte
- Zone urbanisée

Légende

- USAGE NON DEFINI
- ▼ AEP
- EAU-INDIVIDUELLE
- EAU-INDUSTRIELLE

Autres Activités Urbaines: CSNE



Axes de réflexion sur la thématique AUTRES ACTIVITES URBAINES

- Sensibiliser les particuliers sur l'impact des dépôts et des décharges sauvages
- Etablir une liste exhaustive des ouvrages avec point d'accès direct à la nappe (y compris les puits d'infiltration)
- Sensibiliser les particuliers aux bonnes pratiques d'entretien de leur puits/forage
- Préconisations à transmettre à VNF lors des travaux du CSNE

Phytosanitaire Non Agricole: communes

Communes	Techniques alternatives envisagées
Potte et Morchain	<ul style="list-style-type: none"> - Désherbant à l'huile de colza - Huile perlargonium
Licourt	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté de faire du paillage mais pas de matériel pour broyer - Tolérance à la flore adventice - Désherbage mécanique - Désherbage manuel - Fauchage
Hyencourt-Le-Petit	<ul style="list-style-type: none"> - Désherbage mécanique - Désherbage manuel, thermique, thermique mousse (en attente de progrès de fonctionnement) - Fauchage des talus, accotements - Prairies fleuries et paillage au pied des arbres - Mise en place de géranium
Curchy	<ul style="list-style-type: none"> - Le Paillage - Le Binage - Fauchage - Mulching - Pas convaincu par le désherbage thermique (essai par brûlage) - Volonté d'achat d'un désherbeur eau chaude avec la Communauté de Communes du Pays Neslois - Intéressé également par une machine de broissage à poil dur pour les caniveaux
Berseaucourt	<ul style="list-style-type: none"> - Désherbage manuel - En réflexion sur le désherbage thermique - Fauchage (seulement au stade) - Paillage (parfois) - Mulching



- *Loi Labbé: encadrement de l'utilisation des produits phytosanitaires*
 2017: interdiction pour les personnes publiques
 2019: interdiction de mise sur le marché, de délibrance, de détention
 et de l'utilisation pour un usage non professionnel

Phytosanitaire Non Agricole: CD 80

- Routes concernées: D337, D1017, D35, D142, D139, D142A, D243, D15
- Produits phytosanitaires plus utilisés depuis 2012
- Mode d'entretien: fauchage raisonné, débroussaillage mécanique
- Ilôts de carrefour: graves remplacées par du béton désactivé



Phytosanitaire Non Agricole: SNCF

- Ligne concernée: n° 261000 – Amiens/Laon traverse la commune de Curchy
- Informations transmises par la SNCF à l'échelle nationale + locale
- Campagne de traitement de mars à mi-juillet

	Date	Substances actives
Ligne d'Amiens-Laon	Avril 2014	Amitrole,Oxyfluorfené
	Avril 2015	Flazasulfuron,Aminotriazole,Thiocyanate d'ammonium
	Mai 2015	Flazasulfuron,Aminotriazole,Thiocyanate d'ammonium
	Avril 2016	Flazasulfuron,Dichlorprop,Glyphosate,Mcpa
	Mai 2016	Diflufenicanil,Glyphosate
	Mars 2017	Flazasulfuron,Dichlorprop,Glyphosate,Mcpa
	Mai 2017	Glyphosate,Flazasulfuron

Matières actives utilisées pour la ligne Amiens-Laon- période 2014-2017

Phytosanitaire Non Agricole: Bois des Meutriers

- Bois de 160 000 m²
- Sur les communes de Curchy et Mesnil-Saint-Nicaise
- Plusieurs propriétaires
- Aucun document de gestion durable (Source: CRPF)

Phytosanitaire Non Agricole: les particuliers

- Aucun jardin ouvrier
- Plusieurs jardins et potager
- Vente des produits phytosanitaires interdites au 1er janvier 2019 pour les particuliers
- Travail de sensibilisation



Axes de réflexion sur la thématique PHYTOSANITAIRES NON AGRICOLE

- Accompagner techniquement les communes et les particuliers dans la suppression de l'usage des produits phytosanitaires
- Sensibiliser les communes et les particuliers dans la suppression de l'usage des produits phytosanitaires
- Communiquer avec la SNCF sur la vulnérabilité de l'AAC

3- Objectifs du Groupe de Travail





Ressource en eau vulnérable



Engagement de la collectivité



Pratiques respectueuses de la qualité de l'eau

Programme d'actions



4- Restitution du Groupe de Travail



Assainissement

Autres Activités
Urbaines

Communication

Activités industrielles
et artisanales

Phytoprotecteur Non
Agricole

5-Conclusions et suites à donner





Merci pour votre participation



**Audience chez
Monsieur le Préfet
26 février 2018**



Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau CAIX 1 ET CAIX 3 - Bilan des 5 ans



○ ORQUE de Caix :

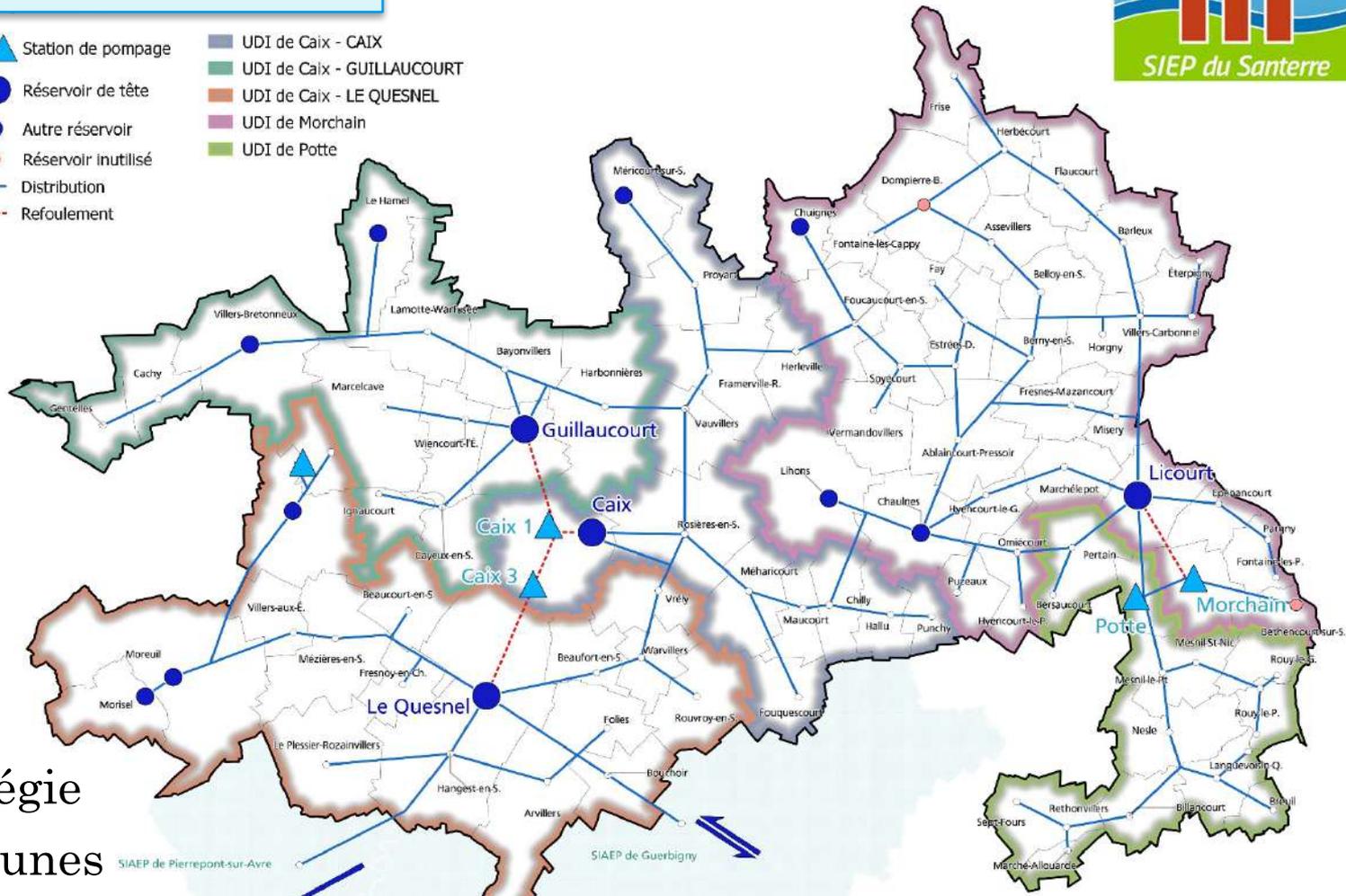
- Territoire et Bilan de la démarche de l'ORQUE
- Qualité de l'eau
- Bilan du plan d'actions agricole
- Bilan du plan d'actions non agricole
- Conclusion et perspectives à venir



○ Points Divers :

- Changement de SIRET
- Loi NoTRe
- Transfert de compétence (Démuin et Aubercourt)
- Agences de l'Eau

Territoire du SIEP



- SIEP : Régie
- 83 communes
- Surface de 58 312 Ha
- Caix 1 : 1 654 640 m³ en 2017
- Caix 3 : 773 904 m³ en 2017
- Représente 71 % de la ressource du SIEP (Caix 1 : 48 % et Caix 3 : 23 %)

**Volume pompé
en 2017 :
3 408 698 m³**

Réseau AEP schématique - 16.01.2018



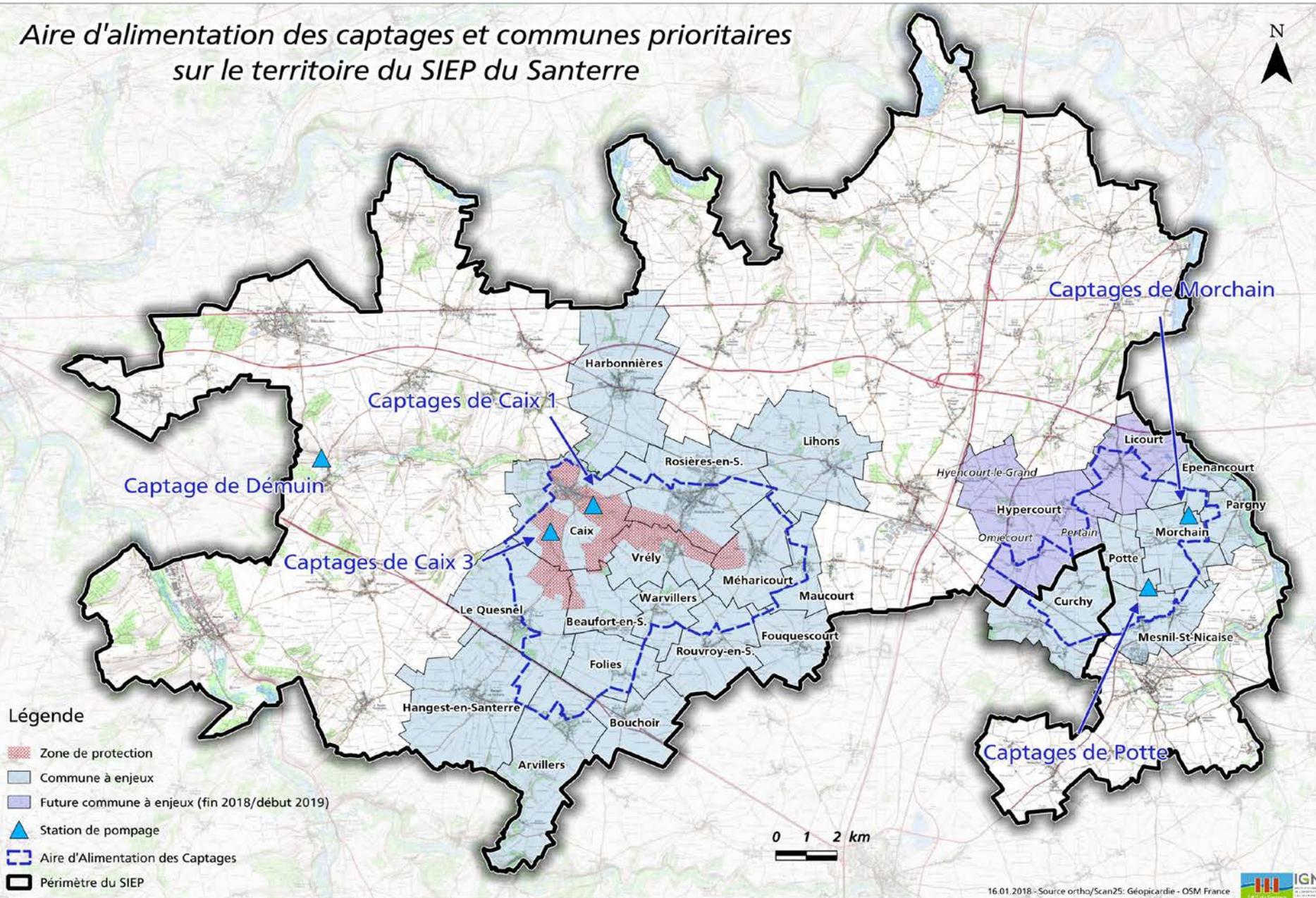


ORQUE DE CAIX



ORQUE DE CAIX

Aire d'alimentation des captages et communes prioritaires
sur le territoire du SIEP du Santerre

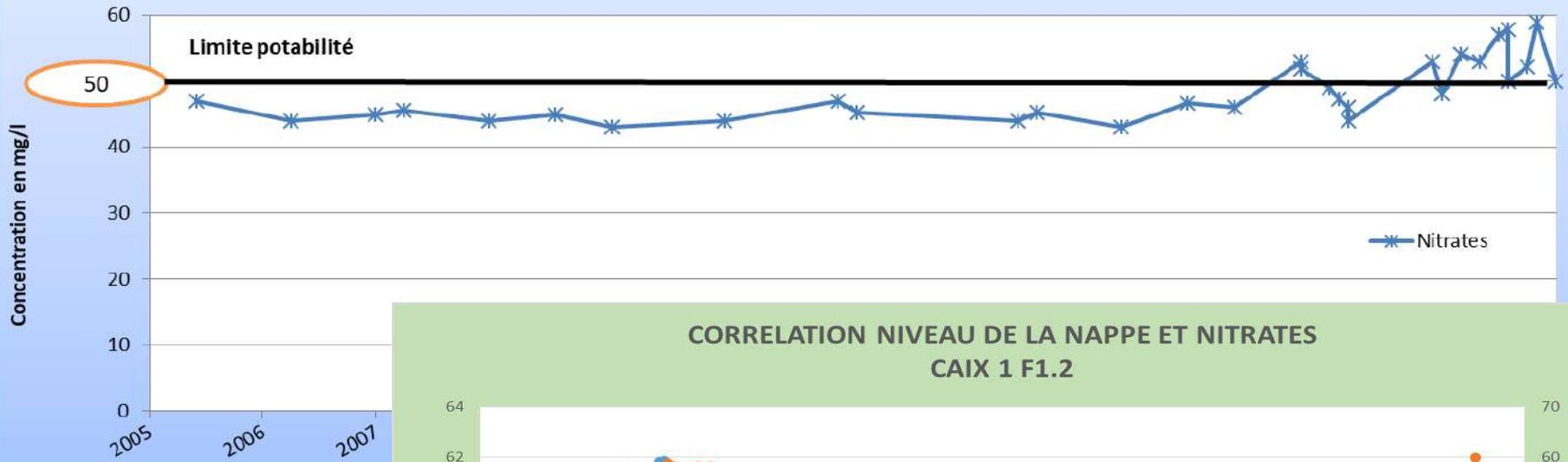


Qualité de l'eau

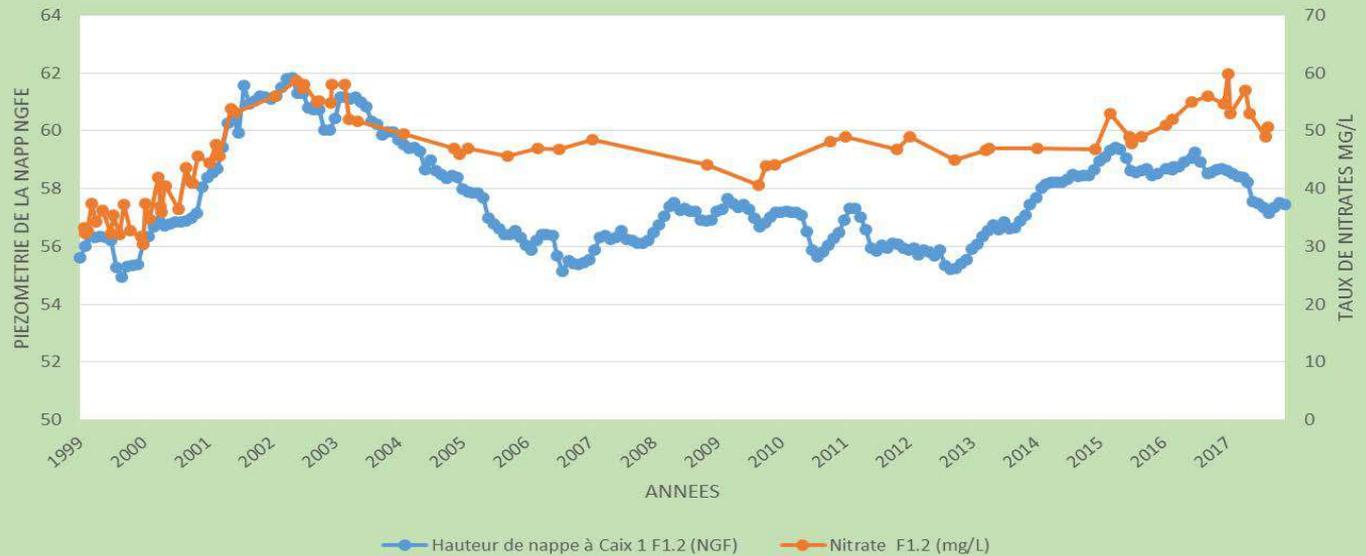
EVOLUTION DES NITRATES

Identique pour
F1.3 et F1.4

Evolution de la concentration en nitrates à Caix 1 (F1.1)



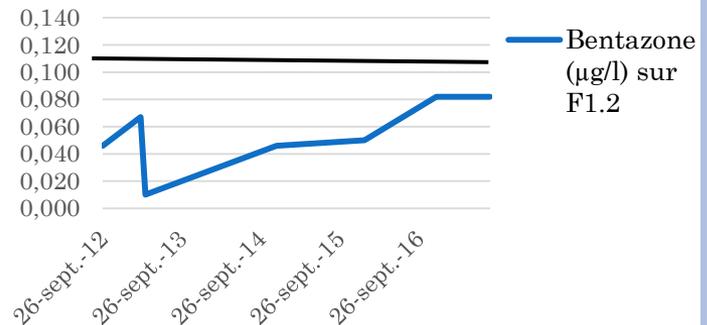
CORRELATION NIVEAU DE LA NAPPE ET NITRATES CAIX 1 F1.2



TRACES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES :

- ❖ Atrazine et dérivées **Déséthylatrazine** et **Déisopropyl atrazine** (herbicide, interdit depuis 2003),
- ❖ Simazine (herbicide, interdit depuis 2003),
- ❖ Diuron (désherbant total interdit en 2003),
- ❖ Oxadixyl (fongicide systémique, interdit depuis 2003),
- ❖ Anthraquinone (corvifuge dans les graines de semence, interdit en 2010),
- ❖ Dinoseb (herbicide-insecticide sur blé, interdit en 1992),
- ❖ **Bentazone** (herbicide de contact sélectif),
- ❖ **Lenacile** (herbicide betteraves, épinards),
- ❖ **Chloridazone** (herbicide betteraves).

Bentazone ($\mu\text{g/l}$) dans le F1.2



Maximum atteint : 0,266 μl (0,215 μl l'année dernière) sur le F1.2 en août 2017 pour l'ensemble des produits (norme 0,5 μl).

PERCHLORATES : autour de 6 $\mu\text{g/l}$

ORQUE DE CAIX

1^{er} COFIL validation AAC

18 avril 2011

2^{eme} COFIL

Réalisation DDTM

6 mai 2011

3^{eme} COFIL

validation DDTM

13 janvier 2012

4^{eme} COFIL

Validation du plan
d'actions (1)

23 mars 2012

1^{er} copil

10 décembre
2013

2nd copil

12 décembre

2014

4^{eme} copil

12 décembre

2016

3^{eme} copil

7 décembre

2015

Phase 1

Détermination
de l'AAC

10 mois

Juin
2010

Phase 2

Réalisation

DTMP

8 mois

2012

Phase 3

Définition
du plan d'actions

11 mois

2013

Mise en œuvre

du plan
d'actions

5 ans

COFIL

Bilan 19

janvier 2018

Réunion d'informations

Agricole

26 mai 2011

Réunion d'informations

Collectivités

08 juin 2011

5^{eme} COFIL

11 juin 2012

Validation du plan
d'actions (2)

Réunion publique
07 novembre 2012

+ 5 groupes
de travail
agricole +
réunions

8

FINANCEMENTS

Financiers	Taux de participation	
	Etude	Fonctionnement
Agence de l'Eau Artois-Picardie	70%	70%
Conseil Général de la Somme	10%	
Conseil Régional de Picardie		10%
SIEP du Santerre	20%	20%

Coût total de l'opération (études, mise en oeuvre du plan d'actions et salaires) : **709 150 €**

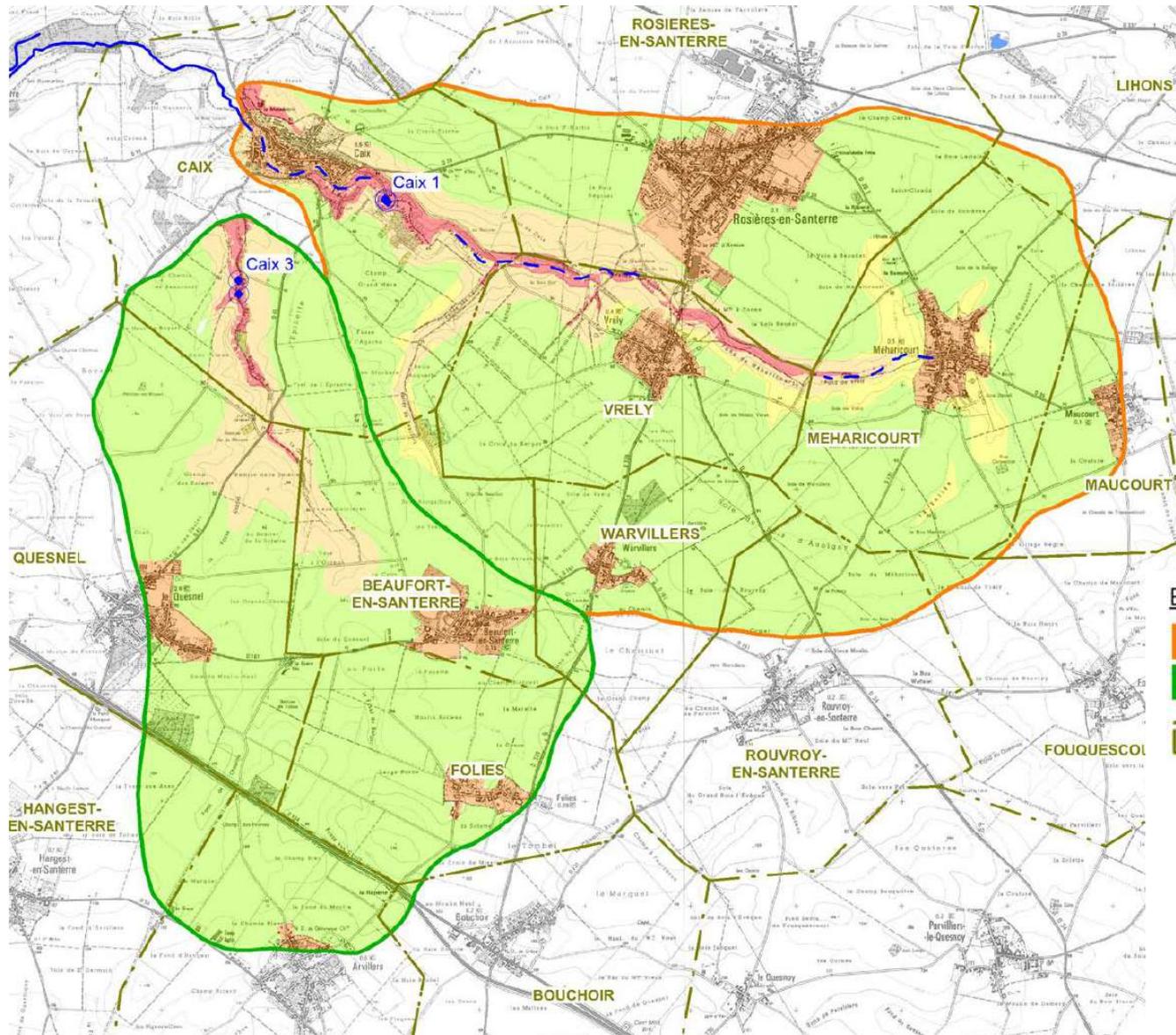
Coût pour le SIEP : **178 336 €** soit **25%** du coût total

ORQUE DE CAIX



VULNÉRABILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

5300 ha
16 communes



BAC des champs captants de Caix

-  Caix 1
-  Caix 3
-  Limites de communes

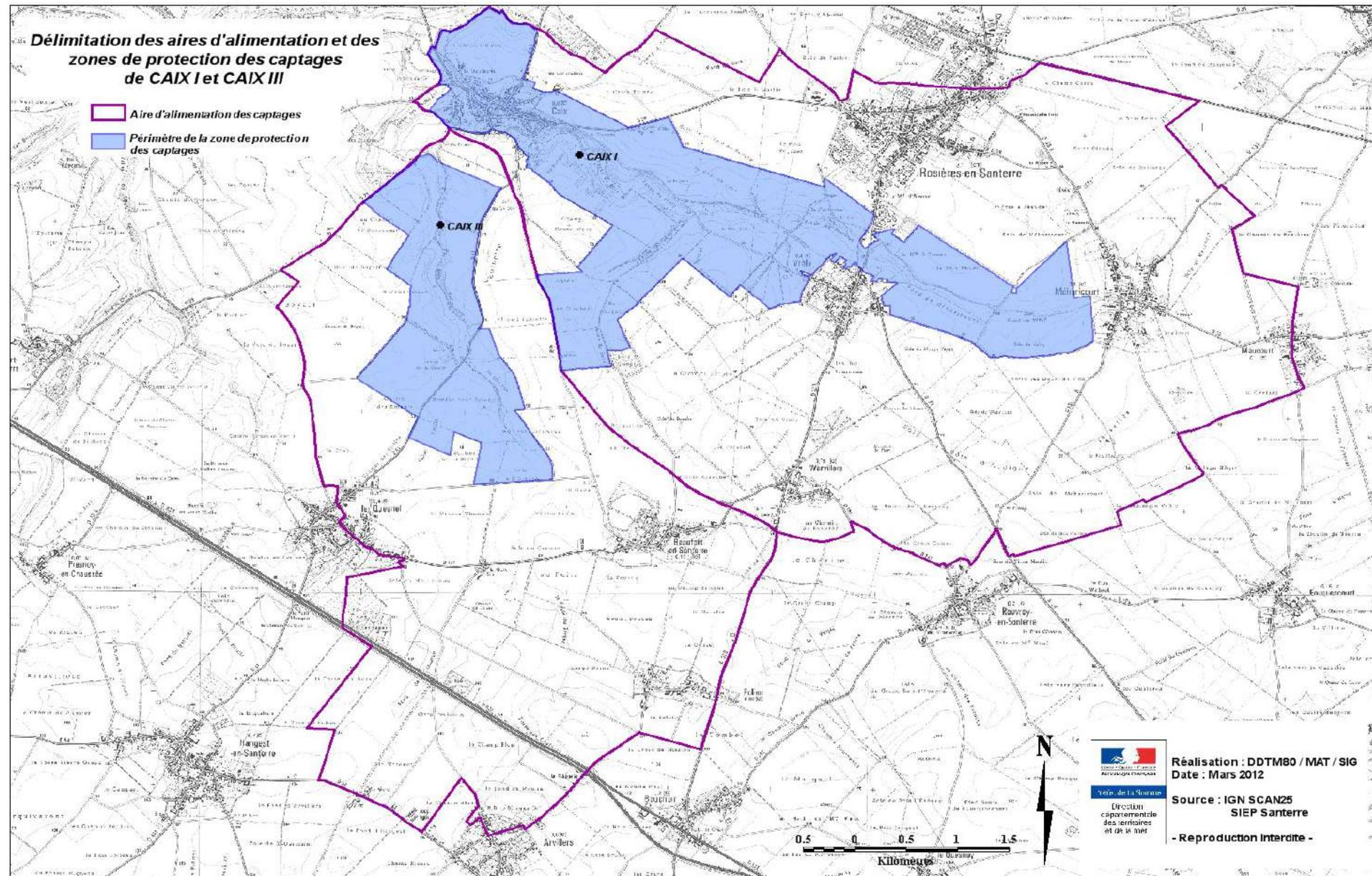
Vulnérabilité intrinsèque de l'aquifère :

-  Faible
-  Modérée
-  Elevée
-  Elevée (Zone urbanisée)
-  Très élevée

ORQUE DE CAIX

Délimitation des aires d'alimentation et des zones de protection des captages de CAIX I et CAIX III

-  Aire d'alimentation des captages
-  Périmètre de la zone de protection des captages



Réalisation : DDTM80 / MAT / SIG
Date : Mars 2012

Source : IGN SCAN25
SIEP Santerre

- Reproduction Interdite -

ORQUE DE CAIX

ACTIONS AGRICOLES



Diagnostiques individuels

- 53 en 2011
- 9 en 2013 et 2014

Suivis individuels

- 53 en 2013
- 61 en 2015
- 58 en 2017
 - 1 retraite
 - 1 décès
 - 1 refus
 - 1 sans réponse

58 suivis réalisés en 2017:

- ✓ Évolution des pratiques sur les exploitations
- ✓ Cartographie des indicateurs
- ✓ Prise en compte des actions mises en place dans l'AAC
- ✓ Sensibilisation, information

ORQUE DE CAIX

ACTIONS AGRICOLES






ORQUE DE CAIX

Suivi agricole 2017

Légende

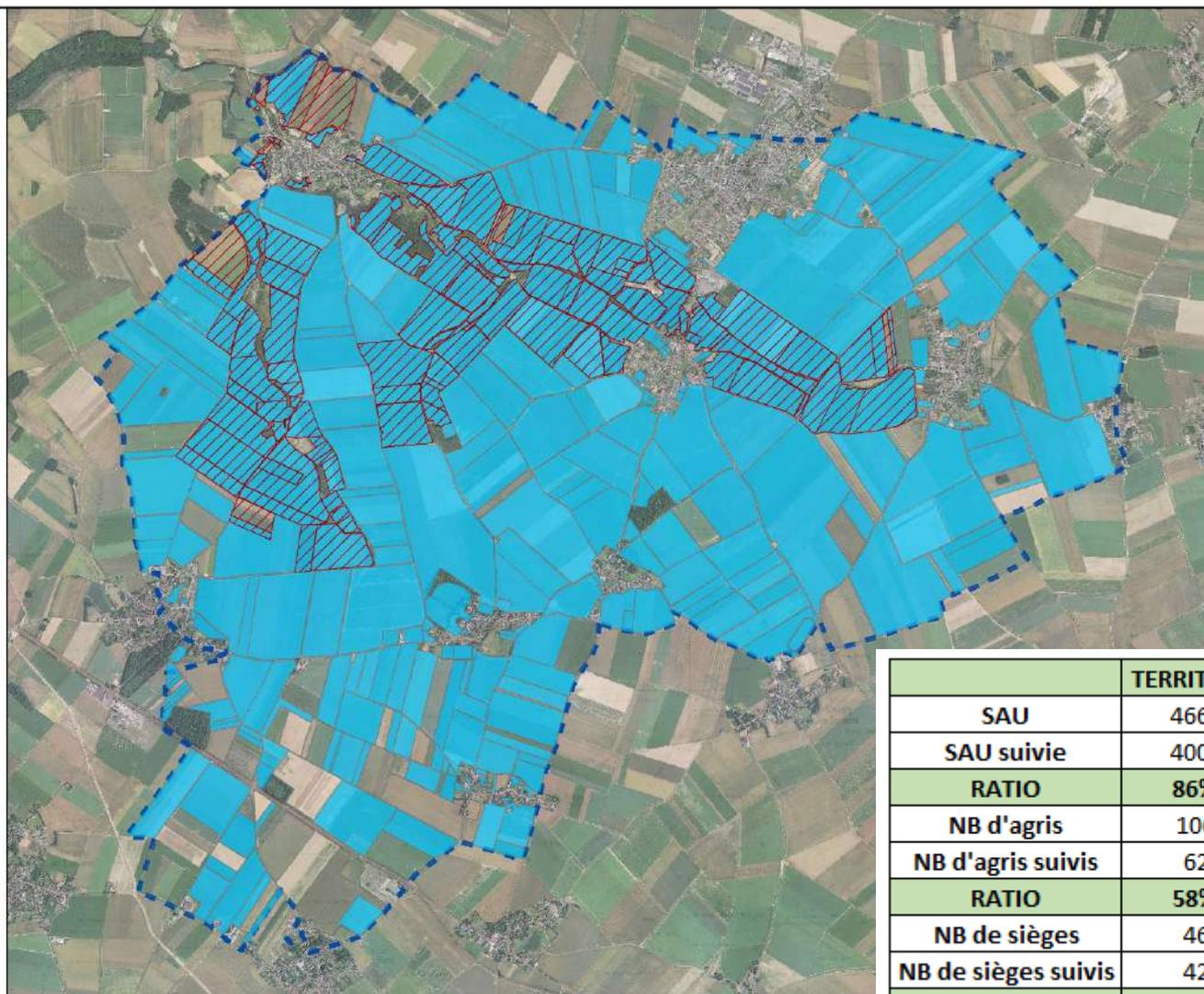
-  Parcelles Zone sensible
-  Parcelles diagnostiquées
-  Autres parcelles
-  AAC Caix

Sources:
 Agence de l'Eau Artois-Picardie
 SIEP du Santerre

JUN 2017
 Géonord
 Auteur: Perrine GAMEZ



0 495 990 1 980
 Mètres



	TERRITOIRE	ZAP
SAU	4669	960
SAU suivie	4004	891
RATIO	86%	93%
NB d'agris	106	42
NB d'agris suivis	62	34
RATIO	58%	81%
NB de sièges	46	29
NB de sièges suivis	42	27
RATIO	91%	93%

ORQUE DE CAIX

ACTIONS AGRICOLES

7 actions et 48 sous actions



ACTIONS	Intitulé	Nombre d'indicateurs	Objectifs atteints	Pourcentage	Exemple d'objectif non atteint	Exemple d'objectif atteint
1	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PONCTUELLES (limiter les risques de pollution ponctuelle sur les corps de ferme)	12	6	50%	Mise aux normes des cuves à fuel	Tous les locaux phytosanitaires étanches
2	AMELIORER LES PRATIQUES DE FERTILISATION AZOTEE	7	4	57%	Utilisation d'un outil de pilotage de la fertilisation azotée en cours de végétation ou d'un conseil dans l'AAC	Reporter le premier apport d'azote sur blé pour les sols filtrants
3	Favoriser les pratiques limitant les pertes par infiltration et ruissellement	4	3	75%	Création, maintien ou restauration de couverts herbacés, surfaces en agroforesterie, cultures non alimentaires ou TTCR	Maintien d'une couverture végétale permanente (cultures pérennes) ou périodique
4	Améliorer les pratiques phytosanitaires	10	5	50%	Développement de l'agriculture biologique : réalisation du diagnostic technico-économique	Destruction mécanique des CIPAN
5-6	Communication, sensibilisation et formation des acteurs agricoles	13	5	38%	Formation sur le raisonnement de la fertilisation	Formation Certiphyto (réglementaire)
7	Veille foncière	2	2	100%		Création d'une cellule de veille foncière
TOTAUX		48	25	52%		

25 /48 (52%) objectifs atteints

BILAN DES ACTIONS AGRICOLES

Actions réglementaires non atteintes:

- Sécurisation de la source d’approvisionnement lors du remplissage du pulvérisateur : 91%
- Mise au norme des cuves à fuel : 76 %

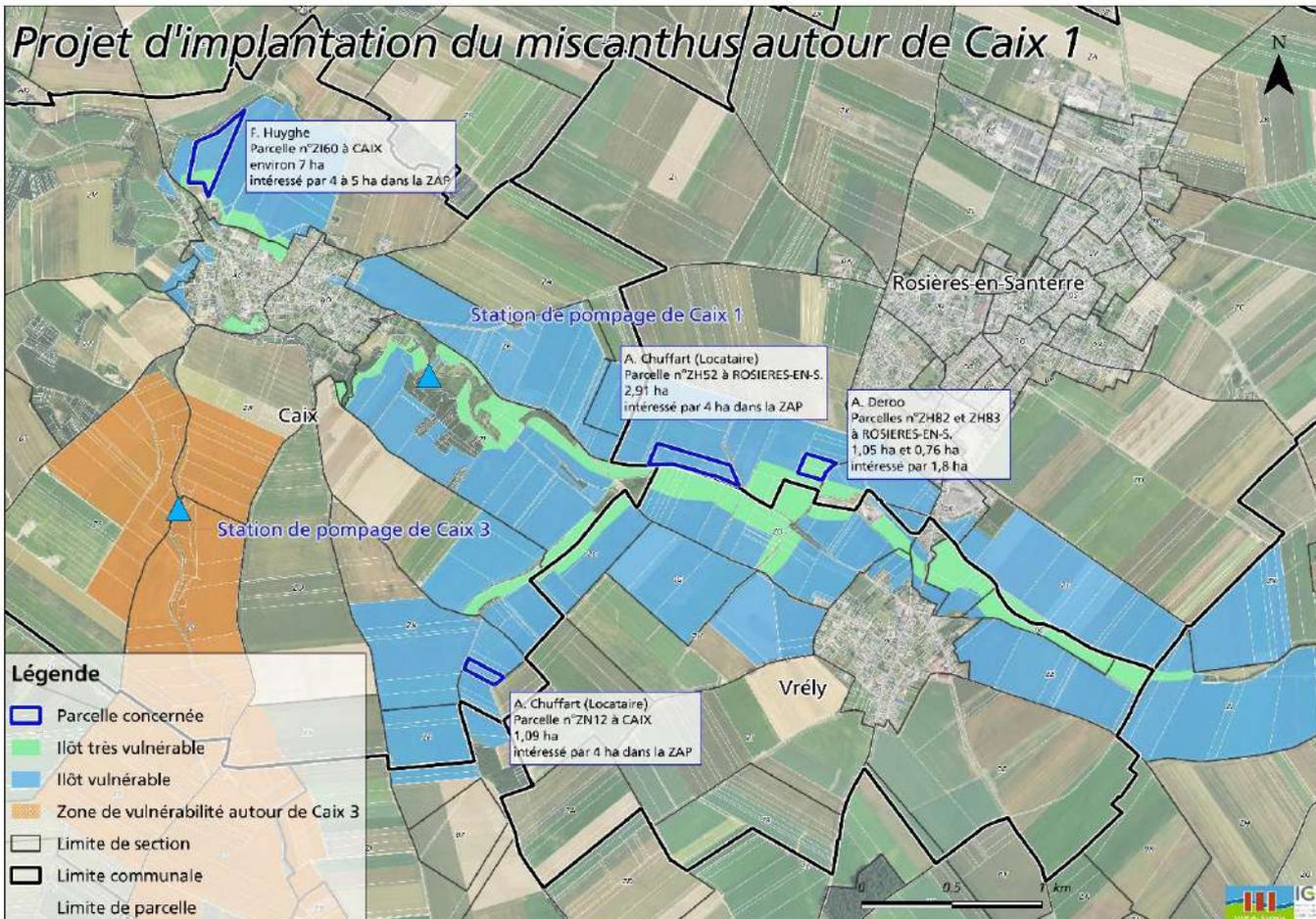
BILAN DES ACTIONS AGRICOLES

- ✓ **25 / 48 (52%)** objectifs atteints en **2015** (objectifs à 3 ans)
- ✓ **25 / 48 (52%)** objectifs atteints en **2017** (objectifs à 5 ans)

Progression entre 2015 et 2017:

- ↗ **25 indicateurs progressent**
- → **15 indicateurs se stabilisent**
- ↘ **8 indicateurs diminuent (principalement liés à l'effectif des agriculteurs dans l'AAC qui a augmenté)**

PROJET MISCANTHUS



Surface
concernée:
84 ha
Agriculteurs
identifiés:
16

2018 :
3 agriculteurs
pour environ 11
ha dans la zone

- Modélisation du transfert et évolution des teneurs en nitrates sur **CAIX 3**.
- Etude sur l'origine et la datation des nitrates au niveau des captages de **CAIX 1** :
 - Nitrates d'origine agricole
 - De quelques mois à 40-50 ans sur les plateaux limoneux
 - Pas d'influence des décharges



ORQUE DE CAIX

ACTIONS NON AGRICOLES

13 actions et 40 sous actions

Milieu



Assainissement collectif et
non collectif



Artisans / Industrie



Collectivités et Particuliers



Communication / Sensibilisation



ORQUE DE CAIX

ACTIONS NON AGRICOLES



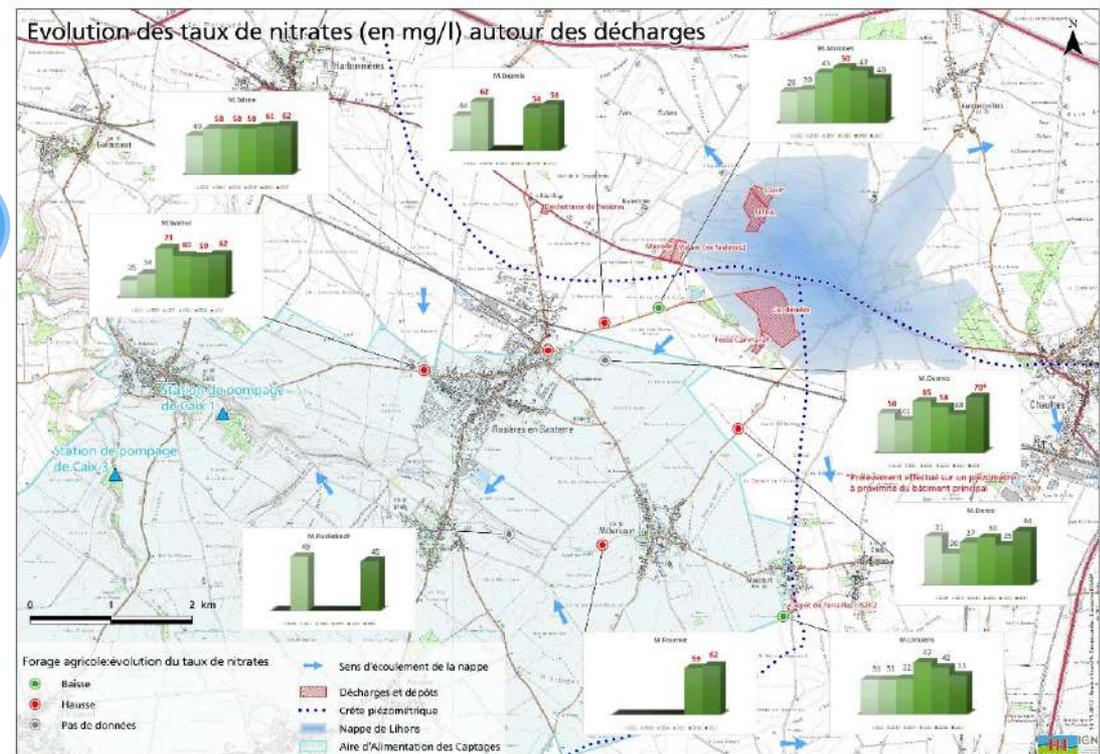
Thématique	Intitulé	Nombre d'actions	Nombre d'indicateurs	Objectifs atteints	Pourcentage	Exemple d'objectif non atteint	Exemple d'objectif atteint
1	MILIEU	1	2	2	100%		Assurer le suivi de la qualité des eaux souterraines sur le territoire
3	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	2	5	4	80%	Réaliser une analyse des eaux stockées en chaque point de collecte des eaux pluviales (en priorité pour la commune de Méharicourt)	Cibler les linéaires des réseaux jamais inspectés par les gestionnaires d'assainissement
4	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	4	14	5	36%	Interdire les puits d'infiltration dans l'aire d'alimentation des captages par un arrêté ou mener des études à la parcelle	Homogénéiser l'action des SPANC sur le territoire d'étude
5	PHYTOSANITAIRE NON AGRICOLE	3	9	7	78%	Organiser des réunions publiques envers les particuliers en insistant sur la nocivité des produits utilisés et appuyer les pratiques exemplaires sur le territoire	Réaliser des journées de démonstration de matériels alternatifs et sensibiliser les communes à un achat groupé.
6	Limiter et surveiller l'impact des rejets des PME et artisans	1	4	4	100%		Etablir des rencontres personnalisées des artisans volontaires pour établir un diagnostic de leurs rejets et déchets dangereux pour l'eau.
7	communication et sensibilisation	2	6	6	100%		Participer aux projets scolaires de sensibilisation existants pour intégrer la problématique de l'eau sur le territoire
TOTAUX		13	40	28	70%		

28 /40 (70%) objectifs atteints

DÉCHARGES DE LIHONS

- Suivi de 9 forages agricoles pendant 6 années sur avis d'un expert hydrogéologue
- Suivi des piézomètres du site Gurdebeke

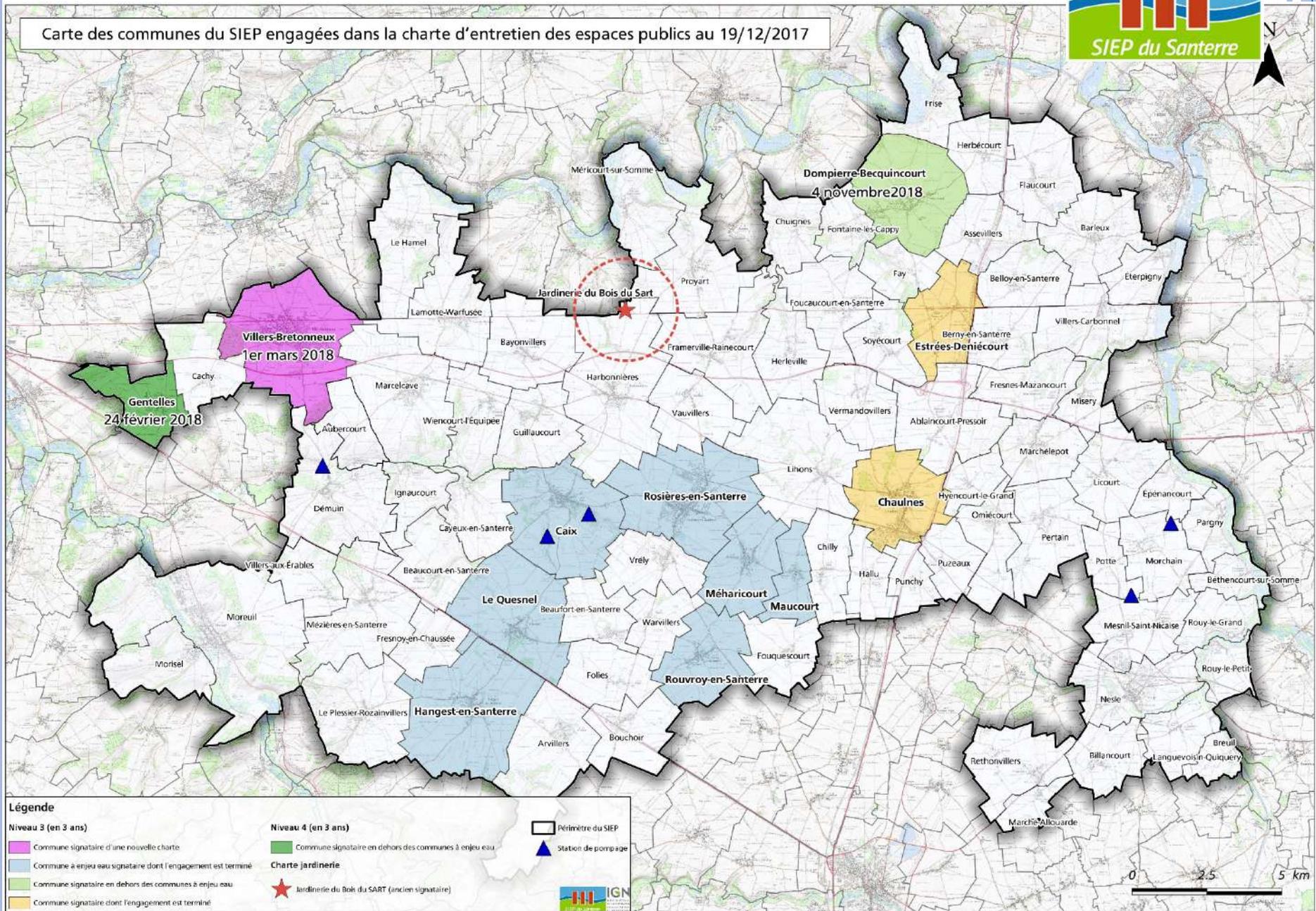
Aucun impact de la
décharge



THÉMATIQUE 5 : PHYTOSANITAIRE NON AGRICOLE



Carte des communes du SIEP engagées dans la charte d'entretien des espaces publics au 19/12/2017



Légende

Niveau 3 (en 3 ans)	Niveau 4 (en 3 ans)	Périmètre du SIEP
Commune signataire d'une nouvelle charte	Commune à enjeu eau signataire en dehors des communes à enjeu eau	Station de pompage
Commune à enjeu eau signataire dont l'engagement est terminé	Charte jardinerie	
Commune signataire en dehors des communes à enjeu eau	Jardinerie du Bois du SART (ancien signataire)	
Commune signataire dont l'engagement est terminé		

THÉMATIQUE 7 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Les captages d'eau potable de Caix ont été déclarés « prioritaires » par le Grenelle de l'Environnement. Dans ce contexte, le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) du Santerre a engagé sur ce territoire avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie et le Conseil général de la Somme, une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE). Cette opération a pour objectif de limiter les pollutions diffuses sur l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC).

Toutes les communes du SIEP peuvent bénéficier d'interventions. Les communes de l'AAC sont prioritaires selon la demande :

Arvillers • Beaufort-en-Santerre • Bouchoir • Caix • Hangest-en-Santerre • Harbonnières • Folles-Fouquecourt • Le Quesnel • Lihons • Maucourt • Méharicourt • Rouvray-en-Santerre • Rosières-en-Santerre • Vrély • Warvillers.



Des activités de la maternelle au primaire...

Le cycle de l'eau naturel et anthropique
Animation autour d'une maquette. Les enfants peuvent faire tomber la pluie et observer les « chemins » de l'eau.



Ils peuvent également mettre des « produits » dans les champs et observer ce qui se passe.



La craie magique

L'eau disparaît quand on la fait couler sur la craie. On observe la capacité de rétention du sol.

Où y a-t-il de l'eau ?

Les enfants collent une goutte d'eau là où ils pensent qu'il y a de l'eau.



Le gaspillage

Comparaison par image des actions qui économisent ou gaspillent l'eau.

L'eau dans le monde

Représentation des volumes d'eaux salées, douces et potables sur terre. Les enfants peuvent goûter pour comprendre ce qu'est une eau potable.

Le rôle épurateur du sol

De l'eau sale s'écoule dans le sol...

Film ou histoire d'une goutte d'eau.

D'autres activités peuvent être proposées.



SITE INTERNET, PLAQUETTES, PANNEAUX, PRESSE

Le paillage

Le paillage consiste à couvrir le sol nu de déchets végétaux afin de le protéger et de recouvrir les plants. En effet, en se décomposant, ce paillis se change en humus et en sels minéraux qui enrichissent la terre. De plus, cela évite la pousse des herbes non désirées dans vos parterres et vous permettez d'utiliser vos déchets végétaux au jardin.



Le saviez-vous ?

Pour éliminer les mauvaises herbes, il n'est pas nécessaire d'avoir recours à des produits chimiques. En effet, le sel, le bicarbonate de soude, le vinaigre et l'eau bouillante (des pommes de terre par exemple) sont d'excellents désherbants naturels.

Désherbage au vinaigre :

- 1 L d'eau
 - 2 cuillères à soupe de vinaigre blanc
 - 2 cuillères à soupe de sel
- Désherbage au bicarbonate de soude :
- 1 L d'eau
 - 2 cuillères à soupe de bicarbonate

Pour entretenir la pelouse

Évitez de tondre à ras. Vous favoriseriez la pelouse et étoufferez les mauvaises et les truffes : pour cela, le hauteur idéale de tonte est 7 cm. Les scarificateurs et aérosoirs sont aussi de bons moyens de lutte.

La commune de CAIX s'est engagée à réduire de 50% l'usage des produits phytosanitaires dans les zones les plus vulnérables grâce à la charte d'entretien des espèces publiques.

L'abus de pesticides est dangereux pour tous les habitants de votre jardin.

Votre façon d'agir avec la commune :

- 1) Soutenir vos élus dans la démarche de réduction des produits phytosanitaires
- 2) Désherber manuellement votre devanture et votre jardin

Rappel : La loi de transition énergétique interdit dès le 1^{er} janvier 2017 l'application de produit phyto dans les espaces verts et la voirie et dès le 1^{er} janvier 2019 la vente pour les particuliers.

Le SIEP du Santerre serait satisfait quotidiennement les besoins en eau potable de 83 communes grâce à la nappe de la croix. L'eau est de qualité satisfaisante mais reste vulnérable. L'augmentation des nitrates et l'apparition de diverses « pollutions » dans les analyses d'eau ont conduit au lancement de l'ORQUE sur les captages de CAIX.

La CCS et la CCALM sont compétentes pour la gestion et/ou le contrôle de l'assainissement collectif et non collectif.

Les communes en Assainissement collectif de l'AAC sont : Caix, Rosières-en-Santerre, Harbonnières, Méharicourt, Vrély, Lihons et prochainement Le Quesnel.

Les communes en Assainissement Non Collectif de l'AAC sont : Maucourt, Bouchoir, Rouvry-en-Santerre, Fouquescourt, Vavrillers, Falais, Boufort-en-Santerre, Arvillers et Hargest-en-Santerre.

Les visites

Suite à la démarche engagée par les partenaires, une priorisation des activités a été établie, considérant les impacts potentiels de leurs rejets. Aussi, les établissements professionnels sensibles forment l'objet de visites de diagnostic afin de :

- Caractériser les activités associées ainsi que les effluents générés et raccordés au réseau collectif ou traités en assainissement individuel ;
 - Prévenir les pratiques à risque, définir les prescriptions spécifiques avant rejet des eaux usées ;
 - Solliciter les financements en cas d'investissement.
- Vous pourrez être contacté par la CMA ou le gestionnaire d'assainissement (CCS et/ou CCALM).



Les 4 bonnes raisons d'adhérer

- 1) Respecter les réglementations
- 2) Bénéficier de conseils et d'aide
- 3) Bénéficier de subvention de l'Etat allant jusqu'à 60% du montant
- 4) Valoriser l'image de votre commune

Exemples d'adhésions

- Restaurants
- Traiteurs
- Etablissements disposant d'une restauration collective
- Boucheries
- Charcuteries
- Boulangeries
- Pâtisseries



assainissement individuel assainissement collectif

Les enfants ont découvert que le sable ne filtre pas tout. Les enfants sont désormais porteurs du message, qu'ils pourront transmettre à leurs parents. « Les captages de Caix sont prioritaires dans le Grenelle de l'environnement, c'est surtout pour le monde agricole » dont les parents peuvent faire partie, explique Marine Josse. Le SIEP mène depuis 2009 une opération de reconquête de la qualité de l'eau (ORQUE), la sensibilisation des petits en fait partie.

L'établissement doit se mettre à l'évacuation de ses déchets (Article L222-1 de l'environnement). Dans le cas d'un assainissement autonome, il doit entretenir régulièrement son installation.

BILANS DES ACTIONS NON AGRICOLES



- Blocage au niveau des mises aux normes des ANC :
 - Coûts élevés pour les particuliers
 - Pénalités non dissuasives
 - Pas de possibilité pour le SIEP de financer les études de sol

- SMO et un exploitant agricole :
 - Révision de la DUP ?
 - Comment faire cesser les pollueurs identifiés ?

- CMA :
 - Régionalisation et disparition de l'animation territoriale

CONCLUSIONS

20 actions et 88 sous actions

Agricole : 25 / 48 (52%) objectifs atteints en 2017

Non Agricole: 28/40 (70%) objectifs atteints en 2017

53/88 : 60% d'objectifs atteints en 2017

PERSPECTIVES 2018

- Continuer les actions en cours pour la préservation de la qualité de l'eau (projet du miscanthus, suivi de la qualité de l'eau, suivi et accompagnement des exploitants, etc.)
- Groupes de travail pour l'élaboration d'un nouveau plan d'actions
- Comité de pilotage de validation d'un nouveau plan d'actions et arrêtés préfectoraux

Points divers

CHANGEMENT DE SIRET

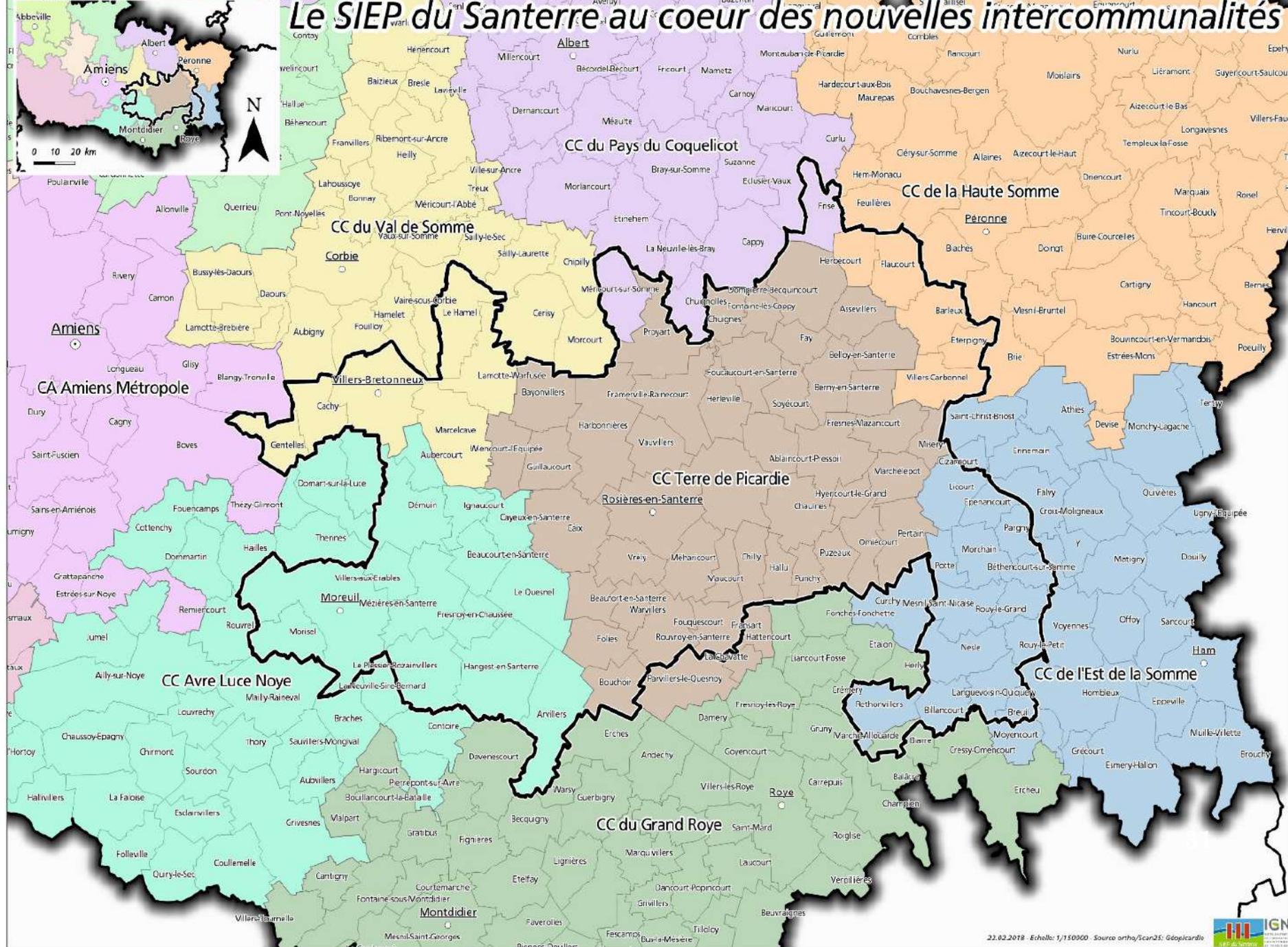
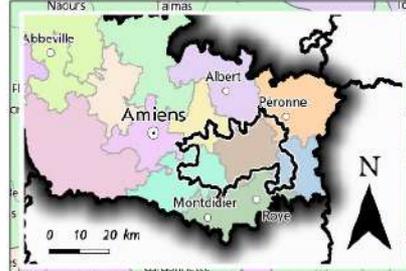


○ Problèmes rencontrés :

- Toujours pas de nouveau numéro URSSAF depuis janvier et l'ancien est fermé
- Pour l'envoi des délibérations dématérialisées, il faut une délibération du comité syndical permettant la signature d'un avenant. En attendant : envoi papier
- CPAM : versements des Indemnités Journalières rejetés car l'ancienne société est fermée et malgré l'envoi de l'information en janvier
- Coûts des changements de tampons : 500 € HT
- Nécessité de signer des contrats de transferts pour les 70 lignes de téléphonie mobile

- Comment anticiper les impacts de la loi NoTre ?
 - Périmètre ?
 - Représentativité des élus au sein du comité syndical :
 - Peut on définir un nombre d'élus de l'EPCI par communes représentées dans le comité syndical ?
 - Conseiller communautaire ou conseiller municipal possible ?
- Comment gérer les transferts budgétaires ?
 - Exemple de Démuin et Aubercourt
- Agences de l'Eau ?
 - Quels seront les impacts des prélèvements opérés sur les budgets des Agences de l'Eau ?
 - La baisse des effectifs va-t-elle permettre une continuité des actions ?

Le SIEP du Santerre au coeur des nouvelles intercommunalités





Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau Captages de POTTE et MORCHAIN

Groupe de travail agricole

Elaboration du programme d'actions agricoles



Groupe de travail
20 février 2018



Introduction

Philippe CHEVAL
Président du SIEP du Santerre

Rappel sur la qualité de l'eau

Evolution de la concentration en nitrates à Morchain



Rappel sur la qualité de l'eau

- ❖ Atrazine et **dérivées** : **deisopropyl Atrazine, desethyl atrazine** (herbicide, interdit depuis 2003),
- ❖ Simazine (herbicide, interdit depuis 2003),
- ❖ Diuron (désherbant total interdit en 2003),
- ❖ Oxadixyl (fongicide systémique, interdit depuis 2003),
- ❖ Chloridazone (herbicide betterave uniquement),
- ❖ 2,6 dichlorobenzamide (dégradation du dichlobenil, herbicide utilisé sur blé interdit en 2009).
- ❖ **Bentazone (herbicide de contact sélectif haricot, pois, maïs),**
- ❖ **Lenacile (herbicide betteraves),**

Maximum atteint : 0,123 µg/l pour l'ensemble des produits en mai 2016 (norme 0,5µg/L)

PERCHLORATES : 4 µg/l

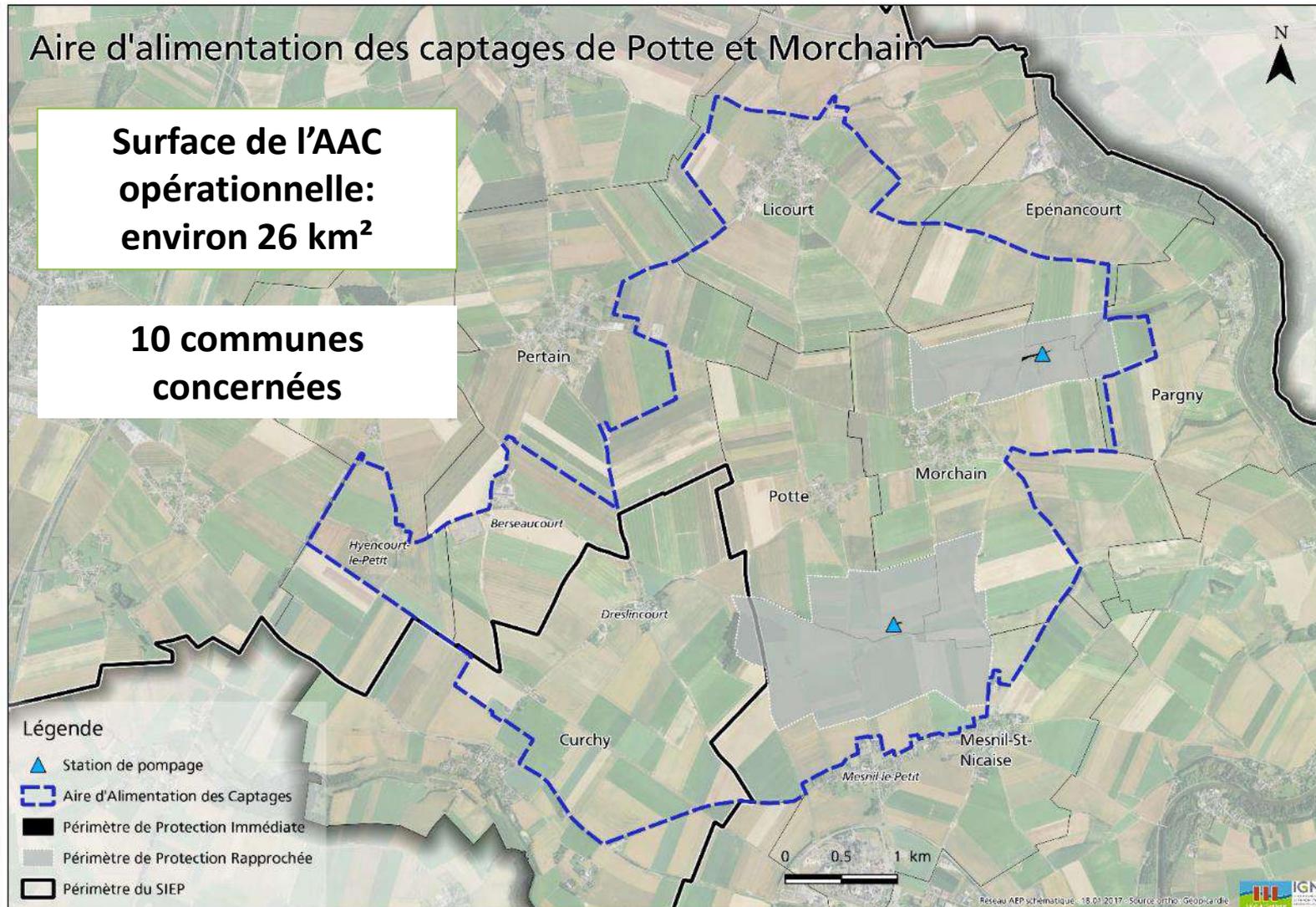
Préconisation : ne pas distribuer l'eau aux nourrissons de moins de 6 mois lorsque la teneur est supérieure à 4µg/l, et aux femmes enceintes lorsqu'elle dépasse 15 µg/l.

Point qualité de l'eau

Evolution de la concentration en nitrates à Potte

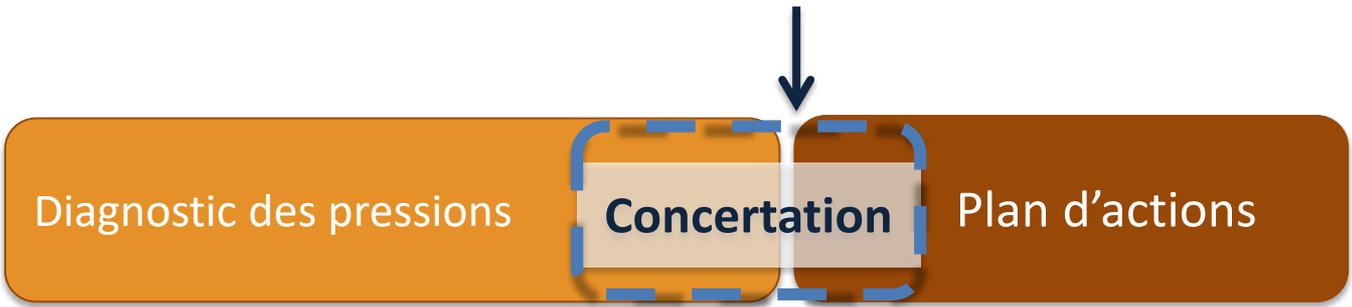


Aire d'alimentation des captages

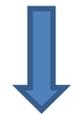


Les phases de l'étude

Objectif : co-construire un plan d'actions fédérateur et adapté au territoire pour une diminution des pressions agricoles sur la ressource en eau



Groupe de travail de **JANVIER** :
Définition des **axes de travail**



Groupe de travail de **Février** :
Définition des **actions à mener**

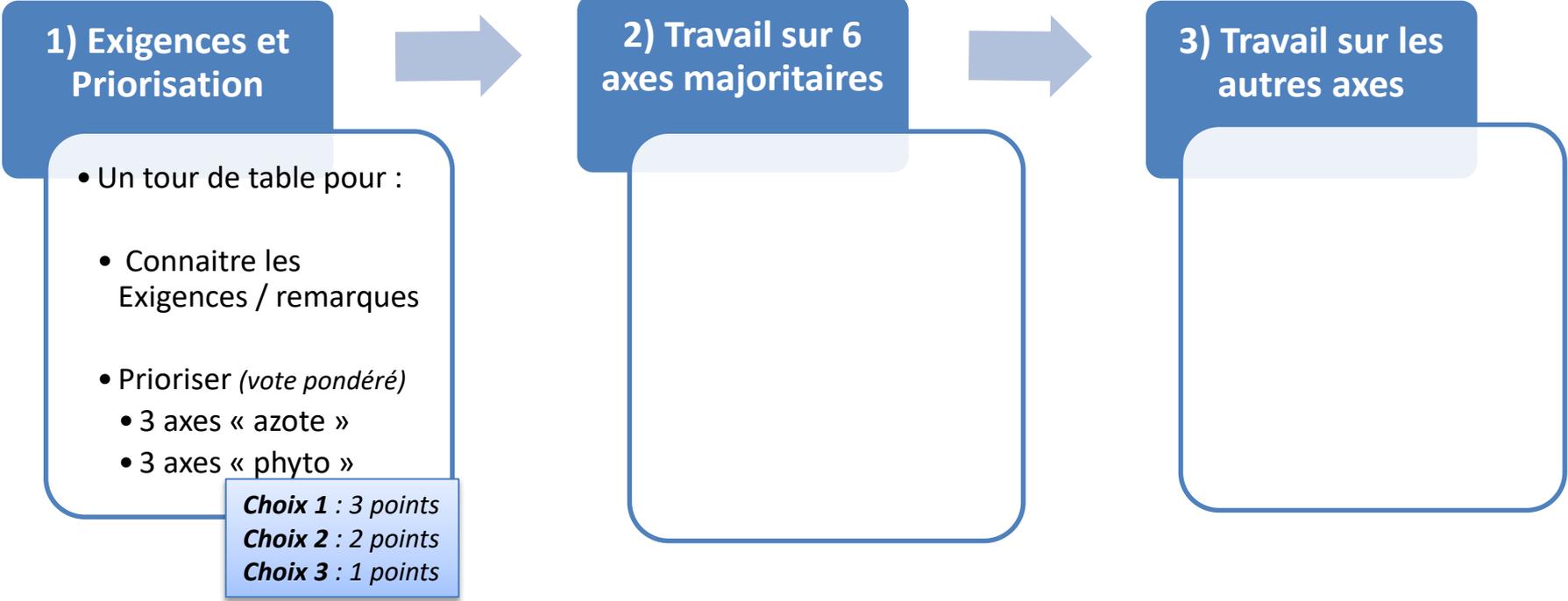
Déroulé de la réunion

Objectif : Maximiser l'adhésion des agriculteurs et des autres acteurs au plan d'action



Déroulé de la réunion

Objectif : Maximiser l'adhésion des agriculteurs et des autres acteurs au plan d'action



30 minutes

60 minutes

30 minutes

Azote

AXES AZOTE

Thème	N°	Quels sont les axes d'amélioration ?	PRIORISATION
A l'échelle de la culture	1a	- Adapter la fertilisation azotée des cultures en tenant compte des moyennes locales des reliquats azotés	
	2a	- Améliorer les équipements des épandeurs d'azote pour une meilleure précision (modulation intra-parcellaire)	
	3a	- Inciter le recours aux outils de pilotage de la fertilisation azotée en cours de végétation	
Pendant l'interculture	4a	- Etudier les meilleures options pour optimiser les couverts d'interculture pour un meilleur piégeage (ex: semer au plus tôt, choix des espèces, favoriser les mélanges)	
A l'échelle de la rotation	5a	- Améliorer ou maintenir la fertilité organique des sols en optimisant le choix des produits organiques et mesurer l'impact d'un changement de pratiques avec l'outil SIMEOS-AMG	
	6a	- Maintenir une veille pour mettre en place des cultures à bas niveaux d'intrants	

Phytos

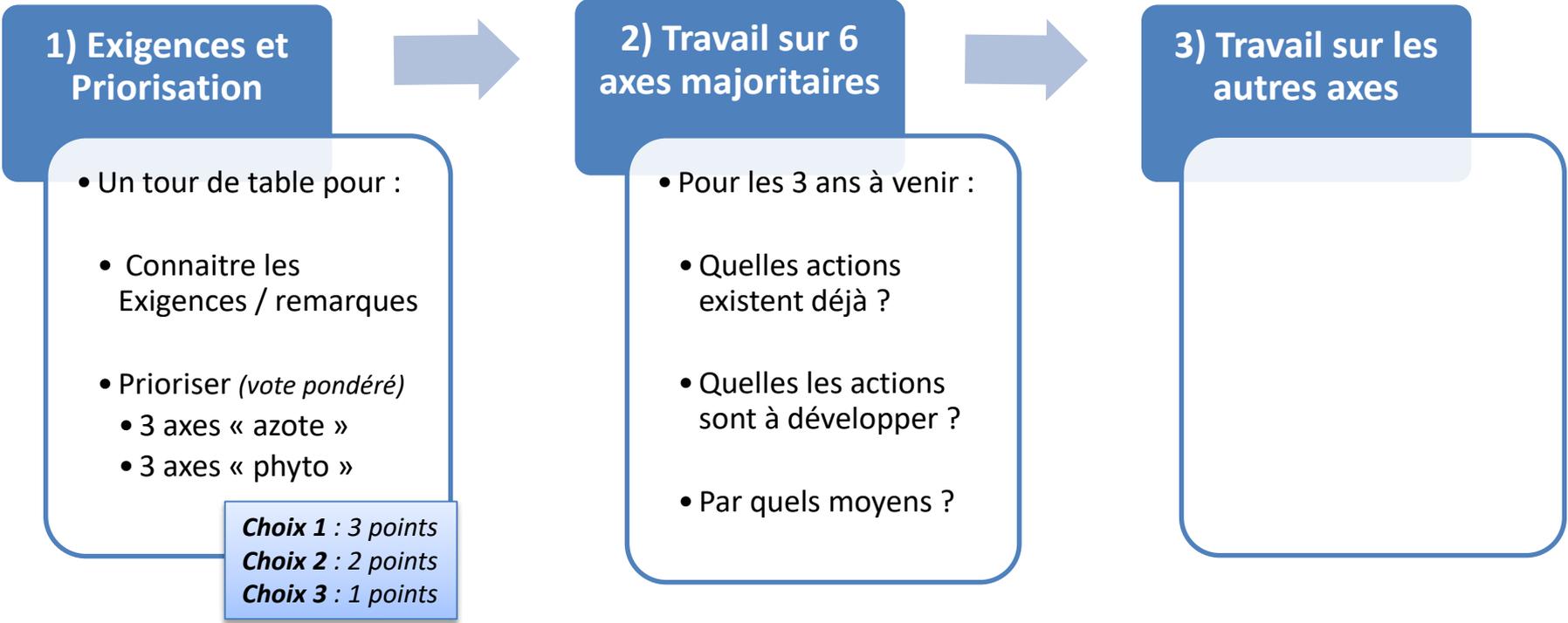
AXES PHYTOS

Thème	N°	Quels sont les axes d'amélioration ?	REMARQUES	PRIORISATION
A l'échelle de la culture	1p	- Promouvoir l'utilisation des OAD couplée avec un réseau de stations météo dans l'AAC		
	2p	- Optimiser le choix variétal		
	3p	- Adapter les dates et densités de semis pour limiter les désherbages d'automne		
	4p	- Sensibiliser sur les conditions optimales de pulvérisation (adjuvants, hygrométrie, T°C)		
	5p	- Utiliser les techniques alternatives (faux-semis, désherbage mécanique) pour limiter et/ ou optimiser les désherbages chimiques		
	6p	- Inciter au pilotage de l'irrigation		
A l'échelle de la rotation	7p	- Lutter contre le ruissellement en mettant en place des bandes enherbées, zones tampons, ...)		
	8p	- Sensibiliser sur les effets du barbutte en pommes de terre		
	9p	- Limiter le retour des pommes de terre à 4 ans et des légumes à 6 ans dans la rotation		
	10p	- Diversifier et allonger les rotations en limitant les blés sur blés		
	11p	- Informer et sensibiliser sur le rinçage du pulvérisateur et la gestion du fond de cuve au champ		
	12p	- Sensibiliser sur l'agriculture biologique		



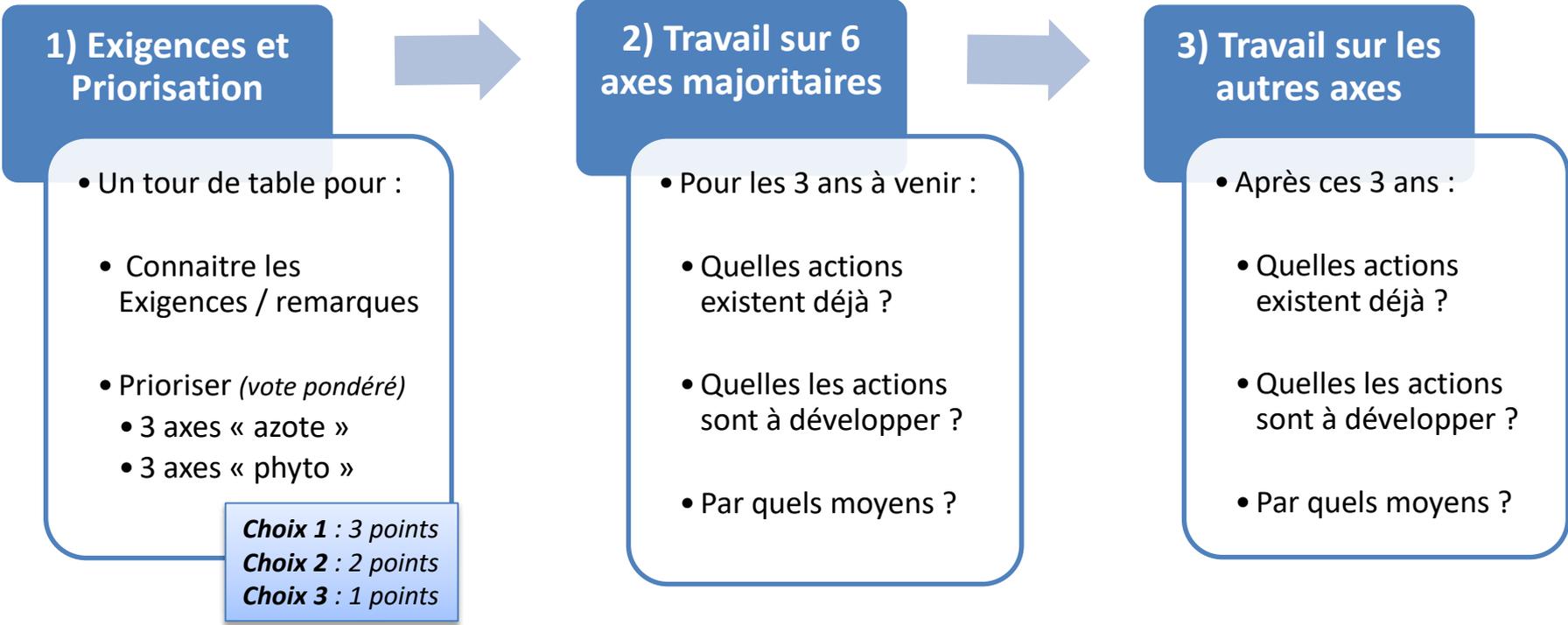
Déroulé de la réunion

Objectif : Maximiser l'adhésion des agriculteurs et des autres acteurs au plan d'action



Déroulé de la réunion

Objectif : Maximiser l'adhésion des agriculteurs et des autres acteurs au plan d'action



Azote

AXES AZOTE				ACTIONS - Comment y parvenir?					
Thème	N°	Quels sont les axes d'amélioration ?	REMARQUES	PRIORISATION	BESOINS	FREQUENCE	AVEC QUI?	QUELS MOYENS?	DETAILS?
A l'échelle de la culture	1a	- Adapter la fertilisation azotée des cultures en tenant compte des moyennes locales des reliquats azotés							
	2a	- Améliorer les équipements des épandeurs d'azote pour une meilleure précision (modulation intra-parcellaire)							
	3a	- Inciter le recours aux outils de pilotage de la fertilisation azotée en cours de végétation							
Pendant l'interculture	4a	- Etudier les meilleures options pour optimiser les couverts d'interculture pour un meilleur piégeage (ex: semer au plus tôt, choix des espèces, favoriser les mélanges)							
A l'échelle de la rotation	5a	- Améliorer ou maintenir la fertilité organique des sols en optimisant le choix des produits organiques et mesurer l'impact d'un changement de pratiques avec l'outil SIMEOS-AMG							
	6a	- Maintenir une veille pour mettre en place des cultures à bas niveaux d'intrants (type miscanthus)							

Phytos

AXES PHYTOS					ACTIONS - Comment y parvenir?				
Thème	N°	Quels sont les axes d'amélioration ?	REMARQUES	PRIORISATION	BESOINS	FREQUENCE	AVEC QUI?	QUELS MOYENS?	DETAILS?
A l'échelle de la culture	1p	- Promouvoir l'utilisation des OAD couplée avec un réseau de stations météo dans l'AAC							
	2p	- Optimiser le choix variétal							
	3p	- Adapter les dates et densités de semis pour limiter les désherbages d'automne							
	4p	- Sensibiliser sur les conditions optimales de pulvérisation (adjuvants, hygrométrie, T°C)							
	5p	- Utiliser les techniques alternatives (faux-semis, désherbage mécanique) pour limiter et/ ou optimiser les désherbages chimiques							
	6p	- Inciter au pilotage de l'irrigation							
A l'échelle de la rotation	7p	- Lutter contre le ruissellement en mettant en place des bandes enherbées, zones tampons, ...)							
	8p	- Sensibiliser sur les effets du barbutte en pommes de terre							
	9p	- Limiter le retour des pommes de terre à 4 ans et des légumes à 6 ans dans la rotation							
	10p	- Diversifier et allonger les rotations en limitant les blés sur blés							
	11p	- Informer et sensibiliser sur le rinçage du pulvérisateur et la gestion du fond de cuve au champ							
	12p	- Sensibiliser sur l'agriculture biologique							



Merci pour votre participation





Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau Captages de POTTE et MORCHAIN

Groupe de travail agricole

Elaboration du programme d'actions agricoles



Groupe de travail
29 janvier 2018



Introduction

Philippe CHEVAL
Président du SIEP du Santerre

Ordre du jour

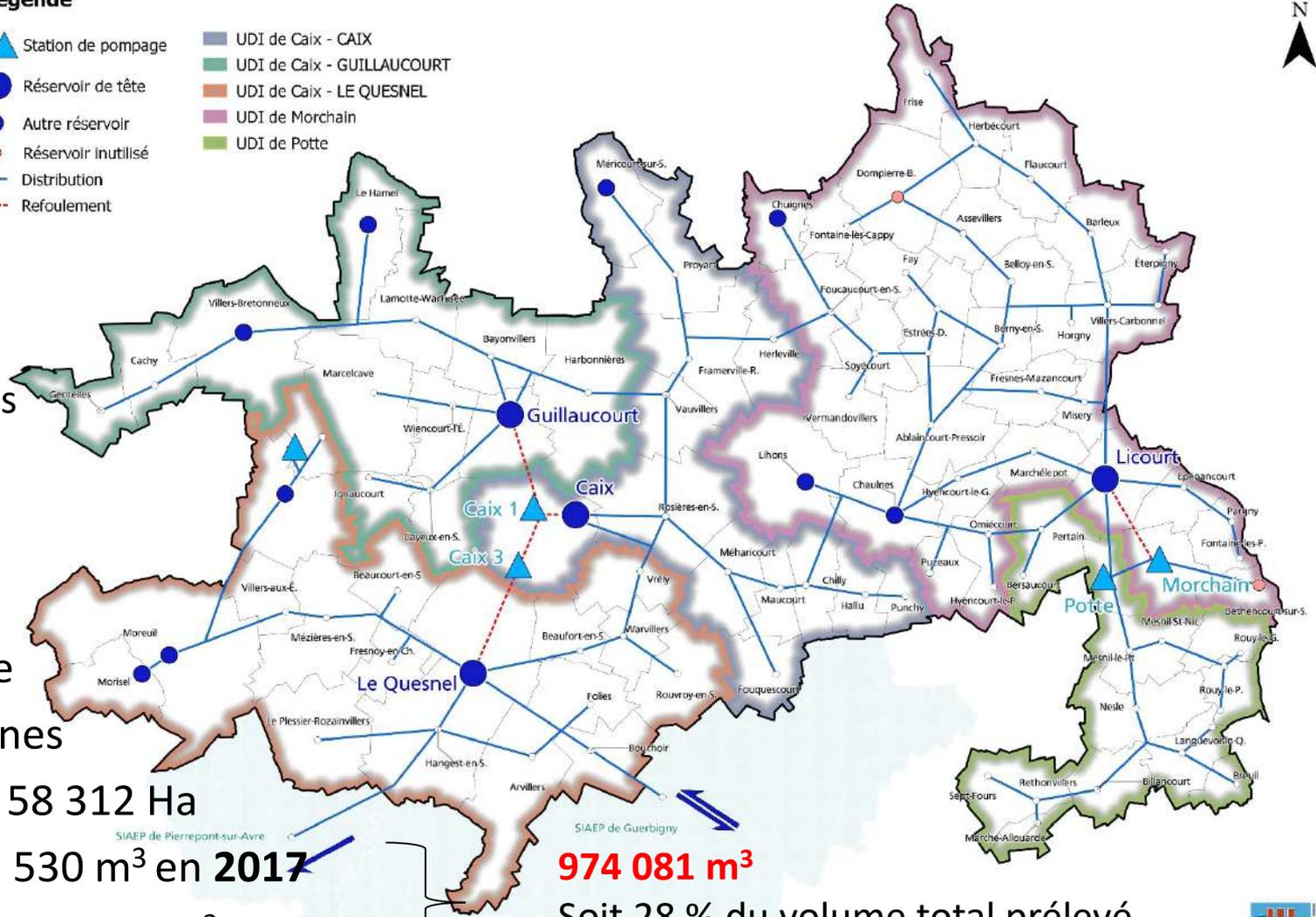
- Introduction : Pourquoi cette démarche ?
- Qui ? *Les partenaires et leurs rôles*
- Comment ? *Une phase de diagnostic et une phase de concertation*
- Les grandes lignes du diagnostics
- Ateliers de travail

Présentation du territoire du SIEP



Légende

- ▲ Station de pompage
- Réservoir de tête
- Autre réservoir
- Réservoir inutilisé
- Distribution
- - - Refoulement
- UDI de Caix - CAIX
- UDI de Caix - GUILLAUCOURT
- UDI de Caix - LE QUESNEL
- UDI de Morchain
- UDI de Potte



Volume prélevés
en 2017 :
3 399 355 m³

- SIEP : Régie
- 83 communes
- Surface de 58 312 Ha
- Potte : 372 530 m³ en 2017
- Morchain : 601 551 m³ en 2017

974 081 m³

Soit 28 % du volume total prélevé

Rappel sur la qualité de l'eau

Evolution de la concentration en nitrates à Morchain



Rappel sur la qualité de l'eau

- ❖ Atrazine et **dérivées** : **deisopropyl Atrazine, desethyl atrazine** (herbicide, interdit depuis 2003),
- ❖ Simazine (herbicide, interdit depuis 2003),
- ❖ Diuron (désherbant total interdit en 2003),
- ❖ Oxadixyl (fongicide systémique, interdit depuis 2003),
- ❖ Chloridazone (herbicide betterave uniquement),
- ❖ 2,6 dichlorobenzamide (dégradation du dichlobenil, herbicide utilisé sur blé interdit en 2009).
- ❖ **Bentazone (herbicide de contact sélectif haricot, pois, mais),**
- ❖ **Lenacile (herbicide betteraves),**

Maximum atteint : 0,123 µg/l pour l'ensemble des produits en mai 2016 (norme 0,5µg/L)

PERCHLORATES : 4 µg/l

Préconisation : ne pas distribuer l'eau aux nourrissons de moins de 6 mois lorsque la teneur est supérieure à 4µg/l, et aux femmes enceintes lorsqu'elle dépasse 15 µg/l.

Point qualité de l'eau

Evolution de la concentration en nitrates à Potte

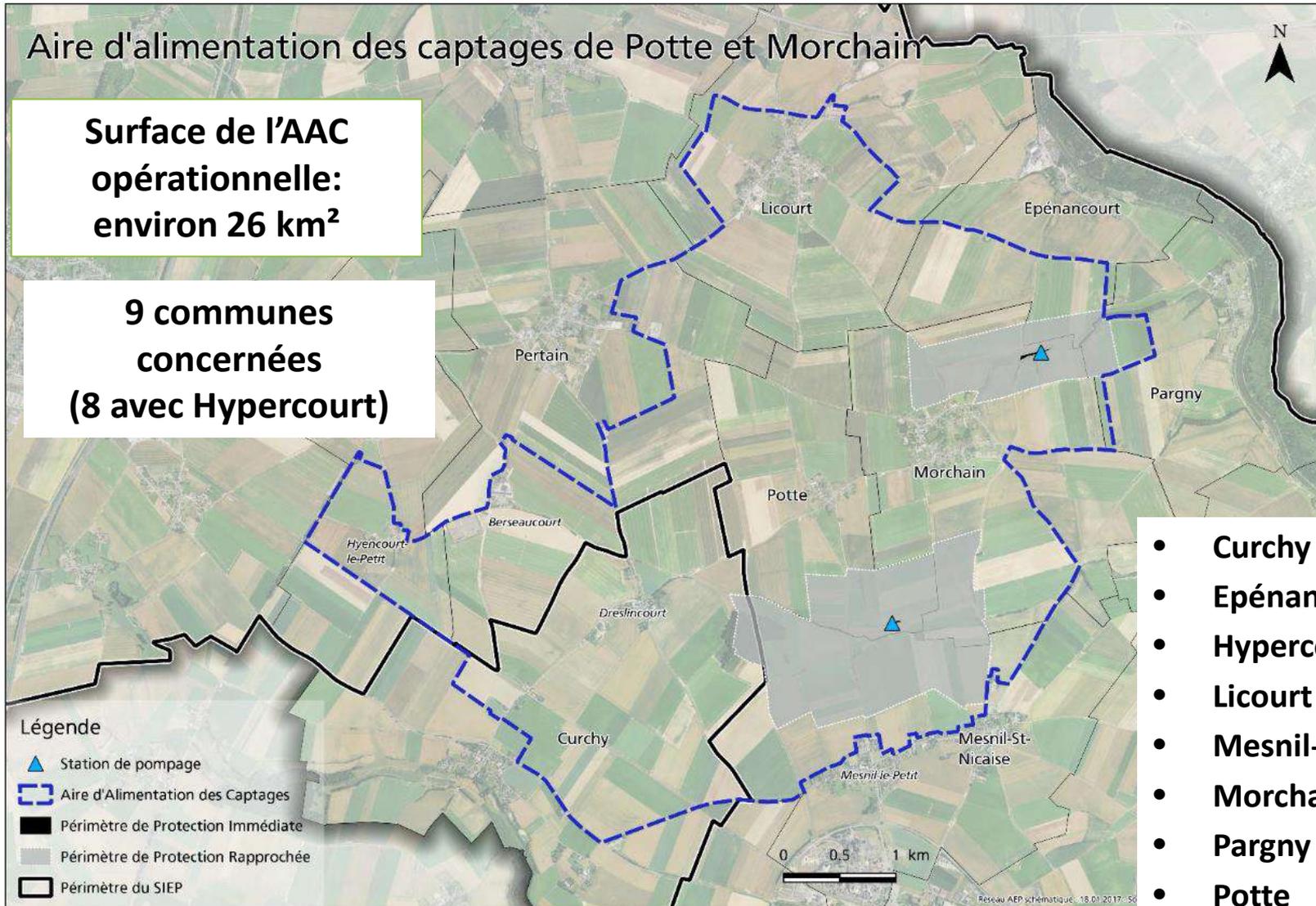


Aire d'alimentation des captages

Aire d'alimentation des captages de Potte et Morchain

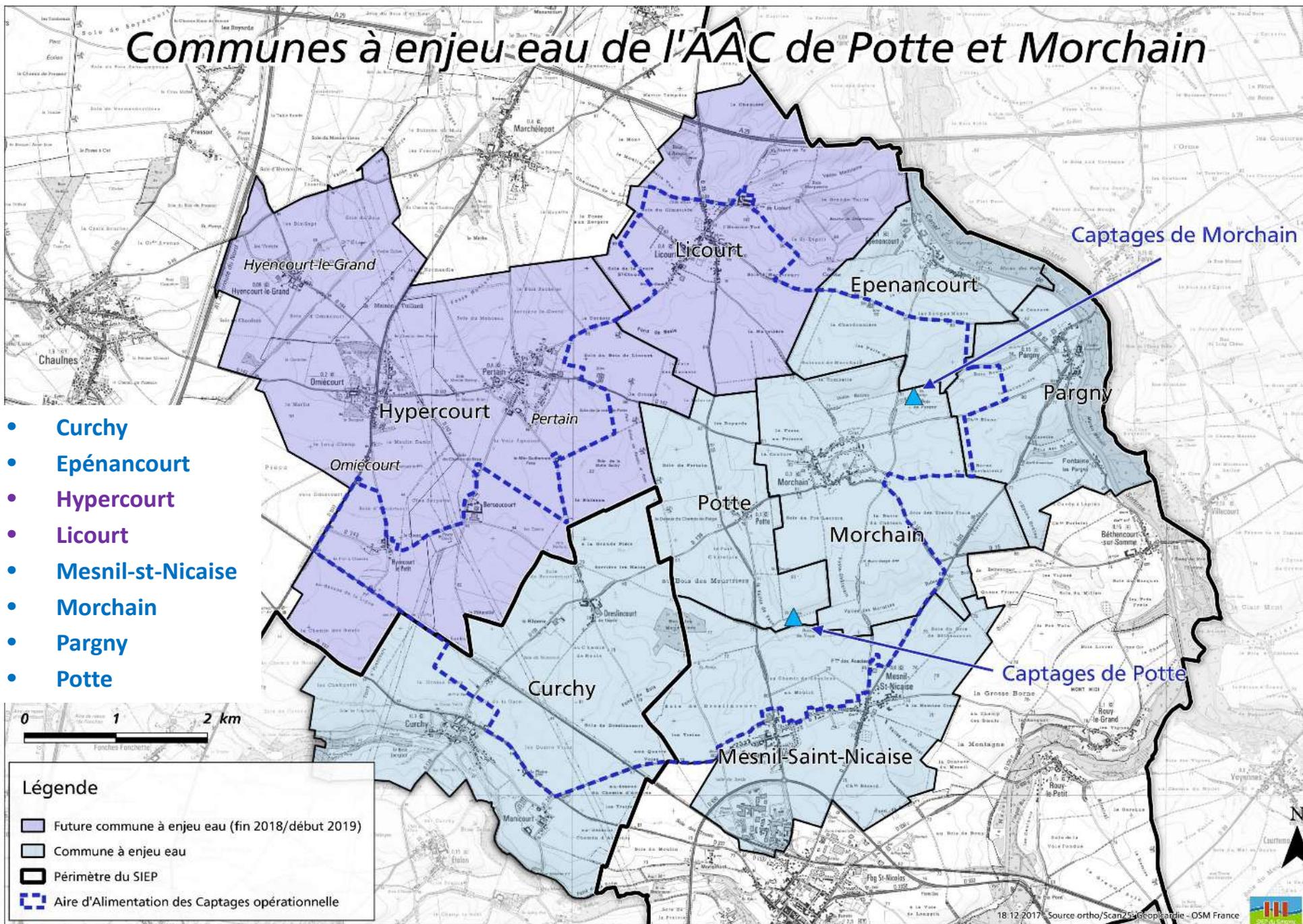
**Surface de l'AAC
opérationnelle:
environ 26 km²**

**9 communes
concernées
(8 avec Hypercourt)**



- Curchy
- Epénancourt
- Hypercourt
- Licourt
- Mesnil-st-Nicaise
- Morchain
- Pargny
- Potte

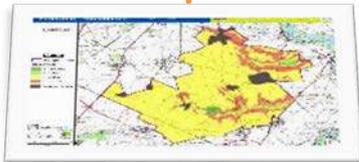
Communes à enjeu eau de l'AAC de Potte et Morchain



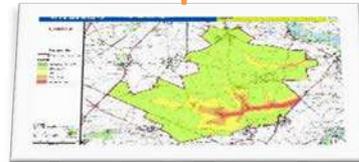
Cartographie de la vulnérabilité



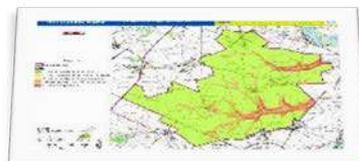
+



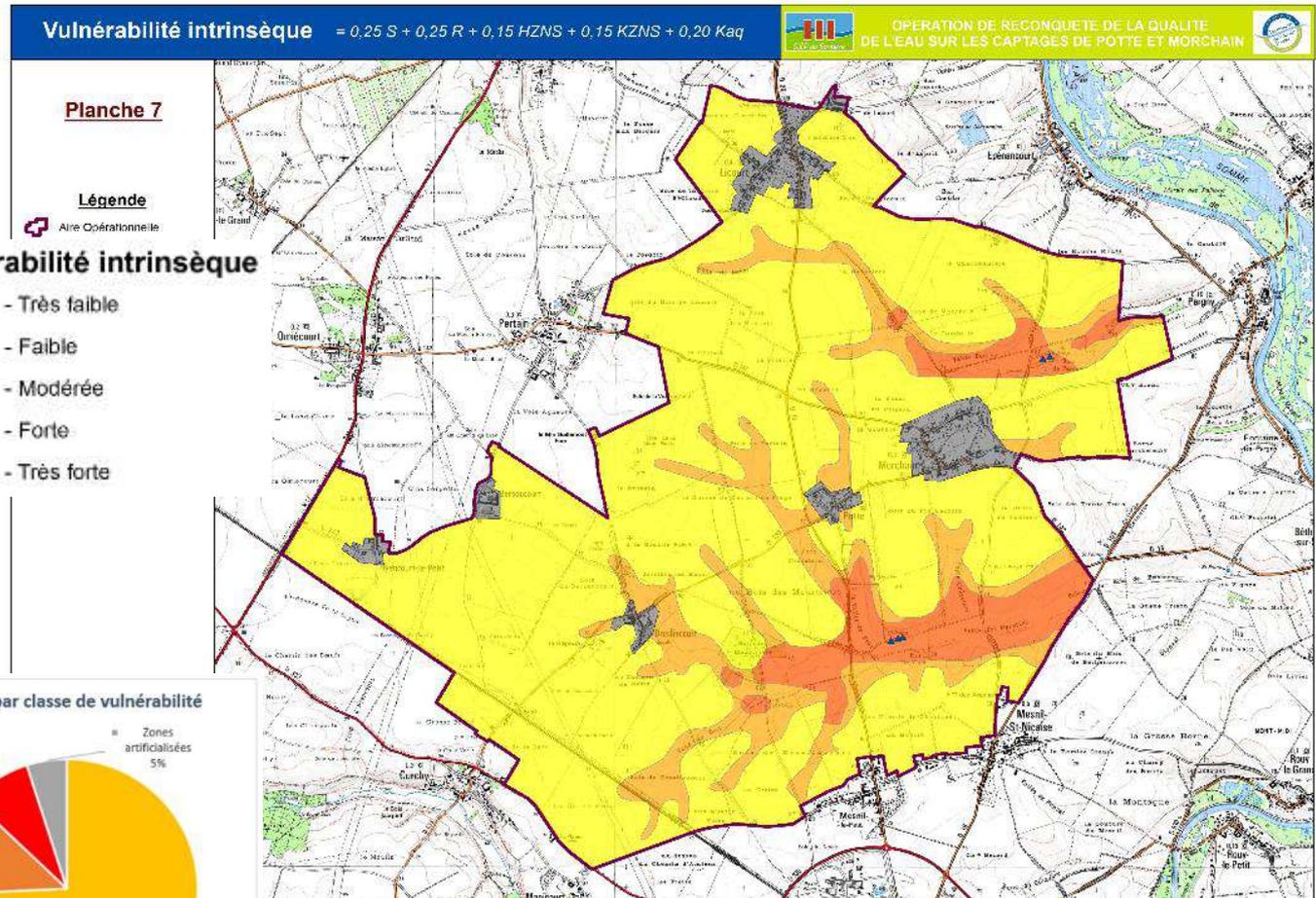
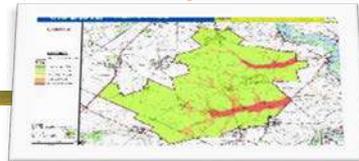
+



+



+

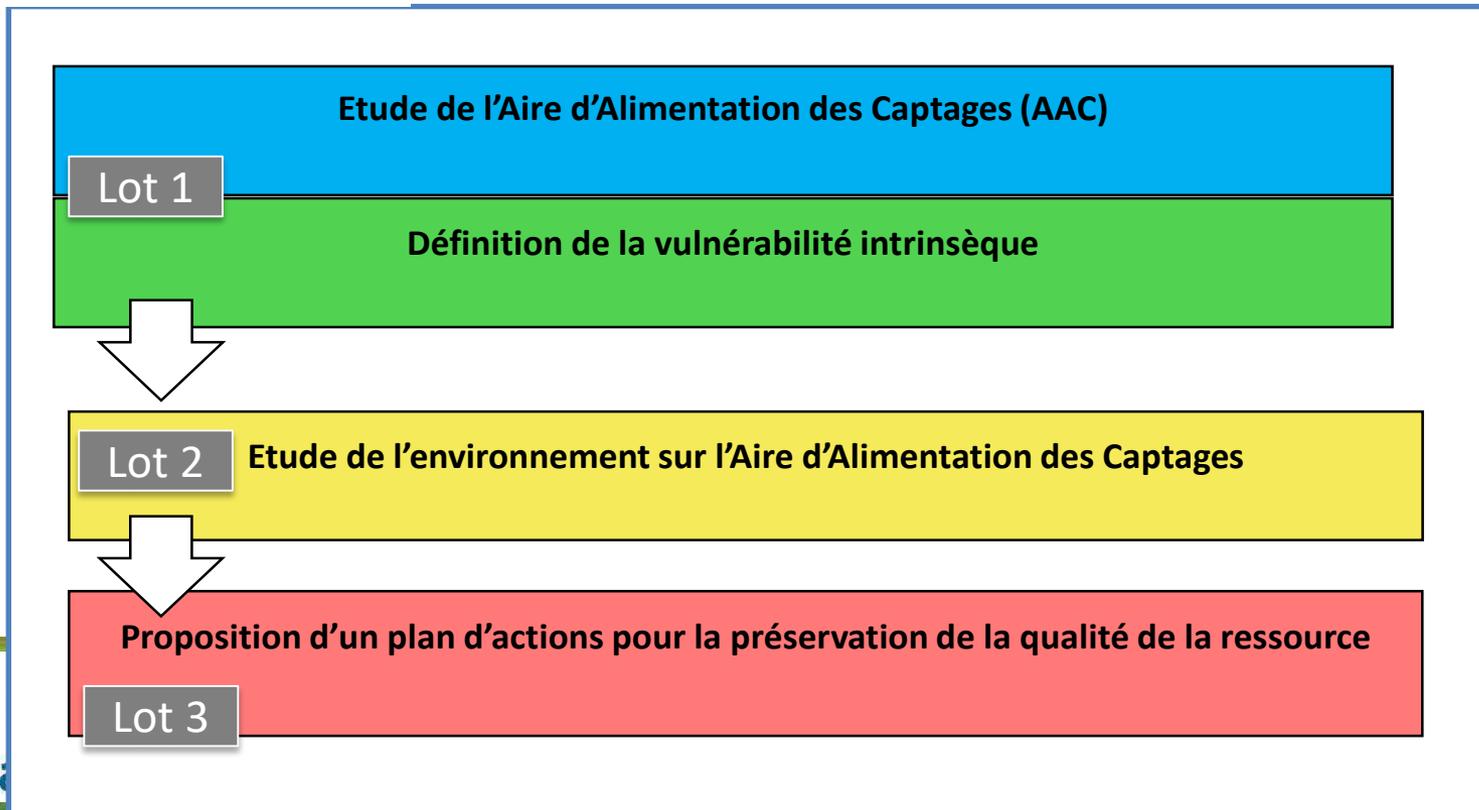


Contexte de l'étude

Pour préserver la qualité de leur ressource en eau, le SIEP du Santerre s'engage dans une démarche de protection de la qualité de la ressource contre les risques de pollution diffuse.

- > Initiative soutenue par l'Agence de l'Eau Artois Picardie
- > Démarche complémentaire aux périmètres de protection.

ETUDE DÉCOMPOSÉE EN 3 PHASES



Ordre du jour

- Introduction : Pourquoi cette démarche ?
- Qui ? *Les partenaires et leurs rôles*
- Comment ? *Une phase de diagnostic et une phase de concertation*
- Les grandes lignes du diagnostics
- Ateliers de travail

Les membres du comité de pilotage



Les membres du groupe de travail

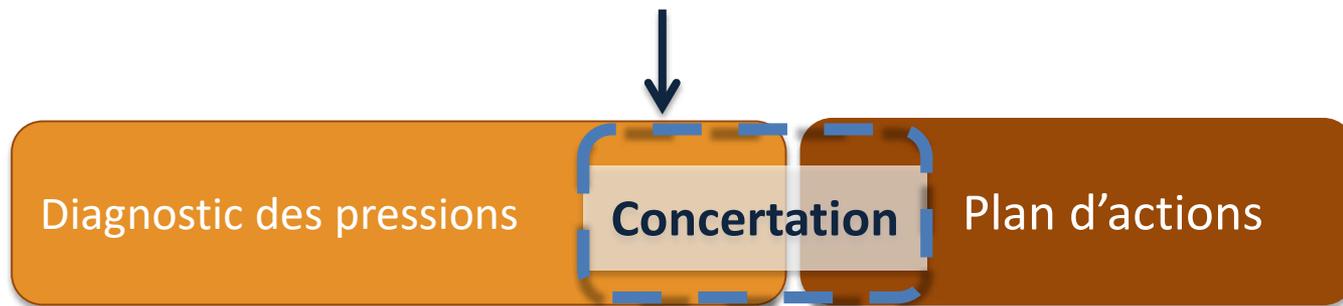


Ordre du jour

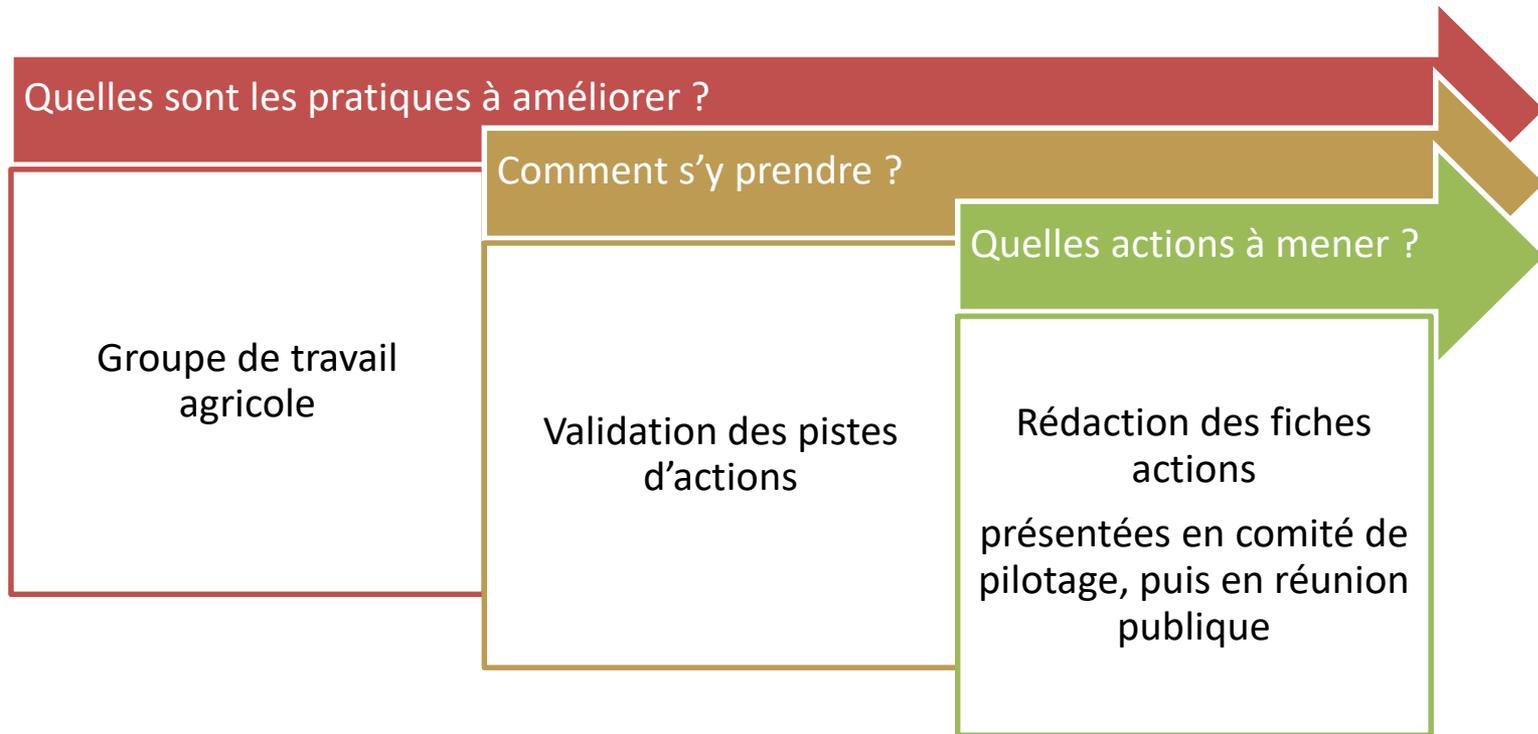
- Introduction : Pourquoi cette démarche ?
- Qui ? *Les partenaires et leurs rôles*
- Comment ? *Une phase de diagnostic et une phase de concertation*
- Les grandes lignes du diagnostics
- Ateliers de travail



Objectif : co-construire un plan d'actions fédérateur et adapté au territoire pour une diminution des pressions agricoles sur la ressource en eau



Le déroulé de la concertation



Ordre du jour

- Introduction : Pourquoi cette démarche ?
- Qui ? *Les partenaires et leurs rôles*
- Comment ? *Une phase de diagnostic et une phase de concertation*
- Les grandes lignes du diagnostics
- Ateliers de travail

Résultats du diagnostic agricole



AAC POTTE ET MORCHAIN Parcelles diagnostiquées

Légende :

-  Secteur d'étude
-  Localisation des parcelles diagnostiquées
- Vulnérabilité**
 -  Très Forte
 -  Forte
 -  Modérée
 -  Zones urbanisées

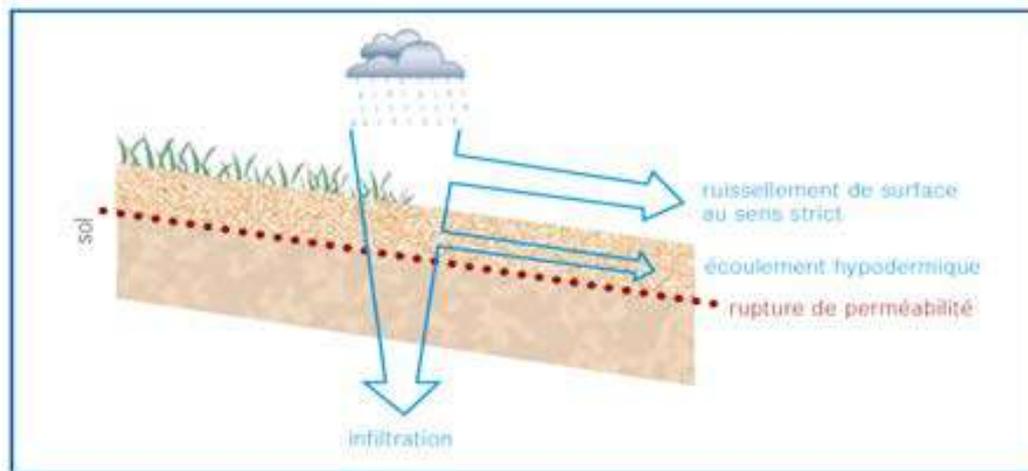
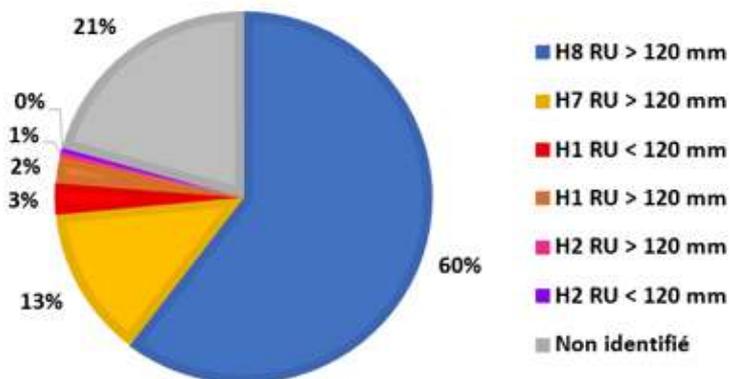
Enquête agricole	Taux de réponse
Exploitations diagnostiquées	26/52
Corps de ferme dans l'AAC diagnostiqués	9/11
Surfaces agricoles diagnostiqués	1 844 ha / 2 324 ha 79%
Surfaces dans les zones sensibles	46 ha / 491 ha 94 %

Le diagnostic parcellaire (AQUAPLAINE®)

Permet d'identifier les modes de circulation de l'eau excédentaire, pouvant provoquer un transfert vers les ressources en eaux

6 modes de transfert identifiés

RÉPARTITION DE LA SAU DE L'AAC SELON LE MODE DE TRANSFERT



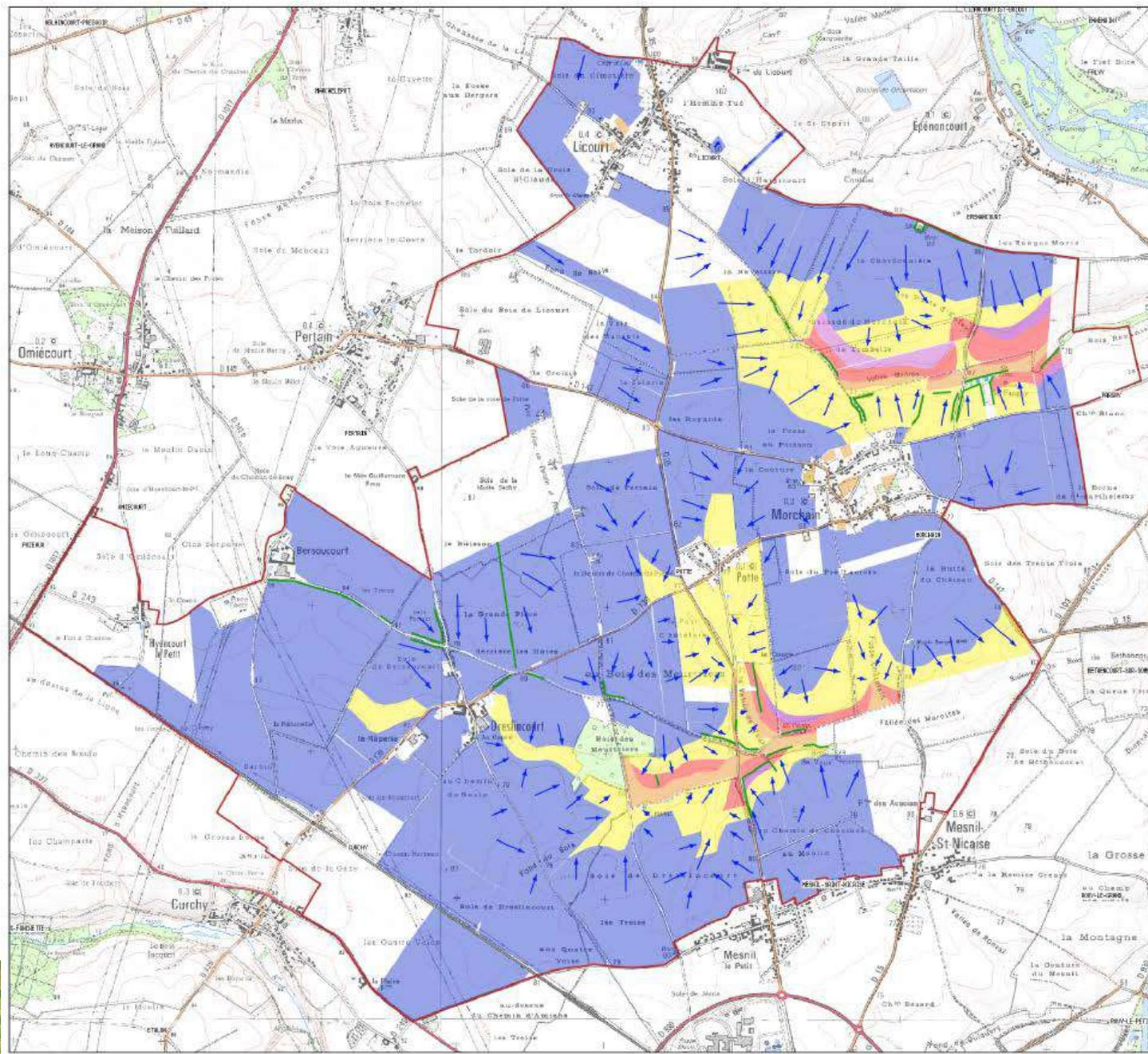
Code CORPEN	Types de transferts	SAU AAC (en ha)
H1 RU<120 mm	Sols filtrants	63
H1 RU>120 mm	Sols profonds non hydromorphes	53
H2 RU<120 mm	Sols filtrant avec ruissellement hypodermique	9
H2 RU>120 mm	Sols profonds non hydromorphes avec ruissellement hypodermique	10
H7 RU>120 mm	Sols potentiellement battants	306
H8 RU>120 mm	Sols profonds avec ruissellement hypodermique et de surface par battance	1403

AAC POTTE ET MORCHAIN

Aquaplaîne

Légende :

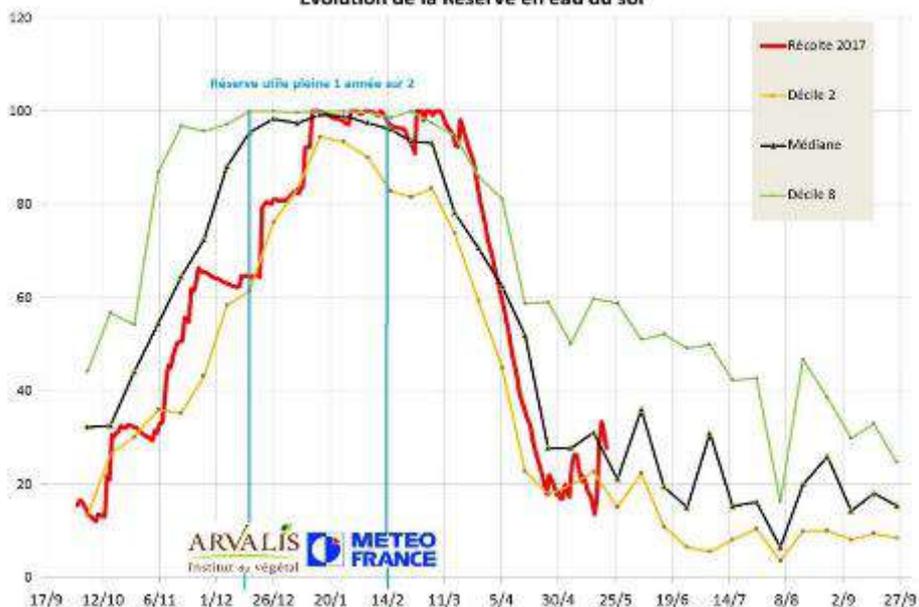
- Secteur d'étude
- Haies
- Ruissellement
- Drainage**
- Mode de transfert**
- H1 < 120 mm
- H1 > 120 mm
- H2 < 120 mm
- H2 > 120 mm
- H7 > 120 mm
- H8 > 120 mm
- Contours des communes



Les périodes à risque pour le lessivage

RU 100 mm

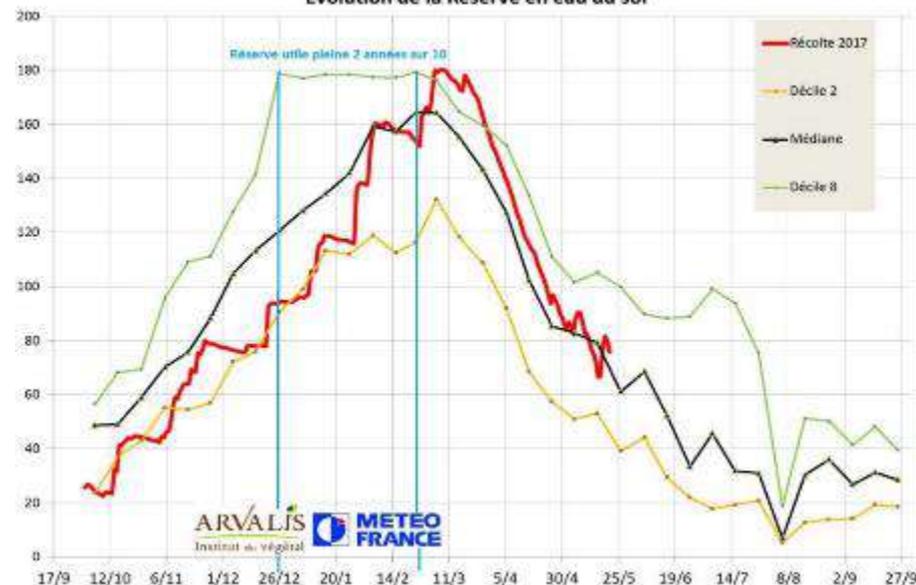
Evolution de la Réserve en eau du sol



Lessivage de mi-décembre à mi février
Peut commence en novembre

RU 180 mm

Evolution de la Réserve en eau du sol



Que les hivers pluvieux
De décembre jusque mars

Profils des exploitations

Les principales organisations sont :

- Les coopératives : **Sana Terra, Noriap, Cap Seine**
- Les négoce : **Carré, Ternoveo, A.S.E.L**
- Les sucreries : **Saint Louis, Cristal Union**
- Les industries: **Roquette, Bonduelle, Mc Cain, Nestle, D'haucy**
- Le **CETA Ham Vermandois**
- La **Chambre d'Agriculture**

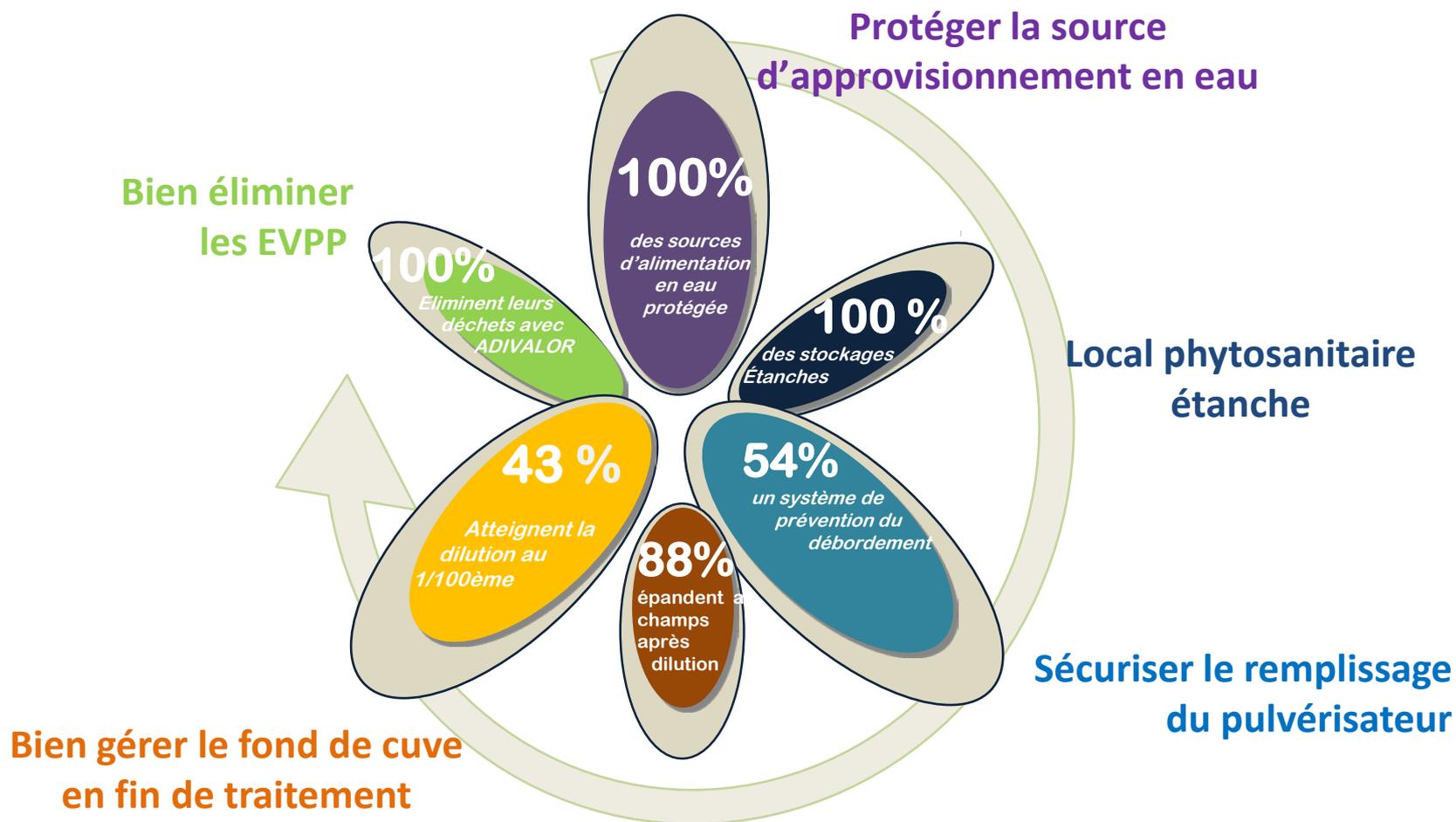
2 exploitations avec de l'élevage

- 1 élevage bovin viande
- 1 élevage bovin mixte

Engagements environnementaux récents :

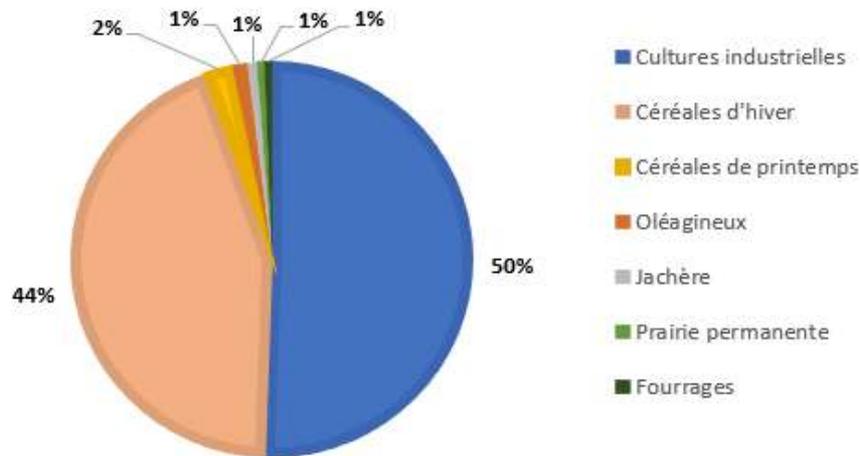
- 9 sont GLOBALGAP
- 1 est en ISO 14001
- 3 diagnostics PPE
- 9 sont intéressés pour faire ce diagnostic PPE

Limiter les pollutions ponctuelles

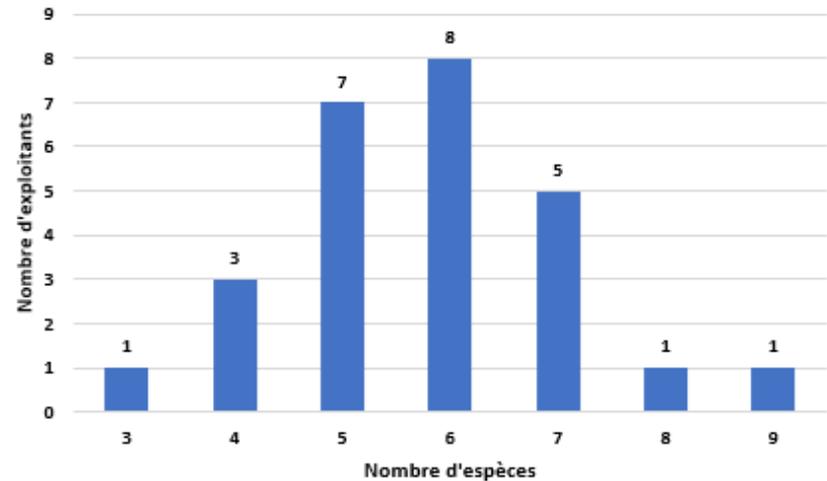


Assolement 2017

RÉPARTITION DE L'ASSOLEMENT DES EXPLOITANTS SELON LES CLASSES DE CULTURES

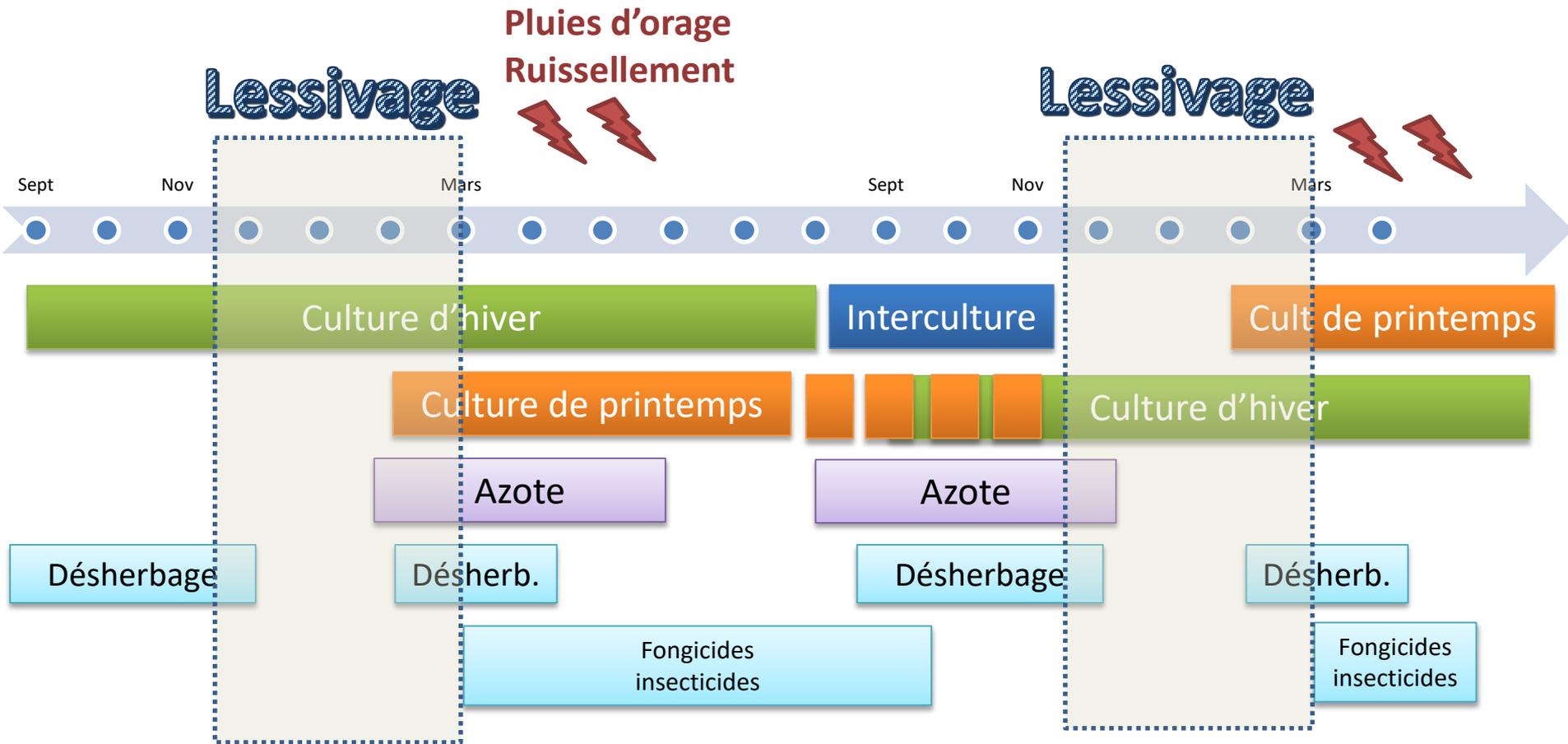


Diversité des assolements



- 17 productions recensées
- Le blé tendre (43%), la pomme de terre de consommation (19%) et la betterave sucrière (16%) sont les cultures les plus représentées (78% de la surface)

Quels sont les risques d'émissions ?



Nitrates :

- > Apports en sortie hiver
- > Equilibre aux besoins pour limiter le post-récolte
- > Apports en post-récolte
- > Capacité de piégeage du suivant

Phytos :

- > Désherbage à l'automne
- > Destruction des intercultures, TCS
- + Applications qui pourraient être emmenées par ruissellement
- + Dérive de pulvérisation sur les chemins, fossés
- + Etat des sols (taux de MO)

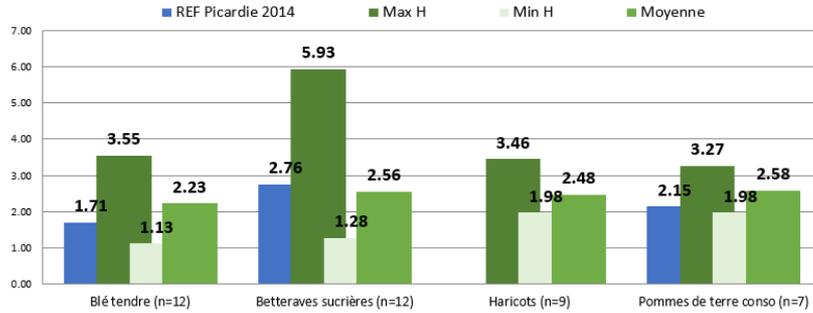
Raisonnement de la fertilisation

Bonnes pratiques		Nombre d'exploitations qui la met en œuvre (n= 26)	Part de la surface diagnostiquée
Calcul prévisionnel de la fertilisation azotée		26 / 26	100%
Détermination de la dose d'azote	Analyses de reliquats de sortie d'hiver	25 / 26	2 040 ha concernés dont 1 380 ha dans AAC (Soit 76% de la surface analysable de l'AAC)
	Estimation de reliquats	10 / 26	
Outil de pilotage	<u>Farmstar</u>	6 / 26	206 ha concernés
	<u>Drône</u>	5 / 26	372 ha concernés
	N-tester	2 / 26	130 ha concernés
	<u>Jubil</u>	2 / 26	96 ha concernés
	N – Pilot	3 / 26	160 ha concernés
	Pesée colza	1 / 4	
Analyse de sol		23 / 26	2 403 ha concernés dont 1 313 ha dans AAC (soit 71 % de l'AAC diagnostiquée)
Effluents d'élevage	Analyse	Réalisé	18 / 20
		En partie	1 / 20
		Aucune	1 / 20
	Pesée	Réalisé	19 / 20

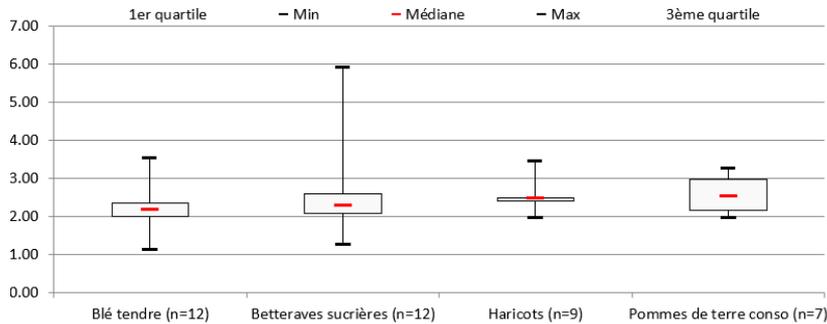
17 exploitants utilisent un outil de pilotage, ce qui représente 63 % de leur surface pilotable

IFT

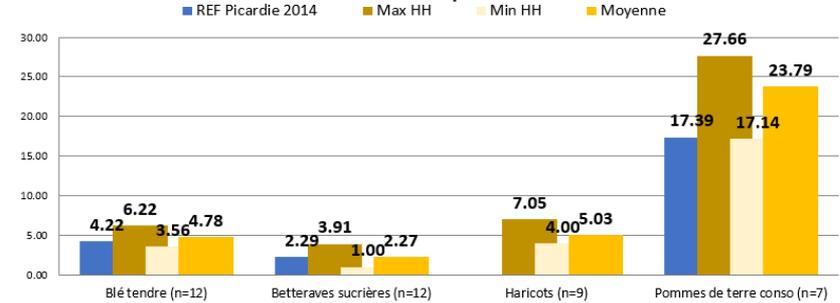
IFT Herbicide 2016 par culture



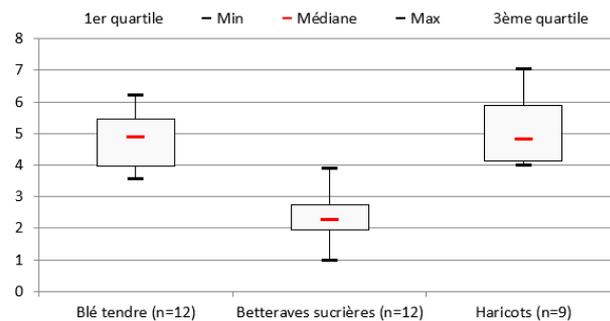
Variabilité des IFT Herbicides sur les cultures majoritaires



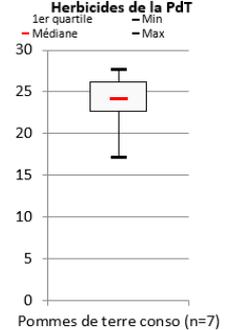
IFT Hors Herbicide 2016 par culture



Variabilité des IFT Hors Herbicides sur les cultures majoritaires (hors PdT)



Variabilité des IFT Herbicides de la PdT



IFT Herbicides et Hors Herbicides relativement élevées pour 2016, marges de progrès possibles

Pratiques phytosanitaires

**Le désherbage d'automne est la stratégie dominante sur céréales (n= 14) :
soit 53% sole de blé dans l'AAC**

14 GPS + coupures de tronçons automatiques

Principales sources de conseil :

Coopérative ou négoce (n=20)

Les instituts techniques ou Chambre d'agriculture ou CETA (n=13)

Le BSV est bien valorisé (n=18)

6 complètent le conseil par un OAD (Septolis, Miléos ou Scan Bean)

Faux-semis: 16/26 – 466 ha

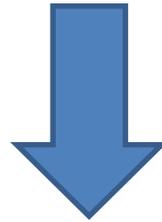
Binage : 12/26 – 298 ha

Ordre du jour

- Introduction : Pourquoi cette démarche ?
- Qui ? *Les partenaires et leurs rôles*
- Comment ? *Une phase de diagnostic et une phase de concertation*
- Les grandes lignes du diagnostics
- Ateliers de travail

Objectifs du jour

Faire émerger des axes d'amélioration pour les 5 ans à venir



Des ateliers thématiques

- Azote
- Phytosanitaire

Des questions

- Spécifiques à chaque atelier

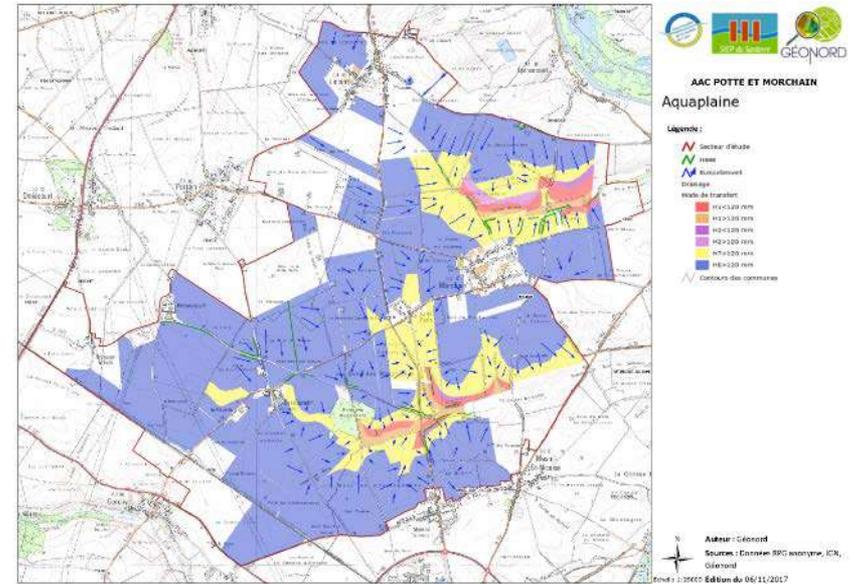
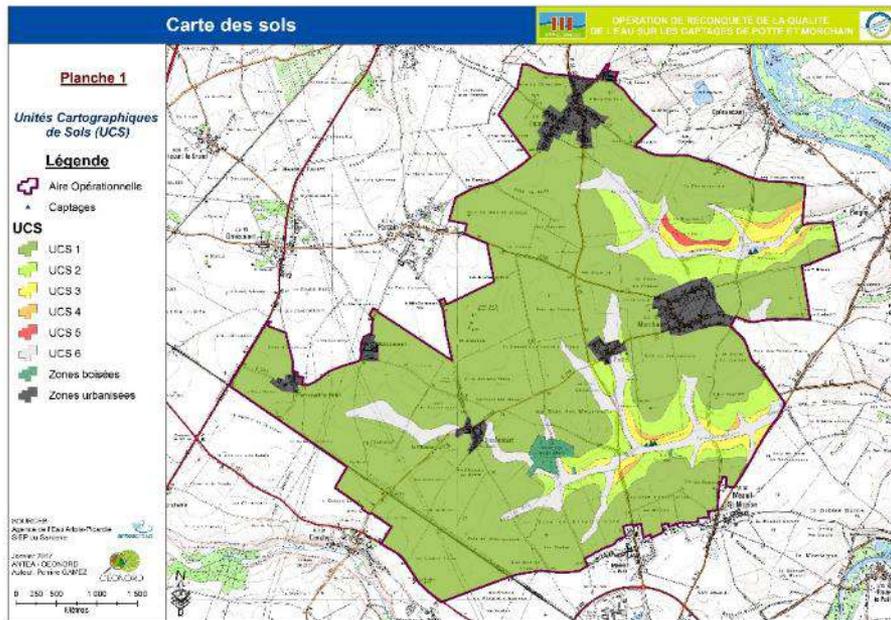
Des supports de discussions

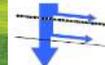
- Des éléments du diagnostic au fil des discussions
- Fiches thématiques

Grands types de transferts identifiés

Quelles rotations dans les différents milieux ?

- > Les plateaux
- > Les vallées sèches



-  H1 RU < 120 : Sols peu profonds, assez filtrants
-  H7 RU > 120 : Sols filtrants avec ruissellement par battance
-  H8 : Sols peu filtrants avec ruissellement par battance

Ordre du jour

- Introduction : Pourquoi cette démarche ?
 - Qui ? *Les partenaires et leurs rôles*
 - Comment ? *Une phase de diagnostic et une phase de concertation*
 - Les grandes lignes du diagnostics
- Ateliers de travail
 - *Restitutions*

Merci pour votre participation





Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau Captages de POTTE et MORCHAIN

Réunion publique



Réunion publique
26 avril 2018



Introduction

Philippe CHEVAL
Président du SIEP du Santerre

Présentation de l'étude



Présentation du SIEP du Santerre

Création du SIEP en 2001

83 communes

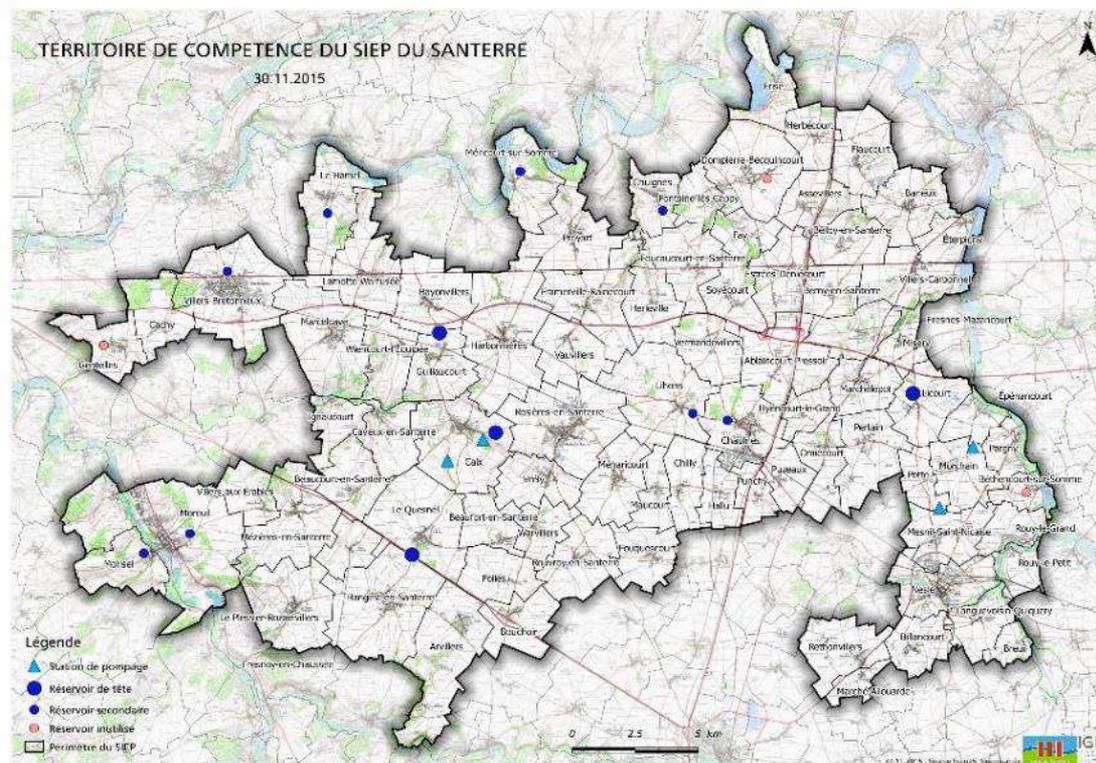
Superficie: 57 000 ha

Abonnés: 18 960

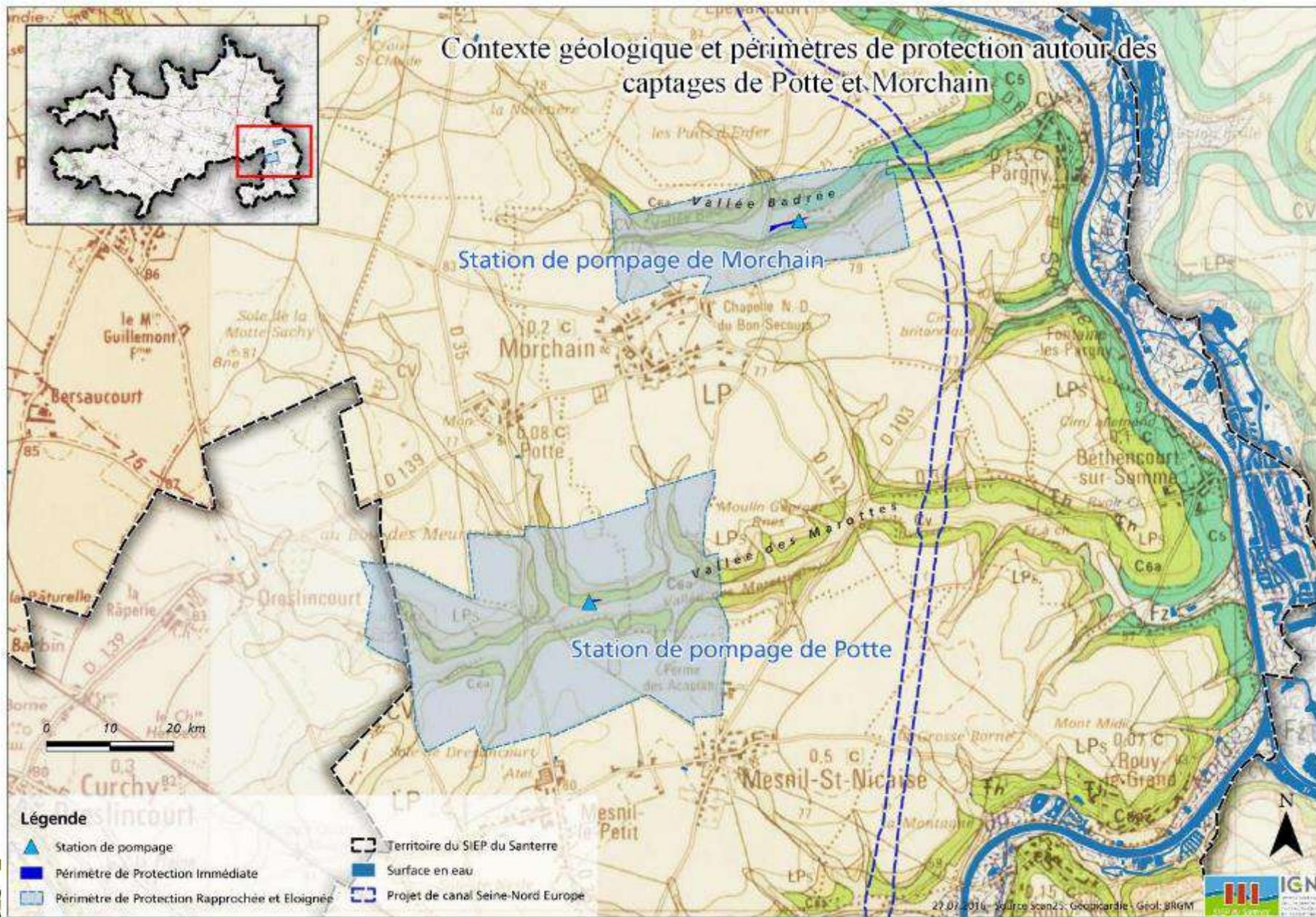
Quatre stations de pompage:
Caix 1 (4 forages), Caix 3 (2 forages) ,
Potte (2 forages)
et Morchain (3 forages).

Volume prélevés à en 2015 : 3 413 632 m³

- Caix 1 et Caix 3 : **2 483 027 m³**
- Potte et Morchain: **930 605 m³**



Contexte géologique et périmètres de protection autour des captages de Potte et Morchain

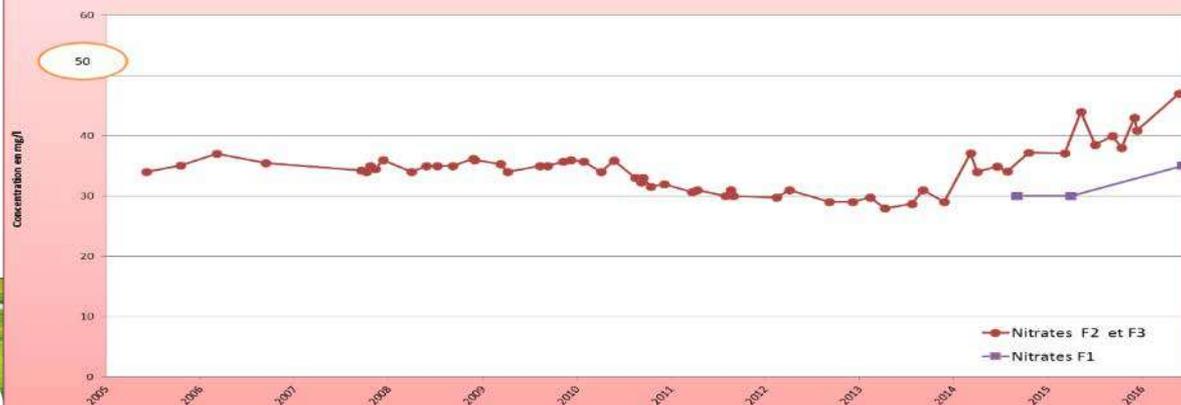


Contexte qualitatif des eaux souterraines

Evolution de la concentration en nitrates à Morchain



Evolution de la concentration en nitrates à Potte



Contexte qualitatif des eaux souterraines

TRACES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES :

- ❖ Atrazine et dérivées (herbicide, interdit depuis 2003),
- ❖ Simazine (herbicide, interdit depuis 2003),
- ❖ Diuron (désherbant total interdit en 2003),
- ❖ Oxadixyl (fongicide systémique, interdit depuis 2003),
- ❖ 2,6 dichlorobenzamide (dégradation du dichlobenil, herbicide générale utilisé sur blé interdit en 2009).
- ❖ **Bentazone** (herbicide de contact sélectif),
- ❖ **Lenacile** (herbicide betteraves),
- ❖ **Chloridazone** (herbicide betterave uniquement),

MORCHAIN: Maximum atteint 0,123 μ /l pour l'ensemble des produits (norme 0,5 μ /L)

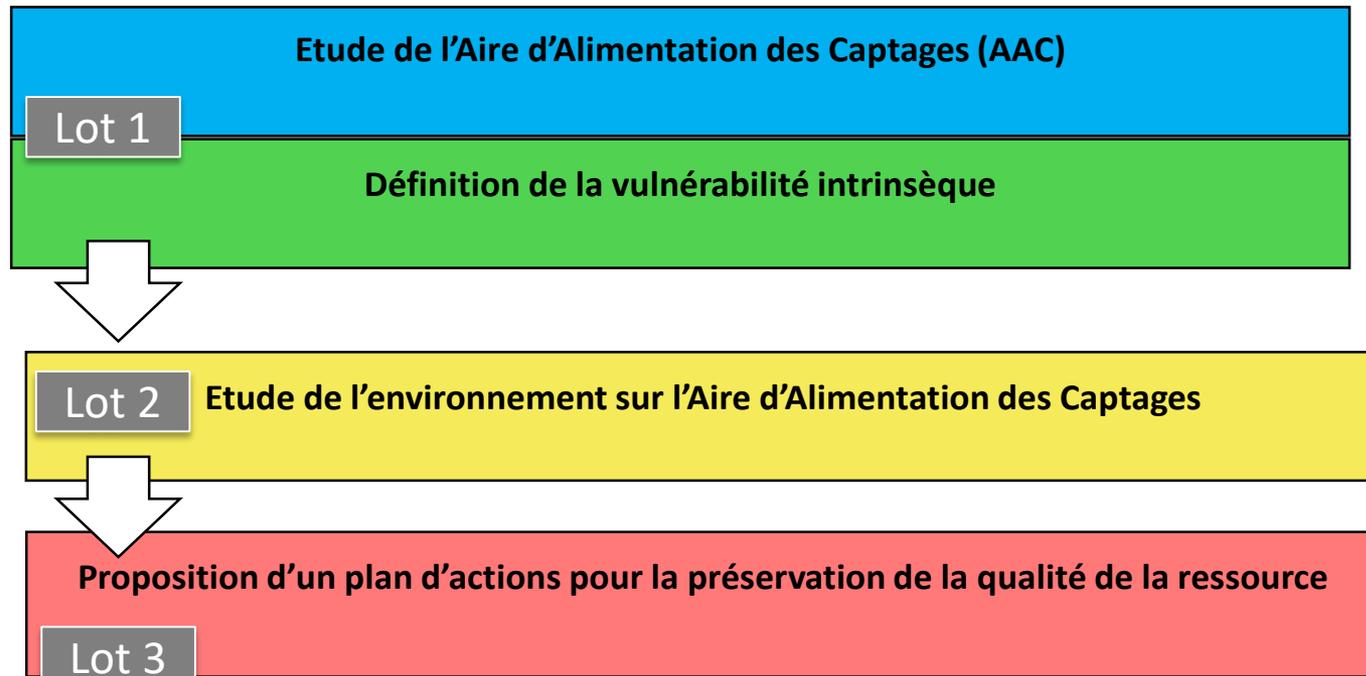
POTTE: Atrazine entre 0,04 et 0,05 μ /L (limite 0,1 μ /L) (herbicide, interdit depuis 2003)

Contexte de l'étude

Pour préserver la qualité de leur ressource en eau, le SIEP du Santerre s'engage dans une démarche de protection de la qualité de la ressource contre les risques de pollution diffuse.

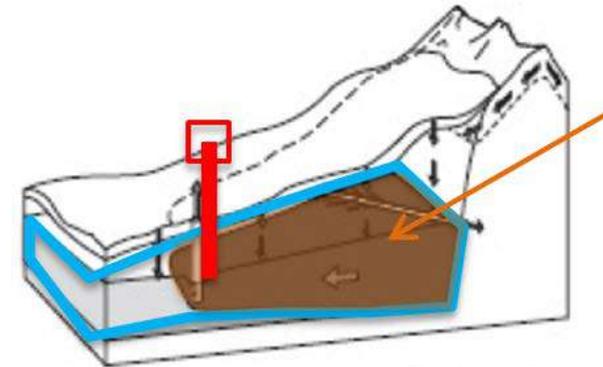
- > Initiative soutenue par l'Agence de l'Eau Artois Picardie
- > Démarche complémentaire aux périmètres de protection.

ETUDE DÉCOMPOSÉE EN 3 PHASES



Définition de l'AAC

AAC : Surface sur laquelle l'eau qui s'infiltrate ou ruisselle participe à l'alimentation de la ressource en eau dans laquelle se fait le prélèvement



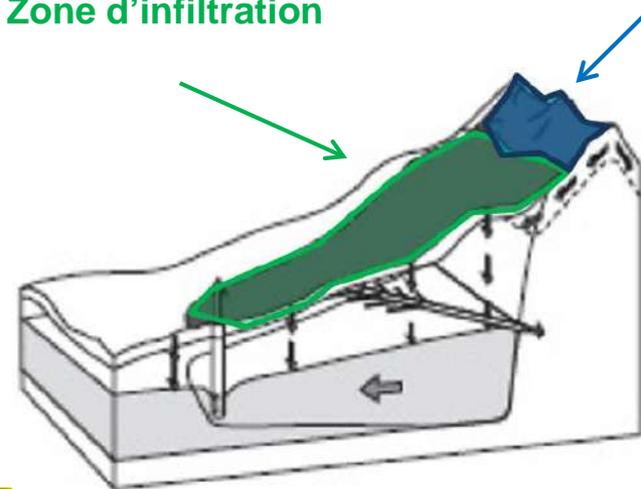
Zone d'infiltration

Ruissellement des eaux météoriques

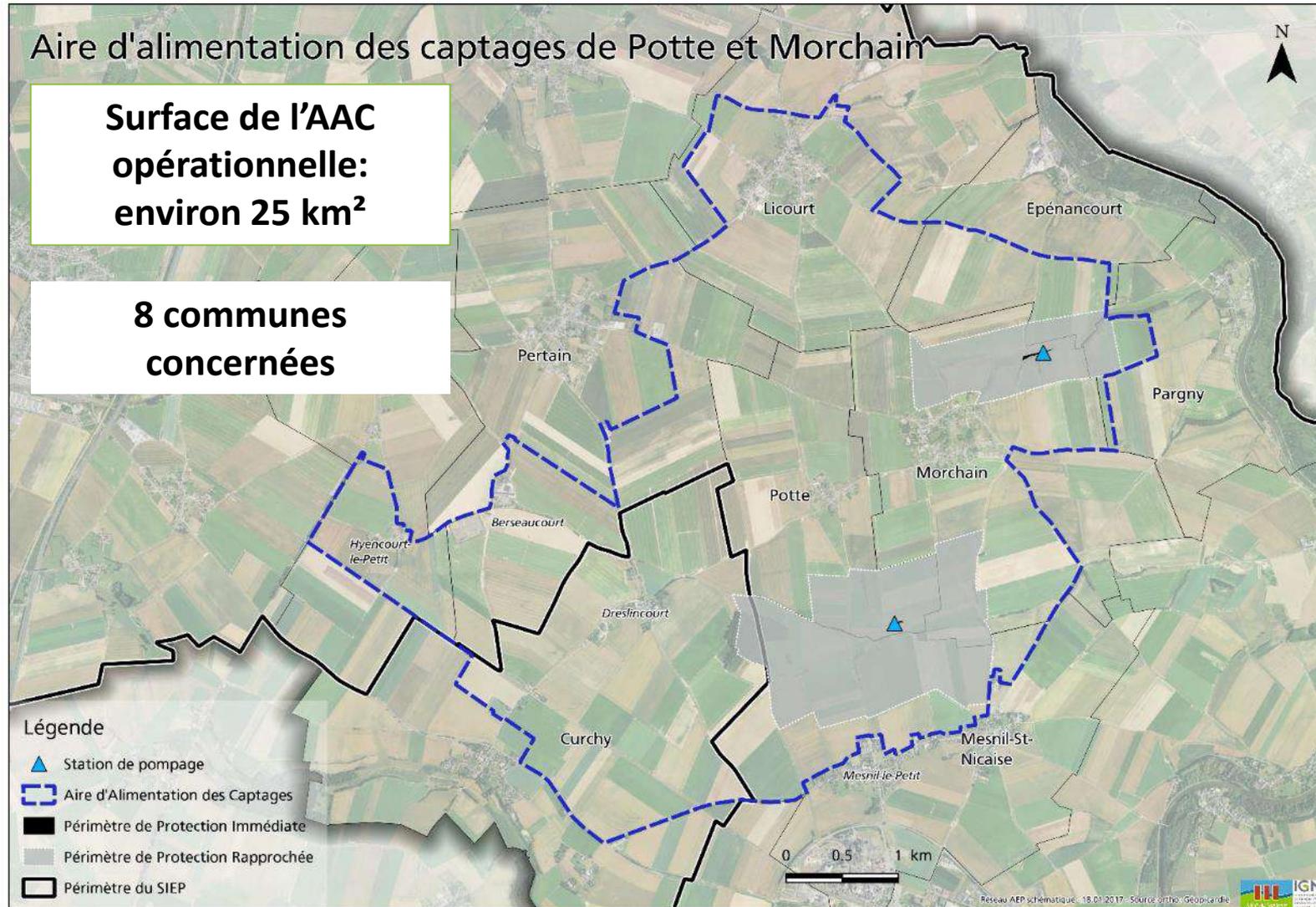
Zone d'Infiltration

+

Zone d'alimentation par les eaux de ruissellement qui s'infiltrent en aval

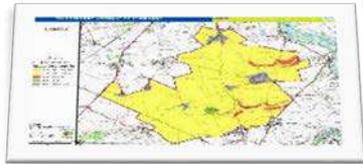


Aire d'alimentation des captages



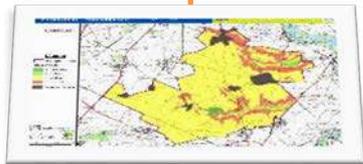
Cartographie de la vulnérabilité intrinsèque

S = Nature des sols - sensibilité au lessivage



+

R = Infiltration efficace – sensibilité au ruissellement



+

HZNS = Epaisseur de la Zone Non Saturée



+

KZNS = Perméabilité de la Zone Non Saturée



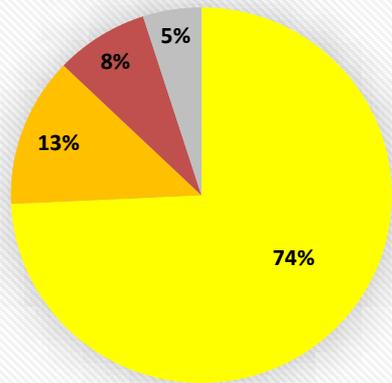
+

Kaq = Perméabilité de l'aquifère



26 avril 2018

Cartographie de la vulnérabilité



- Moderée
- Forte
- Très forte
- Zones artificialisées

$$0,25 R + 0,15 HZNS + 0,15 KZNS + 0,20 Kaq$$



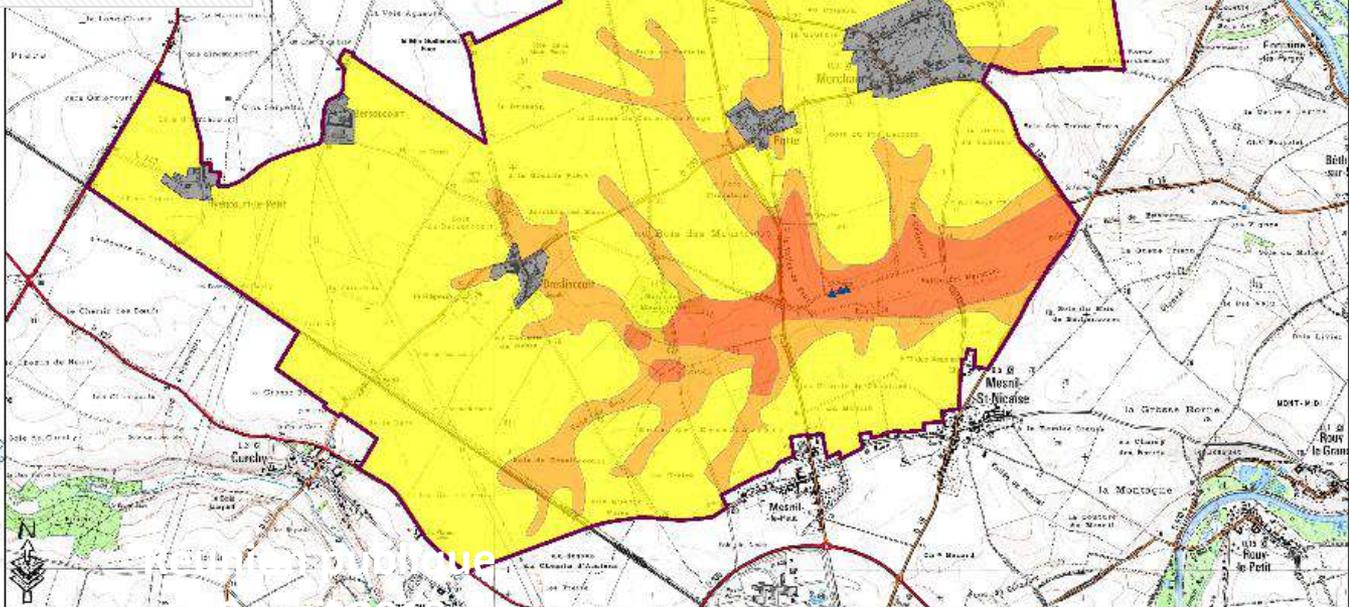
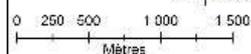
OPÉRATION DE R
DE L'EAU SUR LES CA

Vulnérabilité intrinsèque

- 0 - Très faible
- 1 - Faible
- 2 - Modérée
- 3 - Forte
- 4 - Très forte

Zones urbanisées

SOURCES
Agence de l'Eau Artois-Picardie
SIEP du Santerre
Janvier 2017
ANIEA / GEONORD
Auteur: Perrine GAMEZ



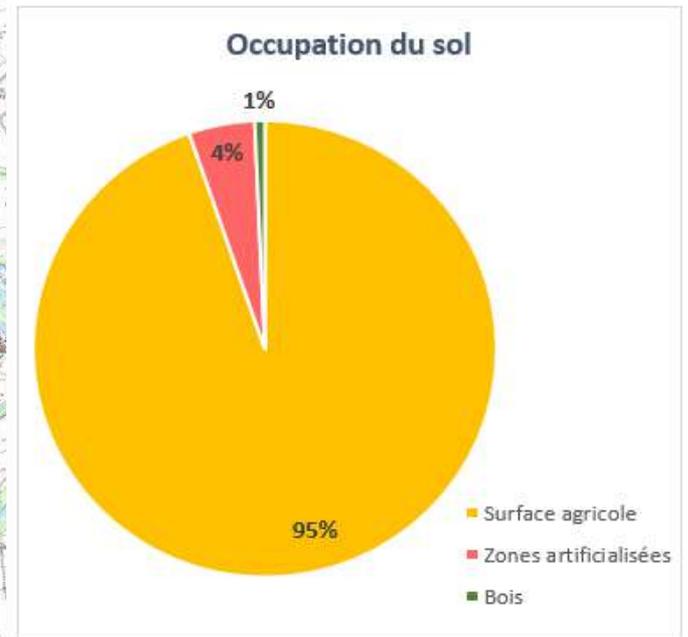
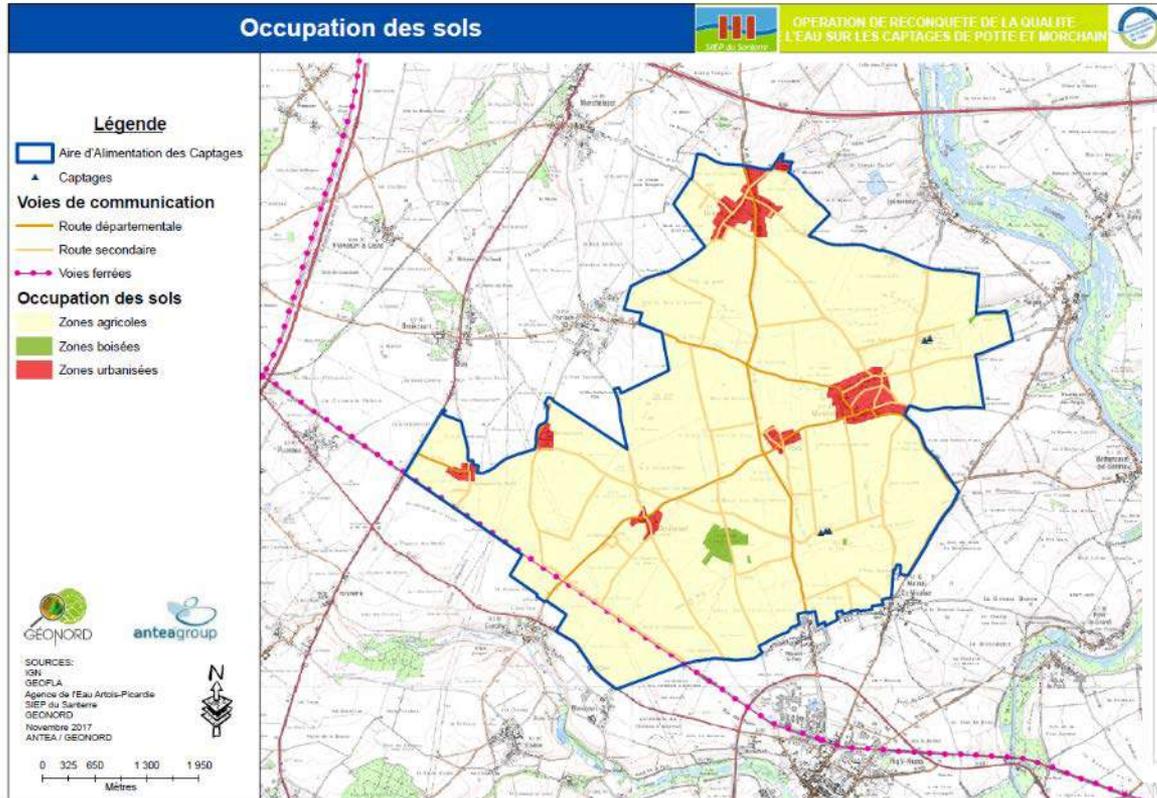
Présentation du Diagnostic Territorial Multi-Pressions



Objectifs

- Identifier les activités sur l'AAC
- Recenser l'ensemble des sources potentielles de pollution ponctuelle et diffuse
- Analyser les risques
- Proposer des actions d'amélioration

Occupation du sol



Méthodologie pour les diagnostics agricoles

Le déroulement du diagnostic

Pour un diagnostic complet et une validation des résultats,
3 grandes étapes :



- **Diagnostic d'exploitation** par une enquête de terrain



- **Caractérisation de la circulation de l'eau au sein de l'AAC**

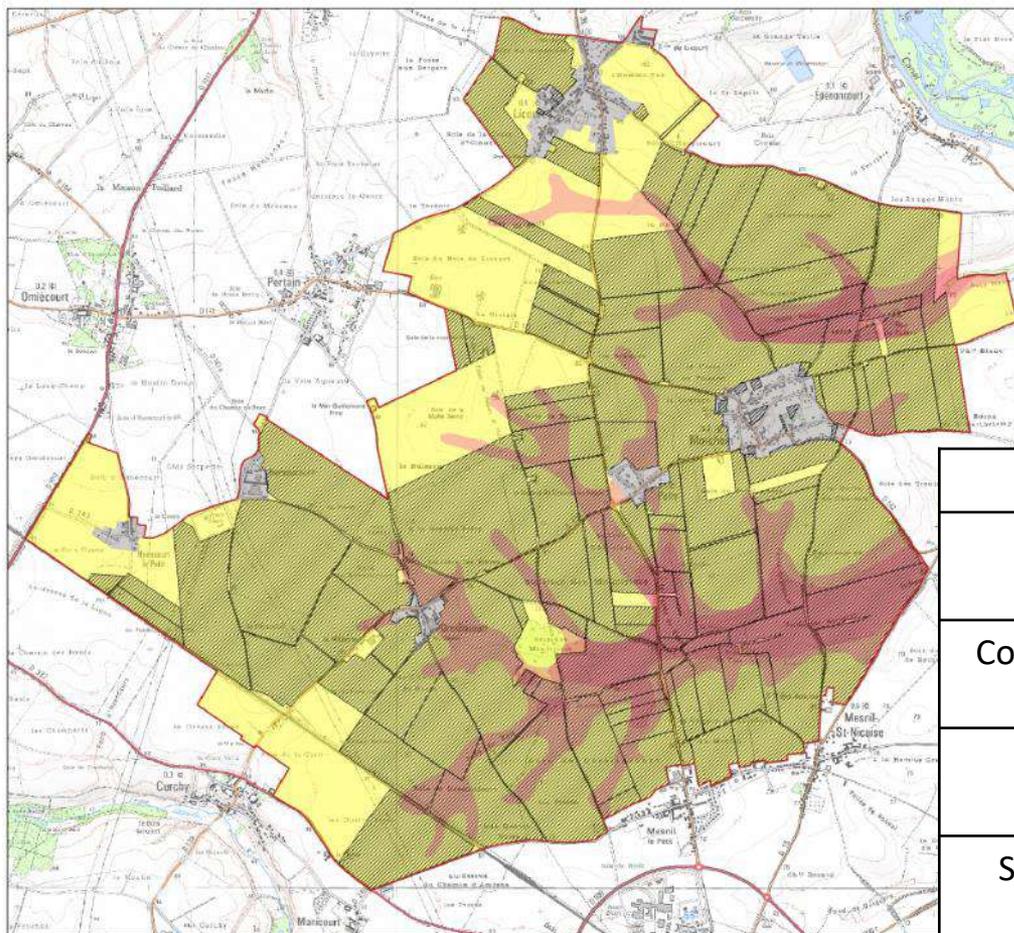


- *Traitement d'informations, calcul d'indicateurs (BGA, IFT, ...), cartographie*



- **Rendu** des résultats, de cartes, de préconisations

Résultats du diagnostic agricole



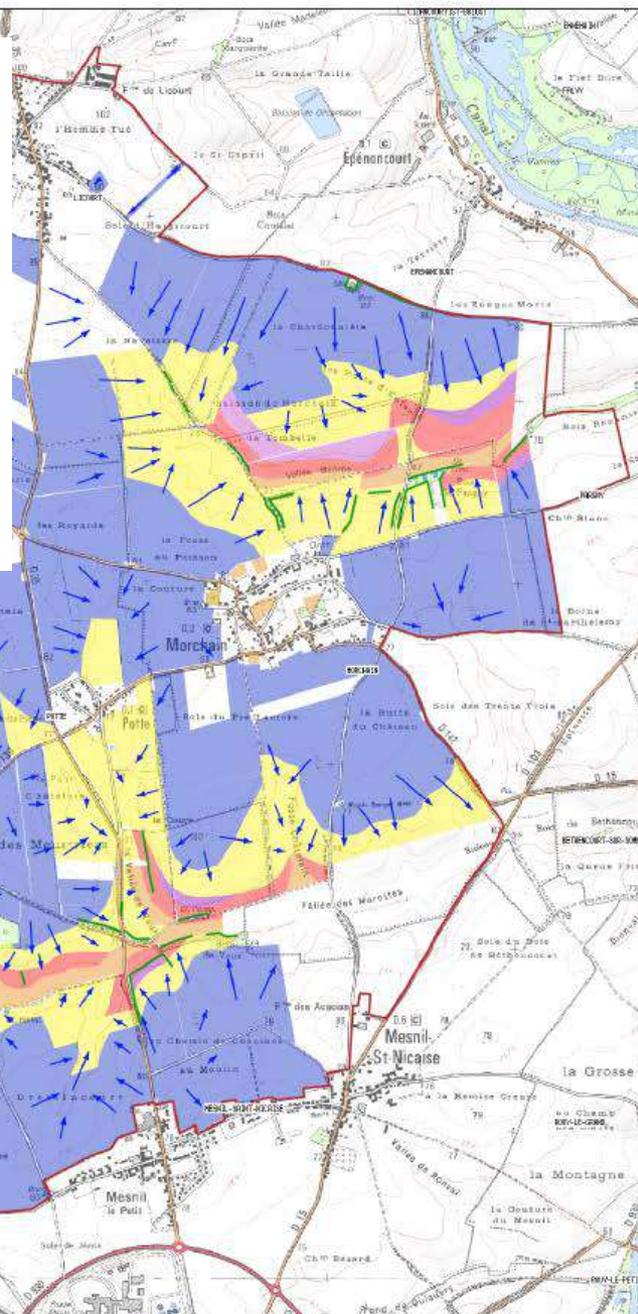
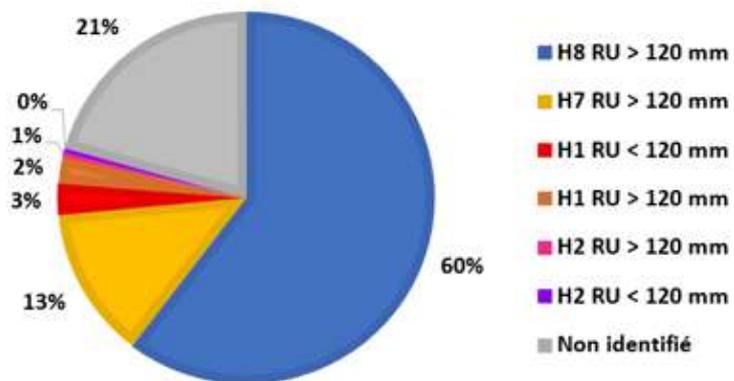
AAC POTTE ET MORCHAIN
Parcelles diagnostiqués

Légende :

- Secteur d'étude
- Localisation des parcelles diagnostiquées
- Vulnérabilité**
- Très Forte
- Forte
- Modérée
- Zones urbanisées

Enquête agricole	Taux de réponse
Exploitations diagnostiquées	26/52
Corps de ferme dans l'AAC diagnostiqués	9/11
Surfaces agricoles diagnostiqués	1 844 ha/ 2 324 ha 79%
Surfaces dans les zones sensibles	46 ha / 491 ha 94 %

RÉPARTITION DE LA SAU DE L'AAC SELON LE MODE DE TRANSFERT

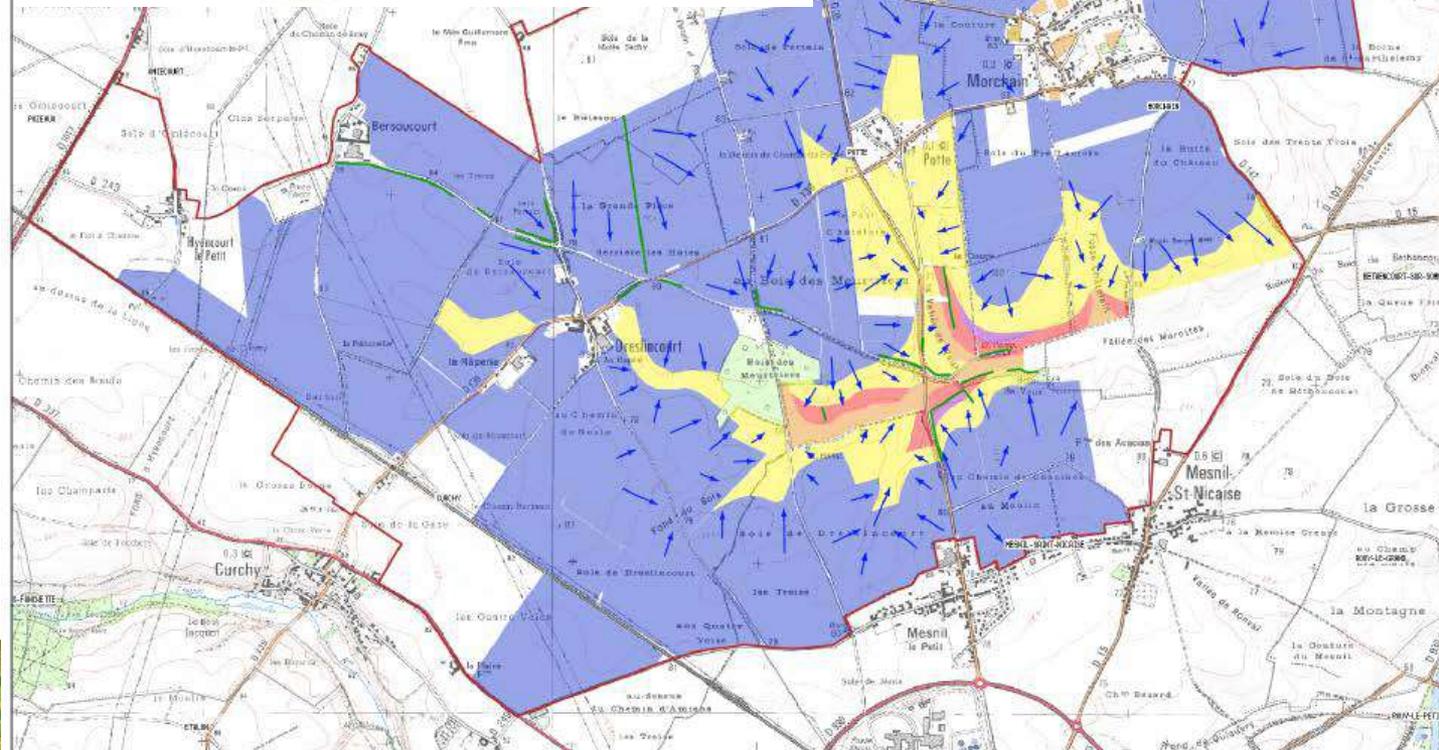


AAC POTTE ET MORCHAIN

Aquaplaïne

Légende :

- Secteur d'étude
- Haies
- Ruissellement
- Drainage
- Mode de transfert
 - H1 < 120 mm
 - H1 > 120 mm
 - H2 < 120 mm
 - H2 > 120 mm
 - H7 > 120 mm
 - H8 > 120 mm
- Contours des communes



Ce qu'il faut retenir

- 17 productions recensées - Le blé tendre (43%), la pomme de terre de consommation (19%) et la betterave sucrière (16%) sont les cultures les plus représentées (78% de la surface)
- Perte d'azote à l'automne limitée grâce aux CIPAN
- Optimisation de la fertilisation
 - RSH: 25 exploitants font des analyses – 2 040 ha analysés (76% de la SAU)
 - OAD: 17 agriculteurs - 964 ha pilotés dans l'AAC
 - BGA élevées, dû à l'année exceptionnelle
- 76% des sols à risque de transfert des molécules phytosanitaires
 - Sol peu profond (3%), sols sensibles au ruissellement (73%)
- Marge de progrès dans le raisonnement de la protection des cultures, notamment Hors Herbicide
 - IFT Herbicides et Hors Herbicides élevés dû à l'année exceptionnelle
 - OAD phyto peu valorisés (6 agris)

Diagnostic non agricole



Assainissement



Activités artisanales et industrielles



Autres activités urbaines: décharges, dépôts, carrières, ouvrages souterraines, CSNE



Produits phytosanitaires en milieu urbain (collectivités, réseau routier et ferré, particuliers)



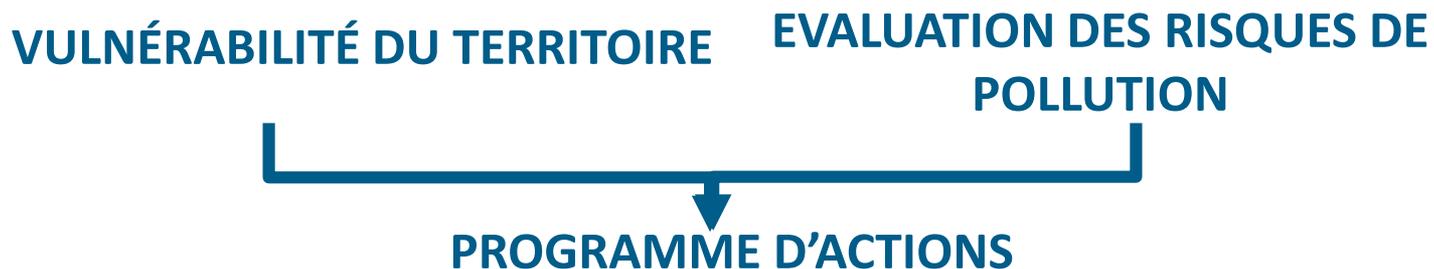
Volet forestier : gestion forestière

Présentation du programme d'actions



Construction du programme d'actions

Définir le programme d'actions au droit du secteur étudié en intégrant les conséquences des orientations choisies sur le moyen terme



- | | |
|--------------------------------|---------------------------------|
| 1-Activités Agricole | 4-Autres activités urbaines |
| 2-Assainissement Non Collectif | 5-Phytosanitaires Non Agricoles |
| 3-Artisans et Industries | 6-Communication |

Thématique 1 : activités agricoles

Les principaux risques identifiables

Risques sur les pollutions ponctuelles,

Liés aux opérations de remplissage et/ou rinçage pulvérisateur, stockage de matières fertilisantes,...

Risques sur les pollutions diffuses,

Liés à l'utilisation de matières fertilisantes (azote) et/ou pratiques d'utilisation des phytosanitaires. Ces risques peuvent être liés aux pratiques et à la relation entre la parcelle et son milieu (haies, fossés,...)

 **2 rencontres avec le groupe de travail**

Construction du programme d'actions agricoles

Objectif : co-construire un plan d'actions fédérateur et adapté au territoire pour une diminution des pressions agricoles sur la ressource en eau



Thématique 1 : activités agricoles

MOA

Structure porteuse de l'ORQUE et les partenaires (AEAP, CA 80, groupes de développement, coopératives, négoce, ABP, ...)

Actions	Intitulé des actions	Nombre de sous-actions
AGRI 1.1	Lutter contre les pollutions ponctuelles	2
AGRI 1.2	Actions prioritaires pour lutter contre les pollutions diffuses azotées	3
AGRI 1.3	Actions secondaires pour lutter contre les pollutions diffuses azotées	2
AGRI 1.4	Actions prioritaires pour lutter contre les pollutions diffuses phytosanitaires	3
AGRI 1.5	Actions secondaires pour lutter contre les pollutions diffuses phytosanitaires	6

Autres thématiques non agricole

- **5 axes:**
 - Assainissement
 - Activités Artisanales et Industrielles
 - Autres Activités Urbaines
 - Phytosanitaire Non Agricole
 - Communication
- **12 actions**
- **25 sous-actions**

Fiches actions non agricole

Fiche ASS 2.1: Améliorer la connaissance du parc d'installation des ANC

Fiche ASS 2.2: Sensibiliser à la mise aux normes des ANC auprès des particuliers et des notaires

Fiche ASS 2.3: Mener des actions de sensibilisation et de contrôle des vidangeurs

Fiche ART 3.1: Encourager les artisans à une meilleure maîtrise de leurs rejets et leurs déchets

Fiche AAU 4.1: Optimiser la connaissance des points d'accès à la nappe sur l'AAC

Fiche AAU 4.2: Sensibiliser les particuliers au bon entretien de leur ouvrage et à l'impact des dépôts/décharges sauvages

Fiche AAU 4.3: Travailler sur les préconisations à apporter à la Société du Canal lors des travaux futurs du CSNE

Fiches actions non agricole

Fiche PNA 5.1: Sensibiliser les entreprises du paysage sur le territoire de l'AAC

Fiche PNA 5.2: Accompagner les communes à tendre vers le 0 phyto

Fiche PNA 5.3: Sensibiliser les particuliers et les jardiniers amateurs aux méthodes alternatives sans produits phytosanitaires

Fiche PNA 5.4: Poursuivre les actions de communication auprès de la SNCF

Fiche COM 6.1: Intéresser les scolaires au cycle de l'eau

Questions ou remarques ?



Merci de votre attention



Réunion publique
26 avril 2018



CONVENTION « PROTECTION DES CAPTAGES DE CAIX »

Engagement à la mise en œuvre et au maintien d'une culture de miscanthus

IDENTIFICATION DES PARTIES

1.

Le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du Santerre (SIRET n° 200 078 178 00015) dont le siège est situé 1 rue d'Assel, 80170 Rosières en Santerre, représenté par son Président, Monsieur Philippe CHEVAL, domicilié es qualité audit siège ;

Désignée ci-après « le SIEP »

D'UNE PART

2.

Monsieur XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, né le XXXXXXXXXXXX à XXXXXXXXXXXX (80), de nationalité française, agriculteur, demeurant XX rue XXXXXXXXXXXX ;

Désigné ci-après « le preneur ou le locataire et/ou l'exploitant »

ET en tant que de besoins,

La société dénommée "XXXXXXXXXX", société civile au capital de XX EUROS (XXXXX €), dont le siège social est à XXXXXXXXXXXX (80XXX), Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de XXXXXXXXXXXX et identifiée sous le numéro SIREN XXXXXXXXXXXX.

Ladite Société ci-après désignée "L'Exploitant "

D'AUTRE PART

PRESENCE – REPRESENTATION

Toutes les parties ci-dessus désignées sont présentes ou représentées.

1)

En ce qui concerne le SIEP :

- Le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du Santerre est représenté par son Président, Monsieur Philippe CHEVAL, agissant en vertu de la délibération du, lui conférant tous pouvoirs à l'effet des présentes ;

Une copie de la délibération sera annexée aux présentes.

2)

En ce qui concerne le preneur :

Monsieur XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX , né le XXXXXXXXXXXX à XXXXXXXXXXXX, preneur à bail des parcelles objets de la convention est ce jour présent en personne ;

En ce qui concerne l'Exploitant :

- La société "XXXXXXXXXX", est représentée par Monsieur XXXXXX, son gérant en exercice, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire du xxxxxxxx.

Une copie du procès-verbal de cette assemblée sera annexée aux présentes.

FORME DES ENGAGEMENTS ET DECLARATIONS- ETAT - CAPACITE

Les engagements souscrits et les déclarations faites ci-après seront toujours indiqués comme émanant directement des parties au présent acte, même s'ils émanent du représentant légal ou conventionnel de ces dernières.

Étant précisé qu'en cas de pluralité de preneurs, de propriétaires, d'exploitants ou de bénéficiaires, ils contracteront les obligations mises à leur charge solidairement entre eux et sans que cette solidarité ait besoin d'être rappelée.

Ils s'obligeront tant pour eux-mêmes que pour leurs ayants droit et ayants causes, même mineurs ou incapables, qui seront eux-mêmes tenus solidairement en cas de pluralité.

Les contractants confirment l'exactitude des indications les concernant respectivement telles qu'elles figurent ci-dessus.

Ils déclarent en outre qu'ils ne font l'objet d'aucune mesure ou procédure civile ou commerciale susceptible de restreindre leur capacité ou de mettre obstacle à la libre disposition de leurs biens.

Lesquels, préalablement à la convention faisant l'objet des présentes, ont exposé ce qui suit :

EXPOSE PREALABLE

Le SIEP réalise depuis plusieurs années des études et des travaux dans le but de reconquérir la qualité de l'eau provenant des champs captants de Caix.

Les captages sont inscrits en tant que captages prioritaires « Grenelle » (Caix 1 +Caix 3).

Le Diagnostic Multi-pression validé en 2012 a défini un plan d'actions approuvé par le Préfet en janvier 2013, permettant de reconquérir la qualité de l'eau.

Le taux des nitrates sur certains forages de Caix 1 dépasse parfois la norme autorisée qui est de 50mg/l.

Parmi ces mesures, des actions visant à modifier les pratiques agricoles à proximité directe du captage, notamment par maîtrise potentielle de foncier, ont été définies.

En 2017, les résultats de ce plan d'action ne sont pas probants. Le taux de nitrates sur le captage de Caix 1 est supérieur aux normes autorisées, à savoir 50 mg/L.

Les études complémentaires récemment menées par le BRGM ont confirmé leur origine agricole.

Sans attendre un éventuel arrêté à intervenir visant à rendre obligatoire certaines mesures du plan d'action, le SIEP a engagé une réflexion sur l'implantation de Miscanthus dans les zones les plus vulnérables, cette culture ne nécessitant pas d'intrants et ne requérant pas forcément la maîtrise foncière des terrains.

Au stade de cette réflexion, des exploitants agricoles se sont portés volontaires pour l'implantation de Miscanthus sur une ou plusieurs parcelles dont ils sont exploitants.

Monsieur XXXXXXXXXX, fait partie de ces exploitants volontaires, puisque celui-ci exploite XXX ha sur lesquelles il souhaite implanter et exploiter une culture de Miscanthus.

Ces parcelles sont par ailleurs mises à disposition de la société XXXXXXXXXX, société agricole au sein de laquelle Monsieur XXXXX est associé exploitant.

Qu'enfin, il est rappelé que par acte de Maître XXXXXXXXXX, Notaire à XXXXXXXXXXXX, en date du XXXXXXXXXXXX, Monsieur et Madame ont donné à bail rural à Monsieurles immeubles ruraux suivants :

Commune	Références cadastrales	Lieudit	Nature	Superficie
				...ha ...a ...ca

Qu'en application de l'article L. 411-29 du code rural, Monsieur..... a obtenu l'accord du bailleur en date du mettre en place une culture de miscanthus sur tout ou partie des parcelles louées.

OU

à défaut d'accord amiable, Monsieur a fourni au bailleur, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du une description détaillée des travaux qu'il se propose d'entreprendre et notamment son souhait de mettre en place une culture de miscanthus.

Qu'aucune opposition n'a été formée par les bailleurs dans les 15 jours suivants la notification, **ou** le tribunal paritaire n'a pas admis la recevabilité ou le bien-fondé des motifs de l'opposition du bailleur.

Le preneur peut ainsi s'exécuter ou faire exécuter ces travaux.

CECI EXPOSE,

il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} : Implantation et maintien d'une culture de miscanthus

CONDITIONS :

- **Engagements du preneur et de l'exploitant s'il est différent**

Préalablement aux engagements des parties, il est rappelé que le Miscanthus, appelé aussi "Herbe à éléphant", "Eulalie" ou "roseau de Chine", fait partie des graminées rhizomateuses venant d'Afrique et d'Asie.

Le miscanthus est une plante de plein air vivace qui se récolte fin de l'hiver.

Il est également précisé que la variété objet de l'engagement d'implantation par le preneur à bail et l'exploitant s'il est différent du preneur à venir, sera : « Miscanthus X Gitanteus », espèce stérile et non invasive.

Une fois installé, le Miscanthus peut rester en place pour 15 à 20 années et peut atteindre parfois une hauteur de 4 mètres pour la variété « Miscanthus X Gitanteus ».

Ceux-ci étant rappelés, le preneur à bail et l'exploitant s'il est différent du preneur, déclarent bien connaître les principes de l'implantation et de la culture du miscanthus objet de la présente convention, et dispense de ce fait le SIEP de plus amples explications sur le principe et les conséquences de l'implantation de cette culture.

Dès lors, le preneur et/ou l'exploitant ne pourra rechercher ou engager la responsabilité du SIEP au titre de la culture de miscanthus qui sera implantée.

En conséquence, et comme suite :

- **Monsieur XXXXXXXXXXXX s'engage** expressément sans aucune réserve, en obligeant ses héritiers et ayants droit indivisiblement entre eux, solidairement avec tout copreneur indivis s'il y a lieu, à planter et assurer le maintien l'exploitation d'une culture de miscanthus pour la durée et aux conditions ci-après précisées.

En tant que de besoin, compte tenu de la mise à disposition au titre de l'article L. 411-37 du Code rural des parcelles objets des présentes par Monsieur XXXXXXXXXXXX à la société XXXXXXXX, dont il est associé exploitant,

- **La société XXXXXXXX**, représentée par son gérant en exercice dument habilité à agir aux présentes, **s'engage** expressément sans aucune réserve à planter et assurer le maintien et l'exploitation d'une culture de miscanthus pour la durée et aux conditions ci-après précisées.

Ainsi, les coassociés du preneur, ainsi que la société, sont tenus indéfiniment et solidairement avec le preneur de l'exécution des clauses de la présente convention jusqu'à son terme.

En cas de changement de forme sociétaire, de mise à disposition au profit d'une nouvelle société, d'apport du droit au bail à une société ou d'échange de cultures, le preneur s'oblige à faire respecter les engagements liés à la présente convention par la société et/ou l'exploitant qui mettra en valeur les parcelles en cause.

A toutes fins, le preneur se porte fort pour ses héritiers, ses ayants droit éventuels et ses associés actuels ou futurs du respect du présent engagement.

- **Désignation des parcelles sur lesquelles sera implantée une culture de miscanthus :**

Monsieur XXXXXXXXXXXX et la société XXXXX, ou tout autre exploitant qui pourrait leur être substitué, s'engagent expressément et sans aucune réserve à planter et assurer le suivi et le maintien d'une culture de miscanthus sur les parcelles suivantes :

Parcelles d'implantation du miscanthus :

Commune	Références cadastrales	Lieudit	Nature	Superficie
				...ha ...a ...ca

Soit une contenance totale de HECTARES ARES CENTIARES (.. HA .. A .. CA).

Un extrait de plan cadastral des parcelles en cause est annexé aux présentes.

- **Prise en charge du coût d'implantation de la culture de miscanthus**

Le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du Santerre (SIEP), par la délibération n° 2017/12, s'engage à financer 100 % de l'implantation de miscanthus dans les zones les plus sensibles autour des captages de Caix 1, pendant 3 ans de 2018 à 2020 (délibération annexé aux présentes).

Les parcelles objets des présentes sont localisées dans les zones les plus sensibles autour des captages de Caix 1.

Le SIEP s'engage donc à financer 100 % du coût d'implantation de la culture du miscanthus sur les parcelles désignées ci-avant et cela pendant une durée MAXIMALE de TROIS (3) ANS, à compter de la date d'implantation en 2018 et se terminant au plus tard à la même période en l'année 2020.

La société Novabiom, société par actions simplifiée, au capital de 400.525,5 euros, dont le siège social est situé Ferme de Vauventriers, 28300 Champhol, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Chartres sous le numéro 494 442 916, et représentée par Monsieur Emmanuel de Maupeou, son Président, ayant tout pouvoir à cet effet, interviendra pour l'implantation, ce que Monsieur XXXXXXXXXXXXXXXX et la société XXXXX, ou tout autre exploitant accepte dès à présent.

La convention entre la société Novabiom, les agriculteurs et le SIEP se trouve également en annexe des présentes.

A toute fin utile, Monsieur XXXXXXXXXXXXXXXX et la société XXXXX, ou tout autre exploitant qui pourrait leur être substitué s'engagent à laisser le sol en état de labour

au moment de l'implantation, c'est-à-dire à partir de début avril de l'année de l'implantation.

Monsieur XXXXXXXXXXXXXXXX et la société XXXXX, ou tout autre exploitant qui pourrait leur être substitué, s'engage à respecter et reconnait avoir une parfaite connaissance du contrat signé entre le SIEP et Novabiom. (contrat annexé aux présentes)

IMPORTANT : Les intrants y compris la première année, ne sont pas pris en charge par le SIEP. L'ensemble des intrants sont d'une manière générale à la charge exclusive de l'exploitant.

D'un commun accord, un état des lieux sera réalisé avant **ET** après implantation.

Les frais liés à la réalisation de ces états des lieux seront à la charge exclusive du SIEP, qui s'y engage.

- **Durée**

Monsieur XXXXXXXXXXXXXXXX, preneur à bail, et la société XXXXX, ou tout autre exploitant qui pourrait leur être substitué, **s'engagent**, sans aucune restriction ni réserve, à maintenir et assurer la culture de miscanthus mise en place sur les parcelles désignées ci-avant et objet des présentes pour une durée minimale de **QUINZE (15) années entières et consécutives** à compter de l'implantation à intervenir en **2018** pour se terminer à pareil époque en **2033**, sauf cas de force majeure énoncés ci-après.

Pendant toute la durée de validité de la présente convention, l'engagement pris par le preneur et l'exploitant est ferme, irrévocable et dépourvu de toute faculté de rétractation, sauf cas de force majeure énoncés ci-après.

Ainsi, tout nouveau bail au profit du preneur ou de ses descendants, toute cession de bail intervenant au titre de l'article L. 411-35 du Code rural, obligera le ou les cessionnaires du preneur à respecter le présent accord qui de convention expresse s'imposera à eux.

L'acquisition des parcelles en cause par le preneur, ses ayants droits ou tout autre tiers ne mettra pas un terme à la convention.

En cas de décès du preneur, à savoir Monsieur XXXXXXXX avant les termes de la présente convention, ses héritiers et ayants droit éventuels qui seraient habilités à continuer le bail en application des dispositions impératives de l'article L. 411-34 du Code Rural et de la Pêche Maritime sont tenus de respecter l'ensemble des obligations et engagements s'imposant au preneur en application de la présente convention.

A toutes fins, le preneur se porte fort pour ses héritiers et ayants droit éventuels du respect du présent engagement.

La présente clause est rédigée par les parties soussignées en clause de rigueur.

Cas d'exonération à la durée initiale d'engagement :

- *La résiliation judiciaire du bail rural portant sur les parcelles en cause et à l'initiative du bailleur pour l'un des motifs prévus aux articles L. 411-31 et L. 411-32 du code rural ;*
- *Le refus judiciaire de cession de bail sur les parcelles en cause au titre de l'article L. 411-35 du code rural notamment au profit d'un descendant ou du conjoint du preneur ;*
- *Le refus judiciaire de renouvellement du bail sur les parcelles en cause au titre de l'article L. 411-46 du code rural ;*
- *Le droit de reprise du bailleur évoqué dans les conditions prévues aux articles L. 411-57 à L. 411-63, L. 411-66 et L. 411-67 du Code rural ET validé par une décision de justice ;*
- *Expropriation pour cause d'utilité publique des parcelles en cause ;*

- *Catastrophe naturelle grave qui conduirait à la destruction ou la perte intégrale des biens loués sans possibilité de reconstitution ;*

- **Clause pénale**

Dans tous les autres cas, le non-respect de la durée initiale d'engagement à maintenir une culture de miscanthus pour une durée de **QUINZE (15) années** à compter de l'implantation à intervenir en 2018 sur les parcelles en cause, obligera solidairement le preneur et l'exploitant ou tout autre preneur /exploitant qui pourrait leur être substitué, à verser au profit du SIEP (**ou tout autre organisme qui pourrait lui être substitué**), une somme de **TROIS MILLE DEUX CENT EUROS PAR HECTARE (3.200 €/ha)**, soit une somme de € pour la surface en cause à titre de clause pénale.

Important : l'application de cette clause pénale est indépendante des autres sanctions auxquelles la défaillance du preneur et/ou exploitant pourrait donner lieu.

- **Exploitation du miscanthus**

Le preneur et l'exploitant s'il est différent du preneur, conservent la jouissance et l'exploitation des terres louées.

Il en va de même quant à la maîtrise de la production.

Cependant, l'objectif poursuivi par la mise en place du miscanthus sur les parcelles est de reconquérir la qualité de l'eau sur le bassin versant, par la maîtrise de l'impact sur l'environnement, le paysage, les ressources et les écosystèmes.

Dans cet objectif de reconquérir la qualité de l'eau sur le bassin versant, le preneur et l'exploitant s'il est différent du preneur, s'engagent à mettre tout en œuvre pour limiter au maximum sur les parcelles en cause l'apport d'engrais et/ou d'éléments fertilisant.

Article 2 - Litiges

La convention est soumise au droit français.

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait naître de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

Si elles n'y parviennent pas, les parties soumettront le litige au Tribunal de Grande Instance d'AMIENS.

Article 3 - Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les soussignés font élection de domicile en leur demeure respective indiquée en tête des présentes et s'obligent à se dénoncer mutuellement tout changement d'adresse ou de domicile.

Article 4 – Formalités administratives – PAC

- Statut du fermage

Le preneur et l'exploitant s'il est différent, reconnaissent expressément être informés des dispositions de l'article L.411-29 du Code rural et de l'obligation pour le preneur à bail qui souhaite mettre en œuvre de moyens culturaux non prévus au bail d'obtenir l'accord amiable du bailleur, ou à défaut d'accord amiable, d'avoir à fournir au bailleur, dans le mois qui précède cette opération, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, une description détaillée des travaux qu'il se propose d'entreprendre.

Que le bailleur peut, s'il estime que les opérations entraînent une dégradation du fonds, saisir le tribunal paritaire, dans un délai de quinze jours à compter de la

réception de l'avis du preneur. Le preneur peut s'exécuter ou faire exécuter ces travaux si aucune opposition n'a été formée ou si le tribunal paritaire n'a pas admis la recevabilité ou le bien-fondé des motifs de l'opposition du bailleur.

A cet effet, le preneur reconnaît avoir mis en œuvre ces formalités, et qu'au jour de la signature des présentes, rien ne s'oppose à la réalisation des travaux d'implantation de la culture de miscanthus.

- Déclaration PAC - SIE – BCAE

Au jour de la signature des présentes :

- La culture de miscanthus est admissible au niveau de la PAC ;
- Les surfaces en miscanthus permettent d'activer les DPB (droit à paiement de base) ;
- Introduction de la culture du miscanthus dans la liste des espèces éligibles en tant que Surface d'Intérêt Ecologique (SIE) avec un facteur de 0,7

Cependant, les règles concernant la PAC (activation des DPB, Aides découplées, Aides couplées, etc.) et l'ensemble des dispositions relatives à la conditionnalité des aides PAC pour la campagne à venir ne sont pas certaines ni figées dans le temps.

Qu'à la date de signature des présentes, il est impossible de déterminer avec certitudes l'ensemble des règles applicables pour l'avenir.

Le preneur et l'exploitant, après avoir été informés de ces incertitudes vis-à-vis de l'administration au titre des règles PAC et des dispositions relatives à la conditionnalité des aides PAC pour la campagne à venir et les suivantes, déclarent faire leur affaire personnelle de ces règles et en acceptent expressément le principe et le risque sans aucune réserve.

En conséquence de quoi, le preneur et l'exploitant s'il est différent ne pourront rechercher ou engager la responsabilité du SIEP au titre de ces règles.

Article 5- FRAIS

Tous les frais résultant de la présente convention seront supportés par le SIEP qui s'y oblige.

Dont acte, sur XXX pages

Le présent acte contient :

- mots rayés nuls : néant
- lignes rayées : néant
- chiffres nuls : néant
- blancs barrés : néant
- renvois : néant
- documents annexés à l'acte : néant (*liste des pièces annexées*)

Ainsi que l'atteste le paraphe apposé par chaque partie en marge de ces mentions.

Fait en autant d'exemplaires originaux que de parties signataires, augmenté de deux ;

FAIT LE

DE L'AN DEUX MIL DIX HUIT

A,

Signatures précédées des mots manuscrits : "lu et approuvé, bon pour accord ».

Parapher chaque page de vos initiales

<p><u>Le SIEP du SANTERRE</u></p>	<p><u>Le Preneur</u></p>
	<p><u>La société à laquelle le preneur met les terres à disposition</u></p>



Rencontre entre le SIEP du Santerre et les partenaires de l'ORQUE

29 octobre 2018 - 14h00 - Rosières-en-Santerre

Relevé de décisions

Présents

SIEP du Santerre	
M. Philippe Cheval	Président du SIEP et du SMVA
Mme Sandrine Petit	Directrice Générale des Services
Mme Marine Josse	Responsable qualité de l'eau et espaces verts
DDTM	
Mme Emilie Goriau	Chef de service Environnement Mer Littoral
Mme Marion Hecquet	Service Environnement Mer Littoral
GEONORD	
Mme Laurence Denis	Gérante
M. Adrien Valentin	Chargé de projet
Agence de l'Eau Artois Picardie	
M. Loïg Meteron	Chargé d'études en charge des ORQUE

1. Points abordés

Introduction par Philippe Cheval. Le but de la réunion est de faire un point concernant la mise en œuvre du second plan d'actions de Caix et l'articulation avec la prise d'un arrêté préfectoral Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE).

M. Philippe Cheval réalise l'historique de l'ORQUE depuis la sollicitation de l'Etat en 2008 lorsque les captages de Caix ont été déclarés prioritaires par le Grenelle. Il rappelle les événements climatiques de ce printemps. Les inondations engendrèrent une augmentation de certains produits phytosanitaires dans l'eau au niveau de Caix 1.

Mme Emilie Goriau rappelle que les services de la DDTM accompagnent le SIEP dans cette démarche. Elle propose que le SIEP travaille sur le fond du programme d'actions. Il sera ensuite présenté aux services de la DDTM, de l'Agence de l'Eau et de la chambre d'agriculture. Il est prévu que l'arrêté du périmètre et du programme d'actions soit rédigé à l'issue de la validation du programme d'actions.

Elle expose que l'aménagement du bassin versant autour des captages sera étudié et réalisé en parallèle du plan d'actions (à voir dans quel contexte juridique).



Mme Marine Josse questionne la DDTM sur le retour du courrier envoyé au Préfet le 05 mars 2018 concernant la mise en place de la ZSCE.

Mme Marion Hecquet annonce que la rédaction du courrier est en cours et sera envoyé prochainement au SIEP.

Les grands axes du plan d'actions évoqué entre le SIEP et le bureau d'études GEONORD ont été présentés comme ci-dessous :

- L'infiltration sur l'ensemble de l'Aire d'Alimentation des Captages. L'interculture est une piste forte à développer (efficacité des mélanges, taux de couverture, etc.),
- Le ruissellement avec des actions permettant de maintenir voir améliorer le taux de matière organique (leviers agronomiques). L'aménagement hydraulique sera également proposé,
- Les filières à bas intrant avec la possibilité d'étudier la filière miscanthus mais également d'autres filières y compris l'agriculture biologique,
- Le recensement des pratiques à risques sur le territoire.

Il a été évoqué la possibilité de recruter un conseiller technique au SIEP du Santerre mutualisé avec le SIAEP de Guerbigny afin de permettre un bon suivi du programme d'action sur le territoire.

2. Levés de décisions

Durant la réunion, il a été décidé de :

- 1) Saisir le commissaire au gouvernement Safer,
- 2) Cibler et révéifier les zones à risques dans le périmètre de l'Aire d'Alimentation avant la prise de l'arrêté,
- 3) Rédiger le projet de plan d'actions (jusque début décembre),
- 4) Envoyer le projet aux partenaires début décembre,
- 5) Proposer les actions/objectifs aux partenaires en groupe de travail technique prévu le 13 décembre (DDTM, AEAP et CA),
- 6) Convoquer le groupe de travail avec les agriculteurs et partenaires en janvier,
- 7) Convoquer le Comité de Pilotage de l'ORQUE pour validation fin janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 17h30.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Mme Marine JOSSE

S.I.E.P du Santerre

1, rue d'Assel

B.P. 20022

80170 ROSIERES EN SANTERRE

☎ : 03 22 88 45 20

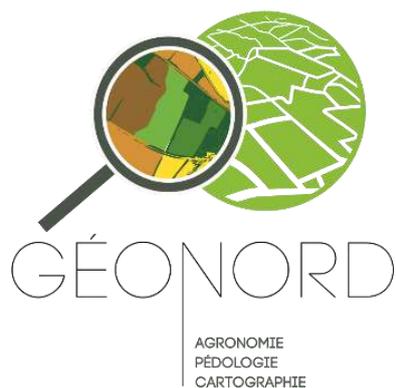
☎ : 03 22 88 93 15

✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr



ANNEXE 4 :

Plan d'actions ORQUE de Potte et Morchain



Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau des captages de POTTE et MORCHAIN

Lot 3 : Elaboration du programme d'actions



Marché : 2016-012

Affaire 747 – Mai 2018



GEONORD

18 rue du Maréchal Haig
62223 – Anzin Saint Aubin
03 21 71 91 64 – contact@geonord.fr
Contact : Perrine GAMEZ
www.geonord.fr

ANTEA GROUP

Synergie Park – 5 Avenue Louis Néel
59260 - LEZENNES
03 20 43 25 61
Contact : Claire JULLIEN
claire.jullien@anteagroup.com

HISTORIQUE DU DOCUMENT

Affaire suivie par	P GAMEZ
Rédacteurs	P GAMEZ et C JULLIEN
Relecteur	L DENIS

VERSION	DATE	DESCRIPTION
1.0		Elaboration du programme d'actions agricoles et non agricoles
2.0		Corrections suite aux remarques des membres du Comité de pilotage



Sommaire

1	CONTEXTE ET OBJECTIFS	1
2	FICHES ACTIONS	2
2.1	THEMATIQUE AGRICOLE	2
2.1.1	<i>Methodologie</i>	2
2.1.2	<i>Les fiches actions agricoles</i>	4
2.1.3	<i>Le chiffrage du programme d'actions</i>	17
2.2	THEMATIQUES NON AGRICOLES	18
2.2.1	<i>Methodologie</i>	18
2.2.2	<i>Les fiches actions non agricoles</i>	19
2.2.3	<i>Le chiffrage du programme d'actions</i>	43

Liste des figures

Figure 1 : Méthodologie pour réaliser l'Opération de Reconquête de la qualité de l'Eau sur les captages de Potte et Morchain.....	1
Figure 2 : Modèle d'une fiche action.....	2
Figure 3 : Les membres des groupes de travail agricoles.....	3
Figure 4 : Chiffrage du programme d'actions agricoles	17
Figure 3 : Les membres des groupes de travail non agricole	18
Figure 6 : Chiffrage du programme d'actions agricoles	43

1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

Les précédentes phases réalisées dans le cadre de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau des captages (ORQUE) de Potte et Morchain ont permis de déterminer dans un premier temps l'aire d'alimentation des captages (AAC) et sa vulnérabilité intrinsèque. La seconde étape, le Diagnostic Territorial Multi-Pressions a identifié l'ensemble des activités présentes dans l'AAC afin de recenser et analyser les différentes sources de pollutions ponctuelles et diffuses présentes sur le territoire.

Ce présent rapport présente la dernière phase de l'étude, soit l'élaboration du programme d'actions agricoles et non agricoles mis en place afin d'assurer une préservation de la qualité de la ressource souterraine.

L'ensemble des phases de la démarche est repris dans la Figure 1

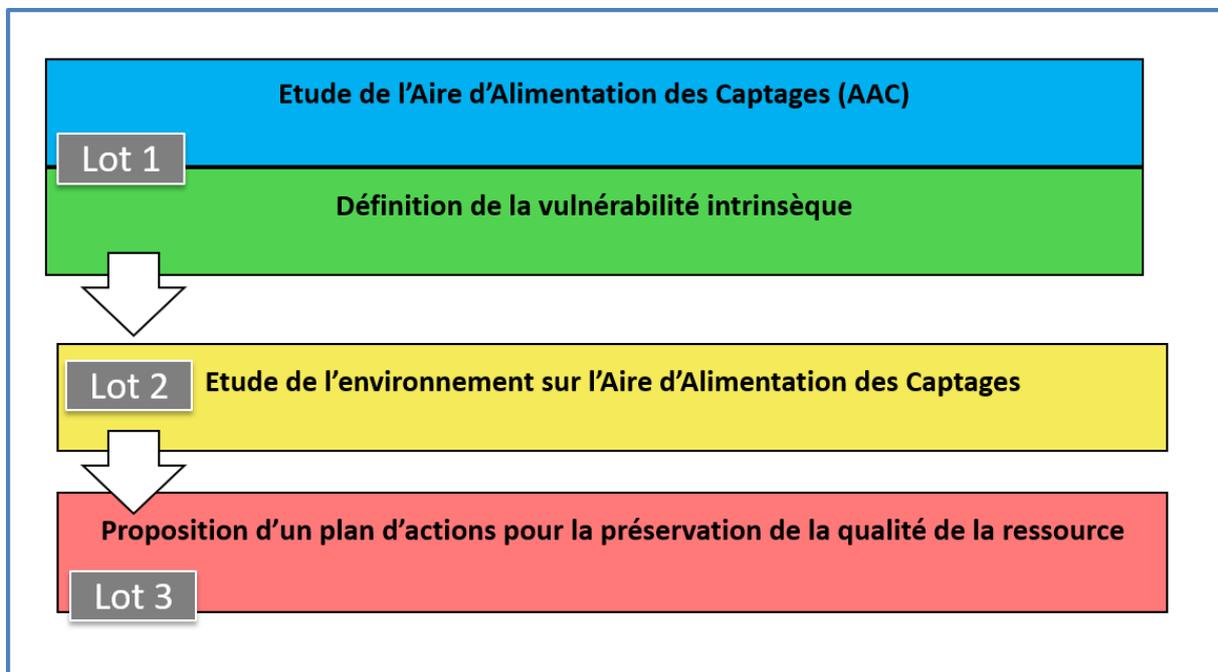


Figure 1 : Méthodologie pour réaliser l'Opération de Reconquête de la qualité de l'Eau sur les captages de Potte et Morchain

Pour élaborer le programme d'actions et définir sa mise en œuvre, des fiches actions ont été rédigées. La structure d'une fiche type est repris dans Figure 2. Les points abordés sont :

- Nom de la fiche action
- Priorité environnementale définie
- Priorité de mise en œuvre définie
- Brève description de l'action
- La réglementation en vigueur appliquée à l'action
- Le constat dressé lors du diagnostic de territoire
- Type d'action : conseil, animation ou sensibilisation
- Les sous actions avec les indicateurs associés,
- Les états 0 des sous actions et les objectifs fixés avec les échéances
- Les contraintes et difficultés de mise en œuvre
- Les couts prévisionnels d'investissement, de fonctionnement et d'animation

• Les partenaires associés

Lutter contre les pollutions ponctuelles		AGRI1.1	P Env : 2	P MeO : 2	Version : 1
Nombre et type de cibles	11 exploitations agricoles dont le siège est dans l'AAC de POTTE et MORCHAIN				
Description de l'action	Actions visant à mettre en place des équipements ou des pratiques qui permettent de réduire ces risques				
Secteur d'activité concerné	Thématique : Agricole				
Objectif de l'action	Réduire les risques de pollution le corps de ferme				
Réglementation principale	Législatif	DCE, Arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural.			
	SDAGE	Orientation A-3 : Diminuer la pression polluante par les nitrates d'origine agricole sur le territoire Orientation A-11 : Promouvoir les actions, à la source de réduction ou de suppression des rejets de micropolluants			
	SAGE Haute Somme	1D-d15 : Communiquer auprès de la profession agricole sur les programmes d'aides existants quant à la préservation de l'environnement			
Constat	11 corps de ferme au sein de l'AAC de POTTE et MORCHAIN dont 9 diagnostiqués. Les risques identifiés portent sur : - Risque de débordement lors du remplissage sans aire dédiée (4/9) - Stockage de GNR sans rétention en cas de fuite (3/9) - Stockage des huiles sans rétention (7/9)				
Type d'action	Sensibilisation, animation, conseil				
Sous actions	Intitulé	Indicateurs associés			
	Connaître l'ensemble des installations des corps de ferme de l'AAC	1			
	Prévenir tout accident des stockages dans l'AAC	2			

Indicateur(s) associé(s)		Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement	
1	Nombre de diagnostic de corps de ferme de l'AAC	9	11 (soit 100%)	5 ans	A engager	
2	Nombre de corps de ferme situés dans l'AAC équipés pour limiter tout type de risque de pollutions ponctuelles	2	11 (soit 100%)	5 ans	A engager	
Intérêts supplémentaires de l'action		Conformité réglementaire				
Contraintes et difficultés de mise en œuvre		Investissement potentiel pour l'amélioration et la sécurisation du remplissage du pulvérisateur et pour la sécurisation des divers stockages (gasoil, huiles, ...)				
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)		Exploitants agricoles, maître d'ouvrage	Partenaires et acteurs	Organismes de conseils (coopératives, négoce, structures indépendantes, chambre d'agriculture), AEAP, maître d'ouvrage		
Coût Prévisionnel (K€)	Investissement	Sécurisation du stockage du GNR avec rétention, sécurisation du stockage des huiles et système de prévention du débordement				
	Fonctionnement	Sans objet				
	Animateur	Action de l'animateur de la structure porteuse de l'AAC sur la base de 0.023 ETP (0.005 ETP/an, soit 1 jour par an) + 2 diagnostics d'exploitation (rencontres, analyses et rendus)				
Coût Annuel (K€)	TOTAL	2018	2019	2020	2021	2022
Investissement	18.4	0	3.6	3.6	7.6	3.6
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Animation	1.13	0	0.45	0.45	0.23	0
Financier(s) potentiels	Agence de l'Eau	70 %	Financement pour la réalisation de l'animation			
	Autre	70 %	Subvention pour la réalisation de diagnostics			
Autres moyens humains		PCAIE de 40 à 80 % selon les modalités				
Pour en savoir plus	A85804/B - Détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages A87468/A - Définition de la vulnérabilité intrinsèque Affaire 747 - Diagnostic territorial Multi-Pressions					

Figure 2 : Modèle d'une fiche action

2 FICHES ACTIONS

2.1 Thématique agricole

2.1.1 Méthodologie

Pour construire le programme d'actions agricoles, deux groupes de travail ont été réalisés.

L'objectif est de coconstruire un plan d'actions fédérateur et adapté au territoire pour une diminution des pressions agricoles sur la ressource en eau. La phase de concertation a été conduite avec les membres et partenaires suivants.



Figure 3 : Les membres des groupes de travail agricoles

Le premier groupe de travail, tenu en janvier 2018 a permis d'aborder les points suivants :

- Présentation des résultats du diagnostic agricole
- Travail par petits groupes pour faire émerger les axes d'amélioration pour optimiser la fertilisation azotée et l'usage des produits phytosanitaires sur le territoire suite aux constats dressés sur le territoire
- Restitution par des agriculteurs à l'ensemble du groupe

Le second groupe de travail, tenu en février 2018 a défini et priorisé les actions à mener. Pour s'assurer d'une bonne mobilisation de l'ensemble des partenaires, trois axes azote et trois axes phytos seront traités pendant les trois premières années du programme d'actions. Une veille technique sera réalisée sur les axes secondaires. Les membres du groupe de travail échangeront et valideront ensemble de la suite à donner pour les actions secondaires à la troisième année.

Les fiches actions agricoles sont détaillées dans la partie suivante.

2.1.2 Les fiches actions agricoles

Lutter contre les pollutions ponctuelles		AGRI1.1	P Env : 2	P MeO : 2	Version : 1
Nombre et type de cibles	11 exploitations agricoles dont le siège est dans l'AAC de POTTE et MORCHAIN				
Description de l'action	Actions visant à mettre en place des équipements ou des pratiques qui permettent de réduire ces risques				
Secteur d'activité concerné	Thématique : Agricole				
Objectif de l'action	Réduire les risques de pollution le corps de ferme				
Réglementation principale	Législatif	DCE, Arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural.			
	SDAGE	Orientation A-3 : Diminuer la pression polluante par les nitrates d'origine agricole sur le territoire Orientation A-11 : Promouvoir les actions, à la source de réduction ou de suppression des rejets de micropolluants			
	SAGE Haute Somme	1D-d15 : Communiquer auprès de la profession agricole sur les programmes d'aides existants quant à la préservation de l'environnement			
Constat	11 corps de ferme au sein de l'AAC de POTTE et MORCHAIN dont 9 diagnostiqués. Les risques identifiés portent sur : - Risque de débordement lors du remplissage sans aire dédiée (4/9) - Stockage de GNR sans rétention en cas de fuite (3/9) - Stockage des huiles sans rétention (7/9)				
Type d'action	Sensibilisation, animation, conseil				
Sous actions	Intitulé	Indicateurs associés			
	Connaître l'ensemble des installations des corps de ferme de l'AAC	1			
	Prévenir tout accident des stockages dans l'AAC	2			

Indicateur(s) associé(s)		Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
1	Nombre de diagnostic de corps de ferme de l'AAC	9	11 (soit 100%)	5 ans	A engager
2	Nombre de corps de ferme situés dans l'AAC équipés pour limiter tout type de risque de pollutions ponctuelles	2	11 (soit 100%)	5 ans	A engager

Intérêts supplémentaires de l'action	Conformité réglementaire
---	--------------------------

Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Investissement potentiel pour l'amélioration et la sécurisation du remplissage du pulvérisateur et pour la sécurisation des divers stockages (gasoil, huiles, ...)
--	--

Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Exploitants agricoles, maitre d'ouvrage	Partenaires et acteurs	Organismes de conseils (coopératives, négoces, structures indépendantes, chambre d'agriculture), AEAP, maitre d'ouvrage
---	---	-------------------------------	---

Coût Prévisionnel (K€)	Investissement	Sécurisation du stockage du GNR avec rétention, sécurisation du stockage des huiles et système de prévention du débordement				
	Fonctionnement	Sans objet				
	Animateur	Action de l'animateur de la structure porteuse de l'AAC sur la base de 0.023 ETP (0.005 ETP/an, soit 1 jour par an) + 2 diagnostics d'exploitation (rencontres, analyses et rendus)				
Coût Annuel (K€)	TOTAL	2018	2019	2020	2021	2022
Investissement	18.4	0	3.6	3.6	7.6	3.6
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Animation	1.13	0	0.45	0.45	0.23	0

Financier(s) potentiels	Agence de l'Eau	70 % 70 %	Financement pour la réalisation de l'animation Subvention pour la réalisation de diagnostics
	Autre		PCAIE de 40 à 80 % selon les modalités

Autres moyens humains	
------------------------------	--

Pour en savoir plus	A85804/B - Détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages A87468/A – Définition de la vulnérabilité intrinsèque Affaire 747 – Diagnostic territorial Multi-Pressions
----------------------------	---

Actions prioritaires pour lutter contre les pollutions diffuses azotées	AGRI1.2	P Env : 1	P MeO : 1	Version : 1
--	----------------	------------------	------------------	--------------------

Nombre et type de cibles	Ensemble des exploitations agricoles qui ont des terres arables dans l'AAC
---------------------------------	---

Description de l'action	Actions visant à inciter les exploitants à affiner le raisonnement de leur fertilisation et limiter le lessivage de l'azote
--------------------------------	--

Secteur d'activité concerné	Thématique : Agricole
------------------------------------	-----------------------

Objectif de l'action	Réduire les risques de lessivage des nitrates et optimisation des apports d'intrants
-----------------------------	--

Réglementation principale	Législatif	DCE, arrêtés nationaux et régionaux relatif aux programmes d'actions à mettre en œuvre en vue de la protection contre les nitrates d'origine agricole et définissant le référentiel régional de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée
	SDAGE	Orientation A-3 : Diminuer la pression polluante par les nitrates d'origine agricole sur tout le territoire. Orientation A-4 : Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de limiter les risques de ruissellement, d'érosion, et de transfert des polluants vers les cours d'eau, les eaux souterraines et la mer. Orientation C-2 : Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation et les risques d'érosion des sols et coulées de boues.
	SAGE Haute Somme	1D-d14 : Encourager et accompagner les pratiques agricoles limitant la fertilisation

Constat	<p>26 exploitations sont concernées par cette action.</p> <p>Aujourd'hui, le levier principal pour limiter le lessivage de l'azote vers les eaux souterraines est la gestion de l'interculture et l'optimisation du piégeage de l'azote à l'automne pour limiter le reliquat azoté à l'entrée de l'hiver. 24 agriculteurs ont implanté des CIPAN en 2016.</p> <p>Pour que cette action soit un succès, le groupe de travail a identifié 2 besoins essentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mutualiser les connaissances par un suivi de parcelle avec des modalités différentes (composition, date implantation, date et moyen de destruction, ...) - Faire un retour d'expérience (Visites en bout de champs, communiquer largement sur les CIPAN et leurs conduites, suivi d'indicateurs techniques, économiques et l'efficacité sur « l'enjeu eau »). <p>Une autre priorité a été mise sur le pilotage et l'optimisation de la fertilisation par l'ajustement de la dose totale en réalisant des reliquats azotés en sortie d'hiver et en diffusant les moyennes locales, le fractionnement et la promotion de OAD pour le pilotage en cours de végétation.</p> <p>La dernière priorité a été mise sur l'amélioration de la fertilité organique des sols, pour limiter les transferts des éléments vers la ressource souterraine. A travers cette action, des simulations avec l'outil SIMEOS-AMG pourront être proposées pour apporter des solutions concrètes et adaptées aux exploitants.</p>
----------------	---

Type d'action	Sensibilisation, animation, conseil
----------------------	--

Sous actions	Intitulé	Indicateurs associés	
	Etudier les meilleures options pour optimiser les couverts d'interculture pour un meilleur piégeage (ex: semer au plus tôt, choix des espèces, favoriser les mélanges)	1	
	Adapter et optimiser la fertilisation azotée des cultures : <ul style="list-style-type: none"> • Adapter la dose d'azote en réalisant des reliquats azotés • Diffuser les moyennes locales des reliquats azotés • Réajuster la dose en utilisant les outils de pilotage en cours de végétation 	2	
	Améliorer ou maintenir la fertilité organique des sols en optimisant le choix des produits organiques et mesurer l'impact d'un changement de pratiques avec l'outil SIMEOS-AMG	3	

Indicateur(s) associé(s)		Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
1	Nombre d'agriculteurs engagés dans les essais dans l'AAC	24 (sur 26 ont implanté des couverts en 2016)	26 (100%)	3 ans	A engager
2	Nombre d'agriculteurs qui optimisent la fertilisation azotée (reliquats sortie hiver par culture et précédent et OAD)	25 (sur 26 ont fait des reliquats) 17 (sur 26 utilisent un OAD)	26 (100%) pour les reliquats 21 (80%) pour les OAD	3 ans	A engager
3	Nombre d'agriculteurs qui mettent en place des pratiques pour améliorer la fertilité organique des sols	20	26 (100%)	3 ans	A engager

Intérêts supplémentaires de l'action	Economies potentielles pour les exploitations
---	---

Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Trouver les ressorts pour engager le changement de pratiques auprès des exploitants
--	---

Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Exploitants agricoles	Partenaires et acteurs	Organismes de conseils (coopératives, négoces, structures indépendantes, chambre d'agriculture), AEAP, maître d'ouvrage
---	-----------------------	-------------------------------	---

Coût Prévisionnel (K€)	Investissement	Analyse de reliquats azotés en entrée hiver (2/agriculteur/an) et en sortie d'hiver (postulat de 6/agriculteur/an) Visite en bout de champ
	Fonctionnement	5 supports de communication sur les résultats des analyses de reliquats sortie hiver (1/an) + 1 support de communication/an sur les leviers pour maintenir la fertilité organique + 2 articles de communication
	Animateur	Action de l'animateur de la structure porteuse de l'AAC sur la base de 0.07 ETP/an (soit 15 jours par an).

Coût Annuel (K€)	TOTAL	2018	2019	2020	2021	2022
Investissement	62.4	12.48	12.48	12.48	12.48	12.48
Fonctionnement	40	8	8	8	8	8
Animation	17.05	3.41	3.41	3.41	3.41	3.41

Financier(s) potentiels	Agence de l'Eau	70% 50%	Financement possible pour l'animation, Financement possible pour de l'étude, expérimentation et supports de communication
	Autre		Sans objet

Autres moyens humains	L'ensemble des partenaires et acteurs agricoles
------------------------------	---

Pour en savoir plus	A85804/B - Détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages A87468/A – Définition de la vulnérabilité intrinsèque Affaire 747 – Diagnostic territorial Multi-Pressions
----------------------------	---

Actions secondaires pour lutter contre les pollutions diffuses azotées	AGRI1.3	P Env : 2	P MeO : 2	Version : 1
---	----------------	------------------	------------------	--------------------

Nombre et type de cibles	Ensemble des exploitations agricoles qui ont des terres arables dans l'AAC
---------------------------------	---

Description de l'action	Actions visant à inciter les exploitants à affiner le raisonnement de leur fertilisation et limiter le lessivage de l'azote
--------------------------------	--

Secteur d'activité concerné	Thématique : Agricole
------------------------------------	-----------------------

Objectif de l'action	Réduire les risques de lessivage des nitrates et optimisation des apports d'intrants
-----------------------------	--

Réglementation principale	Législatif	DCE, arrêtés nationaux et régionaux relatif aux programmes d'actions à mettre en œuvre en vue de la protection contre les nitrates d'origine agricole et définissant le référentiel régional de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée
	SDAGE	Orientation A-3 : Diminuer la pression polluante par les nitrates d'origine agricole sur tout le territoire. Orientation A-4 : Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de limiter les risques de ruissellement, d'érosion, et de transfert des polluants vers les cours d'eau, les eaux souterraines et la mer. Orientation C-2 : Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation et les risques d'érosion des sols et coulées de boues.
	SAGE Haute Somme	1D-d14 : Encourager et accompagner les pratiques agricoles limitant la fertilisation

Constat	Sur les 5 axes d'amélioration identifiés par le groupe de travail agricole, 2 ont été jugés comme secondaires, non pas au regard de leur pertinence ; l'idée est de se concentrer sur quelques axes forts en début de programme et d'augmenter les chances de mobilisation. Les 3 premières années du plan d'actions seront consacrées à la mise en œuvre des sous-actions prioritaires et à la veille des sous actions secondaires. Au bout de ces 3 ans, un groupe de travail pourra se réunir pour faire un bilan de ce qui s'est passé sur 3 ans et réviser les priorités données aux sous-actions du plan d'actions. Ces axes portent sur l'amélioration des équipements d'épandage pour une meilleure précision et l'opportunité pour mettre en place des cultures bas intrants comme par exemple du miscanthus.
----------------	--

Type d'action	Sensibilisation, animation, conseil
----------------------	--

Sous actions	Intitulé	Indicateurs associés	
	Améliorer les équipements des épandeurs d'azote pour une meilleure précision (modulation intra-parcellaire)	1	
	Maintenir une veille pour mettre en place des cultures à bas niveaux d'intrants (type miscanthus)	2	

Indicateur(s) associé(s)		Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
1	Nombre d'actions de communication sur les aides disponibles pour l'acquisition de matériel pour l'optimisation des épandages	0	2	5 ans	A engager
2	Nombre d'actions de communication sur les opportunités Etude de faisabilité technico-économique	0	1	5 ans	A engager

Intérêts supplémentaires de l'action	Economies potentielles pour les exploitations – opportunités pour mettre en place des nouvelles cultures et créer des nouveaux débouchés
---	--

Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Trouver les ressorts pour engager le changement de pratiques auprès des exploitants
--	---

Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Exploitants agricoles	Partenaires et acteurs	Organismes de conseils (coopératives, négoce, structures indépendantes, chambre d'agriculture), AEAP, maître d'ouvrage
---	-----------------------	-------------------------------	--

Coût Prévisionnel (K€)	Investissement	Nul. A réviser à 3 ans				
	Fonctionnement	2 articles de communication/an. A réviser à 3 ans				
	Animateur	Action de veille pendant les 2 premières années. Mise en œuvre potentielle les trois années suivantes sur la base de 0,018 ETP/an (soit 4 jours par an). A réviser à 3 ans.				
Coût Annuel (K€)	TOTAL	2018	2019	2020	2021	2022
Investissement	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement	8	0	0	0	4	4
Animation	2.73	0	0	0.91	0.91	0.91

Financier(s) potentiels	Agence de l'Eau	70% 50%	Financement possible pour l'animation Financement possible pour de l'étude, expérimentation et supports de communication
	Autre		PCAIE de 40 à 80 % selon les modalités

Autres moyens humains	L'ensemble des partenaires et acteurs agricoles
------------------------------	---

Pour en savoir plus	A85804/B - Détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages A87468/A – Définition de la vulnérabilité intrinsèque Affaire 747 – Diagnostic territorial Multi-Pressions
----------------------------	---

Actions prioritaires pour lutter contre les pollutions diffuses phytosanitaires		AGRI1.4	P Env : 1	P MeO : 1	Version : 2
Nombre et type de cibles	Ensemble des exploitations agricoles qui ont des terres arables dans l'AAC				
Description de l'action	Actions visant à inciter les exploitants à utiliser les leviers leur permettant de réduire le recours aux traitements phytosanitaires et de limiter les risques de transferts				
Secteur d'activité concerné	Thématique : Agricole				
Objectif de l'action	Réduire les transferts de phytosanitaires vers la ressource en eau				
Réglementation principale	Législatif	DCE, Arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural.			
	SDAGE	Orientation A-10 : Poursuivre l'identification, la connaissance et le suivi des pollutions par les micropolluants nécessaires à la mise en œuvre d'actions opérationnelles. Orientation A-11 : Promouvoir les actions, à la source de réduction ou de suppression des rejets de micropolluants.			
	SAGE Haute Somme	1D-d13 : Encourager et accompagner les pratiques agricoles limitant l'utilisation de produits phytosanitaires			
Constat	<p>Un point soulevé lors des groupes de travail pour diminuer les intrants porte sur le choix variétal et le décalage des dates de semis (céréales d'hiver). Des variétés résistantes sont généralement choisies plutôt que des variétés plus sensibles aux maladies. Pour autant, certaines sont encore implantées. Le travail de sensibilisation en amont des semis doit continuer et être renforcé au sein de l'AAC pour favoriser les variétés les plus résistantes/tolérantes. Aussi, il est important de sensibiliser les agriculteurs sur les conditions optimales de pulvérisation (T°C, hygrométrie, adjuvants) afin d'optimiser les doses appliquées.</p> <p>Aussi, la lutte contre le ruissellement a été jugée comme être une action prioritaire. En effet, le diagnostic AQUAPLAINE® a mis en évidence que plus de 73% de la surface agricole de l'AAC présente un risque de ruissellement en surface par la sensibilité à la battance liée à la nature limoneuse. Il est important de mettre en place soit des aménagements ou des pratiques cultures qui minimisent les risques. En effet, les eaux de plateaux peuvent alimenter par ruissellement les vallées sèches où se trouvent les captages.</p> <p>Enfin, le rinçage du pulvérisateur et la bonne gestion du fond de cuve au champ est la dernière action prioritaire identifiée sur le territoire. 10 agriculteurs gèrent correctement les fonds de cuve au champ après une dilution au 1/100^{ème}.</p>				
Type d'action	Sensibilisation, animation, conseil				

Sous actions	Intitulé	Indicateurs associés	
	Optimiser et réduire l'usage des produits phytosanitaires : <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser sur les conditions optimales de pulvérisation (adjuvants, hygrométrie, T°C) Optimiser les choix variétaux Adapter les dates et densité de semis 	1	
	Lutter contre le ruissellement : <ul style="list-style-type: none"> Mise en place des bandes enherbées, zones tampons, ... Création de micro barrages entre les buttes de pommes de terre aménagement du territoire 	2	
	Informier et sensibiliser sur le rinçage du pulvérisateur et la gestion du fond de cuve au champ	3	

Indicateur(s) associé(s)		Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
1	Nombre d'actions de sensibilisation dans l'AAC pour optimiser et réduire l'usage des produits phytosanitaires	0	3	3 ans	A engager
2	Nombre d'actions de sensibilisation dans l'AAC pour lutter contre le ruissellement	0	3	3 ans	A engager
	Etude à l'échelle du territoire	1	2		
3	Nombre d'actions de communication sur la gestion de fond de cuve	10 (38%)	100%	3 ans	A engager

Intérêts supplémentaires de l'action	Economies potentielles pour les exploitations
---	---

Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Trouver les ressorts pour engager le changement de pratiques et investissement potentiel pour les exploitants
--	---

Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Exploitants agricoles	Partenaires et acteurs	Organismes de conseils (coopératives, négoce, structures indépendantes, chambre d'agriculture), AEAP, maître d'ouvrage
---	-----------------------	-------------------------------	--

Coût Prévisionnel (K€)	Investissement	Démonstration de matériel pour limiter le ruissellement Etude approfondie à l'échelle du bassin versant
	Fonctionnement	Formations + articles de communication
	Animateur	Action de l'animateur de la structure porteuse de l'AAC sur la base de 0.05 ETP/an (12 jours par an).

Coût Annuel (K€)	TOTAL	2018	2019	2020	2021	2022
Investissement	25	7.5	6	4	4	3.5
Fonctionnement	40	8	8	8	8	8
Animation	13.65	2.73	2.73	2.73	2.73	2.73

Financier(s) potentiels	Agence de l'Eau	70% 50%	Financement possible pour l'animation Financement possible pour de l'étude, expérimentation et supports de communication
	Autre		PCAE de 40 à 80 % selon les modalités

Autres moyens humains	L'ensemble des partenaires et acteurs agricoles
-----------------------	---

Pour en savoir plus	A85804/B - Détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages A87468/A – Définition de la vulnérabilité intrinsèque Affaire 747 – Diagnostic territorial Multi-Pressions
---------------------	---

Actions secondaires pour lutter contre les pollutions diffuses phytosanitaires		AGRI1.5	P Env : 2	P MeO : 2	Version : 2
Nombre et type de cibles	Ensemble des exploitations agricoles qui ont des terres arables dans l'AAC				
Description de l'action	Actions visant à inciter les exploitants à utiliser les leviers leur permettant de réduire le recours aux traitements phytosanitaires et de limiter les risques de transferts				
Secteur d'activité concerné	Thématique : Agricole				
Objectif de l'action	Réduire les transferts de phytosanitaires vers la ressource en eau				
Réglementation principale	Législatif	DCE, Arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural.			
	SDAGE	Orientation A-10 : Poursuivre l'identification, la connaissance et le suivi des pollutions par les micropolluants nécessaires à la mise en œuvre d'actions opérationnelles. Orientation A-11 : Promouvoir les actions, à la source de réduction ou de suppression des rejets de micropolluants.			
	SAGE Haute Somme	1D-d13 : Encourager et accompagner les pratiques agricoles limitant l'utilisation de produits phytosanitaires 1D-d16 : Accompagner les exploitants agricoles dans la conversion à l'agriculture biologique			
Constat	<p>Sur les 9 axes d'amélioration identifiés par le groupe de travail, 6 ont été jugés comme secondaire, à l'instar de la fiche 1.3.</p> <p>Une veille sur les thématiques suivantes sera réalisée les premières années du programme pour ensuite être approfondies.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'utilisation des OAD : 6 exploitants utilisent un OAD « phytosanitaire » pour les aider dans le déclenchement des traitements. Pour fiabiliser les prédictions des OAD et optimiser leur conditions d'application, un des besoins est d'améliorer les précisions des données météorologiques par des stations météorologiques statiques et embarquées. • Utiliser les techniques alternatives : 16/26 agriculteurs pratiquent des faux semis réguliers, essentiellement sur pois de conserve ou haricot. Aussi 12/26 agriculteurs pratiquent le binage sur betterave ou haricot. Les techniques alternatives permettent en complément d'optimiser les désherbages chimiques. • Piloter l'irrigation : 21 exploitations irriguent une partie de leurs cultures, les pommes de terre et les haricot. Pour optimiser les passes d'eau, 12 agriculteurs (57%) utilisent un OAD pour ajuster l'irrigation. • Diversifier et limiter les retours de cultures dans la rotation : sur le territoire, les trois cultures principales sont le blé, la pomme de terre et la betterave. Elles représentent 78% de la surface. Aussi, pour limiter les maladies du sol et le développement des adventices, il est important de diversifier et allonger les rotations. 15 agriculteurs implantent au moins 6 cultures sur leurs exploitations. • Sensibiliser sur l'agriculture biologique : sur le territoire, aucun agriculteur n'est en agriculture biologique. Afin de les informer du système, différentes démarches sont proposées : diagnostic individuel pour étudier techniquement et économique une conversion, des démonstrations, des actions locales, des salons, ... 				
Type d'action	Sensibilisation, animation, conseil				

Sous actions	Intitulé	Indicateurs associés	
	Promouvoir l'utilisation des OAD couplée avec un réseau de stations météo dans l'AAC	1	
	Inciter au pilotage de l'irrigation	2	
	Limiter le retour des pommes de terre à 4 ans et des légumes à 6 ans dans la rotation	3	
	Diversifier et allonger les rotations en limitant les blés sur blés	4	
	Sensibiliser sur l'agriculture biologique	5	

Indicateur(s) associé(s)		Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
1	Nombre d'agriculteurs qui mettent en œuvre des OAD "phytosanitaire" Nombre d'investissements réalisés en stations météo locales	6 0	13 (50%) 2	5 ans	A engager
2	Nombre d'agriculteurs qui pilotent l'irrigation	12	15	5 ans	A engager
3	Nombre d'agriculteurs qui diversifient la rotation	NC	20	5 ans	A engager
4	Nombre d'agriculteurs qui diversifient la rotation	16	20	5 ans	A engager
5	Nombre d'agriculteurs qui participent à des évènements Nombre de diagnostics technico-économique en AB réalisés	0	4	5 ans	A engager

Intérêts supplémentaires de l'action	Economies potentielles pour les exploitations
---	---

Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Trouver les ressorts pour engager le changement de pratiques et investissement potentiel pour les exploitants
--	---

Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Exploitants agricoles	Partenaires et acteurs	Organismes de conseils (coopératives, négoces, structures indépendantes, chambre d'agriculture), AEAP, maître d'ouvrage
---	-----------------------	-------------------------------	---

Coût Prévisionnel (K€)	Investissement	Démonstrations de matériel. A réviser à 3 ans				
	Fonctionnement	A réviser à 3 ans				
	Animateur	Action de veille pendant les 3 premières années – mise en œuvre potentielle les deux années suivantes sur la base de 0.014 ETP/an (3 jours par an). A réviser à 3 ans				
Coût Annuel (K€)	TOTAL	2018	2019	2020	2021	2022
Investissement		0	0	0	0	0
Fonctionnement		0	0	0	0	0
Animation		0	0	0	0.68	0.68

Financier(s) potentiels	Agence de l'Eau	70% 50%	Financement possible pour l'animation Financement possible pour de l'étude, expérimentation et supports de communication
	Autre		PCAIE de 40 à 80 % selon les modalités

Autres moyens humains	L'ensemble des partenaires et acteurs agricoles
------------------------------	---

Pour en savoir plus	A85804/B - Détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages A87468/A – Définition de la vulnérabilité intrinsèque Affaire 747 – Diagnostic territorial Multi-Pressions
----------------------------	---

2.1.3 Le chiffrage du programme d'actions

Les différentes actions et sous actions définies dans le programme nécessitent la mise en place de supports de communication, de visites, de démonstrations, d'essais au champ, soit divers coûts d'investissement.

Afin de suivre la mise en place et l'avancement des actions sur le territoire, des supports de communication comme des articles, des panneaux seront réalisés et l'animateur s'assurera de la bonne mobilisation de l'ensemble des acteurs et partenaires par une phase d'animation.

Ainsi, les différents postes ont été chiffrés et repris dans la Figure 4.

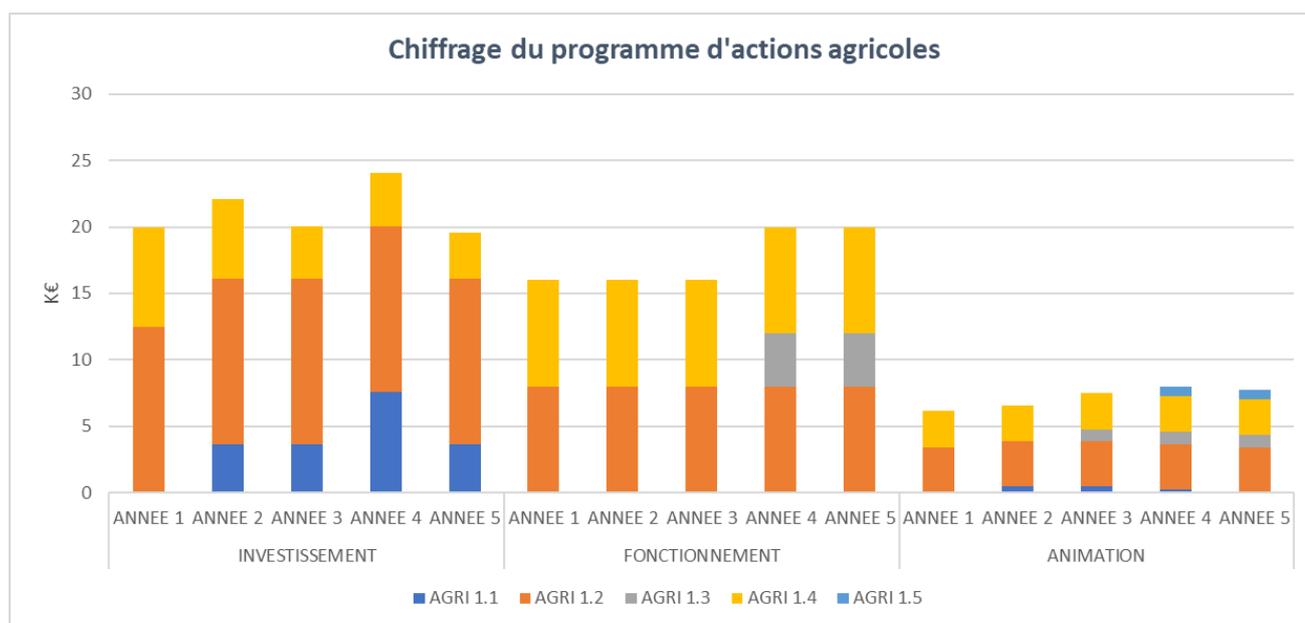


Figure 4 : Chiffrage du programme d'actions agricoles

Pour l'ensemble des actions agricoles, les différents postes s'élèvent à :

- **Investissement : 106 000 euros pour les 5 ans**, soit 21.2 mille euros par an
- **Fonctionnement : 88 000 euros pour les 5 ans**, 17.2 mille euros par an
- **Animation : 36 000 euros pour les 5 ans**, soit 7.2 mille euros par an.

Ces données seront amenées à évoluer en fonction des priorités données par les membres du groupe de travail.

Pour conduire et suivre l'avancement des actions agricoles, le temps d'animation à passer est de 0.72 ETP (Equivalent temps plein) pour les 5 ans, soit 0.15 ETP ou 32 jours / an.

2.2 Thématiques non agricoles

2.2.1 Méthodologie

Pour construire le programme d'actions non agricole, un groupe de travail a été réalisé.

L'objectif est de coconstruire un plan d'actions fédérateur et adapté au territoire pour une diminution des pressions non agricoles sur la ressource en eau. La phase de concertation a été conduite avec les membres et partenaires suivants.



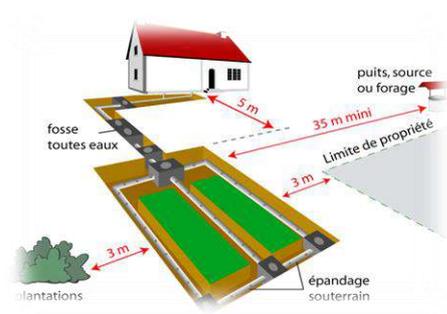
Figure 5 : Les membres des groupes de travail non agricole

Le groupe de travail, tenu en février 2018 a permis d'aborder :

- Présentation des résultats du diagnostic non agricole
- De réfléchir sur les différentes thématiques avec les participants.

Les fiches actions non agricoles sont détaillées dans la partie suivante.

2.2.2 Les fiches actions non agricoles

Améliorer la connaissance du parc d'installation des ANC		ASS2.1	P Env¹ : 1	P MeO² : 3	Version : 1
Nombre et type de cibles	204 installations non conformes sur les 415 recensées				
Description de l'action	Assurer la réhabilitation des installations en non collectif pouvant présenter une pollution environnementale avec une priorité pour les installations avec puits d'infiltration et avec rejet direct au milieu.				
Secteur d'activité concerné	Thématique 2 : Assainissement				
Objectif de l'action	Lutter contre les pollutions générées par les eaux usées				
Réglementation principale	Législatif	Réglementation d'Assainissement Non Collectif Loi Grenelle I du 12 juillet 2010, codifiée à l'article L.1331-1-1 du Code de la santé publique Arrêté du 27 avril 2012 sur les Zones à Enjeu Environnemental			
	SDAGE	Disposition A-1.2 : Améliorer l'assainissement non collectif			
	SAGE Haute Somme	1C- d8 : Inciter les collectivités territoriales à améliorer l'assainissement non collectif- Disposition qui comprend la mise en place des ZEE (2018).			
Constat	La collecte des informations réalisées courant 2017 pour le DTMP montre que 49 % des Installations ANC recensées sur l'AAC sont classées en non conformes.				
Type d'action	Etude, Travaux				
Sous actions	Intitulé	Indicateurs associés			
	Actualiser les diagnostics ANC dans le cadre de reprise de compétence	Nombre d'étude diagnostic réalisée			
	Recenser les puits d'infiltration	Nombre de puits d'infiltration recensé			
	Réhabiliter les ANC non conformes situés sur l'AAC (en priorité installation avec puits d'infiltration et les rejets en domaines public)	Nombre de réhabilitation réalisé			

¹ P Env : Priorité Environnementale

² P MeO : Priorité de Mise en Œuvre

Indicateur(s) associé(s)		Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
1	Nombre d'étude diagnostic réalisée	A mettre à jour	22 ³	5 ans	En cours
2	Nombre de puits d'infiltration recensé	NC	-	5 ans	En cours
3	Nombre de réhabilitation réalisé	174	415	5 ans	En cours

Intérêts supplémentaires de l'action	Conformité réglementaire
---	--------------------------

Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Coût de la réhabilitation - Diminution du nombre de dossiers subventionné par l'Agence de l'Eau – Le SPANC n'a pas le pouvoir de Police.
--	--

Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Communauté de communes de l'Est de la Somme, Communauté de Communes Terre de Picardie, Syndicats d'assainissement	Partenaires et acteurs	SIEP du Santerre, Agence de l'Eau
---	---	-------------------------------	-----------------------------------

Coût Prévisionnel (K€)	Investissement	Sans objet				
	Fonctionnement	Intervention du SPANC dans le cadre de son activité habituelle				
	Animateur	Action de suivi de l'animateur sur la base de 3 jours par an				
Coût Annuel (K€)	TOTAL	2018	2019	2020	2021	2022
Investissement	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Animation	3.50	0.70	0.70	0.70	0.70	0.70

Financier(s) potentiels	Agence de l'Eau (Xème programme)	50%	Dans le cadre de la réhabilitation des ANC (+10% pour les zones ZEE et ZES)
	Autre	Sans objet	Sans objet

Autres moyens humains	Agence de l'Eau par sa compétence de formation
------------------------------	--

Pour en savoir plus	A85804/B - Détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages A87468/A – Définition de la vulnérabilité intrinsèque Affaire 747 – Diagnostic territorial Multi-Pressions
----------------------------	---

³ Objectif annoncé par la Communauté de Communes Terre de Picardie (CCTP)

Sensibiliser à la mise aux normes des ANC auprès des particuliers, des notaires et des agents immobiliers	ASS2.2	P Env : 1	P MeO : 2	Version : 1
--	---------------	------------------	------------------	--------------------

Nombre et type de cibles	Les 3 communes de Potte, Morchain et Licourt Les 3 lieux-dits de Hyencourt-le-Petit (Hypercourt), Dreslincourt et gare (Curchy)
---------------------------------	--

Description de l'action	Sensibiliser les particuliers et les notaires à la fragilité du territoire et aux impacts environnementaux que peut présenter une installation d'assainissement non conforme
--------------------------------	---

Secteur d'activité concerné	Thématique 2 : Assainissement
------------------------------------	-------------------------------

Objectif de l'action	Améliorer le traitement des eaux usées
-----------------------------	--

Réglementation principale	Législatif	Article 2224-12 du CGCT : Réglementation d'Assainissement Non Collectif Loi Grenelle I du 12 juillet 2010, codifiée à l'article L.1331-1-1 du Code de la santé publique : obligation de mise aux normes des installations d'ANC Arrêté du 27 avril 2012 sur les Zones à Enjeu Environnemental
	SDAGE	Disposition A-1.2 : Améliorer l'assainissement non collectif
	SAGE Haute Somme	1C- d8 : Inciter les collectivités territoriales à améliorer l'assainissement non collectif

Constat	La collecte des informations réalisées courant 2017 pour le DTMP montre que 49 % des installations d'ANC recensées sur l'AAC sont classées en non conformes → Importance de la mise aux normes par les particuliers. Une attestation de conformité du projet d'installation d'assainissement neuve ou à réhabiliter doit être délivrée par le SPANC et jointe à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager → Importance du suivi par les notaires et de la communication avec le SPANC.
----------------	---

Type d'action	Animation, Communication
----------------------	---------------------------------

Sous actions	Intitulé	Indicateurs associés	
	Sensibiliser des particuliers au bon entretien de leur ANC	Nombre de journée de sensibilisation réalisée	
	Communiquer auprès des notaires pour fluidifier l'information auprès des SPANC	Nombre de réunion réalisée	

Indicateur(s) associé(s)		Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
1	Nombre de journée de sensibilisation réalisée	0	1	5 ans	A lancer
2	Nombre de réunion réalisée	0	2	5 ans	A lancer

Intérêts supplémentaires de l'action	Conformité réglementaire
---	--------------------------

Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Le SPANC n'a pas le pouvoir de Police.
--	--

Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Communauté de communes de l'Est de la Somme, Communauté de Communes Terre de Picardie	Partenaires et acteurs	Notaires et Agence de l'Eau, SIEP du Santerre
---	---	-------------------------------	---

Coût Prévisionnel (K€)	Investissement	Support de communication				
	Fonctionnement	Sans objet				
	Animateur	Action de suivi de l'animateur sur la base de 3 jours par an				
Coût Annuel (K€)	TOTAL	2018	2019	2020	2021	2022
Investissement	2.5	0	2.5	0	0	0
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Animation	3.50	0.70	0.70	0.70	0.70	0.70

Financier(s) potentiels	Agence de l'Eau (Xème programme)	50%	Pour l'information et la sensibilisation (dans la limite de 20K€ de participation financière)
	Autre		Sans objet

Autres moyens humains	Agence de l'eau par sa compétence de formation SPANC dans le cadre de sa mission habituelle
------------------------------	---

Pour en savoir plus	A85804/B - Détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages A87468/A - Définition de la vulnérabilité intrinsèque Affaire 747 - Diagnostic territorial Multi-Pressions
----------------------------	---

Mener des actions de sensibilisation et de contrôle des vidangeurs		ASS2.3	P Env : 1	P MeO : 2	Version : 1
Nombre et type de cibles	Les vidangeurs qui travaillent sur le territoire de l'AAC				
Description de l'action	Sensibiliser les vidangeurs à la fragilité du territoire et aux impacts environnementaux que peuvent présenter une mauvaise prise en charge et orientation des matières extraites des installations d'assainissement non collectif				
Secteur d'activité concerné	Thématique 2 : Assainissement				
Objectif de l'action	Lutter contre les pollutions générées par les eaux usées				
Réglementation principale	Législatif	Arrêté du 7 septembre 2009 définissant les règles d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif Article 2224-12 du CGCT : Réglementation d'Assainissement Non Collectif			
	SDAGE	Disposition A-1.2 : Améliorer l'assainissement non collectif			
	SAGE Haute Somme	1C-d9 : Inciter les collectivités à améliorer la gestion des matières de vidange issues de l'ANC			
Constat	Depuis 2009, les vidangeurs agréés doivent justifier de filières d'élimination conformément à la réglementation et établir un bilan d'activité annuel pour rendre compte de leurs pratiques. Il existe une liste de liste de 59 vidangeurs agréés dans le département de la Somme. Les agréments vidangeurs sont valables 10 ans. Les vidangeurs sont tenus de fournir à la DDTM tous les ans un bilan d'activité. Les contrôles se font sur justification de pièces et occasionnellement sur le terrain. La gestion des matières de vidange des installations d'ANC est actuellement peu encadrée et les fosses peuvent être vidées par des vidangeurs non agréés. Les effluents déversés sans contrôle ni suivi en bordure de parcelles agricoles, peuvent impacter les milieux et la ressource en eau.				
Type d'action	Sensibilisation et action de contrôle				
Sous actions	Intitulé	Indicateurs associés			
	Accompagner les services de l'Etat dans leurs actions et à leur demande	Nombre de réunion réalisée			

Indicateur(s) associé(s)		Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
1	Nombre de réunion réalisée	0	1	5 ans	A lancer

Intérêts supplémentaires de l'action	Conformité réglementaire + soutien à l'action de contrôle de la DDTM
---	--

Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Mobilisation des vidangeurs
--	-----------------------------

Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Communauté de communes de l'Est de la Somme, Communauté de Communes Terre de Picardie, DDTM	Partenaires et acteurs	Association des vidangeurs, SIEP du Santerre
---	---	-------------------------------	--

Coût Prévisionnel (K€)	Investissement	Support de communication				
	Fonctionnement	Sans objet				
	Animateur	Action de suivi de l'animateur sur la base de 3 jours par an				
Coût Annuel (K€)	TOTAL	2018	2019	2020	2021	2022
Investissement	2.5	0	2.5	0	0	0
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Animation	3.50	0.70	0.70	0.70	0.70	0.70

Financier(s) potentiels	Agence de l'Eau (Xème programme)	50%	Pour l'information et la sensibilisation (dans la limite de 20K€ de participation financière)
	Autre		Sans objet

Autres moyens humains	SAGE (EPTB Somme – Ameva)
------------------------------	---------------------------

Pour en savoir plus	A85804/B - Détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages A87468/A - Définition de la vulnérabilité intrinsèque Affaire 747 - Diagnostic territorial Multi-Pressions
----------------------------	---

Encourager les artisans à une meilleure maîtrise de leur rejet et leur déchet	ART3.1	P Env : 2	P MeO : 2	Version : 1
--	---------------	------------------	------------------	--------------------

Nombre et type de cibles	14 activités recensées dans la base de données de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) (+2 autres entreprises non listées indiquées par les maires)
---------------------------------	---

Description de l'action	Poursuivre le travail réalisé sur l'AAC de Caix par la CMA en réalisant une action de sensibilisation des artisans par la réalisation de diagnostic et la transmission de plaquette de communication.
--------------------------------	--

Secteur d'activité concerné	Thématique 3 : Activités Artisanales et Industrielles
------------------------------------	---

Objectif de l'action	Limiter l'impact des rejets des petites entreprises et des artisans
-----------------------------	--

Réglementation principale	Législatif	Article L1331-10 du Code de la Santé Publique : adapter un prétraitement adapté à la nature des rejets Article L541-2 du Code de l'Environnement : mise aux normes, gestion et évacuation des déchets.
	SDAGE	Disposition A-1.1 : adapter les rejets à l'objectif de bon état
	SAGE Haute Somme	1 - d18 : Améliorer la gestion des rejets des PME et des PMI dans les milieux aquatiques

Constat	Les pollutions issues des rejets des entreprises artisanales et des petites entreprises ne sont pas toujours anodines. La diversité des activités et la disparité géographique des points de rejet en font une pollution souvent mal connue voire ignorée : eau usées, graisses usagées, hydrocarbures, solvants, métaux lourds et autres produits dangereux.
----------------	---

Type d'action	Sensibilisation et diagnostic
----------------------	--------------------------------------

Sous actions	Intitulé	Indicateurs associés	
	Réaliser des diagnostics personnalisés pour les 16 artisans recensés sur l'AAC (sous condition d'une participation financière du XIème programme de l'AEAP)	Nombre de diagnostic réalisé	
	Réaliser des réunions d'information (ou plaquettes de communication) auprès des artisans	Nombre de réunion ou de plaquette réalisées	

Indicateur(s) associé(s)		Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
1	Nombre de diagnostic réalisé	0	16	5 ans	A lancer
2	Nombre de plaquette réalisée	0	1	5 ans	A lancer

Intérêts supplémentaires de l'action	Meilleure connaissance des pratiques artisanales sur l'Aire d'Alimentation des Captages
---	---

Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Absence de poste d'animateur à la CMA
--	---------------------------------------

Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	SIEP du Santerre et CMA	Partenaires et acteurs	Agence de l'eau, Communauté de Communes, DDTM
---	-------------------------	-------------------------------	---

Coût Prévisionnel (K€)	Investissement	Support de communication				
	Fonctionnement	Coût d'un Bureau d'étude pour la réalisation des 16 diagnostics (ou CMA)				
	Animateur	Action de suivi de l'animateur sur la base de 2 jours par an				
Coût Annuel (K€)	TOTAL	2018	2019	2020	2021	2022
Investissement	2.5	0	2.5	0	0	0
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Animation	2.25	0.45	0.45	0.45	0.45	0.45

Financier(s) potentiels	Agence de l'Eau (Xème programme)	60% 50%	Pour les diagnostics Pour l'information et la sensibilisation (dans la limite de 20K€ de participation financière)
	Autre		Sans objet

Autres moyens humains	SAGE (EPTB Somme – Ameva)
------------------------------	---------------------------

Pour en savoir plus	A85804/B - Détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages A87468/A - Définition de la vulnérabilité intrinsèque Affaire 747 - Diagnostic territorial Multi-Pressions
----------------------------	---

Optimiser la connaissance des points d'accès à la nappe sur l'AAC	AAU4.1	P Env : 1	P MeO : 1	Version : 1
--	---------------	------------------	------------------	--------------------

Nombre et type de cibles	25 ouvrages à usage non défini et 18 forages d'irrigation
---------------------------------	--

Description de l'action	Vérifier l'usage et l'état des ouvrages dont l'usage n'est pas défini dans les bases de données – Réaliser des campagnes de contrôle des 18 forages d'irrigation
--------------------------------	---

Secteur d'activité concerné	Thématique 4 : Autres Activités Urbaines
------------------------------------	---

Objectif de l'action	Réduire les risques de transfert direct des pollutions vers la nappe
-----------------------------	---

Réglementation principale	Législatif	DUP et périmètres de protection des champs captant de Potte et Morchain Article 13 de l'arrêté du 11 septembre 2003 pour le comblement des ouvrages
	SDAGE	Disposition A-11.6 : Se prémunir contre les pollutions accidentelles Disposition B-1.3 : Mieux connaître les aires d'alimentation des captages pour mieux agir
	SAGE Haute Somme	Sans objet

Constat	25 ouvrages ont été recensés sur l'AAC dont l'usage n'est pas défini. 18 forages à usage agricole ont pu être identifiés.
----------------	---

Type d'action	Etude, Travaux, Communication
----------------------	--------------------------------------

Sous actions	Intitulé	Indicateurs associés	<p>Schémas de pollution des eaux souterraines par les forages (source : Charte de qualité de puits et forages d'eau, Syndicat national des entrepreneurs de puits et forages d'eau)</p>
	Investiguer les 25 ouvrages dont l'usage n'est pas connu	Nombre d'ouvrage investigué	
	Valoriser ou combler les ouvrages abandonnés, dans la mesure du possible	Nombre d'ouvrage rebouché contrôlé	
	Réaliser des campagnes de contrôle des 18 forages à usage irrigation	Nombre de forage agricole contrôlé	

Indicateur(s) associé(s)		Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
1	Nombre d'ouvrage investigué	0	25	5 ans	A lancer
2	Nombre d'ouvrage rebouché contrôlé	0	A définir selon état et usage	5 ans	A lancer
3	Nombre de forage agricole contrôlé	0	18	5 ans	A lancer

Intérêts supplémentaires de l'action	Possibilité de valoriser des captages abandonnés comme piézomètres pour le suivi qualité - Action réglementaire portée par la DDTM qui permettra un renforcement des interactions entre la DDTM et le SIEP du Santerre.
---	---

Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Identification des propriétaires des captages abandonnés. Bonne volonté des propriétaires des forages.
--	--

Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	SIEP du Santerre, DDTM	Partenaires et acteurs	Communes de l'AAC
---	------------------------	-------------------------------	-------------------

Coût Prévisionnel (K€)	Investissement	Coût d'un programme de rebouchage pour les ouvrages abandonnés à définir en fonction des caractéristiques (profondeur, diamètre, ...)				
	Fonctionnement	Réalisation des visites des 25 ouvrages à usage non défini et du contrôle des 18 forages d'irrigation porté par les services de l'Etat				
	Animateur	Action de suivi de l'animateur sur la base de 2 jours par an				
Coût Annuel (K€)	TOTAL	2018	2019	2020	2021	2022
Investissement	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Animation	2.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5

Financier(s) potentiels	Agence de l'Eau (Xème programme)	70%	Pour le comblement de forage
	Autre		Sans objet

Autres moyens humains	Sans objet
------------------------------	------------

Pour en savoir plus	A85804/B - Détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages A87468/A - Définition de la vulnérabilité intrinsèque Affaire 747 - Diagnostic territorial Multi-Pressions
----------------------------	---

Sensibiliser les particuliers au bon entretien de leur ouvrage et à l'impact des dépôts/décharges sauvages		AAU4.2	P Env : 1	P MeO : 3	Version : 1
Nombre et type de cibles	Tout le territoire de l'AAC				
Description de l'action	Réaliser des communiqués tous publics sur l'importance du recensement des puits et sur l'impact des dépôts sauvages sur le territoire de l'AAC.				
Secteur d'activité concerné	Thématique 4 : Autres Activités Urbaines				
Objectif de l'action	Réduire les risques de transfert direct des pollutions vers la nappe				
Réglementation principale	Législatif	Code général des collectivités territoriales – article L5211-9-21			
	SDAGE	1E-d19 : Améliorer la gestion des Déchets Toxiques en Quantités Dispersées			
	SAGE Haute Somme	Sans objet			
Constat	Aucune des communes rencontrées sur l'AAC ne tient à jour un recensement des puits de particuliers. La seule base de données existante est celle de la Base de données du Sous-Sol (BSS). Plusieurs dépôts principalement de matériaux inertes (végétaux, gravats..) ont été recensés sur l'AAC. Ces dépôts visibles et accessibles au public peuvent parfois conduire aux dépôts de matériaux plus dommageables pour l'environnement.				
Type d'action	Animation, Communication				
Sous actions	Intitulé	Indicateurs associés			
	Informer les particuliers sur leur obligation à déclarer leur forage d'eau existant ou projeté	Nombre d'article réalisé			
	Informer les particuliers sur l'impact des dépôts sauvages sur les eaux souterraines	Nombre d'article réalisé			

Indicateur(s) associé(s)		Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
1	Nombre d'article réalisé sur l'obligation de déclaration des ouvrages de particuliers	0	1	5 ans	A lancer
2	Nombre d'article réalisé sur l'impact des dépôts sauvages	0	1	5 ans	A lancer

Intérêts supplémentaires de l'action	Possibilité de valoriser des ouvrages comme piézomètre pour le suivi qualité
---	--

Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Sans objet
--	------------

Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	SIEP du Santerre	Partenaires et acteurs	Communes de l'AAC, Observatoire « Nature propre en Picardie »
---	------------------	-------------------------------	---

Coût Prévisionnel (K€)	Investissement	Sans objet				
	Fonctionnement	Sans objet				
	Animateur	Réalisation des articles et échanges avec les partenaires sur la base de 2 jours par an				
Coût Annuel (K€)	TOTAL	2018	2019	2020	2021	2022
Investissement	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Animation	2.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5

Financier(s) potentiels	Agence de l'Eau (Xème programme)	50%	Pour l'information et la sensibilisation (dans la limite de 20K€ de participation financière)
	Autre		Sans objet

Autres moyens humains	Sans objet
------------------------------	------------

Pour en savoir plus	A85804/B - Détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages A87468/A - Définition de la vulnérabilité intrinsèque Affaire 747 - Diagnostic territorial Multi-Pressions Guide de gestion des décharges sauvages- Picardie Nature
----------------------------	---

Travailler sur les préconisations à apporter à la Société du Canal lors des travaux futurs du CSNE	AAU4.3	P Env : 3	P MeO : 1	Version : 1
---	---------------	------------------	------------------	--------------------

Nombre et type de cibles	Zone de travaux de l'AAC concerné par le tracé du canal
---------------------------------	--

Description de l'action	Réaliser une note avec des mesures de vigilance à suivre lors des travaux du CSNE sur l'AAC
--------------------------------	--

Secteur d'activité concerné	Thématique 4 : Autres Activités Urbaines
------------------------------------	--

Objectif de l'action	Réduire les risques de transfert direct des pollutions vers la nappe lors des travaux de réalisation du CSNE
-----------------------------	--

Réglementation principale	Législatif	DUP et périmètres de protection Dossier d'Autorisation Unique Environnemental (DAUe)
	SDAGE	4.2 Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisante
	SAGE Haute Somme	Sans objet

Constat	Le projet du CSNE intersecte l'AAC mais ne présente aucun impact sur les captages d'Alimentation en Eau Potable de Potte et Morchain. Après discussion avec l'équipe de la Société du Canal, il a été convenu de leur transmettre un note avec des mesures de vigilance à adresser aux différentes entreprises lors de la réalisation de travaux. Une note sera intégrée également dans le DAUe et transmise aux entreprises pour intégration dans leur plan de management environnemental. Elle précisera les conditions de reporting au SIAEP lors de la phase chantier.
----------------	--

Type d'action	Communication
----------------------	----------------------

Sous actions	Intitulé	Indicateurs associés	
	Travailler sur les préconisations au stade avant travaux (gestion des déchets, du trafic, etc)	Prise en compte des préconisations	
	Reporting de la société de projet au stade travaux à partir de 2021	Application des préconisations Nombre de retour	

Indicateur(s) associé(s)		Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
1	Prise en compte des préconisations au stade avant travaux	0	1	5 ans	A lancer
2	Application des préconisations au stade travaux	0	2	5 ans	A lancer
3	Nombre de retour de la société de projet	0	A définir avec la société de projet	5 ans	A lancer

Intérêts supplémentaires de l'action	Sans objet
---	------------

Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Communication auprès des différentes entreprises de chantier : travaux de longue durée et entreprises multiples
--	---

Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	SIEP du Santerre	Partenaires et acteurs	SCSNE, Communes, SAGE, Service de l'Etat
---	------------------	-------------------------------	--

Coût Prévisionnel (K€)	Investissement	Support de communication				
	Fonctionnement	Sans objet				
	Animateur	Rédaction de la note et suivi par l'animateur sur la base de 2 jours par an en de 2019 à 2021 et 4 jours en 2021.				
Coût Annuel (K€)	TOTAL	2018	2019	2020	2021	2022
Investissement	2.5	0	0	0	0	2.5
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Animation	2.5	0	0.5	0.5	0.5	2

Financier(s) potentiels	Agence de l'Eau (Xème programme)	50%	Pour l'information et la sensibilisation (dans la limite de 20K€ de participation financière)
	Autre		

Autres moyens humains	Service communication du SCSNE SAGE
------------------------------	--

Pour en savoir plus	A85804/B - Détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages A87468/A - Définition de la vulnérabilité intrinsèque Affaire 747 - Diagnostic territorial Multi-Pressions
----------------------------	---

Sensibiliser les entreprises du paysage sur le territoire de l'AAC		PNA5.1	P Env : 1	P MeO : 3	Version : 1
Nombre et type de cibles	Entreprises du paysage travaillant sur le territoire de l'AAC				
Description de l'action	Sensibiliser les entreprises du paysage travaillant sur le territoire de l'AAC aux méthodes alternatives et à la réglementation de la Loi Labbé				
Secteur d'activité concerné	Thématique 5 : Phytosanitaires Non Agricoles				
Objectif de l'action	Inciter les entreprises à mettre en œuvre des solutions alternatives pour réduire ou arrêter dans les zones encore autorisées par la Loi Labbé l'utilisation de produits phytosanitaires				
Réglementation principale	Législatif	Loi Labbé n°2014-110 du 6 février 2014			
	SDAGE	Disposition A-11.5 : Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans le cadre du plan ECOPHYTO			
	SAGE Haute Somme	1G-d21 : Sensibiliser les collectivités territoriales à la réduction des pesticides 1G-d22 : Sensibiliser les exploitants d'infrastructures linéaires à la réduction des pesticides			
Constat	Les communes rencontrées dans le cadre du diagnostic sont conscientes de l'évolution de la réglementation avec la Loi Labbé et sont volontaires pour faire évoluer leurs pratiques dans l'entretien de leurs espaces verts et voiries. Cette mobilisation doit maintenant être transmise auprès des entreprises du paysage qui travaillent sur le secteur de l'AAC.				
Type d'action	Animation, Communication				
Sous actions	Intitulé	Indicateurs associés			
	Accueil d'une réunion d'ouverture avec les entreprises du paysage sur le territoire du SIEP avec l'UNEP	Nombre de réunion réalisée			
	Reprise de contact via courriel avec les entreprises du paysage sur le territoire du SIEP pour communiquer sur les actions en cours sur l'AAC et sur l'évolution de la qualité de l'eau	Nombre de réunion réalisée			

Indicateur(s) associé(s)		Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
1	Nombre de réunion réalisée avec les entreprises du paysage	0	1	5 ans	A lancer
2	Nombre de communication réalisée	0	1	5 ans	A lancer

Intérêts supplémentaires de l'action	Amélioration de la connaissance des pratiques en terme d'utilisation de produits phytosanitaires et présentation des synergies avec les autres initiatives déjà mises en œuvre. La réduction de l'usage des produits phytosanitaires contribuera également à la bonne santé des utilisateurs.
---	---

Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Mobilisation des entreprises du paysage
--	---

Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	SIEP du Santerre, Communes	Partenaires et acteurs	FREDON
---	----------------------------	-------------------------------	--------

Coût Prévisionnel (K€)	Investissement	Support de communication (courriel, ...)				
	Fonctionnement	Sans objet				
	Animateur	Organisation des réunions et de la communication sur la base de 7 jours sur 5 ans				
Coût Annuel (K€)	TOTAL	2018	2019	2020	2021	2022
Investissement	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Animation	1.75	0.5	0.5	0.25	0.25	0.25

Financier(s) potentiels	Agence de l'Eau (Xème programme)	50%	Pour l'information et la sensibilisation (dans la limite de 20K€ de participation financière)
	Autre		Sans objet

Autres moyens humains	Supports de communication de la FREDON
------------------------------	--

Pour en savoir plus	A85804/B - Détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages A87468/A - Définition de la vulnérabilité intrinsèque Affaire 747 - Diagnostic territorial Multi-Pressions
----------------------------	---

Accompagner les communes à tendre vers le 0 phyto	PNA5.2	P Env : 1	P MeO : 1	Version : 1
Nombre et type de cibles	Les communes de l'AAC			

Description de l'action	Permettre à chaque commune d'évoluer dans ces pratiques d'usages pour le traitement des espaces verts soit en passant par la signature de la charte ou en engageant un accompagnement spécifique pour chaque commune.
--------------------------------	---

Secteur d'activité concerné	Thématique 5 : Phytosanitaires Non Agricoles
------------------------------------	--

Objectif de l'action	Inciter les collectivités à mettre en œuvre des solutions alternatives pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.
-----------------------------	---

Réglementation principale	Législatif	Plan Ecophyto Loi n°2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire (dite loi Labbé) Loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, du 17 août 2015 : l'article 68 modifie la loi « Labbé ».
	SDAGE	Disposition A-11.5 Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans le cadre du plan ECOPHYTO
	SAGE Haute Somme	1G-d21 : Sensibiliser les collectivités territoriales à la réduction des pesticides

Constat	Les 6 communes dont le centre bourg est concerné par l'AAC ont été rencontrées afin d'échanger sur leur pratiques et usages pour l'entretien de leurs espaces verts et leurs voiries. Aucune des communes ne disposent d'un plan de désherbage à ce jour mais toutes utilisent des techniques alternatives pour palier à l'utilisation des produits phytosanitaires.
----------------	--

Type d'action	Animation, Communication
----------------------	---------------------------------

Sous actions	Intitulé	Indicateurs associés	
	Organiser une réunion d'information et de sensibilisation sur la Loi Labbé	Nombre de réunion réalisée	
	Organiser une démonstration de matériel alternatif	Nombre de réunion réalisée	

Indicateur(s) associé(s)		Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
1	Nombre de réunion réalisée sur la thématique de la Loi Labbé	0	1	5 ans	A lancer
2	Nombre de réunion réalisée sur la démonstration de matériel alternatif	0	5	5 ans	A lancer

Intérêts supplémentaires de l'action	Partage d'expérience sur les pratiques non chimiques utilisées par chacune des communes.
---	--

Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Difficultés techniques sur certains espaces – Coût du matériel – Coût humain supplémentaire
--	---

Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	Communes	Partenaires et acteurs	SIEP du Santerre, FREDON, Agence de l'Eau, DRAAF, SAGE (EPTB Somme – Ameva)
---	----------	-------------------------------	---

Coût Prévisionnel (K€)	Investissement	Support de communication				
	Fonctionnement	Sans objet				
	Animateur	Action d'accompagnement et de suivi sur la base de 10 j par an les deux premières années et ensuite 5 jours par an				
Coût Annuel (K€)	TOTAL	2018	2019	2020	2021	2022
Investissement	5	1	1	1	1	1
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Animation	5.1	0.5	1.15	1.15	1.15	1.15

Financier(s) potentiels	Agence de l'Eau (Xème programme)	30 à 50%	Pour l'information et la sensibilisation (dans la limite de 20K€ de participation financière) et pour l'achat de matériel alternatif
	Autre		Sans objet

Autres moyens humains	Supports de communication de la FREDON
------------------------------	--

Pour en savoir plus	A85804/B - Détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages A87468/A - Définition de la vulnérabilité intrinsèque Affaire 747 - Diagnostic territorial Multi-Pressions
----------------------------	---

Sensibiliser les particuliers et les jardiniers amateurs aux méthodes alternatives sans produits phytosanitaires		PNA5.3	P Env : 2	P MeO : 1	Version : 1
Nombre et type de cibles	Le territoire de l'AAC				
Description de l'action	Sensibiliser et former le grand public et les jardiniers amateurs aux techniques alternatives aux produits phytosanitaires				
Secteur d'activité concerné	Thématique 5 : Phytosanitaires Non Agricoles				
Objectif de l'action	Sensibiliser un public très large de jardiniers amateurs sur les dangers et l'impact des produits phytosanitaires et les alternatives. Sensibilisation également aux obligations futures avec l'application de la Loi Labbé.				
Réglementation principale	Législatif	Plan Ecophyto Loi n°2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire (dite loi Labbé) Loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, du 17 août 2015 : l'article 68 modifie la loi « Labbé ».			
	SDAGE	Disposition A-11.5 Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans le cadre du plan ECOPHYTO			
	SAGE Haute Somme	1G-d21 : Sensibiliser les collectivités territoriales à la réduction des pesticides			
Constat	Les habitants de l'AAC sont des utilisateurs potentiels de produits phytosanitaires pour leur jardin ou leur balcon. L'application de la Loi Labbé avec l'interdiction de la vente en libre-service au 1 ^{er} janvier 2017 et l'interdiction d'utilisation au 1 ^{er} janvier 2019 va demander un changement de pratiques aux particuliers.				
Type d'action	Animation, Communication				
Sous actions	Intitulé	Indicateurs associés			
	Organiser une réunion d'information et de sensibilisation sur la Loi Labbé	Nombre de réunion réalisée			
	Recenser et communiquer sur les déchetteries ECODDS	Nombre de plaquette réalisée			

Indicateur(s) associé(s)		Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
1	Nombre de réunion réalisée	0	1	5 ans	A lancer
2	Nombre de plaquette réalisée	0	1	5 ans	A lancer

Intérêts supplémentaires de l'action	Contribution à une synergie avec les autres initiatives déjà mises en place sur le territoire. L'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires contribuera également à la meilleure santé des utilisateurs et à une meilleure acceptation par les administrés des changements de pratiques réalisées sur leur commune.
---	--

Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Travail de communication de longue haleine sur un public très large
--	---

Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	SIEP du Santerre, FREDON	Partenaires et acteurs	Communes, Agence de l'Eau
---	--------------------------	-------------------------------	---------------------------

Coût Prévisionnel (K€)	Investissement	Support de communication déjà budgété sur les actions PNA5.1 et PNA5.2				
	Fonctionnement	Sans objet				
	Animateur	Action d'accompagnement et de suivi de l'animateur sur la base de 2 jours par an				

Coût Annuel (K€)	TOTAL	2018	2019	2020	2021	2022
Investissement	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Animation	2.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5

Financier(s) potentiels	Agence de l'Eau (Xème programme)	50%	Pour l'information et la sensibilisation (dans la limite de 20K€ de participation financière)
	Autre		Sans objet

Autres moyens humains	Supports de communication de la FREDON
------------------------------	--

Pour en savoir plus	A85804/B - Détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages A87468/A - Définition de la vulnérabilité intrinsèque Affaire 747 - Diagnostic territorial Multi-Pressions
----------------------------	---

Poursuivre les actions de communication auprès de la SNCF	PNA5.4	P Env : 1	P MeO : 3	Version : 1
--	---------------	------------------	------------------	--------------------

Nombre et type de cibles	Voie ferrée reliant Amiens à Laon traverse la commune de Curchy
---------------------------------	--

Description de l'action	Maintenir le contact avec la SNCF qui est concernée par l'AAC pour connaître l'évolution de ces pratiques sur le tronçon de voie ferrée concernée par l'AAC et communiquer vers eux sur la vulnérabilité du territoire de l'AAC et les actions de préservation menées.
--------------------------------	---

Secteur d'activité concerné	Thématique 5 : Phytosanitaires Non Agricoles
------------------------------------	--

Objectif de l'action	Généraliser les actions de réduction de l'usage des produits phytosanitaires, les mettre en lumière et valoriser les retours d'expérience.
-----------------------------	--

Réglementation principale	Législatif	Plan Ecophyto Loi n°2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire (dite loi Labbé) Loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, du 17 août 2015 : l'article 68 modifie la loi « Labbé ».
	SDAGE	Disposition A-11.5 Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans le cadre du plan ECOPHYTO
	SAGE Haute Somme	1G-d22 : Sensibiliser les exploitants d'infrastructures linéaires à la réduction des pesticides

Constat	Au niveau du réseau ferroviaire, la ligne n°261 000 reliant Amiens à Laon traverse la commune de Curchy et donc l'AAC sur un peu plus de 4 km. Lors de la rencontre avec le maire de Curchy, ce dernier a évoqué des teneurs élevées en Atrazine retrouvées au niveau du captage d'eau (indice BSS n° 00634X0005/P) de la commune située à environ 350 m de la voie de chemin de fer.
----------------	--

Type d'action	Animation, Communication
----------------------	---------------------------------

Sous actions	Intitulé	Indicateurs associés	
	Informers des actions en cours sur le territoire de l'AAC	Nombre de communication réalisée	
	Suivi de l'évolution de la politique des traitements phytosanitaires sur la ligne Amiens/ Laon traversant l'AAC	Nombre de retour de la SNCF	

Indicateur(s) associé(s)		Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
1	Nombre de communication réalisée	0	2	5 ans	A lancer
2	Nombre de retour de la SNCF	0	5	5 ans	En cours

Intérêts supplémentaires de l'action	Contribution à une synergie avec les autres initiatives déjà mises en place
---	---

Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Zéro phytosanitaire impossible à atteindre pour certains gestionnaires d'infrastructures pour des questions de sécurité. Moyens parfois insuffisants.
--	---

Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	SIEP du Santerre	Partenaires et acteurs	SNCF, Curchy
---	------------------	-------------------------------	--------------

Coût Prévisionnel (K€)	Investissement	Sans objet				
	Fonctionnement	Sans objet				
	Animateur	Action de suivi e l'animateur sur la base de 2 jours / an				
Coût Annuel (K€)	TOTAL	2018	2019	2020	2021	2022
Investissement	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Animation	2.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5

Financier(s) potentiels	Agence de l'Eau (Xème programme)		Sans objet
	Autre		Sans objet

Autres moyens humains	Sans objet
------------------------------	------------

Pour en savoir plus	A85804/B - Détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages A87468/A - Définition de la vulnérabilité intrinsèque Affaire 747 - Diagnostic territorial Multi-Pressions
----------------------------	---

Intéresser les scolaires au cycle de l'eau		COM6.1	P Env : 3	P MeO : 1	Version : 1
Nombre et type de cibles	Ecoles des 9 communes de l'AAC				
Description de l'action	Vulgariser les connaissances acquises dans le cadre de cette étude dans le but de les exploiter par les enseignants et les acteurs de l'éducation à l'environnement. Poursuivre le travail de sensibilisation déjà réalisé sur l'AAC de Caix.				
Secteur d'activité concerné	Thématique 6 : Communication				
Objectif de l'action	Favoriser l'appropriation des enjeux environnementaux locaux par les scolaires				
Réglementation principale	Législatif	Sans objet			
	SDAGE	Disposition E-1.3 : Sensibiliser et informer sur les écosystèmes aquatiques au niveau des SAGE			
	SAGE Haute Somme	1G-d23 : Sensibiliser les particuliers à la réduction des pesticides			
Constat	Afin d'intéresser les habitants aux enjeux de l'eau sur le territoire, il convient de travailler sur l'image générale des écosystèmes aquatiques dans le cadre de vie des habitants. Des actions de sensibilisation sont d'ores et déjà mises en place sur le territoire et il semble important de poursuivre ce travail sur le territoire de l'AAC.				
Type d'action	Animation, Communication				
Sous actions	Intitulé	Indicateurs associés			
	Participer aux projets scolaires de sensibilisation existant pour intégrer la problématique de l'eau sur le territoire	Nombre d'intervention réalisée auprès des scolaires			

Indicateur(s) associé(s)		Etat Zéro Indicateur	Objectif fixé	Délais	Avancement
1	Nombre d'intervention réalisée auprès des scolaires	0	10	5 ans	En cours

Intérêts supplémentaires de l'action	Travail des acteurs de l'eau valorisé auprès d'un jeune public
---	--

Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Adaptation des outils aux différents niveaux scolaires
--	--

Maître d'ouvrage(s) potentiel(s)	SIEP du Santerre	Partenaires et acteurs	Education nationale, Communes, animateurs des services de l'éducation et de l'environnement, Centre Permanents d'Initiative pour l'Environnement (CPIE)
---	------------------	-------------------------------	---

Coût Prévisionnel (K€)	Investissement	Support de communication				
	Fonctionnement	Sans objet				
	Animateur	Action d'accompagnement et de suivi de l'animateur sur la base de 4 jours par an				

Coût Annuel (K€)	TOTAL	2018	2019	2020	2021	2022
Investissement	2.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Animation	4.5	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9

Financier(s) potentiels	Agence de l'Eau (Xème programme)	50%	Pour l'information et la sensibilisation (dans la limite de 20K€ de participation financière)
	Autre		Sans objet

Autres moyens humains	SMITOM
------------------------------	--------

Pour en savoir plus	A85804/B - Détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages A87468/A - Définition de la vulnérabilité intrinsèque Affaire 747 - Diagnostic territorial Multi-Pressions
----------------------------	---

2.2.3 Le chiffrage du programme d'actions

Les différentes actions et sous actions définies dans le programme nécessitent la mise en place de supports de communication, de visites, de travaux...

Afin de suivre la mise en place et l'avancement des actions sur le territoire, un budget prévisionnel en investissement et animation a été proposé pour chacune des actions.

Ainsi, les différents postes ont été chiffrés et repris dans la Figure 6 .

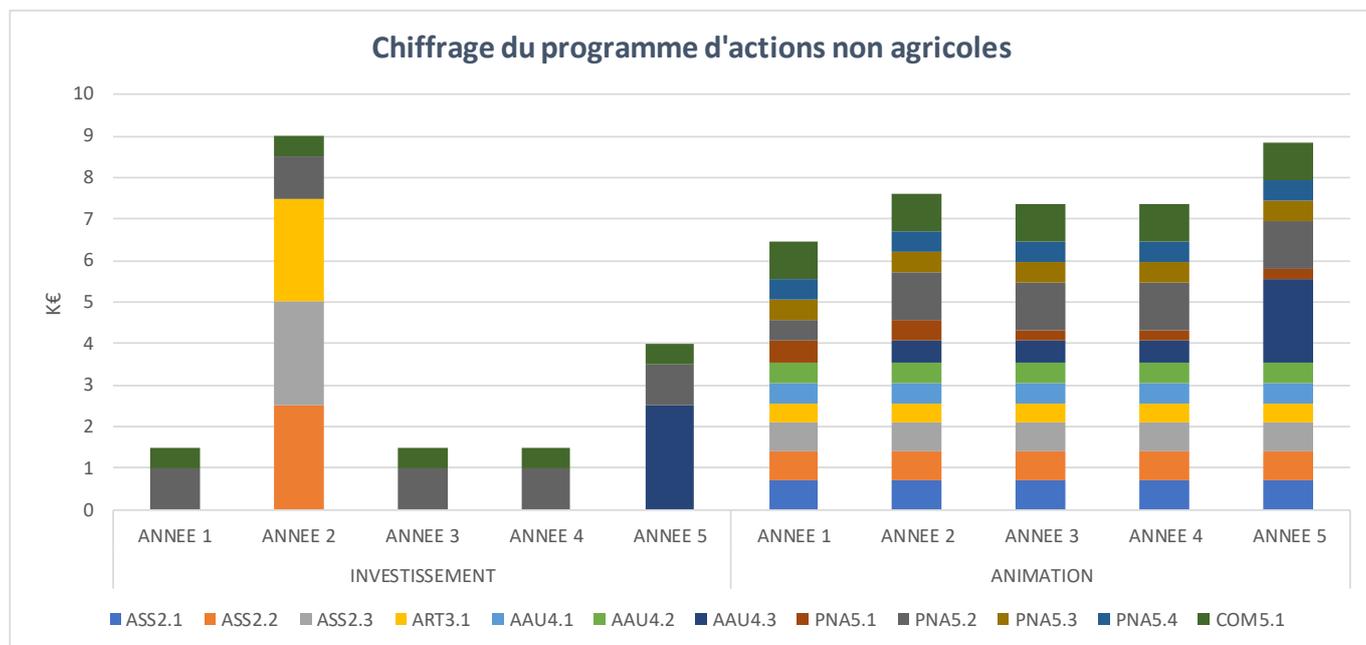


Figure 6 : Chiffrage du programme d'actions agricoles

Pour l'ensemble des actions agricoles, les différents postes s'élèvent à :

- Investissement : 17 500 euros pour les 5 ans, soit 3 500 euros par an
- Animation : 37 600 euros pour les 5 ans, soit 7 520 euros par an.

Pour conduire et suivre l'avancement des actions non agricoles, le temps d'animation à passer est de 0.75 ETP (Equivalent temps plein) pour les 5 ans, soit 0.15 ETP ou 33 jours / an.



ANNEXE 5 :

Réunion agricole



Rosières-en-Santerre, le 09 mars 2018.

EARL MOIZARD LANVIN
MOIZARD ERICK - MOIZARD LANVIN NICOLAS
32 RUE D HANGEST
80910 ARVILLERS

Objet : Réunions d'informations à Caix.

N/Réf : MJ/2018-036 / SP- PC

PJ : Plaquettes des MAEC du SIEP et des mesures dans le département proposées en 2018.

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, les captages d'eau de CAIX ont été déclarés « prioritaires » par le Grenelle de l'Environnement. Le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) du Santerre a engagé sur ce territoire une Opération de Reconquête de la QUALITÉ de l'Eau (ORQUE) qui a pour objectif de limiter l'ensemble des pollutions diffuses agricoles et non agricoles. Le SIEP du Santerre réalise la même démarche pour les captages de Potte et Morchain depuis 2016.

Le SIEP du Santerre, le bureau d'études GEONORD, la Chambre d'Agriculture de la Somme, Bio en Hauts de France et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, les services de la DDTM s'associent pour vous présenter :

- Le bilan des actions à 5 ans de l'ORQUE de Caix,
- La présentation des aides financières disponibles (MAEc, PCAE, Agroforesterie, etc.),
- Point divers et temps d'échanges.

Cette réunion de présentation aura lieu le :

Judi 22 mars 2018 à 14h30

à la salle des fêtes de **Caix** (80170)

(Place du 8 mai 1945)



Vous trouverez une plaquette des Mesures Agroenvironnementales et climatiques (MAEc) proposées par le SIEP en pièce jointe. Cela vous donne la possibilité de souscrire un contrat de 5 ans sur des pratiques respectueuses de l'environnement, moyennant une rémunération annuelle.

Suivant les territoires où sont positionnées vos parcelles, vous avez l'occasion de pouvoir souscrire des mesures différentes, avec des rémunérations variables suivant les investissements et les pratiques engagées. Vous trouverez une autre plaquette joint à cet envoi de l'ensemble des territoires du département, les enjeux qui leur correspondent, ainsi que les mesures disponibles. Trois dates de réunions spécifiques sur les MAEC sont proposées sur le territoire à choisir en fonction de la localisation de votre siège d'exploitations :

- Jeudi 29 mars de 9h30 à 12h, salon d'honneur, mairie d'Abbeville, Place Max Lejeune, 80100 Abbeville.
- Jeudi 29 mars de 14h30 à 17h, salle des jeunes 45 Rue Charles Dufourt, 80640 Hornoy-le-Bourg.
- Vendredi 30 mars de 9h30 à 12h, chambre d'agriculture de la Somme, 19 Bis Rue Alexandre Dumas, 80090 Amiens.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 mai 2018 dans le cadre de TéléPAC.

Comptant sur votre présence lors de la réunion du 22 mars à Caix, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les plus sincères.

Le Président du SIEP du Santerre

Philippe CHEVAL



Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau des Captages de CAIX

Réunion publique d'informations

22 mars 2018 – CAIX

Compte-rendu

Présents

SIEP du Santerre	
M. Philippe Cheval	Président
M. Gérard François	Vice-Président
Mme Sandrine Petit	Directrice
Mme Marine Josse	Animatrice de l'ORQUE
GEONORD	
Mme Perrine Gamez	Chargée de projet
Agence de l'Eau Artois Picardie	
M. Loïg Meteron	En charge des ORQUE
Agriculteur	
M. Ruckebush	Vrely
M. Mannens	Caix
M. Veille	Vrely
M. Lictevout	Le Quesnel
M. Sailly	Caix
M. Boddaert	
M. Marc	Morchain/Potte
M. Lange	Bouchoir
M. Vanacker	Maucourt
Opérateurs agricoles	
Mme Caroline Prevost	FDSEA 80
M. Mathieu Warlop	Groupe Carré
Mme Déborah Van Daele	Bio en Hauts de France
Mme Aurélie Albaut	CA 80

M. Philippe Touchais	CA 80
DDTM	
Mme Marion Hecquet	

Excusés

Agriculteur	
M. Alexandre Deroo	
M. Hervé Nuttens	

Cette réunion d'informations auprès de l'ensemble des agriculteurs cultivant sur l'Aire d'alimentation des captages de CAIX a permis d'aborder les points suivants :

1. Propos introductifs
2. Rappels de la démarche de l'ORQUE
3. Présentation des résultats des suivis réalisés en 2017
4. Présentation des dispositifs d'aide

1. Propos introductifs

Philippe CHEVAL, Président du SIEP du Santerre, remercie les participants pour leur présence.

Philippe CHEVAL explique le contexte lié à l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) de CAIX.

Philippe CHEVAL explique que pour l'ORQUE de Caix la démarche est plutôt curative car les taux de nitrates sont déjà élevés. Cette démarche initiée depuis plusieurs années est voulue par l'Etat pour protéger cette ressource stratégique.

Enfin, il remercie tous les partenaires pour leur implication et leur investissement dans la démarche.

2. Rappels- Contexte de l'étude

Marine JOSSE, rappelle quelques éléments de contexte de l'étude, déjà présentés lors des précédentes réunions :

- Le périmètre du SIEP du Santerre
- Contexte de l'étude
- Rappel du planning et du financement de l'étude

3. Bilan du plan d'actions

Perrine GAMEZ donne quelques chiffres importants suite à la mise à jour du parcellaire dans l'AAC

- Surface agricole dans l'AAC : 4 669 ha dont 4 004 ha suivis (86%)
- Surface dans les zones sensibles : 960 ha dont 891 ha suivis (93%)
- Nombre d'exploitations qui cultivent au moins une parcelle dans l'AAC : 106
- Nombre d'exploitations diagnostiquées : 62 (58%)
- Nombre de sièges dans l'AAC : 46 dont 42 diagnostiqués.

Toutes les données individuelles ont été synthétisées pour produire des données globales à l'échelle de l'AAC.

En 2017, 58 suivis ont été réalisés. Depuis la réalisation des diagnostics, 1 exploitant a cédé son exploitation, 1 exploitant est décédé. Pour la campagne 2017, un agriculteur a souhaité arrêter la démarche et un autre n'a pas répondu aux diverses sollicitations.

Perrine GAMEZ précise la structure du programme d'actions agricoles :

7 actions et 39 sous-actions (48 indicateurs)

- Limiter les risques de pollution ponctuelle
- Améliorer les pratiques de fertilisation
- Limiter les pertes par ruissellement et infiltration
- Améliorer les pratiques de traitement
- Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles x2
- Veille foncière

Perrine GAMEZ résume les principaux résultats du suivi agricole et rappelle la bonne adhésion des agriculteurs dans la démarche.

En 2017, 19 productions recensées dans l'AAC, le blé tendre occupe 47 % de la surface, les pommes de terre 23% et les betteraves 13%.

Aussi, 42 agriculteurs utilisent l'irrigation sur leurs exploitations dont 22 utilisent régulièrement un outil de pilotage comme le bilan hydrique.

Pour optimiser la fertilisation azotée, les actions mises en place sont :

- *Reliquats azotés : 58 % de la surface analysable est analysée*
- *OAD : 29% de la surface pilotable*



- *Apport de produits organiques : 38 agriculteurs ont apporté des produits comme des vinasses, du compost ou des effluents d'élevage.*
- *Pour la gestion de l'interculture : l'espèce majoritairement est de la moutarde pour 50% de la surface*

Pour optimiser l'usage des produits phytosanitaires, les actions mises en place sont :

- *18 agriculteurs utilisent MILEOS comme OAD pour optimiser les traitements sur pommes de terre*
- *45 agriculteurs sont équipés d'un système de guidage par GPS*
- *30 agriculteurs ont réalisé le diagnostic pour étudier la faisabilité technique et économique d'une conversion de leurs exploitations en agriculture biologique*

52 %, soit 25 /48 des objectifs fixés à 5 ans sont atteints en 2017. Entre 2015 et 2017, 25 indicateurs ont progressés, 15 indicateurs se sont stabilisés et 8 indicateurs ont diminués (suite à l'augmentation de l'effectif global).

Marine JOSSE présente le projet d'implantation du miscanthus dans les zones les plus sensibles sur CAIX 1.

Marine JOSSE présente les résultats du suivi des actions non agricoles.

Après avoir présenté l'ensemble des résultats des indicateurs à l'échéance des 5 ans du programme d'actions global, les partenaires présentent les aides agricoles disponibles sur le territoire.

4. Présentation des aides mobilisables

Aurélié ALBAUT présente les aides disponibles :

- MAEC
- PCAE

Pour les MAEC, le SIEP est opérateur depuis 2012 :

- 11 mesures réduction phyto
- 3 mesures couverts
- 1 mesure entretien d'éléments fixes

Aurélié ALBAUT présente les modalités pour y souscrire.

Pour le PCAE, il existe deux types de mesures :

- **Mesure 4.1 : aide à l'investissement dans les exploitations agricoles pour améliorer la performance globale et la durabilité de l'exploitation agricole. Investissements visant à la réduction des impacts environnementaux et climatiques :**



- Matériels lutte érosion : barbutte sur planteuse, Strip till
 - Semoir direct pour implantation de couvert ou sous couvert végétal avec double trémie
 - Rouleau Faka....
 - Collecte d'eau de pluie
 - Equipement du pulvé, certaines options du semoir à engrais
 - Bineuse, herse étrille, houe rotative, broyeur fanes Pdt
 - Aire de lavage couplé à Phytobac débourbeur, potence, cuve tampon, vanne automatique
 - Etc....
- **Investissements dans les exploitations agricoles pour améliorer leur performance globale et leur durabilité**
- Filière structurante : Lin : arracheuse, retourneuse ; Pdt : déterreur en CUMA
 - Bâtiment et matériel d'élevage / Herbe (autonomie alimentaire)
 - Amélioration conditions de travail en élevage
 - Economie d'énergie en élevage

Déborah VAN DAËLE présente les aides disponibles en agriculture biologique :

- Aide à la conversion :
 - Maraichage, arboriculture : 900€/ha/an
 - LPC : 450€/ha/an
 - Cultures annuelles et prairies temporaires assolées (50% légumineuses à l'implantation) : 300€/ha/an
 - Prairies : 130€/ha/an
 - Parcours : 44€/ha/an

Déborah VAN DAËLE présente également les aides disponibles pour l'agroforesterie.

Gérard FRANCOIS remercie l'ensemble des personnes présentes à cette réunion d'informations.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur FRANCOIS lève la séance à 17h15.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Melle Marine JOSSE

S.I.E.P du Santerre

1, rue d'Assel

B.P. 20022

80170 ROSIERES EN SANTERRE

☎ : 03 22 88 45 20

☎ : 03 22 88 93 15

✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr

Quels engagements sont disponibles ?

Mesures « Grandes cultures »

Mesures	Objectifs	Montant
PI_SEP5_GC23	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement 30% Herbicides (grandes cultures)	54 €/ha/an
PI_SEP5_GC24	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement phytosanitaires de 35% Hors Herbicides (grandes cultures)	71 €/ha/an
PI_SEP5_GC26	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement 30% Herbicides et 35% Hors Herbicides (grandes cultures)	117 €/ha/an
PI_SEP5_GC30	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement 40% Herbicides et 35% Hors Herbicides (grandes cultures)	158 €/ha/an
PI_SEP5_GC28	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement 30% Herbicides et 50% Hors Herbicides (grandes cultures)	176 €/ha/an
PI_SEP5_GC03	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement 40% Herbicides (grandes cultures)	95 €/ha/an
PI_SEP5_GC04	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement phytosanitaires de 50% Hors Herbicides (grandes cultures)	130 €/ha/an
PI_SEP5_GC01	Absence de traitement herbicide (grandes cultures)	156 €/ha/an
PI_SEP5_GC02	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse (grandes cultures, coefficient d'étalement 100%)	308 €/ha/an
PI_SEP5_GC41	Semis direct sous couvert permanent et réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement 30 % Herbicide	208 €/ha/an
PI_SEP5_GC42	Semis direct sous couvert permanent et réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement 30 % Herbicide et 35% Hors Herbicide	271 €/ha/an

Mesures "entretien d'éléments fixes"

Mesures	Objectifs	Montant
PI_SEP5_HA02	Entretien de haies localisées de manière pertinente (entretien de haies 2 côté) avec 2 entretiens	0,36 €/ml/an

Mesures "couverts"

Mesures	Objectifs	Montant
PI_SEP5_HE30	Création et entretien d'un couvert herbacé	189 €/ha/an
PI_SEP5_HE35	Reconversion de grandes cultures en prairies avec retard de fauche (retard de fauche de 15 jours)	284 €/ha/an
PI_SEP5_HE51	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique	600 €/ha/an

Conception et réalisation : SIEP, 2018 - IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Mesures Agro-Environnementales

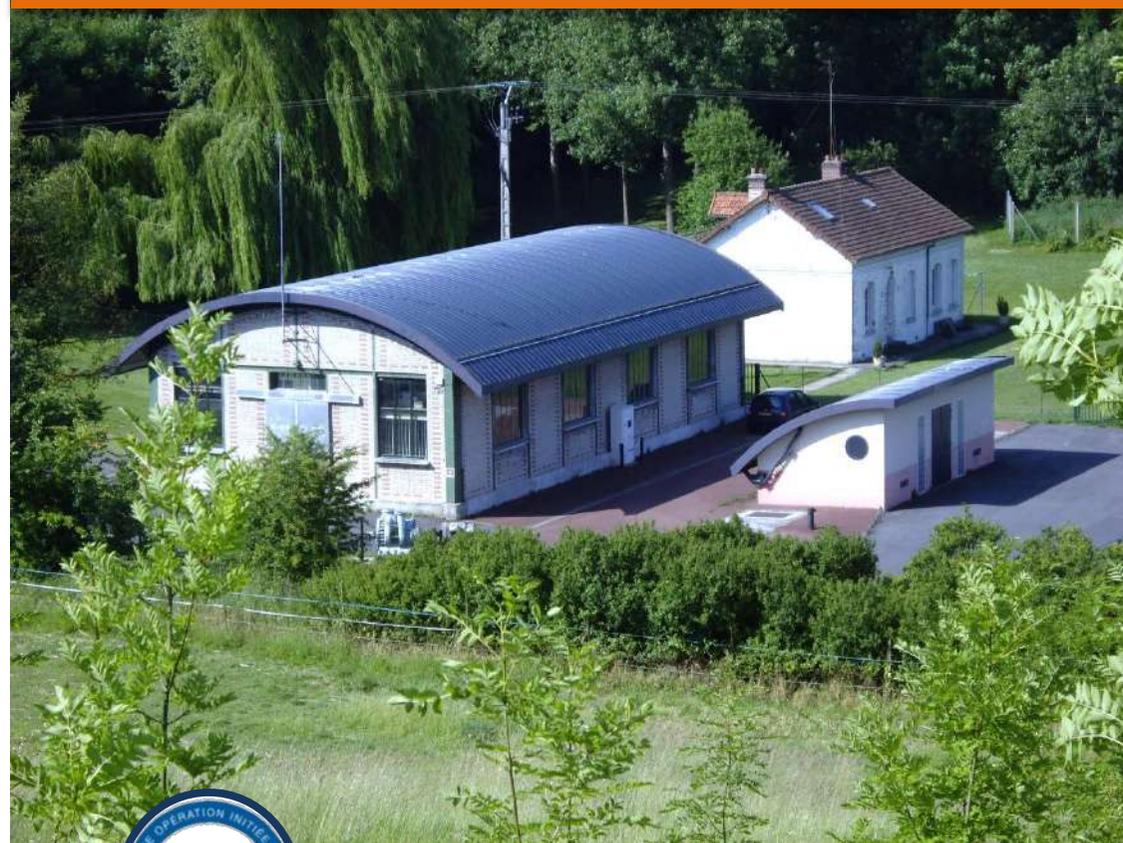


et Climatiques

Territoire du SIEP du Santerre

Campagne 2018

Enjeu : EAU



Quels sont les communes concernées ?

Les captages de Caix 1 et Caix 3 du **Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) du Santerre** ont été déclarés prioritaires par le Grenelle de l'environnement.

Dans ce contexte, le SIEP a engagé sur ce territoire une Opération de Reconquête de la QUALITÉ de l'Eau (ORQUE). Cette opération a pour objectif de lutter contre l'ensemble des pollutions diffuses dans un périmètre déterminé. Le périmètre se nomme Aire d'Alimentation des Captages (AAC). En 2016, une ORQUE a été lancée autour des captages de Potte et Morchain.

Cela représente **22 communes classées en enjeu Eau** par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et du Programme de Développement Rural Régional.

Le SIEP est opérateur des Mesures Agro-Environnementales (MAE) depuis 2012.

Pour tout renseignement :

Marine Josse (SIEP du Santerre)

1 rue d'Assel, BP 20022
80170 Rosières-en-Santerre
Tél : 03.22.88.45.20
Email : animatrice-siepdusanterre@orange.fr



Alexandre Eeckout (Chambre d'agriculture de la Somme)

19 bis rue Alexandre Dumas
80 096 Amiens Cedex 3
Tél : 06.84.95.28.80

Aurélié Albaut

Tél : 06.35.57.01.05

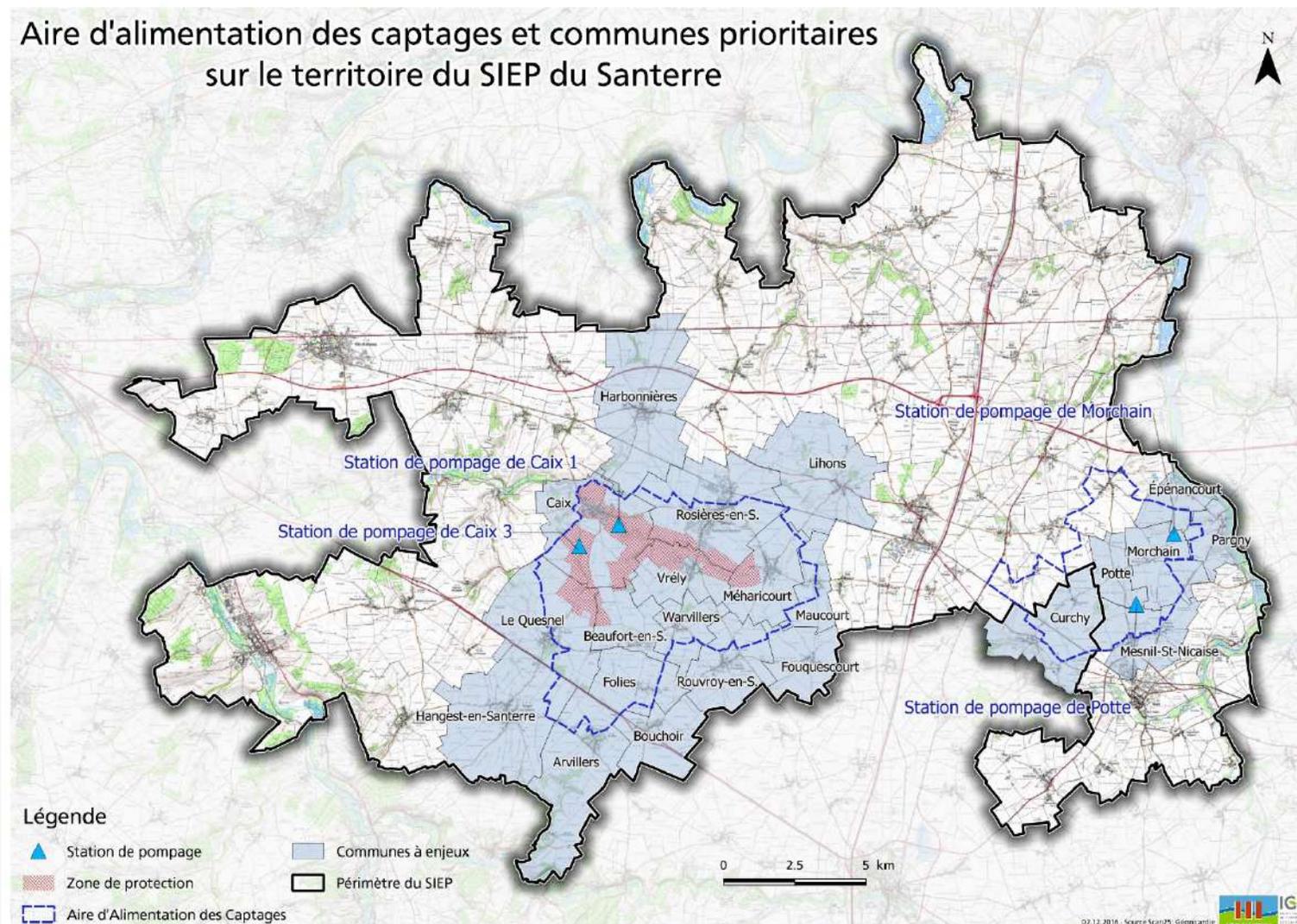


Communes éligibles aux MAEc « enjeu eau » au SIEP en 2018

« L'engagement d'une MAEc est à la parcelle pour une durée de 5 ans. »

ARVILLERS, BEAUFORT-EN-SANTERRE, BOUCHOIR, CAIX, CURCHY*, EPENANCOURT, FOLIES, FOUQUESCOURT, HARBONNIERES, HANGEST-EN-SANTERRE, LE QUESNEL, LIHONS, MAUCOURT, MEHARICOURT, MESNIL-ST-NICAISE, MORCHAIN, PARGNY, POTTE, ROSIERES-EN-SANTERRE, ROUVROY-EN-SANTERRE, VRELY, WARVILLERS.

Aire d'alimentation des captages et communes prioritaires sur le territoire du SIEP du Santerre



*La commune de CURCHY est une commune à enjeu eau qui n'est pas alimentée en eau potable par le SIEP mais se situe dans l'Aire d'Alimentation des Captages de Potte et Morchain.

Contrats agri-environnementaux : les mesures 2018 en un clin d'œil

Mars 2018

Saisissez l'opportunité des MAEC

En souscrivant à l'une ou plusieurs mesures sur des parcelles éligibles, vous :

- > valorisez les bonnes pratiques que vous avez déjà mises en place,
- > améliorez la biodiversité,
- > participez à l'aménagement du territoire pour la chasse,
- > contribuez à la réduction des produits phytosanitaires et à une meilleure qualité de l'eau.

**Déposez votre demande
d'aide avec votre dossier PAC
avant le 15 mai 2018.**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Agricole Commune (PAC), les Conseils régionaux mettent en place un nouveau cadrage pour les mesures agro-environnementales climatiques (MAEC).

L'Etat et les Agences de l'Eau ont défini des zones prioritaires en faveur de la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des zones humides et de la lutte contre l'érosion. Sur ces zonages, des opérateurs sont en charge de construire et d'animer un projet agro-environnemental adapté à l'enjeu spécifique de leur territoire. Sur le département de la Somme, 19 structures se sont portées «opérateur» selon les zonages définis (cf carte).

Les opérateurs proposent un certain nombre de mesures : «herbe», «grandes cultures», «entretien du paysage», «mesures système d'exploitation».

Public concerné :

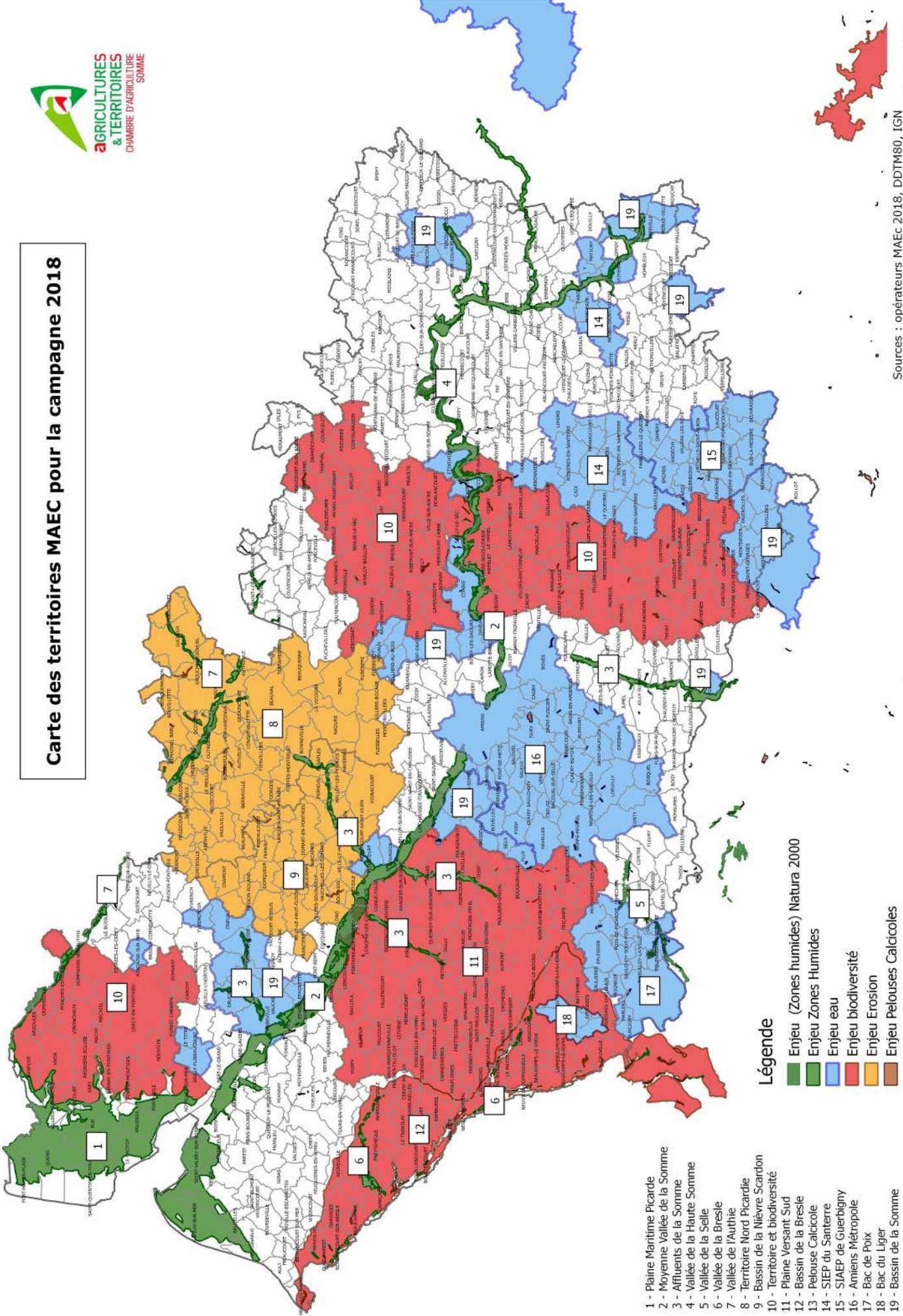
Tout exploitant agricole (sans limite d'âge) peut bénéficier de mesures agro-environnementales à condition d'avoir des parcelles situées dans les territoires agréés (voir carte). Pour les sociétés agricoles, il faut qu'il y ait au minimum un associé exploitant.

Durée de l'engagement :

Il s'agit d'un contrat fixe à la parcelle pour 5 ans.



Carte des territoires MAEC pour la campagne 2018



Mesure par enjeux et par territoires

Code	Mesures «enjeu eau»	Montant	SIEP du SANTERRE	Guerbigny	Amiens Métropole	Liger	Poix	Bassin de la Somme
GC01	Absence de traitement herbicide	156 €/ha	X			X	X	
GC02	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse (grandes cultures)	308 €/ha	X		X	X	X	X
LG02	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse (culture légumière)	341 €/ha						X
GC03	Réduction IFT phytosanitaires : 40 % Herbicides	95 €/ha	X	X		X	X	
GC04	Réduction IFT phytosanitaires 50 % HH	130 €/ha	X	X	X	X	X	X
GC05	Réduction IFT phytosanitaires hors herbicides sur grandes cultures avec plus de 30 % de maïs, tournesol, prairies temporaires et gel	82€/ha			X			
GC06	Réduction Réduction IFT phytosanitaires 50 % HH et 40 % H	217€/ha			X			X
GC23	Réduction IFT phytosanitaires : 30 % H	54 €/ha	X	X				
GC24	Réduction IFT phytosanitaires : 35 % HH	71 €/ha	X	X	X			
GC26	Réduction IFT phytosanitaires : 30 % H et -35% HH	117 €/ha	X	X	X			X
LG26	Réduction IFT phytosanitaires : 30 % H et 35 % HH (légumes)	142 €/ha						X
GC28	Réduction IFT phytosanitaires : 50 % HH et 30% H	176 €/ha	X			X	X	
GC30	Réduction IFT phytosanitaires : 40 % H et 35% HH	158 €/ha	X			X	X	
GC12	Lutte biologique et réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement 30 % Herbicide	122 €/ha		X				
GC41	Semis direct sous couvert permanent et réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement 30 % H	208 €/ha	X					X
GC42	Semis direct sous couvert permanent et réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement 30 % H et 35% HH	271 €/ha	X					X
HE06	Ajustement de la pression de pâturage (0,3 à 1,2 UGB/ha/an)	56 €/ha			X	X	X	X
HE15	Retard de fauche après le 1 juin	95 €/ha			X	X	X	X
HE35	Création et maintien d'un couvert herbacé avec retard de fauche après le 1er juin	450 €/ha	X		X	X	X	
HE30	Création et maintien d'un couvert herbacé (remise en prairie)	447 €/ha	X	X	X	X	X	X
SPM1	Systèmes Polyculture-élevage «Dominante Elevage» - Maintien	123 €/ha			X	X	X	
SPE1	Opération systèmes polyculture élevage d'herbivores «dominante élevage» évolution	153 €/ha					X	
SGC3	Système Grandes Cultures adaptée aux zones à forte proportion de cultures légumières ou industrielles	189 €/ha						X
HE51	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique	600 €/ha	X	X	X	X	X	X
HE52	Amélioration d'un couvert déclaré en gel	160 €/ha		X	X			X
HA02	Entretien de haies	0,36 €/ml	X	X	X	X	X	X
AR01	Entretien d'arbres isolés ou en alignements	3,96 €/arbre		X				
PE01	Restauration et entretien de mares et plans d'eau	81 €/mare				X	X	
BO01	Entretien de bosquets	145 €/ha		X				
TL01	Entretien mécanique de talus enherbés	0,42 €/ml		X				

Code	Mesures à enjeu «érosion»	Montant	Nievre Scardon	BV Nord Picardie
HE06	Ajustement de la pression de pâturage (0.3 à 1.2 UGB/ha/an)	56 €/ha	X	X
HE15	Retard de fauche (après le 1 ^{er} juin)	95 €/ha	X	X
HE30	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne	447 €/ha	X	X
HE35	Création et maintien d'un couvert herbacé avec retard de fauche (après le 1 ^{er} juin)	450 €/ha	X	X
HE51	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique et faunistique	600 €/ha	X	X
HE52	Amélioration d'un couvert déclaré en gel	160 €/ha	X	X
HA02	Entretien de haies	0.36 €/ha	X	X
BO01	Entretien de bosquets	145 €/ha	X	X
SGN1	Systèmes Grandes Cultures niveau 1	122 €/ha	X	X
GC40	Conversion au semis direct sous couvert	163 €/ha	X	X

Code	Mesures à enjeu «Biodiversité»	Montant	Territoire et biodiversité	Plaine	Bassin de la Bresle
HE01	Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies	103 €/ha/an	X		X
HE06	Ajustement de la pression de pâturage (0.3 à 1.2 UGB/ha/an)	56 €/ha/an	X		X
HE08	Ajustement de la pression de pâturage (0,3 à 1,2) et absence de fertilisation azotée	159 €/ha/an	X		X
HE16	Retard de fauche (après le 10 juin)	146 €/ha/an	X	X	X
HE18	Retard de fauche (après le 25 juin)	222 €/ha/an	X	X	
HE20	Retard de fauche (après le 10 juin) et absence de fertilisation azotée sur prairies	249 €/ha/an	X		X
HE22	Retard de fauche (après le 25 juin) et absence de fertilisation azotée sur prairies	326 €/ha/an	X		
HE30	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne	447 €/ha/an	X	X	X
HE31	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne et absence totale de fertilisation azotée	450 €/ha/an	X	X	
HE38	Reconversion de grandes cultures en prairies avec retard de fauche (après le 25 juin)	450 €/ha/an			X
HE51	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique et faunistique	600 €/ha/an	X	X	X
GC04	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements hors herbicides de 50 %	130 €/ha/an	X		
GC40	Conversion au semis direct sous couvert	163 €/ha/an	X	X	
HA02	Entretien de haies sur les 2 cotes	0.36 €/ml/an	X	X	X
AR01	Entretien d'arbres et alignement d'arbres	3,96 €/arbre/an		X	X
BO01	Entretien de bosquets	145 €/ha/an		X	
HE 95	Entretien de bandes refuges sur prairies	0,49 €/ml/an		X	
PE01	Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau	81 €/mare/an	X	X	X
RI01	Entretien de ripisylve	1,01 €/ml/an		X	
SHP1	Opération individuelle systèmes herbagers et pastoraux - maintien	116 €/ha/an	X		

code	Mesures à enjeu Zones Humides	Montant	Plaine Maritime Picarde	Moyenne Vallée de la Somme	Affluents Somme	Haute Somme	Selle N2000	Vallée Bresle (N2000 et Zones Humides)	Authie N2000 et ZH
HE16	Retard de fauche au 10 juin (retard 25j)	146€/ha/an	X	X	X				X
HE18	Retard de fauche au 25 juin	222€/ha/an		X	X	X	X		X
HE 20	Retard de fauche au 25 juin absence de fertilisation azotée	249€/ha/an					X	X	x
HE22	Retard de fauche au 25 juin et absence de fertilisation	326€/ha/an	X	X		X	X		X
HE38	Reconversion en prairies avec retard de fauche après le 25 juin	450€/ha/an	x	x	X	x	x	x	
HE42	Reconversion en prairies et retard de fauche au 25 juin et absence de fertilisation	450€/ha/an		x	x	x	x		x
HE05	Gestion des prairies pâturées et ajustement de la pression de pâturage (0,6 à 1,2 UGB/ha/an)	56€/ha/an	X	X	X				X
HE06	Gestion des prairies pâturées et ajustement de la pression de pâturage (0,3 à 1,2 UGB/ha/an)	56€/ha/an				x	x	x	
HE07	Gestion des prairies pâturées, ajustement de la pression de pâturage (0,6 à 1,2 UGB/ha/an) et absence de fertilisation	159€/ha/an	X	X	X				X
HE08	Gestion des prairies pâturées, ajustement de la pression de pâturage (0,3 à 1,2 UGB/ha/an) et absence de fertilisation	159€/ha/an				x	x	x	
HE72	Lutte contre les joncs et les iris sur prairies humides pâturées (ajustement de la pression de pâturage, abs de fertilisation, maintien de l'ouverture)	375€/ha/an	x						
HE01	Absence de fertilisation azotée	103€/ha/an						x	
HE30	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne	447€/ha/an	x	x	x	x	x	x	x
ZH01	Gestion des prairies humides	120€/ha/an	x	X	X	X	x	x	X
ZH02	Gestion des prairies humides pâturées et ajustement de la pression de pâturage (0,6 à 1,2 UGB/ha/an)	176€/ha/an	x	X	X				X
ZH03	Gestion de zones humides et abs de fertilisation azotée	223€/ha/an	x						
ZH04	Gestion des prairies humides pâturées, ajustement de la pression de pâturage i (0,6 à 1,2 UGB/ha/an) et absence de fertilisation	279€/ha/an	x	X	X				X
ZH08	Gestion de zones humides avec retard de fauche (après le 25 juin)	291€/ha/an		x	X	X	x	x	
ZH12	Gestion des prairies humides avec retard de fauche au 25 juin et absence de fertilisation	395€/ha/an		x	x	x	x	x	x
ZH13	Gestion de zones humides et abs de fertilisation azotée avec ajustement de la pression de pâturage (0,3 à 1,2 UGB/ha)	176€/ha/an				x	x	x	
ZH14	Gestion de zones humides et abs de fertilisation azotée avec ajustement de la pression de pâturage (0,3 à 1,2 UGB/ha) et absence de fertilisation	279€/ha/an				x	x	x	
HA02	Entretien de haies (2 cotés)	0,36 €/ml/an	X	x	x	x	x	x	X
AR01	Entretien d'arbres isolés ou en alignements (liste éligibles)	3,96 €/arbre/an	X					x	x
FO01	Entretien de fossés et de rigoles (non gérés par l'ASA)	1,29€/ml/an	X						
PE01	Restauration et entretien de mares et plans d'eau (en zones humides)	81€/mare/an	x					x	

Code	Mesures à enjeu pelouses calcicoles	Montant
HE55	Entretien de pelouses et landes par pâturage annuel	178 €/ha
HE56	Entretien de pelouses et landes par pâturage 3 années sur 5	156 €/ha
HE57	Entretien de pelouses et landes par pâturage 4 années sur 5	167 €/ha
HE68	Réouverture et entretien par pâturage de pelouses et landes en déprise	385 €/ha
HE22	Entretien par fauche de pelouses et landes	326 €/ha
E66	Réouverture et entretien par fauche de pelouses et landes en déprise	450 €/ha

CONTACTS - ANIMATION MAEC :

Chambre d'agriculture de la Somme - 19 bis rue Alexandre Dumas - 80096 Amiens Cedex 3

> Maryse MAGNIEZ - m.magniez@somme.chambagri.fr

> Alexandre EECKHOUT - a.eeckhout@somme.chambagri.fr

Tél. 03 22 93 51 20

LES OPERATEURS PAR TERRITOIRE :

Territoire	Contact	Coordonnées
SIEP du Santerre	Marine JOSSE	animatrice-siepdusanterre@orange.fr
SIAEP du Guerbigny	Aude BRUNIAUX	audesiaep@orange.fr
Bassin de la Somme	Mélanie LECLAIRE	m.leclaire@ameva.org
BAC de Poix et Liger	Clément ROUE	clement.roue@cc2so.fr
BAC Amiens Métropole	Olivier CREPIN	o.crepin@amiens-metropole.com

Territoire	Contact	Coordonnées
Territoire Nord Picardie	Emilie DORGE	emilie.dorge@cctnp.fr
Bassin de la Nièvre Scardon	Maryse MAGNIEZ	m.magniez@somme.chambagri.fr

Territoire	Contact	Coordonnées
Bassin de la Bresle	Jean-Philippe BILLARD	billard.institution.bresle@wanadoo.fr
Territoire et biodiversité	Maryse MAGNIEZ	m.magniez@somme.chambagri.fr
Plaine Versant Sud	Maryse MAGNIEZ Anthony DANESIN	m.magniez@somme.chambagri.fr adanesin@fds80.com

Territoire	Contact	Coordonnées
Bassin de la Bresle	Jean-Philippe BILLARD	billard.institution.bresle@wanadoo.fr
Vallée de l'Authie	Elisabeth BILLET	e.billet@eptb-authie.fr
Vallée de la Haute Somme	Virginie SENE	v.sene@ameva.org
Vallée de la Somme	Sophie GUEGAN	sguegan@somme.fr
Plaine Maritime Picarde	Matthieu FRANQUIN	matthieufanquin@baiedesomme.fr

Territoire	Contact	Coordonnées
Pelouses calcicoles	Clémentine COUTEAUX	c.couteaux@conservatoirepicardie.org



Réunion d'informations à destination des agriculteurs



**22 mars 2018
14h30 à CAIX**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA SOMME



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE



• BIO EN HAUTS-DE-FRANCE •

Fusion de l'ABP et du GABNOR



INTRODUCTION

PHILIPPE CHEVAL
PRÉSIDENT DU SIEP DU SANTERRE

ORDRE DU JOUR

- Bilan à 5 ans du plan d'action de l'ORQUE de Caix (30 min),
- Les aides mobilisables (MAEc, PCAE, aides bio agroforesterie) (45 min),
- L'état de la qualité de l'eau sur le territoire (15 min),
- Temps d'échanges et points divers (15 min).

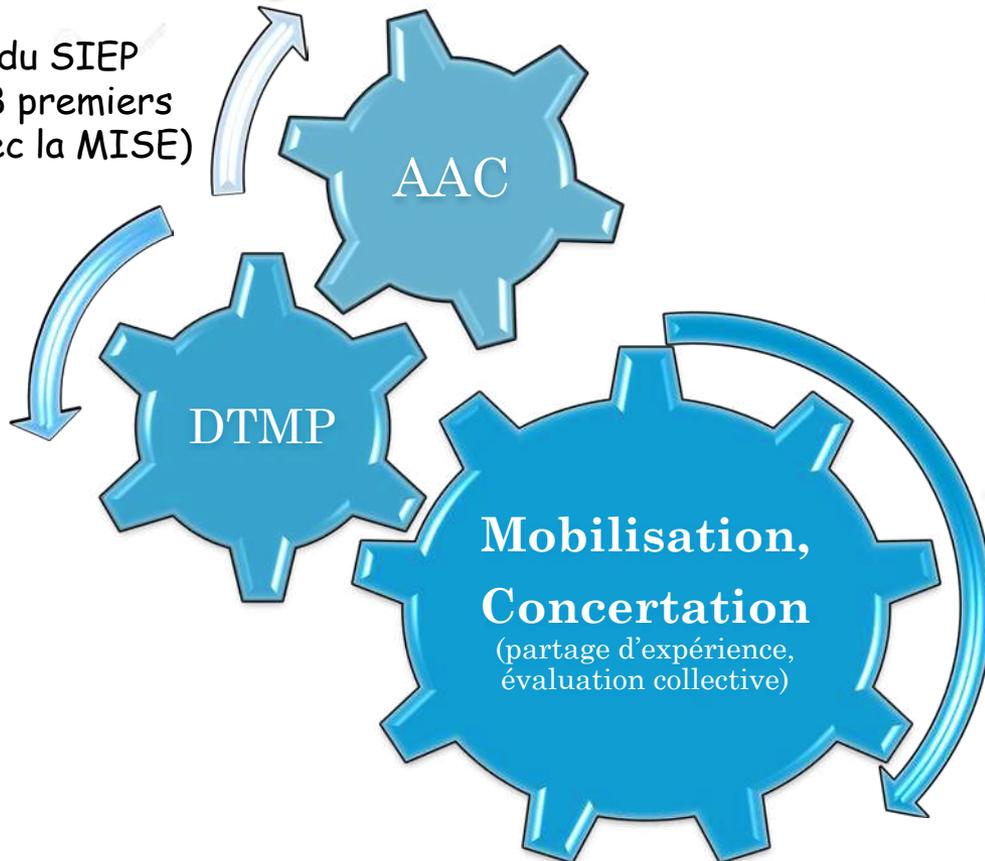


- Bilan à 5 ans du plan d'action de l'ORQUE de Caix,
- Les aides mobilisables (MAEc, PCAE, aides bio agroforesterie),
- L'état de la qualité de l'eau sur le territoire,
- Temps d'échanges et points divers.

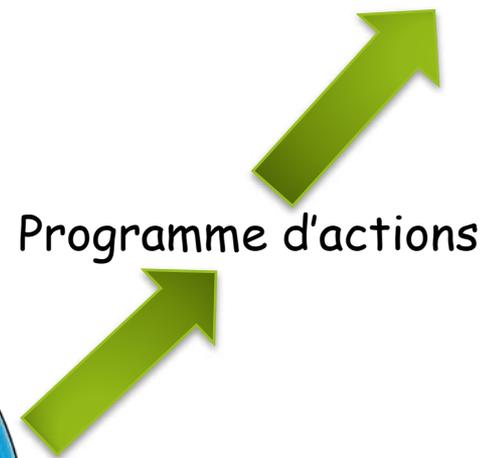
Ressource en eau vulnérable - Inondation 2001



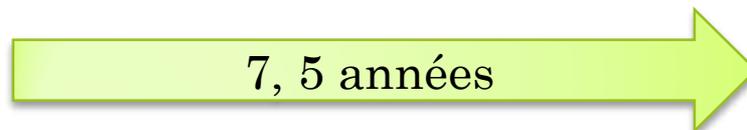
Engagement du SIEP
(Juillet 2008 premiers
échanges avec la MISE)



Pratiques respectueuses
de la qualité de l'eau



Juin 2010



Décembre
2017



Démarche ORQUE

1^{er} COFIL validation AAC

18 avril 2011

2^{eme} COFIL

Réalisation DDTM

6 mai 2011

3^{eme} COFIL

validation DDTM

13 janvier 2012

4^{eme} COFIL

Validation du plan
d'actions (1)

23 mars 2012

1^{er} copil

10 décembre
2013

2nd copil

12 décembre
2014

4^{ème} copil

12 décembre
2016

3^{ème} copil

7 décembre
2015

2015

2016

Phase 1

Détermination
de l'AAC

10 mois

Juin
2010

Phase 2

Réalisation
DTMP

8 mois

2012

Phase 3

Définition
du plan d'actions

11 mois

2013

Mise en œuvre

du plan
d'actions

5 ans

COFIL

Bilan 19

janvier 2018

Réunion d'informations

Agricole

26 mai 2011

Réunion d'informations

Collectivités

08 juin 2011

5^{eme} COFIL

11 juin 2012

Validation du plan
d'actions (2)

Réunion publique
07 novembre 2012

+ 5 groupes
de travail
agricole +
réunions

6

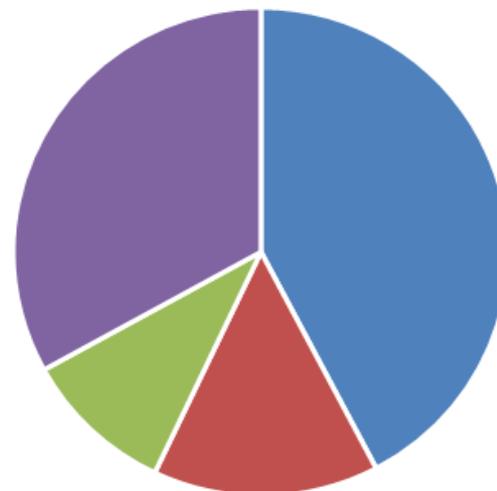
FINANCEMENT

Financeurs	Taux de participation	
	Etude	Fonctionnement
Agence de l'Eau Artois-Picardie	70%	70%
Conseil Général de la Somme	10%	
Conseil Régional de Picardie		10%
SIEP du Santerre	20%	20%

Coût total de l'opération (études, mise en œuvre du plan d'actions et salaires) : **709 150 €**

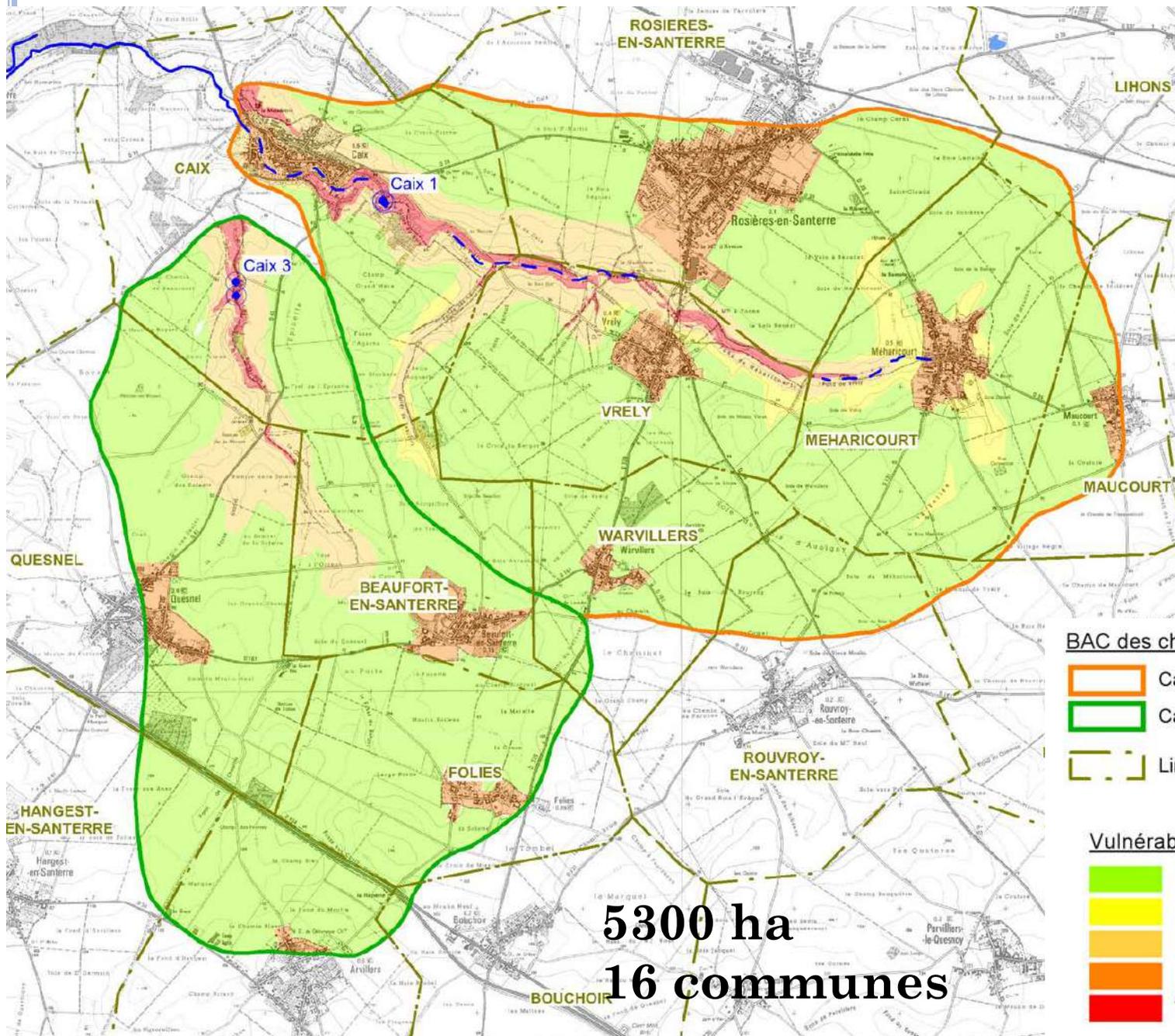
Coût pour le SIEP : **178 336 €** soit **25%** du coût total

Coûts

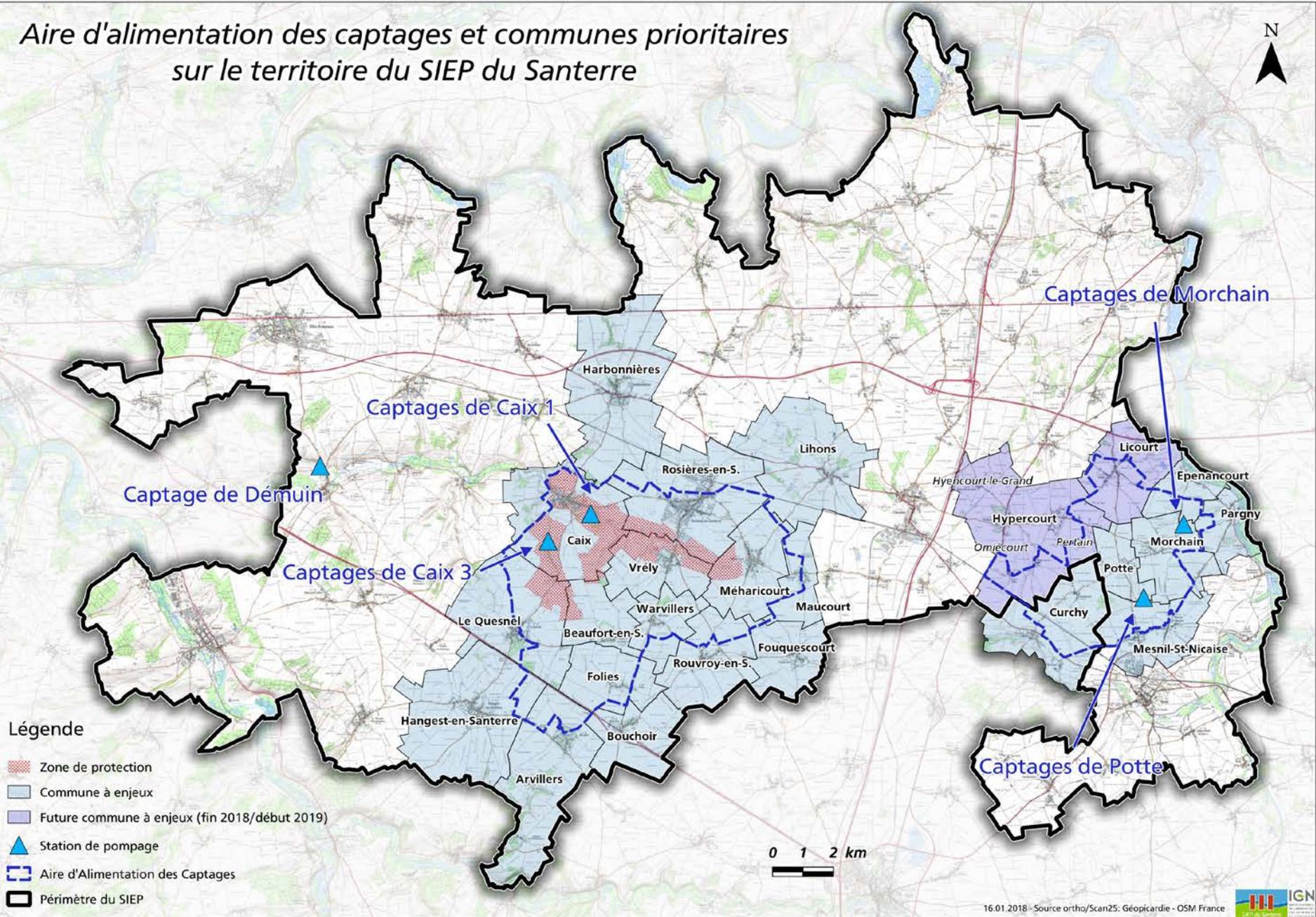


■ Salaires et charges ■ Etude ORQUE ■ Etude Isonitrate ■ Autres actions

VULNÉRABILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU



Aire d'alimentation des captages et communes prioritaires sur le territoire du SIEP du Santerre

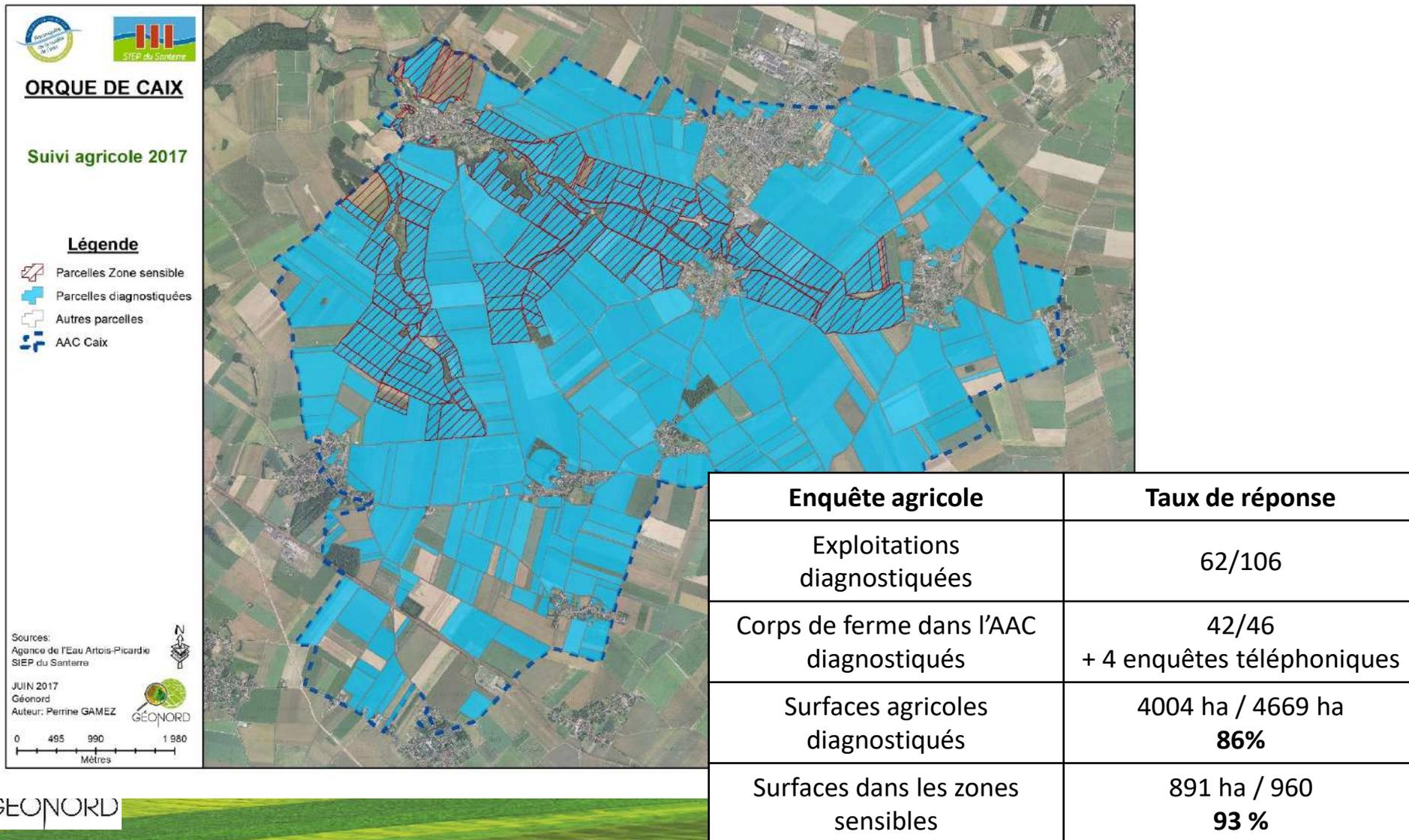


Légende

- Zone de protection
- Commune à enjeux
- Future commune à enjeux (fin 2018/début 2019)
- Station de pompage
- Aire d'Alimentation des Captages
- Périmètre du SIEP

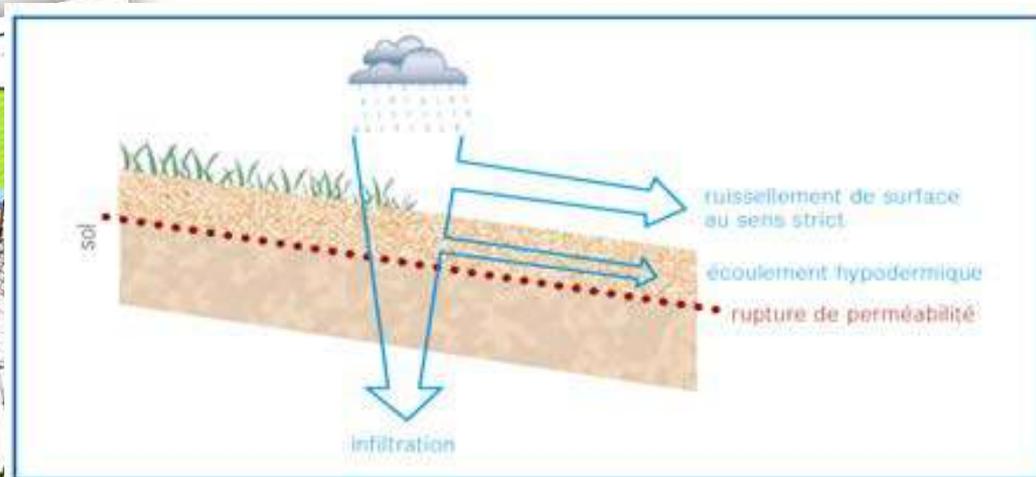
0 1 2 km

Résultats du diagnostic agricole



Le diagnostic parcellaire - AQUAPLAINE

Permet d'identifier les modes de circulation de l'eau excédentaire, pouvant provoquer un transfert vers les ressources en eaux



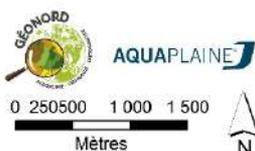
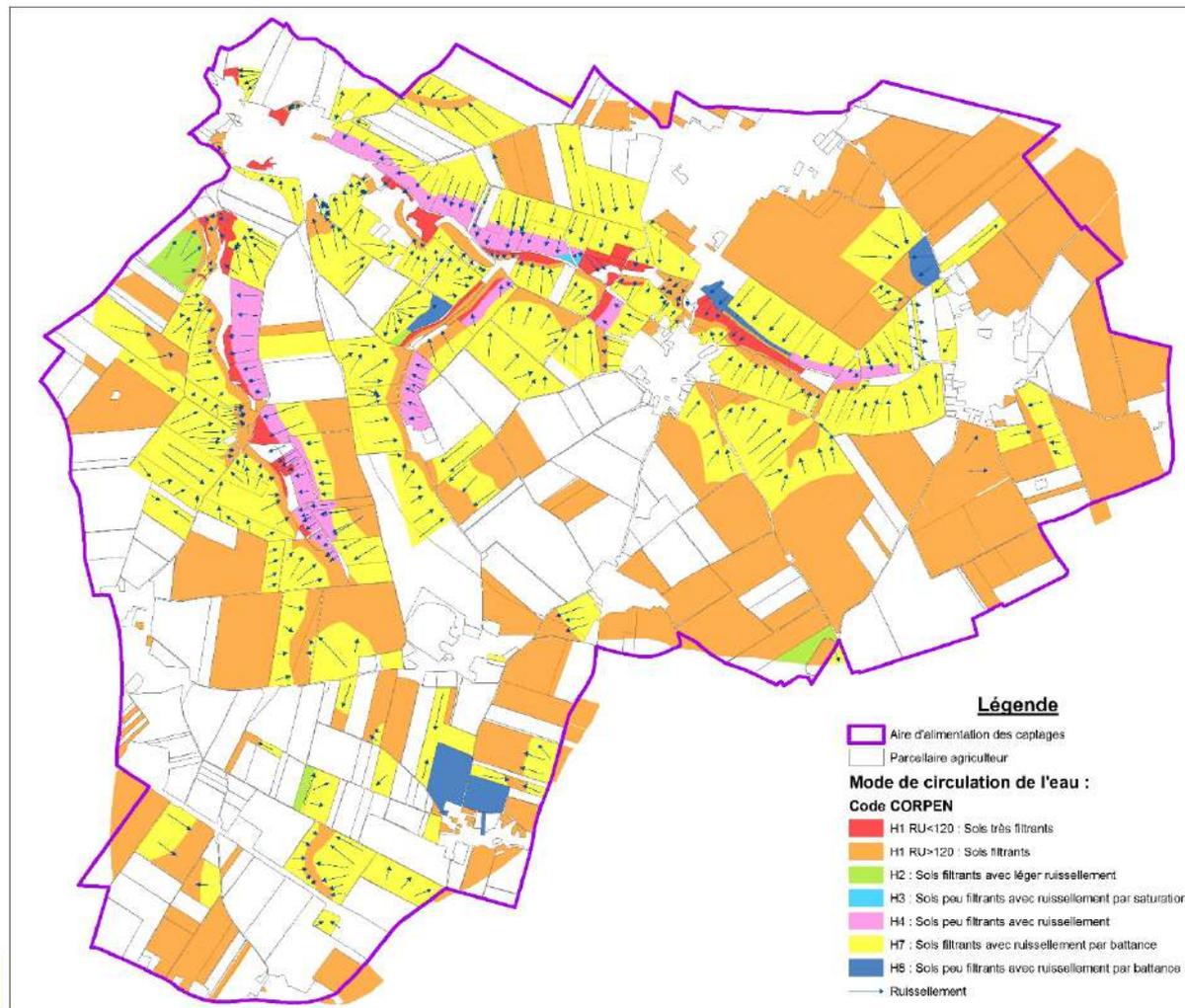
Le diagnostic parcellaire - AQUAPLAINE

60 ha ont été classés comme sol très filtrant (H1 RU<120 mm)



Aires d'alimentation
des captages de Caix 1
et Caix 3

Diagnostic des parcelles
AQUAPLAINE®



© Copyright - Géonord
Sources : Agence de l'Eau Artois Picardie,
SCAN 25 - IGN - Convention 10705
P. GAMEZ - JANVIER 2015



Quelques chiffres

Diagnostics individuels

- 53 en 2011
- 9 en 2013 et 2014

Suivis individuels

- 53 en 2013
- 61 en 2015
- 58 en 2017
 - 1 retraite
 - 1 décès
 - 1 refus
 - 1 sans réponse

58 suivis réalisés en 2017:

- ✓ Évolution des pratiques sur les exploitations
- ✓ Cartographie des indicateurs
- ✓ Prise en compte des actions mises en place dans l'AAC
- ✓ Sensibilisation, information

Bilan du 1^{er} programme d'actions

7 actions et 39 sous-actions (48 indicateurs)

- Limiter les risques de pollution ponctuelle
- Améliorer les pratiques de fertilisation
- Limiter les pertes par ruissellement et infiltration
- Améliorer les pratiques de traitement
- Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles x2
- Veille foncière

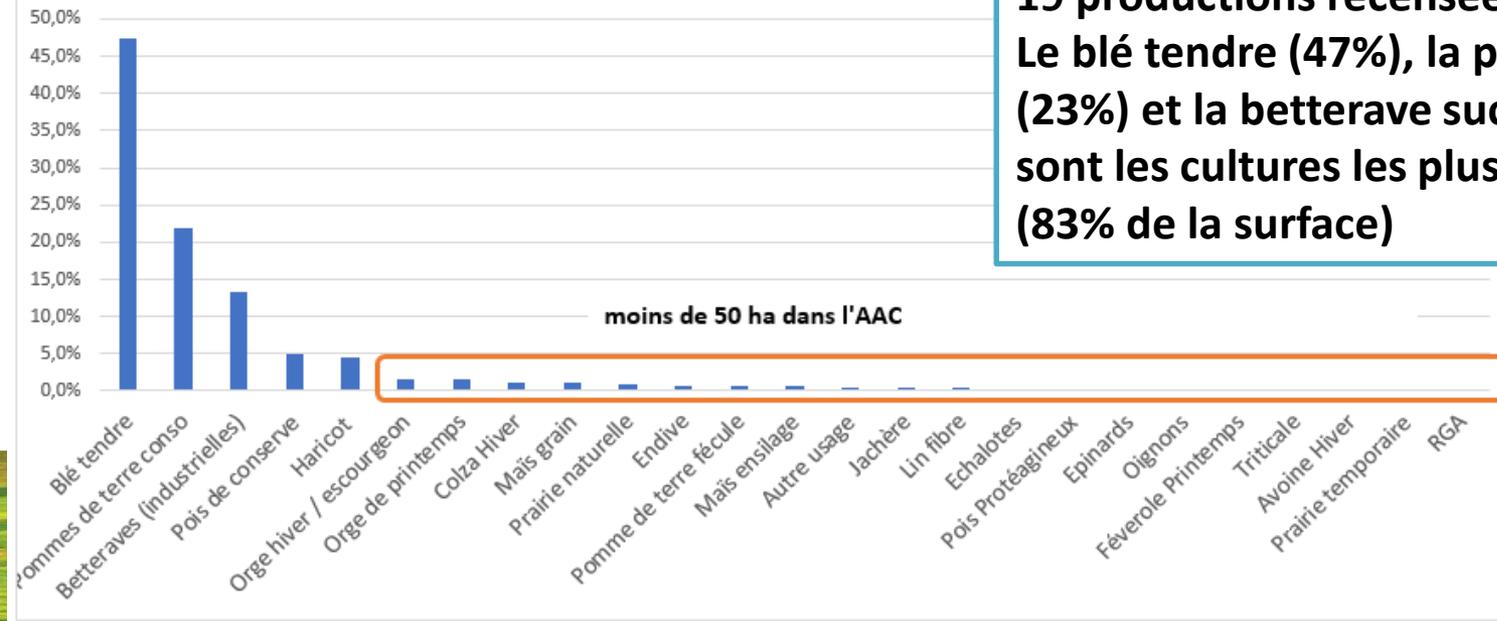
Profils des exploitations

Les principales organisations sont :

- Les coopératives : **Sana Terra, Noriap, Cap Seine**
- Les négoce : **Carré, Ternoveo**
- Les sucreries : **Saint Louis, Cristal Union**
- Les industries: **Roquette, Bonduelle, Mc Cain, Nestle, D'haucy**
- La **Chambre d'Agriculture**

42 exploitations irriguent une partie de leurs cultures
22 agriculteurs réalisent un bilan hydrique

ASSOLEMENT 2017



19 productions recensées
Le blé tendre (47%), la pomme de terre (23%) et la betterave sucrière (13%) sont les cultures les plus représentées (83% de la surface)

Raisonnement de la fertilisation

Outils de pilotage: (29% de la surface pilotable)

- 512 ha de blé (29%)
- 6 ha de colza (15 %)

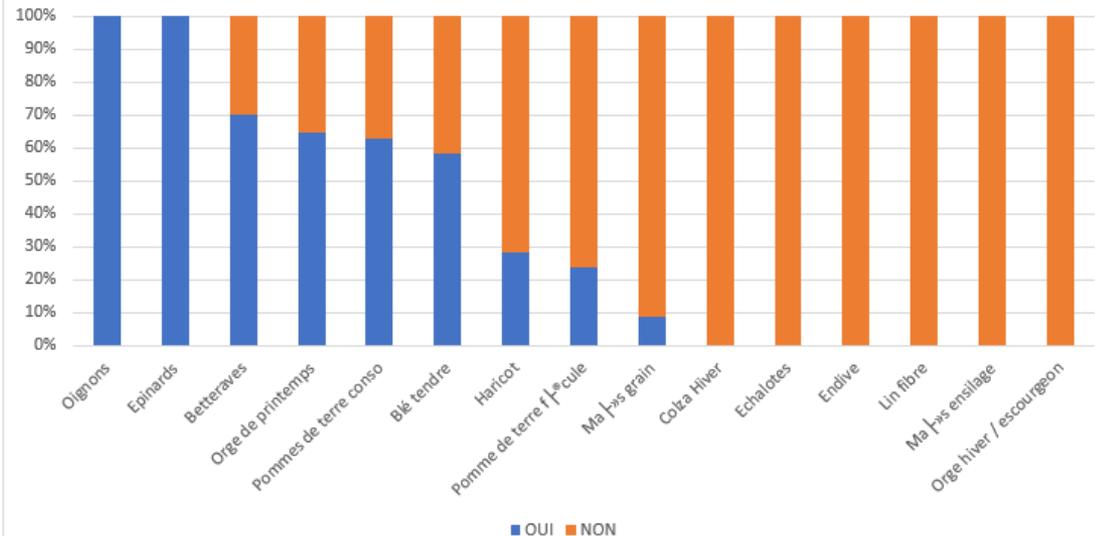
22 ha de pommes de terre (essai de JUBIL)

38 agriculteurs apportent des produits organiques

- Compost
- Vinasses
- Effluents d'élevage

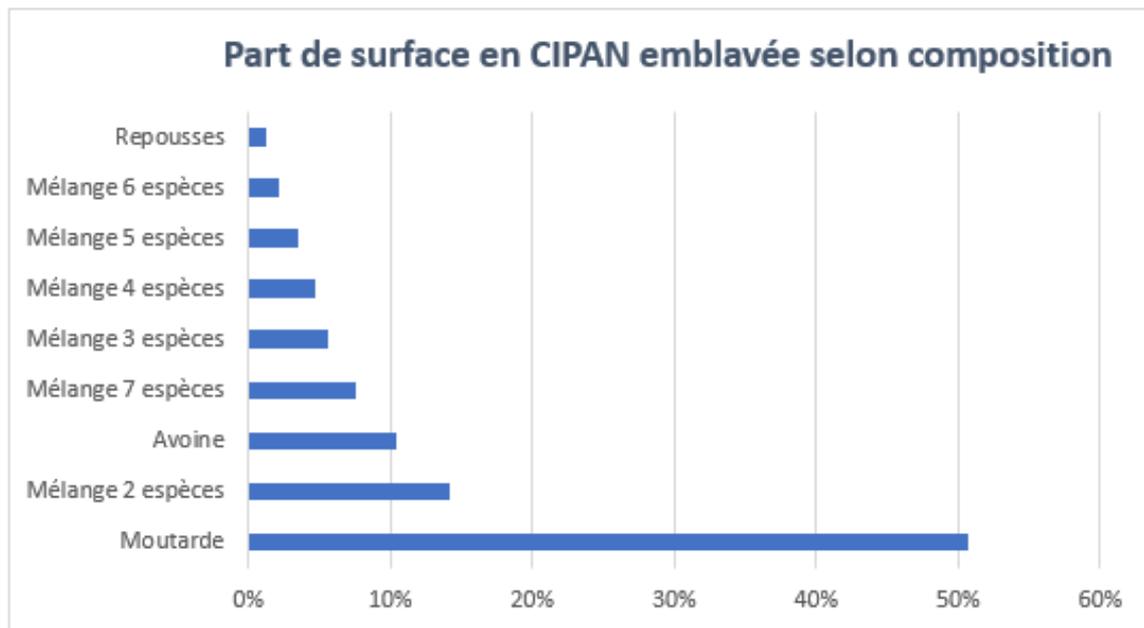
Reliquats azotés: (58% de la surface analysable)

Part de reliquats par culture



Gestion de l'interculture

Levier majeur sur le territoire



Plus de 50 % de la surface :
moutarde

31 agriculteurs détruisent les
couverts avant le 1^{er} Décembre

Pratiques phytosanitaires

- **8 agriculteurs dans l'AAC sont équipés d'un système de traitement des effluents sur l'exploitation**
- **51/58 gèrent correctement les fonds de cuve**
- **18 utilisent MILEOS sur pommes de terre (616 ha – 36% de la sole)**
- **4 utilisent un OAD sur blé (277 ha – 7% de la sole)**
- **45 sont équipés d'un système de guidage par GPS**
- **33 ont la coupure automatique des tronçons**
- **35 agriculteurs pratiquent du désherbage d'automne sur blé – 45 % de la sole**
- **30 agriculteurs ont réalisé le diagnostic Bio**
- **Techniques alternatives:**
 - **Binage: 33 / 58 agriculteurs → 704 ha (ex: 35 % de la sole de betteraves et 30 % HV)**
 - **Faux-semis: 22 / 58 agriculteurs → 450 ha (principalement pois de conserve, haricots et maïs)**

Synthèse

- ✓ **25 / 48 (52%)** objectifs atteints en **2015** (objectifs à 3 ans)
- ✓ **25 / 48 (52%)** objectifs atteints en **2017** (objectifs à 5 ans)

Progression entre 2015 et 2017:

- ↗ **25 indicateurs progressent**
- **15 indicateurs se stabilisent**
- ↘ **8 indicateurs diminuent (principalement liés à l'effectif global dans l'AAC qui a augmenté)**

PROJET MISCANTHUS

Surface
concernée:

84 ha

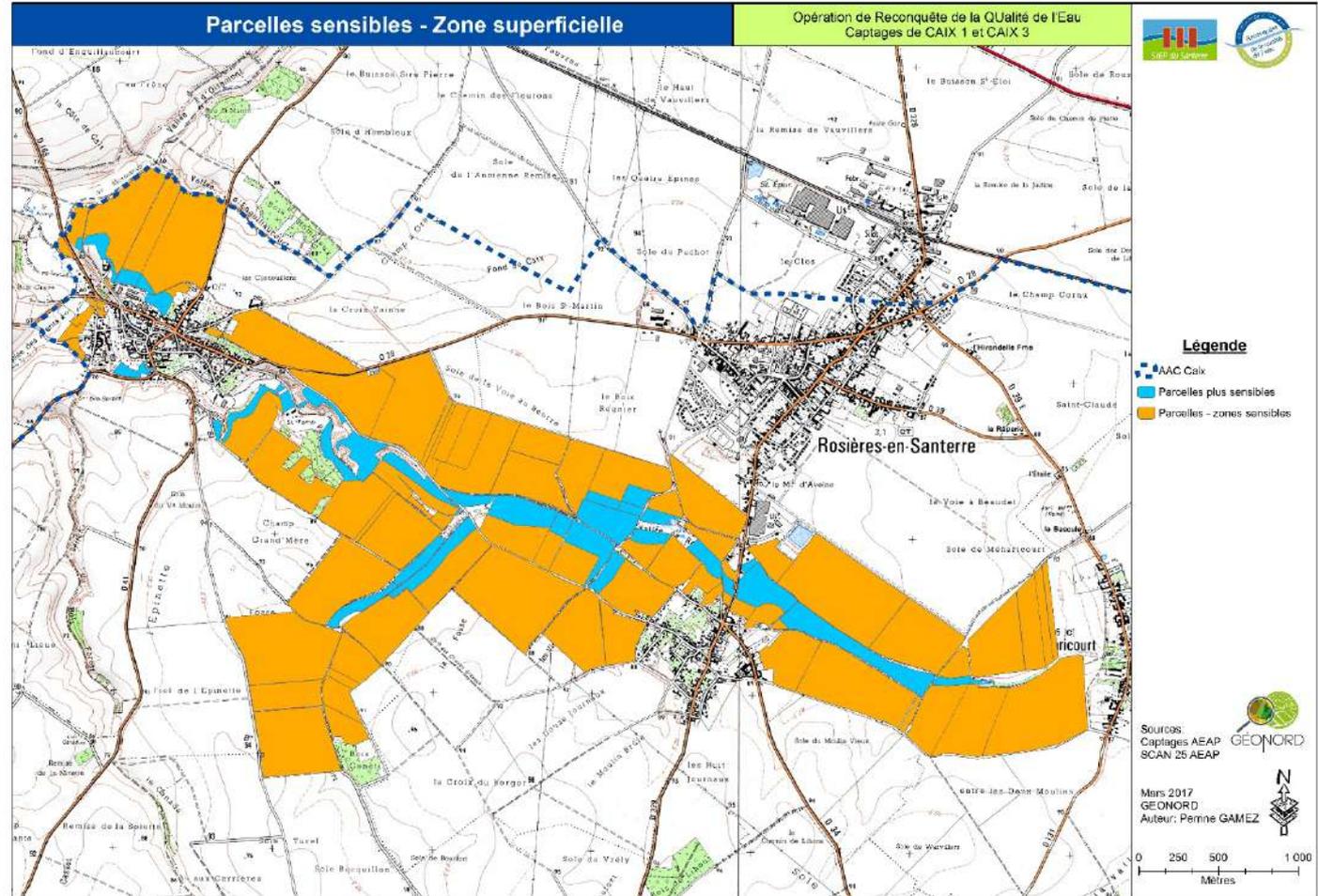
Agriculteurs

identifiés:

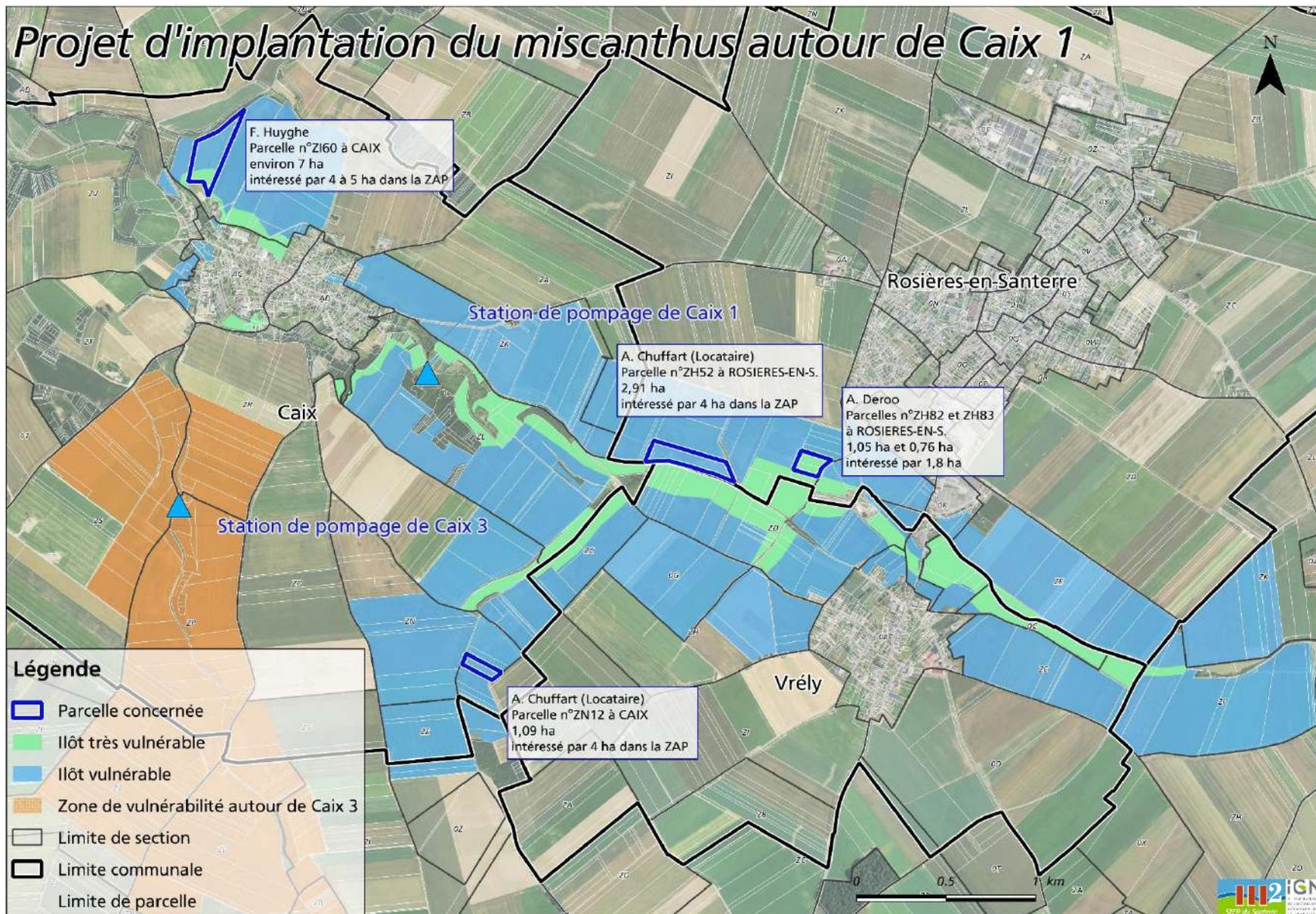
16

2018 :

3 agriculteurs
pour environ 11
ha dans la zone



Projet d'implantation du miscanthus autour de Caix 1



Suivi des indicateurs avec échéance à 5 ans

Milieux



Assainissement collectif et non collectif



Artisans / Industrie



Collectivités et Particuliers



Communication / Sensibilisation



13 actions et 40 sous actions

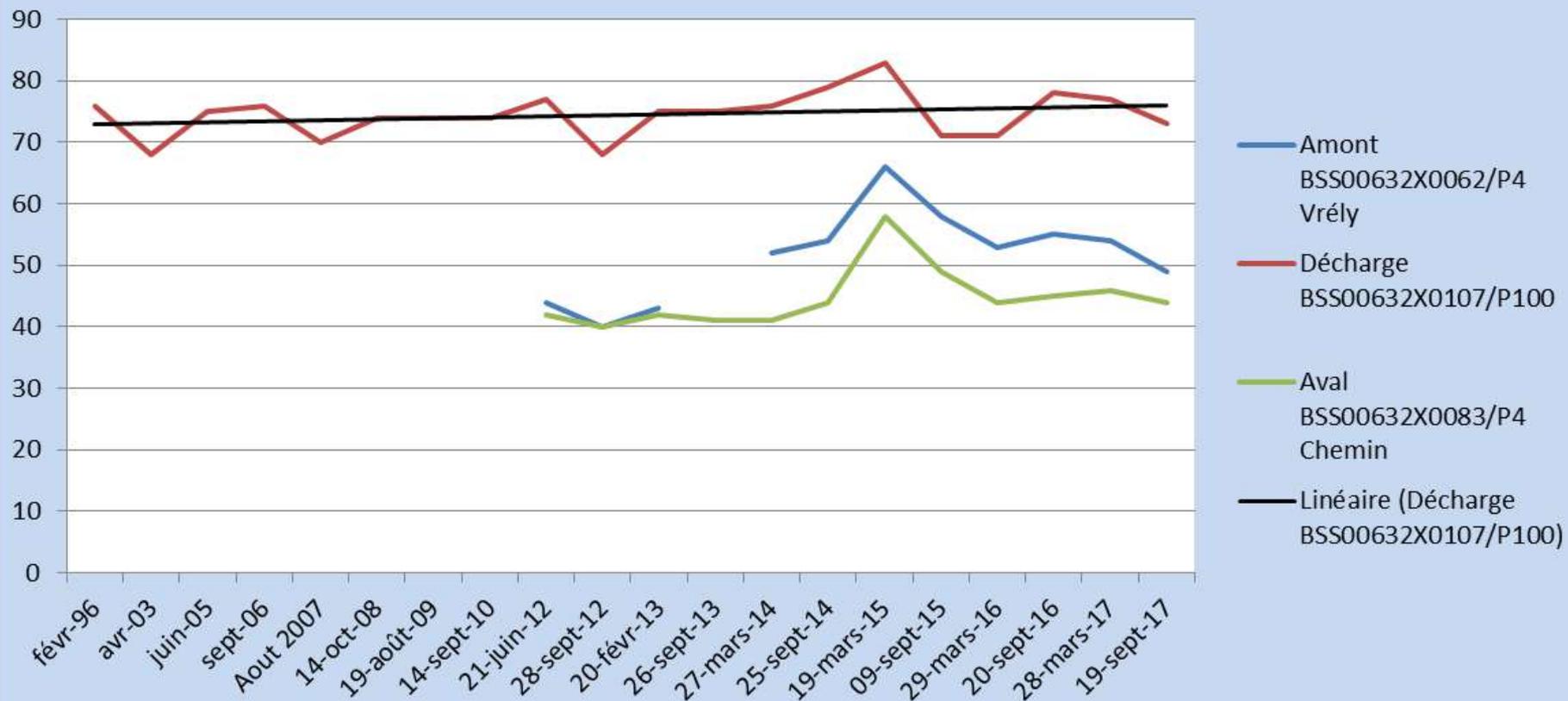


Thématique 1 : MILIEU

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 2/2

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Bonne implication des agriculteurs pour réaliser les analyses (9/9 en 2017) Réseau de suivi réalisé avec l'avis d'un expert hydrogéologue Analyses réalisées chaque année : bon suivi 	<ul style="list-style-type: none"> Interprétation difficile
	OPPORTUNITES	MENACES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Données des analyses la décharge de Gurdebeck chaque année Rencontre et échanges possibles (prélèvement avec le BRGM) Participations aux Commissions de Suivi de Site 	<ul style="list-style-type: none"> « Décharges/stockages sauvages » Menace d'une matière active

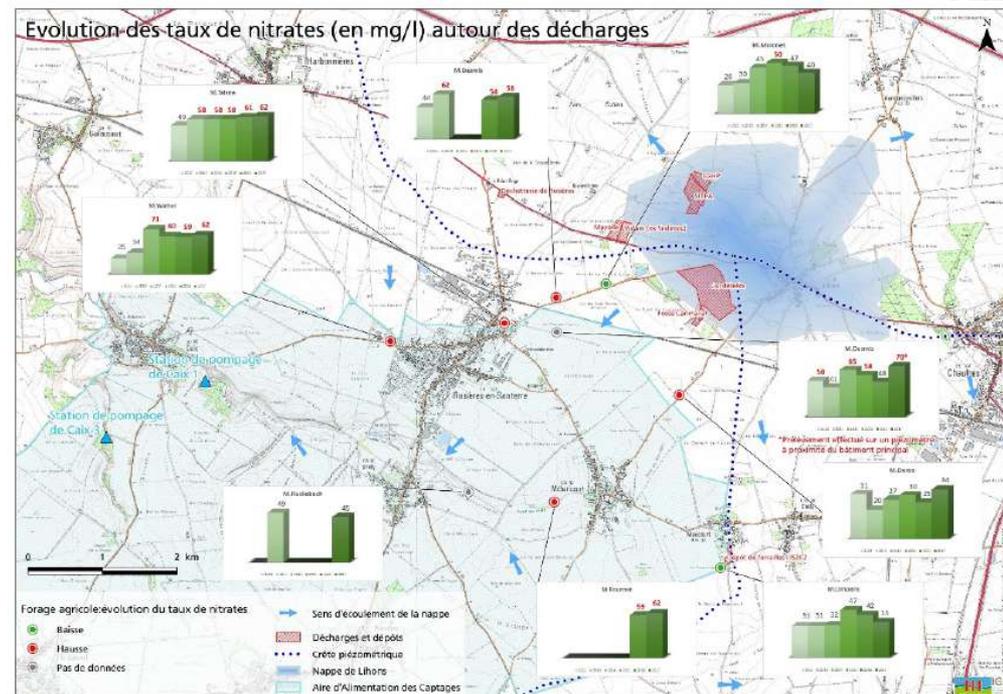
Evolution des nitrates autour de la décharge communale de CAIX



DÉCHARGES DE LIHONS

- Suivi de 9 forages agricoles pendant 6 années sur avis d'un expert hydrogéologue
- Suivi des piezos du site Gurdebeke

Aucun impact de la
décharge



Thématique 3 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 4/5

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Recensement des points de stockage réalisé Connaissance importante du réseau : ciblage et diagnostic et travaux réalisés Sensibilisation et échanges avec le service assainissement de la communauté de communes Terre de Picardie 	<ul style="list-style-type: none"> Choix et pertinence de l'indicateur sur les eaux pluviale (manque d'intérêt pour les analyses de l'eau pluviale ?) Pas la compétence assainissement
	OPPORTUNITES	MENACES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Etude diagnostic permettra de prioriser les actions à mener dans la communauté de communes Terre de Picardie 	<ul style="list-style-type: none"> Perte de la dynamique autour des communes les plus proches des captages Pas d'intérêt pour analyser les eaux stockées

Thématique 4 : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 5/14

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et échanges avec le service assainissement de la communauté de communes Terre de Picardie • Agences immobilières et les notaires informés • Vidangeurs et les installateurs informés • Groupes de travail assainissement • Courriers et informations aux particuliers : action de communication • Participation aux journées du SATANC 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas la compétence assainissement • Cartographie à développer • Plus de retours de la CCALN (Le Quesnel – phase avant - projet AC- et Arvillers)
	OPPORTUNITES	MENACES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Financement de l'AEAP : 50% plafonné • Zone à enjeu sanitaire : financement majoré par l'AEAP (60%) • Taxe incitative de la CCTP (100 € par an) • Grille d'évaluation bientôt uniformisée par le SATANC 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de possibilités de co-financement du SIEP pour mener une étude à la parcelle • Application de la réglementation • 36 % de conformité pour la CCTP • Défauts d'informations des notaires lors des ventes • Augmentation des filières agréées : augmentation coûts

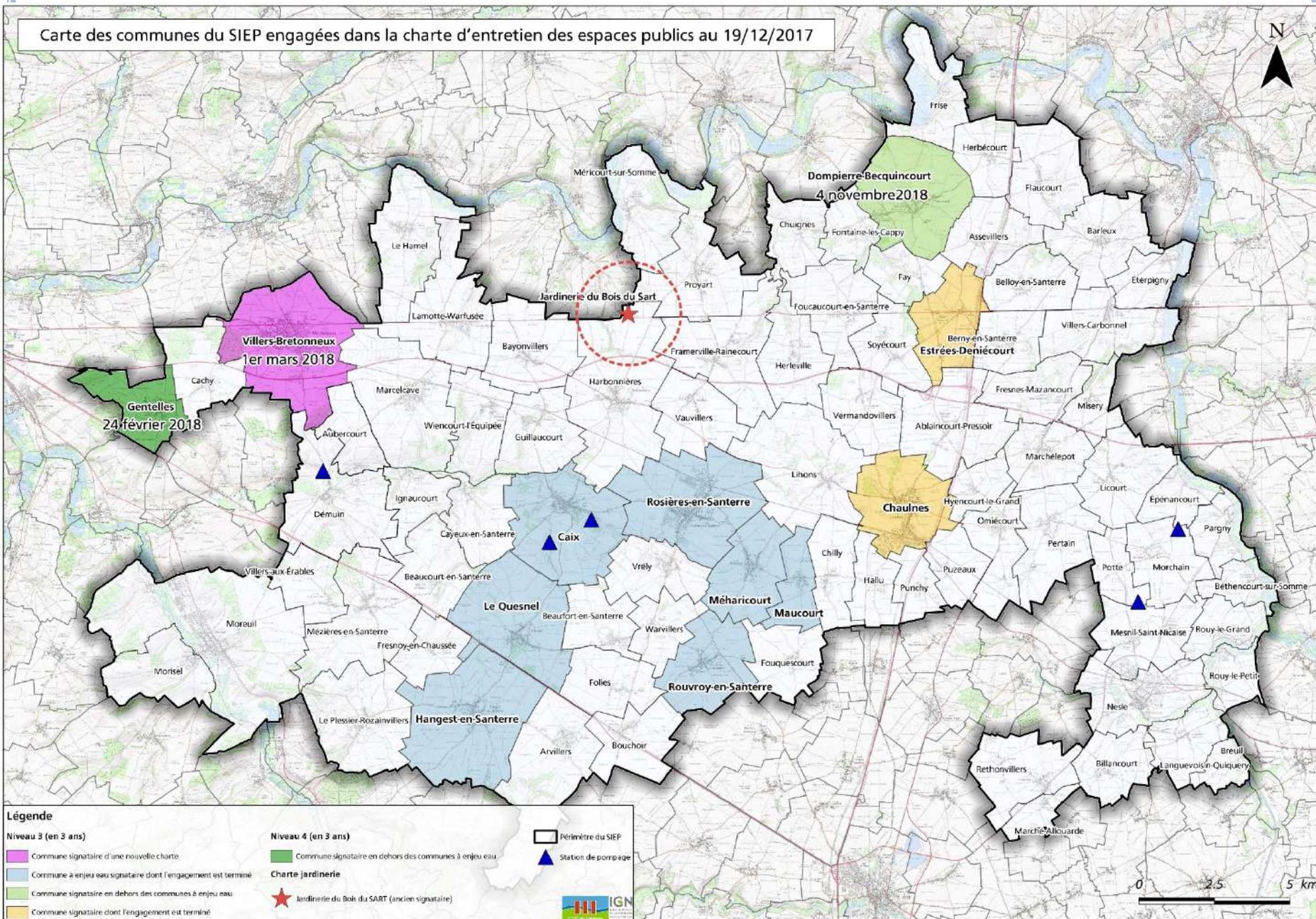


Thématique 5 : PHYTOSANITAIRE NON AGRICOLE

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 7/9

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes et visites des communes • Réunions avec les communautés de communes • Réunions d'informations et sensibilisations (URCPIE, etc.) • Journées de démonstration • Suivi des molécules utilisées par la SNCF • Retours d'expérience et mise en avant des pratiques exemplaires • Sensibilisations et signature d'une jardinerie • Achats de matériels alternatifs par les communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion publique • Modification du cahier des charges des entreprises d'espaces verts (mais sensibilisation) • Manque d'adhésion des communes à enjeux eau • Manque de mutualisation des communautés de communes et communes • Désengagement de la jardinerie signataire
	OPPORTUNITES	MENACES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Financement de l'AEAP avec la charte d'entretien des espaces publics (50% du matériel et 30% plan de gestion différencié) • Réglementation : loi LABBE • Arrêt des produits phytosanitaire depuis 2012 par le conseil départemental 	<ul style="list-style-type: none"> • Désengagement de la Région (plus de politique de l'eau) • Trouver des relais pour toucher les particuliers : jardineries, jardins familiaux, réunions publiques ? • Difficultés de travailler avec la SNCF

Carte des communes du SIEP engagées dans la charte d'entretien des espaces publics au 19/12/2017



Légende

Niveau 3 (en 3 ans)

- Commune signataire d'une nouvelle charte
- Commune à enjeu eau signataire dont l'engagement est terminé
- Commune signataire en dehors des communes à enjeu eau
- Commune signataire dont l'engagement est terminé

Niveau 4 (en 3 ans)

- Commune signataire en dehors des communes à enjeu eau

Charte jardinerie

- Jardinerie du Bois du SART (ancien signataire)

Stations de pompage

- Station de pompage

Périmètre du SIEP

- Périmètre du SIEP

IGN

Thématique 6 : LIMITER ET SURVEILLER L'IMPACT DES REJETS DES PME ET ARTISANS

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 4/4

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions d'information, sensibilisation et groupe de travail sur la thématique artisans • Diagnostics et rencontre auprès de 35 artisans et 28 pour la CCT • Deux artisans régularisés avec le financement de l'AEAP • Echanges réguliers avec la DREAL 	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence des indicateurs • Manque de mobilisation des artisans sur le volet environnemental
	OPPORTUNITES	MENACES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Financement de l'AEAP (animateur à la CMA, opération collective) 	<ul style="list-style-type: none"> • Désengagement de la CMA (plus d'animateurs) • Inspection peu réalisé sur le territoire

Thématique 7 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Nombre d'objectifs atteints en 2017 : 6/6

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Implication d'une manière générale SIEP dans les outils de communication, vulgarisation et sensibilisation • Réunion publiques et échanges avec tous les acteurs du territoire • Mise à jour du site internet et différents outils de communication (plaquettes, panneaux, etc.) • Intervention scolaire et outils de vulgarisation • Partenariat avec le SMITOM (visites et interventions scolaires) 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le réseau d'animateur au niveau départemental • Mutualisation des moyens (interventions scolaires, ex avec Charlotte Defoly)
	OPPORTUNITES	MENACES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Financement de l'AEAP (animateur à la CMA, opération collective) 	<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires qui ne relaient pas les informations

SITE INTERNET, PLAQUETTES, PANNEAUX, PRESSE

Le paillage

Le paillage consiste à couvrir le sol nu de déchets végétaux afin de le protéger et de nourrir les plantes. En effet, en se décomposant, ce paillis se change en humus et en sels minéraux qui enrichissent le terre. De plus, cela évite la pousse des herbes non désirées dans vos parterres et vous permettez d'utiliser vos déchets végétaux au jardin.



Le saviez-vous ?

Pour éliminer les mauvaises herbes, il n'est pas nécessaire d'avoir recours à des produits chimiques. En effet, le sel, le bicarbonate de soude, le vinaigre et l'eau bouillante (des pommes de terre par exemple) sont d'excellents désherbants naturels.

Désherbage au vinaigre :

- L'eau
- vinaigre à source de vinaigre blanc
- vinaigre à source de sel
- Désherbage au bicarbonate de soude :
- L'eau
- vinaigre à source de bicarbonate

Pour entretenir la pelouse

Évitez de tondre à ras. Vous favoriserez la pelouse et étoufferez les mauvaises et les truffes : pour cela, le hauteur idéale de tonte est ? cm. Les scarificateurs et aérosoirs sont aussi de bons moyens de lutte.

La commune de CAIX s'est engagée à réduire de 50% l'usage des produits phytosanitaires dans les zones les plus vulnérables grâce à la charte d'entretien des espèces publiques.

L'abus de pesticides est dangereux pour tous les habitants de votre jardin.

Votre façon d'agir avec la commune :

- 1) Soutenir vos élus dans la démarche de réduction des produits phytosanitaires
- 2) Désherber manuellement votre devanture et votre jardin

Rappel : La loi de transition énergétique interdit dès le 1^{er} janvier 2017 l'application de produit phyto dans les espaces verts et la voirie et dès le 1^{er} janvier 2019 la vente pour les particuliers.

18 SANTERRE

CAIX

Sensibiliser pour préserver l'eau

Après les artisans, c'est au tour des agriculteurs d'être sensibilisés à la préservation de l'eau. Des mesures ont été indiquées aux agriculteurs présents à Caix.

Depuis 2012, le Syndicat Intercommunal d'eau potable de Santerre (SIEP) continue ses actions de sensibilisation des citoyens de Caix. Afin de faire des citoyens agro-environnementaux citoyens (SIEP) sont présents. Les rendez-vous, mesures et aides agricoles sont présentés à 25 exploitations agricoles, mardi 28 avril à Caix. Marine Josse, chargée de projet de l'Orque du SIEP, ainsi qu'André Allard de la Chambre d'Agriculture de la Somme, ont présenté les mesures MACC. Ces mesures engagent l'agriculteur sur cinq ans. L'association Agricultrice Biologique de Picardie a quant à elle, présenté les mesures nationales pour la conversion et les analyses en agriculture biologique.



Une recherche sur l'origine de l'eau présente sur le pontage. Le personnel du SIEP Philippe Chérel, a expliqué la conduite à tenir et les recommandations de la loi sur les pesticides. Des mesures sont mises en place pour que chacun puisse participer à la préservation de sa qualité.

Qu'est-ce que le SIEP ?

Le SIEP a été créé en 1992 par les communes de Caix, Rosières, Chaumes et Liézy. Il a pour but de garantir à ses habitants un accès à l'eau potable de qualité. Le SIEP est financé par les communes adhérentes et par les usagers à travers des cotisations.

Qu'est-ce que la MACC ?

La MACC (Mesures Agro-Collectives de Conversion) est un dispositif qui vise à accompagner les agriculteurs dans la conversion à l'agriculture biologique. Elle comprend des mesures de soutien technique, financier et matériel.

Qu'est-ce que l'ORQUE ?

L'ORQUE (Observatoire Régional de la Qualité de l'Eau) est un dispositif qui vise à surveiller la qualité de l'eau dans les zones vulnérables. Il permet de détecter rapidement les pollutions et de prendre des mesures correctives.

Qu'est-ce que le SIEP ?

Le SIEP (Syndicat Intercommunal d'Eau Potable) est une structure qui vise à garantir à ses habitants un accès à l'eau potable de qualité. Il est financé par les communes adhérentes et par les usagers à travers des cotisations.



LIHONS

Petits messagers de l'eau

Les enfants des villages autour des captages de Caix, dans les cantons de Chaumes et Rosières, ont de la chance. Ils bénéficient d'interventions sur l'eau potable dans leurs écoles, comme à Liézy, jeudi 6 octobre.



Les enfants ont découvert que le sable ne filtre pas tout. Les enfants sont désormais porteurs du message, qu'ils pourront transmettre à leurs parents. « Les captages de Caix sont prioritaires dans le Grenelle de l'environnement, c'est surtout pour le monde agricole » dont les parents peuvent faire partie, explique Marine Josse. Le SIEP mène depuis 2009 une opération de reconquête de la qualité de l'eau (ORQUE), la sensibilisation des petits en fait partie.

- ### Les 4 bonnes raisons d'adhérer
- 1) Respecter les réglementations
 - 2) Bénéficier de conseils et d'aides
 - 3) Bénéficier de subventions allant jusqu'à 60% du montant
 - 4) Valoriser l'image de votre exploitation



- ### Exemples d'établissements
- Restaurants
 - Traiteurs
 - Etablissements disposant d'une restauration collective
 - Boucheries
 - Charcuteries
 - Boulangeries
 - Pâtisseries



assainissement individuel assainissement collectif

Le SIEP du Santerre satisfait quotidiennement les besoins en eau potable de 83 communes grâce à la nappes de la croix. L'eau est de qualité satisfaisante mais reste vulnérable. L'augmentation des nitrates et l'apparition de diverses « pollutions » dans les analyses d'eau ont conduit au lancement de l'ORQUE sur les captages de CAIX.

La CCS et la CCALM sont compétentes pour la gestion et/ou le contrôle de l'assainissement collectif et non collectif.

Les communes en Assainissement collectif de l'AAC sont : Caix, Rosières-en-Santerre, Harbonnières, Méharicourt, Vrély, Liézy et prochainement Le Quesnel.

Les communes en Assainissement Non Collectif de l'AAC sont : Maucourt, Bouchort, Rouvray-en-Santerre, Foucaucourt, Vavrillers, Falais, Boufort-en-Santerre, Anvillers et Hargest-en-Santerre.

Les visites

Suite à la démarche engagée par les partenaires, une priorisation des activités a été établie, considérant les impacts potentiels de leurs rejets. Aussi, les établissements professionnels sensibles forment l'objet de visites de diagnostic afin de :

- Caractériser les activités associées ainsi que les effluents générés et raccordés au réseau collectif ou traités en assainissement individuel ;
 - Prévenir les pratiques à risque, définir les prescriptions spécifiques avant rejet des eaux usées ;
 - Solliciter les financements en cas d'investissement.
- Vous pourrez être contacté par la CMA ou le gestionnaire d'assainissement (CCS et/ou CCALM).

L'établissement doit se mettre à l'évacuation de ses déchets (Article L221-1 de l'environnement). Dans le cas d'un assainissement autonome, il doit entretenir régulièrement son installation.

INTERVENTIONS DANS LES ÉCOLES

Les captages d'eau potable de Caix ont été déclarés « prioritaires » par le Grenelle de l'Environnement. Dans ce contexte, le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) du Santerre a engagé sur ce territoire avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie et le Conseil général de la Somme, une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE). Cette opération a pour objectif de limiter les pollutions diffuses sur l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC).

Toutes les communes du SIEP peuvent bénéficier d'interventions. Les communes de l'AAC sont prioritaires selon la demande :

- Arvillers • Beaufort-en-Santerre • Bouchoir • Caix • Hangest-en-Santerre • Harbonnières • Folles-Fouqueuses • Le Quesnel • Lihons • Maucourt • Méharicourt • Rouvray-en-Santerre • Rosières-en-Santerre • Vrély • Warvillers.



Des activités de la maternelle au primaire...

Le cycle de l'eau naturel et anthropique

Animation autour d'une maquette. Les enfants peuvent faire tomber la pluie et observer les « chemins » de l'eau.

Ils peuvent également mettre des « produits » dans les champs et observer ce qui se passe.



La craie magique

L'eau disparaît quand on la fait couler sur la craie. On observe la capacité de rétention du sol.



Où y a-t-il de l'eau ?

Les enfants collent une goutte d'eau là où ils pensent qu'il y a de l'eau.

Le gaspillage

Comparaison par image des actions qui économisent ou gaspillent l'eau.



L'eau dans le monde

Représentation des volumes d'eaux salées, douces et potables sur terre. Les enfants peuvent goûter pour comprendre ce qu'est une eau potable.

Le rôle épurateur du sol

De l'eau sale s'écoule dans le sol...

Film ou histoire d'une goutte d'eau.

D'autres activités peuvent être proposées.

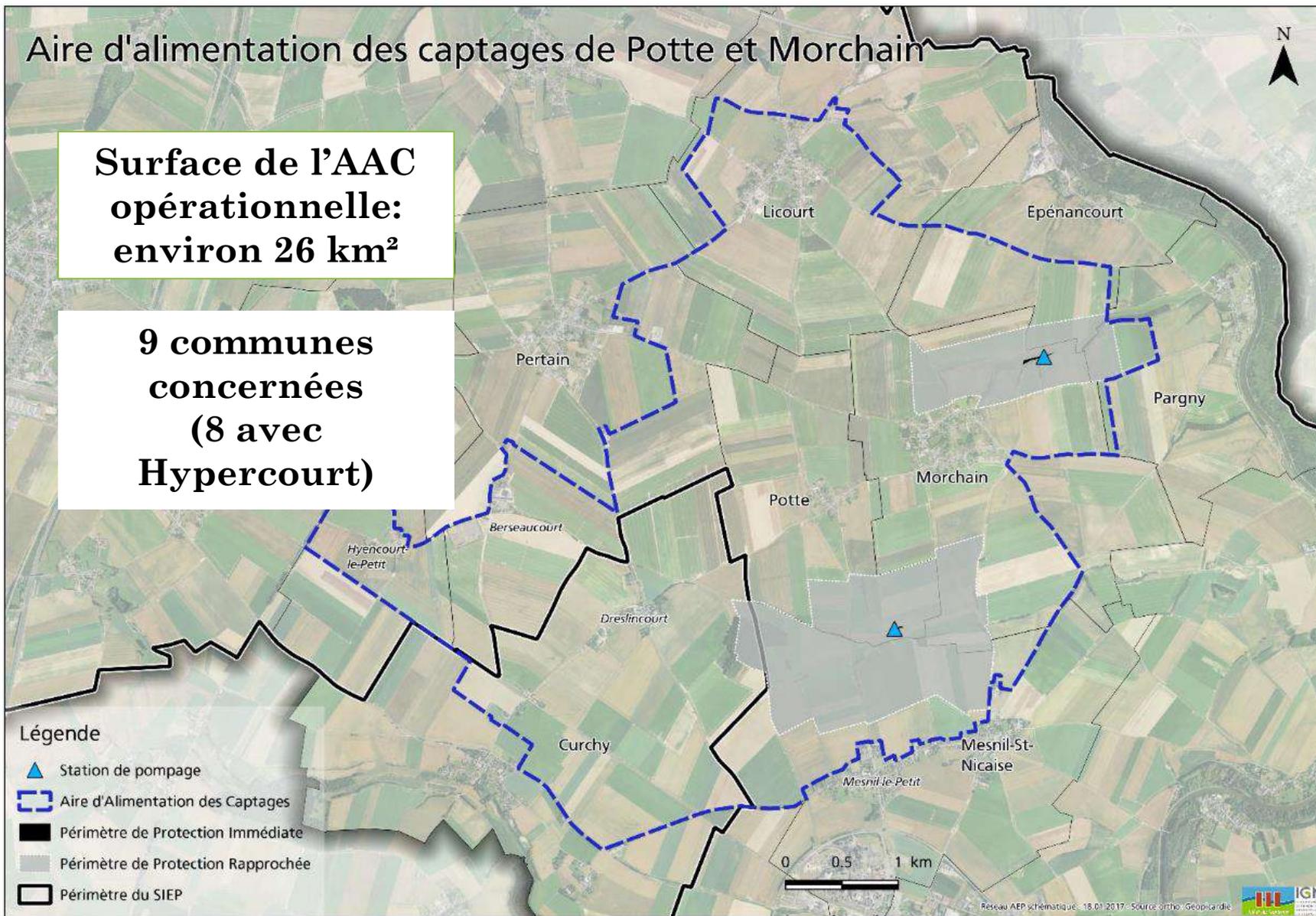


FOCUS SUR L'ORQUE DE POTTE ET MORCHAIN

Aire d'alimentation des captages de Potte et Morchain

**Surface de l'AAC
opérationnelle:
environ 26 km²**

**9 communes
concernées
(8 avec
Hypercourt)**



Vulnérabilité dans l'AAC de Potte et Morchain

Légende

 Vulnérabilité très forte

 Vulnérabilité forte

 Vulnérabilité modérée

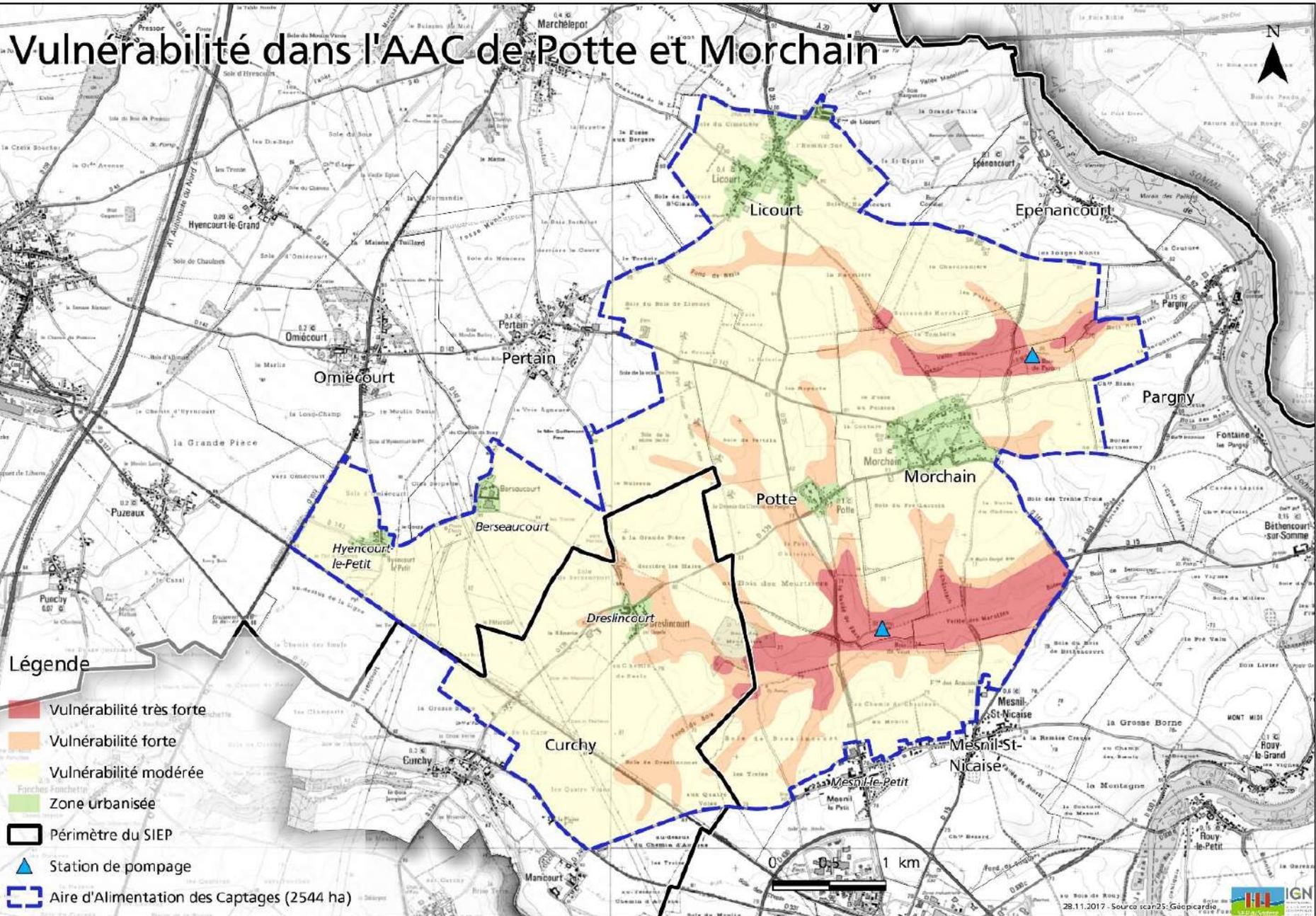
 Forêts Fonchettes

 Zone urbanisée

 Périmètre du SIEP

 Station de pompage

 Aire d'Alimentation des Captages (2544 ha)



- COPIL de démarrage du projet en novembre 2016 et COPIL de validation de l'AAC en février 2017
- COPIL validation DTMP : 19 décembre 2017
- Phase 3 : élaboration du programme d'actions (2 groupes de travail agricoles et 1 groupe de travail non agricole)
- En cours : Phase de consultation de proposition d'actions
- A venir : COPIL et réunion publique

- Bilan à 5 ans du plan d'action de l'ORQUE de Caix,
- Les aides mobilisables (MAEc, PCAE, aides bio agroforesterie),
- L'état de la qualité de l'eau sur le territoire,
- Temps d'échanges et points divers.

MESURES MAEC 2017

Le SIEP est opérateur depuis 2012

133 agriculteurs invités pour les 22 communes

- 11 mesures réduction phyto
- 3 mesures couverts
- 1 mesure entretien d'éléments fixes
- Montant estimé sur 5 ans : 181 200 €



BILAN MESURES MAE



- 1 agriculteur a souscrit à 2 mesures en 2017 (7 554 € pour 5 ans) :

Mesures "entretien d'éléments fixes"			
Mesures	Objectifs	Montant	Surface
PI_SEP5_HA02	Entretien de haies localisées de manière pertinente (entretien de haies 2 côté) avec 2 entretiens	0,36 €/ml/an	2 247 ml

Mesures "couverts"			
Mesures	Objectifs	Montant	Surface
PI_SEP5_HE51	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique	600 €/ha/an	1,05

- Bilan depuis 2012 :

Exploitations concernées par un engagement	6
Nombre de mesures engagées	12
Mesures	7
Surfaces	162,07 ha
Montant des mesures engagées depuis 2012	100 676 €

Mesures Agro Environnementales souscrites sur le territoire du SIEP



Station de pompage de Caix 1

Station de pompage de Caix 3

+ MAE AB
19,3 ha

Légende

- MAEC 2012: engagements terminés
- MAEC 2013: engagements terminés en 2018
- MAEC 2017: mesure "HE51"
- MAEC 2017: mesure "HA02"
- Zone de protection
- Aire d'Alimentation des Capages
- Périmètre des communes concernées
- Périmètre du SIEP



TERRITOIRE DU SIEP

Opérateur: SIEP du Santerre
Contact: Marine Josse



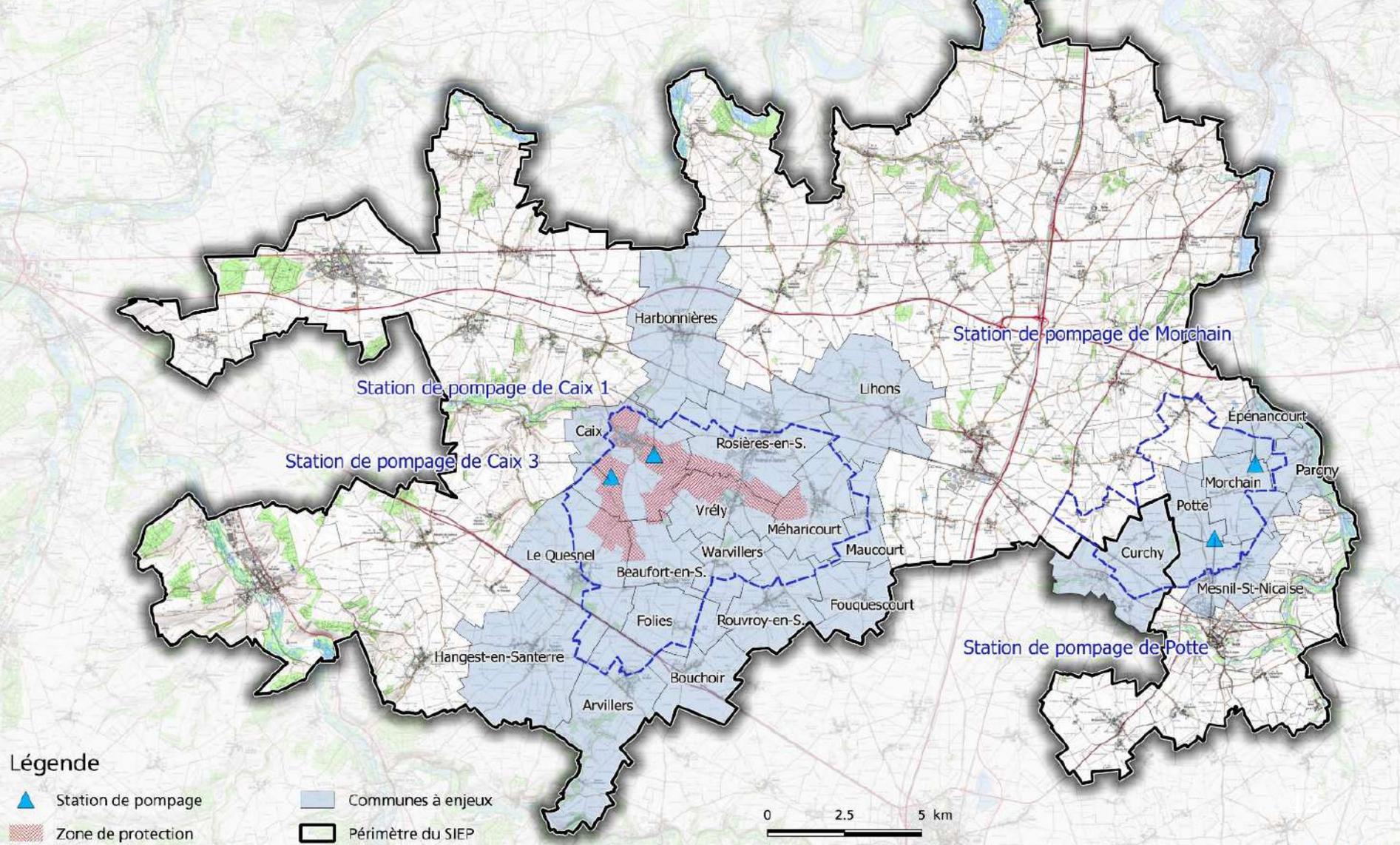
Communes éligibles:

Arvillers, Beaufort-en-Santerre, Bouchoir, Harbonnières, Han en-Santerre, Caix, Epéanancourt, Folles, Fouquescourt, Le Quesnel, Lihons, Méharicourt, Maucourt, Mesnil-St-Nicaise, Morchain, Pargny, Pote, Rosières-en-Santerre, Rouvroy-en-Santerre, Vrély, Warvillers, Curchy

Montage des dossiers : Aurélie Albaut

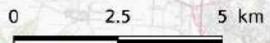


Aire d'alimentation des captages et communes prioritaires sur le territoire du SIEP du Santerre



Légende

- Station de pompage
- Zone de protection
- Communes à enjeux
- Périmètre du SIEP
- Aire d'Alimentation des Captages



Mesures « Grandes cultures »

Mesures	Objectifs	Montant
PI_SEP5_GC23	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement 30% Herbicides (grandes cultures)	54 €/ha/an
PI_SEP5_GC24	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement phytosanitaires de 35% Hors Herbicides (grandes cultures)	71 €/ha/an
PI_SEP5_GC26	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement 30% Herbicides et 35% Hors Herbicides (grandes cultures)	117 €/ha/an
PI_SEP5_GC30	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement 40% Herbicides et 35% Hors Herbicides (grandes cultures)	158 €/ha/an
PI_SEP5_GC28	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement 30% Herbicides et 50% Hors Herbicides (grandes cultures)	176 €/ha/an
PI_SEP5_GC03	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement 40% Herbicides (grandes cultures)	95 €/ha/an
PI_SEP5_GC04	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement phytosanitaires de 50% Hors Herbicides (grandes cultures)	130 €/ha/an
PI_SEP5_GC01	Absence de traitement herbicide (grandes cultures)	156 €/ha/an
PI_SEP5_GC02	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse (grandes cultures, coefficient d'étalement 100%)	308 €/ha/an
PI_SEP5_GC41	Semis direct sous couvert permanent et réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement 30 % Herbicide	208 €/ha/an
PI_SEP5_GC42	Semis direct sous couvert permanent et réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement 30 % Herbicide et 35% Hors Herbicide	271 €/ha/an

Territoire du SIEP du Santerre

L'indice de fréquence de traitement (IFT) : C'est quoi ?

- Nombre de doses homologuées par hectare appliqués sur une parcelle pendant une campagne culturale.

$$\text{IFT}_{\text{traitement}} = \frac{\text{Dose appliquée}}{\text{Dose homologuée}}$$

Exemple : **Librax**

Dose appliquée = 0,6 L/ha

Dose homologuée = 2 L/ha \Rightarrow **IFT = 0,3**

Territoire du SIEP du Santerre

1. Réduction progressive de l'utilisation de produits phytosanitaires

Un exemple pour y voir plus clair !

- Une exploitation de 100 ha engage 4 parcelles pour une surface totale de 20 ha
- Rotation Colza / Blé / Esc / BS / Blé / Maïs

Mesure engagée : Réduction progressive de l'IFT
« Hors herbicide » de 35% et « Herbicide » de 30 %
→ 117 €/ha /an

Défini dans le
cahier des charges
par l'opérateur

IFT Global de référence	
Herbicide	2,04
Hors herbicide	4.08

Territoire du SIEP du Santerre

	IFT _{hors herbicides} de référence à respecter sur l'ensemble de vos parcelles en grandes cultures non engagées (1)	Pourcentage de réduction de l'IFT _{hors herbicides} à atteindre sur l'ensemble de vos parcelles en grandes cultures engagées (2)	IFT _{hors herbicides} maximal à respecter sur l'ensemble de vos parcelles en grandes cultures engagées (3) = (1)x(2)
Année 2	4,08	20%	3,26
Année 3	4,08	25%	3,06
Année 4	4,08	30%	2,86
Année 5	4,08	35%	2,65
	IFT _{herbicides} de référence à respecter sur l'ensemble de vos parcelles en grandes cultures non engagées (1)	Pourcentage de réduction de l'IFT _{herbicides} à atteindre sur l'ensemble de vos parcelles en grandes cultures engagées (2)	IFT _{herbicides} maximal à respecter sur l'ensemble de vos parcelles en grandes cultures engagées (3) = (1)x(2)
Année 2	2,04	20%	1,63
Année 3	2,04	20%	1,63
Année 4	2,04	25%	1,53
Année 5	2,04	30%	1,43

(IFT hors-herbicides et herbicides, moyenne Calcul IFT2001-2006 - canton de Rosières - Références surface RA 2000)

IFT
Hors herbicide

IFT
Hors herbicide

Territoire du SIEP du Santerre

Engagements

- Engagement **fixe à la parcelle** et non à la culture
 - Ne **pas dépasser l'IFT de référence sur les autres parcelles non engagée** de l'exploitation
 - Engagement de 5 ans à compter de l'année de dépôt du dossier
 - Participer à **une formation d'ici 2 ans** sur :
 - La protection intégrée
 - Raisonnement des pratiques phyto
- Conserver le justificatif de formation à présenter en cas de contrôle**
- Engager minimum **10% de sa surface déclarée en grandes cultures** l'année de votre demande
 - Engager **maximum 30% de tournesol, maïs, prairie temporaire, et gel** intégrés dans la rotation.
 - Réaliser **un bilan annuel** avec un technicien agréé avant le 30/09
 - Pour chaque produit phyto, indiquer la cible. 2 compartiments d'IFT à distinguer dans le cas des produits de biocontrôle.

Mesures « Grandes cultures »

Mesures	Objectifs	Montant
PI_SEP5_GC01	Absence de traitement herbicide (grandes cultures)	156 €/ha/an
PI_SEP5_GC02	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse (grandes cultures, coefficient d'étalement 100%)	308 €/ha/an
PI_SEP5_GC41	Semis direct sous couvert permanent et réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement 30 % Herbicide	208 €/ha/an
PI_SEP5_GC42	Semis direct sous couvert permanent et réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement 30 % Herbicide et 35% Hors Herbicide	271 €/ha/an

Territoire du SIEP du Santerre

❖ GC01: Absence de traitement herbicide grande culture

- Doit être couplé à une mesure de réduction phytosanitaire.
- Obligation d'engager au moins 30% des surfaces éligibles: les prairies temporaires de 5 ans ou moins et les jachères sont éligibles.

156 €/ha/an

❖ GC02: Absence de traitement phytosanitaire de synthèse

- Engrais de synthèse autorisés.
- Obligation d'engager au moins 30% des surfaces éligibles: les prairies temporaires de 5 ans ou moins et les jachères sont éligibles.
- Traitements localisés autorisés pour chardons, rumex et plantes envahissantes.

308 €/ha/an

Territoire du SIEP du Santerre

- ❖ GC41: Semis direct sous couvert permanent et réduction progressive du nombre de dose homologuée de traitement herbicide de -30%:
- ❖ GC42: Semis direct sous couvert permanent et réduction progressive du nombre de dose homologuée de traitement herbicide de -30% et HH de -35%:
 - Au moins 50% de la totalité de vos surfaces éligibles (supérieur à 10 ha).
 - Semis direct sous couvert et couverture des sols permanente (les repousses ne sont pas considérées comme couvert mais résidus oui). Sol couvert= dès le semis
 - 2 jours de formation la 1^{ère} année, 1 journée d'échange la 2^{ème} année, 1 formation agréée dans les 2 ans.
 - 7 analyses de sol en 1^{ère} année et 5^{ème} année; bilan humique annuel et 1 bilan humique sur 5 ans /ilôt; observatoire vers de terre sur 2 parcelles en 1^{ère} année et 5^{ème} année.
 - Les couverts sont à implanter dans les 6 semaines après la récolte.
 - Pour la réduction IFT, justificatifs idem aux mesures de réduction phytosanitaire.

Territoire du SIEP du Santerre

Mesures "entretien d'éléments fixes"		
Mesures	Objectifs	Montant
PI_SEP5_HA02	Entretien de haies localisées de manière pertinente (entretien de haies 2 côtés) avec 2 entretiens	0,36 €/ml/an

Territoire du SIEP du Santerre

❖ HA02: Entretien de haies localisées de manière pertinente (entretien de haies 2 côtés) avec 2 entretiens:

- Au moins 2 tailles en 5 ans et au moins une sur les 3 premières années. Maximum 1 taille/an.
- Intervention entre le 01/10 et le 01/03 mais de préférence entre le 01/12 et le 15/12.
- Matériel qui n'éclate pas les branches.
- Plan de gestion et enregistrement des interventions.

0,36 €/m linéaire

Territoire du SIEP du Santerre

Mesures " couverts"		
Mesures	Objectifs	Montant
PI_SEP5_HE30	Création et entretien d'un couvert herbacé	189 €/ha/an
PI_SEP5_HE35	Reconversion de grandes cultures en prairies avec retard de fauche (retard de fauche de 15 jours)	284 €/ha/an
PI_SEP5_HE51	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique	600 €/ha/an

Territoire du SIEP du Santerre

❖ HE30: Création et entretien d'un couvert herbacé :

- Couvert en place dès le 15 mai (dès la demande). Les légumineuses sont autorisées en mélange.
- Couvert présent et fixe sur 5 ans. Largeur ≥ 10 mètres. Déclaration en prairie temporaire.
- En plus des 5% de SIE, les prairies temporaires de plus de 2 ans et jachères ne peuvent pas être engagées

❖ HE35: Reconversion de grandes cultures en prairie avec retard de fauche:

- Idem que mesure précédente avec retard de fauche dès le 01/06 (retard de 15 jours).
- Traitement phytosanitaire localisé autorisé.

284 €/ha/an

Territoire du SIEP du Santerre

❖ HE51: Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique:

- Couvert en place dès le 15 mai (dès la demande) ou 20 septembre pour les parcelles en cultures d'hiver actuellement.
- Couvert présent et fixe sur 5 ans. Largeur \geq 10 mètres.
- Absence d'interventions mécaniques entre le 15 avril et le 15 juillet.

600 €/ha/an

PCAE 2018

Plan de Compétitivité et
d'Adaptation des Exploitations

PMBE

PVE

PPE

Un dépôt unique de dossier quelque soit le projet !

Date limite dépôt des dossiers: **25 Mai 2018**

MESURE 4.1: AIDE A L'INVESTISSEMENT DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES POUR AMELIORER LA PERFORMANCE GLOBALE ET LA DURABILITE DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

- **4.1 a: Investissements visant à la réduction des impacts environnementaux et climatiques.**
- Taux de subvention de base: **40% minimum. (maxi 80%)**
 - + 20% si projet Bio ou + 20 % si MAEC ou +20% si projet de groupement d'exploitation
 - + 20 % si JA (au prorata des parts sociales)
- Le seuil de sélection est fixé à **80 points**. La note maximale atteignable est 525 points.
- Plafonds éligibles = 40 000 € en filière végétale Plancher à 4 000€
 - Les kits environnement pour les pulvérisateurs d'occasion : 3 000€
 - Les équipements du pulvérisateur : 15 000 €
- Matériels éligibles:
 - Lutte érosion: barbutte sur planteuse, Strip till
 - Semoir direct pour implantation de couvert ou sous couvert végétal avec double trémie
 - Rouleau Faka....
 - Collecte d'eau de pluie
 - Equipement du pulvé, certaines options du semoir à engrais
 - Bineuse, herse étrille, houe rotative, broyeur fanes PdT
 - Aire de lavage couplé à phytobac et débourbeur, potence, cuve tampon, vanne automatique
 - Etc....



MESURE 4.1: AIDE A L'INVESTISSEMENT DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES POUR AMELIORER LA PERFORMANCE GLOBALE ET LA DURABILITE DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

- 4.1.b Investissements dans les exploitations agricoles pour améliorer leur performance globale et leur durabilité :
- Taux de subvention de base: 30% minimum. (maxi 60%)
 - + 10 % si projet Elevage **ou** + 10% si Bas Champs
 - + 10 % si projet de développement Bio **ou** si investissement liée à une MAEC **ou** si projet collectif regroupant au min 3 exploitations agricole
- Le seuil de sélection est fixé à **120 points**. La note maximale atteignable est 445 points.
- Plafonds éligibles = 30 000 € à 100 000 € selon nature investissement et domaine
- Plancher à 4 000€
- **Matériels éligibles:**
 - Filière structurantes: Lin: arracheuse, retourneuse; PdT: déterreur en CUMA
 - Bâtiment et matériel d'élevage / Herbe (autonomie alimentaire)
 - Amélioration conditions de travail en élevage
 - Economie d'énergie en élevage



Pièces à fournir:

- 2 devis pour chaque investissement
- Attestation sociale (MSA)
- Attestation Fiscale (Impôt)
- Kbis ou copie de carte d'identité
- RIB
- Lettre d'engagement bancaire pour investissement sup à 15 000 €
- Lettre réforme pulvé
- Plans (si construction)
- Autorisation du propriétaire (si plantation haie ou construction...)

Contact:

Stéphane Verscheure: 03.22.33.69.76

Romain Six: 03.22.33.69.13



● BIO EN HAUTS-DE-FRANCE ●

Organisation régionale des agriculteurs biologiques

Structure d'accompagnement des projets bio

BIO en Hauts de France

Acteurs de la bio

Agriculteurs, Transformateurs, Distributeurs, lycées agricoles, FAMAP, Terres de lien...

Objectif :

- favoriser le **développement de la production** et de la **consommation** de produits biologiques picards
- **Défense des intérêts** de l'agriculture biologique

Ses missions :

- Accompagnement des Conversions, Installations & Créations d'activité
- Structuration des filières bio en région et restauration hors domicile
- Promotion de l'AB
- Préservation de la ressource en eau

Qui est Bio en Hauts-de-France ?

Bio en Hauts-de-France, née de la fusion d'Agriculture Biologique en Picardie (ABP) et du GABNOR, est l'**organisation régionale des agriculteurs biologiques ouverte aux acteurs économiques et aux partenaires** : producteurs, collecteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, pouvoirs publics...

Son rôle fédérateur facilite les échanges au cœur des territoires et la concertation entre les différents acteurs des filières biologiques.

Bio en Hauts-de-France



Bio en Hauts-de France compte environ **300 adhérents**.

Ses principales missions

- Accompagner et former **les agriculteurs** dans leur changement vers l'agriculture biologique
- Améliorer la performance des **systemes bio**
- Faire émerger et co-construire des **filières** relocalisées, durables et équitables
- Accompagner la transition agricole et alimentaire dans les **territoires**
- Promouvoir une agriculture biologique pour **une alimentation saine et durable pour tous**.

Une équipe de 25 salariés

Avec la fusion de l'ABP et du GABNOR, ce sont 25 salariés mis au service du développement de la bio en Hauts-de-France sur tous les territoires de la région :

- **pour accompagner les agriculteurs dans le changement de leurs pratiques et les opérateurs économiques pour le développement de filières équitables,**
- **pour promouvoir un modèle d'agriculture différent en phase avec les enjeux sociaux, environnementaux et économiques.**

Responsabl

e
Formations
et Projets
Bio

Déborah Van
Daële

Maraîchage

Eugénie Grave
Valentin
Lienard

**Grandes
Cultures**

Antoine
Stoeffel
Hélène Plumart

À votre écoute

**Nos conseillers au plus proche
de votre territoire**

Légumes

Jean Pierre
Peyral
Alain
Delebecque

**Polyculture
élevage**

Raphaël Delva
Sylvain
Desrousseaux
Bertrand Follet
Bruno Retailleau

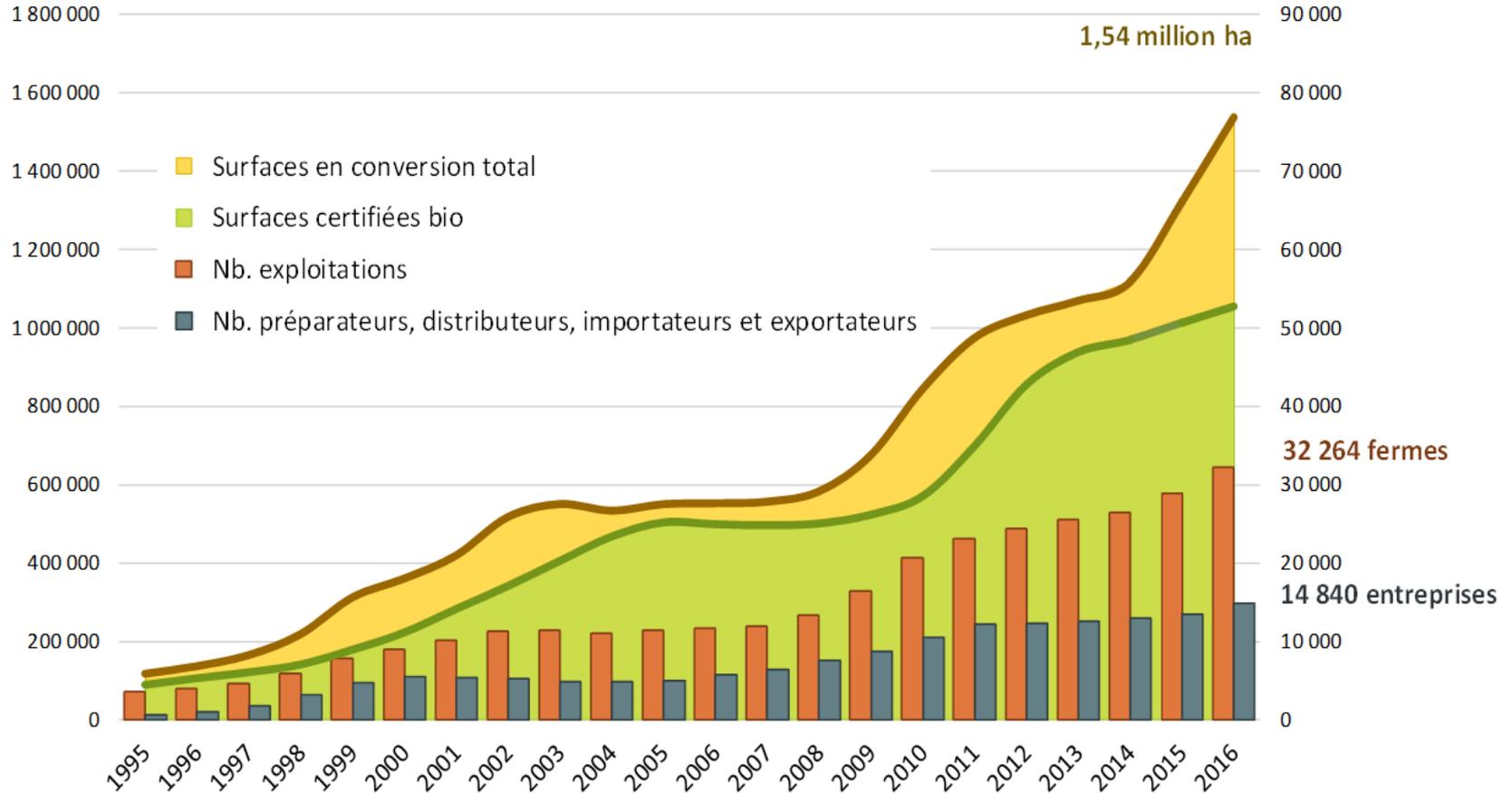
2 sites en Hauts-de-France

Amiens > 03 22 22 58 30 & Phalempin > 03 20 32 25 35

Contexte de l'Agriculture Biologique

Surfaces engagées (ha)

Nombre d'opérateurs engagés



Chiffres clés de la bio en 2016

Au 31 décembre 2016 et évolution par rapport à 2015



Le marché *

7 milliards € en 2016 ↑ +20 %/2015

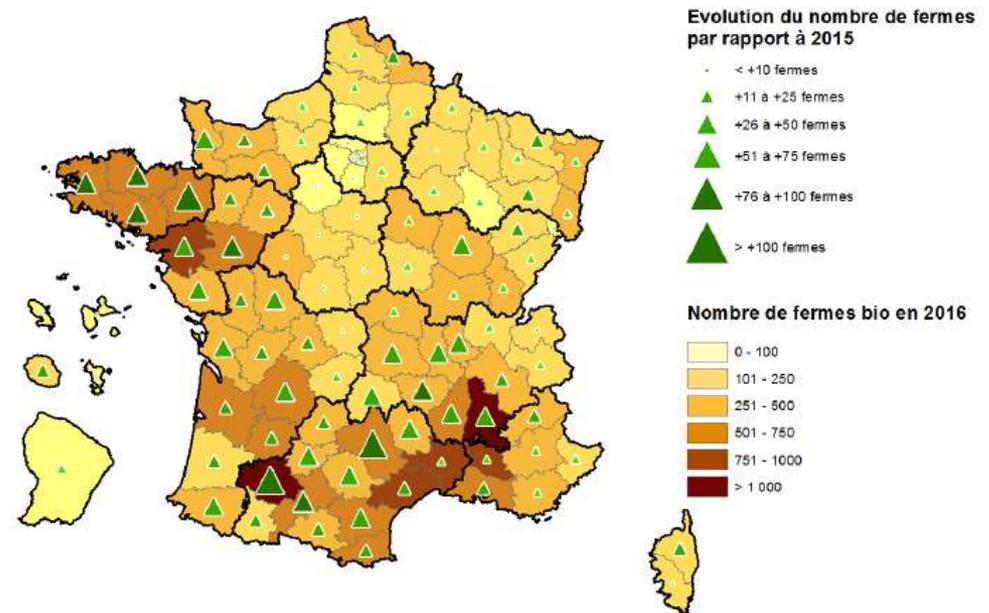
Une offre croissante pour répondre à une demande en plein boom

Au 31 décembre 2016, **47 185 opérateurs** étaient engagés en agriculture biologique (+ 11 % par rapport à 2015).

- **32 326 producteurs** (+12 % par rapport à 2015)
- **14 859 transformateurs, distributeurs, importateurs et exportateurs** (+10 % par rapport à 2015) dont :
 - 10 627 transformateurs (+8,8 %)
 - 4 009 distributeurs (+11,2 %).

En Hdf un fort potentiel mais seulement 1,20% de la SAU en bio contre presque 6% à l'échelle nationale

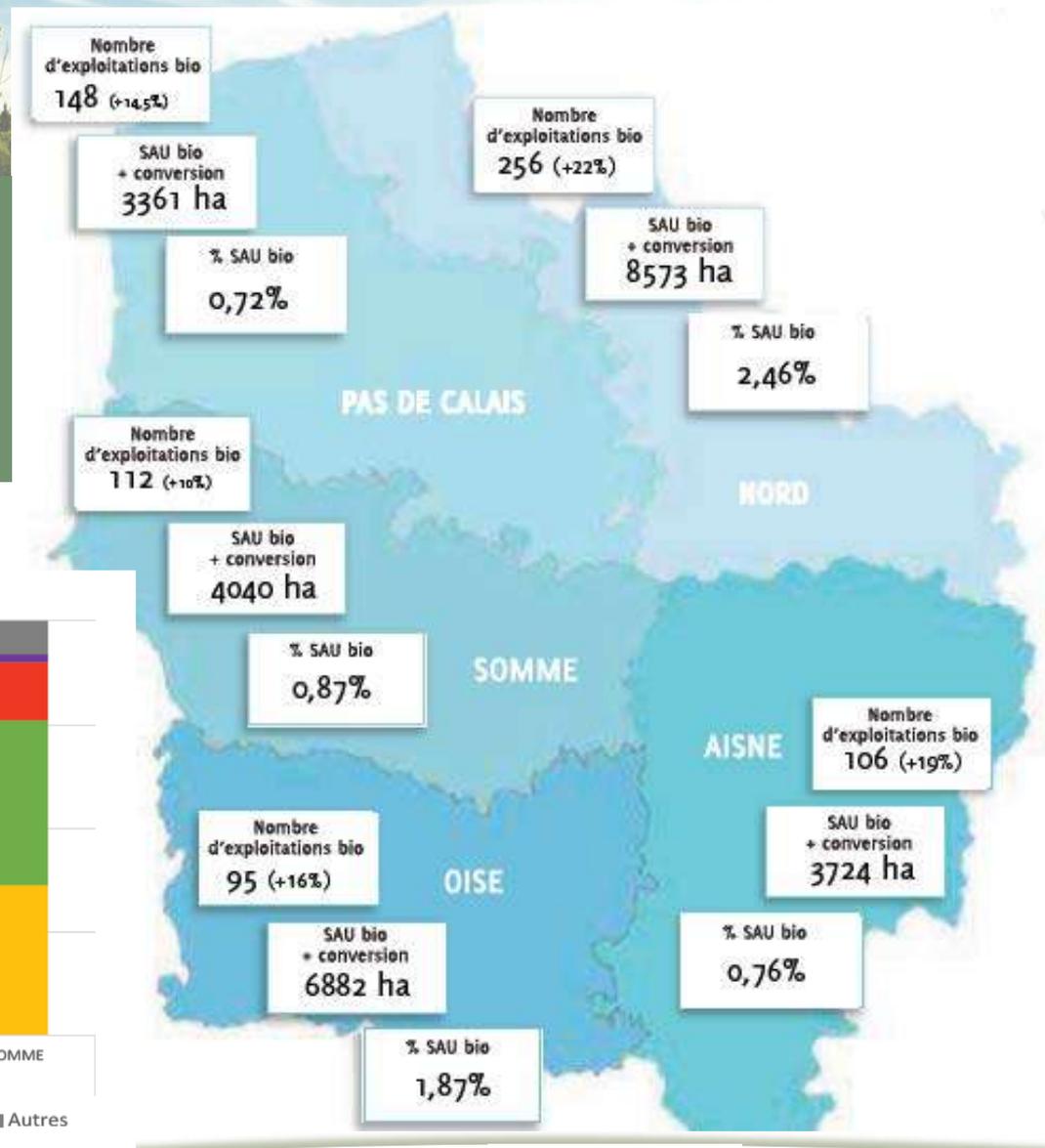
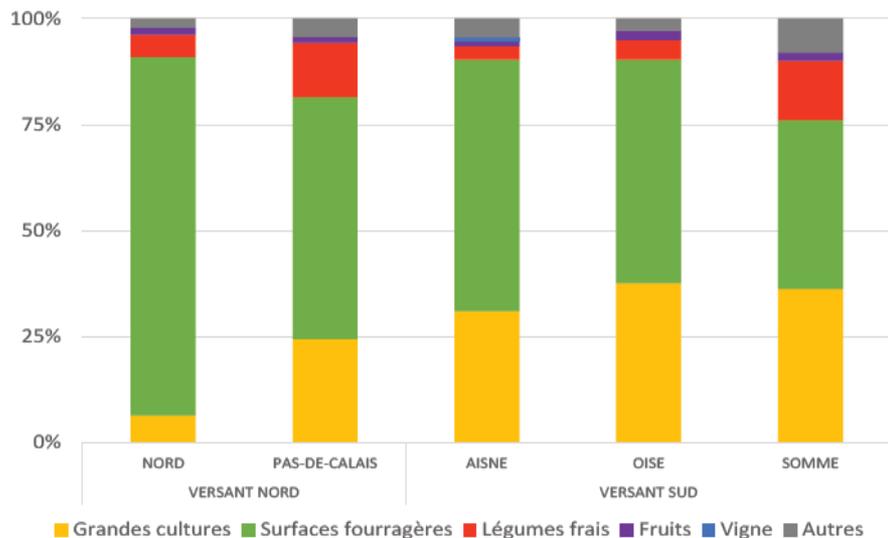
Nouveaux engagements de producteurs en bio en 2016



La bio en HdF

721 exploitations biologiques
soit 3% des fermes de la région
26 600 ha en bio ou conversion
soit 1.24% de la SAU régionale

Utilisation des surfaces bio



Notifications bio > 2015 - 2016 - 2017 en Picardie

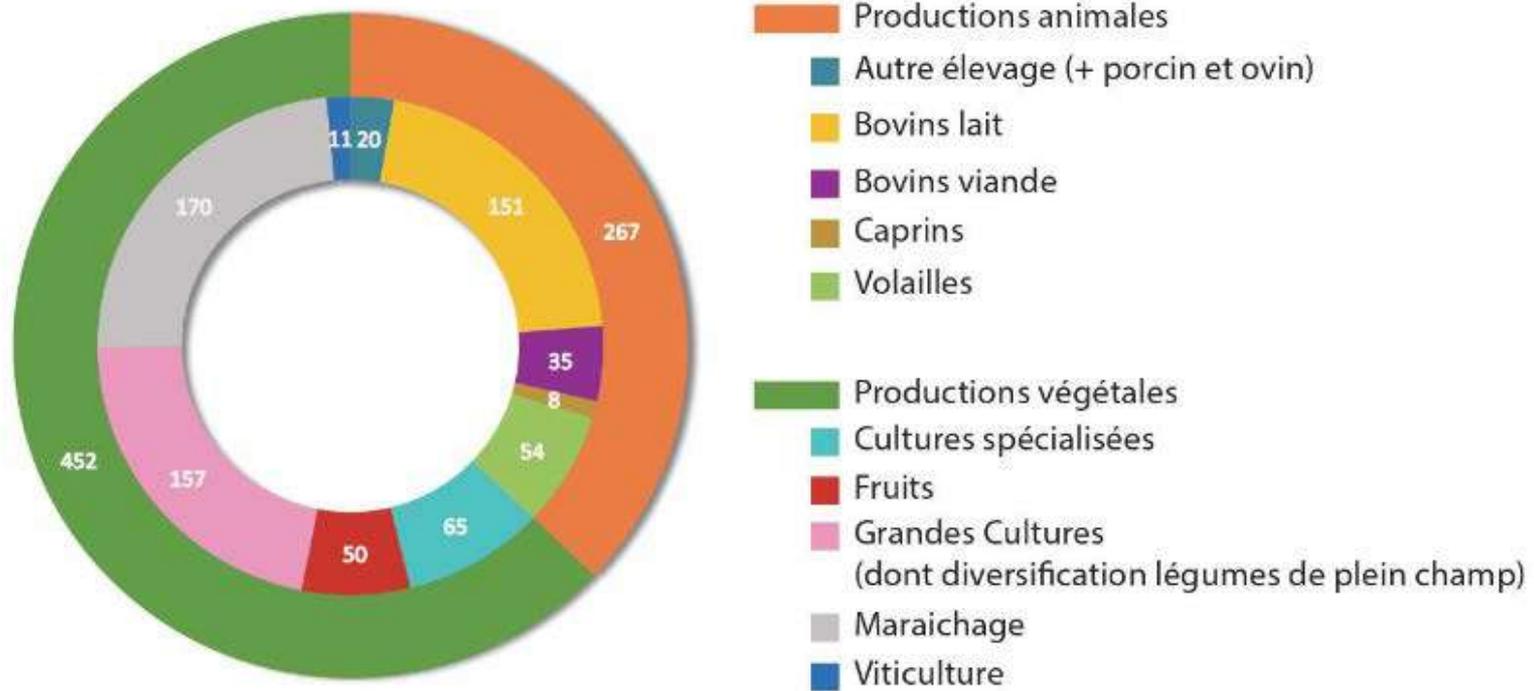
Engagement initial

- 2015-
- 2016-
- 2017-



Une diversité des production bios sur le territoire

Orientation principale des 721 fermes bio de la région



Qu'est-ce que l'Agriculture Biologique ?



Cahier des Charges

Non utilisation de pesticides,
ni engrais chimiques de synthèse, ni OGM, respect du bien-être animal

Des contrôles

organismes certificateurs 1 contrôle annuel + opiné

Une agriculture réglementée

Règlement Cadre du Conseil européen CEE n° 834/2007
Et son règlement d'application « principal » CE °889/2008

Harmonisation européenne :
1^{er} janvier 2009



• BIO EN HAUTS-DE-FRANCE •

La MIXITE très présente en Hauts de France

Mixité fréquente en
Picardie
=> Permet un **engagement
progressif**

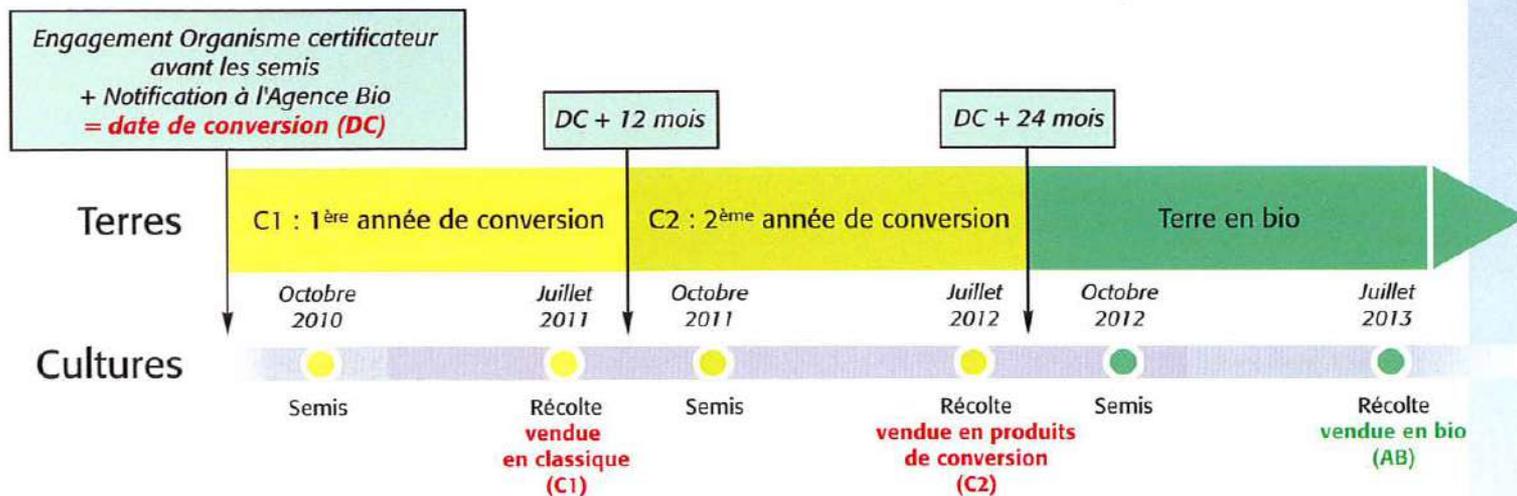
**Bio et non bio sont possible sur une même structure,
sous conditions:**

- Parcelles clairement identifiées
- Espèces différentes en PA
- Espèces ou variétés facilement distinguables en PV
- Stockage dédié pour le vrac (bio ou non) et bien identifié
- Procédure de contrôles supplémentaires

L'objectif est 100% de l'exploitation en bio mais cela peut s'échelonner sur 10 ans pour certains. Nous considérons qu'en dessous de 15/20 ha, la conversion GC bio n'est pas sécurisée car elle ne permet pas d'amortir les investissements.

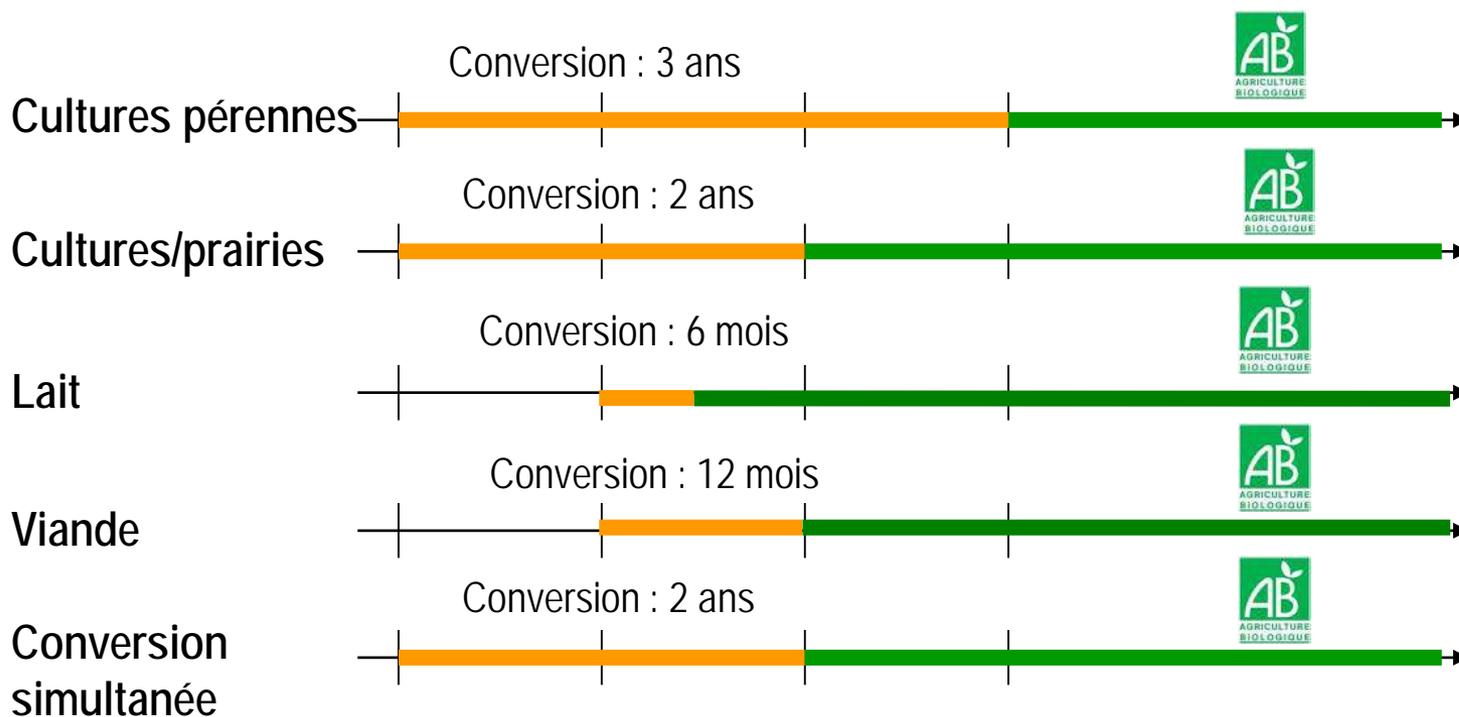
La « Conversion » : une période de transition

Calendrier de conversion



- Période d'adaptation technique
- Tous les intrants sont bio
- Récolte bio = culture semée **plus de 24 mois** après la date de conversion

Durée de conversion



Chronologie des démarches



1 Demander un dossier d'engagement au près d'un organisme certificateur

2 Une aide à la certification biologique a été mise en place par la Région Nord-Pas de Calais en 2016. Elle peut couvrir 80% du montant HT de coût de certification pendant 5 ans (déposé avant l'engagement)

3 Notifier son activité à l'agence bio

4 S'engager auprès d'un organisme certificateur (envoi du contrat d'engagement et du devis datés et signés)

5 Les aides à la conversion à l'AB seront à demander lors de la prochaine déclaration PAC.

Les aides de l'ETAT et l'EUROPE

Origine	Aide	Montant	Conditions	Démarches
EUROPE ETAT  	AIDE A LA CONVERSION (2 ^e pilier)	Maraichage, arboriculture : 900€/ha/an LPC : 450€/ha/an Cultures annuelles et prairies temporaires assolées (50% légumineuses à l'implantation) : 300€/ha/an Prairies : 130€/ha/an Parcours : 44€/ha/an	Engagement en bio durant 5 ans	Dépôt du dossier en mai lors de la déclaration PAC (transmettre à la DDT)
	AIDE AU MAINTIENT	Assurée pour les agriculteurs bio engagés depuis 5ans ou plus.		
	Crédit d'Impôt Déclaration 2018 (revenus 2017)	Montant forfaitaire : 2500€ (3500€ en 2019 sur le revenu 2018) Attention cumulable avec les aides conversion et maintien uniquement jusqu'à 4000€	40% du CA provient de l'activité bio	Formulaire : N°2079-BIO-SD sur www.impots.gouv.fr
	Aides aux veaux et brebis bios	Environ 35€/veau sur les veaux âgés de 3 à 8 mois élevé au moins 1,5mois à la ferme Environ 6€/ brebis => Montant variable d'une année à l'autre		Demande dans dossier PAC

Les aides régionales

Origine	Aide	Montant	Conditions	Démarches
AIDES REGIONALES 	Certification (coût de l'organisme certificateur)	100% si la ferme est 100%bio 50% pour les exploitations mixtes Plafond/an : 1000€	L'exploitation doit être certifiées en AB	
	Amélioration de la qualité des produits bio	15 à 40% Plafond : 100 000€	Investissement : matériel de production, transformation, apportant de la valeur ajoutée	
	Installation et maintien des agriculteurs	40% max selon grille Plafond : 100 000€	Avoir moins de 40ans Projet d'installation en bio et sur du matériel neuf	
	FRAC (Fond régional d'aide au conseil)	- de 5 jours : 80% (max : 3800€) + de 5 jours : 50% plafonds (max : 30 000€)	Conseil apporté par un prestataire extérieur à un moment donnée	

Autres mesures financières Conseil Régional

Aide à la certification

Montant : prise en charge (totale ou partielle) de frais de certification, dans la limite de 1 000€ / ferme / an, sur 5 ans maxi.

Aide à l'amélioration de la qualité des productions en Agriculture Biologique

Subvention: 10 à 40% sur assiette éligible de 100 000€

- ✘ l'amélioration de la production et des conditions de travail,
- ✘ l'amélioration de la qualité et de la valorisation des productions,
- ✘ la préservation et l'amélioration de l'environnement naturel, des conditions d'hygiène et de bien être des animaux,
- ✘ la promotion de l'agriculture biologique.

Autres mesures financières

PCAE : Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles

Ouverture des dossiers : 26 février à déposer en DDT

Aide aux investissements pour :

- Maintenir et renforcer la diversité de l'agriculture
- Maintenir des filières locales
- Uniquement sur du matériel neuf

Taux : Taux de base 40% (maximum 80%)

+ 20% si Projet Bio

+ 20% si projet collectif

+ 20% si lié à une MAEC

+ 20% si jeune agriculteur

Autres mesures financières

PCAE : Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles

Plafonds :

- 100 000 € HT pour les mises aux normes (gestion des effluents)
- 125 000 € HT pour les projets d'élevage (bâtiments)
- 40 000 € HT pour les projets liés à la protection de l'eau, l'environnement dans les filières végétales
- 40 000 € HT pour la performance énergétique
- 50 000 € HT pour les filières avec enjeu de pérennité (lin, pommes de terre féculé, maraîchage)
- 30 000 € HT pour l'amélioration des conditions de travail
- 30 000 € HT pour les projets liés à la production d'herbe
- 1500 € HT pour les études de conception, maîtrise d'œuvre...
- 500 € HT par diagnostic DEXEL
- 1000 € HT par diagnostic énergétique et environnemental

**A déposer en DDT
avant le 25 mai
2018**

Autres mesures financières Conseil Régional

Aide à la certification

Montant : prise en charge (totale ou partielle) de frais de certification, dans la limite de 1 000€ / ferme / an, sur 5 ans maxi.

Aide à l'amélioration de la qualité des productions en Agriculture Biologique

Subvention: 10 à 40% sur assiette éligible de 100 000€

- ✘ l'amélioration de la production et des conditions de travail,
- ✘ l'amélioration de la qualité et de la valorisation des productions,
- ✘ la préservation et l'amélioration de l'environnement naturel, des conditions d'hygiène et de bien être des animaux,
- ✘ la promotion de l'agriculture biologique.

Autres mesures financières Conseil Régional et Europe

Mise en place des systèmes Agroforestiers

80 % des dépenses HT éligibles comprenant

- Frais généraux, études de faisabilité (dans la limite de 12% du montant éligible des dépenses matérielles)
- Coûts de plants et plantation
- Coûts liés à la création et entretien (protection des plants, paillages ...)

1 ha minimum au moins 30 tiges dans la liste

Arbres fruitiers : pas plus de 50% des tiges principales

Densité à la plantation : entre 30 et 250 arbres

Les dossiers seront sélectionnés selon une grille de notation et instruits selon leur date d'arrivée : le **30 avril et le 04 septembre.**

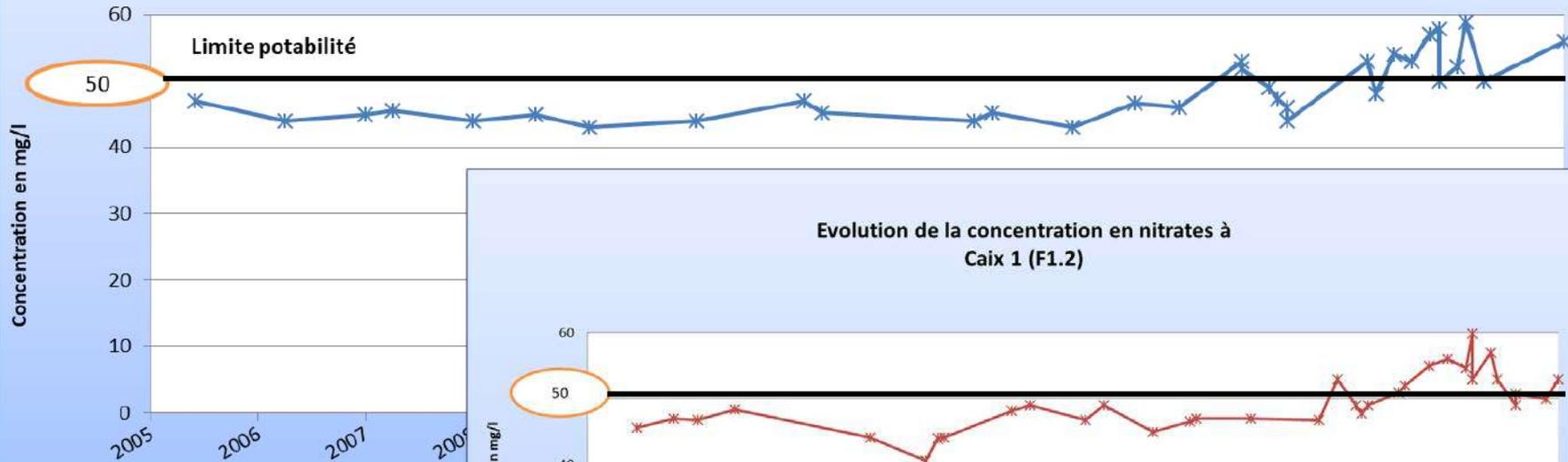
Formulaire à déposer à la DDT de votre département

- Bilan à 5 ans du plan d'action de l'ORQUE de Caix,
- Les aides mobilisables (MAEc, PCAE, aides bio agroforesterie),
- L'état de la qualité de l'eau sur le territoire,
- Temps d'échanges et points divers.

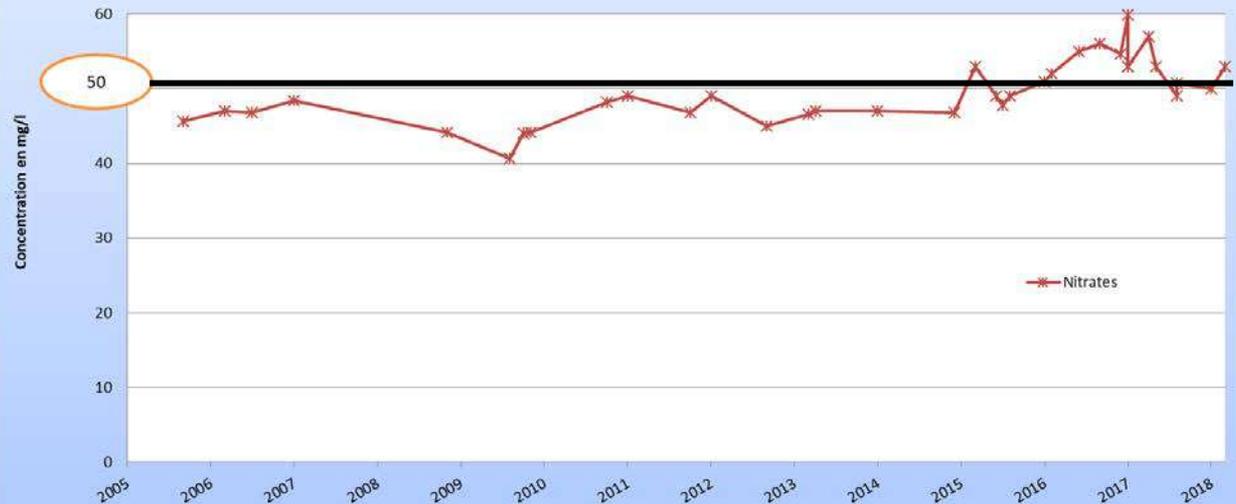
EVOLUTION DES NITRATES

Identique pour
F1.3 et F1.4

Evolution de la concentration en nitrates à Caix 1 (F1.1)



Evolution de la concentration en nitrates à Caix 1 (F1.2)

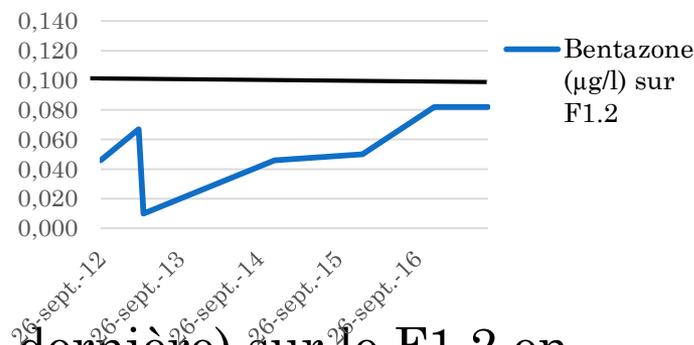


TRACES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES :



- ❖ Atrazine et dérivées **Déséthylatrazine** et **Déisopropyl atrazine** (herbicide, interdit depuis 2003),
- ❖ Simazine (herbicide, interdit depuis 2003),
- ❖ Diuron (désherbant total interdit en 2003),
- ❖ Oxadixyl (fongicide systémique, interdit depuis 2003),
- ❖ Anthraquinone (corvifuge dans les graines de semence, interdit en 2010),
- ❖ Dinoseb (herbicide-insecticide sur blé, interdit en 1992),
- ❖ **Bentazone** (herbicide de contact sélectif),
- ❖ **Lenacile** (herbicide betteraves, épinards),
- ❖ **Chloridazone** (herbicide betteraves).

Bentazone ($\mu\text{g/l}$) dans le F1.2



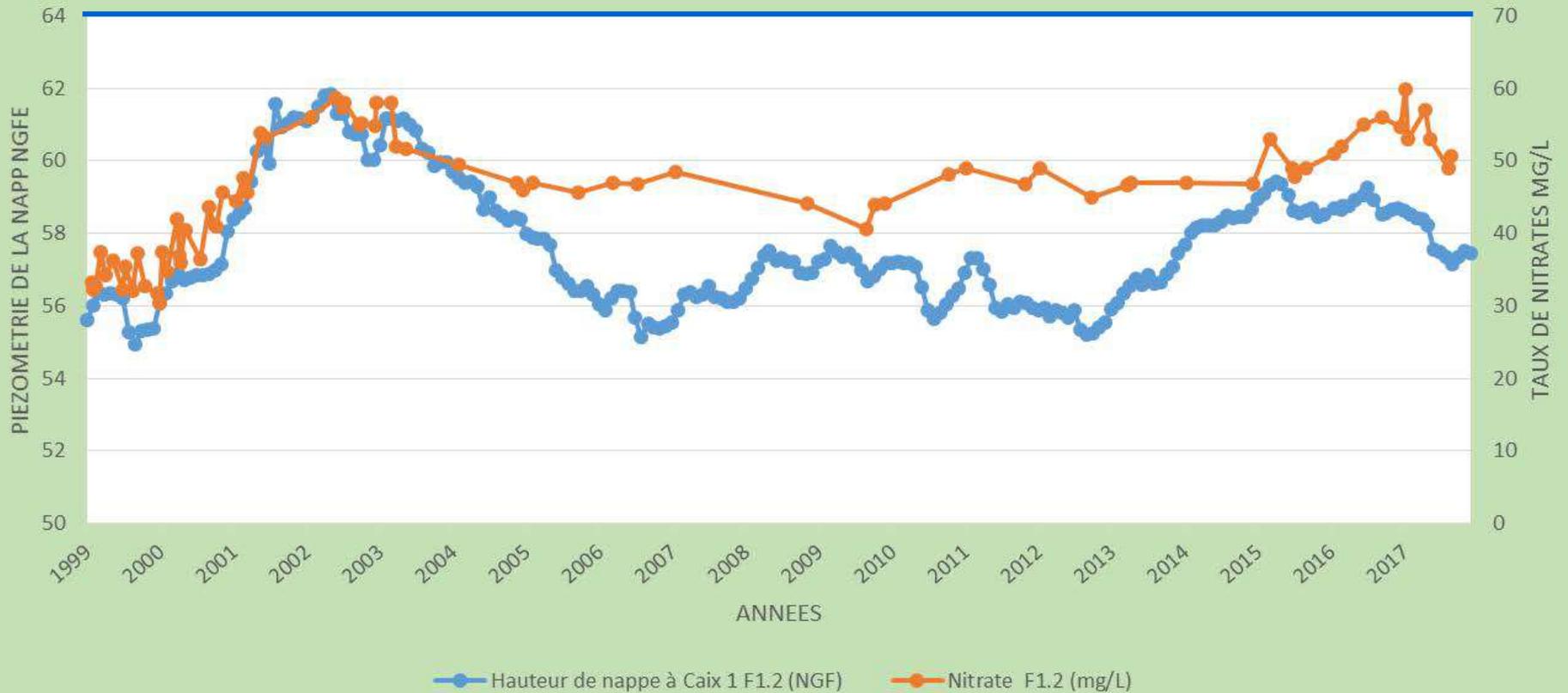
Maximum atteint : 0,266 μl (0,215 μl l'année dernière) sur le F1.2 en août 2017 pour l'ensemble des produits (norme 0,5 μl).

PERCHLORATES : autour de 6 $\mu\text{g/l}$

CORRELATION NIVEAU DE LA NAPPE ET NITRATES

Niveau du sol 64 NGF

CAIX 1 F1.2



CORRELATION NIVEAU DE LA NAPPE ET NITRATES CAIX 3 F3.1

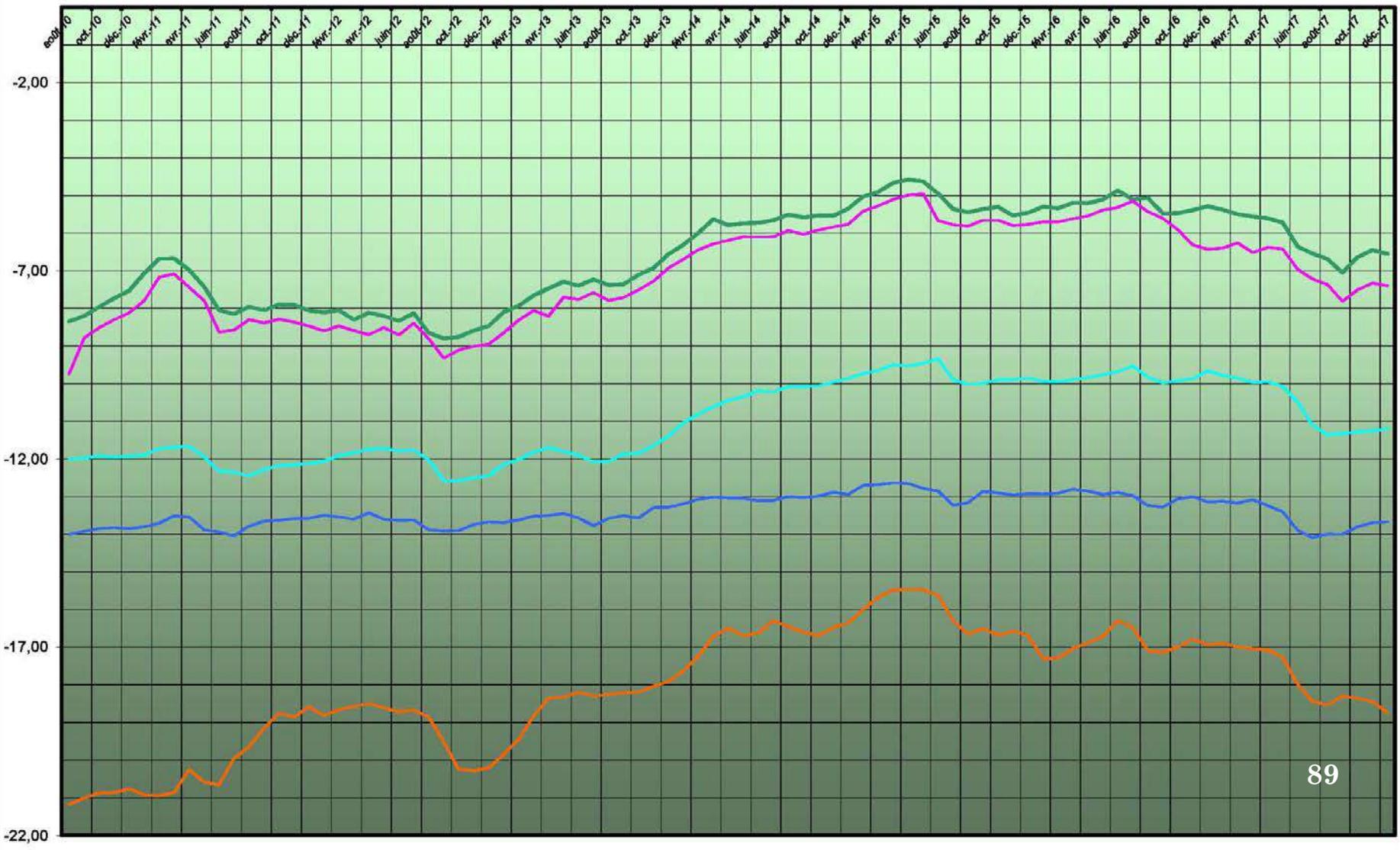
Niveau du sol 75
NGF

—◆— Hauteur de nappe à Caix 3 F3.1 (NGF) —■— Nitrates F3.1 (mg/L)



Niveau de nappe au station de pompage du SIEP du SANTERRE de Août 2010 à Décembre 2017

- CAIX F1 2
- CAIX F1 4
- CAIX F3 1
- MORCHAIN
- POTTE



- Bilan à 5 ans du plan d'action de l'ORQUE de Caix,
- Les aides mobilisables (MAEc, PCAE, aides bio agroforesterie),
- L'état de la qualité de l'eau sur le territoire,
- Temps d'échanges et points divers.



MERCI DE VOTRE ATTENTION



Source SIEP du Santerre



« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. »



ANNEXE 6 :

Foncier

19 FEV. 2018



CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE - PROTECTION DES CAPTAGES DE CAIX-

ENTRE

Le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du Santerre,

Représenté par son Président, Monsieur Philippe CHEVAL, dont le siège est situé 1 rue d'Assel, 80170 Rosières en Santerre, agissant en vertu de la délibération du

Delibération n° 2017.14.2... Convention avec... SAFER Hauts-de-France
Désignée ci-après « le SIEP »

d'une part,

et

La SAFER " Hauts de France "

Société Anonyme au capital de 1 137 552 € dont le siège social est à BOVES (80332) 10 Rue de l'Île Mystérieuse CS 30725, identifiée sous le numéro SIREN 927 220 475

Et représentée par son Président, Monsieur Sylvain VERSLUYS, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 19 juin 2017

Désignée ci-après sous le terme, la **SAFER**

d'autre part.

CONSIDERANT QUE

Le SIEP réalise depuis plusieurs années des études et des travaux dans le but de reconquérir la qualité de l'eau provenant des champs captants de Caix, dont l'un des captages est inscrit en tant que « captage Grenelle » (Caix 1).

Le Diagnostic Multi-pression réalisé en 2009 a défini un plan d'actions permettant de reconquérir la qualité de l'eau sur le bassin versant. Parmi ces mesures, des actions visant à modifier les pratiques agricoles à proximité directe du captage, notamment par maîtrise potentielle de foncier, ont été définies.

En 2017, les résultats de ce plan d'action ne sont pas probants. Le taux de nitrates sur le captage de Caix 1 est supérieur aux normes autorisées, à savoir 50 mg/L. Les études complémentaires récemment menées par le BRGM ont confirmé leur origine agricole.

Suite à de récentes rencontres en sous-préfecture, le SIEP envisage la mise en place d'un arrêté visant à rendre obligatoire certaines mesures du plan d'action, dans un objectif de résultat.

En parallèle, les animateurs du SIEP ont récemment engagé une réflexion sur l'implantation de Miscanthus dans les zones les plus vulnérables, cette culture ne nécessitant pas d'intrants et ne requérant pas forcément la maîtrise foncière des terrains.

* La Safer assure une mission de service public.

Selon l'article L 141-1 du Code rural et de la Pêche Maritime, elle œuvre à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers. Ses interventions visent à favoriser l'installation, le maintien et la consolidation d'exploitations agricoles ou forestières ainsi que l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations.

Elle concourt à la diversité des paysages, à la protection des ressources naturelles et au maintien de la diversité biologique.

Elle contribue au développement durable des territoires ruraux.

JS.
LF

Elle assure la transparence du marché foncier rural.

Les articles L 141.5 et D 141.2 du Code Rural précisent qu'il entre dans la mission de la Safer d'apporter son concours technique à l'Etat, aux Collectivités Territoriales et aux Etablissements Publics qui leur sont rattachés, pour la mise en œuvre d'opérations foncières, notamment en constituant des réserves foncières compensatoires favorisant les objectifs généraux d'aménagement du territoire, en négociant des emprises foncières pour leur compte, en gérant leur patrimoine foncier agricole.

L'article L 143-2 du Code Rural précise que l'exercice du droit de préemption de la Safer doit poursuivre des objectifs de préservation de l'agriculture, de lutte contre la spéculation foncière, de mise en valeur des paysages et de protection de l'environnement.

II EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV

Article 1 : PRINCIPES GENERAUX ET OBJET DE LA CONVENTION

Le SIEP du Santerre sollicite la Safer pour l'accompagner dans cette démarche de protection du captage de Caix, notamment en réalisant une étude foncière agricole et en l'assistant dans les démarches foncières liées à la protection du captage de Caix 1.

La Safer sera notamment chargée de :

- Réaliser une étude foncière agricole préalable sur les parcelles du Périmètre de Protection Rapproché situées en zone vulnérable.
- Apporter son concours technique au SIEP pour l'acquisition foncière des parcelles nécessaire pour la protection du captage de Caix 1.
- Constituer, en fonction des opportunités du marché foncier et des besoins exprimés, des réserves foncières compensatoires. Celles-ci seront constituées par des biens agricoles acquis par la Safer. Elles seront préfinancées par le SIEP qui lui apportera la garantie pour la bonne fin des opérations,
- Assurer la gestion temporaire des biens maîtrisés par le SIEP pour la protection du captage.

La Safer interviendra à cet effet conformément aux modalités définies ci-après.

La présente convention s'appliquera à des biens immobiliers ruraux situés sur le territoire de la commune de Caix mais aussi sur des communes proches ou plus éloignées si nécessaire, pour permettre la compensation foncière des exploitants ou propriétaires agricoles concernés par les démarches de protection du captage.

***NB.** : Les parties déclarent que les modalités de leur collaboration ne pourront être d'aucune façon contraires aux dispositions des articles L 141 et suivants du Code Rural.*

Dans tous les cas, les parties s'engagent à se communiquer toute opportunité de vente de terres agricoles dont elles auront connaissance. Le SIEP devra se concerter avec la Safer si des opportunités se présentent.

US

lm

Article 2 – MODALITES TECHNIQUES et OPÉRATIONNELLES

2.1 – Réalisation d'une étude foncière

Le SIEP sollicite et mandate la SAFER pour réaliser une étude foncière agricole auprès des exploitants cultivant les parcelles situées en zone vulnérable dans le Périmètre de Protection Rapproché de Caix 1. Cela représente une surface d'environ 80 ha, 17 exploitants sont concernés.

Cette étude sera menée dans l'objectif de définir les parcelles nécessitant une maîtrise foncière au regard de l'implication des exploitants dans le projet d'implantation du Miscanthus. Cette étude comprendra les éléments suivants :

- Caractéristiques générales des exploitations (statut, SAU, activité, âge, successeur...),
- Caractéristiques foncières des parcelles concernées (propriétaires, type de bail...)
- Identification des surfaces occupées par les exploitants en dehors du périmètre
- Evaluation des impacts fonciers du projet, de l'implication des exploitants dans le projet d'implantation de Miscanthus et définition des parcelles pour lesquelles la maîtrise foncière semble nécessaire pour la protection du captage.
- Etude des perspectives de libération de terres et des besoins de compensation foncière

Le périmètre d'étude est présenté dans le plan joint en annexe.

Cette étude nécessitera des rencontres individuelles avec les exploitants agricoles concernés. La SAFER ne pourra être tenue responsable d'éventuels refus de coopération de ces agriculteurs. Elle se rapprochera du SIEP en cas de refus d'un agriculteur de la recevoir.

La SAFER établira un rapport d'étude accompagné de cartographies qu'elle remettra au SIEP en 1 exemplaire papier et en version numérique.

Pour réaliser l'étude foncière agricole, la SAFER disposera d'un délai de neuf mois à partir de la signature de la Convention par l'ensemble des parties.

Une fois cette étude réalisée, la SAFER en présentera les principaux résultats aux élus constituant le bureau du SIEP.

2.2 – Animation foncière liée à la protection du captage

A l'issue de l'étude menée par la SAFER et en fonction du programme d'actions défini par le SIEP en lien avec la sous-préfecture, la SAFER pourra être chargée de :

- contacter les propriétaires fonciers des parcelles identifiées comme nécessitant une action foncière pour la réussite du projet
- négocier à l'amiable le cas échéant les conditions de vente avec les propriétaires et les résiliations de baux avec les exploitants agricoles pour le compte du SIEP, en lien si possible avec les réserves foncières compensatoires.

Les différents accords amiables seront recueillis sur des bases préalablement établies, après consultation du service de France domaines. Le SIEP restera seul juge de la réalisation des accords recueillis pour son compte.

Toute autre mission d'animation foncière que le SIEP souhaitera confier à la Safer fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

La SAFER participera aux réunions de travail organisées par les partenaires.

JS-
LM

2.3 – Constitution de Réserves Foncières Compensatoires

La SAFER prospectera et recherchera toutes les opportunités foncières susceptibles de répondre aux besoins de compensations foncières des exploitants ou propriétaires concernés par la protection du captage.

- Pour tout projet de mises en réserve de biens immobiliers au titre de la présente convention, par voie de préemption ou par voie amiable, proposé par la SAFER avec l'accord de ses instances, la SAFER devra obtenir l'accord préalable du SIEP.
- Pour cela, la SAFER remettra au SIEP un rapport aussi complet que possible sur l'opération en question et éventuellement, les possibilités d'échanges (plan de situation, inventaire parcellaire, conditions financières)
- Le SIEP devra se prononcer dans le délai que lui indiquera la SAFER.
- Dès l'accord pour la mise en réserve de la SAFER, le SIEP s'engage à assurer le portage financier en mettant à disposition de la SAFER une somme correspondant à la valeur d'attribution des biens mis en réserve (selon article 3.2), présentée dans la proposition de mise en réserve. Le SIEP s'engage à couvrir annuellement les frais de gestion temporaire de ces biens. Pendant la durée du stockage, les réserves foncières seront gérées annuellement par la SAFER qui consentira à des agriculteurs qu'elle choisira, des conventions d'occupation provisoire et précaire (COPP) dérogoires au statut du fermage. Ces COPP donneront lieu à des produits qui seront encaissés par la SAFER, qui assurera en contrepartie le règlement des charges (impôts fonciers...) non répercutées dans le prix de revient.
- La mise en réserve d'un bien par la SAFER sera constatée au jour de son acquisition à la signature de l'acte.

NB. : Le SIEP déclare avoir parfaitement connaissance des dispositions des articles R 142-1 à R 142-6 définissant les conditions d'attribution, les modalités de rétrocessions ainsi que les formalités légales imposées par la réglementation.

2.4 - Gestion des biens du SIEP

La SAFER pourra assurer la gestion temporaire des biens agricoles propriétés du SIEP dans l'attente de leur orientation dans le cadre de la protection du captage.

Cette gestion temporaire fera l'objet d'une Convention de Mise à Disposition définie entre le SIEP et la SAFER, selon les articles L 142-6 et L 142-7 du Code Rural.

Au moment opportun, la SAFER pourra, à la demande du SIEP et en accord avec les partenaires, faire signer des baux ruraux avec des clauses environnementales sur ces parcelles.

Article 3 - MODALITES FINANCIERES DES RESERVES FONCIERES COMPENSATOIRES

3.1. – Financement des réserves

La constitution de réserves foncières compensatoires prévue à l'article 2.3 implique les principes suivants :

- ① Permettre à la SAFER de profiter des opportunités de vente se présentant sur le marché foncier;
- ② Assurer le portage des opérations mises en réserve validées par le SIEP ;
- ③ Ne pas faire appel à des financements extérieurs ;
- ④ Ne pas entraîner de frais financiers sur les opérations traitées.

En conséquence, le SIEP met à la disposition de la SAFER une somme correspondant à la valeur d'attribution définie dans la proposition de mise en réserve qu'elle a acceptée. Dans le cas où les biens ne feraient pas l'objet de conventions d'occupation précaire, il réglera à la SAFER, sur présentation de factures, les frais de gestion temporaire annuels, évalués à 1,50 % de la valeur en principal du bien mis en réserve, avec un minimum de 300€HT par an, par dossier de mise en réserve.

Tout retard dans le règlement entraînera une majoration prorata temporis des sommes restant dues au taux d'intérêt légal en vigueur.

3.2. – Valeur d'attribution

La valeur d'attribution (prix de revient) des biens mis en réserve sera égale à la somme des éléments suivants :

A : Prix principal d'acquisition, exprimé dans l'acte d'acquisition par la SAFER, auquel s'ajoutent, le cas échéant, les indemnités et reprises diverses versées à l'exploitant non propriétaire,

B : Frais d'acquisition comprenant les frais d'actes notariés, géomètres, cadastre, honoraires d'expert ou d'agent immobilier, travaux d'aménagement, éventuellement les frais de procédure etc...

C : Les honoraires de la SAFER

- forfait de 1 200 € par acte d'acquisition
- 8,50 % de l'élément A.

D : Frais financiers engagés par la SAFER

Dans la mesure où les avances financières faites par le SIEP précéderont les débours réalisés par la SAFER, il n'y aura pas lieu de compter les intérêts financiers.

Dans le cas contraire, un intérêt calculé sur la base du taux annuel de 3,6% appliqué à A et B, sera à la charge du SIEP entre la date d'acquisition de l'opération de mise en réserve et la date de mise à disposition des fonds entre les mains de la SAFER par le SIEP.

Au cas particulier, pour les biens acquis par la SAFER avant la signature de la présente convention, les frais financiers, calculés comme ci-dessus, pourront faire l'objet d'une facturation au SIEP à défaut d'être repris dans le prix de revient.

Toute modification de ces barèmes en vigueur fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Cas particulier

Lorsqu'une partie seulement des biens ayant fait l'objet d'une même acquisition pour un prix unique par la SAFER sera attribuée, la valeur d'attribution comprendra les mêmes éléments que ceux visés ci-dessus, calculés au prorata de la partie du prix principal d'acquisition affectée à chacune des parcelles cédées.

Dans le cas d'échanges prévus, la valeur des biens abandonnés par la SAFER sera calculée, selon le cas, comme au 3.2 ci-dessus. La valeur en principal des biens reçus sera égale à la valeur des biens abandonnés, augmentée ou diminuée de la soulte versée ou reçue

Tout échange sera traité comme une double opération de « sortie » de réserve avec attribution, suivie d'une nouvelle mise en réserve.

3.3. – Sortie de réserve

La SAFER pourra à tout moment rétrocéder, ou échanger avec ou sans soulte, les terrains mis en réserve. Avant d'y procéder, la SAFER devra obtenir l'accord du SIEP.

Le SIEP pourra aussi demander à la SAFER de mettre en attribution tout ou partie des biens mis en réserve au titre de la présente convention en fonction de l'avancement du projet de protection du captage et éventuellement en se portant candidat à l'acquisition.

Préalablement aux attributions, la SAFER respectera ses obligations légales :

- publicité légale.
- accord de ses Commissaires du Gouvernement.

Les biens mis en réserve ont pour finalité d'être attribués en priorité à des agriculteurs ou propriétaires qui sont déplacés pour répondre aux objectifs de protection du captage.

Le portage par la SAFER des biens mis en réserve ne pourra excéder une durée de 5 années, sauf reconduction pour une même durée en accord entre les parties.

Rappel : Dans tous les cas, la SAFER reste entièrement maîtresse de ses décisions de rétrocession dans le cadre de la consultation habituelle de son Comité Technique et sous contrôle de ses Commissaires du Gouvernement.

Dans tous les cas, le SIEP garantira à la SAFER le prix de revient global des biens mis en réserve, qu'il soit attributaire ou non des biens réservés et garantira la bonne fin des opérations.

3.4. – La « garantie de bonne fin »

3.4.1. L'attributaire est le SIEP

Lorsque des biens mis en réserve directement ou par voie d'échange seront attribués au SIEP, cette attribution sera faite sans versement de prix en raison du préfinancement et sera constatée par un acte de transfert de propriété ; les frais d'acquisition et les éventuels frais de TVA* étant à la charge du SIEP.

*L'article 16 de la loi de finances rectificative pour 2010 (n° 2010-237 du 9 mars 2010 publiée au JO du 10 mars) redéfinit les règles applicables en matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) aux opérations immobilières à compter du 11 mars 2010. Dans ce cadre, la TVA sur la marge foncière (20% de C+D) peut être applicable dans certains cas, sur les terrains « à bâtir ».

3.4.2. L'attributaire n'est pas le SIEP

Lorsque l'attributaire n'est pas le SIEP, la SAFER remboursera à celui-ci dans un délai de deux mois qui suivra la signature de l'acte, une somme correspondante au total des éléments A à D définis en 3.2.

Cependant, si en raison de la négociation, le prix d'attribution (ou valeur d'échange) est inférieur à ce total A à D, le remboursement effectif sera limité à ce prix d'attribution (ou valeur d'échange) et l'avance accordée par le SIEP au titre de la mise en réserve sera considérée comme soldée.

Article 4 – AUTRES MODALITES FINANCIERES

4.1 – Réalisation d'une étude foncière

Les frais d'intervention de la SAFER pour cette étude s'élèvent à un forfait de 9600 € HT (neuf mille six cents euros hors taxes). Ce montant reprend l'ensemble des éléments évoqués dans l'article 2.1. Il sera dû par le SIEP sur présentation d'une facture.

4.2 - Animation foncière liée à la protection du captage

Les frais d'intervention de la SAFER sont calculés de la façon suivante :

- 6 % HT de la valeur de l'accord de vente et de la valeur des indemnités dues aux locataires pour la libération des terrains (résiliations de baux), la rémunération ne pouvant être inférieure à 400 € HT (Quatre Cents Euros Hors Taxes) par accord de vente et à 250 € HT (Deux Cents Cinquante Euros Hors Taxes) par résiliation de bail.

Quelle que soit la suite donnée par le SIEP aux accords reçus, les frais seront acquittés à la SAFER dans un délai de deux mois suivant transmission des éléments (accords de cession et accords de libération) au SIEP et sur présentation de factures.

4.3 - Gestion des biens du SIEP

Les modalités financières seront précisées dans la convention de mise à disposition qui sera signée entre la SAFER et le SIEP, propriétaire des biens.

Article 5 - OBLIGATIONS DES PARTIES

Le SIEP tiendra informée la SAFER de l'état d'avancement de son projet de protection du captage de Caix 1. De façon générale, il transmettra à la SAFER tous éléments utiles à la réalisation de ses missions.

Un comité de pilotage annuel organisé par le SIEP permettra de faire le point sur l'état d'avancement des actions en cours.

La SAFER sera chargée de mettre en œuvre tous les moyens qui lui permettront de remplir ses missions et notamment les moyens en personnel qualifié. Elle sera chargée de la transmission des informations entre les parties.

La SAFER déclare avoir souscrit aux obligations définies à l'article R 141.2 du Code Rural pour ses missions de concours technique aux Collectivités (engagement de caution du Crédit Agricole Nord de France pour un montant de 30 000 € et assurance responsabilité civile professionnelle auprès de GROUPAMA Nord – Est).

Article 6 - DOMICILIATION BANCAIRE

Les règlements seront effectués par virement au compte bancaire de la Safer :
Compte IBAN : FR 76 1670 6050925028544202010 BIC : AGRIFRPP 867
Agence de LILLE - Crédit Agricole Nord de France

Article 7 - DUREE

La présente convention prendra effet pour une durée de cinq années à compter de sa notification, après signature par les parties, visas des autorités de tutelle de la SAFER et dépôt en Sous-préfecture.

Au terme de ce délai de cinq années, les parties conviendront de la suite à donner aux opérations en cours. Elles décideront à cet effet et d'un commun accord :

- soit de prolonger la présente convention pour une durée à déterminer,
- soit de clôturer les dossiers en rétrocédant les biens faisant l'objet du portage par la SAFER avec application éventuelle de la clause de bonne fin.

Toute difficulté d'application de la présente convention fera l'objet d'un examen entre les parties.

Fait à Rosières le 03 Janvier 2018.
En quatre exemplaires originaux

Le Président du SIEP



Monsieur Philippe CHEVAL

Le Président
de la SAFER Hauts de France

SAFER HAUTS DE FRANCE
10 rue de l'île mystérieuse
BOVES
CS 30725
80332 LONGUEAU CEDEX

Visas des autorités de tutelle de la SAFER

Le commissaire du gouvernement Agriculture

Le Directeur Régional de l'Agriculture
Publiques
de l'Alimentation et de la Forêt

LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT
Luc MAURER

Le Commissaire du Gouvernement Finances **ADJOINT**

P. Le Directeur Départemental des Finances

Jean-Charles PARIS
Administrateur des
Finances
Publiques adjoint

Rosières, le 16 mars 2018



EARL DES CORNOEUILLERS
RUSCART MICHEL
21 RUE DE LIHONS
80170 CAIX

Objet : Information étude foncière avec la Safer
N/Réf : MJ/2018-39 / SP/PHC

Madame, Monsieur,

Depuis 2009, le SIEP du Santerre mène une opération liée à la préservation de la qualité de l'eau sur les captages de CAIX désignés prioritaires par l'Etat. Une des actions identifiée par cette étude qui permettrait de limiter les pollutions diffuses sur le territoire, et ainsi respecter les exigences du Grenelle de l'environnement concerne la maîtrise foncière. Le SIEP du Santerre souhaite acquérir des terres autour des captages de Caix 1 afin de s'assurer que les meilleures pratiques aux pieds des captages soient vertueuses.

Dans ce but, les élus du SIEP m'ont autorisé à signer, par délibération du 23 juin 2016, une nouvelle convention d'intervention foncière entre le SIEP et la Safer Hauts-de-France. Cette convention a une durée de 5 ans.

La première étape est la réalisation d'une étude foncière dans les zones les plus vulnérables de Caix 1. Les services de la Safer vont donc vous contacter prochainement afin de connaître votre position concernant le projet d'implantation du miscanthus mais aussi pour savoir quelles sont vos attentes et propositions dans le cadre d'éventuels échanges fonciers.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et comptant sur votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Président du SIEP du Santerre,

Philippe CHEVAL



ANNEXE 7 :

Indicateurs

Matière actives utilisées dans les communes signataires de la charte entre 2013 et 2018 dans l'AAC de Caix, Potte et Morchain

Produits utilisés	Matières actives
Rapido PJT	Glyphosate, Pyraflufen-éthyl
Mitchell	Glyphosate
Diazole DT	Aminotriazole, thiocyanate d'ammonium
Trafic Allées	
Aikido	Flazasulfuron
Missile DI	Glyphosate
Mustang	Glyphosate, Diflufenican
Hammer PJT	Glyphosate, PYRAFLUFEN-ÉTHYL

Thématique	Sous-thématique	Indicateurs du guide AEAP	T0 (2011)	N+1 2013	N+2 2014	N+3 2015	N+4 2016	N+5 2017	Objectif	
Agriculture	Agriculture biologique	Nombre d'ha convertis en AB	0	19,3	0	0	16,1	0		
		SAU totale en AB (ha)	0	19,3	19,3	19,3	35,4			
	Prairies	% (STH prairies temporaires) / SAU totale	0%	0%	0%	0%	0%	0%		
		% (STH prairies permanentes) / SAU totale	1%	1%	0%	0%	0%	0%		
	Réduction des intrants	% MAE/SAU totale	0%	2,90%	3,40%	3,40%	3,76%	3,76%		
		% PEA/SAU totale	25,4%	34,8%	38,8%					
	Diagnostics agricoles	Nb d'exploitations total dans l'AAC	101	101	101	105	105	106		
		Nb d'exploitations diagnostiquées	53	53	62	62	62	62		
		% d'exploitations diagnostiquées / total	52%	52%	61%	59%	59%	58%		
		% de la SAU diagnostiquées / SAU totale de l'ORQUE	81%	81%	86%	86%	86%	86%	80%	
	% de la SAU diagnostiquées / SAU en zones vulnérables	89%	89%	95%	95%	95%	95%	80%		
Assainissement	Réseaux d'assainissement collectif	Nb de logements desservis en AC								
		Nb de contrôles RAC			10	90	50			
		% de RAC conformes								
	Assainissement non collectif	Nb de communes avec SPANC opérationnel	4	4	4	4	4	4	Données CCS	
		Nb d'installations ANC en zone enjeu sanitaire		208	218	218	218	217		
		Nb d'installations ANC en zone enjeu environnemental			0	0	0	0		
		Nb d'installations contrôlées / an			209	17	15	18		
		% d'installations conformes	18,50%	18,50%	20%	21,50%	23,50%	29,50%		
		Nb de réhabilitations	1	1	3	5	4	6		
	Travaux	Linéaire de réseaux posés ou réhabilités				800 ml	428 ml	0		
		Nb de STEP créées	0	0	0	0	0	0		
		Nb de STEP améliorées	0	1	0	0	1	0		
		Nb de DO réhabilités	0	0	1	0	1 (debit et conta)	0		
		Nb de BSR créées	0	0	1	0	0	0		
		Volume des BSR (m3)			660					
	Zonage eaux pluviales	Nb de commune ayant réalisé un zonage pluvial	0	0	0	0	0	0		
		Nb d'ouvrages de récupération/infiltration	0	0	1	2	0	0		
	Diagnostic du système d'assainissement	Nb d'agglos avec MAS système validé	2	2	2	2	2	2		
		Nb d'études diagnostics réalisées	0	1	0	0	0	1		
		Nb de dispositifs d'auto surveillance installés	2	0	0	0	0	0		
		Nb de STEP conformes	2	2	2	2	2	2		
		Nb de STEP non conformes	0	0	0	0	0	0		
		Performance des STEP : taux de charge, taux abattement	CONFORME							
		Nb de déversoirs d'orage (DO)	2	0	0	0	0	0		
		Nb de déversements sur DO (par site ?)		0	56	32	41		CUMUL DES DEUX SITES	
	Volumes déversés sur DO (m3/an)							DIVISER PAR DO CAR UN TEMPS UN VOLUME		
	Phytosanitaires en zone non agricole	Diagnostic et suivi des pratiques	Nb de plans de désherbage réalisés	1	8	11	13	13	14	
			Surface traitée chimiquement sur l'AAC (ha)							
Surface traitée avec des méthodes alternatives sur l'AAC (ha)										
Liste des matières actives utilisées									À joindre	
Nb d'achat de matériel alternatif		2	3	7	12	18	20			
Charte d'entretien des espaces publics		Nb de communes signataires	1	8	11	13	13	13		
		Niveau 3	1	8	10	12	12	12		
		Niveau 4	0	0	1	1	1	1		
Charte jardinerie		Niveau 5	0	0	0	0	0	0		
		Nb de jardineries contactées	0	4	0	4	4	4		
Jardins communaux	Nb de jardineries signataires	0	0	0	0	1	1			
	Nb de jardins communaux engagés dans démarche	0	0	0	0	0	0			
	Nb d'ha de jardins communaux en zéro phyto	0	0	0	0	0	0			
Artisanat - Industrie	Suivi des activités	Nb d'ICPE	10	10	11	11	11	11		
		Nb de sites BASOL	2	2	2	2	2	2		
		Nb de sites BASIAS	28	28	28	28	28	28		
		Nb d'artisans à risque fort	70				75 dont 38 accompagnées et 8 diag	75		
		Nb de déchetteries/carrières/décharges (en activité)	1	1	1	1	1	1		
	Rejets d'entreprises	Nb d'établissements raccordés réseau								
		Nb de contrôles					23	0		
		Nb d'établissements en ANC					0	0		
		Nb de contrôles					23	0		
	Diagnostics des artisans	% établissement avec une convention de rejet					23 en cours	0		
		Nb de diagnostics				10	28 ccs	0		
		Nb de sites réhabilités		1	1	1	1	0		
	Nb de sites à réhabiliter					1	0			
Milieux	DUP	Nb captages avec DUP	4	4	4	4	4	4		
		Nb de captages conformes à la DUP	4	4	4	4	4	4		
	Sites pollués	Nb de sites pollués	2	2	2	2	2	2		
		Nb d'actions de dépollution								
	Captages abandonnés	Nb de captages abandonnés	1	1	1	1	1	1		
		Nb de captages rebouchés	1	1	1	1	1	1		
Protection de berges	Nb de km de clôtures installés	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc		
	Nb d'abreuvoirs aménagés	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc		
Budget	ORQUE	Coût total du programme d'actions (€ TTC)	125 149,44	154 677,84	170 291,04	338 432,04	346 265,04	391 860		
		Coût de l'animation territoriale	68 960,61	144 117,44	165 175,92	206 529,92	251 970,10	300 019,34		
	Traitements	Coût annuel des traitements appliqués à l'eau prélevée (€ TTC)					8726 (chlore)	10427,13 (chlore)		

4681 ha SAU totale

Thématique	Sous-thématique	Indicateurs du guide AEAP	T0 (année)	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Objectif	
Agriculture	Agriculture biologique	Nombre d'ha convertis en AB	0							
		SAU totale en AB (ha)	0							
	Prairies	% (STH prairies temporaires) / SAU totale	0							
		% (STH prairies permanentes) / SAU totale	1							
	Réduction des intrants	% MAE et PEA/SAU totale	0							
		Nb d'exploitations total dans l'AAC	53							
	Diagnostics agricoles	Nb d'exploitations diagnostiquées	26							
		% d'exploitations diagnostiquées / total	49,1							
% de la SAU diagnostiquées / SAU totale de l'ORQUE		79								
% de la SAU diagnostiquées / SAU en zones vulnérables		94								
Assainissement	Réseaux d'assainissement collectif	Nb de logements desservis en AC								
		Nb de contrôles RAC								
		% de RAC conformes								
	Assainissement non collectif	Nb de communes avec SPANC opérationnel	5							
		Nb d'installations ANC en zone enjeu sanitaire	0							
		Nb d'installations ANC en zone enjeu environnemental	0							
		Nb d'installations contrôlées / an								
		% d'installations conformes	43,8							
	Travaux	Nb de réhabilitations	0							
		Linéaire de réseaux posés ou réhabilités	0							
		Nb de STEP créés	0							
		Nb de STEP améliorées	0							
		Nb de DO réhabilités	0							
		Nb de BSR créés	0							
	Zonage eaux pluviales	Volume des BSR (m3)	0							
		Nb de commune ayant réalisé un zonage pluvial	0							
		Nb d'ouvrages de récupération/infiltration	9							
	Diagnostic du système d'assainissement	Nb d'agglos avec MAS système validé	0							
		Nb d'études diagnostics réalisées	0							
		Nb de dispositifs d'auto surveillance installés	0							
		Nb de STEP conformes	0							
		Nb de STEP non conformes	0							
		Performance des STEP : taux de charge, taux abattement	0							
		Nb de déversoirs d'orage (DO)	0							
		Nb de déversements sur DO	0							
	Phytosanitaires en zone non agricole	Diagnostic et suivi des pratiques	Volumes déversés sur DO (m3/an)	0						
			Nb de plans de désherbage réalisés	0						
Surface traitée chimiquement sur l'AAC (ha)										
Surface traitée avec des méthodes alternatives sur l'AAC (ha)										
Charte d'entretien des espaces publics		Liste des matières actives utilisées	À joindre							
		Nb d'achat de matériel alternatif								
		Nb de communes signataires	0							
Charte jardinerie		Niveau 3								
		Niveau 4								
		Niveau 5								
Jardins communaux	Nb de jardinerie contactées	0								
	Nb de jardinerie signataires	0								
Jardins communaux	Nb de jardins communaux engagés dans démarche	0								
	Nb d'ha de jardins communaux en zéro phyto	0								
Artisanat - Industrie	Suivi des activités	Nb d'ICPE	5							
		Nb de sites BASOL	0							
		Nb de sites BASIAS	14							
		Nb d'artisans à risque fort	3							
		Nb de déchetteries/carrières/décharges (en activité)	18							
	Rejets d'entreprises	Nb d'établissements raccordés réseau	0							
		Nb de contrôles								
		Nb d'établissements en ANC								
		Nb de contrôles								
	Diagnostics des artisans	% établissement avec une convention de rejet								
		Nb de diagnostics	0							
DUP	Nb de sites réhabilités									
	Nb de sites à réhabiliter									
	Nb captages avec DUP	3								
Sites pollués	Nb de captages conformes à la DUP	3								
	Nb de sites pollués	0								

Milieux	Captages abandonnés	Nb d'actions de dépollution	0						
		Nb de captages abandonnés	0						
	Protection de berges	Nb de captages rebouchés	0						
		Nb de km de clôtures installés	0						
	Nb d'abreuvoirs aménagés	0							
Budget	ORQUE	Coût total du programme d'actions	54834						
		Coût de l'animation territoriale							
	Traitements	Coût annuel des traitements appliqués à l'eau prélevée	10 427 (chlore)						